HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME QUINZIÈME.

IMPRIMERIE MONTAGNE DE SION, 17.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG,
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE;
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME QUINZIÈME.

S. T.

Bruxelles,

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,

AD. WAHLEN ET Cᵉ.

LONDRES. DULAU ET COMPᵉ.

1840.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE VI.

Défection des principaux ligueurs. Derniers efforts de Mayenne. Nouvelle tentative pour assassiner le roi; il déclare la guerre à l'Espagne. Le pape lui accorde l'absolution.—1594-1595.

(1594.) Jusqu'à la soumission de Paris, Henri IV n'était encore, aux yeux d'un grand nombre de Français, qu'un chef de parti, et peut-être un rebelle. En effet, il avait contre lui l'autorité des princes qui avaient exercé le pouvoir sous les derniers Valois, et celle du parlement de Paris : les premiers représentaient la majesté royale, le second la nation; aussi la force de l'habitude confirmait l'obéissance; il avait encore contre lui la grande majorité des prélats, des prêtres et des moines, qui paraissaient dépositaires de l'autorité temporelle de l'Église; il avait contre lui la Sorbonne, à qui l'on reconnaissait le droit d'exprimer la science religieuse, la pensée et la loi des catholiques. Lorsque Brissac trahit Mayenne, qui venait de se fier à lui, lorsqu'il trahit la Ligue et la ville de Paris, il accorda en quelque sorte le sceau de la légitimité

au roi auquel il livra sa capitale. Les conséquences de cette transaction furent si brillantes, la condition de Henri IV en fut si changée, la capitale elle-même et tout le royaume recueillirent de si grands avantages de cet acte de perfidie, que personne ne lui donna le nom qu'il méritait, et ne désigna comme un traître celui qui vendait à un ennemi, pour deux cent mille écus, le dépôt qu'un ami lui avait confié.

La première pensée du roi et de ses ministres fut de faire disparaître de tous les monuments publics et de tous les registres tous les actes qui attestaient la résistance de la magistrature et du peuple de Paris à l'autorité royale. Tandis que le lieutenant civil, Jean Séguier, faisait détruire chez tous les libraires tous les libelles publiés contre le feu roi et contre le roi régnant, le chancelier Cheverny, et par ses ordres, Pierre Pithou, procureur général, compulsaient les registres du parlement de Paris, pour biffer tout ce qu'ils contenaient d'injurieux à la majesté royale; puis Pithou et Loisel, avocat général, répétèrent la même opération dans les autres cours, « et firent aussi ôter des églises, cloîtres, monastères, col- » léges, maisons communes, lieux et endroits publics, les » tableaux, inscriptions et autres marques qui pouvoient con- » server la mémoire de ce qui s'est passé à Paris pendant » qu'il a été au pouvoir de la Ligue (1). » Cette purification était à peine accomplie que Henri IV consentit à recevoir en grâce le parlement de la Ligue siégeant à Paris, avant même de l'avoir réuni avec le parlement royal qu'il avait établi à Tours. « Ceux de Tours, aimoit à dire le roi, ont fait leurs » affaires, ceux de Paris feront les miennes. » Il se défiait en effet de l'attachement à leurs vieilles maximes, de la roideur de ces magistrats qui l'avaient suivi dans l'exil pour demeurer fidèles aux lois fondamentales de la monarchie, et il comptait trouver bien plus de souplesse dans ceux qui s'étaient conformés au temps, et qui avaient beaucoup à se faire pardonner (2).

(1) De Thou, L. CIX, p. 392. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 29.

(2) De Thou, L. CIX, p. 393. — Lettres de Pasquier, L. XVI, lett. 2, p. 457. — V. P. Cayet, L. VI, p. 125. — Capefigue, T. VII, p. 179.

L'homme auquel le parlement de Paris dut surtout la faveur que lui montrait le roi, fut François d'O, que Henri III avait fait gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et que Henri IV rétablit, au grand mécontentement des Parisiens, dans cette charge qu'il avait perdue par les barricades. D'O était un ancien mignon du dernier des Valois; ses mœurs étaient scandaleuses, son langage habituellement obscène; chacun savait qu'on ne pouvait prendre aucune confiance en sa probité; mais sa gaîté licencieuse amusait le roi, sa rudesse passait pour de la franchise, et sa facilité à trouver des expédients avait engagé Henri IV à lui confier l'office de surintendant de ses finances. Ce fut lui qui fit sentir à son maître que pour que la grâce qu'il accordait au parlement de la Ligue fût complète, il ne fallait pas que ce corps reçût son pardon en présence des conseillers fidèles (1). La politique de Henri, en effet, était de se faire des serviteurs de ceux qui avaient été ses adversaires, dût-il pour cela mortifier ceux dont le dévouement ne lui était plus nécessaire. D'Aubigné en donne deux preuves qui, dit-il, blessèrent quelques esprits. « L'une » est qu'en la même journée que le roi reçut Paris, on vit » jouer aux cartes avec lui la duchesse de Montpensier, laquelle, par la voix commune, étoit accusée d'avoir, avec » le duc d'Aumale, tramé et pratiqué la mort du roi..... » L'autre, connue de moins de gens et déplaisante à tous ceux » qui la connurent, fut que comme La Noue gardoit encore » la porte de Saint-Denis, son équipage, venant du fort de » Gournai, fut saisi et enlevé par des sergents du Châtelet, » notamment pour la dette des poudres, dont son père s'étoit » obligé en allant au secours de Senlis. Le pis fut que » venant supplier le roi qu'il fît cesser cette rudesse pour » un temps, il eut pour réponse : « La Noue, quand il » me faut payer mes dettes, je ne me va point plaindre » à vous (2). »

L'édit qui confirmait le traité de Brissac, et qui devenait

(1) De Thou, L. CIX, p. 393. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 27.
(2) D'Aubigné, L. IV, c. 3, p. 337.

la charte nouvelle de Paris, fut porté au parlement, le 28 mars, par le chancelier Cheverny, accompagné par les grands officiers de la couronne, les ducs et pairs, les conseillers d'État et les maîtres des requêtes. Ses clauses les plus importantes étaient l'interdiction de tout culte hérétique à Paris, et à dix lieues à la ronde, la conservation de toutes les libertés de la ville et de l'université, l'oubli du passé, la confirmation de tous les jugements rendus, à la réserve de ceux qui atteignaient les partisans du roi, en raison de leur conduite politique; enfin l'obligation imposée à tous ceux qui avaient reçu de Mayenne des charges civiles ou des bénéfices ecclésiastiques, d'échanger dans le mois les titres qu'ils tenaient de la Ligue contre ceux que leur donnerait le roi. En même temps un autre édit fut présenté et vérifié pour remettre aux membres du parlement de Paris la peine qu'ils avaient encourue, en n'obéissant pas à l'ordre de Henri III de sortir de la capitale pendant la révolte; il les appelait à prêter de nouveau serment au roi, entre les mains du chancelier, et il les investissait d'un nouveau pouvoir pour exercer leur juridiction. Le même édit fut ensuite enregistré à la chambre des comptes, à la cour des aides, et à la cour des monnaies (1). La fraction du parlement royaliste qui s'était établie à Tours rentra seulement le 14 avril, et celle qui était à Châlons le 15 mai. Les premiers étaient au nombre de deux cents environ; ils étaient en assez mauvais équipage. « On les » disoit si chargés d'écus, dit l'Étoile, qu'ils n'en pouvoient » plus; mais les pauvres montures qu'ils avoient étoient assez » empêchées à les porter, sans porter encore leurs écus..... » Aussitôt qu'ils furent arrivés ils allèrent saluer le roi, lequel » leur fit bon accueil et bon visage; mais au surplus il leur dit » que sa volonté étoit qu'on ne se souvînt plus de tout le » passé, et que tout fût oublié d'une part et d'autre; qu'il » avoit bien oublié et pardonné ses injures, qu'ils ne pou- » voient moins faire que d'oublier et pardonner les leurs. » Le seul avantage qui demeura aux conseillers royalistes fut

(1) De Thou. L. CIX, p. 394. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 31.

qu'ils prirent le pas sur ceux qui, quoique plus ancieus qu'eux, avaient persisté dans la révolte (1).

Le parlement de Paris eut à cœur de prouver que Henri IV pouvait en effet se fier à lui, et n'avait point besoin de le renforcer par les deux sections émigrées, pour que le parlement condamnât ce même gouvernement de la Ligue dont il avait été jusqu'alors le support. Le 30 mars, cette cour rendit un arrêt pour abolir tous les arrêts, édits et serments faits depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité royale. Elle révoqua l'autorité et puissance conférées au duc de Mayenne avec le titre de lieutenant-général du royaume; elle ordonna à ce duc, et à tous les princes de la maison de Lorraine, de rendre à Henri IV l'obéissance qu'ils lui devaient comme à leur roi, et elle commanda à tous les princes, prélats, nobles, villes et communautés, de renoncer à la Ligue, sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté; enfin, elle déclara nulles toutes les résolutions des députés des provinces assemblés à Paris sous le faux nom d'États, leur défendant de s'assembler de nouveau, et leur enjoignant de se retirer chacun en leurs provinces (2).

La Sorbonne ne montra pas moins d'empressement que le parlement à se ranger sous l'étendard du plus fort. Jacques d'Amboise, licencié en médecine, avait été nommé recteur de l'Université, le 31 mars, par les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts; il remplaçait Antoine de Vincy, déterminé ligueur, qui avait reçu la veille le billet par lequel il était chassé de Paris comme factieux. Amboise était un zélé royaliste; il demanda à la Sorbonne un décret sur l'obéissance due au roi, et cinquante-quatre docteurs en théologie le rédigèrent et le signèrent. Il portait que : « Henri IV étoit vrai et légitime roi, seigneur et héritier natu-» rel des royaumes de France et de Navarre, et que tous ses » sujets étoient tenus de lui obéir, encore que les ennemis de

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 47 et 65.

(2) De Thou, L. CIX, p. 395, 396. — L'Étoile, T. III, p. 53. Avec l'extrait des registres. — États-généraux, T. XV, p. 695. — Mém. de la Ligue, T. VI, p. 85.

» cet État eussent jusqu'ici empêché le saint-siége de l'ad-
» mettre à sa communion et de le reconnoître pour fils aîné
» de l'Église. » La plupart des ordres religieux étaient énumérés dans ce décret comme se soumettant à la décision de l'Université. Les jésuites seuls et les capucins s'y refusèrent, déclarant qu'ils voulaient attendre le jugement du souverain pontife. Quelques uns des prédicateurs qui s'étaient le plus signalés par leurs invectives, tournèrent plus rapidement encore. « Commolet et Lincestre recommandèrent fort en leurs
» sermons la personne du roi notre sire ; principalement Lin-
» cestre, qui s'étendit si avant sur les louanges de Sa Majesté,
» qu'on pensoit qu'il n'en dût jamais sortir. Le jour de la ré-
» duction, comme le roi dînoit, il se vint jeter à ses pieds et
» lui demanda pardon, que Sa Majesté lui octroya. Toutefois,
» comme il approchoit près, le roi étant à table, il dit tout
» haut : Gare le couteau (1) ! »

Le cardinal de Bourbon, qui s'était figuré quelque temps être le chef d'un tiers parti, avait conservé jusqu'à la réduction de Paris des espérances que le légat s'efforçait d'entretenir. On lui faisait croire que le saint-siége ne consentirait jamais à reconnaître pour roi un relaps ; que c'était donc vers lui que tous les Français finiraient par se tourner, comme représentant à la fois le sang des Bourbons et la constance dans la foi catholique. Il croyait en même temps que Philippe II réservait pour lui la main de l'infante sa fille. La nouvelle de la soumission de Paris le désespéra : on prétend que ce fut la cause de la phthisie dont il fut bientôt atteint. Pour lui, il l'attribuait à madame de Rosières, qui l'avait, disait-il, ensorcelé, pour se venger de ce qu'il avait destitué l'abbé de Bellosane, son amant (2). Il était alors à son beau château de Gaillon ; il se fit rapporter en litière à Paris afin de paraître prendre part à la joie publique ; il s'y logea à l'abbaye Sainte-Geneviève, d'où il se fit ensuite transporter à l'abbaye Saint-

(1) L'Étoile, T. III, p. 44. — Le décret du 22 avril. *Ibid.*, p. 51. — Hist. de l'Université, T. VI, L. XII, p. 442. — De Thou, L. CIX, p. 397, 398. — Davila, L. XIV, p. 926.

(2) Sully, Écon. roy., T. II, c. 21, p. 229.

Germain, où son oncle, le premier cardinal de Bourbon, avait bâti un palais d'une extrême magnificence. Son mal s'aggravant chaque jour, il y mourut enfin le 28 juillet 1594 (1).

La nouvelle de la soumission de Paris, et des décrets du parlement et de la Sorbonne, quand elle parvint dans les provinces, fit éclater presque partout des révolutions. La première et la plus importante fut la soumission de Villars-Brancas, qui livra au roi Rouen, le Havre-de-Grâce, tout le cours de la Seine et toute la haute Normandie. Villars avait montré beaucoup de talent dans la défense de Rouen; c'était un des plus braves et des plus habiles généraux de la Ligue; mais il était emporté, hautain et fort détesté. L'ambition seule l'avait attaché à Mayenne, et l'ambition pouvait aussi le lui faire abandonner. Dès le commencement de l'année Rosny avait été chargé de traiter avec lui; il avait trouvé qu'un agent d'Espagne était en même temps auprès de lui, et que Villars se déciderait pour celui qui lui ferait les offres les plus brillantes. Rosny, cependant, avant d'avoir rien conclu à Rouen, avait été rappelé par Henri IV, qui voulait l'employer aux honteuses intrigues du palais. Henri voulait à tout prix rompre le mariage de sa sœur avec le comte de Soissons. « Et avoit le roi, dit Rosny, une telle passion à cette affaire, » pour ce que quelques malins lui avoient mis en tête que ce » mariage mettroit sa vie en danger s'il en venoit des enfants, » que vous ne l'aviez jamais vu parler d'affaire avec telle » violence, ni en solliciter l'entremise et conclusion avec telle » instance et obstination.... Cette affaire lui importoit plus » pour le repos de son esprit que Rouen ni toute la Norman- » die (2). » Rosny quitta donc Villars, il revint à la cour, et profita de la confiance que le comte de Soissons et la princesse de Navarre avaient en lui, pour les tromper l'un et l'autre. C'est lui-même qui raconte par quels mensonges, par quelles assurances décevantes il les engagea à lui rendre les promesses de mariage qu'ils s'étaient faites l'un à l'autre, et quelle

(1) De Thou, L. CIX, p. 401; et CX, p. 492.
(2) Écon. royales, T. II, c. 15, p. 159.

inimitié l'un et l'autre lui conservèrent ensuite quand ils s'aperçurent qu'il les avait trahis (1).

Ce ne fut qu'après l'entrée du roi à Paris que Rosny retourna à Rouen pour reprendre avec Villars la négociation qui avait été interrompue : celle-ci présentait de grandes difficultés. Villars venait de découvrir l'intrigue d'un autre négociateur royaliste qui avait cherché à le faire assassiner, et il avait peine à se persuader que Rosny n'y était pour rien (2). D'ailleurs il mettait à sa défection des conditions qui devaient offenser les plus zélés serviteurs du roi. Le duc de Montpensier était depuis long-temps pour le roi gouverneur de Normandie ; Villars déclarait ne pas vouloir lui être subordonné. Biron, le plus brave, le plus heureux, et de beaucoup le plus habile des généraux du roi, était aussi, depuis long-temps, amiral de France ; Villars, qui avait reçu de la Ligue cette même dignité, entendait que Biron fût destitué pour lui faire place. Enfin Villars voulait se faire donner la ville de Fécamp et en faire chasser le capitaine Bois-Rosé, qui s'en était rendu maître par un trait d'audace sans égal dans les fastes militaires. Bois-Rosé s'était fait débarquer avec cinquante soldats, par une nuit fort noire, au pied du rocher de Fécamp, qui a 100 toises de hauteur. La petite plate-forme où on l'avait mis à terre, est ordinairement couverte de plus de 10 pieds d'eau, et seulement à la plus basse marée de l'année (celle qu'il avait choisie), elle reste à sec quatre ou cinq heures. Deux soldats qu'il avait gagnés dans le fort, avaient suspendu solidement à une canonnière, un gros câble garni de nœuds et de petits bâtons en étrier, par lequel Bois-Rosé faisant passer ses cinquante hommes devant lui, monta jusqu'au fort, suspendu en l'air comme une araignée. Pendant cette ascension effrayante, la mer avait déjà recouvert la plate-forme et battait avec fureur contre le rocher ; en ce moment le cœur défaillit au premier des soldats qui montaient, la tête lui tourna, et il ne put pas aller plus avant. Bois-Rosé, qui en fut averti,

(1) Écon. royales, T. II, c. 15, p. 164.
(2) *Ibid.*, ch. 17, p. 186.

et qui était tout au bas, passa par-dessus les épaules et la tête des cinquante hommes qui étaient suspendus au-dessus de lui ; de son poignard il poussa en avant celui qui défaillait ; il les amena tous jusqu'à la canonnière où était attaché le câble ; il entra par là dans le fort et s'en rendit maître. Bois-Rosé n'était pas un homme considérable, mais Rosny répugnait à faire éprouver une disgrâce à un capitaine qui avait montré tant d'audace ; il ne pouvait aussi prendre sur lui d'offenser mortellement Montpensier ou Biron (1).

Les autres conditions de Villars étaient déjà exorbitantes. Non seulement il voulait être maintenu dans le gouvernement de Rouen, sans reconnaître de trois ans l'autorité du gouverneur de la province, sur toutes les villes et les bailliages de Rouen et de Caux ; il voulait, pour lui-même, les abbayes de Jumièges, Tiron, Bonport, Vallasse et Saint-Taurin, que le roi avait données à ses serviteurs, et celle de Montivilliers pour la sœur de madame de Simiane. Il demandait que l'exercice de la religion réformée ne se fît point plus près de Rouen que six lieues ; il voulait la conservation de tous les officiers pourvus par la Ligue, quinze cents hommes de pied et trois cents chevaux entretenus dans les places qu'il remettrait en obéissance, 1,200,000 livres pour payer ses dettes, 60,000 livres de pension et quelques autres points. Tout cela fut accordé par Rosny, et le traité signé conditionnellement ; la sanction du roi réservée seulement pour ce qui regardait Montpensier, Biron et Bois-Rosé (2). Voici, quant à ces trois personnages, la réponse que le roi adressa à Rosny.

« Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises » et apporter tant de difficultés et de ménage en une affaire » de laquelle la conclusion m'est de si grande importance » pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de » mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous » m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui » d'un certain duc de Milan au roi Louis XI, au temps de la

(1) Sully, Écon. royales, T. II, c. 14, p. 149 ; et c. 17, p. 181.
(2) Écon. royales, T. II, c. 17, p. 181.

» guerre nommée *du bien public,* qui étoit de séparer par
» intérêts particuliers, tous ceux qui étoient ligués contre lui
» sous des prétextes généraux, qui est ce que je veux essayer
» de faire maintenant. Aimant beaucoup mieux qu'il m'en
» coûte deux fois autant en traitant séparément avec chaque
» particulier, que de parvenir à mêmes effets par le moyen
» d'un traité général fait avec un seul chef, qui pût par ce
» moyen entretenir toujours un parti formé dans mon État :
» partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux
» pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons
» d'ailleurs; ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'ar-
» gent, car nous payerons tout des mêmes choses que l'on
» nous livrera, lesquelles, s'il falloit prendre par la force,
» nous coûteroient dix fois autant.... De Senlis, ce 8 mars
» 1594 (1). »

Ce fut le 27 mars que Villars ayant renvoyé sous escorte, à Soissons, La Chapelle-Marteau et don Simon Antonio, qui jusqu'alors étaient demeurés auprès de lui pour la Ligue, et s'étant bien assuré du fort de Sainte-Catherine, du Vieux Palais, du château, et autres lieux forts, passa à son col l'écharpe blanche, au milieu de ses officiers, et s'écria avec un grossier jurement. « Allons, morbleu, la Ligue est perdue! » que chacun crie vive le roi! » L'artillerie, les cloches, et les acclamations du peuple répondirent à ce signal. Villars fit en même temps reconnaître le roi au Havre, à Montivilliers, Harfleur, Pont-Audemer et Verneuil. Le parlement royaliste revint de Caen à Rouen, et enregistra, le 26 avril, l'édit pour la pacification de la Normandie. Villars, la première fois qu'il vit Montpensier, lui déclara qu'il renonçait à l'indépendance qu'il s'était fait assurer à son égard. Le roi donna au baron de Biron le titre de maréchal, en échange de celui d'amiral, avec 140,000 écus; il donna à Bois-Rosé 2,000 écus de récompense et une place de capitaine appointé. Aucune plainte n'éclata; cependant le ressentiment de Biron, qui savait bien que le roi avait autant de plaisir à humilier ses

(1) Écon. royales, T. II, c. 17, p. 185.

anciens serviteurs, qu'à gagner par des faveurs ses adversaires, eut plus tard de funestes effets (1).

Plusieurs autres villes suivirent bientôt l'exemple que venaient de leur donner celles de Normandie : Abbeville et Montreuil-sur-Mer se donnèrent au roi par le vœu libre des bourgeois, en opposition au duc d'Aumale, gouverneur de Picardie pour la Ligue, sans qu'aucun grand seigneur se fît payer leur retour à la fidélité, et par conséquent sans qu'il y eût d'édit en leur faveur (2). Troyes, où le duc de Guise avait laissé son frère le prince de Joinville, mais sans garnison, se souleva, chassa le prince, et appela les troupes du roi. A Sens, le gouverneur et la ville traitèrent en même temps; Riom se soumit avec toute l'Auvergne, en publiant un manifeste pour protester que si les Auvergnats avaient résisté au roi, c'était par le seul motif de la religion, et que ce motif étant écarté, ils revenaient avec joie à leur ancienne affection pour la maison de Bourbon. Agen, Villeneuve et Marmande, que les catholiques occupaient en Guienne, firent la même protestation, et l'édit que le roi leur accorda pour confirmer leurs priviléges fut enregistré au parlement de Bordeaux, le 16 juin. Poitiers, enfin, de concert avec le duc d'Elbeuf, qui était gouverneur de Poitou pour la Ligue, envoya des députés au roi, qui était alors occupé au siége de Laon, pour lui prêter serment de fidélité : c'était le premier des princes lorrains qui faisait sa soumission. Le roi le confirmait dans le gouvernement de Poitou, et lui accordait plusieurs grâces personnelles, auxquelles il joignit celle de rétablir l'exercice de la religion catholique à Niort, à Fontenai, à La Rochelle, et dans tous les lieux du Poitou dont les réformés étaient demeurés en possession exclusive (3).

Tandis que l'influence de l'exemple et la confiance dans la

(1) Sully, Écon. roy., T. II, p. 205, 211, 217, 225. — De Thou, L. CIX, p. 399. — Davila, L. XIV, p. 916. — L'Étoile, T. III, p. 29, 30. — V. P. Cayet, L. VI, p. 154.

(2) De Thou, L. CIX, p. 399, 400.

(3) *Ibid.*, p. 400, 401. — D'Aubigné, L. IV, c. 6, p. 343. — V. P. Cayet, L. VI, p. 142, 160, 163 et 187.

clémence du roi lui faisaient faire des conquêtes si promptes et si importantes, il essaya aussi de soumettre par la force des armes les places qui lui résistaient encore ; mais la guerre ne lui procurait pas des avantages si rapides que les négociations. De toute la Normandie, la seule place de Honfleur, où commandait un frère du brave Crillon, était demeurée fidèle à la Ligue ; elle avait servi de refuge à tous les Normands qui s'étaient signalés d'une manière fâcheuse dans ce parti. Montpensier vint l'assiéger, le 11 avril, pour délivrer la province de ce foyer de brigandages autant que de guerres civiles : la résistance fut obstinée ; cependant le commandeur de Crillon, qui voulait sauver les richesses accumulées par le pillage, capitula avant d'être réduit aux dernières extrémités (1).

De son côté, le roi était entré en campagne, et le 25 mai il avait mis le siége devant Laon. Le duc de Mayenne, en sortant de Paris, y avait conduit sa famille et ses équipages, et il y avait laissé le comte de Sommerive, un de ses fils, sous la direction du capitaine du Bourg, celui même qui venait de capituler à la Bastille. La ville de Laon semblait devenue la capitale des derniers ligueurs à l'avénement des Bourbons, comme elle avait été la capitale des derniers Carlovingiens à l'avénement des Capétiens (2). Cependant Mayenne ne s'était point enfermé dans cette ville ; il avait passé à Soissons, où Charles comte de Mansfeld devait réunir l'armée que Philippe II promettait d'envoyer des Pays-Bas au secours de la Ligue. Mayenne avait invité tous les princes de sa maison à se réunir dans le lieu qu'ils voudraient choisir, pour délibérer avec lui sur le parti qu'ils avaient à prendre après la perte de Paris. Le duc de Lorraine indiqua pour ce congrès Bar-le-Duc, sur les frontières de ses États. Mayenne et d'Aumale s'y réunirent à lui ; mais ils n'y virent point paraître ni le duc de Mercœur, tout occupé à s'assurer de la souveraineté de la Bretagne, quel que fût le sort de la Ligue, ni le duc d'Elbeuf, qui était déjà entré en secrètes négociations avec le roi pour

(1) Davila, L. XIV, p. 917-920.
(2) De Thou, L. CXI, p. 493.

lui soumettre le Poitou, ni le duc de Guise et son frère le prince de Joinville, qui avaient assez à faire à maintenir les restes de leur autorité en Champagne. Joinville venait d'être chassé de Troyes, tandis que Guise avait couru à Reims pour ne pas perdre aussi cette ville (1). Il en avait confié le commandement à Saint-Paul, officier de fortune élevé dans la maison de son père, mais que la Ligue avait fait maréchal de France et lieutenant de gouverneur en Champagne. Saint-Paul accablait les habitants de Reims de contributions pour nourrir des troupes dont il augmentait sans cesse le nombre : il visait à l'indépendance ; il avait pris, de sa propre autorité, le titre de duc de Réthelois. On le soupçonnait d'être entré en négociations avec Henri IV, et les habitants, ne pouvant plus supporter sa tyrannie, avaient recouru au duc de Guise pour qu'il les protégeât contre son lieutenant. Saint-Paul reçut avec honneur le duc de Guise dans Reims; mais il comptait sur les soldats dévoués dont il était entouré, et il ne voulait obéir à celui dont il était le représentant qu'autant qu'il y trouverait son avantage. Le duc de Guise le savait, et ne pouvait compter que sur un coup de main pour ressaisir son autorité. Le 25 avril, il aborda Saint-Paul devant la cathédrale; et prenant occasion des plaintes que lui adressaient les habitants sur les vexations des gens de guerre, il lui demanda pourquoi il avait, sans attendre ses ordres, augmenté si démesurément la garnison. Saint-Paul répondit que de tous les côtés il était entouré d'ennemis, et qu'en l'absence du duc il avait cru devoir faire tout ce qu'il jugeait convenable pour la sûreté du dépôt qui lui était confié. Mais Guise voulait le blesser; il éleva la voix, il l'accabla de paroles piquantes, il déclara vouloir faire la leçon à un valet qui oubliait ce qu'il devait à son maître. Saint-Paul, offensé, répondit que, comme maréchal de France, il n'avait point d'ordre à attendre d'un gouverneur de province. A ces mots, Guise, feignant de n'être plus maître de lui, tira son épée, et le tua sur la place; quelques uns de ses officiers furent tués en même temps par

(1) Davila, L. XIV, p. 920.

les gardes du duc, et le peuple, qui détestait Saint-Paul, célébra par des cris de joie ce qu'il nommait l'acte de vigueur de son gouverneur (1).

Mayenne ne jugea point cette action comme avait fait le peuple de Reims. Il regrettait un bon officier enlevé à la Ligue au moment où elle en avait le plus besoin; il voyait avec défiance son neveu se mettre au-dessus de toutes les lois, aliéner ou effrayer les chefs qui s'étaient le plus distingués dans son parti, et encourir par là peut-être la nécessité de traiter bientôt avec le roi, pour se soustraire à leur ressentiment. Les trois ducs qui se trouvaient réunis à Bar n'étaient point d'accord. Celui de Lorraine, renonçant désormais à des espérances qui n'avaient jamais été près de se réaliser, et voulant délivrer ses États des dépenses et des dangers d'hostilités plus prolongées, se prononça pour la paix. Le duc d'Aumale, au contraire, plein de ressentiments et de haines contre les politiques et les huguenots, voulait à tout prix continuer la guerre, dût-il pour cela se soumettre entièrement à l'Espagne. Le duc de Mayenne avait des sentiments plus modérés et plus français; mais s'il trouvait difficile de prendre un parti dans des circonstances si critiques, c'était tout autant l'effet de la lenteur et de l'irrésolution de son esprit, que de sa modération. Il repoussait avec une sorte d'horreur le joug de l'Espagne, et il croyait d'autre part son honneur engagé à ne point reconnaître Henri IV avant que le pape l'eût absous. Il apprenait les rapides succès des royalistes, il commençait à redouter que les princes de sa famille se détachassent de lui; aussi, sans prendre plus de confiance dans les Espagnols, il se voyait forcé de se mettre plus que jamais dans leur dépendance (2).

Mayenne, après avoir confié à du Bourg la défense de la forteresse de Laon, et la garde de son fils et de sa maison, et avoir obtenu du duc de Lorraine qu'il lui enverrait deux cents lances et trois cents arquebusiers pour renforcer sa garnison,

(1) De Thou, L. CX, p. 464. — Davila, L. XIV, p. 936. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 48.

(2) Davila, L. XIV, p. 921.

se rendit à Bruxelles pour se concerter avec les Espagnols et s'assurer de leur secours. L'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, avait été récemment nommé, par Philippe II, gouverneur des Pays-Bas, et il avait fait son entrée à Bruxelles le 31 janvier (1); mais ce jeune prince avait été mis, par le monarque espagnol, sous la direction des habiles ministres qui depuis long-temps administraient ses affaires dans les Pays-Bas. Ceux-ci étaient partagés d'opinion : Pierre-Ernest de Mansfeld et son fils Charles, qui depuis long-temps exerçaient dans ces provinces le principal commandement militaire, voulaient, d'accord avec tous les ministres flamands, que désormais on renonçât à la guerre civile de France, qui épuisait la monarchie espagnole, et qui, depuis les derniers événements, ne pouvait avoir d'issue favorable. Ils demandaient qu'on employât toutes les forces dont on pourrait disposer à raffermir l'autorité de Philippe sur les Pays-Bas. Le comte de Fuentes, au contraire, le duc de Féria et D. Diego d'Ivarra, qui avaient pris une part très active à la politique française, et dont les deux derniers se sentaient humiliés et irrités de leur expulsion de Paris, prétendaient que les chances étaient encore belles en France pour les Espagnols; que, si l'on y faisait proclamer l'infante comme reine, tous les plus zélés catholiques se réuniraient à elle, et que tout au moins il serait facile d'annexer aux Pays-Bas la Picardie, la Bourgogne, ou quelque autre province limitrophe (2).

L'archiduc Ernest embrassa cette dernière opinion, et dès qu'on put avoir une réponse de Madrid, on apprit que c'était aussi celle de Philippe. Comme cependant des revers toujours plus accablants n'avaient cessé de frapper le parti de la Ligue, le roi d'Espagne repoussa la proposition de proclamer sa fille reine de France; il recommanda à ses généraux de poursuivre désormais la guerre de manière à ce que la monarchie espagnole en recueillît seule les avantages. Il ne fallait plus voir dans les ligueurs des alliés, mais bien des sujets ou

(1) De Thou, L. CIX, p. 402. — *Bentivoglio*, *Guerre di Fiandra*, P. III, Lib. I, p. 13.

(2) Davila, L. XIV, p. 921, 922.

des transfuges, et il fallait engager les ducs d'Aumale, de Guise, et Mayenne lui-même à se ranger franchement sous les drapeaux espagnols, et à n'agir plus que comme lieutenants du monarque des Espagnes (1).

Le duc de Mayenne arriva à Bruxelles avec une suite de soixante chevaux. Il fut reçu par l'archiduc Ernest avec beaucoup de démonstrations d'honneur, mais lorsqu'il voulut entrer en traité avec lui, il trouva ce prince très prévenu contre lui, et très résolu à ne poursuivre désormais que des intérêts purement espagnols. Mayenne crut reconnaître dans ces préventions l'influence du duc de Féria, de D. Diego d'Ivarra, de tous ces ministres espagnols qui l'avaient si souvent contrarié en France. Il les accusa à son tour auprès de l'archiduc de tous ses revers. L'un d'eux, cependant, J.-B. de Taxis, de même que Richardot, estimaient qu'on devait se fier au duc de Mayenne, et que ce qui se bâtirait sans lui renverserait. Ce sont les expressions du duc de Féria lui-même dans une dépêche à Philippe II; mais Féria, en même temps, envoyait à son roi un mémoire dicté par la haine la plus violente contre le lieutenant-général du royaume. « Je puis dire, écrivait-il, » que jusqu'ici le duc de Mayenne n'a fait chose qui vaille, et » a été plus pernicieux à la religion, sous couleur de la dé- » fendre, qu'autre qui en ait prétendu la ruine.... Il a souillé » ses mains, sous le manteau de la justice, du sang de ceux » qui ont apporté le principal avancement à sa grandeur, et » qui étoient les plus zélés catholiques de la France : il a livré » à l'ennemi les principales places et épargné le Béarnais au » temps où il n'avoit ni armée, ni argent.... Quand il fut à » Amiens, qu'il livra la ville à l'ennemi, le maire d'Amiens » lui a soutenu en présence, que tout s'étoit fait de son con- » sentement.... L'on sait les paroles qu'il a tenues au duc de » Guise, jusques à lui dire : quand viendra le temps où nous » nous verrons avec une bonne armée contre ces Espagnols.... » C'est chose toute certaine, et que les petits enfants savent à » Paris qu'il envoya l'archevêque de Lyon pour tramer la

(1) Davila, L. XIV, p. 921.

» prison du duc de Nemours son frère, avec charge de livrer
» la ville à l'ennemi, ainsi qu'il s'est depuis exécuté... Quand
» il se résolut de partir de Paris, il laissa la ville en l'état que
» chacun sait, sans que les prières du légat, les miennes ni
» celles des États, qui, tous ensemble, protestions du dan-
» ger auquel il nous laissait, l'en pussent démouvoir (1). »

Le courrier qui portait cette dépêche fut arrêté par un parti de royalistes, et la lettre fut renvoyée par Henri IV à Mayenne, pour lui montrer quelle confiance il pouvait prendre dans ses alliés; Mayenne écrivit aussitôt à Philippe II, pour réfuter ces calomnies, et lui demander la permission « de faire mentir » le duc de Féria de tout ce qu'il a dit contre mon honneur, » par le combat de sa personne à la mienne (2). » Non seulement Féria cependant, mais la plupart des conseillers de Philippe s'accordaient à dire qu'ils avaient reconnu que Mayenne n'était pas moins ennemi du roi catholique que du roi de Navarre, pas moins révolté à l'idée de choisir pour roi un Espagnol, que si on lui avait parlé d'un Indien ou d'un nègre. Ils ajoutaient que, tandis que Mayenne venait traiter avec eux à Bruxelles, toutes les princesses de la maison de Lorraine travaillaient à la réconciliation de leurs époux avec Henri IV. Que la duchesse de Guise était entrée en pourparlers avec sa sœur la duchesse de Nevers, pour le duc de Guise son fils; que la reine Louise était allée en Bretagne pour négocier avec le duc de Mercœur son frère; que les duchesses de Nemours et de Montpensier, avant de quitter Paris, avaient vu Henri IV à plusieurs reprises et avaient entamé un traité pour le duc de Mayenne (3); enfin, qu'ils ne voyaient de sûreté pour l'Espagne que dans un seul parti, celui d'arrêter le duc de Mayenne et de le retenir prisonnier à Bruxelles, tandis qu'on réunirait toutes les forces de la Ligue entre les mains du duc de Guise (4).

L'archiduc Ernest ne voulut point consentir à cette perfidie.

(1) La dépêche, du 31 août 1594, dans Capefigue, T. VII, p. 223-229.
(2) Capefigue, T. VII, p. 234.
(3) Davila, L. XIV, p. 921.
(4) *Ibid.*, p. 927. — De Thou, L. CXI, p. 495.

Il avait, disait-il, autant lieu de se défier de Guise que de Mayenne, et il était assuré qu'en sévissant contre le plus ancien allié de l'Espagne il révolterait contre lui tous les Français encore dévoués à la Ligue; or celle-ci, malgré ses revers, n'était point encore à mépriser. Après plusieurs conférences il fut convenu que Mayenne irait joindre le comte Charles de Mansfeld, qui, avec l'armée espagnole, était déjà entré en Picardie, où il assiégeait la Capelle, qui ne lui résista pas long-temps; qu'ils commanderaient l'armée avec une autorité égale; que Mayenne seconderait Philippe avec toutes les forces qui restaient à la Ligue, et qu'ils renverraient à des temps meilleurs de régler le gouvernement que le parti catholique destinait à la France (1).

Henri IV, que le duc de Nevers était venu joindre à son retour d'Italie, avec tout ce qu'il avait pu rassembler de soldats, et qui avait aussi appelé à lui le duc de Bouillon, se trouva à la tête de douze mille fantassins et de deux mille cavaliers, lorsqu'il investit Laon le 25 mai. Le maréchal de Biron, le plus habile entre ses capitaines, commanda les approches; il avait sous ses ordres cinq mille cinq cents Suisses, que les ennemis redoutaient plus que tout le reste de l'armée. Du Bourg, qui était dans la ville avec le comte de Sommerive, second fils de Mayenne, y avait trouvé une garnison de quinze cents hommes, abondamment pourvue de munitions, d'artillerie et de feux d'artifice. Le comte de Mansfeld lui fit encore passer deux cents soldats napolitains. Ce comte avait forcé, le 9 mai, la Capelle à capituler; il était logé devant cette ville dans un camp retranché, avec sept mille fantassins et huit cents chevaux, à douze lieues environ au nord de Laon, tandis qu'au couchant La Fère, au midi Soissons, au levant Reims, qui, les unes et les autres, ne sont qu'à six ou huit lieues de distance, étaient toutes aux mains de la Ligue; que le duc de Guise était à Reims, et que le duc de Lorraine n'était pas non plus bien éloigné (2).

(1) Davila, L. XIV, p. 928. — De Thou, L. CXI, p. 496. — Bentivoglio, P. III, L. I, p. 14.

(2) Davila, L. XIV, p. 929. — V. P. Cayet, L. VI, p. 164. — Let. de Mayenne, *ib.*

Le siége de Laon était donc une entreprise difficile et dangereuse, et en effet, durant cette guerre, il n'y eut pas de service plus meurtrier. Le roi perdit beaucoup de monde à l'ouverture des tranchées, avant que ses soldats eussent pu se mettre à couvert dans cinq redoutes qu'il fit élever tout autour de la ville. Il en perdit davantage encore lorsque le 13 juin Mayenne et Mansfeld s'avancèrent jusqu'à une lieue de la ville et s'efforcèrent de s'emparer d'un bois qui couvrait la position du roi. Les deux armées s'engagèrent tout entières dans ce combat, où les obstacles du terrain gênaient la cavalerie française, tandis que l'infanterie n'était pas de force à lutter avec les vieilles bandes des Espagnols; elle allait être enfoncée lorsque le maréchal de Biron survint, et, mettant pied à terre, avec les deux compagnies d'hommes d'armes de Torigni et de la Curée, il arrêta enfin les Espagnols. Pendant ce combat, un convoi qui arrivait de Noyon devait être introduit dans la forteresse; il fut intercepté par le duc de Longueville. De son côté, le camp des Espagnols manquait de vivres, mais comme il avait derrière lui le grand chemin de La Fère, Mayenne crut qu'il n'éprouverait aucune difficulté à faire arriver un convoi considérable qu'il y avait fait préparer; seulement il envoya pour l'escorter six cents Espagnols, mille Italiens et cent chevau-légers. Mais il n'avait pu dérober au maréchal de Biron la connaissance de ce grand rassemblement de vivres, ou de leur destination. Celui-ci partit dans la nuit du 15 au 16 juin avec huit cents Suisses, huit cents Français, deux cents Anglais et quatre cents chevaux, et tournant dans un profond silence le camp de la Ligue, il vint se placer entre ce camp et La Fère, cachant sa cavalerie dans deux petits bois, et se couchant à plat ventre avec son infanterie dans des champs de blé. A une lieue devant lui était La Fère, à deux lieues derrière lui le camp espagnol, et, sur le chemin qui traversait son embuscade, il y avait sans cesse des passagers. Le moindre mouvement, le moindre bruit l'aurait fait découvrir. Mais Biron avait tant d'empire sur les soldats qu'il les retint dix-huit heures cachés dans cette position dangereuse, sans manger, sans boire, sans discourir, jusqu'au soir du 18 juin, qu'ils

virent enfin passer les chars devant eux ; ils les laissèrent s'avancer, de manière à barrer presque le chemin, et alors, paraissant tout à coup de toutes parts, ils attaquèrent l'escorte avec impétuosité. La résistance fut vaillante et obstinée. Biron aurait été gravement compromis si quelques fuyards avaient porté l'alarme au camp espagnol ; mais les vieux soldats italiens et espagnols ne se dispersaient pas, ne fuyaient pas ; tous se fortifièrent dans l'enceinte de leurs chariots, tous y périrent, à la réserve d'un bien petit nombre qui furent faits prisonniers. Les quatre cents chariots du convoi furent brûlés par Biron, car il n'y avait pas de possibilité de les emmener, et la même nuit il revint au camp royal, après avoir eu deux cents hommes tués, autant de blessés, mais après avoir causé un si grand dommage à l'ennemi que Mayenne et Mansfeld se virent dans la nécessité de se retirer. Mayenne le fit en plein jour, quoiqu'il eût à traverser quatre lieues de pays découvert, en présence d'une cavalerie fort supérieure à la sienne. Mais il le fit avec tant d'habileté militaire, comme de bravoure, qu'il ne se laissa point entamer (1).

La retraite de l'armée espagnole ne fit pas perdre courage aux assiégés. Ils continuèrent plus d'un mois à se défendre avec vaillance. Une sortie terrible qu'ils firent le 1er juillet, plusieurs assauts qu'ils soutinrent, même après que la mine eût ouvert de larges brèches à leurs murailles, coûtèrent encore beaucoup de monde à Henri IV ; il y perdit entre autres le baron de Givry, un des hommes les plus aimés et les plus estimés dans les deux armées. Enfin la garnison de Laon sentit l'impossibilité de se défendre davantage ; elle capitula le 22 juillet, et le comte de Sommerive, le baron du Bourg et le président Jeannin eurent la liberté de se retirer à La Fère avec toute la garnison, en emportant leurs armes et leurs bagages (2).

Dans cette campagne, c'était Biron qui avait montré le plus

(1) Davila, L. XIV, p. 952, 954. — De Thou, L. CXI, p. 497, 500. — Sully, Écon. royales, L. II, c. 23, p. 247. — V. P. Cayet, L. VI, p. 167.
(2) Davila, L. XIV, p. 955. — De Thou, L. CXI, p. 501, 502. — Lettre du duc de Féria à Philippe II, dans Capefigue, T. VII, p. 237.

de talent et le plus de courage, et chacun dans le camp lui attribuait le mérite de la prise de Laon. Mais d'Aubigné remarque : « Que Henri IV souffroit impatiemment qu'on louât » ceux de ses serviteurs qui avoient fait les plus belles actions » à la guerre, et qui lui avoient rendu les plus grands ser- » vices (1). » Et Sully nous en donne un exemple dans ses Économies royales. « Deux jours après la défaite du grand » convoi, écrivent ses secrétaires, le roi vous envoya quérir si » matin qu'il étoit encore au lit ; lequel après quelque discours » de ce qui s'étoit passé en ces grands combats où vous vous » étiez trouvé, et voyant que vous louiez M. de Biron, il vous » dit : « Tout ce que vous dites est bien vrai ; mais il en parle » tant et y ajoute tant de choses qu'il semble que vous n'avez » tous rien fait, et que tout ce qu'il en dit n'est qu'à dessein » de me demander le gouvernement de cette place, de la for » tification de laquelle il parle déjà tout ouvertement, jus- » ques à menacer de faire quelque escapade si je lui refuse. » Mais, outre que j'en suis déjà engagé de paroles envers » d'autres que j'aime et auxquels je me fie, je craindrois en la » lui baillant et la fortifiant comme il dit, de le rendre insup- » portable, lors de ses dépits et vanteries, capable, lui étant si » proche des Pays-Bas, de tout mépriser et tout imaginer ; et » partant vous prié-je de penser à toutes ces choses, et le met- » tre un peu sur ces discours, pour voir ce qu'il dira ; car l'on » m'a dit qu'il vous caresse (2)..... D'un tel esprit, et tant pré- » somptueux qu'il voudroit persuader au monde qu'il m'a mis » la couronne sur la tête, me semble qu'il faut craindre toute » chose..... Je vous prie me dire encore ce que vous pensez » touchant les procédés de M. de Bouillon, qui fait tant le sa- » pient.... Tant plus je l'ai obligé, tant plus il m'a fait d'al- » garades, et tâché toujours de faire défier les huguenots de » moi.... et n'est pas possible qu'il fasse tout cela par inno- » cence, si elle n'est fourrée de malice bien noire : laquelle » trois autres ne l'ont pas moindre, mais ne sont pas si soi-

(1) Mém. de la vie de Théod. Agr. d'Aubigné, p. 61.
(2) Sully, Écon. royales, T. II, c. 24, p. 263.

» gneux de la cacher que lui, à savoir : le comte d'Auvergne,
» le duc d'Épernon et le maréchal de Biron (1). »

Les hommes dont Henri IV se défiait étaient en effet ceux qui s'étaient le plus tôt dévoués à lui, et qu'il avait le plus mal récompensés. Nous avons vu comment Bouillon, ou le vicomte de Turenne, avait servi la cause protestante dès sa première jeunesse, avec autant de dévouement que de bravoure et de talent. La seule récompense que lui eût accordée Henri avait été de lui permettre d'épouser l'héritière de la maison de Bouillon ; elle venait justement de mourir en le laissant son unique héritier. Elle était protestante, et elle ne pouvait choisir dans le parti huguenot un homme de plus haut rang que Turenne, ou plus fait pour mériter son attachement ou flatter son amour-propre ; aussi Turenne croyait-il n'avoir d'obligation qu'à lui-même et à elle pour la préférence que lui avait accordée cette princesse étrangère (2). Autant Bouillon était le plus habile entre les généraux huguenots du roi, autant les deux Biron père et fils avaient été les plus habiles entre les catholiques ; leur fidélité ne s'était jamais démentie : quoique catholiques, ils n'avaient jamais fatigué le roi de leur intolérance, ils formaient au contraire par leur modération le lien entre les deux religions. Dès l'âge de quatorze ans Biron était colonel des Suisses ; Henri l'avait fait amiral de France en 1592, mais il lui avait repris cette charge en 1594, pour la donner à Villars, le nommant maréchal pour le consoler. Il n'est pas étrange que Biron espérât que Henri lui donnerait le gouvernement de Laon, qu'il avait tant contribué à soumettre, tandis que le roi était si prodigue de ses grâces envers ceux qui lui avaient résisté. Le duc d'Épernon avait été le protecteur du Béarnais à la cour de Henri III, dans un temps où tous les autres favoris s'étaient donnés à la Ligue. Henri cherchait alors à lui enlever la Provence, qu'il tenait du dernier roi. Le comte d'Auvergne enfin, fils naturel de Charles IX, n'avait que vingt-un ans, c'était Henri III qui lui avait donné,

(1) Écon. royales, T. II, c.21, p. 265.
(2) *Ibid.*, p. 266.

en 1589, les comtés de Clermont et d'Auvergne; il s'était des premiers attaché à Henri IV, mais il n'avait encore ni mérité ni obtenu de lui aucune faveur (1).

Pendant le siége de Laon Saint-Chamans avait ouvert au roi les portes de Château-Thierry, sous condition qu'il en demeurerait gouverneur, et les bourgeois d'Amiens s'étaient donnés au roi sans condition, mais il n'en confirma pas moins tous leurs priviléges. L'acquisition la plus importante cependant qu'il fit alors fut celle de Cambrai; et à cette occasion il montra de nouveau que s'il croyait que la fidélité de ses serviteurs pouvait se passer de récompense, il n'épargnait rien pour séduire ses ennemis. Balagni, alors seigneur ou prince de Cambrai, était ce même aventurier, fils naturel de Jean de Montluc, évêque de Valence, qui avait été envoyé dans sa première jeunesse en Pologne, pour y préparer l'élection de Henri III. Le duc d'Alençon lui avait confié le gouvernement de Cambrai, lorsqu'il avait surpris cette ville; dès lors Balagni s'y était fortifié : et à la mort du duc d'Alençon il y était demeuré indépendant. Il avait formé des compagnies de cavalerie, avec lesquelles il s'était mis au service de la Ligue, s'assurant ainsi en retour l'alliance des princes puissants dont elle était composée. Comme militaire il avait éprouvé plusieurs revers qui avaient fait élever des doutes sur son habileté et même sur son courage; et il se figurait pouvoir les dissiper par sa férocité envers les protestants; il était détesté dans Cambrai, mais il s'y faisait craindre à l'aide des nombreux aventuriers qu'il tenait à sa solde. Il avait épousé Renée, sœur de Bussy d'Amboise, qui ne lui avait donné sa main que sous condition qu'il tuerait Montsoreau, le meurtrier de son frère. Quand Balagni vit décliner la fortune de la Ligue et grandir celle de Henri IV, il résolut de s'attacher au pouvoir nouveau; il envoya secrètement sa femme à Dieppe, où se trouvait le roi, au mois de novembre 1593, pour se faire comprendre dans la trève qui devait durer jusqu'à la fin de l'année. Elle fit mieux, elle réussit à engager le roi à signer, le 29 novembre,

(1) Mém. du duc d'Angoulême, T. LXII, p. 173.

un traité par lequel il prenait sous sa protection Jean de Montluc de Balagni, souverain de Cambrai, avec sa femme et ses enfants. Il s'engageait à lui payer 70,000 écus par année pour l'entretien de sa garnison et de sa citadelle, et de plus, 20,000 francs pour intérêt des sommes qu'il y avait précédemment dépensées. Il accordait à Balagni et à tous ses serviteurs une amnistie pour tous les actes de violence qu'ils avaient commis en France; il s'engageait à le défendre contre Philippe II, à le comprendre comme son allié dans tous les traités qu'il signerait, et à faire jouir en France les habitants du Cambresis de tous les privilèges des Français (1).

Ce traité fut tenu quelque temps secret, pour ne pas compromettre Balagni, dont l'État était enclavé dans les Pays-Bas espagnols; il fut ratifié par le roi au milieu d'avril, par Balagni le 12 août, et il fut vérifié au parlement de Paris le 14 janvier 1595. Henri IV prit à tâche de gagner le cœur de Balagni par ses prévenances : il alla le voir à Cambrai au mois d'août, il le nomma maréchal de France, et il agréa les fêtes somptueuses que lui donna le nouveau prince. Toutefois il ne pouvait guère contracter d'alliance plus dangereuse : Balagni était le Valentinois de la France; il n'était pas plus digne de la protection de Henri IV, que César Borgia ne l'avait été de celle de Louis XII. L'un comme l'autre était odieux à ses sujets et à ses voisins, et ne maintenait sa tyrannie que par des supplices; Balagni osa davantage depuis qu'il se sentit soutenu par un grand roi : bientôt les bourgeois de Cambrai ne voulurent plus souffrir sa tyrannie, ni les Flamands son voisinage; et Henri IV perdit Cambrai pour avoir voulu y maintenir un brigand.

La campagne de 1594 finit avec la prise de Laon. Henri IV, au mois d'août, après Cambrai, visita Amiens; il reçut encore la soumission des habitants de Beauvais, puis celle de Saint-Malo. Il revint ensuite à Paris, où le parlement reçut le serment, au mois d'octobre, de Villars comme amiral

(1) De Thou, L. CXI, p. 505, 507; et CXIII, p. 596. — Journal de l'Étoile, T. II, p. 555. — Davila, L. XIV, p. 937.

de France, de Balagni et de Bouillon comme maréchaux : il fit cependant de grandes difficultés quand au dernier, parce qu'il était huguenot ; il céda sur les représentations du président de Thou, qui dit « qu'il n'étoit point question de recevoir » un docteur de théologie, mais un maréchal de France, en » quoi il ne s'agissoit point de la religion. Que M. de Bouillon » avoit bonne épée pour faire service au roi en cette charge, » de laquelle s'il y avoit seigneur en France qui fût digne, » c'étoit lui (1). » En même temps Henri IV chargea le maréchal de Biron de défendre la Bourgogne, ou de la reconquérir sur le duc de Mayenne, qui en était gouverneur. Enfin, le dimanche 25 septembre, dit l'Étoile, le roi déclara tout haut « Villeroi secrétaire d'État, en la place de Révol, et ce, contre » sa protestation souventefois réitérée, contre les prières aussi » très humbles et très affectionnées de madame sa sœur, qui, » au nom de toutes les Églises, principalement de celles des » Pays-Bas, avoit supplié sa majesté de n'y mettre point Villeroi, pour ce qu'elles le connoissoient pour leur ennemi » formel et juré, et de tous ceux de la religion ; et au surplus » très mauvais Français et vrai Espagnol. » Villeroi, en effet, ancien ligueur, avait été surtout l'homme du duc de Mayenne, dans ses négociations, soit avec l'Espagne, soit avec Henri IV lui-même ; mais celui-ci changeait de parti, et c'était d'hommes qui en eussent changé qu'il aimait à se servir (2).

Pendant la durée des guerres civiles, une partie considérable du royaume semblait oubliée et du roi, et de la France, et de ses historiens : on s'y battait cependant aussi, et peut-être avec non moins d'acharnement ; mais c'était tout autant de guerres privées entre le gouverneur nommé par la Ligue et le gouverneur nommé par le roi ; chacune était soutenue avec les ressources de la province, sans que l'un ou l'autre chef recourût au gouvernement central, ou reçût de lui des ordres. Dans la Bretagne, cette guerre privée avait pris un caractère plus indépendant encore; Mercœur prétendait hériter

(1) Mém. de l'Étoile, T. III, p. 87. — De Thou, L. CXI, p. 507. — Davila, L. XIV, p. 938.
(2) Mém. de l'Étoile, T. III, p. 84.

des anciens ducs du pays; Philippe II avait la même prétention pour sa fille, car quoi qu'il advînt de la loi salique, quant à la couronne de France, la Bretagne tout au moins était un fief féminin. Le maréchal d'Aumont était gouverneur de la province pour le roi; mais Élisabeth d'Angleterre croyait être intéressée plus encore que lui à ce que cette grande péninsule, si rapprochée de son royaume, ne passât point entre les mains ou d'un fanatique prince lorrain ou des Espagnols.

Ce furent les États de Bretagne présidés à Rennes, le 18 octobre 1593, par le maréchal d'Aumont et le sire de Saint-Luc, qui envoyèrent des députés à la reine d'Angleterre et aux États de Hollande, pour leur demander des secours. Élisabeth promit cinq mille hommes, et les Hollandais quinze cents; mais la première se plaignait que la place d'armes qu'on avait livrée à ses troupes, Paimpol, était malsaine et insuffisante; elle demandait que la place de Brest fût remise à son général Norris, pour sa sûreté, et elle fit même quelques tentatives auprès de Sourdeac, qui y commandait, pour se la faire livrer sans l'ordre des États. L'armée qu'elle entretenait en France lui coûtait trois mille livres sterling par semaine, et elle reprochait amèrement à Henri de n'avoir voulu l'employer à rien qui pût être réellement utile à l'Angleterre (1).

Le duc de Mercœur éprouvait des difficultés précisément du même genre avec son allié le roi d'Espagne. Il avait été obligé de livrer à D. Juan de Aquila, commandant de ses auxiliaires espagnols, la place de Blavet, aujourd'hui Port-Louis; mais celui-ci n'en était pas content; ayant cinq mille vieux soldats sous ses ordres, il s'était emparé de la langue de terre qui sépare la baie de Douarnenez de celle de Brest, et il avait commencé à y élever auprès du village de Crozon un fort sur un rocher, dans la position la plus formidable; ce fort l'aurait rendu maître de Brest et du Conquet, il aurait détruit le commerce anglais en Bretagne et favorisé tout projet de descente

(1) D. Taillandier, Histoire de Bretagne, L. XIX, p. 429. — Rapin-Thoiras. T. VII, L. XVII, p. 475.

en Angleterre. D. Thomas de Praxèdes fut chargé du commandement du Crozon; mais comme Mercœur et les Bretons voyaient l'érection de ce fort avec autant de jalousie que le maréchal d'Aumont ou le général Norris, l'Espagnol ne voulait employer que des ouvriers espagnols, et des briques cuites en Espagne, pour que l'intérieur de ses fortifications ne fût connu d'aucun Français. Il en résulta que ses ouvrages avancèrent très lentement; aussi le maréchal d'Aumont, après avoir soumis au roi Laval et Concarneau, puis Morlaix et Quimper, trouva-t-il encore les fortifications de Crozon incomplètes quand il vint y mettre le siége le 11 octobre. Il avait sous ses ordres deux mille Anglais commandés par Norris, trois mille Français, trois cents arquebusiers à cheval, et quatre cents gentilshommes. Dans aucune occasion l'émulation entre les Anglais et les Français, et la haine des uns et des autres contre les Espagnols, ne se manifestèrent avec plus d'acharnement. Après plusieurs combats et plusieurs assauts meurtriers, Crozon fut enfin pris d'assaut le 15 novembre, et tout ce qui y restait de défenseurs fut passé au fil de l'épée (1).

La grande province de Languedoc formait en quelque sorte deux États séparés. Le maréchal duc de Montmorency, longtemps connu sous le nom de Damville, qui s'était maintenu dans le gouvernement malgré Catherine, malgré Charles IX, malgré Henri III, agissait plutôt comme l'allié que comme le sujet de Henri IV; il ne faisait rien pour lui et il ne lui demandait rien; mais il avait son parlement à Béziers, et il assemblait les États tour à tour à Pézénas, à Beaucaire et à Béziers; il n'avait jamais consenti à la révocation de l'édit de pacification de 1577, et il était secondé par tous les huguenots et tous les catholiques politiques. D'autre part, le capucin frère Ange, qui avait repris le titre de duc de Joyeuse et de gouverneur du Languedoc pour la Ligue, se montrait le plus fanatique de tous les chefs de ce parti en décadence, le plus éloigné de reconnaître pour roi un hérétique relaps; et il fai-

(1) D. Taillandier, Hist. de Bret., L. XIX, p. 430-440. — Davila, L. XIV, p. 943-945. — De Thou, L. CXI, p. 517-520. — Lettre de Mercœur à Philippe, dans Capefigue, T. VII, p. 17.

sait agir à Rome son frère, le cardinal de Joyeuse, de concert avec lui. Il avait son parlement à Toulouse, ville glorieuse de son inquisition, et la plus intolérante de France, et il avait, de son côté, assemblé des États, ardents catholiques, à Carcassonne, à Albi et à Lavaur.

Pour rétablir son autorité dans la province, Henri IV se proposait d'en éloigner son lieutenant Montmorency, et de séduire son ennemi Joyeuse. Il conféra au premier, dès le mois de septembre 1593, la dignité de connétable, la plus éminente de toutes les charges du royaume; et il lui exprima en même temps le besoin qu'il avait de lui, soit pour pacifier la France et le Dauphiné, soit pour assister à son sacre, soit enfin pour conduire ses armées. Montmorency parut flatté de ces faveurs, mais quoiqu'il eût, avec la permission du roi, prolongé pour l'année 1594 la trève particulière au Languedoc, il ne se hâta pas de quitter la province. Il en confia le gouvernement à Anne de Lévi, duc de Ventadour, lorsqu'il joignit enfin le roi pour la campagne de Bourgogne. En même temps le roi envoyait Aymeric de Vic à Toulouse pour gagner Joyeuse, en lui offrant le gouvernement de la partie du Languedoc qui le reconnaissait, avec d'autres conditions avantageuses. La négociation fut entamée, et l'on vit une grande partie du parlement et de la bourgeoisie de Toulouse se prononcer pour la paix; mais Joyeuse écoutait plus son fanatisme que son ambition, il ne voulut suivre les conseils que des plus forcenés parmi les ligueurs, il força une partie du parlement de la Ligue à se retirer à Castel-Sarrazin pour se dérober à ses fureurs, et il recommença les hostilités avec les royalistes à la fin de mai 1595 (1).

La plus grande partie de la Provence était soulevée contre le duc d'Épernon, mais ce seigneur avait pourtant trouvé moyen de réunir une armée assez considérable, avec laquelle il recommença le siége d'Aix au commencement de cette année. Il n'y avait aucun gouverneur de province que Henri IV

(1) Hist. gén. de Languedoc, T. V, L. XLI, p. 467-476. — De Thou, L. CXI, p. 523. — Davila, L. XIV, p. 947.

désirât plus dépouiller de son pouvoir qu'Épernon, et cependant il ne voulait pas se déclarer ouvertement contre lui, de peur que ce duc orgueilleux n'embrassât le parti de la Ligue. Henri, qui s'était réconcilié avec les ligueurs de la Provence, et qui les avait armés lui-même contre le gouverneur qui exerçait l'autorité en son nom, recommanda le soin de les pacifier aux deux gouverneurs des provinces voisines, le connétable de Montmorency, qu'il était bien aise de faire sortir sous ce prétexte du Languedoc, et Lesdiguières, qu'il ne désirait guère moins faire sortir du Dauphiné, où ce chef habile des protestants commençait à devenir trop puissant. Lesdiguières ayant passé la Durance le 27 avril, remporta quelques jours plus tard l'avantage sur d'Épernon, dans un combat qu'il lui livra à Orgon. D'autre part, son éloignement du Dauphiné et du Piémont permit au duc de Savoie de s'emparer de plusieurs vallées protestantes, dans le pays des Vaudois, qui s'étaient données au roi. Ce n'était cependant ni à Montmorency ni à Lesdiguières que Henri IV avait confié ses véritables intentions relativement à d'Épernon. Il choisit pour être son agent en Provence, un intrigant, Beauvais la Nocle, sieur de Lafin, qui eut plus tard une part aussi honteuse que déplorable à la ruine du maréchal de Biron. Lafin avait une triple instruction, la première, publique, de réconcilier Épernon avec les seigneurs provençaux; la seconde, secrète, pour engager ces seigneurs, et surtout le marquis d'Oraison et de Saint-Canat, à continuer à faire la guerre à d'Épernon, dont le roi désirait la ruine; la troisième, plus secrète encore, portait : « Que s'il reconnoissoit que le » parti de ces seigneurs étoit le plus foible, il désavouât de la » part du roi leur procédure, et leur fît faire leur procès comme » à des déserteurs, des séditieux et perturbateurs du repos » public, secret que le sieur de Saint-Canat lut un jour en » cachette dans les Mémoires et instructions du sieur de Lafin; » ces instructions étoient signées de la propre main du roi et » de celle d'un secrétaire d'État (1).» Mais Lafin, reconnaissant

(1) Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 792. — Nostradamus, P. VIII, p. 969.

que le parti du duc d'Épernon penchait vers sa ruine, se lia étroitement avec Lesdiguières, le comte de Carces, la comtesse de Saulx, le marquis d'Oraison et le parlement d'Aix, tous ennemis acharnés d'Épernon. Cependant, il les engagea les uns et les autres à signer une trève, qui devait durer jusqu'à ce que le roi se fût expliqué sur les demandes des deux partis (1).

Le roi attendait pour s'expliquer l'issue d'une autre négociation, qu'il regardait comme plus importante encore : il avait recommencé à traiter avec les princes de la maison de Lorraine, assuré que, s'il pouvait les gagner, toute la Ligue serait bientôt dissoute, et il n'épargnait ni dignités, ni argent, ni promesses, pour les séduire les uns après les autres. Le premier dont le traité fut signé fut Charles III, duc de Lorraine, qui avait plus à perdre par la guerre et moins à gagner qu'aucun de ses parents. Son négociateur, Bassompierre, obtint pour lui le gouvernement de Toul et de Verdun, qui, avec quelques places plus petites, était doué à l'un de ses fils ; une somme de 900,000 écus pour dédommagement de toutes les pensions qu'il avait perdues pendant la guerre, et la promesse de maintenir tous les droits que prétendaient ses enfants à l'héritage de Catherine de Médicis. Le négociateur Bassompierre ne s'oublia point lui-même ; le roi reconnut lui devoir 68,000 écus que Bassompierre disait avoir avancés à Henri III, et au lieu d'argent il se fit céder en paiement la seigneurie de Vaucouleurs (2).

Treize jours après le traité du duc de Lorraine, celui du duc de Guise fut également signé ; la duchesse de Guise sa mère l'avait entamé, et c'était Rosny qui avait eu la principale part à le conclure avec le maréchal de La Châtre. Guise insistait pour conserver le gouvernement de Champagne, qui avait déjà été donné à son père, et que la Ligue lui avait transmis. Henri IV, qui de son côté l'avait donné au duc de Nevers, ne voulait pas offenser ce grand seigneur en le lui reprenant.

(1) Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. X, p. 788-801. — Nostradamus, Hist. de Provence, P. VIII, p. 963-972. — Davila, L. XIV, p. 946-949. — De Thou, L. CXI, p. 523-529.

(2) Traités de Paix, T. II, § 199, p. 559, à Saint-Germain-en-Laye, 16 novembre 1594.

Guise consentit à échanger ce gouvernement contre celui de Provence, et Henri saisit avec empressement cette occasion, comme il le dit à Rosny, « de mettre au duc d'Épernon M. de » Guise en tête; d'autant que lui réunissant, de son côté, » ceux qui se ressentent encore de la Ligue à mes serviteurs » affidés MM. d'Ornano, Lesdiguières et autres, à qui je l'en- » joindrai ainsi, tout le crédit que peut avoir acquis M. d'É- » pernon sera bientôt réduit à néant, et lui contraint, après y » avoir bien dépensé, de s'en revenir me trouver et faire le » bon valet (1). » Le traité du duc de Guise et de ses deux frères le prince de Joinville et l'abbé Louis fut signé le 29 novembre. Henri promit de ne point permettre l'exercice de la religion réformée dans les principales villes de Champagne; il confirma toutes les nominations faites par les Guises, il abolit toutes les offenses, il déchargea le duc de tout ce qu'il pouvait devoir au trésor, il le dispensa de payer pendant une année aucune dette à des particuliers; enfin, il lui promit 400,000 écus pour rétablir ses affaires. Il donna aussi à l'abbé Louis de Guise la plupart des bénéfices ecclésiastiques qui avaient appartenu au cardinal de Bourbon. De son côté, Guise remit au roi Reims, Vitry, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, Moncornet, et tout ce qui lui restait en Champagne (2).

On a peine à comprendre comment le trésor du roi pouvait suffire à payer les scandaleuses rançons que lui demandaient tous ces princes et ces seigneurs, qui prétendaient n'avoir pris les armes que pour la défense de la religion, et qui ne les posaient qu'au prix de l'or. Les finances avaient jusqu'alors été administrées par François d'O, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, ancien mignon de Henri III, homme perdu de débauche, et qui, à l'âge de quarante ans, succomba, le 24 octobre 1594, aux maladies que lui avaient attirées ses vices. Cet homme, sans pitié et sans probité, avait souvent fait preuve de son talent pour trouver des expédients dans les besoins pressants du trésor : on le regardait comme un adminis-

(1) Écon. royales, T. II, c. 27, p. 318.

(2) Traités de Paix, T. II, § 200, p. 261. — Écon. royales, T. II, c. 28, p. 339. — Davila, L. XIV, p. 942. — De Thou, L. CXI, p. 510, 511.

trateur infidèle ; mais il dissipait plus rapidement encore qu'il ne volait, et il mourut chargé de dettes. Ses embarras privés lui avaient fait rendre, le 14 juillet, un édit pour réduire d'un tiers l'intérêt de l'argent sur toutes les dettes constituées tant des particuliers que du public; pendant son agonie, plusieurs de ses créanciers, qui étaient ses parents et ses domestiques, firent saisir tous les meubles de son logis et détendre jusqu'à la tapisserie de la chambre où il respirait encore. Henri IV confia l'administration de ses finances au duc de Nevers, puis à Nicolas Harlay de Sancy, avant d'y appeler le baron de Rosny (1).

Tandis que, par la défection du duc de Lorraine et du duc de Guise, la Ligue semblait sur le point de se dissoudre; que le duc d'Aumale, perdant successivement ses meilleures places de Picardie, était réduit à se faire tout-à-fait Espagnol; que le duc de Mayenne avait passé en Bourgogne pour sauver tout au moins cette province, dont il avait le gouvernement, un attentat odieux montra tout à coup combien le fanatisme des anciens ligueurs avait encore de puissance sur certains esprits. Le 27 décembre, le roi, à peine descendu de cheval à son retour de Saint-Germain, entra dans une salle du Louvre, où il était entouré des chevaliers du Saint-Esprit, qui devaient l'accompagner à la procession du premier de l'an. Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Chastel, s'était glissé parmi eux ; c'était le fils d'un marchand de Paris. Au moment où les chevaliers de Ragni et de Montigni saluaient le roi, Chastel lui porta un coup de couteau qu'il destinait à la gorge ; mais le roi s'était baissé pour les embrasser, en sorte que le couteau frappa à la lèvre et fut arrêté par les dents. La blessure fut si légère que le roi crut que c'était sa folle mathurine qui l'avait atteint. Chastel avait à l'instant laissé tomber le couteau, et s'était perdu dans la foule ; il fut cependant reconnu et arrêté. Il fut mis à la torture ; et, d'après ses aveux, on prétendit qu'il avait été élevé dans l'école des jésuites, et qu'il

(1) De Thou, L. CXI, p. 513. — Mém. de l'Étoile, T. III, p. 91. — Rosny, Écon. royales, T. II, c. 27, p. 300; et c. 29, p. 354. — Édit sur les rentes, aux Mém. de la Ligue, T. VI, p. 218.

avait été encouragé au meurtre du roi par le curé de Saint-André, comme expiation de désordres honteux auxquels il avait été adonné; d'autres affirmèrent, au contraire, que par sa confession il déchargea absolument les jésuites de tout blâme. Le surlendemain, jeudi 29 décembre, il eut le poing coupé, puis il fut tenaillé et tiré à quatre chevaux en la place de Grève; ses membres furent jetés au feu, et les cendres dispersées au vent (1).

(1595.) La tentative de Chastel fournit au parlement le prétexte qu'il cherchait pour sévir contre les jésuites. Cet ordre, qui prétendait l'emporter sur tous les autres dans son zèle pour l'Église, et qui faisait vœu d'une obéissance plus implicite que le reste du clergé à la cour de Rome, avait excité le ressentiment et la jalousie des autres ordres monastiques. Dès le commencement de cette année, il était en procès avec l'Université; il avait aussi une querelle avec les curés de Paris, et le parlement le regardait avec une extrême défaveur. De Thou rapporte avec complaisance toutes les accusations qui circulaient alors contre les jésuites, et les autres historiens s'en montrent également avides (2). Le jour même du supplice de Chastel, le parlement rendit un arrêt ordonnant « que » les prêtres du collége de Clermont, leurs disciples, et » en général tous les membres de la Société de Jésus, sorti- » roient de Paris, et de toutes les villes où ils auroient des » colléges, trois jours après que cet arrêt leur auroit été signi- » fié, et dans quinze jours hors du royaume, comme corrup- » teurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et » ennemis du roi et de l'État. » En cas de désobéissance, ils devaient être traités comme criminels de lèse-majesté. Le dimanche 8 janvier, on les vit, en effet, au nombre de trente-sept, les uns dans trois charrettes, les autres à pied, sortir de

(1) Mém. de P. de l'Étoile, T. III, p. 101-104. — Davila, L. XIV, p. 949, 950. — De Thou, L. CXI, p. 532, 533. — D'Aubigné, L. IV, c. 4, p. 339. — Rosny, Écon. royales, T. II, c. 29, p. 339. — Lettre de Henri IV, et extrait de l'interrog. de Chastel. Capefigue, T. VII, p. 255, 259.

(2) De Thou, L. CX, p. 466-490. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VI, p. 210-279. — Mém. de la Ligue, T. VI, p. 133-218.

Paris, conduits par un huissier de la cour. Le père Guéret. jésuite sous lequel Jean Chastel avait fait son cours de philosophie, fut mis à la question, aussi bien que le père Alexandre Haym, Écossais ; mais on ne put rien tirer de l'un ou de l'autre. Le père Guignard, autre jésuite, homme docte et régent dans leur collége, fut, le 7 janvier, « pendu et étranglé, dit l'Étoile, en » la place de Grève à Paris, et son corps ards et consommé en » cendres, après avoir fait amende honorable, en chemise de- » vant la grande église Notre-Dame. Et ce, par arrêt de la cour » de parlement, pour réparation des écrits injurieux et diffa- » matoires contre l'honneur du feu roi, et de celui-ci, trouvés » dans son étude, écrits de sa main et faits par lui. Ce qu'il » auroit confessé, et toutefois soutenu qu'il les avoit faits pen- » dant la guerre et avant la conversion du roi.... Et sur ce qu'il » lui fut remontré pourquoi, depuis la conversion du roi et ré- » duction de Paris, il n'avoit brûlé lesdits écrits, ains les avoit » gardés, répondit qu'il n'en avoit tenu autrement compte, » pour ce que tout cela avoit été pardonné par le roi (1). » Pierre Chastel, enfin, le père du régicide, après avoir été mis à la question, et son innocence ayant été constatée, fut cependant condamné à neuf années d'exil et à 2,000 écus d'amende, en même temps que sa maison fut rasée, en haine de son fils.

On ne sait ce qu'on doit regarder comme plus déplorable du fanatisme qui armait un assassin contre le roi, pour faire triompher un système religieux et plus tôt encore un système d'intolérance, ou de la cruauté, de la précipitation, de la lâche servilité du premier corps de la magistrature, qui ne se contentait pas de faire périr dans d'atroces tourments le jeune coupable, mais qui étendait les châtiments jusqu'aux hommes innocents, jusqu'aux hommes dont les anciennes offenses étaient pardonnées ; qui ne se donnait pas le temps de reconnaître la vérité, et qui condamnait en masse, en quarante-huit heures, à un exil déshonorant, une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée, ni défendue, pour une

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 108-112. — De Thou, L. CXI, p. 536. — Davila, L. XIV, p. 951. — V. P. Cayet, L. VI, p. 354.

tentative de régicide à laquelle elle n'avait eu aucune part. Ce n'était pas seulement une scandaleuse iniquité, c'était un grand acte de lâcheté politique, car le parlement qui condamnait l'ordre entier des jésuites, d'après quelques doctrines contraires à l'autorité royale qui se trouvaient exprimées dans les écrits de quelques uns de ces religieux, était le même corps qui, l'année précédente encore, sanctionnait la révolte, et donnait une adhésion tout au moins tacite à l'assassinat commis par Jacques Clément. En effet, toute sa sévérité n'avait qu'un but, celui de faire excuser sa précédente opposition à l'autorité royale (1).

Les huguenots, cependant, qui voyaient dans les jésuites leurs ennemis les plus habiles et les plus redoutables, se réjouirent de leur exil comme du seul acte favorable à leurs intérêts qu'ils vissent émaner d'un gouvernement qui leur devait son existence. Chaque jour, en effet, ils voyaient accorder les plus hautes dignités de l'État, avec des pouvoirs illimités, des sommes d'argent scandaleuses aux Guises, et à tous les chefs de la Ligue qui les avaient persécutés avec le plus d'acharnement, qui souvent avaient commis contre eux des crimes à faire frémir l'humanité. Les villes qui se soumettaient à l'autorité royale demandaient presque toutes qu'aucun culte hérétique ne fût permis dans leurs murs, et cette grâce ne leur était jamais refusée par Henri IV. Il est vrai qu'ensuite il n'y tenait pas la main. Tous les dimanches il y avait prêche au Louvre, chez sa sœur. « Le jour de Pâques, » dit l'Étoile, y eut telle presse chez Madame, à ouïr le » prêche, qu'on ne s'y pouvoit asseoir.... Quand le roi avisoit » quelqu'un des ministres de Madame, il l'appeloit toujours, » et lui disoit : Priez Dieu pour moi, et ne m'oubliez pas en » vos prières (2). »

Avec son habitude de tourner tout en plaisanterie, de se gausser, comme on disait, et des gens et des choses, Henri IV ne laissait guère deviner quels étaient ses sentiments réels.

(1) *Voyez* l'avertissement aux catholiques sur l'arrêt du parlement. Mém. de la Ligue, T. VI, p. 261.

(2) Mém. de l'Étoile, T. III, p. 130 et 131.

Au moment de sa conversion il avait dit à plusieurs réformés : « Mes amis, priez Dieu pour moi ; s'il faut que je me perde » pour vous, au moins vous ferai-je ce bien, que je ne souf- » frirai aucune forme d'instruction, pour ne faire point de » plaie à la religion, qui sera toute ma vie celle de mon âme » et de mon cœur (1). » Six mois après, le roi, dit l'Étoile, « ayant avisé un gentilhomme à la messe, qui toujours avoit » fait profession de la religion, lui demanda s'il l'avoit pas vu » au prêche. — Oui, dit-il, sire. — Comment donc allez-vous » aujourd'hui à la messe? — Pour ce que vous y allez, sire, lui » répondit-il. — Ah, dit le roi, j'entends; vous avez quelque » couronne à gagner (2). » D'autre part, Henri IV s'efforçait de convaincre ceux qu'il croyait zélés catholiques, de sa ferveur pour la religion qu'il avait embrassée. A son sacre, il n'avait fait aucune difficulté de s'engager par serment à exterminer l'hérésie de son royaume ; il renouvela cet engagement à la procession des chevaliers du Saint-Esprit, qui fut différée jusqu'au 8 janvier 1595 à cause de sa blessure (3). Il renvoya le cardinal de Gondi à Rome, pour solliciter de nouveau le pape sur son absolution, averti qu'il était, par ses agents secrets, que Clément VIII se réjouissait de ses succès, et regardait le moment où il pourrait l'absoudre, comme celui qui assurerait sa propre indépendance vis-à-vis de Philippe II (4). Enfin, il manifestait à Rosny lui-même sa défiance de tous ces braves huguenots qui s'étaient jusqu'alors sacrifiés pour lui. Lorsque Rosny revint de la mission que Henri lui avait donnée auprès du duc de Bouillon, à l'occasion de la mort de sa femme, le roi lui dit : « Hé bien, M. de Thurenne » n'est-il pas bien honnête et bien humble? Cela veut dire » qu'il a fort affaire de moi ; car, s'il vous en souvient, il ne » parloit pas si doux à Montauban, lors d'une assemblée qui » s'y tint avec les ministres et gens de synode et de consis- » toire. Lui, et ses partisans, comme Constant, d'Aubigné,

(1) D'Aubigné, L. III, c. 22, p. 293.
(2) Mém. de l'Étoile, T. II, p. 398.
(3) *Ibid.*, T. III, p. 111. — Davila, L. XIV, p. 955.
(4) Davila, L. XIV, p. 938, 939.

» Saint-Germain-Beaupré, Saint-Germain de Clan, Bresolles
» et autres tels brouillons, faisoient toutes sortes de menées
» et pratiques, pour faire que toutes les églises de France ré-
» solussent de se mettre en espèce d'état populaire et répu-
» blique, comme les Pays-Bas, élisant pour protecteur le comte
» Palatin ; sans se fonder plus sur les princes du sang, desquels
» les espérances de pouvoir parvenir à la couronne diminuoient
» grandement le zèle de religion (1). »

Les huguenots répugnaient à se persuader que le roi eût, au fond du cœur, abandonné leur croyance, ou qu'il voulût aliéner de lui les seuls de ses sujets qu'il eût constamment trouvés fidèles. Toutefois, ils croyaient devoir à eux-mêmes et à leur religion de se préparer pour tout événement, de conserver une organisation séparée, et de se tenir en état de se défendre s'ils étaient attaqués. Ils firent quelques démarches auprès du duc de Bouillon, le plus puissant et le plus indépendant des religionnaires, afin de l'engager à se mettre à la tête de leur parti ; mais ce duc, qui avait besoin du roi pour se faire confirmer l'héritage de sa femme, était trop adroit politique pour s'exposer à attirer sur lui la jalousie de Henri IV. Ils songèrent aussi au connétable de Montmorency ; mais celui-ci, quoiqu'il se fût constamment appuyé sur leur parti, n'avait jamais voulu embrasser leur religion ; d'ailleurs il était vieux et sans enfants ; et content de la souveraineté presque indépendante qu'il s'était formée en Languedoc, il ne voulait pas compromettre de nouveau sa fortune (2). Cependant une assemblée, tenue à la mi-mai 1594, par trente députés des réformés de toutes les provinces, convint, après d'assez longs débats, d'une organisation provisoire du parti aussi long-temps qu'il restait sans chef. La France réformée fut divisée en dix départements, savoir : 1° celui de Bretagne et Normandie ; 2° de Picardie, Champagne, Sédan et Pays-Messin ; 3° Ile-de-France, Pays-Chartrain, Dunois, Berry et Orléans ; 4° Touraine, Anjou, Maine, Perche, Vendomois et Loudunois ; 5° Sain-

(1) Sully, Écon. royales, T. II, c. 24, p. 267.
(2) Davila, L. XIV, p. 951, 952.

tonge, Aunis, la Rochelle et Angoûmois; 6° Haut et Bas-Poitou et Châtelleraudois; 7° Bourgogne, Lyonnais, Provence et Dauphiné; 8° Bas-Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guienne; 9° Gascogne, Bourdelais, Agénois, Perigord et Limousin; 10° Haut-Languedoc, Haute-Auvergne et Haute-Guienne. Chacun de ces départements dut nommer un commissaire pour en former un directoire composé de dix personnes, quatre gentilshommes, deux ministres, et quatre membres du tiers-état. Les provinces devaient, par rotation, choisir tour à tour leurs députés dans chacun de ces trois ordres, le directoire étant renouvelé par moitié tous les six mois; ce directoire devait correspondre avec dix conseils de province, composés chacun de cinq à sept membres. Il devait veiller surtout à la conservation des places qui appartenaient à la religion, s'assurer que leur commandant et toute leur garnison fussent de la religion réformée, tenir la main à ce que leur solde leur fût payée des deniers royaux, à ce qu'une somme de 45,000 écus fût toujours prête pour les besoins urgents; à ce que toutes les plaintes qu'auraient à faire les religionnaires, avant d'être présentées au roi, fussent communiquées au maréchal de Bouillon et à Duplessis-Mornay (1).

Les réformés se flattaient cependant qu'un chef nouveau grandissait pour eux, c'était Henri II, prince de Condé, enfant de sept ans, qui jusqu'alors était élevé par sa mère Charlotte de la Trémoille, à Saint-Jean-d'Angely, dans la religion protestante. Le pape, de son côté, avait témoigné que tant qu'il voyait ce jeune prince, qui jusqu'alors était l'héritier du roi, élevé dans l'hérésie, il ne pouvait accorder l'absolution à Henri IV, après lequel la France retomberait entre les mains d'un roi huguenot. Henri IV ne négligea point l'avertissement qui lui en fut donné; il engagea la famille de la Trémoille à demander que la sentence rendue contre la princesse de Condé, comme ayant empoisonné son mari, fût révisée par le parlement de Paris, car lui seul était juge naturel des princes et pairs de France, tandis que la première sentence

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 10 et 11, p. 366-372.

n'était pas moins irrégulière, quant aux juges qui l'avaient prononcée, qu'injuste. La princesse en effet fut ramenée à Paris avec son fils (1), que le cardinal de Bourbon avait déclaré à Rosny n'être point fils de son frère ; du moins, disait-il, lui et tous ses frères, en leur conscience, ne le croyaient point de la race royale (2). Peu après son retour, elle fit profession de la foi catholique, dans laquelle son fils fut dès-lors élevé ; en retour, elle fut l'année suivante déclarée innocente du crime dont le soupçon avait si long-temps pesé sur elle. Les conditions de cet acquittement et son motif politique laissent peut-être peser sur l'innocence de Charlotte de la Trémoille plus de doutes que la sentence qui la condamnait. Les cours de justice avaient en effet si peu de respect pour la vérité, et les preuves sur lesquelles elles se décidaient étaient si peu concluantes que l'opinion publique ne peut jamais, avec sûreté, prendre leurs sentences pour ses règles (3).

Henri IV cependant craignit aussi d'aliéner par trop le parti huguenot, sur le sincère attachement duquel il comptait bien plus que sur tous les transfuges qu'il avait à grand prix détachés de la Ligue. Pour lui donner quelque satisfaction, il fit donc porter au parlement de Paris l'édit de tolérance qu'il avait donné à Tours le 24 juillet 1591, et qui confirmait la pacification de 1577. Quoique le parlement royaliste de Tours l'eût précédemment enregistré, plusieurs conseillers le repoussaient encore, et le procureur général exigeait que, par une clause nouvelle, les protestants fussent déclarés incapables de toutes les hautes fonctions publiques ; d'autres cependant, sans vouloir justifier l'édit, protestèrent qu'il ne leur appartenait point de limiter les prérogatives royales ; grâce à cette doctrine servile l'édit fut enregistré purement et simplement le 6 février 1595 (4).

(1) En décembre 1595. L'Étoile, T. III, p. 149. — Il fut conduit pour la première fois à la messe, le 24 janvier. *Ibid.*, p. 154.

(2) Rosny, Écon. royales, T. II, c. 22, p. 233.

(3) Davila, L. XIV, p. 966. — De Thou, L. CXII, p. 560 ; et T. IX, L. CXVII, p. 20.

(4) Davila, L. XIV, p. 955. — De Thou, L. CXII, p. 545, 546. — L'Étoile, Mémoires, T. III, p. 118.

En même temps, Henri IV jugea à propos de déclarer formellement la guerre au roi d'Espagne. Jusqu'alors Philippe II avait prétendu agir comme allié de la couronne de France, représentée, selon lui, par le lieutenant-général du royaume, le parlement et les États-généraux ; cette fiction avait été respectée par Henri, qui n'avait exercé aucune hostilité contre les Pays-Bas, la Franche-Comté, ou la frontière espagnole; Henri annonça à son conseil que son but était de donner à la guerre un caractère politique et non plus religieux ; que la jalousie des Français contre les Espagnols les réunirait à lui ; que le pape enfin rentrerait dans la neutralité, dès qu'il verrait que la guerre n'avait pour objet que des intérêts temporels. Rosny, cependant, regarda cette détermination comme mal fondée et dangereuse; elle fut suggérée au roi, assure-t-il, par le maréchal de Biron et le connétable de Montmorency, qui désiraient une occasion de faire briller leurs talents militaires, mais bien davantage encore par sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, qu'on nommait alors madame de Liancourt, et à laquelle il donnait fréquemment quelque fief et quelque titre nouveau. Henri, en avançant en âge, était chaque jour plus subjugué par les femmes. Il s'était brouillé avec sa première maîtresse, Corisande d'Andoyns, comtesse de Guiche, non point à cause de leurs infidélités réciproques ; ils étaient accoutumés à se les pardonner; mais, dit Rosny, « la comtesse de Guiche » étoit irritée contre lui et se plaisoit à le fâcher, pour ce que » l'ayant aimée, non seulement il ne l'aimoit plus et en ai- » moit d'autres, mais même encore avoit honte, à cause de » la laideur où elle étoit venue, que l'on dît qu'il l'eût aimée (1). » Gabrielle d'Estrées, dont il avait fait la connaissance en 1590, et qu'il avait fait épouser au complaisant Damerval de Liancourt, passait aussi pour ne lui être pas fidèle. Cependant Henri reconnut le fils dont elle accoucha cette année : il le nomma César; il voulut, à la persuasion de sa mère, lui faire une principauté indépendante, et il se flattait de

(1) Rosny, Écon. royales, T. II, c. 15, p. 138.

conquérir la Franche-Comté pour la mère et pour le fils (1).

La déclaration de guerre de Henri contre l'Espagne fut publiée à Paris le 17 janvier; Philippe y répondit seulement deux mois plus tard; il protesta que, malgré toutes les provocations du prince de Béarn et des huguenots, il n'était nullement en guerre avec la France; il recommanda à ses sujets de ne point molester les Français vrais catholiques, avec lesquels il voulait demeurer en paix; mais il s'engagea en même temps à poursuivre jusqu'à leur expulsion ou leur extermination, le prince de Béarn, les huguenots, et tous leurs adhérents (2).

En effet, Philippe, pour ce renouvellement de la guerre, redoubla aussi ses efforts. Ayant renforcé son armée en Flandre, il ordonna au comte Charles de Mansfeld de la conduire en Picardie, où le duc d'Aumale tenait encore plusieurs villes à sa dévotion; il fit passer des renforts à D. Juan d'Aquila, en Bretagne, pour seconder le duc de Mercœur; il chargea enfin Ferdinand de Velasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanez, de conduire dans la Franche-Comté l'armée considérable qu'il avait levée en Italie. Le duc de Mayenne, qui avait fait un nouveau traité avec l'Espagne, et auquel Philippe accordait une subvention de 10,000 écus par mois, pour maintenir son titre de lieutenant-général du royaume, s'était établi dans son gouvernement de Bourgogne, qu'il essayait de défendre contre les royalistes (3).

C'était aussi sur les deux Bourgognes que Henri IV comptait, dans la campagne de 1595, diriger les forces de son royaume. Le maréchal de Biron l'y avait précédé, et le 5 février il s'était rendu maître de Beaune. Le baron de Sénecey, qui, dans les précédents États, avait été président de la noblesse, avait ensuite passé au parti royaliste, avec la ville d'Auxonne, où il commandait, et dont il s'était réservé le

(1) Sully, Écon. royales, T. II, c. 29, p. 358; et c. 30, p. 361. — Journal de P. de l'Étoile, T. III, p. 72.

(2) Davila, L. XIV, p. 935. — De Thou, L. CXI, p. 530. — Mém. de la Ligue, T. VI, p. 278. — Traités de Paix, T. II, § 201, p. 565. — V. P. Cayet, L. VII, p. 488.

(3) Davila, L. XIV, p. 940. — Sully, Écon. royales, T. II, c. 30, p. 363.

gouvernement. Puis, les bourgeois d'Autun, le 8 mai, avaient appelé Biron et l'avaient introduit de nuit dans leur ville. La modération des royalistes, dans l'occupation de chacune de ces villes, encouragea les habitants de Dijon à se confier à eux. Mais tandis qu'ils traitaient avec Biron, le vicomte de Tavannes, lieutenant du duc de Mayenne dans la province, rassembla toutes les garnisons des ligueurs du voisinage et entra dans le château. Après s'en être assuré, il descendit dans la grande rue pour y attaquer les bourgeois; il leur avait déjà causé assez de pertes, lorsque Biron, de son côté, fut introduit dans la ville; c'était le 28 mai. Tavannes fit sonner la retraite, et les deux chefs cherchèrent à se fortifier dans le poste qu'ils occupaient. La capitale de la Bourgogne, cependant, courait un danger éminent. Tavannes était maître de la citadelle et du château de Talan. Le connétable de Castille et Mayenne, avec huit mille fantassins et deux mille cavaliers espagnols, venaient de s'emparer de Vesoul, et Biron, qui avait été introduit dans Dijon, n'avait pas assez de forces pour s'y défendre. Heureusement pour lui, le connétable de Castille ne connaissait ni le pays ni l'art de la guerre; il se défiait de Mayenne, et il l'offensa bientôt tellement que ces deux généraux ne purent plus servir ensemble (1).

Avant de se rendre à l'armée, Henri jugea convenable d'établir un conseil résident à Paris, auquel se pussent adresser toutes les plaintes et demandes des provinces. « Le comte de » Soissons, dit Rosny, désiroit en être nommé chef, à cause » de sa qualité et capacité; mais il y avoit tant d'antipathie » entre ces deux esprits et naturels, qu'ils ne demeuroient » quasi jamais deux mois sans brouillerie. Tellement que le » roi, afin qu'il ne l'en pressât pas davantage, un jour, à son » dîner, auquel MM. les princes de Conti et de Soissons étoient » tous deux, appela le premier, et lui dit tout haut, car » autrement ne l'eût-il pas entendu, que s'étant résolu de faire » un voyage à Lyon et en Bourgogne, il l'avoit choisi pour

(1) Davila, L. XIV, p. 957. — De Thou, L. CXII, p. 550, 554. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 156. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p. 498.

» représenter sa personne à Paris, et en toutes les autres pro-
» vinces dont il seroit trop éloigné, ensemble pour être chef
» d'un conseil qu'il laisseroit pour la direction des affaires de
» finances, et en même temps, dit à M. le comte qu'il le vou-
» loit mener avec lui en son voyage, s'assurant qu'il aimeroit
» bien mieux cela, pour ce qu'il y auroit des coups à donner
» et de l'honneur à acquérir... A quoi il fut répondu avec fort
» peu de paroles, se contentant tous deux de faire des révé-
» rences, l'un pour ce qu'il ne pouvoit parler, et l'autre pour
» ce que ce n'étoit pas ce qu'il désiroit. » Dans ce conseil, pré-
sidé par un prince qui ne pouvait ni parler ni entendre, le
roi fit entrer quelques hommes d'affaires, mais il en écarta tous
ses anciens serviteurs, à la réserve de Rosny (1).

Le roi avait compté se rendre à Lyon pour défendre cette ville contre les entreprises du duc de Nemours, qui s'était échappé de Pierre-Encise, le 26 juillet 1594, sous les habits de son domestique, en faisant pour lui l'office qu'on aurait le moins attendu d'un grand seigneur. Il avait trouvé son frère à la tête d'un bon corps de ligueurs; le duc de Savoie lui avait envoyé un renfort de trois mille Suisses, et il n'avait pas de plus ardent désir que de se venger des Lyonnais : aussi quand Nemours apprit l'arrivée du connétable de Castille en Franche-Comté, il alla le joindre pour lui persuader d'amener son armée dans le Lyonnais. D'autre part, Dizemieu, le commandant qu'il avait laissé à Vienne, avait profité de son absence pour entrer en traité avec le connétable de Montmorency, qui venait d'arriver à Lyon, du Languedoc, avec mille chevaux et quatre mille arquebusiers. Dizemieu lui livra Vienne le 24 avril; cette partie du royaume fut ainsi pacifiée, et le roi, au lieu de prendre cette route, donna rendez-vous à son armée à Troyes, où il entra lui-même le 30 mai (2).

Il ne tarda pas à y recevoir courrier sur courrier du maréchal de Biron, qui lui exposait le danger où il se trouvait à Dijon, avec des bourgeois effrayés; tandis que le colonel Fran-

(1) Sully, Écon. royales, T. II, ch. 30, p. 366.

(2) V. P. Cayet, T. LIX, Liv. VII, p. 491-498. — De Thou, L. CXIII, p. 626, 627. — Davila, L. XV, p. 994.

ceschi était maître de la citadelle, Tavannes, du château de Talan, à un mille de distance, et que le connétable de Castille avançait avec une armée formidable. Henri fit aussitôt partir pour Dijon tout ce qu'il avait de troupes; lui-même il y arriva le dimanche 4 juin, au soir : quoiqu'il n'eût encore que fort peu de monde, il jugea que son nom suffirait à contenir les garnisons des deux châteaux, et qu'il fallait payer d'audace pour arrêter, par une brillante escarmouche, l'armée du connétable de Castille, qui passait déjà la Saône à Gray. Il n'avait amené avec lui que quatre cents gendarmes et quatre ou cinq cents arquebusiers à cheval. Il convint, avec le baron de Lux, d'aller déjeuner au château dont ce dernier prenait le nom, à moitié chemin entre Dijon et Gray, le lendemain lundi 5 juin, et il donna ordre qu'on y envoyât successivement toutes les troupes qui arriveraient ou dont on pourrait disposer. Pendant ce temps, le baron d'Aussonville avait poussé une reconnaissance jusqu'à Fontaine-Française; mais voulant pénétrer au-delà, il vint donner étourdiment dans l'armée du connétable, qui, à l'heure même, venait prendre position à Saint-Seine. Trois cavaliers échappés au galop, vinrent donner avis au roi du danger que courait Aussonville.

Le baron de Lux et le marquis de Mirebeau, tous deux du pays même, coururent aussitôt à son aide, avec une centaine de chevaux; mais ce renfort étant insuffisant, le maréchal de Biron s'offrit d'aller les dégager avec environ trois cents chevaux. La vaillance de sa première attaque fit en effet d'abord reculer les ennemis; mais ensuite, accablé par le nombre, il fut obligé de s'enfuir vers le roi, qui était arrivé à trois heures après midi à Fontaine-Française, et qui n'avait encore avec lui que deux cents gentilshommes et soixante arquebusiers à cheval. Biron était blessé à la tête; beaucoup de gentilshommes étaient tombés. Mais Henri payant de sa personne, et, d'une voix enrouée, appelant à lui ses compagnons d'armes, à mesure qu'ils arrivaient, et les encourageant au combat, se maintint dans la mêlée avec un péril extrême. Sa petite armée, qui était en marche, avertie du danger qu'il courait, arrivait à la file pour le dégager. De leur côté, les rangs des Espagnols

grossissaient sans cesse par l'arrivée de nouvelles troupes. Le connétable de Castille, dont le caractère était défiant, ne voulut pas engager une action générale, et il commanda la retraite. Le roi, qui disait avoir combattu ce jour-là, non pour la victoire, mais pour la vie, voulant dissimuler sa propre faiblesse, le poursuivit jusqu'au bois de Saint-Seine. Les deux armées passèrent la nuit, les Français à Fontaine-Française, les Espagnols à Saint-Seine. Le matin suivant, le connétable de Castille repassa la Saône et se retira à Gray, abandonnant un avantage presque certain; car, avec plus de résolution, il aurait probablement pris ou tué le roi, et détruit sa principale noblesse (1).

Mayenne, de son côté, était lent et précautionneux, et son énorme embonpoint le rendait peu propre aux fatigues de la guerre; cependant il entendait bien l'art militaire, il passait pour un capitaine consommé, et il jugeait sévèrement les fautes qu'il voyait commettre. L'incapacité du connétable de Castille le blessait d'autant plus, que cet Espagnol présomptueux méprisait ses avis, et laissait percer contre lui beaucoup de défiance. Mayenne ne voulut pas qu'un chef malhabile pût compromettre plus long-temps sa fortune et sa réputation. Il vit qu'il ne tarderait pas à perdre toute la Bourgogne; alors il ne serait plus lui-même qu'un fugitif, à qui la cour de Madrid accorderait à regret et avec mépris une pension alimentaire, comme elle avait fait autrefois au connétable de Bourbon. C'était pendant qu'il avait encore quelques places fortes et quelques soldats, pour justifier son titre de lieutenant-général du royaume qu'il lui convenait de traiter. D'ailleurs il apprenait que le pape, de son côté, laissait percer un grand désir de se réconcilier avec le roi de France. Mayenne n'avait plus de prétexte pour refuser de reconnaître son roi, dès l'instant que Rome lui voulait accorder l'absolution. Pendant même qu'il continuait la guerre, il n'avait pas cessé de négo-

(1) Lettre de Balthasard à Rosny. Écon. royales, T. II, c. 30, p. 380. — Lettre du roi à sa sœur. L'Étoile, T. III, p. 136. — Davila, L. XIV, p. 960-963. — De Thou, L. CXII, p. 537. — V. P. Cayet, L. VII, p. 500. — D'Aubigné, L. IV, c. 8, p. 352. — Péréfixe, p. 214.

cier avec Henri, par l'entremise, tantôt de Villeroi, tantôt du président Jeannin. Il annonça donc au connétable, qu'avec les troupes françaises qui étaient sous ses ordres, il voulait tenter de ravitailler les châteaux de Dijon. Il quitta le camp espagnol à Gray, mais au lieu de s'approcher de Dijon, il se rendit à Châlons-sur-Saône. Henri IV lui avait assigné cette retraite, et avait promis à son agent Lignerac qu'il pourrait s'y rendre en sûreté, afin d'y convenir des articles de sa soumission. Comme condition de cet accord, Mayenne fit, le 28 juin, livrer au roi la citadelle de Dijon. La trève, cependant, entre Mayenne et Henri, ne fut publiée que le 23 septembre (1).

La crainte que ressentait Mayenne de voir le pape se réconcilier avec Henri IV avant lui n'était pas sans fondement. Clément VIII n'était ni un fanatique ni un ligueur ; il sentait tout le poids de la domination des Espagnols sur l'Italie, et il se réjouissait de tous les succès du roi de France, comme nourrissant son espoir de voir rétablir l'équilibre de l'Europe. Il voyait tous les petits princes italiens, en même temps qu'ils se disputaient sur la précédence, qu'ils prenaient des titres toujours plus fastueux, tomber toujours plus sous la dépendance de Philippe II, et s'assimiler toujours plus aux grands de l'Espagne. Il voyait la république de Venise ne déguiser son impuissance que par sa parfaite immobilité, et il croyait ne pouvoir suivre un meilleur exemple en politique que celui du sénat si habile qui gouvernait cet État. Il s'était cru obligé de seconder toujours Philippe, en même temps qu'il faisait des vœux contre lui ; mais ce qu'il avait secrètement dans le cœur, il le voyait avec plaisir ouvertement professé par la seigneurie de Venise et le grand-duc de Toscane. Il était bien aise que ces deux gouvernements le pressassent de rentrer dans la neutralité qui convenait au père commun des fidèles, et refusassent de voir une guerre de religion dans la rivalité entre deux grandes nations et deux grands monarques.

Henri IV attachait une grande importance à son absolution ;

(1) Davila, L. XIV, p. 964. — De Thou, L. CXII, p. 559. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 142.

elle lui paraissait nécessaire pour le réhabiliter entièrement aux yeux du monde catholique, pour ôter tout prétexte aux ligueurs, et pour lui faire acheter à plus bas prix l'adhésion des chefs insurgés, qu'il réconciliait les uns après les autres à la couronne. Aussi, quoique le duc de Nevers, en quittant Rome, eût déclaré qu'on ne devait pas y attendre une autre ambassade de France, et que le roi saurait bien se passer de l'absolution qu'on lui refusait (1), il n'avait pas cessé d'entretenir auprès du saint-siége des négociateurs, tels que la Clielle, d'Ossat, le cardinal de Gondi et du Perron.

On fit honneur à ces négociateurs de leur adresse, tandis qu'au fond ils n'obtinrent que ce que le pape désirait ardemment leur donner, et ils se soumirent, au nom du roi, à bien plus d'humiliations qu'il n'était nécessaire. Le pape avertit le duc de Sezza, ambassadeur d'Espagne, qu'il se croyait obligé, en conscience, à ne pas refuser davantage une réconciliation qui lui était demandée par un grand roi et un grand peuple, et que le moment était venu pour lui de consulter ses cardinaux. L'ambassadeur, qui se croyait sûr du sacré collége, dont la majorité était dans la dépendance de l'Espagne, ne regretta point de voir rejeter sur un corps nombreux la responsabilité d'un refus en opposition aux vœux de l'Europe. Clément VIII obtint donc son assentiment à ce que l'absolution de Heuri IV fût mise en délibération; mais aussitôt le pape déclara que, dans une mesure de cette importance, il ne lui suffisait point d'obtenir le vote du consistoire; que c'était seulement dans des conférences secrètes avec chacun des cardinaux qu'il sonderait réellement leur conscience et qu'il éclairerait la sienne. Il les appela, en effet, les uns après les autres auprès de lui. Pendant plusieurs semaines, la cour pontificale fut occupée de ces conférences; personne cependant ne pouvait en connaître les résultats ou compter les suffrages. Enfin il assembla le sacré collége, et il lui annonça que, d'après ses consultations secrètes, il s'était assuré que les deux tiers des cardinaux opinaient pour que le roi fût absous des censures,

(1) Davila, L. XIV, p. 967.

et reçu dans le sein de l'Église. Le cardinal Marc-Antonio Colonna voulut élever quelques objections ; mais le pape lui imposa silence, et déclara qu'il ne souffrirait pas de nouvelles délibérations (1).

Enfin, le 16 septembre 1595, le pape, accompagné de tous les cardinaux, à la réserve de celui d'Alexandrie et de celui d'Aragon, vint s'asseoir sur le trône qui lui avait été préparé sous le portique de Saint-Pierre. Jacques-David du Perron et Arnaud d'Ossat, en habits de simples prêtres, tenant à la main la procuration du roi, présentèrent au secrétaire du saint-office la supplique que Henri adressait au pape ; elle fut lue publiquement. Le secrétaire d'État qui était assis au pied du trône, se leva alors, et il lut le décret du pontife. Celui-ci ordonnait que Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre, après avoir abjuré toutes les hérésies qu'il professait autrefois, avoir accepté la pénitence publique qui lui serait imposée, et avoir accompli les conditions que lui dictait Sa Sainteté, serait absous des censures prononcées contre lui, et admis dans le sein de l'Église. Les principales de ces conditions étaient le rétablissement du culte catholique dans la principauté de Béarn ; la fondation d'un certain nombre de monastères ; la publication dans toute la France du concile de Trente, à l'exception cependant de celles de ses dispositions qui pourraient causer du trouble, et dont le pape le dispenserait ; la consignation du prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, entre les mains des catholiques, pour être élevé par eux ; la restitution au clergé de ses biens, l'exclusion des hérétiques de tous les emplois ; enfin l'obligation que prenait le roi de ne les tolérer qu'autant que, pour les exterminer, il ne serait pas obligé de recommencer la guerre. A ces conditions politiques étaient jointes aussi des pénitences toutes spirituelles, en grand nombre. Les procureurs du roi, d'Ossat et du Perron, acceptèrent ces conditions par acte notarié ; puis se mettant à genoux devant le temple, ils abju-

(1) Davila, L. XIV, p. 969, 970. — *Voyez* dans Capefigue, les instructions de du Perron, T. VII, p. 283. — La lettre de Loménie à Nevers, p. 287 ; et celle de d'Ossat, p. 292.

rèrent à haute voix, au nom du roi, l'hérésie des huguenots, selon la formule qui leur fut prescrite. Le grand pénitencier toucha alors leurs têtes de sa baguette, en signe de la discipline qu'ils devaient recevoir corporellement ; leur absolution fut prononcée, les portes du temple furent ouvertes au son de toute l'artillerie et d'un bruyant orchestre, et les procureurs du roi ayant revêtu leurs habits de prélats, assistèrent à la messe dans le banc habituellement réservé aux ambassadeurs de France (1).

(1) Davila, L. XIV, p. 971. — De Thou, Liv. CXIII, p. 635-644. — D'Aubigné, L. IV, c. 25, p. 431. — Mém. de l'Étoile, T. III, p. 142. — Lettre des ambassadeurs au roi, du 17 septembre. Capefigue, T. VII, p. 294. — V. P. Cayet, T. LX, Liv. VII, p. 42-63.

CHAPITRE VII.

Revers éprouvés dans la guerre contre Philippe II. Perte du Catelet, de Dourlens, de Cambrai. Pacification de la Provence. Surprise de Marseille. Traités de Folembray. Réconciliation de Mayenne et fin de la Ligue. — 1595-1596.

Lorsque Henri IV s'était déterminé à ne pas supporter plus long-temps que l'Espagne le provoquât sans cesse sous le manteau de la paix, qu'elle offrît son assistance à tous ceux qui repoussaient l'autorité royale, qu'elle le combattît enfin comme un ennemi acharné, sans lui déclarer la guerre, la plupart des Français applaudirent à la résolution du roi; elle leur parut dictée par un sentiment généreux de fierté nationale et de point d'honneur, et fondée en même temps sur une juste appréciation des dangers de cet état ambigu. Le roi d'Espagne, en effet, attaquait Henri en Picardie, en Champagne, en Bretagne, en Languedoc; il était prêt à l'attaquer de même partout où il pourrait le faire avec avantage. Était-il juste, était-il prudent de laisser pendant ce temps les Pays-Bas espagnols jouir de tous les avantages de la paix? Le duc de Bouillon affirmait qu'il avait des intelligences dans les principales places du Luxembourg, et qu'il n'attendait que la permission du roi pour s'en rendre maître. Tout au moins, disait-il, en faisant trembler les Flamands pour eux-mêmes, on interromprait leur commerce, et on les obligerait à dépenser pour se garder l'argent qu'ils prodiguaient pour nourrir la guerre en France (1).

(1) Sully, Économ. royales, Tome II, c. 25, p. 277.

Cependant Rosny avait répondu au duc de Bouillon qu'il avait tout lieu de « croire que le roi d'Espagne s'évertueroit » bien d'une autre façon lorsqu'il se verroit directement atta- » qué, et qu'il iroit de son honneur, et d'une guerre purement » sienne, qu'il ne faisoit à présent, qu'il ne se considère que » comme simple auxiliaire. » Dans le conseil du roi, il fut, dit-il, un de ceux qui insistèrent le plus pour ne rien innover, et après plusieurs mois d'altercations le roi se laissa emporter à faire cette déclaration de guerre sur des fondements que Rosny qualifie de ridicules et absurdes (1); et l'événement prouva en effet que Henri IV n'avait pas bien calculé ses ressources et celles de son adversaire, en sorte qu'il aurait agi plus prudemment en entretenant la fausse neutralité dans laquelle l'Espagne s'était placée à son égard.

Henri était encore dans la force de l'âge; il était accoutumé aux fatigues de la vie de soldat; sa vaillance personnelle, la certitude de son coup d'œil à la guerre, et ses succès, lui avaient inspiré une grande confiance dans ses talents de général d'armée, confiance que tous ses courtisans entretenaient par leur admiration. La belliqueuse France était depuis près de quarante ans le théâtre d'une guerre civile, qu'on croyait avoir accoutumé tous ses habitants aux combats, en sorte qu'on s'attendait à trouver de braves guerriers dans ses moindres paysans. Les calamités de cette longue guerre l'avaient ruinée, il est vrai, mais l'expérience semblait avoir prouvé que les généraux trouvaient toujours des ressources, tant que leurs soldats avaient l'arme au poing pour les procurer. Philippe II, au contraire, que Henri avait résolu d'attaquer corps à corps, était né le 21 mai 1527, il avait donc soixante-huit ans; il y en avait quarante qu'il régnait; et pendant ce long espace de temps c'était toujours à ses généraux qu'il avait confié le commandement de ses armées; ceux-ci, il est vrai, n'avaient pas cessé de combattre. Ils avaient porté la guerre en France, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Turquie, en Portugal, et dans les vastes régions que les Castillans conqué-

(1) Économ. royales, T. II, ch. 29, p. 358, 359; et ch. 30, p. 363.

raient en Amérique. L'impitoyable dureté de Philippe II avait fait éclater des révoltes dans tous les pays qui lui étaient soumis, et chaque fois il s'était efforcé de les noyer dans des flots de sang; il avait été le bourreau, non le roi, des Bataves, des Belges, des Maures de Grenade, des Mexicains, des Péruviens. Son administration n'avait guère été moins sanguinaire en Portugal, en Aragon, à Naples, en Sicile, à Milan. La population avait diminué dans tous les pays qui lui étaient soumis, de la manière la plus effrayante; aucun homme, depuis Attila, n'infligea jamais de plus grandes plaies à l'humanité. Aussi Henri IV avait de justes motifs de croire que les crimes de son rival portaient enfin les fruits que la justice divine leur avait réservés, et que le colosse qui avait si long-temps fait trembler l'Europe avait perdu ses forces.

Lorsque les deux combattants entrèrent en lice, cependant, l'expérience montra que le plus redoutable de beaucoup était encore le roi d'Espagne. Le but que celui-ci s'était proposé, dès le commencement de son règne, était de réduire tous les peuples qui lui étaient soumis sous le plus inflexible despotisme; ennemi par conscience de toute liberté civile et de toute liberté religieuse, il avait poursuivi l'indépendance de l'esprit et celle du caractère comme une révolte qu'il avait éteinte dans le sang. Il n'avait souffert dans ses vastes États d'autre volonté que la sienne, et la sienne n'avait jamais qu'un but, l'ordre, qui consistait, à ses yeux, dans l'uniformité d'obéissance. Philippe II n'avait jamais été un de ces despotes amollis, qui ne demandent à leurs sujets de se soumettre que pour se dispenser eux-mêmes et de penser et d'agir, et qui n'ont pas plus tôt détruit les résistances qu'ils s'abandonnent eux-mêmes au repos. Au contraire, sa pensée était toujours vigilante, sa volonté ne se reposait point, et sans sortir des solitudes de son palais, où la terreur qu'il inspirait faisait régner le silence, il menait une vie active, toute dévouée aux affaires, tout occupée du gouvernement. Il était vraiment l'âme de la monarchie espagnole, qui après lui ne fut plus qu'un corps sans vie. Aussi, cet homme qui a fait tant de mal, et dont le nom seul inspire un frisson d'horreur, avait probablement lui-même le senti-

ment qu'il avait accompli ses devoirs de roi et de chrétien, car il avait réglé toutes ses actions sur ce qu'il considérait comme le plus grand bien de l'État et de l'Église.

Avec une volonté inflexible et impitoyable, avec un but précis devant les yeux, avec une diligence qui ne se relâcha jamais, avec un rare talent pour connaître les hommes dont il pouvait attendre autant de promptitude que d'habileté pour exécuter ses ordres, Philippe II pouvait agir sur ses voisins, en raison de son despotisme même, avec une énergie à laquelle un gouvernement plus libre n'aurait jamais pu prétendre. Il tournait contre le reste de l'Europe, non point la force surabondante de ses États, mais celle même qu'il aurait été nécessaire de ménager pour conserver leur existence. Il faisait la guerre, non avec le revenu de ses peuples, mais avec leur capital; quel que fût leur épuisement, comme il prenait tout, il se trouvait encore proportionnellement le plus riche. Le 20 novembre 1596 il déclara par un édit qu'il ne paierait plus les intérêts de toutes les dettes qu'il avait contractées (1). Il détruisit ainsi pour jamais son crédit, mais il en avait déjà tellement abusé qu'il ne pouvait plus en attendre grand'chose, et sa banqueroute, en ruinant le commerce, faisait sentir son contre-coup à ses ennemis. D'autre part, tandis que la France se releva comparativement assez vite de la ruine de ses guerres civiles, Philippe II réduisit l'Espagne à un tel degré d'inanition, qu'aujourd'hui même, après deux siècles et demi, elle n'a pu encore s'en relever.

L'art de la guerre, tel qu'il était alors pratiqué, n'admettait point de grandes armées; Philippe II ne levait point en vingt ans sur ses vastes États autant de soldats que la France, pendant la révolution, en a levé en une année. Aussi ne fût-ce point par le sang versé dans les batailles que l'Espagne s'épuisa d'habitants; ce ne fut pas davantage par l'émigration en Amérique; toute la marine espagnole, pendant tout le règne de Philippe, n'aurait pas suffi pour y transporter un million d'habitants, et c'est par millions cependant

(1) De Thou, T. IX, Liv. CXVII, p. 41.

qu'il fallait compter la dépopulation de l'Espagne : les villes comme les campagnes demeurèrent désertes, non que leurs habitants eussent péri sur le champ de bataille, mais parce que, sous une administration désastreuse, ils ne pouvaient pas naître ou ne pouvaient pas vivre.

Mais les Espagnols en petit nombre qu'on choisissait pour la guerre, ces recrues qu'on voyait arriver chaque année en Italie, au nombre de trois ou quatre mille, et qu'on y désignait sous le nom de *bisogni,* parce qu'en effet ils avaient besoin de tout, devenaient, entre les mains des officiers qui les formaient, des instruments de carnage plus redoutables que les bronzes que nous fondons dans ce but. Le fanatisme religieux, le point d'honneur national et militaire, l'obéissance imperturbable à la plus inflexible discipline, la férocité la plus impitoyable, et le mépris le plus profond pour le bonheur ou la vie de tout ce qui n'était pas militaire, étaient les sentiments qu'on leur inculquait avec soin. Au reste, ces sentiments, on les retrouvait également dans tous les soldats de Philippe, quelle que fût leur origine ; en sorte qu'on ne savait observer aucune différence entre les vieilles bandes napolitaines et les vieilles bandes castillanes. Les Italiens, comme les Espagnols, comme les Wallons, en face de l'ennemi, unissaient un calme, un aplomb imperturbables à une bravoure éprouvée. Leurs capitaines étaient toujours assurés de la précision de tous leurs mouvements, de l'exécution scrupuleuse de tous les ordres qu'ils donnaient. Rien ne les troublait jamais, pas plus l'enthousiasme que la peur. Il y avait dans ces vieilles bandes peu d'élan, peu d'inattendu, peu d'invention ; mais le déploiement complet de toutes les forces, de toute l'énergie d'un homme calme, pouvait être calculé avec autant de précision que la portée de son mousquet.

Les armées de Henri IV ne ressemblaient aucunement à celles de Philippe II. Pendant quarante années de guerres civiles la France avait usé presque tous ses vieux soldats, et elle n'avait point formé de vieux corps qui fussent empreints de leur esprit. Comme il n'y avait aucun gouvernement établi, aucune police assurée dans le royaume, aucun trésor qui

voulût seulement promettre de payer à l'avenir la solde des troupes, il ne pouvait y avoir non plus aucune discipline maintenue rigoureusement dans les armées. Chacun quittait et reprenait le service comme il voulait. Les chefs levaient des régiments pour l'occasion, mais ils étaient plus empressés encore, après chaque campagne, de les licencier, faute d'argent pour les entretenir, que ne l'étaient les soldats de les quitter par inconstance. Il n'y avait donc dans les armées françaises point d'esprit et d'honneur de corps, point d'habitude de servir ensemble, point de confiance de chacun dans le sang-froid, dans la stricte obéissance de tous ses camarades, et partant, lorsque venait le moment du danger, point d'obéissance, point d'immobilité, car chaque soldat savait bien que c'était à lui à songer à lui-même, puisqu'il ne sentait pas qu'un autre, que tous les autres, que son chef, que ses camarades songeaient à lui. Aussi, après tant de combats qui auraient dû les éprouver et les aguerrir, les fantassins français étaient encore les plus mauvais qui parussent en bataille. Leur infériorité était reconnue, était avouée, quand on les comparait soit aux Espagnols, aux Italiens et aux Wallons de Philippe, soit aux Anglais, aux Allemands et aux Suisses qui servaient dans leurs propres armées. Aucun général français n'osait se hasarder en campagne, s'il n'était appuyé par quelque corps auxiliaire de l'une ou de l'autre de ces trois nations. Les Anglais, que Henri IV demandait avec tant d'instances à Élisabeth, et qu'il croyait si essentiel de réunir dans ses armées, quoiqu'ils ne fussent jamais plus de trois ou quatre mille, et qu'il ne dût pas être difficile de les remplacer par autant de Français, avaient eu, ce semble, moins que ces derniers l'occasion d'acquérir des habitudes militaires; mais les paysans anglais, mieux nourris, mieux vêtus et plus protégés par les lois, avaient en même temps plus de vigueur de corps et plus d'estime d'eux-mêmes; d'ailleurs l'Anglais, transporté sur le continent où il se voyait entouré d'étrangers, s'unissait plus intimement avec ses camarades, et le point d'honneur national remplaçait pour lui celui des vieilles bandes. Ce même ressort moral agissait sur toutes les troupes étrangères. Il était ren-

forcé chez les Allemands par des habitudes plus militaires, car toute la jeunesse du pays se vouait au métier de la guerre, et allait, pendant un certain nombre d'années, chercher la solde des étrangers. Les Suisses enfin tenaient indisputablement le premier rang dans l'infanterie des armées françaises. Ce n'était cependant que des paysans, rarement engagés pour plus d'une campagne ; mais, outre que ces montagnards étaient les mieux nourris, les plus habitués aux exercices de vigueur, de tous les paysans de l'Europe, outre qu'ils appartenaient au peuple le plus jaloux de son point d'honneur national, ils étaient levés par cantons, par vallées, entre gens qui se connaissaient tous, qui devaient vivre et mourir ensemble, qui, s'ils faiblissaient, ne pourraient cacher dans leurs chaumières la honte dont ils se seraient couverts : aussi avaient-ils les uns dans les autres cette confiance sans laquelle la valeur de chaque soldat est presque inutile au corps dont il est membre.

Ainsi l'honneur français, dans les armées de Henri IV, n'était vraiment confié qu'à la cavalerie. Celle-ci, presque uniquement composée de gentilshommes, accourait auprès du roi dès qu'elle le voyait entrer en campagne ; elle servait presqu'à ses frais ; elle se battait pour le plaisir de se battre, elle comptait par avance sur les coups à donner et l'honneur à gagner, comme sur sa récompense, sans négliger pourtant le pillage, quand l'occasion s'en présentait. Chacun de ses membres était animé par un désir de bien faire et de se distinguer, par une ambition de gloire personnelle, qu'on ne peut s'attendre à trouver que dans les rangs élevés de la société. C'est grâce à ce sentiment individuel que la cavalerie française était encore, malgré ses défauts, la meilleure de l'Europe, la plus intelligente, la plus audacieuse, la plus capable d'enthousiasme et de dévouement. Mais il ne fallait attendre d'elle ni constance, ni discipline, ni régularité dans l'obéissance. Tour à tour elle écoutait le point d'honneur, puis l'imagination : elle pouvait être également entraînée aux actions les plus héroïques, ou aux terreurs paniques les plus humiliantes, et ensuite retomber dans le découragement. Aussi les capitaines, et le roi qui la conduisait au combat, ne savaient jamais, même

en comptant leurs hommes, sur quelle force ils pouvaient calculer.

Les généraux français avaient besoin, pour enlever leurs soldats, des qualités qui brillaient dans Henri IV; il leur fallait cette familiarité joviale, ces quolibets qu'on répétait dans le camp, ce coup d'œil perçant qui suivait et reconnaissait chaque combattant, cette vaillance enfin toujours prête à donner l'exemple et à communiquer son enivrement. Les généraux de Philippe étaient formés sur un tout autre modèle. Commandant à une armée où l'on retrouvait partout la même bravoure, le même calme et la même discipline, où il ne se présentait rien d'inattendu, où l'imagination n'avait point de part, ils considéraient leurs bataillons d'une manière beaucoup plus abstraite, ils se mettaient peu en rapport avec le soldat, ils avaient peu besoin de lui donner l'exemple; souvent le plus habile général espagnol était impotent, et se faisait porter dans une litière; mais pour lui la science remplaçait la valeur; les combinaisons de la tactique avaient pu être d'autant plus précises, que la bravoure du soldat était plus égale. L'Espagnol comptait avec confiance sur la capacité et l'art militaire de son chef, celui-ci se faisait en retour un devoir d'épargner ses troupes, et les généraux de Philippe auraient eu de plus grands succès encore s'ils s'étaient attendu davantage aux fautes de leurs ennemis, s'ils avaient quelquefois donné quelque chose au hasard et à l'audace.

Philippe II, dont le fils n'avait que dix-sept ans, et qui ne se croyait point assuré de le conserver après avoir perdu déjà quatre fils, montrait un redoublement d'attachement à la branche allemande de sa maison. Il comptait faire épouser sa fille à l'un des archiducs frères de l'empereur Rodolphe. Il la destinait alors à l'archiduc Ernest, auquel il avait confié le gouvernement des Pays-Bas; mais ce prince, atteint d'une fièvre lente, mourut à Bruxelles le 20 février 1595, à l'âge de quarante-deux ans (1). Dès lors Philippe tourna ses vues sur le

(1) De Thou, L. CXII, p. 565. — Bentivoglio, *Guerre di Fiandra*, P. III, L. I, p. 30. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p 433.

frère d'Ernest, l'archidue Albert, alors cardinal, qui n'avait pas encore fait de vœux irrévocables, et qui séjournait auprès de lui en Espagne. Cependant la mort d'Ernest n'apporta aucun désordre dans les affaires des Pays-Bas. Philippe II avait toujours eu soin d'entretenir auprès de l'archidue d'habiles capitaines, plus en état que lui-même de diriger et les conseils et la guerre. Dans plus d'une occasion précédente, le comte Charles de Mansfeld avait remplacé le gouverneur des Pays-Bas et commandé les armées ; il venait cependant d'être appelé en Autriche, et l'empereur l'avait fait son général dans la guerre contre les Turcs. Il y mourut le 14 août de cette année (1). Le comte de Fuentes lui avait succédé dans le commandement, après avoir long-temps servi sous lui. Fuentes était plus propre qu'un général allemand à commander des Espagnols : il était connu d'eux, il les connaissait bien, et il savait mettre à profit toutes les particularités de leur caractère; son impitoyable sévérité était conforme à leurs notions sur l'obéissance qu'un chef doit exiger, et sa perfidie ne dépassait point les bornes qu'ils croyaient prescrites par l'honneur castillan. Les soldats s'étaient mutinés faute de paie, il les fit rentrer dans le devoir, il rétablit dans tous les corps la plus sévère discipline, et il inspira en même temps une telle confiance aux troupes, que de toutes parts des vétérans demandèrent à rentrer sous ses drapeaux, et que son armée, sans être nombreuse, fut une des plus formidables que la Flandre eût vues depuis long-temps. Sous lui, Valentin de La Motte, Français qui s'était fait Brabançon, de Rosne, Lorrain, Avellino, Napolitain, Belgioioso, Milanais, la Berlotte et Verdugo, Espagnols, capitaines vieux et expérimentés, auraient chacun été en état de commander l'armée à sa place (2).

Le duc de Bouillon avait fait résoudre Henri IV à la guerre, en lui annonçant qu'il avait des intelligences dans le duché de Luxembourg ; et en effet, au moment où le roi se rendait en Bourgogne, Bouillon avait rassemblé environ quatre mille fan-

(1) De Thou, L. CXIV, p. 671, 677.
(2) Davila, L. XV, p. 974.

tassins et mille cavaliers, avec lesquels il s'était emparé presque sans difficultés des deux places frontières de la Ferté et d'Ivoix. En même temps Philippe de Nassau, avec l'armée hollandaise, s'était emparé de Huy dans l'État de Liége, et les deux généraux qui agissaient de concert n'étaient plus qu'à vingt-cinq lieues de distance l'un de l'autre; mais Fuentes leur fit bientôt voir qu'ils n'étaient pas de force à tenir tête à ses vieilles bandes : il envoya La Motte contre Nassau, qui lui reprit Huy, et le chassa du pays de Liége; et Verdugo contre Bouillon, qui reprit également Ivoix et la Ferté, et qui fit sortir les Français de toute la province. Peu après, cet Espagnol, vieil officier de fortune, mourut après quarante ans de service, durant lesquels il avait parcouru tous les degrés de la milice (1).

Le comte de Fuentes comptait bien rendre aux Français la visite qu'il avait reçue d'eux : il rassembla son armée, et après avoir tenu dans l'attente et la crainte les places frontières de Picardie, il vint, le 19 juin, investir le Catelet. Il avait cependant d'autres projets encore. Trois places seulement demeuraient en Picardie au pouvoir des ennemis du roi : Soissons, que tenait le duc de Mayenne, Ham entre les mains du duc d'Aumale, et La Fère dans celles des Espagnols. Aumale, résolu à se donner sans réserve à l'Espagne, consentit à mettre Fuentes en possession de Ham, place forte où il avait déjà plus de dix-huit cents hommes de garnison, Napolitains, Wallons et Espagnols; mais son lieutenant tenait toujours le château avec des troupes de la Ligue. Ce lieutenant, nommé Gomeron, vint à Bruxelles pour s'entendre avec le duc d'Aumale et le comte de Fuentes, et il leur demanda 20,000 écus de dédommagement pour livrer sa forteresse, dans laquelle il avait laissé sa mère et son beau-frère d'Orvilliers; tandis qu'il avait mené avec lui à Bruxelles ses deux plus jeunes frères, qu'il se proposait de laisser pour otages. Fuentes, au lieu d'accepter sa proposition, les fit arrêter tous trois, au mépris de

(1) Bentivoglio, P. III, L. II, p. 32. — Davila, L. XV, p. 974. — De Thou, L. CXII, p. 547. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p. 477.

son propre sauf-conduit, et il fit dire à leur mère qu'il lui enverrait leurs trois têtes si elle n'ouvrait pas immédiatement son château. Elle voulait céder, tandis que d'Orvilliers, indigné de cette perfidie, appela le duc de Bouillon et d'Humières, un des premiers seigneurs de Picardie, et leur offrit de les introduire par son château dans la ville, sous condition que les Français lui livreraient tous les prisonniers qu'ils feraient sur la garnison espagnole, afin qu'il pût les échanger contre son beau-frère. Ce projet s'exécuta dans la nuit du 20 au 21 juin; mais les Espagnols opposèrent aux Français déjà introduits dans la ville la plus vaillante résistance : pendant douze heures on combattit au milieu des flammes que les deux partis avaient tour à tour allumées. D'Humières y fut tué avec vingt gentilshommes et un grand nombre de soldats; enfin les Espagnols succombèrent sous la supériorité du nombre; mais ils furent presque tous tués, la ville fut ruinée, et Fuentes irrité fit trancher la tête à Gomeron, au pied du château, sous les yeux de sa mère et de tous ses amis (1).

Cette catastrophe excita en même temps l'horreur et la pitié. La mort d'Humières, qui, en 1576, s'était mis le premier à la tête de la Ligue en Picardie, et qui avait ainsi donné l'exemple à tout le royaume de la résistance, tandis qu'à présent on le considérait comme le premier et le plus puissant des royalistes de la même province ; la mort de Gomeron, le désespoir de sa mère, la froide férocité de Fuentes, le pillage enfin et l'incendie de Ham, contribuaient également à aigrir les esprits. Le parlement, empressé à se montrer plus royaliste que le roi, se fit l'organe du ressentiment populaire. Tous ces funestes événements s'étaient passés en Picardie, province dont le duc d'Aumale était gouverneur au nom de la Ligue; tandis que le comte de Saint-Paul, frère du duc de Longueville, en était gouverneur au nom du roi. D'Aumale en se donnant aux Espagnols avait entièrement oublié qu'il était Français; de tous les ligueurs il était celui qui s'était le

(1) De Thou, L. CXII, p. 574-584. — Davila, L. XV, p. 976, 978. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 57. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p. 512-515.

plus aliéné de son pays. Le procureur général requit le parlement de Paris de procéder juridiquement contre lui, comme coupable au premier chef du crime de lèse-majesté. D'Aumale était pair de France, et en cette qualité il ne pouvait être jugé que par toutes les chambres assemblées et en présence de tous les ducs et pairs. Mais le parlement le déclara indigne de jouir du privilége attaché à son rang, après quoi il prononça que ce duc s'était rendu coupable de lèse-majesté, qu'il était traître à la patrie, perturbateur et ennemi de la tranquillité et de la sûreté publiques, et il le condamna à être traîné sur une claie jusqu'à la place de Grève; là, tiré par quatre chevaux, ses membres dépecés, attachés aux quatre principales portes de la ville, et sa tête mise au bout d'une pique au haut de la porte Saint-Denis. Heureusement d'Aumale n'était pas entre les mains du parlement, et ce fut seulement en effigie que cet arrêt atroce fut exécuté le 6 juillet (1).

Ces procédures si violentes du parlement n'inspiraient ni crainte aux Espagnols, ni courage aux troupes françaises. Le comte de Fuentes était retourné devant le Catelet, après le supplice de Gomeron, et La Grange, qui commandait dans cette place avec six cents soldats, après avoir soutenu un assaut, fut obligé de la rendre le 25 juin. Fuentes, après s'y être arrêté une quinzaine de jours pour en faire relever les brèches et la mettre en état de défense, vint, le 15 juillet, mettre le siége devant Dourlens. Aux premières approches, La Motte, son grand-maître de l'artillerie et l'un de ses plus anciens capitaines, fut tué. La place de Dourlens était assez bonne et avait un bon château, mais la garnison était très faible. Le duc de Bouillon, que Henri IV avait chargé de défendre cette frontière, de concert avec le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, n'avait point d'armée. Il semble que le roi en commençant la guerre avait cru qu'il suffisait de faire un appel à sa noblesse; lui-même il s'était rendu en Bourgogne presque sans soldats, et c'était à la tête d'un petit nombre de gentilshommes qu'à Fontaine-Française il avait arrêté les progrès du

(1) De Thou, L. CXII, p. 579. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p. 529.

connétable de Castille. Bouillon n'avait de même avec lui qu'une poignée de braves; cependant quatre cents gentilshommes et huit cents fantassins lui offrirent de se jeter dans la place assiégée, et de la défendre jusqu'à ce qu'il eût rassemblé une armée pour la délivrer. Bouillon accepta cette offre, ce que ses envieux lui reprochèrent vivement ensuite; car, disaient-ils, pour sauver une place de médiocre importance, il avait hasardé la fleur de la noblesse de Picardie et de Champagne, qui valait mieux que de vieilles murailles. Ces braves gens entrèrent dans Dourlens avant que la place fût entièrement investie (1).

Cependant Henri avait ordonné à l'amiral Villars Brancas d'assembler le plus de noblesse et de gens de guerre qu'il pourrait en Normandie et de venir au secours de la Picardie; Villars était en effet arrivé à Amiens avec sa troupe, Belin, l'ancien gouverneur de Paris, Sesseval, et plusieurs autres grands seigneurs, avaient aussi amené des soldats; le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, était sur le point d'arriver avec trois cents chevaux et six ou sept cents hommes de pied, et devait prendre le commandement de l'armée. Le duc de Bouillon, qui ne l'aimait pas, et qui se croyait au moins son égal, ne voulut pas servir sous ses ordres; mais il crut, et il persuada à Saint-Paul, gouverneur de Picardie, qu'avec douze cents cuirassiers et six cents arquebusiers à cheval qu'il avait rassemblés, il était assez fort pour faire une trouée dans les lignes de Fuentes, faire entrer dans Dourlens mille fantassins sous un capitaine d'autorité, et en retirer les quatre cents gentilshommes qu'il se reprochait d'y avoir compromis, car il apprenait qu'ils ne voulaient obéir ni à d'Araucourt, commandant de la garnison, ni à Ronsoi, gouverneur de la citadelle. Le 24 juillet il sortit d'Amiens dans cet espoir; mais Fuentes n'était pas homme à se laisser surprendre; après avoir donné le commandement de ses lignes à Fernand Tello de Portocarrero, auquel il laissa deux mille hommes, il s'avança avec le

(1) Davila, L. XV, p. 979. — De Thou, L. CXII, p. 585. — V. P. Cayet, L. VII, p. 516.

duc d'Aumale, le prince de Chimay, et le marquis de Varambon, au-devant des Français. La cavalerie française se montra digne de sa réputation, et de la confiance que Bouillon avait mise en elle. Deux fois elle enfonça la cavalerie espagnole et la mit en fuite, mais autant de fois elle fut arrêtée et forcée à reculer par l'infanterie que dirigeait le duc d'Aumale, impatient de se venger de l'arrêt du parlement lancé contre lui. Bouillon, qui avait déjà perdu beaucoup de monde, fit enfin sonner la retraite ; mais Villars ne voulut pas obéir à l'ordre que lui transmettaient des chefs qu'il regardait tout au plus comme ses égaux ; selon d'autres, il tenta une nouvelle charge pour dégager le jeune Montigny, son neveu, qu'il voyait en danger. La retraite lui fut coupée, il fut entouré, blessé, et renversé de son cheval. Dans ce moment il se nomma, et offrit cinquante mille écus pour sa rançon : le maréchal-de-camp Sesseval, lieutenant du roi en Picardie, fut fait prisonnier en même temps. Tous les deux étaient d'anciens ligueurs, à tous deux on reprocha d'avoir trahi leur parti ; ils répondirent quelques mots piquants sur les Français qu'ils voyaient porter l'écharpe rouge des Espagnols ; on permit alors à des soldats de se jeter sur eux et de les égorger, comme pour leur ravir les joyaux qu'ils portaient au doigt, ou pour se disputer leur rançon. Toute l'infanterie qui devait entrer dans Dourlens fut détruite; dans la cavalerie, plus de six cents hommes furent tués, tous gentilshommes, et parmi eux il y avait beaucoup de personnages de distinction. Le marquis de Belin, Longchamp, et une soixantaine d'autres, demeurèrent prisonniers ; aussi la désolation et l'effroi que causa la défaite de Dourlens furent proportionnés moins à la perte réelle qu'avait faite la France qu'au nombre de familles nobles qui furent mises en deuil. La garnison de Dourlens, qui, pendant le combat, avait fait une sortie, fut repoussée avec vigueur par Porto-Carrero (1).

Le soir même de ce combat fatal le duc de Nevers arriva

(1) De Thou, L. CXII, p. 587. — Davila, L. XV, p. 982, 984. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 41, 42. — V. P. Cayet, T. LIX, L. VII, p. 518. — L'Étoile, Journal, T. III, p. 139. — Lettre de La Fond, serviteur de Villars, à Rosny. Écon. royales, T. II, p. 374-380.

de Saint-Quentin à Amiens, et bientôt après il y vit rentrer les fuyards. Bouillon lui remit le commandement, et se retira dans sa principauté; mais Nevers se hâta de dire qu'il n'était plus temps pour lui de rétablir les affaires après que son prédécesseur les avait ruinées. En effet, la jalousie entre les chefs, la défiance entre huguenots et catholiques, entre ligueurs et politiques, qui depuis peu de semaines seulement servaient sous le même drapeau, eurent autant de part aux désastres des Français que la bonne discipline des Espagnols. Villars, en particulier, avait été si richement récompensé du mal qu'il avait fait aux royalistes, il excitait si vivement leur jalousie, qu'on croyait Bouillon et Saint-Paul peu touchés de sa perte; on les accusa de n'avoir pas clairement donné leurs ordres, ou de n'avoir pas songé à lui. Nevers dit d'eux qu'ils lui avaient paru bien hardis dans le conseil, bien prudents dans la retraite, et Saint-Paul, offensé, quitta aussi son armée (1). Nevers se rapprocha pourtant jusqu'à deux lieues de Dourlens, et réussit à y faire entrer soixante cuirassiers avec vingt mulets chargés de poudre, mais ce qui manquait à la place assiégée c'était l'habileté et l'accord entre ceux qui y commandaient. Longueval d'Araucourt, Charles de Halwin, comte de Dinan, et Ronsoi, son frère, étaient braves, mais ignorants dans l'art de la défense; les ouvrages qu'ils avaient élevés à l'intérieur étaient mal entendus, ces chefs étaient sans cesse en dispute entre eux. Ils montrèrent leur vaillance dans une sortie, le 28 juillet, dans un assaut, le 29, mais à cet assaut Dinan fut tué, la brèche qu'il défendait fut emportée. Les Espagnols se rendirent maîtres d'abord du château, d'où ils se répandirent ensuite dans la ville. Alors ils s'encouragèrent au massacre, en criant vengeance de Ham! Plus de trois cents gentilshommes, un nombre triple de soldats, et presque autant de bourgeois avec leurs femmes et leurs enfants furent égorgés, d'Araucourt et une vingtaine de personnes de qualité furent seuls faits prisonniers (2).

(1) Davila, L. XV. p. 985.

(2) De Thou, L. CXII, p. 589. — Davila, L. XV. p. 984. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 43. — V. P. Cayet, L. VII, p. 521.

Après le massacre et le pillage de Dourlens, le comte de Fuentes s'occupa de mettre de nouveau cette ville en état de défense. Il détruisit les ouvrages des assiégeants, il ferma les brèches, il rassembla des munitions et des vivres, et il donna le commandement de sa conquête à Fernand Telles de Porto-Carrero, qui, par sa valeur, avait le plus contribué à la lui assurer. Mais bientôt le duc de Nevers apprit qu'il rassemblait un parc considérable d'artillerie de siége, et qu'à ses préparatifs on voyait bien qu'il se préparait à quelque entreprise difficile. Nevers eut d'abord des craintes pour Amiens, qui n'est qu'à six lieues de Dourlens; il y courut, et pour rassurer les habitants, il leur laissa son fils, le duc de Réthelois, âgé seulement de quinze ans. De là il passa à Corbie, qui est à peu près à la même distance, et qu'il pourvut le mieux qu'il put. Enfin le 4 août Fuentes sortit de Dourlens, et prit la route de Péronne; Nevers fut avant lui dans cette ville, mais Fuentes passa au pied de ses murailles sans faire mine de les attaquer, et continua sa marche vers Saint-Quentin. Pendant quatre jours il menaça cette dernière place, et Nevers, qui y était entré à la hâte, fit travailler avec activité à en relever les fortifications. Enfin, le 11 août, Fuentes tournant tout à coup au nord, s'approcha jusqu'à quatre milles de Cambrai, et manifesta ainsi son intention.

En effet, depuis le commencement de la campagne c'était au siége de Cambrai que le comte de Fuentes s'était préparé; il regardait cette conquête, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé tenter depuis que le duc d'Alençon s'était, en 1580, emparé de Cambrai en trahison, comme devant illustrer son administration. Par la conquête successive de la Capelle, du Catelet, et de Dourlens, les Espagnols avaient coupé presque toute communication entre le Cambresis et la France, et Fuentes venait encore, par sa marche habile, d'en éloigner le duc de Nevers, et de se placer entre lui et la ville qu'il voulait attaquer. Louis de Barlemont, archevêque et prince de Cambrai, pressait Fuentes de le remettre en possession de sa souveraineté, et l'assurait qu'il avait pour lui tous les cœurs des bourgeois. Balagni, en effet, fils naturel de l'évêque de Va-

lence, Montluc, que le duc d'Alençon avait placé comme gouverneur à Cambrai, et qui, depuis la mort de ce prince, s'en était fait une souveraineté, était odieux également à ses sujets qu'il accablait d'impôts, à ses voisins qu'il vexait par les brigandages de ses soldats; il était odieux aux protestants qu'il avait persécutés, et aux ligueurs qu'il avait trahis; mais il avait fortifié sa ville avec beaucoup de soin, le château était plus redoutable encore : il avait une garnison nombreuse et aguerrie, et Henri IV, intéressé en sa faveur par Gabrielle d'Estrées, l'avait richement pourvu d'argent et de munitions. Aussi Fuentes, qui sentait toute la difficulté de son entreprise, avait-il eu grand soin de ne laisser pénétrer son secret à personne. Cependant lorsque le duc de Nevers connut enfin le projet de son adversaire, il se résolut à donner à Balagni la plus grande preuve du zèle qu'il mettrait à le défendre; il donna au duc de Réthelois, son fils, quatre cents hommes d'armes, et quatre compagnies d'arquebusiers à cheval; il les mit sous la direction de Pierre Mornai de Buhy, capitaine expérimenté, et il leur donna ordre de se jeter dans Cambrai. Buhy, grâce à l'habileté de ses guides, profitant de tous les replis du terrain, évita la cavalerie de Fuentes, qui était tout entière aux champs pour lui couper le chemin, et il entra dans Cambrai, le 15 août, en plein jour (1).

Mais un renfort de soldats ne suffisait point pour sauver Balagni; c'était surtout la tête et le cœur qui lui manquaient. Il était tellement troublé par le sentiment de la haine de tous les bourgeois, haine que jusqu'alors il avait bravée avec insolence, qu'il laissa passer dix jours sans rien faire pour arrêter les premiers travaux des assiégeants. Le 2 septembre, Dominique de Vic, l'un des meilleurs officiers de Henri IV, et celui qui avait été gouverneur de Saint-Denis, trompant la vigilance des Espagnols, réussit à entrer dans la place avec quelques centaines de cavaliers; alors seulement Balagni, qui, comme maréchal de France, n'avait voulu recevoir d'ordres

(1) Davila, L. XV, p. 986, 987. — De Thou, L. CXIII, p. 599. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 45. — V. P. Cayet, L. VII, p. 539.

ni de conseils de personne, et qui cependant sentait sa propre incapacité, consentit à remettre presque absolument à de Vic la direction de la défense. Nevers, en même temps, avait établi son quartier à Péronne; il y avait réuni quatre mille fantassins et sept à huit cents chevaux. Les attaques de Fuentes étaient repoussées, Philippe II le laissait sans argent; de Vic et de Buhy déployaient contre lui autant d'habileté que de valeur. Mais Balagni devait être puni par où il avait péché. Les habitants de Cambrai désiraient ardemment rentrer sous la domination paternelle de Louis de Barlemont leur archevêque, et ils regardaient les Espagnols comme des libérateurs et des vengeurs. Ils avaient envoyé à Henri des députés pour lui déclarer que, s'il voulait les délivrer du joug insupportable de Balagni et de sa femme, ils étaient encore assez riches pour solder les troupes nécessaires à leur défense et se maintenir en liberté. Mais Balagni était sous la protection spéciale de Gabrielle d'Estrées, et les députés de Cambrai furent durement éconduits (1). Ce fut alors qu'ils se tournèrent du côté des Espagnols. La Berlotte, commandant de l'artillerie de Fuentes, ayant ouvert, le lundi 2 octobre, une batterie de quarante-cinq pièces de canon, Balagni crut que le moment d'un assaut approchait, et il fit rassembler dans la grande place trois mille bourgeois armés, pour seconder au besoin les efforts de la garnison. Ce fut dans ce rassemblement que le mécontentement éclata. Balagni venait de faire battre des jetons de cuivre pour remplacer les monnaies d'argent; il les donnait en paie aux soldats, et il avait ordonné, sous peine de mort, que les bourgeois les reçussent dans tous les marchés pour leur valeur nominale de vingt sols; cependant il ne voulait point les recevoir lui-même en paiement des contributions. Ce fut l'acte de tyrannie qui les poussa à bout; ils barricadèrent, avec des chariots, les avenues de la place où leur maître les avait fait assembler. Ils se saisirent de la porte de Saint-Sépulcre, qui, n'étant point du côté des ennemis, était la plus mal gardée, et ils envoyèrent aussitôt, au comte de

(1) De Thou, L. CXIII, p. 601. — Davila. L. XV, p. 991.

Fuentes, des députés pour lui demander de suspendre le feu et de traiter avec eux. Balagni, sa femme, de Vic et Buhy, bientôt avertis de ce soulèvement, reconnurent qu'ils ne pouvaient rien attendre de la force. Tour à tour ils essayèrent ce que pourrait faire la persuasion.

L'orgueilleuse dame de Balagni s'avança sur un balcon pour parler au peuple, et elle commença, pour le séduire, par jeter à poignées, dans la foule, des monnaies d'or et d'argent. Elle redoubla au contraire ainsi l'indignation générale, car cette action prouvait que ce n'était pas le besoin, mais la cupidité qui l'avait fait recourir aux jetons de cuivre. Toutes ses prières comme toutes ses offres furent repoussées. De Vic, voyant que tout autre espoir était perdu, donna l'ordre à la garnison de se retirer dans la citadelle, et en même temps il annonça aux bourgeois qu'il ne voulait plus contrarier leurs vœux, qu'il les exhortait seulement à agir avec prudence, à se souvenir combien souvent une ville avait été surprise tandis qu'elle traitait, et avec quelle férocité elle était alors saccagée par les soldats qui avaient craint de la voir sauvée par une capitulation. Il leur recommanda de profiter de tous leurs avantages, de ne se relâcher sur aucune sûreté, de se faire garantir tous leurs priviléges; et tandis qu'il leur donnait ces sages conseils, il faisait filer le plus rapidement qu'il pouvait les troupes dans la citadelle. Mais autant il était désireux de gagner du temps, autant Fuentes était empressé à n'en pas perdre. Il ne fit aucune difficulté d'accorder la capitulation la plus avantageuse. Non seulement il garantit la ville du pillage, mais il consentit à un pardon général, à la conservation de tous les priviléges de Cambrai, et à la reconnaissance de la souveraineté de l'archevêque ; seule partie de ce traité qu'il se dispensa ensuite d'observer. Gaston Spinola, et Jean-Jacques Belgioioso furent aussitôt introduits dans la ville avec trois cents chevaux : ensuite on laissa entrer toute l'infanterie espagnole, qui se logea sur la place, sans causer aucun dommage aux habitants. Enfin le comte de Fuentes et l'archevêque entrèrent ensemble le même soir, accueillis par les cris de joie des habitants. Ils se réjouissaient de rentrer sous la domination légitime de leur

archevêque, et ils ne songeaient point encore combien est précaire la puissance d'un petit prince garantie par la garnison d'un puissant voisin (1).

De Vic avait compté, en se retirant dans la citadelle, dont il connaissait toute la force, de pouvoir s'y défendre encore long-temps; mais quand il fit ouvrir les magasins, qu'on lui avait annoncé être pleins de vivres, il les trouva presque absolument vides : l'avare dame de Balagni avait tout vendu sans en prévenir son mari. Cette femme, qui parlait avec courage aux soldats, et qui parut même quelquefois avec un sponton à la main sur la brèche, a été célébrée par quelques historiens comme une héroïne. Ce furent sa hauteur, cependant, son insolence, sa dureté, qui contribuèrent le plus à faire révolter les habitants de Cambrai; ce fut sa basse cupidité qui fit perdre à son mari son dernier asile. Une femme, pas plus qu'un homme, ne peut racheter de tels vices par sa seule audace, ou par l'élégance avec laquelle elle marche, à la tête d'un bataillon, l'épée à la main. De Vic fut réduit à capituler, et à livrer, le 9 octobre, la citadelle de Cambrai au comte de Fuentes. Il obtint de lui que toute la garnison, officiers et soldats, également, pussent se retirer à Péronne avec leurs armes et tous leurs équipages, et que Balagni fût reconnu quitte de toutes les dettes qu'il avait contractées envers les habitants de Cambrai. Ce ci-devant prince, avec le duc de Réthelois, de Vic et de Buhy, sortit de la citadelle à la tête d'environ mille fantassins et quatre cents chevaux; mais madame de Balagni y fut laissée malade : le regret et la colère l'étouffaient également. On assure qu'elle refusa non seulement tout remède, mais tout aliment, et qu'elle mourut au bout de peu de jours. Balagni, moins abattu par la perte de sa principauté, et peu sensible à celle de sa femme, revint étaler à la cour de Henri IV ses décorations et ses titres; et six mois après, le 17 février 1596, il épousa Diane d'Estrées, sœur de la maîtresse du roi, à laquelle il devait surtout son crédit (2).

(1) Davila, L. XV, p. 992. — De Thou, L. CXIII, p. 606-610. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 51, 52. — V. P. Cayet, T. LX, L. VII, p. 36.

(2) Davila, L. XV, p. 993. — De Thou, L. CXIII, p. 611. — V. P. Cayet,

Après une campagne aussi brillante, Fuentes, ayant pourvu à la sûreté de ses conquêtes, ramena son armée à Bruxelles, et la mit en quartiers d'hiver; il savait que son commandement en chef ne se prolongerait point jusqu'à la campagne suivante. Philippe II voulait continuer dans un prince de sa maison le gouvernement des Pays-Bas; et pour remplacer l'archiduc Ernest, il avait fait choix du sixième des fils de Maximilien, l'archiduc Albert, né en 1559, et qui vivait auprès de lui décoré du chapeau de cardinal. Il l'envoya en Italie, d'où l'archiduc Albert continua son chemin par la Savoie, la Franche-Comté et la Lorraine, conduisant avec lui deux régiments espagnols, deux italiens, et apportant un million et demi d'écus en argent. Le cardinal Albert fit son entrée à Bruxelles seulement au milieu de février 1596; il y amenait avec lui Philippe-Guillaume, fils aîné du premier prince d'Orange, qui, retenu d'abord en Espagne comme otage, avait été jeté en prison lors de la révolte de son père, et élevé dans la religion catholique. Après trente ans de captivité, Philippe le renvoyait dans son pays, se flattant qu'une partie des anciens partisans de sa maison s'attacherait à lui, et qu'il pourrait ainsi l'opposer à son plus jeune frère Maurice, l'habile et heureux stadthouder des Hollandais. Il y eut, en effet, quelques tentatives de négociations; mais les États-généraux étaient résolus à ne jamais laisser mettre en doute leur liberté et leur indépendance. Chaque jour Maurice leur devenait plns cher et s'illustrait par de nouvelles victoires; les guerres civiles de France lui avaient fourni l'occasion d'étendre et de fortifier la frontière des Provinces-Unies, pendant que les armées espagnoles étaient appelées sur un autre théâtre. En 1593, il avait assiégé et pris Gertrudenberg, en 1594 Groningue, qui s'unit, le 23 juillet de cette année, à la confédération; il n'avait pas eu le même succès, en 1595, au siége de Groll, les États ayant profité du relâche que leur laissaient les Espagnols pour réduire leurs dépenses et licencier une partie de leur armée.

L. VII, p. 38. — Bentivoglio, P. III, L. II, p. 52, 53. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 146 et 159. — Lettres de Henri IV, dans Capefigue, T. VII, p. 349.

Cependant les Hollandais, loin d'être désormais des rebelles tremblants devant leur maître et exposés aux séductions de l'intrigue, sentaient qu'ils étaient devenus une puissance opulente, belliqueuse et redoutée (1).

En France, au contraire, la perte du Catelet, de Dourlens et de Cambrai, avait répandu la consternation ; on était moins effrayé encore de la conquête de ces places importantes que de l'impossibilité où le roi avait paru être d'assembler une armée pour tenir tête aux ennemis. On avait célébré sa vaillance à Fontaine-Française ; mais plus on l'avait admirée, plus on avait dû répéter aussi qu'avec quelques escadrons de cavalerie il avait soutenu tout l'effort de l'armée du connétable de Castille ; et si celui-ci n'avait pas timidement repassé la Saône, on ne voyait pas comment le royaume aurait été défendu du côté de la Bourgogne. Un général plus habile avait tenté, du côté de la Picardie, une attaque plus formidable, et là des revers plus sanglants s'étaient succédé coup sur coup ; trois forteresses importantes avaient été perdues ; d'Humières, Villars, Sesseval, Ronsoi, Dinan, avaient été tués, avec un nombre de gentilshommes supérieur à celui qu'on avait perdu dans aucune campagne précédente. La réputation des maréchaux de Bouillon et de Balagni, celle des officiers-généraux Saint-Paul et Belin, étaient entamées, et le duc de Nevers, qui leur avait succédé dans le commandement, découragé par ses revers, par l'obligation de défendre, avec cinq ou six mille hommes, une frontière étendue contre un ennemi nombreux et actif, venait d'être atteint d'une maladie, fruit de ses fatigues : il mourut à Nesle, d'une dyssenterie, le 23 octobre 1595 (2).

Pendant que le royaume était en danger, le roi était à Lyon, avec la belle Gabrielle ; il y avait fait son entrée le 4 septembre, et l'on prétendait qu'il ne s'y occupait que de fêtes et de ses amours. Il y était venu de Bourgogne après avoir engagé

(1) Bentivoglio, P. III, L. II, p. 57. — De Thou, L. CXVI, p. 755. — Watson, Hist. de Phil. II, T. IV, L. XXIII, p. 186, 202 ; L. XXIV, p. 252.

(2) Davila, L. XV, p. 1000. — De Thou, L. CXIII, p. 614. — L'Étoile, Journal, T. III, p. 148.

Mayenne à accepter la suspension d'armes, probablement attiré par les nouvelles qu'il venait de recevoir d'un autre des chefs de la Ligue. Le duc de Nemours, que cette faction avait nommé gouverneur de Lyon, venait de mourir le 13 août à Annecy, où il s'était retiré comme en l'apanage qu'il tenait de la maison de Savoie, et où depuis quatre mois on le voyait dépérir d'une maladie de poitrine, avec regorgement de sang. Son titre passa au marquis de Saint-Sorlin son frère, qui était toujours attaché à la Ligue (1).

Pierre d'Espinac, l'archevêque de Lyon, que le peuple avait reconnu quelques mois pour gouverneur, après Nemours, persistait aussi toujours dans le parti de la Ligue ; il était exilé de son siége, et il ne se réconcilia jamais au roi, jusqu'à sa mort, survenue au commencement de l'année 1599 (2). Le roi était donc appelé à pourvoir au gouvernement du Lyonnais, et presqu'en même temps il apprenait qu'il pouvait aussi disposer du gouvernement d'une autre grande province, le maréchal d'Aumont, qui commandait pour lui en Bretagne, étant mort le 19 août, à la suite d'une blessure reçue au siége de Comper (3).

Le roi n'avait point encore pourvu au gouvernement du Lyonnais ; il le réservait comme appât au duc de Nemours, au moment où celui-ci ferait sa paix. Il n'avait, de même, point donné le gouvernement de Bretagne au maréchal d'Aumont ; c'était une récompense réservée au duc de Mercœur, avec lequel il traitait toujours. D'Aumont était gouverneur du Dauphiné, province qui en réalité était gouvernée depuis long-temps par Lesdiguières et par d'Ornano, deux des plus habiles, des plus heureux et des plus vaillants entre les chefs royalistes qui s'étaient attachés à Henri IV avant sa grandeur. Tous deux avaient l'espérance d'être récompensés en cette occasion. Mais Henri, en disposant des gouvernements et des

(1) Davila, L. XV, p. 995. — De Thou, L. CXIII, p. 632. — V. P. Cayet, T. LX, L. VII, p. 1-25.

(2) De Thou, T. IX, L. CXXII, p. 270.

(3) *Ibid.*, L. CXIII, p. 619. — Davila, L. XV, p. 994. — Taillandier, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 447.

dignités vacantes, avait surtout à cœur de se réserver les moyens d'attacher à sa fortune les puissants chefs de la Ligue, et, dans son propre parti, de diminuer l'influence locale que ses capitaines pouvaient déjà avoir acquise. Le colonel des Corses Ornano, qui avait rendu aux Lyonnais de grands services, qui était venu opportunément à leur secours quand ils étaient menacés par Nemours, et qui était fort aimé d'eux, demanda au roi le gouvernement, ou la lieutenance du Lyonnais; mais c'étaient justement autant de motifs pour l'en écarter : le roi lui préféra Philibert de la Guiche, alors grand-maître de l'artillerie, et dont le principal mérite dans ce moment, aux yeux du roi, était son âge très avancé, qui donnait lieu de croire que sa place serait bientôt vacaute. Henri donna le gouvernement de Dauphiné à son cousin le prince de Conti, qui était fort sourd et presque muet, mais en même temps il nomma d'Ornano pour être son lieutenant. Par son traité avec le duc de Guise, il avait promis à celui-ci le gouvernement de Provence, qu'il voulait ôter à d'Épernon; Henri destina Lesdiguières à être sous Guise lieutenant de Provence. Il s'applaudissait d'avoir ainsi éloigné deux habiles capitaines, d'Ornano du Lyonnais, Lesdiguières du Dauphiné, où ils lui paraissaient acquérir une trop grande influence; mais s'il les maintenait ainsi mieux dans sa dépendance, il diminuait d'autant d'autre part l'action que, par eux, il pouvait exercer sur les provinces. Le roi donna en même temps le bâton du maréchal d'Aumont à Lavardin, et il chargea Saint-Luc, qui y prétendait, du commandement de ses troupes en Bretagne; il le fit aussi grand-maître de l'artillerie. Après ces nominations, Henri repartit en poste pour la Picardie, sur la nouvelle du siége de Cambrai; mais il n'était pas encore arrivé à Beauvais quand il apprit que la ville et la citadelle avaient capitulé (1).

En même temps que le roi courait en Picardie pour résister aux Espagnols, le duc de Guise se dirigeait vers la Provence, pour empêcher les Espagnols d'y prendre pied. Guise, qui

(1) De Thou, L. CXIII, p. 632. — Davila, L. XV, p. 1000. — Capefigue, Lettres de Henri, T. VII, p. 351. — V. P. Cayet, L. VII, p. 33.

avait alors seulement vingt-quatre ans, avait reçu des mains du roi Lesdiguières comme un guide éclairé, comme un vaillant capitaine, qui depuis long-temps faisait avec succès la guerre dans le Midi, et dont il se déclarait heureux de recevoir les leçons. En lui parlant ou en lui écrivant, il l'appelait toujours son père; mais tous ces témoignages extérieurs de déférence et d'affection n'étaient employés que pour cacher sa jalousie ou sa haine. Guise ne doutait point que Lesdiguières ne lui eût été donné par le roi comme un fâcheux surveillant. Ses préjugés de ligueur n'étaient point éteints, et Lesdiguières était protestant. Aussi ne fut-il pas plus tôt arrivé en Provence qu'il chercha à s'attacher le marquis d'Oraison, le comte de Carces, et tous ceux qui s'étaient signalés pendant les guerres civiles par leur haine contre les huguenots. Tous s'empressaient à montrer au duc de Guise l'affection qu'ils avaient vouée à la maison du chef de la Ligue; tous considéraient son arrivée en Provence comme le triomphe de leur ancien parti : ils lui rappelaient les droits que la maison de Lorraine avait toujours prétendus sur l'héritage du vieux René d'Anjou; ils le félicitaient de rentrer dans une province qui appartenait à ses ancêtres; mais ils lui demandaient de ne pas ternir ce triomphe en paraissant associé avec le vieux huguenot, qui avait à plusieurs reprises ravagé leur pays pour y assurer la prépondérance des hérétiques. A cette heure même Lesdiguières était entré dans la haute Provence, où les religionnaires étaient en grand nombre, avec une armée de quatre mille hommes levés à ses frais; mais il fut contrarié dans toutes ses opérations. Il avait assiégé Sisteron, ville où Henri IV l'avait autorisé à nommer un gouverneur de son choix; Guise y fit entrer un ligueur provençal, avec deux cents hommes à lui, et refusa d'admettre Lesdiguières dans la ville. Celui-ci assiégea encore Riez, mais le gouverneur produisit une trève qu'avait signée avec lui le duc de Guise. Enfin le parlement d'Aix, encouragé par le nouveau gouverneur, déclara qu'il n'enregistrerait point les lettres de lieutenant-général que le roi avait données à Lesdiguières, par le motif que celui-ci était huguenot. Ce vaillant capitaine n'éclata point en

reproches ; il licencia son armée et se retira dans ses terres en Dauphiné ; mais il ressentit jusqu'au fond du cœur le traitement qu'il recevait du roi, qu'il avait si bien servi, à cause de la religion que ce roi avait abandonnée (1).

Le duc d'Épernon n'avait pas supporté l'ingratitude du roi avec autant de patience. Le sieur du Fresne, qui lui avait été envoyé par Henri, lui ayant dit « que la volonté du roi étoit » qu'il sortît de cette province, pour en être le gouvernement » promis et donné à un prince ; le duc, changeant de couleur » et de ton, lui avoit répondu : Qu'il avoit arraché la Provence » des mains du duc de Savoie et de la Ligue, aux dépens du » sang de ses amis, de ses parents, de son frère et du sien » propre ; que lui vouloir ôter après tout cela une charge » acquise par tels et si honorables moyens, c'étoit offenser » et mordre cruellement sa réputation ; qu'il étoit donc tout » résolu, avant que de la perdre et abandonner ainsi lâche- » ment, de jouer à quitte ou double, et de se jeter entre les » bras du Savoyard, de l'Espagnol et du diable même ; et » quand il n'en pourroit plus, se jeter sur son épée... Du » Fresne ayant répondu qu'il avoit commandement de sa ma- » jesté de lui dire qu'elle le viendroit tirer elle-même de ce » pays s'il s'aheurtoit davantage ; comme tout forcené il avoit » repris : Que si le roi y venoit ainsi qu'il disoit, en personne, » il lui serviroit de fourrier, non pour marquer, mais pour » brûler tous les logis de son passage (2). »

D'Épernon ne s'en tint point à de vaines menaces. Dévoué au souvenir de Henri III, il avait combattu la Ligue, comme ennemie de ce monarque, comme favorable à son rival Joyeuse : dans ce même intérêt, il avait favorisé à la cour le roi de Navarre, et il s'était plus tard rangé sous ses drapeaux ; mais d'Épernon n'en était pas moins catholique et persécuteur ; il avait peu de considération pour Henri, et il ne sentait aucun scrupule de porter les armes contre lui ou contre la France.

(1) De Thou, L. CXIII, p. 633. — Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 808-811.

(2) Nostradamus, Hist. de Provence, P. VIII, p. 904. — Bouche, Hist. de Prov., L. X, p. 804.

Dès qu'il vit clairement la résolution du roi de lui ôter son gouvernement, il entra en traité avec Philippe II; et, le 10 novembre 1595, il signa à Saint-Maximin l'engagement « de » faire guerre au prince de Béarn, et aux hérétiques et fau- » teurs d'iceux dans le royaume de France, et de ne traiter ni » résoudre aucun accord ni paix avec eux sans en avoir la per- » mission de Sa Majesté catholique. » Tandis que Philippe promit de lui payer 12,000 écus tous les mois, de lui fournir de la poudre et des balles, et de l'aider, en mettant à sa disposition six mille arquebusiers et quelques galères, à se rendre maître de Toulon, où il recevrait ensuite garnison espagnole (1).

Les deux parties contractantes n'eurent cependant point le temps d'exécuter ce traité. Ce n'était ni le courage, ni le talent militaire qui manquaient au duc d'Épernon pour exécuter ses menaces; mais sa hauteur, sa cruauté, sa cupidité et ses emportements l'avaient rendu tellement odieux à tout le pays, qu'il n'y avait pas un seul Provençal qui lui demeurât attaché. Il ne comptait pour sa défense que sur les soldats gascons, ou sur ceux de ses gouvernements de Saintonge et d'Angoumois, qu'il avait amenés avec lui. Chaque jour il apprenait quelque défection nouvelle. Avant l'arrivée du duc de Guise, il avait consenti à des trèves de deux et de trois mois pendant lesquelles l'été se consuma. Il avait voulu ensuite fermer l'entrée de la haute Provence à Lesdiguières, son ennemi personnel, tandis que, le 21 novembre, le duc de Guise entrait en Provence, bien accompagné de noblesse et de gens de guerre, et que le 18 décembre il vint prendre séance au parlement d'Aix comme gouverneur pour le roi (2).

(1596.) Le duc de Guise, débarrassé de Lesdiguières par sa retraite volontaire, ne se pressa point d'agir contre Épernon, qui, au commencement de l'année 1596, s'était retiré à Brignolles, et qui, effrayé des défections nombreuses qui lui étaient annoncées chaque jour, ne songeait point non plus à attaquer son rival. Guise s'occupait au contraire à se faire reconnaître

(1) Le traité dans Capefigue, T. VII, p. 327-330.
(2) Bouche, L. X, p. 808.

par les villes de la Provence qui étaient demeurées jusqu'alors fidèles à la Ligue. Il avait reçu la soumission des places gardées jusqu'alors par le duc de Savoie. Il avait engagé la grande ville d'Arles à le reconnaître; dès le 14 octobre elle s'était soumise à l'autorité du roi. Il avait pris Martiguez, le Vinon, Grasse, Barbentane et Hières, et il ne lui restait plus que Marseille à soumettre pour se sentir maître dans son gouvernement (1).

Marseille, que son commerce avait rendue puissante et fière, avait obtenu depuis long-temps des souverains de Provence le privilége de se gouverner par ses propres magistrats, de se garder et se défendre par ses propres milices. Deux fonctionnaires annuels, le viguier et le premier consul, dont l'un devait être gentilhomme, l'autre bourgeois, étaient à la tête de la municipalité de Marseille; celle-ci se composait encore de deux autres consuls, un assesseur et quatre capitaines de quartier; mais Charles de Casaux et Louis d'Aix, qui s'étaient fait élire, l'un premier consul, l'autre viguier, dans une sédition au mois de février 1591, avaient dès lors trouvé moyen de se faire continuer en charge sans réélection. Ils prenaient à tâche d'exciter les passions de la populace fanatique de Marseille; ils dénonçaient à son indignation les huguenots, les politiques, les tièdes, qui s'associaient au prince de Béarn, auquel ils attribuaient tous les vices de Henri III (2); ils se déclaraient les champions dévoués de la liberté et des priviléges de Marseille. En même temps ils faisaient tomber la tête de leurs adversaires par une justice sommaire, ils levaient arbitrairement de l'argent sur les riches bourgeois; mais ils flattaient les basses classes, et c'était sur elles que s'appuyait leur pouvoir. Ni d'Épernon, ni Lesdiguières, ni Guise, n'avaient eu des forces suffisantes pour assiéger Marseille; et quand l'un ou l'autre s'était approché des murs de cette cité, la puissante artillerie des remparts l'avait bientôt fait reculer (3).

(1) Bouche, L. X, p. 810, 811.

(2) Pamphlets marseillais, dans Capefigue, T. VII, p. 363.

(3) Bouche, L. X, p. 812. — De Thou, L. CXVI, p. 746. — Davila, L. XV, p. 1002. — V. P. Cayet, L. VIII, p. 174.

Le château d'If, cependant, qu'on peut regarder comme la citadelle de Marseille, était occupé par une garnison toscane. Bâti sur une des îles Pomègues, à trois milles en mer, et dominant le port, il avait été offert dès 1589 au grand-duc Ferdinand par le capitaine Beausset qui y commandait, lorsque Christine de Lorraine avait passé par Marseille pour se rendre en Toscane, dont elle épousait le souverain ; et il fut occupé le 8 juillet 1591 par les galères du grand-duc, qui eut grand soin de le faire fortifier et approvisionner. En même temps Ferdinand s'efforça de persuader aux Guises qu'il le faisait pour conserver les droits de la maison de Lorraine sur la Provence ; aux Marseillais, qu'il prenait des sûretés contre l'ambition du duc de Savoie ; à Philippe II, qu'il voulait mettre le commerce toscan à l'abri des pirateries des Marseillais ; à Henri IV, enfin, qu'il voulait empêcher le démembrement de la monarchie française. Ces explications contradictoires avaient obtenu partout fort peu de créance ; mais les Toscans s'étaient puissamment fortifiés au château d'If, et d'autre part ils évitaient de donner offense à personne ; aussi comme chacun redoutait l'entreprise d'un siége difficile, chacun aussi les traitait comme neutres (1).

Lorsque le reste de la Provence avait reconnu l'autorité de Henri IV, le consul Casaux avait conçu de l'inquiétude ; il avait offert sa ville à Philippe II, il lui avait représenté combien elle pouvait être importante pour la communication entre les États d'Espagne et d'Italie de ce monarque, et il lui avait demandé l'assistance de douze galères commandées par le prince Doria, avec un subside de cent cinquante mille écus, et une garnison espagnole. Philippe II saisit avec avidité ces propositions, et les galères et les troupes espagnoles avaient été reçues dans le port de Marseille, avant que le duc de Guise eût fait son entrée en Provence. D'autre part, le grand-duc Ferdinand, qui fondait tout son espoir d'indépendance pour l'Italie, sur la grandeur de Henri IV servant de contre-

(1) Galluzzi, Hist. de Toscane, T. V, ch. 1 et 3, p. 40 et 106. — Nostradamus, Hist. de Provence, P. VIII, p. 904. — Bouche, Hist. de Prov., L. X, p. 755.

poids à la puissance espagnole, se regardait comme perdu si les Espagnols possédaient Marseille, ou si le duc de Savoie gardait la possession du marquisat de Saluces ; car, dans l'un et l'autre cas, la porte de l'Italie restait fermée aux Français. L'arrivée en Provence du duc de Guise, dont le nom était si cher aux ligueurs, avait causé un partage même à Marseille dans le parti catholique. Plusieurs citoyens avaient manifesté le désir de la paix et de la soumission au roi, et parmi eux les parents du capitaine Beausset, celui qui avait admis les Toscans dans le château d'If, et qui en partageait toujours le gouvernement avec le Toscan Pesciolini ; il en résulta des hostilités entre Marseille et le château d'If, des persécutions contre toute la famille de Beausset, et comme Casaux ne pardonnait pas la plus légère hésitation dans l'obéissance, la Provence se remplit bientôt de Marseillais fugitifs, qui recouraient au duc de Guise. Pesciolini lui offrit en même temps son assistance, au nom du grand-duc ; mais il lui représenta qu'il serait trop dangereux et trop long d'attaquer Marseille à force ouverte. Le docteur Nicolas Beausset se chargea de trouver un traître qui délivrerait Henri IV, Ferdinand et le duc de Guise du consul de Marseille. Il fit choix pour cela d'un aventurier corse nommé Pierre Libertà, capitaine à la solde du consul Casaux, lequel avait la plus grande confiance en lui, et lui avait commis la garde de la porte royale. Libertà ne se refusait point à l'assassinat, mais ses demandes pour prix de sa trahison étaient exorbitantes. Il exigeait la somme de cent soixante mille écus, la charge de viguier pendant une année, un fief noble, un évêché, ou tout au moins une abbaye pour un de ses parents, le commandement d'un des forts de Marseille ; enfin, une amnistie pour tous les Marseillais. Le duc de Guise accepta ce traité et le signa le 10 février à Toulon. La difficulté principale, celle de l'argent, avait été levée par Ferdinand, qui avait envoyé l'été précédent Jérôme de Gondi au roi avec trois cent mille écus, en lui représentant que c'était pour la guerre du Midi, non pour celle du Nord, qu'il lui envoyait ce subside, et qui, de nouveau, avait fait passer quatre-vingt mille écus à Lyon pour les affaires de Pro-

vence (1). Mais Henri IV, qui désirait réserver cet argent pour la guerre de Picardie, quand le traité de Libertà lui fut présenté, déclara que, dans l'embarras actuel de ses affaires, il ne pourrait payer comptant plus de cinquante mille écus. D'ailleurs, il promit au libérateur de Marseille les plus magnifiques récompenses (2).

Au reste, Libertà n'attendit pas la réponse du roi ; il avait fixé au 17 février l'exécution de son complot, et il avait demandé que le duc de Guise s'approchât avec son armée pour menacer Marseille et déterminer l'un ou l'autre des consuls à sortir de la ville pour le reconnaître. Ce fut Louis d'Aix qui, le matin, se trouvant à la porte royale, vit avancer les royalistes. Comme leur corps était nombreux et que le temps était fort mauvais, il conclut qu'ils avaient quelque projet sur la ville, et il donna ordre qu'on allât avertir Casaux de venir garder la porte royale, avec la troupe espagnole. En même temps il sortit avec ses mousquetaires pour reconnaître les avenues. Allamanon, envoyé par le duc de Guise avec une petite avant-garde, ayant laissé passer Louis d'Aix, sortit tout à coup du lieu où il s'était caché et se montra devant la porte de Marseille, mais il fut accueilli à coups de fusil et la herse aussitôt abaissée. Casaux arrivait pendant ce temps de l'intérieur de la ville. Libertà alla au-devant de lui, et lui dit de se presser, car ses gens étaient déjà aux prises avec les royalistes. Il l'entraîna ainsi en avant de sa troupe ; mais à peine Casaux avait passé la seconde porte que la herse en fut également abattue, et Casaux se trouva pris entre Libertà, ses deux frères et quelques soldats vendus. « Qu'est ceci, mon compère ? s'écria-t-il. — Méchant homme, » c'est qu'à ce coup il faut crier *vive le roi !* » En même temps il le frappa de son épée, et Casaux fut à l'instant achevé par ceux qui l'entouraient. Quelques royalistes commencèrent alors à parcourir le quartier de Saint-Jean en appelant les bourgeois aux armes et criant *vive le roi, le tyran est mort !*

(1) Galluzzi, T. V, ch. 6, p 228, 235.

(2) Texte du traité dans Capefigue, T. VII, p. 366. — Il est tronqué dans Bouche, L. X, p. 816 ; et dans Nostradamus, P. VIII, p. 1026.

Mais personne ne bougea ; Casaux n'était ni assez haï pour qu'on se réjouît de sa mort, ni assez aimé pour qu'on le vengeât. Personne, d'ailleurs, ne connaissait la force des conjurés et ne voulait se compromettre. Toutefois Libertà, maître de la porte royale, fit entrer la troupe du duc de Guise. Les Espagnols troublés couraient vers le port ; Louis d'Aix, qui était rentré dans la ville par une autre porte, n'ayant pu se réunir avec les fils de Casaux, ils finirent tous, après une courte résistance, par s'embarquer sur les galères de Doria, qui se hâta de sortir du port et de faire voile pour Gênes, où il déposa tous les fugitifs de Marseille (1).

Guise fut reçu dans Marseille avec de vives acclamations ; la ville entière retentissait du cri de *vive le roi ;* chacun voulant montrer d'autant plus de zèle qu'il craignait d'être accusé de plus de tiédeur. Libertà fut nommé viguier, comme on le lui avait promis ; mais avant qu'il eût touché les sommes considérables qu'on lui devait encore, s'étant donné une entorse au pied, il mourut le 11 avril 1597, non sans soupçon de venin, comme dit Nostradamus. Le duc de Guise voyait aussi avec jalousie les Toscans maîtres de l'île et du château d'If ; il tenta dès lors, à plusieurs reprises, de leur enlever cette forteresse à l'aide du même capitaine Beausset, qui la leur avait livrée ; mais le commandant toscan le prévint, et le 20 avril 1597, il surprit les Français qui étaient avec lui de garde au château d'If, et après en avoir tué quelques uns il arrêta les autres et les débarqua à Marseille (2).

La réduction de Marseille fut suivie de près par la soumission du duc d'Épernon. Il sentit l'impossibilité de lutter davantage pour conserver le gouvernement d'un pays où il n'avait point de partisans, où la Ligue s'était ralliée à son rival, où la communication lui était coupée avec l'Espagne et avec la Savoie. Il réduisit ses prétentions à la demande d'une

(1) Nostradamus, Hist. de Prov., P. VIII, p. 1022-1030. — Bouche, L. X, p. 817. — Capefigue, T. VII, p. 373. — De Thou, L. CXVI, p. 754. — Davila, L. XV, p. 1001.—Galluzzi, T. V, c. 6, p. 236.—V. P. Cayet, L. VIII, p. 177.

(2) Nostradamus, P. VIII, p. 1043. — Bouche, L. X, p. 820. — Galluzzi, ch. 7, p. 270.

somme d'argent. Il estimait à 600,000 livres les dédommagements qui lui étaient dus. Le roi et les États du pays ne voulurent lui accorder que 50,000 écus. Il sortit enfin de Provence le 27 mai pour n'y plus rentrer, et il alla trouver le roi, qui lui donna, quelques années plus tard, le gouvernement de Guienne (1).

Le premier intérêt, pour Henri IV, était de faire reconnaître son autorité par toutes les parties de son royaume ; aussi quelque eussent été les désastres de la guerre étrangère, il trouva que l'année 1596 commençait heureusement pour lui ; car tandis que le duc de Guise pacifiait la Provence, et y faisait rentrer tous les partis divers sous la domination du roi, lui-même il négociait avec le duc de Mayenne, et bientôt il l'amena non seulement à se soumettre, mais à dissoudre absolument la Ligue, et à faire rentrer tout le royaume, à la réserve de la Bretagne, sous l'autorité légitime.

Le duc de Mayenne, retiré à Châlons-sur-Saône depuis le combat de Fontaine-Française, avait voulu attendre la publication de la réconciliation du roi avec la cour de Rome, avant de conclure la sienne, pour que personne ne pût douter que son seul but en prenant les armes avait été le maintien de la religion catholique. Il avait cependant chargé Jeannin, président au parlement de Dijon, de présenter ses conditions, et en attendant qu'elles fussent agréées, une trève de trois mois pour tout le royaume avait été signée le 23 septembre par le duc à Châlons, et par le roi, à Lyon (2). Mais à peine Jeannin était-il arrivé auprès de Henri, que celui-ci reçut les nouvelles désastreuses de Cambrai qui l'engagèrent à partir pour la Picardie. Il emmena bien Jeannin avec lui, mais il ne put s'occuper de cette négociation qu'après son retour dans le voisinage de Paris, à Folembray, maison de chasse bâtie par François Ier dans la forêt de Coucy, où Henri IV vint passer les mois de décembre et de janvier, pour se reposer de ses fatigues (3).

(1) Nostradamus, P. VIII, p. 1057. — Bouche, L. X, p. 823. — V. P. Cayet, L. VIII, p. 188.
(2) Traités de Paix, T. II, § 206, p. 570.
(3) De Thou, L. CXV, p. 757. — Davila, L. XV, p. 997.

Mayenne était prêt à reconnaître le roi, à se détacher de l'Espagne, et à rompre pour jamais toute association avec les ennemis du royaume ; mais son traité présentait des difficultés qui ne s'étaient pas rencontrées dans la négociation avec les autres ligueurs. Mayenne était chef de son parti, et il ne voulait point renoncer à cette qualité ; il voulait traiter pour le parti tout entier, tandis que Henri IV montrait de la répugnance à considérer comme toujours unis ceux que depuis le commencement de son règne il s'était attaché à diviser. Mayenne était accablé de dettes contractées pour la Ligue, et il demandait que le roi les reconnût pour siennes, et affranchît le patrimoine du duc de tous les engagements qu'il avait pris. Enfin Mayenne ne voulait point se soumettre à ce que la clause insérée dans tous les autres édits de pacification, pour excepter de l'amnistie tous les complices de l'assassinat du feu roi, fût aussi insérée dans le sien. Mayenne était loin d'avouer qu'il y eût eu aucune part ; il ne l'avait pas fait même au temps où Paris, et la Ligue, et l'Église, célébraient Jacques Clément comme leur libérateur. Mais il n'avait aucune confiance dans les tribunaux ; il croyait que le parlement de Paris n'avait tant insisté pour l'insertion de cette clause dans tous les édits qu'il enregistrait, que pour se réserver le moyen de les annuler toutes les fois que cela conviendrait au roi ; et ce corps en effet ne cessait de montrer par toute sa conduite, qu'il ne refuserait pas des condamnations si elles lui étaient demandées. D'ailleurs les princes de la famille de Lorraine, mais surtout la duchesse de Montpensier, n'avaient point eu la même réserve que Mayenne ; celle-ci avait mis sa gloire à faire entendre que c'était elle qui avait dirigé l'assassin par lequel avait été vengé le duc de Guise, son frère. Mayenne demandait pour tous ses parents une garantie qui les mît hors de cause, sans être un aveu de leur complicité.

Henri IV sentit qu'il fallait avant tout connaître avec précision quelles étaient les preuves déjà acquises par la justice contre les princes lorrains. Il écrivit, le 14 décembre, au procureur général : « Monsieur de La Guesle, je veux mettre fin » aux affaires de mon cousin le duc de Mayenne, sur l'assu-

» rance qu'il m'a donnée de sa foi, et bonne volonté à mon
» service ; et parce que je sais qu'il s'est porté diversement à
» l'instance qu'il a faite d'être déchargé de l'assassinat commis
» en la personne du feu roi mon frère, duquel il atteste être
» innocent, et que je veux me conduire en ce fait, avec les
» considérations et respect que je dois porter à la personne
» et mémoire dudit roi ; je vous prie me venir trouver incon-
» tinent, la présente reçue, et apporter avec vous les charges,
» informations et procédures faites en mon parlement con-
» cernant ledit fait, pour aviser en mon conseil ce qui sera
» de faire pour ce regard, et en conférer avec le parlement ;
» car je veux bien mettre ledit duc en sûreté, mais aussi je
» ne veux rien faire qui soit contre ma dignité et mon de-
» voir, et moins en ce fait qu'en tous autres, pour l'obligation
» que j'ai d'en faire la justice, telle que l'énormité de l'acte le
» requiert (1). »

Jacques de la Guesle se rendit à Folembray avec Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, le président Séguier, et d'autres membres de cette assemblée. Ils apportèrent toutes les pièces, toutes les dépositions reçues, toutes les informations relatives à l'assassinat du feu roi ; or ces pièces se trouvèrent fort incomplètes, le parlement n'ayant songé à s'en occuper que depuis la soumission de Paris. On avait seulement entendu quelques témoins qui chargeaient l'ancien prévôt des marchands la Chapelle-Marteau, en haine de la part qu'il avait eue au soulèvement. Après cet examen, il fut convenu que, dans le traité avec Mayenne, il serait inséré un article qui mettrait tous les princes et les princesses à l'abri de toutes poursuites (2).

Le traité fut ensuite rédigé en trente et un articles, outre quelques articles secrets. Dans le préambule, le roi disait : « Le bon œuvre de gagner et affermir les cœurs de nos su-
» jets ne seroit parfait, ni la paix entière, si notre très cher
» et très amé cousin le duc de Mayenne, chef de son parti,

(1) Aux Mss. de Colbert, d'après Capefigue, T. VII, p. 337.
(2) De Thou, L. CXV, p. 737. — Davila, L. XV, p. 997.

» n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire
» sitôt qu'il a vu que notre saint père avoit approuvé notre
» réunion. Ce qui nous a mieux fait sentir qu'auparavant le
» but de ses actions, et recevoir et prendre en bonne part ce
» qu'il nous a remontré du zèle qu'il a eu à la religion ; louer
» et estimer l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume
» en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembre-
» ment, lorsque la prospérité de ses affaires sembloit lui
» en donner quelque moyen ; comme il n'a fait encore de-
» puis qu'étant affoibli, il a mieux aimé se jeter entre nos
» bras, et nous rendre l'obéissance que Dieu, nature et les
» lois lui commandent, que de s'attacher à d'autres remèdes
» qui pourroient encore faire durer la guerre longuement,
» au grand dommage de nos sujets. Ce qui nous a fait désirer
» de reconnoître sa bonne volonté, l'aimer et traiter à l'avenir
» comme notre bon parent et fidèle sujet (1). »

Le roi donnait pour sûreté au duc de Mayenne, pendant six ans, les villes de Châlons, Seurre et Soissons, qui étaient déjà en son pouvoir ; il interdisait tout autre culte que le catholique dans ces villes et à deux lieues à la ronde ; il promettait de n'y accorder aucune fonction publique à aucun de ceux qui n'étaient pas catholiques. Il abolissait tous les arrêts rendus contre le duc de Mayenne et tous ses partisans à l'occasion des troubles ; il rendait aux ligueurs leurs biens, leurs offices et leurs dignités ; il mettait à néant toute procédure et information commencée contre eux. « Fors les crimes et délits » punissables en même parti, et l'assassinat du feu roi, notre » très honoré seigneur et frère. » Après quoi venait l'article 6, qui avait tenu la négociation en suspens ; il portait :

« Et néantmoins ayant été ce fait mis par plusieurs fois en
» délibération, et eu sur ce l'avis des princes de notre sang,
» autres princes, officiers de notre couronne, de plusieurs
» seigneurs de notre conseil étant chez nous ; et depuis vu par
» nous, séant en notre conseil, les charges et informations sur

(1) Mém. de la Ligue, T. VI, p. 349. — Traités de Paix, T. II, § 207, p. 371. — V. P. Cayet, L. VIII, p. 208.

» ce faites, depuis sept ans en çà, par lesquelles il nous a ap-
» paru qu'il n'y a aucune charge contre les princes et prin-
» cesses nos sujets, qui s'étoient séparés de l'obéissance du feu
» roi notre très honoré seigneur et frère et de la nôtre ; avons
» déclaré par ces présentes que ladite exception ne se pourra
» étendre envers lesdits princes et princesses qui ont reconnu
» et reconnoîtront envers nous, suivant le présent édit, ce à
» quoi le devoir et fidélité les oblige. Attendu ce que dessus,
» plusieurs autres considérations à ce nous mouvant, et le
» serment par eux fait de n'avoir consenti ni participé audit
» assassinat ; défendons à notre procureur général, présent et
» à venir, et à tous autres, d'en faire contr'eux aucune recher-
» che ni poursuite, et à nos cours de parlement, et à tous nos
» justiciers et officiers d'y avoir égard (1). »

Les articles suivants déchargeaient le duc de Mayenne et tous les siens de toutes les conséquences des actes d'hostilité commis par eux, et en particulier de la mort du marquis de Maignelai, assassiné à La Fère. Ils confirmaient toutes les nominations faites par Mayenne ; le roi promettait de faire payer en deux ans à Mayenne, et en huit quartiers, trois cent cinquante mille écus, pour lesquels celui-ci s'était engagé envers des particuliers, afin de subvenir aux frais de la guerre. Il se chargeait en même temps de répondre pour Mayenne aux Suisses, reîtres, landsknechts, Lorrains et autres étrangers, auxquels des soldes de guerre étaient dues. Il comprenait dans le traité les seigneurs, gentilshommes, gouverneurs, officiers, corps de ville, communautés et autres particuliers qui avaient suivi Mayenne, et nommément le duc de Joyeuse, le marquis de Villars et son frère Montpésat, dont le premier était gouverneur de Languedoc, et le second de Guienne pour la Ligue. Enfin, disait le roi : « Désirant donner toute occasion aux ducs
» de Mercœur et d'Aumale de revenir à notre service et nous
» rendre obéissance,... nous déclarons que nous verrons bien
» volontiers leurs demandes quand ils nous les présenteront ;

(1) Art. 6, p. 352. Mém. de la Ligue, T. VI. — La duchesse de Montpensier, qu'on avait eu surtout en vue dans cet article, n'en profita pas long-temps. Elle mourut le 6 mai 1596. L'Étoile, T. III, p. 168.

» et dès à présent, voulons que l'exécution de l'arrêt donné » contre le duc d'Aumale en notre cour de parlement soit » sursise. »

Les ducs d'Aumale et de Mercœur ne profitèrent point de cette faveur dans le terme de six semaines, fixé pour demander le bénéfice du traité. Le duc de Nemours, auparavant marquis de Saint-Sorlin, obtint, par l'entremise de sa mère, un édit donné aussi à Folembray, par lequel la mémoire de tout ce que lui et son frère avaient fait pendant les troubles était abolie; toute recherche était interdite pour les saisies de recettes générales, pour celles du trésor de Saint-Denis, et pour les exécutions à mort faites sous l'autorité de l'un ou l'autre duc de Nemours. Ceux, enfin, qui commandaient dans les places que le duc de Nemours ramenait au service du roi devaient y demeurer, « en faisant le serment de les conserver, » sous ledit sieur duc, en l'obéissance de Sa Majesté (1). »

Le duc de Joyeuse obtint aussi un édit en sa faveur, donné à Folembray, le 24 janvier 1596; il ne contenait pas moins de cent dix articles secrets. Joyeuse se faisait assurer le bâton de maréchal de France et la charge de lieutenant-général dans la partie du Languedoc qui le reconnaissait; il demandait le remboursement de sommes très considérables, et distribuait des gratifications et des pensions à un nombre infini de ses créatures. Un autre édit encore fut accordé en même temps à la ville de Toulouse, dont toutes les conditions étaient au préjudice des huguenots; leur culte était interdit non seulement à Toulouse et à quatre lieues à la ronde, mais dans toutes les communautés qui jusqu'alors étaient demeurées attachées à la Ligue. Les États de la Ligue, assemblés à Toulouse, acceptèrent le traité, publièrent la paix, et reconnurent solennellement Henri IV. La partie du parlement qui s'était retirée à Castel-Sarrasin vint se réunir à celle qui était demeurée à Toulouse, et le Languedoc demeura séparé en deux demi-gouvernements : l'un sous le duc de Ventadour, l'autre sous le duc de Joyeuse, agissant tous deux comme lieutenants-

(1) V. P. Cayet, T. LX, L. VIII, p. 223.

généraux du connétable de Montmorency. Cet état dura jusqu'au 8 mars 1599, que le duc de Joyeuse, se repentant tout à coup d'être rentré dans le monde, prit la résolution inattendue d'aller de nouveau s'enfermer au couvent des Capucins, à Paris, et de reprendre le froc qu'il avait quitté (1).

Aucun sacrifice ne paraissait trop coûteux à Henri IV, aucun droit ne paraissait trop sacré pour n'être pas immolé au désir de rétablir la paix intérieure. Quoique les finances fussent dans un désordre qui paraissait irrémédiable, et que les contribuables fussent réduits à la dernière misère, le roi consacrait plus de six millions d'écus à racheter ses sujets rebelles, et la France se réjouissait avec lui de ce qu'il avait éteint la guerre civile et le nom de la Ligue; car le duc d'Aumale, qui s'était fait tout Espagnol, et le duc de Mercœur, qui prétendait en Bretagne être un souverain étranger, faisaient à peine une exception. Mais le point d'honneur du siècle, qui exigeait que le sang fût lavé par du sang, engagea deux femmes à protester contre cette paix que désirait la France. L'une était la veuve du feu roi, Louise de Vaudemont; l'autre sa sœur naturelle, Diane, duchesse d'Angoulême. Elles présentèrent de leurs mains un acte d'opposition à la clause qui interdisait toute poursuite contre les princes pour l'assassinat de Henri III; elles trouvèrent le parlement de Paris disposé à accueillir leur protestation. Cette assemblée servile, qui pendant plusieurs années avait entendu célébrer l'héroïsme de Jacques Clément sans en être alors scandalisée, prétendit faire acte de courage en maintenant son droit de poursuivre ceux qui avaient suggéré l'assassinat; elle refusa d'enregistrer les édits de Folembray, et ce ne fut qu'après plusieurs lettres de jussion qu'ils furent enfin reçus, purement et simplement, au parlement le 9 avril, à la chambre des comptes le 7 mai, et à la cour des aides le 29 mai 1596 (2).

Le roi, après avoir signé les édits, avait passé à Mousseaux, terre qu'il avait donnée à Gabrielle d'Estrées sa maîtresse.

(1) Hist. de Languedoc, T. V, L. LXI, p. 480; et L. LXII, p. 489. — Preuves, § 155, p. 328.

(2) De Thou, L. CXV, p. 739-743. — Davila, L. XV, p. 999.

Le 31 janvier, le duc de Mayenne vint l'y trouver, accompagné de six gentilshommes seulement, après lui en avoir fait demander la permission. « Ayant mis un genou en terre, » dit l'Étoile, pour baiser les pieds de Sa Majesté, le roi s'a-» vançant avec un visage fort gai, le releva et l'embrassa, lui » disant ces mots : Mon cousin, est-ce vous, ou si c'est un » songe que je vois (1)? Il le prit ensuite par la main, dit » Rosny, et se mit à le promener à fort grands pas dans son » parc de Mousseaux, lui montrant ses allées, et contant ses » desseins, et les beautés et accommodements de cette maison. » M. de Mayenne, qui étoit incommodé d'une sciatique, le » suivoit au mieux qu'il pouvoit, mais d'assez loin, traînant » une cuisse après fort pesamment. Ce que voyant, le roi dit » à l'oreille à Rosny : Si je promène encore long-temps ce gros » corps ici, me voilà vengé sans grand'peine de tous les maux » qu'il nous a faits, car c'est un homme mort...... Après avoir » fait convenir Mayenne qu'il n'en pouvoit plus, il lui dit d'une » face riante, lui frappant de la main sur l'épaule : Touchez » là, mon cousin; car, par Dieu, voilà tout le mal et le dé-» plaisir que vous recevrez jamais de moi (2). »

Tous deux, en effet, furent fidèles à leurs promesses de réconciliation; Mayenne servit dès lors Henri IV avec loyauté, et Henri ne garda aucun ressentiment contre le chef de parti qu'il avait eu tant de peine à soumettre. Mayenne remit au roi son gouvernement de Bourgogne et sa place de grand-chambellan; mais celle-ci fut rendue aussitôt au duc d'Aiguillon son fils aîné, qui fut déclaré pair de France, pourvu du gouvernement de l'Ile-de-France, excepté Paris, et marié à la sœur du duc de Nevers (3). Mayenne était alors âgé seulement de quarante-deux ans, et d'un an plus jeune que le roi. Il mourut à Soissons, en 1611, dans sa cinquante-septième année.

(1) L'Étoile, Journal, T. III, p. 155.
(2) Sully, Écon. royales, T. III, ch. 1, p. 8.
(3) V. P. Cayet, L. VIII, p. 226.

CHAPITRE VIII.

Henri IV contracte une nouvelle alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il assiége La Fère. Calais surpris par les Espagnols. Il prend La Fère. Amiens surpris. Il reprend Amiens. Il accorde aux protestants l'édit de Nantes, et fait à Vervins la paix avec l'Espagne.—1596-1598.

La réconciliation des ducs de Mayenne, de Joyeuse et de Nemours; la dissolution de la Ligue, et la cessation des guerres civiles, laissaient à Henri IV toute sa liberté d'esprit, et la disposition de toutes les forces de la France, pour repousser cette attaque du roi d'Espagne qu'il avait cru devoir provoquer. Les deux monarchies se trouvaient de nouveau, sans partage, aux prises l'une avec l'autre. Toutes deux, il est vrai, étaient ruinées, toutes deux épuisées par de longues guerres civiles dont les plaies n'étaient point cicatrisées; toutes deux ne présentaient que des champs dévastés, des villes, fameuses par leur opulence, incendiées, l'agriculture abandonnée, les métiers brisés et les manufactures désertes; la population était partie en fuite, partie succombant à la misère, et le peu qui restait était accablé d'impôts, de telle sorte que là où il n'y avait plus que trente feux au lieu de cent, ces trente feux devaient payer plus que les cent ne faisaient autrefois. Il semblait, au milieu de tant de misère, que tout ce qu'on pouvait attendre encore des Français et des Espagnols c'était qu'ils réussissent à vivre; mais leurs rois exigeaient davantage, ils voulaient que toutes leurs forces leur servissent à se détruire mutuellement.

Heureusement toutefois, le théâtre de la guerre entre les

deux monarchies avait été restreint par l'intervention des Suisses. Le traité de neutralité fait au mois de mars 1580, au bénéfice de la Franche-Comté, n'avait point été respecté par les deux puissances, lorsque le connétable de Castille était entré dans le comté, et Henri IV dans le duché de Bourgogne. Peu après le combat de Fontaine-Française, la confédération helvétique s'était plainte de sa violation; elle avait déclaré qu'elle ne pouvait souffrir que la guerre éclatât sur ses frontières. Sur la demande des treize cantons, et sous leur médiation, des députés de Philippe II et du parlement de Dole, se réunirent à Lyon avec ceux du roi, et la veille même du jour où la trève de la Ligue avait été agréée, un traité avait été signé le 22 septembre 1595, par lequel les deux monarques s'étaient engagés de nouveau à respecter la neutralité de la Franche-Comté, et à rétablir un libre commerce entre les deux Bourgognes (1). Cette transaction, jointe à celle précédemment conclue avec le duc de Lorraine, mettait à l'abri de la guerre la Bourgogne et la Champagne. D'autre part, les passages des Pyrénées avaient été rendus si difficiles par la nature, ou avaient été si bien fortifiés par l'art, que pendant toute la durée de la guerre, il n'y eut pas une invasion tentée d'Espagne dans la France méridionale, ou de France en Espagne. Le théâtre de la guerre entre Henri IV et Philippe II était donc restreint à la Picardie et à l'Artois. Toutefois, Henri IV reconnaissait qu'il était trop faible pour défendre même cet espace étroit, et découragé par les revers de la précédente campagne, il jugeait nécessaire de se donner des alliés.

Depuis le règne de François Ier la France avait été accoutumée à chercher ses amis parmi ceux que réprouvait l'Église, et à braver en cela l'opinion publique. Il est vrai que ces alliances toutes politiques, contractées uniquement en vue de son intérêt, l'avaient accoutumée à respecter tout aussi peu la bonne foi que l'opinion. Elle ne s'unissait jamais de cœur à ceux dont elle demandait les secours; elle ne se faisait aucun scrupule de les tromper, de les abandonner, dès qu'elle

(1) Traités de Paix, T. II, § 204, p. 569.

n'en retirait plus d'avantages ; elle considérait toujours comme un acte de vertu de combattre les infidèles, et après avoir recherché leur amitié, elle n'hésitait point, non seulement à faire la paix sans les consulter, mais encore à tourner ses armes contre eux au moment où elle congédiait les auxiliaires qu'elle leur avait empruntés. Henri IV adopta la même politique ; il s'efforça de contracter des relations amicales avec Mahomet III, qui, le 18 janvier 1595, avait succédé, sur le trône de Constantinople, à Amurat III, son père (1), et il l'avait sollicité d'envoyer une flotte ottomane dans le détroit de Gibraltar, pour, de concert avec les puissances barbaresques, attaquer les possessions de Philippe II (2). Cette demande n'eut pas de suite, l'empire turc étant alors engagé dans une guerre dangereuse avec celui d'Allemagne.

Aux yeux des diplomates français les relations de la France avec toutes les puissances qui avaient adopté la réforme, étaient à peu près de même nature. Dans le cœur de Henri IV il s'y mêlait encore probablement un peu d'affection et de reconnaissance ; mais son secrétaire d'État pour les affaires étrangères était ce même Villeroi qui avait tant insisté auprès de Henri III pour qu'il regagnât les affections de son peuple, en persécutant les protestants, et qui ensuite s'était jeté dans la Ligue. Presque tous les membres du conseil d'État partageaient ses sentiments ; ils désiraient l'aide de l'Angleterre, en même temps qu'ils détestaient Élisabeth et son peuple. Élisabeth avait été profondément affligée du changement de religion du roi, et elle lui avait écrit à cette occasion, avec une vivacité qu'on trouve rarement dans les lettres des princes : « Mon Dieu, » lui disait-elle, quelle cuisante douleur, quelle tristesse n'ai- » je pas ressentie au récit de ce que Morland m'a annoncé ! » Où est la foi des hommes ! quel siècle est celui-ci ? Est-il » possible qu'un avantage mondain vous ait obligé à vous dé- » partir de la crainte de Dieu ? Pouvons-nous attendre une

(1) De Thou, T. VIII, L. CXIV, p. 659.

(2) Capefigue, T. VII, p. 278. — Rosny prétend que Henri lui confia les dix souhaits pour lesquels il n'avait cessé de prier Dieu, et le septième était de gagner en personne une bataille contre les Turcs. Écon. royales, T. III, c. 6, p. 63.

» bonne issue d'une telle action? Ne pensez-vous pas que
» celui qui vous a conservé jusqu'ici par sa puissance, vous
» abandonnera maintenant? Il y a multitude de dangers à faire
» du mal afin qu'il en arrive du bien. J'espère pourtant qu'un
» meilleur esprit vous inspirera une meilleure pensée. Je ne
» laisserai pas de vous recommander à la protection de Dieu,
» et de le prier de faire en sorte que les mains d'Ésaü ne cor-
» rompent pas les bénédictions de Jacob. Pour ce qui regarde
» l'amitié que vous m'offrez comme à votre bonne sœur, je
» sais que je l'ai méritée, et certes à un grand prix; et je ne
» m'en repentirois pas si vous n'aviez pas changé de père. Mais
» d'ici en avant je ne puis plus être votre sœur de père; car
» j'aimerai toujours plus chèrement celui qui m'est propre que
» celui qui vous a adopté; Dieu le connoît, et je le prie de vous
» ramener dans un meilleur chemin.

» Votre bonne sœur à la vieille mode; je n'ai que faire de
» la nouvelle. ÉLISABETH (1). »

Malgré ce changement de religion, Élisabeth avait continué à secourir Henri IV, mais chaque année elle avait eu de nouvelles raisons de se plaindre de sa mauvaise foi et de son ingratitude. Les ligueurs et les ardents catholiques qui étaient récemment entrés dans les conseils du roi, étaient intérieurement résolus à ce que l'alliance de France ne pût en aucun cas profiter à l'Angleterre. Aussi, quoique Élisabeth eût envoyé des troupes auxiliaires et en Normandie et en Bretagne, ils prirent soin d'empêcher qu'elles fussent jamais employées à l'objet que désirait la reine. Jamais ils ne voulurent la délivrer de l'inquiétude que lui causaient les garnisons espagnoles, maîtresses des ports de mer en face de ses rivages. Au contraire, Henri lui-même était bien aise que ce sujet de crainte réveillât sans cesse son attention sur les affaires de France. Il avait même vu avec plaisir les Espagnols partir de Bretagne en 1595, pour faire une descente dans le Cornouailles et y brûler quelques villages (2). En vain, Élisabeth lui avait demandé de

(1) Rapin-Thoyras, d'après Cambden. Annal., L. XVII, p. 476.
(2) *Ibid.*, p. 485.

donner à ses troupes, en Bretagne, une place de sûreté meilleure que Paimpol. Il lui avait bien promis Morlaix, mais quand cette place s'était rendue au maréchal d'Aumont, celui-ci s'était volontairement mis dans l'impossibilité d'y admettre les Anglais, en laissant insérer dans la capitulation qu'on ne permettrait l'entrée de la ville à personne qui ne fût catholique (1). « Nous ne vîmes jamais, » écrivait Élisabeth à son envoyé en France, « l'ennemi si proche d'être entier » possesseur des parties de son royaume desquelles nous rece- » vons plus d'incommodités, comme nommément de la Bre- » tagne, où on lui a permis de se fortifier à son aise; et puis, » quel avantage nous ont apporté les armées que nous avons » envoyées à Paris et à Rouen, puisque nous nous voyons en- » core importunée de sa demande ? ou autrement, si nous re- » fusons, toute la frontière qui nous regarde est en danger im- » minent. Nous sommes certaine du danger auquel sont toutes » les villes frontières de deçà, et savons notamment que » Calais est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, » comme une place de plus grand renom, et plus propre pour » interrompre notre pouvoir, au détroit de la mer, où ne pou- » vons endurer de compagnon. Vous lui direz librement que » nous sommes contrainte de lui refuser tout support, ayant » si grands frais sur les bras, sinon à la charge et condition » qu'il soit content de nous assurer sous sa main privée, ou » par chiffres, ou autrement, que nos forces seront reçues dans » la ville de Calais, pour assurer la ville contre les attentats et » pratiques de l'ennemi. Ce qu'étant accordé privement, nous » sommes contente de lui prêter nouvelle assistance pour for- » tifier son armée, et la faire mieux subsister contre l'Espa- » gnol en ses quartiers (2). »

Henri IV ne répondit à cette demande que d'une manière vague; il pressait cependant la reine de lui envoyer des secours; son ambassadeur Loménie lui reprocha même d'une manière blessante d'avoir causé la perte de Cambrai, en rap-

(1) Rapin-Thoyras, L. XVII, p. 482.

(2) Mss. de Brienne, vol. 37, fol. 5. rapporté par Capefigue, T. VII, p. 268.

pelant Norris et ses troupes auxiliaires pour réprimer une révolte des catholiques d'Irlande. Le duc de Bouillon fit sentir à Henri IV combien il était important d'envoyer auprès de cette reine un homme qui pût lui inspirer une entière confiance, et lui faire comprendre que les intérêts de la France et de l'Angleterre continuaient à être identiques. Il lui offrit de s'y rendre lui-même ; Henri IV accepta cette offre, et demanda à Rosny de l'y accompagner pour le surveiller, car l'indépendance de Bouillon, chef des protestants, lui causait toujours de la jalousie. Rosny refusa, et le roi fit choix de Sancy, homme de talents, mais sans principes, qui, l'année suivante, abjura sa religion pour se conformer à celle du roi (1).

Cependant le roi était déterminé à faire lui-même un effort vigoureux pour rétablir la réputation de ses armes, et c'était sur la prise de La Fère qu'il comptait pour contre-balancer les échecs de la dernière campagne. Dès le 8 novembre 1595, il s'était approché de La Fère avec cinq mille fantassins et douze cents chevaux ; il s'était emparé des deux seules avenues au travers des marais, par lesquelles cette place est accessible. Il y avait élevé deux forts dans lesquels il avait laissé une garnison, en sorte que, sans avoir besoin d'y entretenir son armée, il avait bloqué la place pendant tout l'hiver (2).

La Fère avait été livrée par Mayenne au prince de Parme, en 1592, comme place de sûreté. Dès lors, presque chaque année, on y avait accumulé les dépôts des corps espagnols qui entraient en France, en sorte qu'il y avait abondance de munitions de guerre, avec une garnison nombreuse d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands, sous les ordres de don Alvarez Osorio, capitaine vieux et expérimenté. Les vivres seuls n'étaient pas préparés pour une longue défense ; et, dès les premiers jours du siége, Osorio dut mettre ses soldats à la petite ration (3).

(1) Rosny, Écon. royales, T. II, ch. 32, p. 401. — Journal de l'Étoile. T. III, mai 1597, p. 203.

(2) Davila, L. XV, p. 1000.

(3) *Ibid.*, p. 1001. — De Thou, L. CXIII, p. 614. — Bentivoglio, P. III, L. III, p. 60.

Au printemps, le roi revint devant La Fère, et la resserra plus étroitement. Il ne put empêcher cependant Nicolas Basti, commandant de la cavalerie albanaise, d'y introduire quelques secours le 16 mars, au travers des marais. Les ingénieurs de Henri lui proposèrent d'arrêter le cours de la petite rivière qui sort de ces marais, de manière à inonder La Fère. L'entreprise mal conçue tourna contre ses auteurs : les digues rompirent ; les eaux se précipitèrent en torrents dans le quartier des landsknechts du roi, et entraînèrent ou détruisirent presque tous leurs bagages (1). L'armée de Henri grossissait cependant ; le connétable de Montmorency, le duc de Montpensier, et tous les seigneurs du royaume s'étaient fait un devoir de venir le joindre avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer dans un siége, où il commandait en personne. Ces seigneurs, il est vrai, étaient loin de le voir avec plaisir reconstruire la monarchie ; ils auraient voulu pouvoir perpétuer l'espèce d'indépendance qu'ils s'étaient faite pendant les guerres civiles, ou rendre une nouvelle vie à cette féodalité qu'ils rêvaient encore comme les beaux temps de la noblesse. Ils engagèrent même Montpensier à venir dire au roi « que plusieurs de ses meilleurs et plus qualifiés serviteurs » avoient excogité le moyen de lui entretenir toujours sur pied » une grande et forte armée bien soudoyée, qui ne se débanderoit jamais... Il s'agissoit seulement de trouver bon que » ceux qui avoient des gouvernements par commission les » pussent posséder en propriété, les reconnoissant de la couronne par un simple hommage lige. » Le roi répondit à cette proposition de manière à faire repentir Montpensier de la lui avoir faite, quoique le désir de la réaliser un jour ne demeurât pas moins vif dans le cœur de ceux qui l'avaient envoyé (2).

Le roi comptait alors sous ses ordres dix-huit mille fantassins et cinq mille cavaliers. La faim commençait à presser cruellement les assiégés, et, malgré toute son obstination,

(1) Davila, L. XV, p. 1007. — V. P. Cayet, T. LX, L. VIII, p. 233.
(2) Sully, Écon. royales, T. II, c. 31, p. 391.

Osorio ne pouvait tarder à se rendre. On savait, il est vrai, que le cardinal-archiduc avait rassemblé son armée à Valenciennes, et que, le 30 mars, il y avait passé en revue huit mille Espagnols, six mille Wallons, deux mille Italiens, quatre mille Allemands, avec douze cents hommes d'armes et deux mille chevau-légers; mais il n'était guère probable qu'il songeât à forcer le roi dans ses retranchements. Tout à coup on apprit que, le 9 avril, de Rosne, avec une partie de cette armée, avait paru au pont fortifié de Nieullay, qui, à deux milles de Calais, ferme les abords de cette ville; qu'il l'avait forcé; qu'il s'était emparé également dans la journée du fort de Risbank, à gauche de la petite rivière qui forme le port, et que Calais était investi. Quoique cette place fût estimée très forte, elle était tellement en dehors de la marche des armées que dans toutes les campagnes précédentes on n'avait jamais songé à l'attaquer. Aussi était-elle très mal pourvue et de garnison et de munitions : d'ailleurs, par la prise du pont fortifié de Nieullay et du Risbank, presque tous ses avantages de position étaient perdus (1).

En apprenant l'entrée en France de l'archiduc, le roi avait laissé le commandement de son armée au connétable, et, avec quelques troupes légères, il s'était porté à Abbeville, puis à Montreuil, qu'il avait crus menacés. C'était là que, le 13 avril, il avait appris l'arrivée de l'ennemi devant Calais. Il fit des efforts inouïs pour faire entrer des secours dans la ville ; Montluc, Belin, Saint-Paul, s'embarquèrent tour à tour à Saint-Valery, puis à Boulogne : mais ils furent toujours repoussés par des vents contraires. Enfin, un nommé Matelet, gouverneur de Foix, bravant l'orage avec obstination, s'y fit débarquer avec quatre ou cinq cents gentilshommes et soldats; mais on eût dit que toute leur énergie s'était usée sur mer. Ils furent les premiers dans la ville à parler de capituler (2). L'ambassade destinée pour l'Angleterre n'était point encore partie ; Henri pressa Sancy, qui était aussi retenu par le vent, de s'em-

(1) Davila, L. XV, p. 1011. — De Thou, L. CXVI, p. 739. — Bentivoglio, P. III, L. III, p. 63. — V. P. Cayet, L. VIII, p. 236.

(2) Sully, Écon. royales, T. II, ch. 31, p. 391.

barquer. Il n'arriva que le 20 avril à Londres. Il devait solliciter Élisabeth d'envoyer de prompts secours à Calais; lui représenter que l'Espagne avait démasqué ses vues; qu'en attaquant cette place, qui ne tient à la France que par une étroite langue de terre, et qui est sans importance dans la guerre continentale, l'archiduc en voulait à l'Angleterre; que ce n'était que pour nuire à l'Angleterre qu'il cherchait à s'en rendre maître. Mais avant l'arrivée de Sancy on avait déjà appris à Londres que Calais avait capitulé le 17 avril. Le château, il est vrai, tenait toujours, et on le disait en état de faire une longue résistance. Élisabeth offrit de le secourir, pourvu qu'il lui fût livré. Il n'était pas juste, disait-elle, puisque cette place était si menaçante pour l'Angleterre, si indifférente à la France, que les Anglais dépensassent leur sang et leurs trésors pour la remettre à des alliés qui se donnaient si peu de peine pour la garder. Henri IV répondit avec colère que s'il devait être dépouillé, il aimait mieux que ce fût l'arme au poing, et par ses ennemis, que par ses amis. La correspondance entre Boulogne, où était le roi, et Londres devenait chaque jour plus aigre : le comte d'Essex, malgré les instances de Henri, ne mettait point à la voile de Douvres avec les auxiliaires anglais dont la reine lui avait donné le commandement. Les Espagnols pressaient cependant le siége du château de Calais, et, le 27 avril, ils le prirent d'assaut, massacrant tout ce qu'ils y trouvèrent, à la réserve de ceux qui, en bien petit nombre, avaient pu trouver un refuge dans la chapelle (1).

Après la prise de Calais, les deux châteaux de Ham et de Guines se rendirent sur la simple sommation d'un trompette. L'archiduc se reposa dix jours à Calais pour mettre la ville en état de défense; puis, le 7 mai, il vint mettre le siége devant Ardres. Le roi était retourné à son quartier devant La Fère pour ne pas perdre le fruit de toutes ses fatigues; et en effet cette place capitula le 22 mai. Don Alvarez Osorio obtint la per-

(1) De Thou, L. CXVI, p. 763-771. — Davila, L. XV, p. 1013. — Bentivoglio, P. III, L. III, p. 64. — Lettres de Henri IV au comte d'Essex et à Sancy, dans Capefigue, T. VII, p. 356. — L'Étoile, Journal, T. III, p. 164.

mission de se retirer au Catelet avec toute sa garnison, ses armes et tous les honneurs de la guerre. Le roi était impatient de terminer ce siége pour marcher au secours d'Ardres, où Belin, Annebourg et le jeune Montluc commandaient une bonne garnison. Mais Montluc fut tué; Annebourg et Belin prirent querelle ensemble, et ce dernier, pour faire voir qu'il était le maître, par obstination, et contre l'avis de son conseil de guerre, capitula, le 23 mai, quand il pouvait se défendre long-temps encore. Belin fut traduit en jugement par ordre du roi; mais il était protégé par Gabrielle d'Estrées, et on ne donna aucune suite à la procédure (1).

Le cardinal-archiduc en avait assez fait pour humilier le roi aux yeux des Français : il apprenait que pendant son absence l'armée des États-généraux faisait des progrès en Flandre; il y ramena la sienne pour s'opposer à eux. Henri IV, après sa retraite, mit en délibération s'il essaierait de reprendre les villes qu'il avait perdues; mais son infanterie était épuisée de fatigues par le long siége de La Fère; les maladies gagnées dans ces lieux marécageux et malsains commençaient à y faire de grands ravages; d'ailleurs toutes ses ressources pécuniaires étaient épuisées. Il la licencia donc et retourna à Paris, où il semble que ses soldats rapportèrent une fièvre contagieuse qui fit de grands ravages dans la capitale, et reçut même le nom de peste (2). Henri IV, en désarmant, n'était pas fâché d'augmenter l'inquiétude d'Élisabeth, qui voyait les Espagnols maîtres de Calais, sans qu'aucune armée française fût à portée de faire diversion aux projets qu'ils pourraient former contre l'Angleterre (3).

Les ministres anglais, Cecil et lord Cobham, avaient, en effet, montré beaucoup de froideur à Sancy, puis au duc de Bouillon, qui l'avait suivi à Londres. Ils avaient déclaré que les ressources de leur maîtresse étaient épuisées, qu'elle devait

(1) Davila, L. XV, p. 1016-1019. — De Thou, L. CXVI, p. 765-768. — Bentivoglio, P. III, L. III, p. 67-69. — V. P. Cayet, L. VIII, p. 240.

(2) Journal de l'Étoile, T. III, p. 166.

(3) Davila, L. XV, p. 1020. — De Thou, L. CXVI, p. 770. — Bentivoglio, P. III, L. III, p. 70.

garder son argent et ses soldats pour repousser l'attaque dont Philippe II la menaçait; que les deux royaumes étaient sans doute également intéressés à combattre l'ennemi commun; mais qu'il n'était point nécessaire pour cela de les unir par une nouvelle alliance; que l'Angleterre agissait déjà aussi vigoureusement contre l'Espagne qu'elle pourrait le faire après avoir signé le traité qu'on lui proposait, et qu'il lui valait bien mieux rester avec les mains libres pour faire la paix quand son intérêt l'exigerait, que de s'engager envers un autre État qui n'avait pas accoutumé à compter avec lui sur une observation bien ponctuelle de ses promesses. Ce soupçon sur la fidélité de la France fut repoussé avec chaleur. Les ambassadeurs répondirent qu'en effet, par la nature seule des choses, ils étaient associés pour la guerre; mais que ce qui importait à l'une et à l'autre puissance, c'était d'être associées pour la paix; d'être liées par un engagement d'honneur de telle sorte, que Philippe ne pût pas les détacher l'une de l'autre, et offrir à l'une des avantages qui seraient la ruine de l'autre. Élisabeth se laissa ébranler, et ses ministres annoncèrent par son ordre qu'ils étaient disposés à signer une ligue plus étroite. Ils le firent en effet le 24 mai. Ce nouveau traité portait qu'il y aurait alliance offensive et défensive entre le roi de France et la reine d'Angleterre contre le roi d'Espagne; qu'on engagerait à entrer dans la même alliance tous les princes et les États qui auraient également à redouter l'ambition espagnole; que le plus tôt possible on mettrait sur pied une armée pour porter à frais communs la guerre dans les États de la couronne d'Espagne; qu'en attendant, Élisabeth fournirait quatre mille Anglais à Henri IV pour défendre ses provinces de Normandie et de Picardie; qu'elle les maintiendrait au complet, et leur ferait l'avance de leur solde, sous condition que le roi ne les ferait jamais marcher à plus de cinquante milles de Boulogne. Le roi promettait d'empêcher qu'aucun sujet britannique fût jamais vexé ou dans sa personne, ou dans ses biens, pour la profession de la religion anglicane, par les inquisiteurs de la foi; enfin, et c'était là l'article essentiel, l'article auquel tous les autres étaient subordonnés, l'une et l'autre

partie contractante promettait de ne faire aucun traité de paix ni de trève, ni avec le roi d'Espagne, ni avec aucun de ses lieutenants ou capitaines, sans le consentement de l'autre : « et ce consentement devra être signifié par des lettres signées » de la propre main dudit roi ou de ladite reine (1). »

Busenval, ambassadeur de France auprès des États-généraux, négociait en même temps pour obtenir les secours des Provinces-Unies, et Guillaume Ancel parcourait les cours de l'Allemagne protestante pour les engager dans la même confédération. Le traité des Hollandais fut signé le 31 octobre par le duc de Bouillon, qui avait été à La Haie joindre Busenval. Les États-généraux promirent à la France quatre mille hommes de troupes auxiliaires et une avance de 350,000 florins, équivalant à 450,000 livres, toujours sous condition qu'aucune négociation ne s'entreprendrait avec l'ennemi commun sans le consentement mutuel. Les États d'Allemagne exprimèrent de l'intérêt pour le roi, mais ne voulurent rien promettre (2).

Henri n'avait vu aucun inconvénient à promettre à ses alliés qu'il ne négocierait pas séparément avec l'Espagne, car il ne croyait pas que l'occasion pût s'en présenter. Il avait vu Philippe II, dès le commencement de son règne, s'engager dans une guerre perpétuelle, comme si c'était l'état naturel de sa monarchie, et ne faire jamais aucun effort ou pour soulager son peuple de tant de calamités, ou pour se réconcilier avec aucun des ennemis qu'il se faisait un devoir de conscience d'exterminer. Du reste, Henri ne désirait rien plus ardemment que de faire la paix avec l'Espagne ; c'était évidemment la seule voie qui pût le conduire à raffermir son autorité, ou à rétablir quelque ordre dans ses finances. Or, à peine il avait licencié son armée et il était revenu à Paris, qu'il reçut une

(1) Traités de Paix, T. II, § 209, p. 577. — Flassan, Hist. de la Diplomatie, T. II, L. III, p. 165. — De Thou, L. CXVI, p. 772-782. — Davila, L. XV, p. 1016. — Rapin-Thoyras, T. VII, L. XVII, p. 490.

(2) De Thou, L. CXVI, p. 784-789. — Flassan, Hist. de la Dipl., T. II, L. III, p. 165. — Instructions et lettres de Henri IV, dans Capefigue, T. VII, p. 272. — Traités de Paix, T. II, § 213, p. 583.

ouverture inespérée lui montrant une négociation comme possible, à l'heure même où le duc de Bouillon protestait en Hollande qu'il n'en accueillerait jamais aucune.

Cette ouverture lui fut présentée par le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, que le pape avait choisi pour légat en France. Le grand-duc Ferdinand de Médicis s'était montré, entre les catholiques, l'ami le plus fidèle de Henri IV. Il avait eu la plus grande part à sa réconciliation avec le saint-siége; maître du château d'If devant Marseille il avait veillé à ce que cette ville ne tombât pas aux mains des Espagnols; il avait été le principal promoteur du complot contre Casaux, qui avait rendu au roi la clef de la Provence. Aucun gouvernement enfin n'avait prodigué plus abondamment ses trésors à la France. Ferdinand venait encore d'envoyer Jérôme de Gondi à Henri IV avec un secours de trois cent mille écus, qui était arrivé très à propos le 17 mai devant La Fère, pour payer les Suisses et les landsknechts, qui se révoltaient faute de solde. Sans ce subside, Henri, abandonné par ses soldats, aurait été contraint de lever le siége, et les quatorze cent mille écus qu'il y avait déjà dépensés auraient été perdus (1). Aussi le choix d'un Médicis pour être légat en France était déjà une marque de la bienveillance du pontife. Henri IV y fut sensible, et dès l'entrée du cardinal dans le royaume il lui fit rendre les plus grands honneurs. Lui-même il vint le rencontrer à Montlhéry le 19 juillet, et dès l'abord il lui donna des marques de sa confiance et de son attachement. Il avait eu soin de se faire accompagner dans cette occasion par le duc de Mayenne, afin que le légat vît de ses yeux l'intimité qui s'était établie entre le roi et l'ancien chef de la Ligue. Henri voulut aussi que le jeune prince de Condé lui fût présenté avant son arrivée à Paris, afin que le légat vît bien que cet héritier des Bourbons était élevé dans la foi catholique. Le cardinal Alexandre de Médicis fit, le 1er août, son entrée à Paris : tous les ordres de l'État s'empressèrent de lui rendre hommage; mais, de son côté, il mit

(1) Galluzzi, Hist. du Gr.-Duché. T. V, p. 228-240.

un soin tout particulier à ménager les parlements ainsi que tous ceux qui étaient attachés aux libertés de l'Église gallicane, et tous ceux qui auraient pu être disposés à voir sa venue de mauvais œil (1).

Dès ses premières audiences, le légat annonça au roi qu'il était chargé par le pape de rechercher tous les moyens de rétablir la paix générale. Le pape, lui dit-il, savait fort bien que les deux rois en avaient un désir également vif; il savait que les deux monarchies succombaient sous les calamités d'hostilités si prolongées. Il voyait que la continuation de la guerre forçait Henri à rechercher l'alliance des hérétiques, qu'elle forçait Philippe à laisser du répit aux Hollandais, à leur permettre même de faire des conquêtes; qu'elle empêchait l'un et l'autre roi de secourir l'empereur dans sa guerre contre les Turcs. Le pape regardait donc cette guerre comme funeste à l'Église catholique, comme retardant l'extermination des infidèles et des hérétiques; mais il savait aussi que les deux monarques étaient trop fiers pour faire les premières démarches qui pourraient amener leur réconciliation. C'est pourquoi, comme leur père commun, il s'avançait entre eux, il les appelait tous deux à la paix, et il s'offrait d'en être le médiateur. Henri IV ne nia point que cette paix ne fût l'objet de tous ses vœux, mais il protesta avec feu qu'il n'y consentirait jamais si toutes les possessions de la France, telles qu'elles avaient été reconnues par le traité de Cateau-Cambresis ne lui étaient pas restituées. Quoique le légat se flattât peu d'obtenir des conditions si avantageuses, il crut que cette déclaration lui suffisait pour commencer de premières négociations. Il envoya donc en Espagne frère Jean Bonaventure Calatagirone, général des Franciscains, avec la commission de sonder les intentions de Philippe. Dès cet instant des négociations, indirectes il est vrai, ne furent plus interrompues jusqu'à la conclusion de la paix (2).

(1) Davila, L. XV, p. 1022. — De Thou, L. CXVI, p. 791-794. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 175.

(2) Davila, L. XV, p. 1023-1025. — Lettres de Henri IV sur les Négociations de paix, dans Capefigue, T. VIII, p. 22.

Le reste de l'année se passa sans combats, à la réserve d'une incursion de cavalerie du maréchal Biron dans l'Artois, au mois de septembre, où il battit et fit prisonniers le marquis de Varambon et le comte de Montecuculi ; tandis que le comte de Belgioioso, quoique blessé de deux coups de pistolet, dirigea et assura la retraite de l'armée espagnole. Les pluies d'automne forcèrent bientôt après Biron à se retirer (1). Les hostilités continuaient aussi en Bretagne ; mais, quoiqu'elles causassent la ruine de cette province, il est impossible d'en suivre le détail avec aucun intérêt. Le duc de Mercœur sentait bien qu'il ne pouvait tout seul continuer la Ligue ; il était troublé par les instances de ceux qui lui demandaient la paix ; il négociait, par l'entremise de la reine Louise sa sœur, et par celle de Duplessis-Mornay, mais il ne pouvait se résoudre à abandonner son projet chéri, de reconstituer le duché de Bretagne ; il consentait à signer des trèves de deux ou trois mois, puis il les violait dès qu'il se présentait pour lui quelque occasion favorable, et comme Henri ne craignait, de ce côté, aucun danger bien grave, il n'envoyait point de troupes à Saint-Luc, son lieutenant. Mercœur remporta divers avantages sur les royalistes. Brissac fut ensuite envoyé en Bretagne pour remplacer Saint-Luc, et la trève fut renouvelée (2).

Mais si les hostilités étaient presque partout suspendues, le royaume n'en était pas moins dans un état de désolation et de misère qui contrastait cruellement avec le luxe des traitants enrichis par la perception des impôts. « Processions de pau-» vres se voyoient par les rues, dit l'Étoile, en telle abon-» dance qu'on n'y pouvoit passer, lesquels crioient à la faim, » pendant que les maisons des riches regorgeoient de banquets » et superfluités.... Cependant qu'on apportoit à tas, de tous » les côtés, dans l'Hôtel-Dieu, les pauvres, membres de J.-C., » si secs et exténués qu'ils n'y étoient plus tôt entrés qu'ils ne » rendissent l'esprit. On dansoit à Paris, on y mommoit ; les » festins et banquets s'y faisoient à quarante-cinq écus le plat,

(1) Davila, L. XV, p. 1029.
(2) *Ibid.*, p. 1025. — Taillandier, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 452.

» avec les collations magnifiques à trois services, où les dra-
» gées, confitures sèches et massepains étoient si peu épar-
» gnés, que les dames et damoiselles étoient contraintes de s'en
» décharger sur les pages et laquais, auxquels on les bailloit
» tout entiers. Quant aux habillements, bagues et pierreries,
» la superfluité y étoit telle qu'elle s'étendoit jusqu'au bout de
» leurs souliers et patins (1). » Et cependant la maladie contagieuse continua jusqu'à la fin de l'année à Paris, et dans toutes les campagnes environnantes, frappant avec une égale violence sur les riches et sur les pauvres (2).

L'homme qui donnait le plus l'exemple de ce luxe accablant au milieu de la misère publique, était le fils d'un cordonnier de Lucques, Sébastien Zamet, d'abord valet de garde-robe de Henri III, puis le financier de la Ligue et l'ami de Mayenne, enfin le confident de Henri IV (3). Zamet avait montré l'habileté la plus extraordinaire pour mettre à profit le désordre universel des finances, pour réaliser les recettes qui semblaient désespérées, pour gagner sur tous les marchés qu'il faisait avec le trésor public, pour avancer de l'argent à gros intérêt, d'abord à la Ligue, puis au roi, avec une apparente hardiesse, et en assurer pourtant toujours la rentrée. Sa fortune était colossale, et passait tout ce qu'on avait encore vu en France; mais il joignait au luxe d'un parvenu le goût des beaux-arts d'un Italien, et les manières aisées et libres d'un grand seigneur. Il était devenu le favori de Henri IV, auquel il prêtait de l'argent avec une égale libéralité, et pour la guerre et pour le jeu; auquel il prêtait aussi sa maison, la plus magnifique de Paris, près de l'Arsenal, non pas seulement pour ses rendez-vous avec la belle Gabrielle d'Estrées, dont le roi ne faisait point mystère, mais pour y rencontrer les maîtresses oubliées presque aussitôt que connues que Zamet pourvoyait pour lui (4).

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 156.

(2) *Ibid.*, p. 158-188.

(3) Après lui Rosny nomme Gondi, Florentin, Cenami, Lucquois, le Grand, de l'Argentière, etc. Écon. royales, T. III, c. 1, p. 11.

(4) Biographie univers., T. LII, p. 71.

De tels amis, comme de tels goûts, avaient achevé de jeter dans un désordre effroyable les finances du roi; la France était vaste et accablée d'impôts, mais encore ne pouvait-elle suffire à tant de dépenses nécessaires et à tant de prodigalités. Henri IV, accoutumé lui-même aux privations, et souvent accusé d'avarice par ceux qui l'avaient vu de près, malgré l'imprudence avec laquelle il prodiguait l'argent pour son jeu ou pour ses maîtresses, comptait quelquefois. M. Capefigue a reproduit deux états, écrits tout entiers de sa main, dans lesquels il récapitule les dépenses faites pour la pacification de la France (1). Il fait monter celles remboursables aux étran-

(1) En voici l'analyse et le résultat seulement. Capefigue, T. VII, p. 389.

J'ai payé à la reine d'Angleterre, tant pour argent prêté à moi, que fourni à l'armée allemande. . . . . 7,370,800 l.
Dû aux cantons suisses. 35,823,477
aux princes d'Allemagne. 14,689,834
aux Provinces-Unies. 9,275,400
67,159,511

Il semblerait, d'après les expressions des mémoires, que les Suisses et les landsknechts n'étaient pas payés, que la reine d'Angleterre l'était; ni l'un ni l'autre n'est probable.

Suit un autre mémoire des sommes payées par le roi pour traités faits pour réduction de pays, villes, places, et seigneuries particulières en l'obéissance du roi, pour pacifier le royaume.

A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesses secrètes. . . . . 3,766,825 l.
A M. de Mayenne et autres, compris les dettes de deux régiments suisses. 3,580,000
A M. de Guise, P. de Joinville, etc. 3,888,830
A M. de Nemours, etc. 378,000
A M. de Mercœur, pour Blavet, Vendôme et Bretagne. . . . 4,295,350
A M. d'Elbeuf, pour Poitiers. 970,824
A M. de Villars, pour la Normandie. 3,477,800
A M. d'Épernon. 496,000
Pour la réduction de Marseille. 406,000
A M. de Brissac, réduction de la ville de Paris. 1,695,400
A M. de Joyeuse, pour Toulouse. 1,470,000
A M. de La Chastre, pour Orléans et Bourges. 898,900
A M. de Villeroy et son fils, pour Pointoise. 476,594
A M. de Bois-Dauphin. 670,800
A M. de Balagni, pour Cambrai. 828,930
A MM. de Vitry et Medavid. 380,000

gers à plus de 67 millions, et celles payées à des particuliers pour racheter les villes ou les provinces, à plus de 32 millions ; l'ensemble faisant tout près de 100 millions.

Peut-être ces états, sur la scrupuleuse exactitude desquels il ne faut pas compter, avaient-ils été dressés par le roi pour faire sentir la nécessité de recourir à quelque ressource extraordinaire. Peut-être se proposait-il de les communiquer à l'assemblée qu'il prit au mois d'octobre la résolution de convoquer à Rouen. Henri savait fort bien que la gêne qu'il éprouvait était fort augmentée par les voleries universelles de tous ceux qu'il avait admis dans son conseil de finances, à la tête duquel il avait appelé Sancy, et Rosny, en effet, en rapporte des exemples scandaleux (1). Sur les instances de Gabrielle d'Estrées, qu'on nommait alors la marquise de Mousseaux, il voulait faire entrer Rosny dans ce conseil, se fiant, pour réformer les abus, à son caractère inflexible et à sa hauteur autant qu'à sa probité. Gabrielle ne désirait cette nomination que pour que son amant étant plus riche, elle pût avoir plus de part à ses largesses. D'autre part, les financiers prétendaient que les affaires d'argent étaient un mystère si compliqué, que jamais un homme d'épée comme Rosny ne pourrait le comprendre ; si bien qu'ils retardèrent long-temps l'appel de Rosny à leur conseil, après même que le roi s'y fut décidé (2).

Report. . . .	27,680,253
Vidame d'Amiens, d'Estourmel et autres, Amiens, Abbeville, Péronne.	1,261,880
A Bélin, Joffreville, etc., pour Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont, etc.	830,048
Pour Vezelay, Mâcon, Mailly, et places de Bourgogne.	457,000
Pour Canillac, Monfan, la ville de Puy, etc.	547,000
Pour Montpesat, Montespan et villes de Guienne.	390,000
Pour les traités de Lyon, Vienne, Valence, et autres en Lyonnais et Dauphiné.	636,800
Pour Dinan, etc., 180,000 ; pour Leviston, Baudouin et Bevilliers, 160,000. . . . ensemble	340,000
Total. . . francs	32,142,981

(1) Éconon. royales, L. III, ch. 1. p. 11 *et passim*.

(2) *Ibid.*, T. III, ch. 1, p. 1.

Ce fut au milieu d'octobre 1596 que le roi partit pour Rouen, pour y rencontrer l'assemblée nationale qu'il y avait convoquée, parce que Paris était toujours désolé par une espèce de peste. En même temps il fit délivrer à Rosny le diplôme pour son entrée aux finances, qu'il avait jusqu'alors retenu, et il le chargea, avec d'autres commissaires, de parcourir les diverses généralités, pour apurer les comptes de tous les receveurs, découvrir les voleries dont le roi était victime, juger des améliorations dont le revenu était susceptible, et rassembler, s'il était possible, quelque argent, dont le roi ressentait le plus pressant besoin. Rosny, avec sa brusquerie et ses manières despotiques, rassembla en effet, entre quatre généralités, cinq cent mille écus, qu'il amena à Rouen sur soixante et dix charrettes. Il s'était bien gardé cependant de toucher à aucune des assignations faites en faveur des princes du sang, du connétable, de Gabrielle, ou d'aucun de ceux qui approchaient du roi. Il n'avait fait rendre gorge qu'aux petits voleurs, à ceux qui n'avaient aucun accès à la cour. Cependant, ce ne fut qu'à grand'peine que Henri résista à la clameur universelle élevée contre Rosny par tous ceux qui redoutaient la découverte ou la correction des abus (1).

L'assemblée à laquelle Henri IV voulait recourir pour mettre quelque ordre dans les finances, et sanctionner de nouveaux impôts, n'était point celle des États-généraux ; il n'était point assez sûr de sa popularité pour consulter la nation ; d'ailleurs tout son travail tendait à reconstruire l'autorité royale, sans mélange, sans barrière ; et il se serait bien gardé d'élever une puissance rivale de la sienne. Il convoqua donc seulement une assemblée des notables, qu'il nomma tous individuellement lui-même. D'après la liste nominative qui nous en a été conservée, on voit que le roi avait appelé à cette assemblée, vingt-quatre prélats, quarante-deux membres de la noblesse, et quatre-vingt-cinq du tiers-état ; mais il ne se rendit à sa convocation que neuf prélats, dix-neuf membres de la noblesse, et cinquante-deux du tiers-état, parmi lesquels dix-

(1) Économ. royales, T. III, ch. 2, p. 15-21.

sept appartenaient à la finance, douze à la magistrature des villes, et vingt-trois à l'ordre judiciaire (1).

Le roi fit, le 4 novembre, l'ouverture de cette assemblée dans la salle de l'abbaye de Saint-Ouen ; on y remarquait autour de lui les ducs de Montpensier et de Nemours, le connétable, les ducs d'Épernon et de Retz, le maréchal de Matignon, les quatre secrétaires d'État, le cardinal légat, les cardinaux de Gondi et de Givry, et les présidents des parlements de Paris, de Bordeaux et de Toulouse (2). Henri parla à cette assemblée avec ce ton de bonhomie spirituelle, de confiance et d'abandon, qu'il savait si bien prendre, et qui exerçait un si grand empire sur les esprits.

« Si je voulois, dit-il, acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et vous la prononcerois avec assez de gravité ; mais, Messieurs, mon désir me » pousse à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler » libérateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parvenir » je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi » aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, » j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les Français. Par la grâce divine, par » les prières et bon conseil de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point les princes, pour » être notre plus beau titre), foi de gentilhomme, par mes » peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte ; sauvons-la à » cette heure de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette » seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes » prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés ; je » vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, » pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos » mains ; envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte

(1) Des États-généraux et autres assemblées nationales. Paris, 1789. T. XVI, p. 1-8.

(2) De Thou, T. IX, liv. CXVII, p. 14.

» à mes sujets, et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux
» beaux titres à celui de roi, me font trouver tout aisé et ho-
» norable. Mon chancelier vous fera plus amplement entendre
» ma volonté (1). »

L'Étoile dit qu'on « trouva cette harangue brusque et
» courte, selon son humeur, et sentir un peu beaucoup son
» soldat. Il en voulut, ajoute-t-il, avoir l'avis de madame la
» marquise sa maîtresse, laquelle, cachée derrière une tapis-
» serie, l'avoit ouï tout du long. Le roi lui en demanda donc ce
» qu'il lui en sembloit, auquel elle fit réponse que jamais elle
» n'avoit ouï mieux dire; seulement s'étoit-elle étonnée de ce
» qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. — Ventre saint-
» gris! lui répondit le roi, il est vrai, mais je l'entends avec
» mon épée au côté (2). »

Le chancelier de Cheverny parla plus longuement; il ex-
posa les souffrances du royaume, et proposa, dit-il, les
moyens et ouvertures plus promptes et convenables à y tenir;
il parla près de trois quarts d'heure, avec, assure-t-il, très fa-
vorable audience, et satisfaction d'un chacun; après quoi les
notables se partagèrent en trois bureaux, présidés par le duc
de Montpensier, le duc de Retz, et le maréchal de Matignon.
Ils se mirent à rédiger des cahiers qui ne furent présentés au
roi qu'au commencement de l'année suivante (3).

(1597.) Ces cahiers, comme ceux que présentaient les États-
généraux, contenaient d'abord les chapitres du clergé, de la
noblesse, et de la magistrature; et l'on y trouvait aussi à peu
près les mêmes plaintes, les mêmes demandes que depuis deux
siècles on avait trouvées dans tous les cahiers des États-gé-
néraux. Le clergé demandait que les archevêques et évêques
fussent promus par la voie d'élection, conformément aux
saints canons, ou tout au moins que toute promotion fût pré-
cédée par une information sur la vie et les mœurs, afin d'é-
viter les élections scandaleuses et de faveur qu'on voyait tous

(1) Mém. de la Ligue, T. VI, p. 364. — Péréfixe, p. 224. — Écon. royales, Rosny, T. III, c. 3, p. 29.

(2) Journal de l'Étoile, T. III, p. 184.

(3) Mém. de Cheverny, T. LI, p. 274-277. — De Thou, L. CXVII, p. 16.

les jours. La noblesse demandait qu'on lui réservât le plus grand nombre des bénéfices ecclésiastiques, toutes les sénéchaussées et bailliages, et toutes les soldes dans la cavalerie; en même temps, dans sa jalousie des nouveaux riches, elle demandait qu'on leur interdît de prendre le nom des terres qu'ils achetaient, et qu'on rétablît les lois somptuaires. Le tiers-état demandait l'abolition de la vénalité des charges, la diminution des offices, la prohibition des manufactures étrangères, et diverses réformes dans la perception des impôts (1).

Les courtisans et les conseillers du roi étaient tous également jaloux de toute autorité populaire, tous empressés à faire voir que ces hommes qui arrivaient de la province n'entendaient rien aux affaires d'État qu'ils prétendaient diriger, et que toutes les mesures qu'ils proposaient étaient inexécutables. Accoutumés aux demandes qu'ils trouvaient dans les trois premiers chapitres des cahiers, et se reposant sur l'opposition qui s'y révélait entre l'intérêt de la noblesse et celui du tiers-état, ils n'en tinrent aucun compte. Mais ce qui leur avait paru important dans l'assemblée des notables, c'était de se couvrir de leur autorité pour demander de l'argent au peuple, et rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les notables s'en étaient occupés en effet, et pour y réussir ils avaient proposé trois expédients : 1° La nomination d'un conseil qu'ils appelèrent de raison, pour revoir les comptes, et réprimer par une autorité nationale les voleries des financiers, et les prodigalités auxquelles le roi se laissait entraîner par les importunités de ses courtisans. Ce conseil devait être nommé cette première fois par les notables, et quand il y surviendrait des vacances elles seraient remplies par les cours souveraines. 2° Le partage des revenus royaux en deux portions égales, l'une royale, l'autre nationale; leur ensemble était évalué, par les notables, à dix millions d'écus, dont cinq millions seraient abandonnés au roi pour les dépenses du palais et pour celles de la guerre; mais la disposition des cinq autres millions devait être soumise au conseil de raison, pour le ser-

(1) De Thou, L. CXVII, p. 16-19.

vice de la dette publique, pour l'acquittement de tous les traitements, et pour l'accomplissement de tous les ouvrages d'utilité publique. 3° L'établissement enfin d'une imposition nouvelle d'un sol pour livre sur toutes les choses vénales. C'était le terrible *alcavala* des Espagnols, qui avait ruiné l'Espagne et causé la révolte des Pays-Bas; les notables dans leur ignorance de l'économie politique, en proposaient l'introduction en France, et en évaluaient le produit à cinq millions de livres (1).

Lorsque ces propositions furent portées au conseil du roi, elles y excitèrent la clameur la plus violente; c'était, disaient ses conseillers, former un état dans l'État, et anéantir l'autorité royale. Chacun, à l'envi, faisait remarquer les inconvénients réels de ce partage; mais les conseillers étaient plus alarmés encore des avantages de l'inspection à laquelle ils allaient être soumis, que de ses dangers. Rosny ne voulut pas alors dire son avis, mais tête à tête avec le roi, il lui conseilla d'accepter la proposition des notables, lui représentant qu'il s'était en quelque sorte engagé à suivre leurs conseils; qu'il était utile d'ailleurs de leur faire sentir à eux-mêmes par expérience leur incapacité. Il se fit garant envers le roi que le conseil de raison ne serait pas plus tôt établi, qu'il perdrait toute considération aux yeux du public et des notables eux-mêmes, par l'opposition de vues qui s'y manifesterait, et les aigres disputes qui en seraient la conséquence. Il ajouta que l'impôt du sol pour livre qu'ils voulaient introduire, loin de produire cinq millions de livres, n'en rendrait pas six cent mille; mais que le roi se trouverait bien de leur laisser toutes les difficultés de cet établissement, et tous les déboires qui s'ensuivraient. Il insista pour que le roi, en répondant aux notables, leur demandât de faire un état de toutes ses recettes, et pour qu'après les avoir évaluées eux-mêmes, ils lui laissassent comme juste le choix de celles qui entreraient dans ses cinq millions d'écus; et il lui prédit que d'après la connaissance qu'il avait déjà des diverses natures d'impôt, il dirige-

(1) Sully, Écon. royales, T. III, c. 4, p. 41-46.

rait son choix de sorte que les cinq millions du roi doubleraient ou tripleraient en deux ans, tandis que ceux du conseil de raison s'en iraient en fumée. Ainsi, ajoutait-il, toutes les plaintes, toute la haine, tomberaient sur le conseil de raison, toutes les bénédictions sur le roi, et le peuple, en se dégoûtant de toute autorité populaire, reporterait toutes ses affections et toute sa confiance à la couronne (1).

Henri IV adopta le conseil de Rosny, « le jour suivant il » alla en l'assemblée, où il leur déclara qu'il approuvoit les » trois ouvertures qui lui avoient été faites de leur part, tant » il désiroit de gratifier ses sujets, déférer aux conseils des » plus sages, et témoigner qu'il aimoit ses peuples comme ses » chers enfants; et partant les prioit-il de nommer, dans » vingt-quatre heures, ceux qu'ils estimoient devoir être de » ce conseil de raison, qu'ils avoient demandé tant instam- » ment; et dresser pareil temps après un état d'estimation de » tous les revenus de France, auquel fût comprise cette nou- » velle imposition du sol pour livre, par eux tant industrieu- » sement inventée; sur lequel après il formeroit le partage » entre eux et lui; n'y ayant point de doutes que puisqu'ils » faisoient les lots d'estimation, que ce ne fût à lui à choisir ce » qu'il jugeroit être le plus commode pour ses gens de guerre, » esquels consistoit la défense de l'État, et la sûreté d'eux » tous. Étant très aise qu'il en fût ainsi usé, afin de faire voir » qui seroient les plus équitables et meilleurs ménagers de » lui et de son conseil, ou d'eux (2). »

Le conseil de raison vint s'établir, à Paris, à l'évêché, et ouvrit ses séances sous la présidence du cardinal de Gondi, « estimant qu'il seroit aussi bon ménager des deniers publics, » qu'il l'avoit été des siens particuliers. Mais, dit Rosny, » tant plus ils alloient en avant, plus arrivoit-il de diminu- » tions aux natures de revenus qui leur avoient été délaissés, » et d'augmentations en leurs dépenses..... Ils consumèrent » plusieurs semaines en disputant les uns contre les autres,

(1) Sully, Écon. royales, T. III, c. 4, p. 47-52.
(2) *Ibid.*, p. 53.

» s'entre-reprochant la peu judicieuse estimation qu'ils avoient
» faite des revenus du royaume..... Les parties que le roi
» avoit retenues augmentant journellement, et celles qu'il
» leur avoit laissées diminuant incessamment. » Ils supplièrent Rosny de venir au moins une fois par semaine les aider de ses avis. Celui-ci refusa, jusqu'à ce que le roi lui eût ordonné de les contenter; « de quoi néantmoins, ajoutent ses
» secrétaires, ils ne tirèrent pas grand'assistance, d'autant que
» vous ne leur disiez rien dont ils pussent tirer quelque éclair-
» cissement, étant même bien aise de les voir tomber dans les
» difficultés que vous aviez prédites..... Enfin, au bout de
» deux ou trois mois, tous ces messieurs du conseil d'imagi-
» naire raison furent mis à raison; d'autant qu'ils vinrent
» trouver le roi en corps, auquel ils tinrent de si grands dis-
» cours que chacun en étoit ennuyé; la substance et sommaire
» desquels fut qu'ils reconnoissoient maintenant que leur con-
» seil de raison auroit eu grand tort de vouloir partager avec
» lui, qui en savoit plus qu'eux tous, et qui sauroit mieux
» ménager le royaume que tous les siens ensemble une partie
» d'icelui. Et partant le supplioient-ils très humblement de
» les vouloir décharger de leur commission, rejoindre tous ses
» revenus ensemble, et disposer du total selon son équité,
» intelligence et prudence accoutumée. A quoi ils furent reçus
» après quelques difficultés que le roi en fit, afin de faire
» mieux valoir la marchandise (1). »

Le roi traitait en même temps avec une autre assemblée qui demandait, de sa part, des ménagements que jusqu'alors il lui avait trop peu montrés; c'était celle des députés de toutes les églises réformées. Dès l'époque de la conversion du roi, les membres du conseil, craignant que les réformés ne s'aliénassent de lui, leur avaient donné une promesse signée d'eux tous, par laquelle ils s'engageaient à ce que, dans les conférences avec ceux de la Ligue, il ne serait rien conclu à leur préjudice. En même temps le roi avait écrit, dans chaque province, aux principaux de la noblesse et aux plus notables

(1) Écon. royales, T. III, ch. 7, p. 71.

villes, « de faire trouver quelques députés de tous les ordres,
» même d'entre les ministres de la parole de Dieu, près de
» lui, pour avec eux être avisé à ce qui concernoit leur repos
» et contentement.... Se trouvèrent donc en la ville de Man-
» tes, au mois de novembre 1593, les convoqués de ceux de
» la religion, de toutes les provinces, de toutes qualités, en
» nombre notable (1). » Cette assemblée dressa le cahier des
requêtes des réformés, qui furent présentées au roi à Mantes.
« Ces requêtes, dit Duplessis, ne tendoient point, comme
» celles des ligueurs, à partager l'autorité avec le roi, à de-
» mander son État ni son domaine, à créer en leur faveur des
» officiers de la couronne, à charger de sommes excessives
» les sujets du roi, pour récompenser eux ou les leurs....
» mais bien purement et simplement à obtenir une liberté
» pour leur conscience, une justice non partiale pour la con-
» servation de leurs biens, vies et honneurs, une sûreté pour
» leur condition contre la mauvaise foi trop éprouvée : li-
» berté, justice et sûreté qui ne se pouvoient dénier aux chré-
» tiens, puisque le pape la donne aux Juifs; ni aux Français,
» puisqu'elle est due à tous étrangers, à eux particulièrement,
» foibles au regard de leurs ennemis. »

Le conseil du roi, cependant, n'avait qu'un but, celui de ne donner point de jalousie aux catholiques, de les convaincre que le roi Bourbon ne leur était pas moins favorable que les rois Valois; il répondit aux réformés qu'on leur rendrait tous les bénéfices de l'édit de 1577 ; mais cet édit, le moins avantageux pour eux de ceux qu'ils avaient obtenus durant les guerres civiles, se trouvait encore rendu inefficace par les usurpations de la Ligue dans toutes les provinces, par la partialité découverte des juges, qui pour la plupart s'étaient passionnés et armés contre eux. « Encore ces réponses, ajoute
» Duplessis, toutes maigres qu'elles étoient, ne furent-elles
» lues qu'à trois d'entre eux, qu'il leur fut ordonné de
» nommer, pour en retenir ce qu'ils pourroient par cœur ou

(1) Brief Discours par lequel chacun peut être éclairci des justes procédures de ceux de la religion réformée, par M. Duplessis, T. VII, p. 278.

» en leurs tablettes; n'étant l'intention de MM. du conseil
» qu'il en fût fait édit ni déclaration, pour ne scandaliser,
» disoient-ils, le roi envers ceux de la Ligue. Avec quelle
» espérance de les voir exécutées, quand les édits vérifiés ès
» cours de parlements, jurés par tous les princes, officiers de
» la couronne et magistrats, publiés par tout le royaume,
» rencontrent tant de difficultés sur l'exécution, tant de con-
» traventions lorsqu'on les peut exécuter (1)! »

Pour rendre compte aux provinces de ce qui s'était passé en cette négociation, la même assemblée se réunit à Sainte-Foi-sur-Dordogne, sous l'autorité et par le commandement du roi, le 15 juillet 1594. Dans l'intervalle, le roi avait traité avec plusieurs des chefs de la Ligue, et à chaque fois c'était sous condition que l'exercice de la religion serait banni de la ville qui se soumettait et de ses environs; que les réformés n'y pourraient exercer aucune charge. L'assemblée de Sainte-Foi se résolut donc à députer auprès du roi MM. de Choupes et Tixier, « pour le supplier très humblement de répondre à
» leurs requêtes, et lui remontrer les mauvais traitements qu'ils
» recevoient, contre ce qu'il lui avoit plu leur faire espérer;
» que tous ses ennemis faisoient leur condition, celle seule de
» ceux de la religion demeuroit derrière; que pour contenter
» ceux-là, il n'y avoit heure en la nuit qui fût importune,
» pour ceux-ci heure au jour qui se trouvât propre. » On fit attendre trois mois une réponse à ces députés, puis on les renvoya de nouveau à l'édit de 1577 tel qu'il était demeuré mutilé par les traités de la Ligue, ainsi qu'aux réponses de Mantes, qu'on leur lut de nouveau, mais après en avoir changé la rédaction et en avoir supprimé divers articles les plus avantageux pour eux.

L'assemblée des huguenots, convoquée par lettres-patentes du roi, se réunit ensuite à Saumur, le 24 février 1595, pour entendre le rapport de MM. de Choupes et Tixier, et prendre connaissance en même temps des plaintes des provinces sur les rigueurs contre la religion, les injustices des parlements,

(1) Brief Discours, *Ibid.*, T. VII, p. 281.

l'entretien des places encore occupées par eux, que malicieusement on faisait tarir; elle députa de nouveau auprès du roi MM. de La Noue et de La Primaudaye, qui furent reçus par lui en juillet, à Lyon, et retenus assez long-temps. Cependant il ne leur promit autre chose que d'envoyer des commissaires par les provinces pour faire exécuter l'édit de 1577, lequel, par les traités faits avec la Ligue, ne consistait presque plus qu'en ce qui était à l'avantage de ceux de l'Église romaine. On consentit aussi cette fois, et comme par grande faveur, à confier à M. de La Noue seul les réponses de Mantes telles qu'on les avait altérées, et non en forme authentique; sous condition encore qu'il ne les montrerait à l'assemblée que trois mois plus tard (1).

Pendant ces négociations, « le prince de Condé, premier » prince du sang, fut tiré de la ville de Saint-Jean-d'Angely » et mené en cour, et aussitôt conduit à la messe, contre l'in- » tention du feu prince son père et l'institution qu'il avoit » reçue de sa mère; même contre l'article de l'édit de 1577, » qui veut que les enfants *ab intestato* soient nourris et insti- » tués en la religion de leurs pères; article confirmé par les » réponses de Mantes.... Mais comme le roi eût été par eux » promptement obéi en cet acte comme en tous autres, les » conseillers du roi se soucièrent moins que jamais de leurs » requêtes, et il ne s'ouït plus parler d'envoi de commis- » saires (2). »

Une nouvelle assemblée convoquée par le roi, s'ouvrit à Loudun, le 1er avril 1596, pour entendre le rapport de La Noue et de La Primaudaye; bientôt après, le roi lui ordonna de se séparer. « La patience, dit Duplessis, échappoit aux plus » modérés, et ils s'en alloient, après avoir tous prié Dieu de » leur donner conseil, en intention de pourvoir à leur conser- » vation, » lorsque le roi se ravisa, et leur écrivit, le 11 juin, de rester assemblés, promettant de leur envoyer quelque notable personnage de son conseil privé pour pourvoir à leur

(1) Brief Discours, Duplessis, T. VII, p. 285.
(2) *Ibid.*, p. 286.

contentement. Ces commissaires du roi, qui arrivèrent en effet à Loudun, le 20 juillet 1596, étaient MM. de Vic, conseiller d'État, et Calignon, chancelier de Navarre; et le 10 novembre, par l'ordre de Sa Majesté, l'assemblée se transporta à Vendôme. Cette assemblée réduisit ses prétentions autant que possible, dans la confiance que le bien de la paix les ferait absoudre de ce en quoi ils auraient excédé leurs pouvoirs. Le roi chargea encore Schomberg, comte de Nanteuil, et de Thou, président au parlement de Paris, de se joindre à ses précédents commissaires; et comme ils étaient alors à Tours pour la négociation de Bretagne, l'assemblée, pour se rapprocher d'eux, vint s'établir à Saumur, le 17 février 1597. « Mais quelque confiance que les réformés eussent mise dans » la nomination de ces personnages amateurs du bien et du » repos du royaume, la vérité est qu'ils n'eurent charge de » leur ajouter rien qui amendât leur condition (1). » Le roi, cependant, s'obstinait à ne pas comprendre que ces braves gens, les Bouillon, les La Trémoille, les La Noue, Duplessis, d'Aubigné, Constant, qui avaient pris les armes pour conquérir la liberté religieuse, avaient peu lieu d'être satisfaits lorsqu'ils voyaient que lui-même avait obtenu un pouvoir dont il ne leur faisait aucune part; il nourrissait contre eux, au fond du cœur, la plus profonde irritation. Les huguenots, au contraire, avaient appris avec surprise et reconnaissance que Mayenne, si long-temps le chef de leurs ennemis, avait parlé dans le conseil du roi pour leur faire accorder des conditions avantageuses; ce duc avait appris à respecter les huguenots en les combattant, et il avait reconnu l'inutilité des longs efforts qu'il avait faits pour violenter les consciences (2).

Le roi, pendant ces doubles négociations, était revenu à Paris. « Il y arriva, dit l'Étoile, le jeudi 12 décembre 1596, » et le lendemain alla à l'hôtel-de-ville où il parla en roi; » envoya prisonnier à Saint-Germain-en-Laye un bourgeois

(1) Brief Discours, *Ib.*, p. 293. Cet admirable Discours résume toute la négociation, mais les détails en sont épars dans tout le septième volume de Duplessis.

(2) D'Aubigné, P. III. Liv. IV, ch. 1, p. 453-456. — Davila, L. XV, p. 1027.

» de Paris, nommé Carrel, qui s'étoit mêlé de dresser quelque
» requête pour les rentes de la ville, des deniers desquelles il
» prit huit mille écus, menaçant de la Bastille le premier qui
» parleroit de sédition pour lesdites rentes ; car il avoit été
» bien averti qu'on en avoit parlé, et que le peuple murmu-
» roit fort, ce qui ne se pouvoit autrement, vu qu'on dit que
» la nécessité apprend à crier (1). »

Henri était alors peu disposé, en effet, à ménager l'argent des pauvres rentiers dont il saisissait les rentes : il en avait eu besoin pour la guerre, il en avait encore besoin pour ses plaisirs. Gabrielle d'Estrées, avec laquelle il affichait ses liaisons, « qu'il baisoit, dit l'Étoile, devant tout le monde et elle lui, » en plein conseil, » venait de lui donner une fille qu'il fit légitimer l'année suivante et qu'il allait voir tous les jours. Le 10 de juillet, il acheta pour Gabrielle le duché de Beaufort, et dès ce jour elle prit le titre de duchesse au lieu de celui de marquise de Mousseaux qu'elle portait auparavant; il fit aussi son fils César, duc et pair de Vendôme (2). Après avoir été malade sur la fin de l'année, il s'était, pendant le carnaval, livré de nouveau aux gaîtés de la saison. « Le jeudi gras, » 13 février, il soupa et coucha chez Zamet, et le vendredi » envoya dire aux marchands de la foire qu'ils n'eussent à déta- » ler, pour ce qu'il y vouloit aller le lendemain; comme il fit, et » dîna chez Gondi avec madame la marquise, à laquelle il vou- » lut donner sa foire d'une bague de huit cents écus qu'il mar- » chanda pour elle, mais il ne l'acheta pas.... Il marchanda tout » plein d'autres besognes à la foire ; mais de ce que on lui » faisoit vingt écus il en offroit six, et ne gagnèrent guère les » marchands à sa vue.... Le dimanche gras, il dîna et soupa » chez Sancy.... Le dimanche 23, qui étoit le premier du » Carême, le roi fit une mascarade de sorciers, et alla voir » les compagnies de Paris. Il fut chez la présidente Saint- » André, chez Zamet, et en tout plein d'autres lieux, ayant » toujours la marquise à son côté, qui le démasquoit et le

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 186.
(2) *Ibid.*, p. 186 et 208.

» baisoit partout où il entroit. Ballets, mascarades, musiques
» de toute sorte, pantalomismes, et tout ce qui peut servir
» d'amorces à la volupté suivirent ces beaux festins.... Le
» mercredi, 12 mars, veille de la Mi-Carême, pendant qu'on
» s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles
» de la surprise d'Amiens par l'Espagnol, qui avoit fait des
» verges de nos ballets pour nous fouetter. De laquelle nou-
» velle Paris, la cour, la danse et toute la fête fut fort trou-
» blée; et même le roi, duquel la constance et magnanimité
» ne s'ébranle aisément, étant comme étonné de ce coup, et
» regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement
» plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces
» mots : Ce coup est du ciel! Ces pauvres gens, pour avoir
» refusé une petite garnison que je leur ai voulu bailler, se
» sont perdus. Puis, songeant un peu, dit : C'est assez fait le
» roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. Et se
» retournant vers sa marquise, qui pleuroit, lui dit : Ma maî-
» tresse, il faut quitter nos armes, et monter à cheval pour
» faire une autre guerre (1). »

Fernando Telles Porto-Carrero, gouverneur de Dourlens, avait profité de ce qu'il était à peine éloigné de six lieues d'Amiens, pour étudier exactement l'état militaire de cette grande ville. Elle comptait alors quinze mille habitants en état de porter les armes, qui, orgueilleux de leur nombre, maintenaient rigoureusement leur privilége de se garder eux-mêmes, et de ne point admettre dans leurs murs de garnison royale. Ces bourgeois faisaient pendant la nuit la garde avec assez de régularité; mais le jour, le poste qui demeurait aux portes était peu nombreux, et, à la réserve d'un seul factionnaire, tous ceux qui le composaient étaient le plus souvent groupés autour du feu dans le corps-de-garde. Pour ne pas répandre d'alarme, Porto-Carrero ne voulut point qu'une armée espagnole entrât en Picardie; mais il appela des détachements des garnisons de Cambrai, de Calais, de Bapaume et du Catelet, qui se réunirent le soir du 10 mars à une lieue

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 189-193.

de Dourlens. Avec ces renforts Porto-Carrero se trouva à la tête de six cents chevaux et de deux mille fantassins d'élite. Il marcha toute la nuit, et arriva jusqu'à demi-mille d'Amiens. Les échelonnant ensuite de là jusqu'auprès de la porte, il les cacha sous divers abris. Il envoya seulement en avant douze soldats habillés en paysans; quatre d'entre eux conduisaient une charrette, les autres portaient des corbeilles de pommes et de noix. L'un d'eux se laissa tomber à dessein, et répandit ces fruits devant le corps-de-garde, en même temps que les autres engagèrent leur charrette sous la voûte et rompirent les traits des chevaux; de sorte que lorsqu'on laissa tomber la herse elle demeura suspendue à moitié chemin. Pendant ce temps les faux paysans poignardaient les gardes qui s'étaient jetés sur leurs noix et enfermaient les autres dans le corps-de-garde. Le signal fut donné aux soldats espagnols qui attendaient, cachés au dehors, et la ville fut prise avant que les bourgeois se fussent rassemblés assez en nombre pour tenter quelque résistance (1).

La nouvelle de la surprise d'Amiens fut un coup de foudre pour le roi. Il y avait rassemblé quarante pièces de canon, huit cents caques de poudre, et une grande quantité de munitions pour le siége d'Arras, par lequel il comptait d'ouvrir la prochaine campagne; tout cet arsenal était tombé aux mains de ses ennemis. D'ailleurs il savait quel parti la médisance tirerait contre lui de cet événement. Les Parisiens, qui n'avaient point oublié la Ligue, allaient se livrer à leur mécontentement; car, indépendamment de leurs rentes souvent supprimées, toutes leurs libertés étaient fort mal respectées par le roi; il ne leur avait pas même permis de nommer eux-mêmes leurs échevins. Plusieurs d'entre eux attendaient encore les Espagnols à Paris; des pasquils insultants circulaient contre lui et contre la marquise de Beaufort, et celle-ci monta dans sa litière en même temps que lui, déclarant qu'elle ne se sentirait pas en sûreté à Paris après qu'il en

(1) Davila, L. XV, p. 1031. — De Thou, L. CXVIII, p. 77, 79. — Bentivoglio, P. III, L. IV, p. 81-84. — Surprise d'Amiens, Mém. de la Ligue, T. VI, p. 487-489. — V. P. Cayet, L. IX, p. 527.

serait sorti. Henri résolut donc de marcher immédiatement contre Amiens, et de recouvrer à tout prix cette ville (1). Il chargea Rosny de recourir aux expédients les plus prompts pour lui procurer une grosse somme d'argent, et à cette occasion il augmenta encore le pouvoir qu'il lui avait déjà attribué dans son conseil de finances (2), puis n'ayant encore que mille chevaux et quatre mille fantassins, il vint se placer à moitié chemin, entre Dourlens et Amiens, pour empêcher les Espagnols de faire entrer des secours dans cette dernière ville. Il confia au maréchal de Biron ce noyau de sa future armée, ensuite il parcourut les provinces voisines pour faire de toutes parts avancer les renforts. Le 12 avril, on le vit arriver en poste à Paris pour presser les rentrées d'argent. Rosny lui avait proposé quelques édits bursaux, que le parlement refusait d'enregistrer. « Messieurs de la cour, dit l'Étoile, allèrent » trouver Sa Majesté, qui étoit au lit. M. le premier prési» dent portoit la parole, contre lequel le roi, pour ne condes» cendre à ses demandes, entra en colère jusqu'aux démentis. » Il leur dit qu'ils feroient comme ces fols d'Amiens, qui, pour » lui avoir refusé deux mille écus, en avoient baillé un million » à l'ennemi.... Au premier président, qui lui dit que Dieu » leur avoit baillé la justice en mains, de laquelle ils lui » étoient responsables, relevant cette parole, il lui repartit : » qu'au contraire c'étoit à lui, qui étoit roi, auquel Dieu l'avoit » donnée, et lui à eux. A quoi on dit que le premier prési» dent ne répliqua rien, outré, comme on présuppose, de dé» pit et de colère, dont il tomba malade et fut saigné. Ce que » le roi ayant entendu, demanda si, avec le sang, on lui avoit » point tiré sa gloire (3). » Ce ne fut que par des menaces répétées de chasser les conseillers ou de les mettre à la Bastille qu'il fit enfin enregistrer les édits en sa présence.

De retour à l'armée, le roi ne ménagea guère plus ses capitaines qu'il n'avait fait ses conseillers. Pendant son absence,

(1) Journal de l'Étoile, T. III, p. 195, 201. — Davila, L. XV, p. 1033. — De Thou, L. CXVIII, p. 81.

(2) Éconon. royales, T. III, c. 10, p. 86.

(3) Journal de l'Étoile, T. III, p. 201-203.

les Espagnols attaquant le maréchal de Biron avec des forces supérieures, avaient réussi à forcer un passage, et à faire entrer dans Amiens un convoi considérable parti de Cambrai; et Henri dit à Biron qu'il voyait bien que partout où il n'était pas présent, il pouvait être sûr d'avoir la fortune contraire, par la négligence de ses lieutenants. Biron en fut d'autant plus blessé, qu'égal tout au moins au roi par la bravoure, l'activité et l'audace d'esprit, il lui était infiniment supérieur par le talent militaire. A son second retour à l'armée, cependant, le 7 juin, Henri IV eut soin d'effacer cette impression fâcheuse, en louant hautement tout ce que Biron avait fait en son absence, et en déclarant qu'il lui laissait le commandement du siége, car il ne pourrait le confier à un chef plus habile (1).

Le roi avait réussi cependant à rassembler une nombreuse armée. Il avait soulevé la noblesse au nom de l'honneur de la France; il avait déterminé les villes à lever pour lui des régiments. Il comptait dix-huit mille fantassins sous ses ordres, parmi lesquels se trouvaient quatre mille Anglais, que sa vieille amie Élisabeth s'était empressée de lui fournir pour un si pressant besoin. Il avait affaire, il est vrai, à l'un des plus habiles, des plus actifs et des plus braves capitaines de toute l'armée espagnole. Fernando Telles Porto-Carrero, dont la taille était si petite, qu'on l'aurait pris pour un enfant de treize ans, attaquait, surprenait, détruisait chaque jour, par des sorties désespérées, les ouvrages des assiégeants. Le siége avait déjà duré cinq mois, et les Français ne paraissaient pas plus rapprochés du moment où ils forceraient Amiens à leur ouvrir ses portes, quand, vers la fin d'août, ils furent avertis que le cardinal-archiduc, avec vingt-quatre mille hommes, s'avançait pour les forcer à lever le siége. Le roi se mit à la tête d'un gros corps de cavalerie, et se dirigea par la route de Bapaume, pour aller le reconnaître. Le 31 août au matin, il s'aventura au hasard, comme cela lui était déjà arrivé à plusieurs reprises dans d'autres campagnes, et se trouva en face de toute l'armée

(1) Davila, L. XV, p. 1035-1036.

ennemie. Il était trop avancé pour reculer sans danger ; mais par une charge impétueuse il se fit faire large. Les Espagnols l'ayant reconnu, ne doutèrent pas qu'il ne fût suivi de gros bataillons, et de même qu'ils l'avaient fait précédemment, pour n'avoir pas pu croire aux fautes de leur adversaire, ils laissèrent échapper l'occasion favorable que celui-ci leur offrait (1).

Le 4 septembre, cependant, Porto-Carrero fut tué d'un coup d'arquebuse : quatre jours après, du côté des Français, Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie, fut aussi tué. Mais quoique ce seigneur fût pleuré par toute l'armée, il n'était point si nécessaire au roi que le commandant d'Amiens l'était aux assiégés (2). De nouveaux renforts n'avaient cessé d'arriver à Henri, et il avait sous ses ordres vingt-huit mille hommes. Le cardinal-archiduc, de son côté, était arrivé à Dourlens. Le 15 septembre les deux armées se trouvèrent en présence. Dans un engagement auprès de Saint-Sauveur, un corps nombreux de Français fut mis en fuite, et l'archiduc aurait remporté une victoire complète s'il ne s'était pas montré trop précautionneux. L'occasion perdue ne se représenta plus. Les efforts du cardinal pour faire passer la Somme à son armée furent infructueux. Le 17 septembre il se détermina à la retraite, et le 25, le marquis de Montenegro, demeuré chargé du commandement d'Amiens, après la mort de Porto-Carrero, rendit la ville au roi, en obtenant de lui la capitulation la plus honorable (3).

Ce fut le dernier fait d'armes de quelque importance de cette guerre si longue et si acharnée. Le frère Bonaventure Calatagirone, général des franciscains, avait continué, par ordre du pape, ses négociations, pendant que les armées

(1) Davila, L. XV, p. 1044. — Bentivoglio, P. III, L. IV, p. 92. — V. P. Cayet, L. IX, p. 365.

(2) Davila, L. XV, p, 1045. — De Thou, L. CXVIII, p. 88. — Bentivoglio, P. III, L. IV, p. 95. — V. P. Cayet, L. IV, p. 367.

(3) Davila, L. XV, p. 1047-1050. — De Thou, L. CXVIII, p. 90-93. — Bentivoglio, P. III, L. IV, p. 100. — Journal de l'Étoile, avec une lettre du camp, 18 septembre, T. III, p. 211. — Mém. de la Ligue, T. VI. — Lettres interceptées de Porto-Carrero, etc., p. 506-517. — Capitulation, p. 521-526.

étaient aux prises. Il avait visité tour à tour le roi Philippe à Madrid, et le cardinal-archiduc Albert à Bruxelles. Il les avait trouvés tous les deux beaucoup plus disposés à la paix qu'ils ne voulaient eux-mêmes le confesser. Philippe II, parvenu à l'âge de soixante et onze ans, sentait enfin s'éteindre en lui sa vigueur première. Il reconnaissait qu'il ne lui restait plus le temps de mener à leur fin ses ambitieux projets, et, en effet, il n'avait plus devant lui même une année de vie, puisqu'il mourut le 13 septembre 1598. Son fils, qui fut Philippe III, auquel il destinait les couronnes des Espagnes, n'avait que dix-neuf ans, et le vieux monarque désirait que le commencement du nouveau règne fût libre des soucis et des calamités sous lesquels il se sentait prêt à succomber. Sa fille aînée, Isabelle-Claire-Eugénie, qu'il préférait à ses autres enfants, et à laquelle il avait long-temps destiné le trône de France, était parvenue à sa trente-deuxième année. Il voulait l'établir, et il avait résolu de la marier au cardinal-archiduc Albert, en lui abandonnant en même temps la souveraineté de l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, composée des Pays-Bas et de la Franche-Comté. C'était à ses yeux un moyen de débarrasser son fils d'une guerre ruineuse avec ceux qu'il nommait des sujets rebelles, sans leur accorder cependant la paix. Ce projet, connu du cardinal, lui faisait désirer la réussite des négociations d'où devait dépendre sa grandeur. Les prétentions de la France étaient connues. Henri IV demandait seulement à rentrer dans les limites assignées à la monarchie de Henri II, par le traité de Cateau-Cambresis du 3 avril 1559, ce qui entraînait la restitution de Calais, Ardres, Dourlens, la Capelle et le Catelet, tout comme de Blavet en Bretagne, places la plupart peu importantes, et dont la conservation ne valait pas la continuation de la guerre.

Pour mener à une heureuse fin la négociation, la difficulté tenait donc tout entière au sort et aux prétentions des alliés de l'un et de l'autre monarque. Philippe II, au commencement de la guerre, en avait eu un grand nombre; mais le premier d'entre eux, le pape, avait quitté le rôle de partie belligérante pour devenir médiateur. Le duc de Lorraine avait fait sa paix;

tous les Guises, tous les princes ligués, avaient fait la leur. Il ne restait plus que le duc de Mercœur en Bretagne et le duc de Savoie, et Philippe déclara qu'il ne les abandonnerait ni l'un ni l'autre. Après de longues négociations, après avoir à plusieurs reprises signé des trêves qu'il violait ensuite, le duc de Mercœur sentit enfin qu'il fallait songer de bonne foi à faire son traité. On l'avait entendu, depuis que Henri avait été réconcilié avec l'Église par le pape, et qu'un légat était venu à sa cour, continuer à nommer le roi un faux catholique, et à travailler sans relâche à ameuter les États et le peuple de Bretagne contre lui. Aucun prince n'avait encore apporté dans ses négociations autant d'arrogance et autant de mauvaise foi. Mais il était protégé par sa sœur, la reine Louise, veuve de Henri III ; de plus il était, par lui-même et par sa femme, immensément riche, et la proposition qu'il fit d'accorder en mariage sa fille et son unique héritière à César de Vendôme, fils naturel de Henri et de la belle Gabrielle, séduisit le roi. Ce fut une des conditions du traité, qui fut enfin signé à Angers, le 20 mars 1598, entre Henri IV et le duc de Mercœur, et qui dispensa Philippe II de songer désormais à celui-ci. Sur la démission de Mercœur, Henri IV conféra, le 26 avril, le gouvernement de Bretagne à son fils, César de Vendôme, qui n'était pas encore âgé de quatre ans (1).

Le second des alliés de Philippe II, le duc de Savoie, avait été attaqué de nouveau par Lesdiguières en 1597. Il avait construit récemment le fort Barraux, pour fermer la vallée de l'Isère du côté du Dauphiné; Lesdiguières s'en rendit maître au mois de mars, et il conquit toute la partie de la vallée de l'Isère qui appartenait à la Savoie. En même temps Lesdiguières avait secouru efficacement les Vaudois, ces paysans protestants des Hautes-Alpes qui avaient secoué la domination du duc de Savoie pour se ranger sous celle de la France. Philippe II, en

(1) Taillandier, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 470-479. — Actes de Bretagne, T. III, p. 1657. — Davila, L. XV, p. 1055. — De Thou, L. CXX, p. 150-153. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 224. — Mém. de la Ligue, T. VI, p. 578. — Lettre du roi à MM. de Bellièvre et Sillery, d'Angers, 4 mars 1598. — Duplessis-Mornay, T. VIII, p. 165.

faisant cause commune avec le duc de Savoie, avait donc à réclamer pour lui des restitutions qui compenseraient jusqu'à un certain point celles qu'il serait lui-même appelé à faire en Picardie (1).

Le roi avait de bien plus nombreux alliés, mais il ne mettait pas, comme Philippe, son honneur à leur être fidèle. Au contraire, telle la France s'était montrée au congrès de Cambrai, et à celui de Cateau-Cambresis, telle elle se montra encore au congrès de Vervins. Ce fut dans cette petite ville, sur la frontière de la Picardie et de l'Artois, que les ambassadeurs se réunirent enfin pour signer la paix. Avant leur réunion, et pendant tout le temps que les négociations se prolongèrent secrètement, Henri IV n'eut qu'une pensée, celle d'éviter d'alarmer ses alliés, avant de s'être assuré les conditions qu'il désirait pour lui-même. Dès le 15 juin 1597, il écrivait au duc de Piney (Luxembourg), son ambassadeur à Rome : « Assurez sa sainteté qu'elle me trouvera toujours » aussi disposé à la paix que le peut être un prince qui craint » Dieu et fait profession d'honneur. Mais l'archiduc a-t-il bien » les pouvoirs du roi d'Espagne pour traiter de la paix ? J'en » doute, et jusque-là il n'est pas raisonnable que je discoure » inutilement sur mes intentions ; d'autant que le bruit de » cette paix m'est très préjudiciable, parce qu'elle met mes » alliés en défiance de moi. C'est à ce but que tendent mes » ennemis, je le sais... Je crains bien que cette négociation me » fasse plus de mal que de bien, comme il m'arrivera, si j'offense mes alliés, *sans en retirer aucun fruit* (2). » Cette » dépêche fut interceptée, et elle s'est retrouvée dans les archives de Simancas. Elle aurait pu seule suffire à convaincre Philippe II de ce dont il avait au reste bien d'autres preuves, savoir, que Henri IV était prêt à sacrifier ses alliés, pourvu qu'il obtînt pour lui-même des conditions avantageuses (3).

(1) Guerre de Savoie, aux Mém. de la Ligue, T. VI, p. 489-495, 572. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 223.— De Thou, L. CXIX, p. 108.—V. P. Cayet, L. IX, p. 541.

(2) La dépêche est entière dans Capefigue, T. VIII, p. 25.

(3) Rapin-Thoyras, L. XVII, p. 491.

(1598.) Henri IV sentait cependant combien il lui importait de ne pas laisser deviner cette disposition. La ville de Vervins ayant été agréée pour le congrès, le roi donna, au mois de janvier 1598, leurs instructions aux sieurs de Bellièvre et de Sillery, qu'il avait choisis pour l'y représenter. Elles portaient qu'un des principaux motifs du roi pour entamer la négociation, « c'étoit l'assurance que le père général de l'ordre » de Saint-François avoit rapportée et donnée au nom du roi » d'Espagne et du cardinal Albert, au sieur légat représentant » la personne de sa sainteté, et à Sa Majesté de lui rendre par » ladite paix toutes les villes et places qui ont été prises par » ledit roi et les siens en ce royaume, depuis le traité de paix » fait entre les deux couronnes de France et d'Espagne » l'an 1559, sans aucune réservation, et pareillement de rece- » voir et comprendre au présent accord la reine d'Angleterre, » et les États des Provinces-Unies des Pays-Bas, avec les autres » alliés de Sa Majesté, suivant l'instance qu'elle en a toujours » et de tout temps faite (1). »

Mais ce n'était rien faire que de réserver une place au traité pour la reine d'Angleterre et les États, si l'on n'était point d'accord sur les conditions qu'on demanderait pour eux. Or, le roi avait muni en même temps ses ambassadeurs d'un mémoire très bien raisonné de Jeannin, qui n'était que le développement de cette maxime. « Le bien que les souverains dé- » sirent à leurs amis et alliés, et le mal qu'ils veulent à leurs » ennemis ne doit jamais avoir tant de pouvoir sur eux que le » soin de conserver leurs États et sujets (2). » Maxime vraie sans doute, mais qui ne saurait dispenser des engagements précis pris par des traités. Pour rester libre de faire la paix quand on voudrait et comme on voudrait, il aurait fallu, comme le proposait Élisabeth, deux ans auparavant, que les deux puissances convinssent d'agir de concert contre l'ennemi commun, mais seulement ainsi que leur intérêt le leur suggérerait à l'une et à l'autre.

(1) Voyez les Instructions dans Duplessis-Mornay, T. VII, p. 254, p. 538-553.
(2) Le Mémoire, *ibid.*, T. VII, § 253, p. 523-532.

Le 3 février, Bellièvre et Sillery partirent de Paris pour se rendre à Vervins; le 8 du même mois le président Richardot et J.-B. Taxis, avec Louis Verrières, y arrivèrent au nom de l'Espagne, peu après le marquis de Lullin s'y rendit au nom de la Savoie. Henri ne voulut jamais consentir à accorder des passeports à un représentant du duc de Mercœur pour y assister. Le légat Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, intervint, au nom du pape, comme médiateur, avec le P. Bonaventure, général des Franciscains (1). Henri IV avait si peu songé à ménager à ses alliés aucune chance de pacification, qu'il aurait été fort dérangé par l'apparition même momentanée de leurs ambassadeurs à Vervins. Ses ministres plénipotentiaires lui écrivirent : « Le légat nous a » promis qu'il ne partira de ce lieu, de Vervins, sans que premièrement il ait su la volonté de Votre Majesté. Il dit que si » les députés d'Angleterre viennent ici, il n'y peut rester » avec son honneur, mais que doucement il se retirera à » Reims, sans que l'on s'aperçoive pour quelle occasion il le » fait, et qu'il sera si près de nous qu'il ne manquera à servir » Votre Majesté (2). » Mais le légat n'eut aucun besoin de quitter Vervins, les ambassadeurs d'Angleterre et ceux de Hollande ne se pressèrent point de se mettre en route. Ils apprirent bientôt que Philippe II n'avait pas donné de pouvoirs pour traiter avec eux; que les plénipotentiaires n'en avaient d'autres que ceux de l'archiduc Albert, que Henri IV lui-même reconnaissait être insuffisants (3). Tandis qu'on négociait pour réparer cette informalité, le traité avançait, Henri laissait percer son humeur contre la reine, et se montrait prêt à l'accuser, comme font les puissants quand c'est eux qui ont tort. « Encore que je ne me veuille obliger, écrivoit-il, » le 15 février, à ses ambassadeurs, à suivre en ce fait la vo-

(1) Journ. de l'Étoile, T. III, p. 221. — Duplessis-Mornay, Lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery à M. de Villeroi, de Vervins, 9 février, T. VIII, p. 23.

(2) Mss. Dupuy, Vol. 178, fol. 158, verso, rapporté par Capefigue, T. VIII, p. 46.

(3) Lettre de Bellièvre et Sillery, du 11 février. — Duplessis, T. VIII, p. 37.

» lonté de ladite dame, de laquelle je connois les intentions
» et fins mieux que nul autre, néantmoins je ne veux pas lui
» donner occasion de se plaindre de ma foi, comme je ferois
» si je résolvois et concluois mon traité sans elle, ou sans lui
» avoir ouvert le chemin d'y entrer (1). » Et ses ambassadeurs
écrivaient dans le même esprit à Villeroi. « Quant à cette né-
» gociation, il en faut sortir avec honneur; mais si nous
» nous arrêtons aux conseils de la reine d'Angleterre et des
» États, nous aurons dix ans la guerre et jamais de paix. Si
» vous vous attendez qu'ils fassent nos affaires, vous vous
» trouverez fort trompés. Sans l'empêchement qui vient de
» ce qu'ils n'ont ici envoyé, cette négociation seroit achevée
» en huit jours; et si nous ne serrons ce marché, nous crai-
» gnons que nous ne puissions y revenir (2). »

Les ambassadeurs d'Angleterre et des États des Pays-Bas avaient été long-temps retenus par des vents contraires. Robert Cécil, second fils de lord Burleigh, et Herbert, arrivèrent cependant à Dieppe à la fin de février; Justin de Nassau et Olden Barnevelt, ambassadeurs des États, y arrivèrent plus tard encore, et ils ne se présentèrent à Henri IV à Angers qu'à la fin de mars, quand tout était déjà conclu. Henri et ses ministres prétendaient avoir sauvé leur honneur, les ambassadeurs n'en jugèrent pas de même et leur langage fut sévère (3).

Après avoir abandonné ses puissants amis, Henri IV avait encore un bien humble allié, qu'il ne se serait pas fait plus de scrupule de sacrifier, c'était la république de Genève. Mais il ne pouvait lui retirer son appui sans la livrer à ses ennemis, au duc de Savoie, et par lui à l'Espagne. Or, Genève était alors une place de grande importance pour la France, dans un temps où l'Espagne possédait le Milanez et la Franche-Comté, et disposait à son gré de la Savoie. C'était le point de communication de la France avec la Suisse; c'était un poste avancé pour surveiller ou même pour arrêter les ar-

(1) Lettre du roi à MM. de Bellièvre et de Sillery, Duplessis, T. VIII, p. 71.
(2) Lettre du 12 février, *ibid.*, p. 62.
(3) Duplessis-Mornay, T. VIII, p. 135 et p. 230.

mées qui d'Espagne se rendraient aux Pays-Bas par l'Italie. Henri IV ordonna donc à ses ambassadeurs de conserver à Genève l'appui que lui avaient donné ses prédécesseurs. Ceux-ci, par une sorte de vaine gloire, avaient inséré au traité une énumération des alliés de la France qui n'attendaient rien d'elle, tels que le pape, l'empereur, les rois de Pologne, de Suède, de Danemarck et d'Écosse, la république de Venise et les ligues des Suisses. Ils voulurent aussi y insérer la ville de Genève. « Mais les députés d'Espagne ont dit qu'ils ne pour» roient ni oseroient signer le traité où ladite ville seroit com» prise..... et M. le légat s'est en cela tellement formalisé, » que sans doute il se fût départi d'avec nous plutôt que d'ac» cepter la garde du traité..... » Nous leur avons dit, poursuivent les ambassadeurs, dans une note envoyée au roi : « qu'étant ceux de Genève confédérés aux cantons des Suisses, » on ne pouvoit nier qu'ils ne fussent compris en la clause » générale où nous comprenons tous leurs confédérés. A cela » ils ne nous ont pas contredit, et avons signé le traité comme » il est, prévoyant assez que M. le légat, qui se trouveroit avoir » le traité entre ses mains, ne faudroit d'en avertir incontinent » le pape, dont pourroit arriver que le roi se trouveroit de » nouveau chargé d'une fâcheuse crierie..... M. le légat, en » recevant ledit traité, nous a mis dans une autre peine ; car » ce bonhomme, qui est scrupuleux, nous a dit que le pape, » intervenant en ce traité, il craint de faire chose dont sa sain» teté soit offensée, si l'on y comprend ceux qui sont séparés de » l'Église... Enfin, ce bon seigneur s'est payé de raison (1). »

Après l'abandon que faisait le roi de tous ses alliés, le traité de Vervins ne présentait aucune espèce de difficulté (2). Il fut signé en effet le 2 mai 1598. Philippe II admettait pour base de la nouvelle pacification le traité de Cateau-Cambresis, qui fut confirmé et approuvé en tous ses points, comme s'il

(1) Mémoire au roi touchant le traité. Duplessis, T. VIII, § 157, p. 461-467, aux Traités de paix, T. II, § 217, p. 622.

(2) Les ambassadeurs Bellièvre et Sillery écrivaient cependant jusqu'à deux et trois dépêches par jour au roi ou à Villeroi. Elles remplissent en partie le 8e volume de Duplessis-Mornay.

était inséré de mot à autre dans celui de Vervins. Ce traité entraînait la restitution, de la part de la France, du comté de Charolais, enclavé dans la Bourgogne, et que l'Espagne n'essayait jamais de défendre, quand la guerre éclatait; de la part de l'Espagne, celle des villes de Picardie conquises dans la dernière guerre, ainsi que de la place de Blavet en Bretagne, que le duc de Mercœur avait livrée aux généraux espagnols. De semblables restitutions étaient faites réciproquement entre la France et la Savoie, sans que la France stipulât aucune exemption en faveur des protestants des vallées, ou de ceux du Chablais et du bailliage de Ternier, qu'elle rendait à leur ancien maître. Les droits litigieux que le roi et le duc de Savoie prétendaient sur le marquisat de Saluces, dont le duc s'était emparé en 1588, furent remis à l'arbitrage du pape, qui devait en décider dans l'année. A ces conditions, non seulement la paix, mais « une confédération et perpé» tuelle alliance et amitié, avec promesse de s'entr'aimer » comme frères, » fut rétablie entre Philippe II et Henri IV (1).

En même temps que le congrès de Vervins travaillait à remettre la France en paix avec tous ses voisins, un autre congrès non moins important était occupé à mettre la dernière main à la paix intérieure, à fixer les rapports entre les catholiques et les protestants, et à donner des garanties à la nouvelle religion, vis-à-vis de la nation, qui était demeurée fidèle à l'ancienne, et vis-à-vis du prince lui-même, qui avait abandonné les huguenots pour l'Église romaine. Henri IV regardait les huguenots, mais surtout leurs chefs, avec la malveillance que les grands portent le plus souvent à ceux à qui ils ont fait injure. Rosny, qui était lui-même de la religion, raconte qu'un peu avant cette époque, le roi lui disait que le huitième de ses souhaits les plus constants et les plus ardents, était : « De pouvoir anéantir non la religion réformée, car » j'ai été, dit-il, trop bien servi et assisté en mes angoisses et

(1) Traités de paix, T. II, § 218, p. 616. — Mém. de la Ligue, T. VI, p. 614. — Guichenon, Hist. de Sav., T. II, p. 336. — De Thou, L. CXX, p. 137. — Davila, L. XV, p. 1055, 1056. — Bentivoglio, P. III, L. IV, p. 105. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 224.

» tribulations, de plusieurs qui en font profession; mais la
» faction huguenote, que MM. de Bouillon et de la Trémouille
» essaient de rallumer et rendre plus mutine et tumultueuse
» que jamais; sans rien entreprendre néanmoins par la ri-
» gueur et violence des armes ni des persécutions, quoique
» peut-être cela ne me seroit pas impossible..... Et le dixième,
» de pouvoir réduire à ma mercy, avec un sujet légitime et
» apparent d'en faire punition fort exemplaire, ceux des
» miens qui malicieusement ont, sans cesser, envié et traversé
» ma fortune et mon contentement; dont les trois principaux
» et qui m'ont fait le plus d'ennui sont: MM. de Bouillon,
» d'Épernon et de la Trémouille; non en intention de m'en
» venger sévèrement, mais seulement de leur ramentevoir
» toutes les escapades et malices noires qu'ils m'ont faites (1). »

Quelque degré de foi qu'on puisse accorder à ceux qui, désirant ardemment l'occasion de se venger, protestent en même temps qu'ils n'en feront pas usage, cette occasion n'était pas venue pour Henri IV. Il commençait au contraire à craindre qu'il n'eût tout-à-fait aliéné les cœurs de ceux qu'il avait long-temps regardés comme ses serviteurs les plus dévoués. Dans l'agitation et le trouble qu'avait causés par tout le royaume la surprise d'Amiens, les députés des huguenots, rassemblés à Châtellerault, avaient parlé de conditions avant de prendre les armes pour le roi. Ils savaient que Henri avait pris contre eux de tels engagements avec le pape, qu'ils jugeaient convenable de demeurer armés, organisés et indépendants. On venait de publier un mémoire intitulé « Plaintes des Églises réformées de France sur les violences qui leur sont faites, » où leur défenseur anonyme énumérait leurs griefs, et faisait voir que depuis huit ans environ qu'ils avaient élevé leur chef sur le trône, leur condition ne s'était point améliorée. Au contraire, ils étaient souvent traités avec plus de rigueur qu'ils ne l'avaient été pendant le règne de leurs plus grands ennemis. La plupart des ligueurs qui s'étaient signalés par leur haine pour la religion réformée avaient obtenu, en faisant leur paix avec

(1) Sully, Écon. royales, T. III. c. 6, p. 63, 64.

le roi, le gouvernement des plus grandes provinces; et ils ne se faisaient pas faute d'agir en conformité avec leur vieille rancune. Les parlements étaient toujours également hostiles à leur religion : dans plusieurs occasions, ils avaient permis qu'en pleine audience les huguenots fussent qualifiés de chiens et d'hérétiques, pires que les Turcs. Des violences individuelles avaient suivi, comme on pouvait s'y attendre, cette hostilité avouée des pouvoirs politiques et judiciaires : aussi les huguenots présentaient une longue liste d'enfants enlevés à leurs parents pour les éduquer dans le catholicisme, de funérailles interdites, de tombeaux profanés, d'écoles fermées, de contraintes employées pour provoquer l'apostasie. En même temps, V. P. Cayet, l'historien, parmi leurs pasteurs, et Harlay de Sancy parmi les conseillers du roi, venaient de sacrifier leur conscience à la recherche de la faveur du maître; et leur exemple en séduisait d'autres. Qu'avait pu faire de plus Julien l'Apostat, demandait enfin le mémoire, que ce qu'ils voyaient faire tous les jours (1)?

Les huguenots demandaient donc un édit du roi, fondé sur les bases qu'avaient adoptées Charles IX et Henri III, toutes les fois qu'ils avaient voulu mettre fin aux guerres civiles. Ces édits de pacification avaient toujours été le résultat de négociations et de concessions réciproques. Aussi les deux partis les avaient toujours considérés comme non moins solennels que des traités de paix.

La première chose que demandaient les huguenots, c'était une garantie de force et d'indépendance; car ils savaient bien que des promesses contenues dans un édit ne les garantiraient point de la tyrannie des gouverneurs de province, de l'iniquité des parlements, ou des violences populaires. Le roi consentit à leur donner cette sûreté. Il déclara par écrit, le 6 décembre 1597, à Saint-Germain-en-Laye, « que, se confiant » dans la fidélité et sincère affection de ses sujets de la reli- » gion prétendue réformée, il consentoit que toutes les places » qu'ils tiennent, dès avant les troubles, avec ou sans garni-

(1) Aux Mémoires de la Ligue, T. VI, p. 428-484. — V. P. Cayet, T. LX, L. IX, p. 402.

» son, demeurent entre leurs mains durant huit années con-
» sécutives, à dater du 1er avril 1598. » Ces places étaient en fort grand nombre; mais, à la réserve de Saumur, où commandait Duplessis-Mornay, avec une garnison de trois cent soixante-quatre hommes, il n'y en avait aucune d'importante. Entre toutes ces places, Henri s'engageait à entretenir trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq soldats, qui tous, ainsi que leurs gouverneurs, devaient être de la religion réformée. « Sa
» Majesté déclare pareillement que son intention, tant pen-
» dant les huit années qu'après, est de gratifier ceux de la
» religion, et leur faire part des grades, charges et gouverne-
» ments, et autres honneurs qu'elle aura à départir, sans
» aucune exception, selon la qualité et mérite des personnes,
» comme à ses autres sujets de la religion catholique (1). »

C'était l'édit de 1577 que Henri IV annonçait toujours vouloir prendre pour base; mais les réformés montraient que cet édit avait été presque réduit à néant; que chacun des traités faits par le roi avec la Ligue les avait exclus, selon que le cas y échéait, des vicomtés, bailliages et sénéchaussées entières. Quant à la justice, on leur déniait les chambres mi-parties pour les parlements de Paris, Rouen, Rennes et Dijon, qui font les deux tiers du royaume. Ils demandaient enfin « pourquoi plu-
» tôt la liberté de religion es champs qu'es villes, es fiefs qu'es
» routes? et pourquoi moins justice égale en un ressort qu'en
» l'autre? » Cependant, par un ardent désir de la paix, ils consentirent enfin à cet édit de 1577, mutilé, et bien moins avantageux pour eux que ne l'avait donné Henri III (2).

Le traité connu sous le nom d'*Édit de Nantes* fut enfin conclu et signé par le roi le 13 avril 1598. Il se composait de 92 articles patents et de 50 articles secrets. Ces articles reproduisaient en général à peu près les mêmes stipulations contenues dans tous les traités de paix intervenus pendant les troubles, depuis l'édit du 17 janvier 1561, donné à Saint-

(1) Mss. de Baluze, in-fol., Tom. 238, cité par Capefigue, T. VIII, p. 77.

(2) Nous renvoyons de nouveau à l'éloquent discours de Duplessis, où il expose toute la suite des discussions et toutes les rigueurs qu'éprouvaient les protestants, T. VII, § 135 p. 257-298.

Germain, jusqu'à l'édit de Poitiers, de septembre 1577, que Henri III appelait sa paix. De même, il commençait par un acte d'oubli de toutes les injures passées et une défense de les rappeler. Il rétablissait l'exercice de la religion catholique dans toutes les parties du royaume, et il interdisait de l'interrompre de nouveau. Il accordait la liberté de conscience aux huguenots dans toute la France. Nulle part ils ne devaient être contraints de faire un acte religieux contraire à leur croyance. Mais quant au culte public, l'édit n'accordait l'exercice de la religion, tant pour eux, leurs familles et leurs sujets, et ceux qu'ils voudraient admettre à leurs assemblées, qu'aux gentilshommes ayant haute justice qui faisaient profession de la religion. L'ambassadeur d'Espagne écrivit à son maître, à cette occasion, qu'ils étaient au nombre de trois mille cinq cents. Le même exercice public de la religion était permis dans toutes les villes, où il était demeuré publiquement établi durant les années 1596 et 1597, et de plus, dans les places où il avait été accordé par les conventions de Nérac et de Fleix, encore qu'il eût été supprimé depuis. Pour assurer une exécution impartiale de la justice, le roi créait dans le parlement de Paris une chambre composée d'un président et seize conseillers, appelé *Chambre de l'Édit,* pour connaître les causes et procès de ceux de la religion dans le ressort des parlements de Paris, de Normandie et de Bretagne; en même temps une chambre mi-partie était conservée à Castres pour le ressort du parlement de Toulouse, et deux autres étaient créées dans le ressort des parlements de Bordeaux et de Grenoble. Enfin il était ordonné à ceux de la religion de se désister, dès à présent, de toutes pratiques, négociations et intelligences, ligues et associations, tant au dehors qu'au dedans du royaume. L'édit de Nantes, qui désormais devait être la grande charte des huguenots en France, ne fut publié qu'une année entière après sa signature; le roi voulant attendre pour le faire que le légat, cardinal de Florence, eût quitté le royaume. D'ailleurs il eut quelque peine à vaincre l'obstination des cours de justice, qui persistaient à le repousser, et il fut obligé de faire venir au Louvre des députés de chaque chambre du parlement, avant de pouvoir

obtenir l'enregistrement. Le parlement de Paris s'y soumit enfin le 2 février 1599, la chambre des comptes le 31 mars, et la cour des aides le 30 août (1).

Ainsi se terminait la grande lutte qui, pendant tant d'années, avait ruiné et ensanglanté la France; ainsi la paix était rendue à toutes les provinces du royaume et vis-à-vis des étrangers et vis-à-vis de leurs compatriotes; ainsi Henri IV, qui jusqu'alors avait été obligé de pactiser avec tous les abus comme avec tous les partis, de faire la cour à ses ennemis, d'offenser ses serviteurs, et d'accabler ses sujets d'impositions et de contributions de guerre, put enfin songer à soigner leur prospérité et à se faire aimer d'eux. Aucune époque dans l'histoire de France ne marque mieux peut-être la fin d'un monde ancien, le commencement d'un monde nouveau. Le principe de la réformation avait été l'assertion du droit de la raison à examiner ses propres croyances. Elle introduisait, elle répandait, partout où elle était seulement tolérée, la liberté de la pensée. Mais ce germe de liberté qu'on avait vu éclore en Allemagne, en 1518, avait été étouffé en France pendant soixante et dix ans, par trente ans de persécutions, par quarante ans de guerres civiles. Tous les progrès de l'esprit avaient été arrêtés, par la souffrance, dans la servitude, ou par la barbarie des armes durant la guerre. Le moyen âge se prolongea pour la France jusqu'à l'édit de Nantes et la paix de Vervins. Alors, autant du moins que, dans la série des événements humains, une époque peut se détacher entièrement de celle qui la précède, commença un nouveau mouvement des esprits, un nouveau système de monarchie, une nouvelle histoire des Français. Presque tous les acteurs qui ont jusqu'ici fixé notre attention furent retirés de la scène du monde, et le petit nombre de ceux qui devaient prendre part aux événements de la période suivante, semblèrent en entrant dans un monde nouveau changer eux-mêmes de caractère.

(1) Traités de paix, T. II, § 215. p. 599. — D'Aubigné, L. V, c. 1 et 2, p. 455, 456. — De Thou, L. CXXII, p. 275. — Hist. de Languedoc, T. V, L. XLII, p. 488. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 225.

CHAPITRE IX.

Pacification de la France. Courte guerre de Savoie. Mariage du roi. Mécontentement des grands. Arrestation et supplice du maréchal de Biron. — 1598-1602.

En commençant l'histoire des Français, nous avons cherché à nous rendre compte des races diverses qui s'étaient successivement fondues en une seule, des intérêts divers, des passions diverses, qui se manifestaient dans chaque province; nos regards devaient embrasser toutes les parties du territoire; à mesure que nous avançons, nous sommes appelé à les concentrer toujours plus sur le gouvernement, sur la cour; et le moment approche, vers le milieu du dix-septième siècle, où cette action unique du pouvoir vu jusqu'au point de diminuer l'intérêt historique : tous les efforts du gouvernement tendent en effet dès lors à centraliser l'autorité, à faire dépendre dans toute la France tous les événements publics d'une seule volonté et d'nne volonté secrète. A cette époque, toutes les grandes existences dans les provinces ont cessé; le monarque et ses ministres se sont dès lors attachés, par la persuasion, la vanité, la corruption, plus encore que par la violence, à rappeler à la cour, à faire dépendre de la faveur d'un lever du roi, ceux qui auparavant avaient des forteresses et des armées; ils ont ôté aux communes tout sentiment d'indépendance; ils ont dépouillé leurs magistrats, leurs conseillers, de toute fierté; ils ont accoutumé la France à ce que rien ne pût se faire dans les provinces, à ce qu'on ne se permît pas même d'y avoir une volonté ou une pensée d'avenir. On peut apprécier différemment l'influence que cette centralisation a dû exercer sur le

bonheur national, mais on ne peut révoquer en doute qu'elle ne soit destructive de l'intérêt dans l'histoire nationale. Nous venons de parcourir l'époque toute vivante, toute passionnée du seizième siècle, où chaque ville, chaque village avait sa chronique, ses révolutions, ses petites guerres, ses hommes qui se signalaient ou dans les conseils, ou dans les armées. Nous entrons dans une période nouvelle, préparée par cinquante ans d'efforts et de résistance, où les villes et les provinces ne sentent plus qu'elles fassent un corps, où les hommes ne se montrent plus que comme des individus qui ne connaissent que des intérêts individuels, et qui ne tiennent plus par le cœur avec ceux qui semblent groupés avec eux sur le terrain. Cependant cette période, surtout dans ses commencements, remplit toute une bibliothèque de ses Mémoires ; il n'y a pas un des négociateurs qu'elle a produits qui n'ait entassé volume sur volume pour nous conter ses ambassades, sans jamais oser juger ni la volonté souveraine qui lui traçait sa conduite, ni la moralité de ses propres actions ; pas un général qui n'ait raconté ses combats, tandis qu'aucun ne s'élevait jusqu'au plan de la guerre ; surtout il n'y a pas un courtisan qui ne veuille nous associer à sa faveur ou à sa disgrâce, entre les caprices du roi et les intrigues de ses favorites et de ses ministres. A tous ces détails si chers à la vanité, et dont un grand nombre nous ont été transmis par des femmes, sont venus se joindre tous les souvenirs de la médisance, toute la chronique scandaleuse de tous les gens de cour, de leurs femmes et de leurs maîtresses, toutes les intrigues des boudoirs. En vérité, on devrait rougir de confondre de tels souvenirs avec l'histoire de la nation française.

Cette centralisation de l'autorité, ce travail constant pour ramener la France sous l'unité du pouvoir, pour la soumettre sans résistance à une volonté absolue, furent l'œuvre à laquelle Henri IV s'attacha dès que la paix de Vervins avec l'Espagne, la paix de Nantes avec les protestants, l'eurent affermi sur un trône jusqu'alors ébranlé ; il y apporta l'énergie de sa volonté et la puissance que lui donnait une haute réputation militaire, et il ouvrit la route où ses successeurs persévérèrent,

même au milieu des embarras et de la faiblesse de longues minorités. Henri IV était alors âgé de quarante-cinq ans; depuis dix ans il portait le titre de roi de France, depuis vingt-six ans celui de roi de Navarre; mais il n'avait point encore commencé à régner, du moins selon l'idée qu'il se faisait lui-même de la royauté. Alors seulement il put diriger toute son attention vers les moyens de courber sous son obéissance des sujets qui, jusqu'alors, avaient été ses compagnons d'armes ou ses ennemis, ses rivaux, et souvent ses maîtres. La souffrance de la nation était à cette époque si intolérable; chaque famille avait éprouvé tant de désastres, avait perdu tant de membres par une mort cruelle, avait vu tant de fois ravir ou brûler ses récoltes, piller ses magasins, dissiper ses épargnes; ces calamités s'étaient si universellement étendues, depuis le moindre toit d'une cabane jusqu'aux châteaux et aux palais les plus superbes, que le premier voeu de la France était le repos et la sécurité: aussi on demandait avant tout au roi une main ferme et une volonté immuable, et tout le peuple le conviait au pouvoir absolu, car c'était la seule règle que tous les esprits pussent alors comprendre, et la seule qu'il comprit lui-même.

Après la double paix qui rendit à Henri IV sa puissance, personne n'osa plus disputer à Paris contre l'autorité royale; mais dans la plupart des provinces, on lui opposait encore une résistance d'inertie, et les concessions qu'il avait faites lui-même élevaient en face du trône des princes presque indépendants. Nous avons vu qu'il avait acheté l'obéissance des seigneurs de la Ligue en leur livrant des gouvernements, des forteresses, des troupes, de l'argent. Il avait abandonné au duc de Guise la Provence; il avait confirmé au capucin Joyeuse, rentré dans le monde, le titre de maréchal de France et la lieutenance générale de la partie du Languedoc qui tenait pour la Ligue. Le duc de Mercœur, le duc de Mayenne, Brissac, Villars, et tous les autres chefs qui avaient cédé des provinces, avaient obtenu en récompense des gouvernements particuliers avec des villes fortifiées. Le parti des catholiques politiques avait été mieux partagé encore. Henri de Damville, maréchal

de Montmorency, leur chef, avait été fait connétable, confirmé dans le gouvernement de Languedoc, dont la lieutenance avait été donnée à son gendre, le duc de Ventadour, tandis qu'en 1606 il en obtint encore la survivance pour son fils, âgé seulement de douze ans (1). L'homme qui, dans le même parti, était doué des plus grands talents pour la guerre, et qui avait rendu les plus éminents services au roi, le baron, depuis duc de Biron, était maréchal de France et gouverneur de Bourgogne ; enfin l'ancien mignon de Henri III, le duc d'Épernon, alors âgé de quarante-quatre ans, qui s'était fait craindre et jamais aimer de Henri IV, avait conservé de grands débris de son immense faveur, Angoulême, la Saintonge, le Limousin, les trois Évêchés de Lorraine, le comté de Boulogne, beaucoup d'autres places fortes, et une ambition insatiable. Un troisième parti, moins puissant, mais plus uni, mieux organisé, occupait encore une partie du territoire français, c'était celui des huguenots. Lesdiguières, qui, à leur tête, avait reconquis pied à pied le Dauphiné, en était demeuré lieutenant-général, et il n'y tenait presque sa puissance que de lui-même. Le vicomte de Turenne, riche de fiefs en Limousin et en Auvergne, était devenu par son mariage duc de Bouillon. Depuis le traité entre Henri III et Henri IV, Du Plessis-Mornay était demeuré gouverneur de Saumur; Caumont-la-Force gouvernait le Béarn ; d'autres, tels que les Rohan en Bretagne, les La Trémouille en Poitou, conservaient seulement les fiefs de leurs pères.

Ainsi s'était formée une nouvelle classe de grands vassaux presque aussi puissants que ceux qui avaient été humiliés par Philippe-Auguste et ses successeurs. La plupart ne tiraient point leur origine de la féodalité ; ils avaient grandi par les guerres civiles, ils avaient arraché à la couronne leurs gouvernements ; mais les habitudes féodales, qui se maintenaient encore dans l'esprit des gentilshommes, donnaient à ces parvenus une garantie qui n'aurait pas dû leur appartenir ; la noblesse qui relevait d'eux se croyait obligée à les défendre,

(1) Hist. gén. de Languedoc, L. XLII, p. 485-498.

même contre le roi, comme elle aurait défendu ses vrais seigneurs ; elle adoptait leurs passions et leurs préjugés, et tout un gouvernement s'armait pour son gouverneur. D'autre part, l'habitude des guerres civiles, l'habitude du combat et de la résistance, avaient resserré les liens entre les vassaux et le petit nombre de ceux dont la grandeur était encore toute féodale. Au moment où la double paix de l'Espagne et des protestants fut proclamée, on retrouvait dans toutes les provinces ce qu'on n'avait point vu sous Louis XII ou François Ier, des princes qui avaient le pouvoir et qui se croyaient le droit de soulever contre l'autorité royale les villes qu'ils gouvernaient au nom de cette autorité.

La première pensée de Henri IV fut de rabaisser ou de détruire cette grande aristocratie, qu'il trouvait, à la paix, en possession de son royaume. Il reconnut bientôt que tout le peuple était, dans ce vœu, d'accord avec lui ; aussi, lorsqu'il se mettait au-dessus des traités qu'il avait faits ou avec ses anciens compagnons d'armes ou avec ses adversaires, lorsqu'il n'en exécutait plus les conditions, l'opinion, loin de se prononcer contre lui, l'encourageait à persévérer. Il persévéra en effet, et après lui ses successeurs ou leurs ministres persévérèrent aussi ; en sorte que la féodalité ou plutôt son ombre, qui se montrait encore, fut domptée une troisième ou quatrième fois. Dans le siècle qui finissait, on avait vu surgir une autre aristocratie toute royale, celle des ducs et pairs, qui, créés par lettres-patentes de la couronne, opposaient la faveur d'une cour à l'illustration de l'antiquité, et prétendaient tenir le premier rang dans la noblesse. Il n'y avait que huit duchés-pairies à l'avénement de Henri III. Il y en avait dix-huit à l'avénement de Henri IV, et dans chaque règne, dès lors, les Bourbons en créèrent de nouvelles, préférant une noblesse qui tenait d'eux toute son illustration à celle qui les avait placés eux-mêmes sur le trône (1).

(1) Voici ces duchés-pairies dans l'ordre de leur création :

1527. Guise.	1572. Usez.	1581. Joyeuse.
1538. Montpensier.	1573. Mayenne.	1581. Piney-Luxembourg.
1547. Aumale.	1575. Saint-Fargeau.	1581. Retz.

La puissance des gouverneurs de province était éparse et disséminée ; Henri IV eut soin de leur opposer toujours une volonté unique, constante, énergique, devant laquelle ils furent bientôt forcés de fléchir. A la tête de son conseil se trouvait, au moment de la paix, le chancelier Hurault de Chiverny, qui devait son avancement à Henri III. A sa mort, il fut remplacé en 1599 par le président de Bellièvre, puis en 1607 par Brûlart de Sillery : tous trois apportaient dans le conseil les opinions qui avaient fait éclater la Ligue, mais modifiées par l'esprit précautionneux et irrésolu des hommes de loi. Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, était dès 1596 surintendant des finances : il avait remplacé les huit intendants contrôleurs généraux qui relevaient de la cour des comptes, et il avait centralisé cette administration en la mettant entièrement dans les mains du roi. Nicolas de Neufville de Villeroi était chargé de l'administration de la guerre et des affaires étrangères. Rosny était huguenot et Villeroi zélé catholique, mais tous deux faisaient passer avant leurs sentiments religieux le désir d'affermir l'autorité royale. De Fresne, qui avait eu une grande part à la confection de l'édit de Nantes, et Loménie, dont le père avait péri à la Saint-Barthélemy, étaient secrétaires d'État, l'un pour les affaires religieuses, l'autre pour la maison du roi. Enfin, le président Jeannin, du parlement de Dijon, autrefois attaché au duc de Mayenne, était le négociateur que Henri choisissait pour les opérations les plus délicates (1).

Les hommes qui composaient le conseil le plus habituel du roi, Bellièvre, Sully, Sillery, Villeroi et le président Jeannin, étaient consommés dans les affaires ; mais ils étaient opposés d'opinions et de sentiments, et leur jalousie les aurait le plus souvent empêchés d'arriver à aucune conclusion s'ils avaient été laissés à eux-mêmes ; aussi le roi les consultait, il les fai-

1551. Montmorency. 1581. Épernon. 1581. Halwin.
1569. Mercœur. 1581. Elbeuf. 1588. Montbazon.
1569. Penthièvre. 1581. Rethel. 1589. Ventadour.

(1) Isambert, Anc. lois françaises, T. XV, p. 1. — Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 101.

sait travailler pour lui, mais il se réservait à lui seul l'exercice de la volonté et la décision. Les connaissances du roi étaient peu étendues, et lorsque Sully rapporte les entretiens qu'ils avaient ensemble, il s'attribue toujours à lui-même toutes les notions d'histoire, de géographie, de statistique, qui faisaient la base de leurs résolutions; mais l'entendement de Henri était prompt et clair, il saisissait rapidement ce qui lui était exposé, et il prenait son parti plus rapidement encore, après quoi il ne revenait point en arrière; aucun temps n'était perdu en incertitude et en redites, en sorte qu'il allait fort vite en besogne : ses conseils ne duraient pas plus de deux heures, qu'il passait le plus souvent à se promener avec ses ministres. Jamais, à ce qu'assure Fontenay-Mareuil, il ne renvoyait une affaire d'une séance à une autre. Peut-être, il est vrai, cet homme d'État, qui n'avait que seize ans lorsque Henri mourut, en nous transmettant les traditions de la cour et du ministère sur l'action du roi dans le gouvernement, songeait-il plus encore à présenter un modèle à imiter par ceux qui vinrent depuis, qu'un portrait bien fidèle (1).

Pour faire goûter à la France les fruits de la paix qu'elle venait d'obtenir, deux choses étaient importantes avant toutes les autres, réprimer les brigandages des soldats et rétablir les finances du roi. Depuis le commencement des guerres civiles les soldats n'avaient presque jamais reçu une paye régulière. On regardait leur modération comme exemplaire quand ils se contentaient de manger la soupe du paysan, ou, lorsqu'ils étaient trop nombreux pour qu'elle leur suffît, quand ils prenaient sans payer son bétail ou ses récoltes. Mais le plus souvent ils voulaient de l'argent; c'était par des coups, c'était par des tortures, qu'ils forçaient les malheureux habitants des lieux ouverts à leur livrer tout ce qu'ils possédaient. La souffrance du peuple était intolérable, mais le remède qu'y apporta le roi fut violent. Une ordonnance du 4 août 1598 défendit le port des armes à feu sous peine d'amende et de confiscation pour la première fois; sous peine de la vie en cas de

(1) Mémoires de Fontenay-Mareuil, T. I, p. 54-100.

récidive (1). En même temps, les gouverneurs des provinces, les lieutenants généraux et particuliers, reçurent ordre de courir sus à tous les gens de guerre à pied ou à cheval qui se trouveraient tenir les champs sans commission expresse du roi, et de les tailler en pièces (2). Seulement, pour adoucir un peu cette manière brutale de licencier des gens de guerre qui avaient rendu de grands services, et qui, pour la plupart, n'avaient pas de maisons où ils pussent se retirer, ou de ressources pour y vivre, divers édits de décembre 1599 et de juin 1606 imposèrent aux hôpitaux l'obligation de pourvoir à la subsistance et à l'entretien des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats, estropiés, vieux et caducs (3).

Le rétablissement des finances était l'affaire du marquis de Rosny, plus connu sous le nom de Sully. Ce gentilhomme, de sept ans plus jeune que le roi, s'était distingué auprès de lui dans les guerres civiles; sa carrière, jusqu'après quarante ans, avait été toute militaire; il s'était attaché surtout à la direction de l'artillerie; aussi Henri le fit grand-maître de cette arme, gouverneur de l'arsenal et de la Bastille; mais en même temps il avait montré dès ses premières années l'esprit d'ordre et d'économie, et une grande attention aux moyens de s'enrichir. Quoique protestant, il n'avait point adopté les sentiments de liberté des anciens huguenots; il s'était dévoué uniquement au roi, c'était de lui qu'il attendait sa grandeur et sa fortune, et il avait de bonne heure manifesté de la jalousie ou de la malveillance pour les autres chefs de la réforme, Lesdiguières, Bouillon, Duplessis, d'Aubigné, qui conservaient plus d'indépendance de caractère. Il avait des connaissances très variées et très étendues, grâce à cette éducation érudite qui distinguait alors les religionnaires, à sa forte mémoire et à sa perception rapide; il était probe, il voulait le bien du peuple comme il voulait l'ordre, mais il manquait de sensibilité, de pitié, de délicatesse morale; il était dur, hautain; il aimait à rompre en visière, à refuser, à contredire, et peu

(1) Isambert, Anc. lois, T. XV, p. 211. — De Thou, T. IX, L. CXX, p. 162.
(2) Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 102.
(3) Isambert, Anc. lois, T. XV, p. 226 et 301.

d'hommes étaient plus détestés de la cour, et même de la bourgeoisie. Les finances de France étaient, avant lui, en quelque sorte au pillage; les financiers ne rougissaient d'aucune malversation, d'aucune volerie; Henri IV fit preuve d'habileté en choisissant son jeune compagnon d'armes pour faire trembler les traitants, pour contenir tous les voleurs, et pour repousser avec rigueur les prétentions des courtisans.

D'ailleurs, l'habileté de Sully en finances se bornait à empêcher les dilapidations, soit celles des comptables, soit celles des gens de cour, qui profitaient de la faiblesse du roi pour se faire accorder le droit de lever des tributs sur le peuple. Il menaçait, il effrayait, il se faisait apporter l'argent en nature pour l'accumuler dans les caves de la Bastille; il rachetait les vieilles dettes à de grands rabais, souvent au prix de six fois ou de huit fois la rente; mais il ne songeait point à soulager les contribuables en modifiant les impositions les plus oppressives, la gabelle, la taille, la corvée. Lorsque nous passons en revue toutes les ordonnances de finances rendues sous son ministère, nous n'en trouvons qu'une seule qui puisse être considérée comme accordant un soulagement au peuple, c'est celle de mars 1600, par le premier article de laquelle il faisait remise aux contribuables du reste des tailles de l'année 1596 et années antérieures (1). Mais chacun reconnaissait qu'il n'y avait aucun moyen de recouvrer cet arriéré, et que le roi en y renonçant facilitait la rentrée de la taille pour les années subséquentes. Cet ordonnance ne dégrévait point les taillables pour l'avenir, mais elle portait remède à quelques uns des abus les plus criants qui s'étaient introduits dans la perception; elle obligeait les élus à faire des inspections plus fréquentes pour égaliser les cotes dans les paroisses; elle soumettait toutes les plaintes à une justice sommaire; elle restreignait les exemptions de tailles qu'avaient voulu s'attribuer les fermiers des nobles ou de l'Église, les gens de guerre non gentilshommes, et les bâtards non reconnus de la noblesse.

Dans une autre ordonnance encore, Sully eut égard aux

(1) Isambert, Anc. lois françaises, T. XV, § 139, p. 226.

plaintes du public, contre sa propre opinion ; il supprima la pancarte, par son édit du 10 novembre 1602, tout en déclarant qu'il regardait ce subside « comme le plus juste et équitable, et le plus à la décharge des pauvres et nécessiteux. » C'était un impôt du sou pour livre de la valeur, sur l'introduction dans les villes, de toute marchandise et de toute denrée ; il avait été proposé par les notables assemblés à Rouen en 1596, mais le peuple n'avait pas tardé à prononcer que de toutes ses charges c'était la plus odieuse et la plus insupportable, celle qui entravait le plus le commerce, qui multipliait le plus la contrebande, et compromettait le plus les approvisionnements. Pour supprimer la pancarte, le ministre combla le déficit que devait produire son abolition en augmentant de 450,000 livres la gabelle du sel, de 450,000 livres la taille, et de 400,000 l'impôt sur les boissons (1). Un autre édit, rendu deux mois auparavant, avait déjà accru d'un sou dans tout le royaume le prix du minot de sel.

On ne trouve dans les lois de Henri IV la trace d'aucune autre innovation dans les finances. Les ressources que Rosny mettait en œuvre ne demandaient point tant de publicité. C'était surtout la création et la vente d'un grand nombre d'offices nouveaux ; les compositions qu'il obtenait, à force de menaces, des traitants, qu'il accusait de s'être trop enrichis dans la perception des finances ; et les pots-de-vin considérables qu'il se réservait sur tous les marchés. C'était à l'aide de ces ressources extraordinaires qu'il se trouvait en état de fournir au roi les sommes considérables dont Henri avait besoin pour son jeu ou pour ses maîtresses, et qu'il dissimulait ensuite dans ses ordonnances de *comptant* (2). Henri savait fort bien quel était l'emploi de ces pots-de-vin, mais il ne s'abstenait jamais de goguenarder sur ses amis ou ses ministres, pas plus que sur les autres. Un jour que des fenêtres de son palais du Louvre il vit Sully broncher en traversant la cour, il

(1) Isambert, Anc. lois, T. XV, § 162, p. 276.

(2) Billets de Henri à Sully, T. IV, p. 103 *et passim*. Celui-ci est pour acquitter une dette de jeu de 49,910 fr. au financier Zamet. Il y en a un grand nombre chaque année.

dit à ceux qui étaient autour de lui « qu'ils ne s'en étonnassent pas, et que si le plus fort de ses Suisses avoit autant de pots-de-vin dans la tête, il seroit tombé tout de son long (1). »

Comme ministre des finances, Sully était aussi appelé à s'occuper de la reproduction de la richesse qu'il soumettait à des contributions. On trouve en effet quelques ordonnances faites dans ce but : telles sont celles sur le desséchement des marais pour rendre à la culture les terrains inondés : cette opération devait être faite par un ingénieur de Berg-op-Zoom, Hunfroi Bradley, qui l'entreprenait à ses frais avec de nombreux et riches associés, auxquels devait demeurer la moitié des terrains recouvrés par eux (2). Tels sont encore plusieurs édits pour encourager à la plantation des mûriers, pour en établir des pépinières dans toutes les provinces, et pour instituer ou encourager les manufactures de drap d'or et de soie (3). Les moyens de communication furent aussi l'objet de sa sollicitude : d'une part, il fit créer une charge de grand-voyer de France, qu'il obtint pour lui-même, afin de soumettre à une seule direction tous les travaux ordonnés pour l'entretien des grandes routes (4) ; d'autre part, il rendit, en septembre 1602, un édit sur les monnaies, par lequel, reconnaissant qu'il ne pouvait repousser absolument les espèces étrangères, il donnait un tarif de toutes celles dont il permettait le cours, avec leur nom, leur poids et leur figure, menaçant de fortes amendes ceux qui en mettraient en cours aucune autre, et de la peine de mort ceux qui exporteraient des monnaies nationales (5). Indépendamment de la rigueur injuste de cette ordonnance, elle avait encore le tort de hausser la valeur de toutes les monnaies d'un douzième à un quinzième (6). Enfin, un édit de juin 1601 soumit toutes les mines du

(1) Historiettes de Tallemant des Réaux, T. I, p. 70.

(2) Isambert, T. XV, ord. du 8 avril 1599, § 133, p. 212 ; et de janvier 1607, § 186, p. 313.

(3) *Ibid.*, p. 278, 283, 291.

(4) *Ibid.*, mai 1599, p. 223.

(5) *Ibid.*, T. XV, § 160, p. 270.

(6) Sully, T. IV, p. 168.

royaume à une seule surintendance générale, centralisant ainsi leur administration comme toutes les autres : il est vrai que le contrôle général en fut donné à deux favoris de cour, Beringhen et Bellegarde; que Henri connaissait mieux comme compagnons de jeu et de galanterie que comme capables de veiller à l'inspection qu'il leur confiait (1).

Si nous passons du dépouillement des ordonnances à l'examen des Mémoires mêmes de Sully, nous n'y trouvons rien non plus de bien propre à nous donner une haute idée du surintendant. Il ne faut point confondre cet ouvrage avec les mémoires que l'abbé de l'Écluse publia, au milieu du siècle passé, sous le nom du ministre : ceux-ci sont un des ouvrages les plus agréables à lire, un de ceux qui ont le plus contribué à donner une idée avantageuse et du maître et du serviteur, entre ceux qui nous restent sur le règne de Henri IV ; mais quoique tirés des Économies royales, ils ne leur ressemblent aucunement. L'ouvrage original, composé par les secrétaires de Sully, qui s'adressent à lui-même pour le flatter sans cesse avec une emphase fastidieuse, est entremêlé de beaucoup de pièces de Sully lui-même, qui semblent être absolument du même style. Ce style est ford lourd, fort chargé de paroles inutiles; et tandis que les secrétaires de Sully lui répètent de mille manières qu'il est le plus habile et le plus vertueux des hommes, leurs récits soulèvent beaucoup de doutes, et sur la netteté de son esprit, et sur sa parfaite probité (2).

Toutefois, la haute réputation de Sully, la haute réputation de Henri IV, ce culte de reconnaissance que la postérité leur a voué, sont la juste récompense d'une amélioration dans le sort de tous, qui fut en partie leur ouvrage. La France, pendant tout le seizième siècle, mais surtout dans sa seconde moitié, durant les guerres civiles, avait été exposée à d'horribles souffrances; elle goûta avec délices, de la paix de Vervins à la mort de Henri IV, douze années de repos, d'espérance,

(1) Isambert, § 150, p. 253. — Sully, T. IV, p. 169.

(2) Ils remplissent les neuf premiers volumes de la 2e série de la collection de Petitot. Quand M. Capefigue cite Sully, ce sont toujours les mémoires de l'abbé de l'Écluse qu'il indique.

de confiance dans l'avenir. Tous les arts utiles à la vie recommencèrent; le laboureur remit en culture ses champs, demeurés long-temps en friche ; tous les métiers redoublèrent d'activité pour rebâtir les maisons ruinées, pour rendre des vêtements à ceux qui n'avaient eu long-temps qu'un pourpoint usé par la cuirasse, pour refaire tous les meubles, tous les outils, que depuis quarante ans on avait à peine réparés dans les longues fureurs des guerres civiles. Or, il y a du bonheur pour le peuple toutes les fois que son travail est demandé, et qu'il est bien payé ; depuis deux siècles, il bénit la mémoire de Henri IV et de Sully pour un bienfait reçu pendant leur administration, bienfait qu'il a tenu du temps plus encore que d'eux-mêmes.

En même temps, la découverte des mines d'Amérique commençait à exercer son influence; l'argent avait considérablement baissé de prix dans toute l'Europe, comparativement à tout ce qui est nécessaire à la vie : une once d'argent était obtenue en échange de moins de blé ou de moins de travail qu'elle n'en aurait coûté un siècle auparavant. Or, dans un pays accablé par d'anciens impôts, d'anciennes dettes et d'anciennes redevances annuelles, la diminution du prix de l'argent équivaut à une abolition partielle des dettes : on paie, avec cinquante mesures de blé ou cinquante journées de travail, ce qu'on avait estimé devoir en coûter cent; ainsi, le fardeau qu'une génération impose à celle qui la suit se trouve allégé; les Français ne succombaient plus sous le poids de dettes ou de taxes qui, cinquante ans auparavant, leur auraient paru intolérables. Sully a écrit un mémoire sur les dépenses de la France : il les fait monter à cent cinquante millions par année, mais il y accole très bizarrement les impôts avec l'argent que le peuple perd en procès, et celui qu'il néglige de gagner par fainéantise. Là, il nous apprend que la taille était portée sous son ministère à vingt millions, les droits sur le sel à quatorze millions, ceux sur les boissons à cinq millions, les péages, les douanes et d'autres moindres impôts à huit millions. Il suffisait que des sommes aussi considérables rentrassent régulièrement au trésor public et que les grandes voleries

des temps antérieurs fussent supprimées pour que l'ordre se rétablit bien vite dans les finances du roi (1).

Henri IV ne donnait pas plus de deux heures chaque jour aux affaires : accoutumé à la vie active, comme aussi à la grossièreté, souvent à la débauche des corps de garde, il avait besoin d'être fortement excité. Il passait une partie de ses journées à la chasse, et comme il était jaloux de cet exercice, ses ordonnances pour la conservation du gibier étaient non seulement vexatoires, mais cruelles. Les délinquants devaient être mis à l'amende, et de plus battus de verges jusqu'à effusion de sang, et les récidives les exposaient aux galères, ou même à la mort. « Quant aux marchands, artisans, laboureurs, paysans et autres telles sortes de gens roturiers, » non seulement la chasse leur était interdite, ils ne pouvaient point posséder des arquebuses, escopettes, arbalètes et autres armes, et les officiers des chasses coupaient les jarrets de derrière de leurs chiens. D'autre part, disait l'ordonnance, « depuis les » guerres dernières, le nombre des loups est tellement accru » et augmenté en ce royaume qu'il apporte beaucoup de perte » et de dommage à tous les pauvres ; » aussi tous les seigneurs étaient-ils invités à faire tous les trois mois des battues pour les détruire (2).

A son retour de la chasse, le roi passait les soirées au jeu ; il s'y livrait avec passion, en homme qui avait éprouvé les émotions fortes de la guerre, et qui aimait à tenter la fortune. Il y perdait des sommes très considérables, et l'exemple qu'il donnait était plus fâcheux encore, outre qu'il le mettait en relation avec des gens indignes de l'approcher. Mais la passion qui entraînait Henri plus que la chasse ou le jeu, c'était son goût pour les femmes : il oubliait avec elles toute prudence, toute dignité, tout soin de ses intérêts, et même toute loyauté envers ses amis ; car il rapportait immédiatement à ses maîtresses les avis qu'on lui avait donnés sur elles, puis il les ser-

(1) Économies royales, ou Mémoires de Sully, T. III, c. 18, p. 217-221. On peut compter la livre de cette époque à environ 2 francs 50 c.

(2) Isambert, Anciennes lois françaises, T. XV, juin 1601, p. 217; et juillet 1607, p. 330.

vait dans leur ressentiment. Il était arrivé à un âge qui aurait dû lui inspirer plus de retenue ; il n'avait rien de la beauté qui avait été héréditaire chez tous les Valois : aussi, madame de Simier, qui était accoutumée à voir Henri III, disait, quand elle vit Henri IV : « J'ai vu le roi, mais je n'ai pas vu *Sa » Majesté* (1). » Il grisonnait, les rides couvraient son front et ses joues amaigries ; l'amour n'aurait pu se nicher, disait madame de Rohan, entre un nez et un menton qui se mêlaient l'un à l'autre ; enfin, sa peau avait une odeur repoussante (2). « Bien vous prend d'être roi, lui disoit madame de » Verneuil, car sans cela on ne pourroit vous souffrir. » Aussi, aucune des personnes qu'il aima, de ses deux femmes ou de ses nombreuses maîtresses, ne lui fut jamais fidèle. Celle qui avait pu lui céder par ambition ou par avarice cédait toujours par amour à quelque autre.

A cette époque, Henri IV était attaché à Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort, et dont il eut trois enfants ; du moins, il les regardait comme siens, encore que ce ne fût point l'opinion ni de son médecin ni du public (3). Gabrielle ne lui était pas plus fidèle que les autres. Praslin, capitaine des gardes du corps, offrit à Henri de lui faire surprendre le beau Bellegarde, un des mignons de Henri III, la nuit, avec elle. En effet, il fit lever le roi une nuit, à Fontainebleau ; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le roi dit : *Ah! cela la fâcherait trop,* et s'en retourna (4). Toutefois, Henri était résolu à l'épouser, s'il pouvait obtenir son divorce d'avec Marguerite de Valois, sa première femme. Il en parla au cardinal Alexandre de Médicis, le légat qui avait été médiateur de la paix de Vervins ; mais celui-ci, effrayé des conséquences que pourrait avoir une telle résolution, rompit l'entretien (5). Il en parla aussi à Rosny, et, après avoir passé en revue toutes les princesses alors vivantes, et avoir conclu qu'aucune ne lui

(1) Tallemant des Réaux, T. I, p. 19.
(2) *Ibid.*, p 9; et Capefigue, T. VIII, p. 154.
(3) Mém. de Sully, T. II, p. 355.
(4) Note de Tallemant des Réaux, T. I, p. 9.
(5) De Thou, T. IX, Liv. CXX, p. 166.

convenait, il dit qu'il en voulait une qui fût belle, d'humeur complaisante, et qui lui donnât des fils ; il dit qu'il ne la prendrait qu'autant qu'il serait assuré sur ces trois points. Comme Rosny ne voulait pas le deviner, il lui nomma enfin Gabrielle. Rosny assure qu'il lui répondit : « Sire, outre le blâme général » que vous pourrez en encourir, et la honte qu'un repentir vous » apportera lorsque les bouillons d'amour seront attiédis, je » ne puis imaginer nul expédient propre pour développer les » intrigues et embarras, et concilier les prétentions diverses » qui surviendront à cause de vos enfants, nés en si diverses » manières, et avec des formes tant irrégulières ; d'autant » qu'outre les beaux contes que l'on en a faits (dont vous en » avez su le moins, et toutefois ne les avez pas entièrement » ignorés, surtout celui de M. Alibour, qui a tant couru (1), » car je sais que Regnardière vous en dit un jour quelque » chose, en paroles couvertes, que vous entendites bien néant- » moins, car n'en voulant pas faire semblant, vous vous ser- » vites du dépit de M. l'Amiral pour le faire battre, afin qu'il » se retirât de la cour), le premier de vos enfants, puisque » vous les nommez tels, ne sauroit nier qu'il ne soit né dans » un double adultère ; le second, que vous aurez à présent, se » croira plus avantagé, à cause que ce ne sera plus que sous » un simple adultère ; et ceux qui viendront après, lorsque » vous serez marié, ne faudront à prétendre qu'eux seuls doi- » vent être estimés légitimes. A toutes lesquelles difficultés, » je vous laisserai penser à loisir, avant que de vous en dire » davantage (2). »

(1599.) Malgré cet avertissement, que Henri reçut en déclarant que c'était bien assez dit pour une première fois, il aurait probablement persisté, si Marguerite de Valois, qui vivait alors retirée à Usson, n'avait pas déclaré que, pour le bien de la France, et pour procurer au roi des enfants légitimes, elle était prête à faciliter et accélérer la dissolution de son mariage, mais qu'elle ne le ferait jamais pour mettre en

(1) C'était le médecin.

(2) Économ. royales, Sully, T. III, p. 178. On peut par ces phrases embrouillées se faire une idée du style de tout l'ouvrage.

sa place une femme de si basse extraction et de si mauvaise conduite (1). Peu après, le 10 avril 1599, Gabrielle d'Estrées mourut d'une manière si rapide et si extraordinaire que le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée. Pendant que le roi faisait ses pâques, elle était venue loger chez Zamet, financier lucquois immensément riche, chez lequel Henri IV donnait souvent des rendez-vous de galanterie. C'était peu après avoir dîné que Gabrielle s'était trouvée mal, et elle était si frappée elle-même de l'idée du poison que, mourante comme elle était, elle se fit transporter au cloître Saint-Germain pour expirer. Les crimes de ce genre étaient alors si fréquents, et causaient si peu de remords, que le seul motif pour ne pas croire à l'empoisonnement de Gabrielle, c'est qu'on ne voit personne qui eût un intérêt suffisant pour la faire périr (2).

A cette époque, Marguerite avait déjà donné son consentement à ce qu'on soumît à l'examen la validité de son mariage; elle écrivit même au pape pour lui demander de le rompre. Le cardinal d'Ossat et Sillery, ambassadeur à Rome, furent chargés de solliciter cette affaire. Les raisons qu'ils alléguaient étaient les plus vaines du monde. La grand'mère de Henri IV, Marguerite, était sœur de François I[er]; les deux époux étaient donc issus de germains, mais ils avaient obtenu une dispense de Grégoire XIII. On prétendait, pour annuler l'effet de cette dispense, que le pape n'avait pas été bien instruit des circonstances, et surtout de la persistance secrète du roi dans l'hérésie qu'il paraissait avoir abandonnée, ou de la répugnance de Marguerite à ce mariage; on ajoutait que le curé ni l'évêque n'avaient point pris connaissance de la dispense de Rome, et qu'en conséquence elle n'avait pu légitimer le mariage. Clément VIII était alors résolu à délivrer Henri IV d'une chaîne qu'il traînait depuis vingt-sept ans, à le séparer d'une femme dont la conduite avait toujours été scandaleuse, et à garantir

(1) Écon. royales, Sully, T. III, p. 253.

(2) *Ibid.*, p. 285-297. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 248. — De Thou, L. CXXII, p. 285. Déjà l'on négociait le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis; la vie de Gabrielle était le grand obstacle à sa réussite; elle périt dans une maison italienne, et Ferdinand n'en était pas à son premier empoisonnement.

le repos de la France et de l'Europe, en permettant au roi d'avoir des enfants légitimes. Mais en fondant le divorce sur des allégations aussi futiles, il exposait la France à un autre danger : il se trouva bientôt et dedans et dehors le royaume des gens puissants qui refusèrent de reconnaître la dissolution du premier mariage de Henri IV, et qui se préparèrent pour une guerre de succession. Le pape cependant délégua, le 24 septembre 1599, trois prélats pour connaître de cette affaire ; et le 10 novembre, ces trois commissaires prononcèrent que le mariage de Henri avec Marguerite avait été nul dès le commencement (1).

Le danger de voir élever une maîtresse sur le trône de France n'était cependant point dissipé par la mort de madame de Beaufort. Il n'y avait que trois semaines que celle-ci avait expiré, lorsque le roi s'attacha à Henriette, fille de François de Balzac d'Entragues et de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, de qui elle avait eu un fils connu sous le nom de comte d'Auvergne. Mademoiselle d'Entragues était aussi belle que Gabrielle d'Estrées, et beaucoup plus enjouée, plus hardie et plus malicieuse. Le roi la fit marquise de Verneuil, et Sully eut ordre de trouver immédiatement cent mille écus : c'était le prix que cette demoiselle mettait à sa vertu. Le surintendant les apporta à Henri IV, encore qu'il eût dans ce moment à faire trois ou quatre millions de fonds extraordinaires pour renouveler l'alliance des Suisses. Mais à quelque temps de là Henri montra à Sully une promesse que le père de mademoiselle d'Entragues avait exigée de lui, par laquelle il s'engageait à épouser Henriette, au cas que dans l'année il eût d'elle un enfant mâle. Sully, encouragé à dire ce qu'il en pensait, la déchira, en remontrant au roi que c'était le vrai moyen d'empêcher son divorce, qui n'était pas encore prononcé. Henri, sans répondre, rentra dans son cabinet, et écrivit une nouvelle promesse, qu'il remit au père de sa maîtresse. Ce

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIII, p. 317. — Sully, Économies royales, T. III, p. 306. — L'Étoile, Journal de Henri IV, T. III, p. 243. 257. — Flassan, Diplomatie française, T. II, p. 196. —Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 167.

honteux marché pouvait avoir des conséquences graves. Entragues et sa fille considérèrent cette promesse comme un mariage, ou tout au moins comme invalidant le mariage de Henri avec une autre, et ôtant à ses enfants à venir leur droit à la légitimité. Des troubles et des conspirations dangereuses naquirent plus tard d'un tel engagement (1).

Dès les premiers temps qui avaient suivi la mort de Henri III, et tout au moins dès l'année 1592, Henri IV avait recherché l'alliance de Ferdinand, le troisième des grands-ducs de Toscane, qui avant de régner avait été cardinal; il avait obtenu de lui des avances d'argent considérables, et il y avait répondu en promettant d'épouser sa nièce, Marie de Médicis, fille de François, son prédécesseur, et de Jeanne d'Autriche : cette princesse était née le 26 août 1573; elle était alors d'une grande beauté, et son portrait avait été apporté au roi par Jérôme de Gondi, lorsqu'elle n'avait encore que dix-neuf ou vingt ans (2). La négociation, qui avait été suspendue pendant plusieurs années, avait été reprise lorsque les procédures pour le divorce commencèrent. Sillery, alors ambassadeur à Rome, en fut chargé. Ce fut ensuite Villeroi, qui, comme secrétaire d'État, dut traiter de la dot avec l'envoyé du grand-duc. Celui-ci était flatté d'une telle alliance; il y avait des droits cependant, car il s'était montré fidèle à l'amitié de Henri IV, dans un temps où le roi ne pouvait trouver aucun autre allié parmi les princes catholiques. Il lui avait avancé à propos des subsides, et il se trouvait à cette époque son créancier pour deux millions d'écus d'or; il passait pour fort riche, et Villeroi crut pouvoir lui faire payer à très haut prix l'honneur de l'alliance de France. Il lui demanda pour la dot de Marie quinze cent mille écus, au lieu de cinq cent mille, qu'en offrait Ferdinand. C'était par trop le traiter en banquier; le grand-duc s'offensa, et la négociation aurait été rompue, si Rosny n'avait représenté à Henri qu'il était aussi contraire à sa dignité qu'à celle de son épouse de faire de son mariage une affaire d'argent. La dot

(1) Économies royales, Sully, T. III, p. 311. — Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 154. — Histoire des Amours de Henri IV, p. 331.
(2) Galluzzi, Hist. des Gr.-Ducs de Toscane, T. V, p. 198, 336.

fut fixée à six cent mille écus ; Henri écrivit le 9 mars 1600 au grand-duc pour lui en témoigner sa satisfaction : le contrat fut signé à Florence le 25 avril, et le mariage célébré par procureur, dans la même ville, seulement le 5 octobre (1).

Avant l'arrivée en France de la nouvelle reine, avant même la célébration de son mariage à Florence, Henri IV se trouva engagé avec le duc de Savoie dans une nouvelle et courte guerre, la dernière de son règne. Il était loin de désirer de recommencer les hostilités avant d'avoir procuré à ses peuples le repos dont ils avaient un si extrême besoin, d'avoir rempli de nouveau son trésor et garni ses arsenanx : aussi son but dans cette courte campagne ne fut point d'innover, de changer sa situation relative en Europe, mais plutôt de compléter la paix de Vervins, d'amener à une décision le seul article de ce traité qui fût demeuré en suspens, celui relatif à la restitution du marquisat de Saluces par le duc de Savoie.

La politique étrangère ne pouvait cependant plus inspirer à Henri IV les inquiétudes qui lui avaient fait sacrifier ses engagements au désir de la paix. Philippe II, le rival qu'il avait eu le plus à redouter, était mort le 13 septembre 1598, après cinquante jours d'excessives souffrances. Cet homme, non moins extraordinaire qu'odieux, durant un règne de quarante-deux ans, une vie de plus de soixante et onze ans, n'avait pas cessé de surveiller toutes les branches de l'administration dans sa vaste monarchie, avec une activité jalouse; il avait montré nne sagacité rare dans le choix de ses ministres et de ses généraux, une attention infatigable sur leur conduite, une persistance, une force indomptable de caractère dans la poursuite de projets funestes à l'humanité, mais qui ne manquaient pas d'une certaine grandeur (2). Philippe III, son fils, qui lui succéda, n'était âgé que de vingt et un ans; il était dépourvu de toute énergie; sa paresse était insurmontable, et il ne fut

(1) Galluzzi, Hist. des Grands-Ducs, T. V, p. 347. — De Thou, L. CXXIV, p. 337, et L. CXXV, p. 404. — Sully, Éconon. royales, T. III, c. 28. p. 332. — Péréfixe, Hist. de Henri-le-Grand, p. 276. — Traités de Paix, T. II, p. 640.

(2) Watson, Hist. de Philippe II, T. IV, p. 300. — De Thou, T. IX, L. CXX, p. 167.

pas plus tôt proclamé roi qu'il renvoya toutes les affaires à son premier écuyer, le marquis de Denia, qu'il créa duc de Lerme, ordonnant à tous les conseils du royaume de lui obéir sans réserve (1). Ce premier ministre, léger, imprudent, inattentif, prodigue, augmenta rapidement les embarras dans lesquels se trouvait l'Espagne; et déjà Philippe II l'avait laissée accablée de dettes, tandis que sa population, son agriculture, son commerce et son industrie dépérissaient rapidement.

Dès le 6 mai 1598, peu de jours après la paix de Vervins, Philippe II avait publié un acte par lequel il cédait aux archiducs Albert et Isabelle la souveraineté du comté de Bourgogne et des Pays-Bas. Albert, cinquième fils de Maximilien II et frère de Rodolphe, l'empereur régnant, avait été de bonne heure fait archevêque de Tolède et cardinal; cependant il s'était déjà distingué en Portugal, comme guerrier et comme politique, lorsque Philippe II l'avait envoyé dans les Pays-Bas pour remplacer son frère Ernest, mort en 1595. Ce monarque, lorsqu'il se résolut à la paix, crut aussi convenable de le faire renoncer à la carrière ecclésiastique, et de lui faire épouser l'infante Isabelle, sa fille de prédilection : c'était la même qu'il avait long-temps voulu faire reine de France. Albert se rendit en Espagne pour le mariage, mais il n'y arriva qu'après la mort de son beau-père. Les deux époux furent unis le 18 avril 1599, et ne firent leur entrée à Bruxelles qu'en septembre, à leur retour dans les États qu'ils gouvernèrent en commun. On les nommait les archiducs, sans distinction de sexe. L'armée que leur avait laissée Philippe II était encore nombreuse; elle était surtout formidable par son effroyable cruauté. François de Mendoza, qui la commandait en leur absence, en avait donné des preuves; mais il avait par là soulevé l'indignation et le désespoir des Hollandais. Maurice de Nassau, leur stathouder et leur général, sut en profiter; il gagna sur les Espagnols la bataille de Nieuport (2 juillet 1600), et il épuisa les forces, non pas des archiducs seulement, mais de Philippe III, qui ne pouvait envoyer qu'avec des délais et

(1) Watson, Hist. de Philippe III, T. I, p. 8.

des dépenses infinies des renforts à son beau-frère et à sa sœur (1).

Ainsi soit au nord, soit au midi, la monarchie espagnole avait cessé de menacer la France. La branche cadette de la maison d'Autriche, qui avait conservé la dignité impériale, était moins redoutable encore. Rodolphe II, fils de Maximilien II, élu roi des Romains dès le 27 octobre 1575, avait succédé à son père l'année suivante sur le trône impérial. Dès lors, il s'était abandonné à l'indolence et à la paresse. Pendant un temps il avait été dominé par ses maîtresses; plus tard, il avait paru prendre goût aux sciences; l'astronomie, la chimie, l'horlogerie, la peinture, remplissaient le temps qu'il ne passait pas dans ses écuries, auprès de ses chevaux; il avait la prétention de faire de l'or, celle de lire dans les astres, mais il évitait les regards des hommes avec une défiance soupçonneuse; il ne s'apercevait pas des calamités de l'empire, il affaiblissait la Transylvanie par ses intrigues, et il laissait la Hongrie exposée aux invasions des Turcs (2). Cependant Henri IV organisait dans l'empire une résistance contre l'empereur, qui ne semblait pas nécessaire; il avait envoyé en Allemagne Bongars, un de ses plus habiles négociateurs, qui avait travaillé sans relâche à rattacher tous les princes protestants aux intérêts de la France, et à leur persuader que Henri IV ne serait pas moins zélé à les protéger que s'il n'eût pas changé de religion (3).

Une guerre acharnée entre la Suède et la Pologne amena, en 1599, la séparation de ces deux couronnes. Sigismond, né Suédois et roi de Pologne, avait réuni les deux royautés en 1592; mais il avait voulu rétablir en Suède la religion catholique, et il s'en fit chasser par son oncle Charles IX, qui y maintint la réforme (4). En Angleterre, Élisabeth approchait

(1) History of the Netherlands, by Thomas Colley Grattan, ch. 14, p. 193; et c. 18, p. 203, cabinet cyclopædia.

(2) Pfeffel, Hist. d'Allem., T. II, p. 210, 228. — De Thou, T. IX, L. CXXI, p. 212; L. CXXII, p. 241.

(3) Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 187.

(4) De Thou, T. IX, L. CXXI, p. 226.

de la fin de son règne glorieux, qui s'était déjà prolongé quarante ans; l'âge lui apportait ses défiances et ses chagrins, elle était toujours en guerre avec l'Espagne, et les rébellions de l'Irlande augmentaient ses inquiétudes et ses dangers.

La France, en paix entre ces puissances, toutes souffrantes, toutes épuisées par la guerre, était plus en position de leur dicter des lois que d'en recevoir. Ses ressentiments contre la maison d'Autriche ne s'étaient point apaisés. Elle la regardait toujours comme une ennemie, dont elle désirait l'abaissement. Philippe III, de son côté, ou son ministère, ne laissait pas échapper une occasion de nuire à Henri IV. Les deux rois, cependant, observaient, du moins extérieurement, la paix qu'ils venaient de jurer; Balagni ayant fait, en 1599, une tentative pour s'emparer de Cambrai, dont il avait été seigneur au temps de la Ligue, et ayant été repoussé par la garnison espagnole, fut désavoué par Henri IV (1), lequel, vers la fin de la même année, publia une ordonnance pour interdire à tout soldat ou officier français d'aller servir en Flandre contre les archiducs (2).

Il ne restait à la France de querelle à vider qu'avec la Savoie seule. Par le traité de Vervins, la décision sur la souveraineté du marquisat de Saluces avait été renvoyée au pape Clément VIII, entre les mains duquel ce marquisat avait été remis en séquestre. Le roi demandait qu'avant tout examen du droit primitif des deux souverains, le pape remît la France en possession du marquisat de Saluces, puisque c'était au mépris de la paix qu'il avait été ravi de force, au mois de novembre 1588, à son prédécesseur. Le pape prétendait, au contraire, vouloir examiner les titres des deux souverains. Or, les anciens marquis de Saluces avaient tour à tour rendu hommage aux dauphins de Viennois, dont le roi de France avait hérité, et aux ducs de Savoie. Le plus habile jurisconsulte aurait été embarrassé de décider lequel avait le meillenr droit; mais l'on voit, par les lettres du cardinal d'Ossat, chargé de

(1) De Thou, T. IX, L. CXXII, p. 256.
(2) *Ibid.*, L. CXXIII, p. 314.

la négociation, que le pape en profitait pour s'ingérer dans les affaires de France, pour faire des reproches au roi s'il donnait quelque charge ou quelque distinction à un protestant, pour se prémunir surtout contre tout danger de l'introduction de la réforme en Italie, par les Vaudois des montagnes de Saluces : comme il voulait garder ce contrôle sur la conduite de Henri IV ; comme de plus il craignait, par son jugement, de se faire un ennemi, ou du roi de France, ou du roi d'Espagne, il demandait toujours de nouveaux délais, et il se gardait bien de prononcer (1).

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, le célèbre bossu, le prince le plus actif et le plus inquiet de son siècle, comprenait bien que ce ne seraient pas les arguties des jurisconsultes qui décideraient une cause de cette importance. Il ne se fiait à personne ; il comptait sur sa propre adresse, et il voulut juger et négocier par lui-même. Son premier projet était de se rendre à Rome pour solliciter le pape ; mais celui-ci le fit avertir que dans la circonstance il le priait de s'en dispenser (2). Alors le duc partit pour Milan, pour s'aboucher avec le comte de Fuentes, l'un des meilleurs généraux de l'Espagne, et de ses hommes d'État les plus ambitieux, qui gouvernait alors la Lombardie pour Philippe III. Fuentes ne se ressentait point de la langueur où était tombée la monarchie espagnole ; il désirait la guerre, et il avait les moyens de la faire. Il persuada au duc de Savoie que le trône de Henri IV était bien moins affermi qu'il ne le paraissait ; que la haine des grands, la souffrance du peuple opprimé et accablé d'impôts, le ressentiment des ligueurs et des huguenots, ne pouvaient tarder à éclater par une conspiration ou une guerre civile. Charles-Emmanuel voulut en juger par lui-même, et il vint en France avec l'intention avouée de traiter avec le roi, l'espoir de traiter avec les mécontents. Vers la fin de novembre 1599, il partit de Hautecombe pour Lyon, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur, et, après s'y être reposé quelques jours, il vint

(1) Lettres du card. d'Ossat, L. V, p. 667 et suiv. — Flassan, Hist. de la Diplomatie française, T. II, p. 199.

(2) Guichenon, Hist. généalogique de Savoie, T. II, p. 338.

trouver le roi à Fontainebleau. Les deux princes entrèrent ensuite à Paris le 19 décembre (1).

(1600.) Le duc de Savoie mérita souvent les reproches d'inconstance et de fausseté; mais on lui demandait d'être fidèle à de prétendus alliés qui ne prenaient aucun intérêt à lui, et qui le sacrifiaient en toute occasion. Placé entre deux grands souverains, plus disposés à lui faire du mal que du bien, il avait besoin de beaucoup d'adresse pour s'appuyer sur l'un contre l'autre. Il avait épousé une fille de Philippe II, et il était jaloux de ce que cette princesse ne lui avait porté en dot qu'une somme d'argent peu considérable, tandis que sa sœur avait eu en partage les Pays-Bas et la Franche-Comté; il lui semblait avoir tout autant de droit à ce que son beau-père ajoutât à ses États la Lombardie, qui ne faisait point corps avec la monarchie espagnole. Au contraire, il venait d'apprendre, avec assez de ressentiment, que le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome, avait déclaré que son maître ne recommencerait point la guerre pour maintenir au Savoyard la possession du marquisat de Saluces (2). Il chercha donc à reconnaître si l'amitié de Henri IV lui serait plus profitable. Le grand-duc de Toscane et les Vénitiens avaient de bonne heure recherché cette amitié; l'oppression du reste de l'Italie sous le joug des Espagnols était épouvantable; le duc assura au roi qu'il ne doutait point que la Lombardie et le royaume de Naples ne se soulevassent à la vue des drapeaux français, que le pape et tous les petits princes ne se rangeassent au parti du plus fort; mais lui-même, avant de le seconder, voulait savoir ce qu'il y gagnerait. Il déclarait ne vouloir entrer dans l'alliance de la France qu'autant que Henri investirait ou lui ou son fils du marquisat de Saluces, dont il était prêt à faire hommage, et qu'il lui laisserait réunir à ses États la république de Genève, depuis long-temps objet de son ambition (3).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIII, p. 519. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 258.

(2) Guichenon, Hist. de Sav., T. II, p. 339.

(3) De Thou, T. IX, L. CXXIII, p. 524. — Sully, Econom. roy., T. III, p. 329. — L'Étoile, T. III, p. 265.

Henri ne portait point encore ses projets au-delà des Alpes; il ne faisait point de cas de ses alliauces italiennes, et il le témoigna au duc. Il voulait ravoir ce qu'il regardait comme à lui; seulement il offrit à Charles-Emmanuel d'échanger ses droits sur le marquisat de Saluces contre la Bresse et le Bugey, encore qu'il se fermât ainsi la porte de l'Italie; quant à Genève, il déclara qu'il ne souffrirait point que le Savoyard s'en emparât, non pour l'amitié qu'il portait à cette ville, avec les catholiques Henri était toujours honteux de ses alliances huguenotes, « mais pour le bien de la France, et la sûreté du pas » de l'Écluse; car si on perdoit une fois ce poste, il ne seroit » plus possible de faire entrer en France les secours que le roi » tiroit de Suisse (1). » Le duc de Savoie, ne pouvant obtenir autre chose du roi, signa avec lui, le 27 février 1600, un traité par lequel il s'engageait à remettre à la France, à son choix, le 1er juin suivant, ou le marquisat de Saluces ou la Bresse. Il se réservait ces trois mois pour consulter ses vassaux, et reconnaître lequel des deux pays il lui convenait le mieux de céder (2).

Le duc de Savoie repartit pour ses États, trois jours après avoir signé son traité; mais il était moins que jamais résolu sur ce qu'il avait à faire; ses observations sur la France, sur les dispositions des courtisans, sur celles des partis, avaient confirmé l'avis que lui avait donné le comte de Fuentes, que la monarchie était menacée de nouvelles révolutions. Le peuple de Paris surtout ne cachait point son mécontentement; tout le monde souffrait de la pesanteur des impôts, tout le monde se plaignait de la misère, et quelques paroles du roi que l'on répétait, et qui semblaient empreintes d'un tendre amour pour le peuple, devenaient presque dérisoires quand on les comparait avec la rigueur des financiers. De fréquents projets d'assassinat révélèrent cette haine du bas peuple et des anciens ligueurs. Un jacobin, nommé Ridicoux, et un capucin, nommé Langlois, dénoncés sur quelques propos qui annonçaient de leur part le projet de tuer le roi, furent, le

(1) De Thou, L. CXXIII, p. 324.

(2) Traités de Paix, T. II, p. 659. — De Thou, L. CXXIII, p. 325. — Sully, Écon. royales, T. III, p. 347.

3 avril 1599, rompus vifs et exposés ensuite sur la roue, pour y mourir lentement dans d'horribles douleurs. Une femme, nommée Nicole Mignon, fut brûlée vive le 2 juin 1600, pour avoir dit au comte de Soissons qu'elle pourrait le faire roi en empoisonnant Henri IV ; car c'était la pensée seule du régicide qui était punie par ces supplices atroces, lors même qu'il n'y avait eu aucun commencement d'exécution (1).

Le parlement était fort dévoué au roi, et il lui donnait, par ses rigueurs mêmes, de tristes preuves de sa fidélité ; mais en même temps il s'abandonnait à sa jalousie contre tout l'ordre sacerdotal, à sa haine contre les jésuites, avec un acharnement qui redoublait encore le ressentiment des ligueurs. Il en avait récemment donné des preuves dans les arrêts qu'il avait rendus contre Rose, évêque de Senlis, et contre Louis Juste de Tournon, sénéchal d'Auvergne (2). Dans le parti opposé, les huguenots étaient également mécontents ; ceux qui avaient le plus fidèlement servi Henri, et qu'il avait tous disgraciés, prétendaient qu'il ne savait leur pardonner ni le bien qu'il avait reçu d'eux, ni la gloire qu'ils avaient acquise. Sancy, qui cependant avait changé de religion pour imiter l'exemple du roi, était renvoyé, d'Aubigné était écarté de la cour, le duc de la Trémouille boudait contre Henri, à Thouars ; le vicomte de Turenne, devenu duc de Bouillon, n'osait presque sortir de sa citadelle de Sédan, tant il se savait en butte à la haine du roi, Constant et St.-Aubin s'étaient retirés auprès de lui. Le vertueux, le fidèle Duplessis-Mornay, que Henri appelait toujours en dérision le pape des huguenots, était oublié dans son gouvernement de Saumur. Henri avait pris un plaisir extrême à l'humilier dans une conférence publique entre lui et l'évêque d'Évreux, depuis cardinal du Perron, où on lui refusa le temps de vérifier quelques citations qu'il avait faites, et dont du Perron contestait l'exactitude (3).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIII, p. 509-511. — L'Étoile, Journal, T. III, p. 282. — P. Cayet, Chronolog. septenn., T. II, p. 89.

(2) De Thou, T. IX, L. CXX, p. 163, 165.

(3) Sully, Écon. royales, T. III, p. 346 ; T. IV, p. 184. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 266-285.

Le parti dont le duc de Savoie avait le mieux pu juger les dispositions était encore celui des politiques, qui, obéissant à l'intérêt plus qu'à l'enthousiasme, étaient aussi plus disposés à se plaindre du monarque qu'ils avaient mis sur le trône, et qui les avait mal récompensés. Le connétable de Montmorency avait depuis long-temps, dans son gouvernement de Languedoc, formé une alliance intime avec le duc de Savoie; le hautain duc d'Épernon ne prenait jamais la peine de dissimuler son peu de goût pour le Navarrais, qu'il avait vu si petit compagnon. Le duc de Biron, qui croyait avoir tant de droits à la reconnaissance de Henri, en son propre nom et au nom de son père, lui qui s'était signalé à la journée d'Arques et à la bataille d'Ivry, aux siéges de Paris et de Rouen, aux combats d'Aumale et de Fontaine-Française, apprit de la bouche du duc de Savoie que Henri lui avait dit : « Que ce duc se trom- » poit bien s'il attribuoit les succès du roi à l'habileté et à la » prudence de ses généraux; qu'il avoit eu moins de peine à » vaincre ses ennemis qu'à maintenir l'union et la paix dans » son parti, et que l'humeur fière et intraitable des deux Biron, » père et fils, étoit la circonstance qui lui avoit le plus nui (1). »

Biron fut indigné quand il apprit dans quels termes Henri IV parlait de lui aux ennemis de l'État. Récemment il avait été envoyé en Flandre, pour jurer au nom du roi la paix de Vervins; et les Espagnols lui avaient témoigné une si haute estime de son mérite qu'ils avaient encore augmenté sa présomption, et lui avaient fait croire qu'il pourrait s'élever à la plus haute fortune auprès des archiducs. Le duc de Savoie, en voyant son ressentiment, montra plus d'empressement encore à se l'attacher. Charles de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, était encore gouverneur de Bourgogne, en sorte que si ses services étaient grands, il en avait aussi reçu une magnifique récompense; mais il était dissipateur; par un jeu extravagant, il se mettait souvent à court d'argent. Charles-Emmanuel lui offrit d'abord sa sœur naturelle en mariage, et comme ce parti ne parut pas encore assez grand à

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIII, p. 321.

Biron, le duc de Savoie lui offrit sa troisième fille avec trois cent mille écus de dot. Par ce mariage, Biron serait devenu cousin de l'empereur et neveu du roi d'Espagne (1).

En séduisant son ambition par une aussi brillante alliance, le duc de Savoie ne demandait à Biron que de revenir au projet qui depuis deux siècles préoccupait tous les grands de la France, et surtout les princes du sang. Il s'agissait de ramener la monarchie à l'état où elle était du temps de Charles VI, et d'affermir l'indépendance de chacun d'eux dans son duché. Pour y parvenir, il fallait reconnaître la suzeraineté du roi d'Espagne ou de l'empereur, comme faisaient les ducs de l'Italie et de l'Allemagne, qui cependant étaient bien souverains. Les princes français trouvaient injuste que les ducs de France fussent de moindre importance que ceux des autres pays, et régner leur paraissait un si noble objet d'ambition qu'il rendait honorables tous les moyens qu'on prenait pour y parvenir : celui qui portait ses vues si haut ne songeait point à rougir d'une conjuration contre la patrie. Telle avait été l'ambition des royaux de France, au temps de Charles VI et Charles VII, des seigneurs de la Ligue du bien public sous Louis XI, du connétable de Bourbon sous François I[er], des ligueurs sous Henri III. Chaque parti avait à son tour invoqué des secours étrangers, chaque grand seigneur avait noué des intrigues avec quelqu'un des ennemis de la France : c'était en quelque sorte le droit public du temps; aussi Biron ne se refusa point à calculer les chances qu'il pourrait trouver à se faire une souveraineté de son gouvernement de Bourgogne. Il alla plus loin ; il voulut connaître quelles seraient les dispositions des autres grands seigneurs, et en général il les trouva disposés à faire cause commune avec lui. Il fit pressentir d'abord Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, et alors âgé de vingt-sept ans. Ce jeune homme se croyait des droits à quelque part dans l'héritage d'une dynastie dont il était le dernier représentant : il était brave, mais dissipateur, et ses passions et ses vices le faisaient

(1) Vie et mort du duc de Biron, Arch. curieuses de la France, T. XIV, p. 100.

souvent recourir aux expédients les plus honteux pour se procurer de l'argent. Il entra dans toutes les vues de Biron, et promit d'engager son beau-père, le connétable de Montmorency, à les seconder aussi. Henri, duc de Montpensier, qui, comme Auvergne, avait alors vingt-sept ans, promit également sa coopération. On fit aussi à d'Épernon des ouvertures, mais, quoiqu'il fût un des plus hautains entre les seigneurs, et des plus ambitieux, il eut l'art de ne se point compromettre. D'Aubigné assure que ce projet, déjà adopté par plusieurs seigneurs, fut aussi communiqué à un petit comité de huit ou neuf chefs des huguenots; que pour les séduire on leur promettait la souveraineté des provinces à l'ouest de la France et au midi de la Loire, et en outre le Dauphiné, et que l'un d'eux (il fait entendre que c'est lui-même) fit sentir aux autres l'imprudence qu'il y aurait à s'associer avec leurs plus grands ennemis, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et les ligueurs, ou de compter sur leurs promesses (1).

Ainsi, la vieille conspiration contre l'unité de la monarchie se retrouvait dans les têtes, peut-être dans les cœurs des grands du royaume; aucun d'eux n'avait montré de répugnance pour des projets qui condamnaient la France à l'humiliation et à la faiblesse. Les conjurés cependant ne s'étaient point liés d'une manière indissoluble; ils ne s'étaient point préparés à agir en conformité avec leurs vagues projets. Le duc de Savoie s'y trompa; il ne se fit pas une juste idée de la disposition de ces esprits nourris dans les guerres civiles; il ne comprit pas le caractère des Français, si prêts à parler en révoltés et à agir en sujets obéissants et fidèles; il crut qu'une explosion dans le royaume ne devait pas tarder, et il refusa d'exécuter le traité de paix qu'il avait signé, ou tout au moins il demanda qu'on prolongeât le terme qui lui avait été accordé pour choisir entre la rétrocession du marquisat de Saluces et l'abandon de la Bresse (2).

(1) D'Aubigné, Hist. universelle, L. V, c. 13, p. 671. — Sully, Économies royales, T. III, c. 26, p. 299; et T. IV, c. 10, p. 135.
(2) Journal de l'Étoile, T. III, p. 286. — De Thou, T. IX, L. CXXV, p. 379. — Cayet, Chronologie septenn., T. II, p. 141.

Mais Henri ne voulait ni souffrir une plus longue indécision du duc de Savoie ni lui permettre de continuer des intrigues dont il avait déjà quelque soupçon. Vers la fin de juin 1600, il partit pour Moulins, d'où il se rendit le 9 juillet à Lyon; et tandis qu'il y donnait audience aux ambassadeurs de Savoie, Rosny, qu'il avait laissé à Paris et qu'il avait fait grand-maître de l'artillerie, avait fait transporter en quinze jours, par le roulage du commerce, de la Bastille jusqu'à Lyon, vingt canons, six mille boulets et cent vingt milliers de poudre. En même temps il avait donné l'ordre au trésor, et à toutes les recettes générales, de ne plus payer ni assignations, ni rentes de l'Hôtel-de-Ville, et de réserver tous leurs fonds pour la guerre (1).

Cette guerre mit bientôt en évidence combien le duc de Savoie avait été imprudent de l'avoir provoquée. Elle fut déclarée le 11 août. Le duc, qui ne s'attendait pas à une attaque si prompte, était demeuré à Turin, et n'avait point encore fait passer de troupes en deçà des monts. Henri IV s'avança jusqu'à Grenoble, tandis que Lesdiguières entrait par le Dauphiné en Savoie, et Biron par la Bourgogne en Bresse. Dès le 13 août, Biron se rendit maître de la ville de Bourg en renversant les portes avec le pétard; la garnison se retira dans la citadelle. Le 17 août, Lesdiguières et Créqui, son gendre, surprirent Montmeillan; les Savoyards se retirèrent dans le château, qui passait pour une des plus fortes places de l'Europe. Chambéry se rendit le 20, Conflans le 26, et en peu de jours il ne resta plus à la maison de Savoie que quelques châteaux forts, de tous ses États en deçà des monts. Le commandant Bouvens tint bravement dans celui de Bourg, jusqu'à la signature de la paix; le comte de Brandis rendit trop tôt pour son honneur, le 16 octobre, celui de Montmeillan; enfin, le fort de Sainte-Catherine, situé à un quart de lieue du village de Luiset, et à trois lieues de Genève, capitula le 16 décembre, trois jours après que le roi y eut mis le siége. Déjà des négociations étaient entamées par l'entremise du

(1) Sully, Économ. royales, T. III, p. 350, 351.

légat Aldobrandini pour rétablir la paix, et Villeroi, toujours dévoué à la cause catholique, avait promis que les places prises seraient rendues dans l'état où elles se trouvaient. Mais Rosny regardait le fort de Sainte-Catherine comme destiné à protéger le passage des Espagnols en Franche-Comté; il croyait donc important de le raser; il invita les Génevois, que ce fort menaçait plus spécialement, à l'assister dans cette œuvre; toute la population de Genève s'y porta en foule, et en peu d'heures il ne resta pas à ce fort pierre sur pierre (1).

Le duc de Savoie avait rassemblé dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux dans la vallée d'Aoste, mais les hautes neiges de l'hiver les empêchaient d'arriver au secours de ses places. Les Espagnols ne faisaient aucun mouvement en sa faveur, mais ils lui recommandaient de faire avec la France un arrangement qui n'ouvrît pas à cette puissance la porte de l'Italie, et de lui offrir de préférence une compensation au-delà des monts. Le légat offrait de nouveau sa médiation; Villeroi et tous les ministres du roi, excepté Rosny, étaient favorables aux prétentions de la Savoie. Enfin, le traité fut signé à Lyon, le 17 janvier 1601. Henri renonça, en faveur du duc de Savoie, à tous ses droits sur le marquisat de Saluces; ce duc, en retour, lui céda la Bresse, le Bugey, le val Romey et le bailliage de Gex, avec tout ce qu'il possédait sur la rive droite du Rhône, se réservant seulement une communication avec la Franche-Comté par le pont de Grésin, sans pouvoir y élever aucune fortification. D'après un traité que Sancy avait signé en 1589 avec la république de Genève, le pays de Gex, que Henri recouvrait, aurait dû être cédé à cette république, en compensation des sommes qu'elle avait avancées à Henri III, et des soldats qu'elle lui avait prêtés; mais les traités ne lient point les États forts envers les États faibles. La république de Genève dut se contenter de quelques petits villages détachés du pays de Gex (2).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXV, p. 411. — Sully, Économ. royales, T. III, p. 364-387 et 396. — D'Aubigné, Hist. univ., L. V, c. 9, p. 658. — Cayet, Chronol. sept., T. II, p. 142. — Spon, Hist. de Genève, T. II, L. III, p. 352.

(2) Traités de Paix, T. III, p. 1. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 307. —

Ce fut au moment où il concluait la paix avec la Savoie que Henri IV termina aussi son mariage avec la princesse Marie de Médicis. Le duc de Bellegarde, rival heureux de Henri IV auprès de plusieurs de ses maîtresses, avait été envoyé par lui à Florence pour chercher sa femme. La princesse toscane avait alors déjà vingt-sept ans, elle avait montré quelque disposition à la galanterie; Paul-Giordano Orsini, son cousin germain, un des seigneurs qui l'accompagnèrent à la cour de France, passait pour lui avoir inspiré de l'amour. Concino-Concini, petit-fils d'un secrétaire de Cosme, jeune homme spirituel et d'une figure agréable, mais qui s'était ruiné par le libertinage, venait aussi à sa suite chercher fortune en France. S'il est vrai que son oncle, en prenant congé d'elle, lui eût dit que son pouvoir ne serait assuré que si elle avait un fils, et qu'elle devait en avoir un à tout prix, le cortége qui l'accompagnait semblait destiné à réaliser ce vœu. Elle conduisait encore avec elle une femme de basse naissance et remarquable par sa pâleur et sa maigreur, Éléonore Dori, fille d'un charpentier et d'une mère diffamée, qui lui était attachée dès sa première enfance, et qui avait obtenu un pouvoir absolu sur son esprit. Éléonore avait profité de son crédit pour engager la noble maison des Galigaï de Florence à lui donner son nom. Marie la maintint dans sa place de dame d'atours, que le roi avait destinée à une dame française (1). La nouvelle reine, partie de Florence le 13 octobre, s'embarqua à Livourne pour Marseille; puis elle chemina de fêtes en fêtes jusqu'à Lyon, où elle arriva le 2 décembre.

Henri se rendit en poste à Lyon, seulement le 9 décembre; il était devant la porte à onze heures du soir par un froid extrême. Il y attendit cependant une heure et demie avant qu'on la lui vînt ouvrir, car il n'avait pas voulu donner avis de sa ve-

Sully, Écon. royales, T. III, p. 402. — D'Aubigné, Hist. univ., L. V, c. XI, p. 664. — Cayet, Chronol. sept., T. II, p. 255. — Preuves de l'Hist. de Genève, T. III, p. 461 et 474.

(1) Galluzzi, Hist. des Ducs de Tosc., T. V, p. 362, 371. — Hist. des Amours de Henri IV, Arch. cur., T. XIV, p. 333. — Journal de l'Étoile, sur le voyage de la reine, T. III, p. 300-304.

nue. Il entra en habit de guerre dans la chambre où Marie allait se coucher. Elle se jeta à ses pieds; il la releva, s'excusa d'avoir tant tardé à se rendre auprès d'elle, l'embrassa, et lui dit : « J'attends que vous me prêterez la moitié de votre lit, car je n'ai pu faire apporter le mien. (1) » La reine était grosse de taille et de figure; ses yeux étaient grands, mais ronds et fixes; sa beauté ne répondait plus au portrait qu'on avait envoyé au roi lorsqu'elle n'avait que vingt ans : on assure que dès le lendemain Henri témoigna du mécontentement sous plus d'un rapport à quelques courtisans (2). La reine n'avait rien de caressant dans les manières; elle n'avait aucune gaieté dans l'esprit; elle n'avait point de goût pour le roi; elle ne cherchait point à en témoigner; elle ne se proposait point de l'amuser ou de lui plaire; son humeur était acariâtre et obstinée; toute son éducation avait été espagnole, et dans l'époux, qui lui paraissait vieux et désagréable, elle soupçonnait encore l'hérétique relaps. Henri était retenu à Lyon par la négociation de Savoie; mais le traité de paix ayant été signé le 17 janvier 1601, il en repartit le lendemain pour Paris en poste, afin de se rapprocher d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, qui lui plaisait bien plus que la reine, et qui avait justement les grâces, la vivacité, la gaieté, qui manquaient à celle-ci.

(1601.) Après le départ du roi, Marie de Médicis se mit aussi en route pour la capitale avec toute la cour; mais les voitures ne voyageaient point encore en poste, et elle n'arriva à Paris que le 9 février. Elle descendit dans l'hôtel de Gondi; elle vint ensuite loger chez le grand financier Zamet avant de prendre possession de son appartement du Louvre. La princesse de Conti (Louise-Marguerite de Lorraine) raconte que « le même jour que la reine arriva à Paris, le roi commanda » à la duchesse de Nemours (surintendante de sa maison) » d'aller quérir la marquise de Verneuil et de la présenter à » la reine. Cette vieille princesse s'en voulut excuser, disant » que cela lui ôteroit toute créance auprès de sa maîtresse;

(1) Sully, Écon. royales, T. III, p. 396. — Journal de l'Étoile, p. 305.
(2) Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 174.

» mais le roi le voulut, et lui commanda assez rudement de
» le faire, contre sa coutume, qui étoit d'être fort courtois.
» Elle l'amena donc à la reine, qui, extrêmement surprise de
» cette vue, se trouva étonnée et la reçut très froidement;
» mais la marquise de Verneuil, fort hardie de son naturel,
» lui parla tant et fit si fort la familière qu'enfin elle s'en fit
» entretenir....

» Le roi, lassé d'aller deux ou trois fois par jour chez la
» marquise, quand il vit que la reine étoit radoucie pour elle,
» la fit venir dans le Louvre, où il lui fit faire sa chambre.
» Au bout de quelque temps, cela ralluma la jalousie de la
» reine, qui d'ailleurs étoit entretenue de plusieurs personnes
» des discours de la marquise de Verneuil, qui, à la vérité,
» parloit d'elle assez librement et avec peu de respect.... Elles
» étoient toutes deux grosses, et le roi fort empêché d'être
» bien avec l'une et avec l'autre. Il portoit du respect à la
» reine, à quoi l'obligeoit le rang qu'elle tenoit, mais il se
» plaisoit davantage en la compagnie de la marquise. Chacun,
» ne lui voulant déplaire, alloit visiter celle-ci, ce que la reine
» trouvoit fort mauvais. Elles étoient logées si près l'une de
» l'autre que l'on ne s'en pouvoit cacher, et c'étoit une brouil-
» lerie perpétuelle (1). »

Si Henri mettait en présence sa femme et sa maîtresse, les courtisans prétendaient aussi que Marie préférait à l'époux qu'on lui avait donné, tour à tour, le maréchal de Bellegarde, don Virginio, puis don Paul-Giordano Orsini, et Concino-Concini. Des querelles violentes éclataient souvent entre les deux époux : une fois Marie lui sauta au visage et l'égratigna; une autre fois elle leva le bras pour le frapper, et Sully l'arrêta si rudement que le bras de la reine en fut meurtri (2). C'était lui qui, le plus souvent, était le pacificateur dans leurs violentes querelles; mais il n'aurait pu empêcher Henri de la renvoyer si elle ne s'était trouvée enceinte, et si elle n'avait mis au monde, le 27 septembre 1601, un dauphin, qui fut

(1) Histoire des Amours de Henri IV, Archives curieuses, T. XIV, p. 335.
(2) Mémoires de Richelieu, 2e série, T. X, p. 352.

depuis Louis XIII, et que Henri regardait comme la garantie de son trône (1).

La courte guerre de Savoie n'avait ni alarmé la France, ni dérangé ses finances, ni retardé pour un moment le retour de sa prospérité : ce n'avait été en quelque sorte qu'une sommation adressée à son duc d'exécuter le traité qu'il avait précédemment signé à Paris. Cette guerre avait fait voir en même temps que, malgré les intrigues du duc de Biron et les coupables manœuvres dans lesquelles il s'était laissé engager, quand il se trouvait les armes à la main, il faisait loyalement son devoir. Après la prise de Bourg, il demanda le commandement de la citadelle ; le roi la lui refusa, et son irritation s'exhala en menaces et en propos violents. Bientôt après il s'en repentit ; il craignit aussi que le roi n'eût appris quelque chose de ses complots : il vint le trouver à Lyon, et, se promenant avec lui dans le cloître des Cordeliers, il lui raconta comment le duc de Savoie lui avait offert sa troisième fille avec une grosse dot ; il le pria de lui pardonner cette négociation entamée sans son aveu, aussi bien que les expressions qui lui étaient échappées dans sa colère. Le roi, après l'avoir questionné sur toutes les circonstances de sa correspondance avec le duc de Savoie, lui en accorda en effet le pardon (2).

Biron avait eu le malheur d'employer pour ses communications avec le duc de Savoie le sieur de Lafin, gentilhomme bourguignon, l'un des plus mauvais hommes de France, qui s'était précédemment mêlé dans les intrigues pour lesquelles le duc d'Épernon avait perdu son gouvernement de Provence. Il était mécontent du roi, et il continuait à intriguer au nom de Biron, auprès du duc de Savoie et du comte de Fuentes. Biron en ressentit de l'inquiétude, et dans les premiers jours

(1) Sully, Écon. royales, T. IV, p. 71, 129, etc. — De Thou, T. IX, L. CXXVI, p. 474. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 319. — Récit de Louise Bourgeois, sage-femme de la reine. Archives curieuses, T. XIV, p. 196. — Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 174.

(2) Vie du duc de Biron, Archiv. cur., T. XIV, p. 103. — Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 230. — Lettre de Henri IV à Biron, du 14 mai, *ib.*, p. 238.

de l'année, il écrivit à Rosny une lettre touchante, dans laquelle il exprimait l'agitation où le jetaient les propos qu'on lui rapportait de toute part que le roi tenait sur son compte, et il lui demandait ses bons offices (1). Henri continuait en effet à décrier Biron dans ses propos, mais en même temps il se servait de lui. A cette époque, l'archiduc Albert avait entrepris le siége d'Ostende; cette place avait été investie le 5 juillet 1601; les États-généraux faisaient des efforts inouïs pour la défendre, et ce mémorable siége, qui dura plus de trois ans, fut considéré comme la grande école militaire de l'Europe; long-temps aussi l'on crut que le sort de la nouvelle république y était attaché. Élisabeth se rendit à Douvres, et Henri IV à Calais, pour être plus à portée des nouvelles. La première fit demander au roi une entrevue; on ne dit point quel fut son motif pour la refuser. Mais il fit choix du duc de Biron pour aller complimenter la reine, dans une ambassade solennelle, en même temps qu'il engagea Rosny à passer sans bruit et sans suite en Angleterre, comme pour satisfaire sa curiosité, le chargeant secrètement de ses communications les plus confidentielles avec la reine (2). Biron, parti pour l'Angleterre vers la fin d'août, était de retour à Fontainebleau le 15 octobre.

Biron se rendit à Londres avec toute la pompe qu'il aimait à déployer. Il avait une cinquantaine de gentilshommes à sa suite, et parmi eux s'était rangé, sans se faire connaître, le comte d'Auvergne, fils de Charles IX. Élisabeth reçut Biron avec beaucoup de faveur : c'était à ses yeux l'homme qui, par son génie militaire, avait le plus contribué aux succès de Henri IV. Il y avait alors peu de mois que cette reine avait envoyé au supplice, en février 1601, son favori, le comte d'Essex, avec lequel Biron, par ses qualités brillantes, ses imprudences et sa fin, devait avoir la plus frappante ressemblance. On dit que, comme Élisabeth et Biron étaient ensemble à une fenêtre, leurs regards s'arrêtèrent sur la tour de

(1) Sully, Économ. royal., T. IV, p. 25.
(2) Journal de l'Étoile, T. III, p. 315. — Sully, Écon. royal., T. IV, p. 35.

Londres, sur le portail de laquelle étaient exposées les têtes d'un grand nombre de criminels d'État, et entre autres celle du comte d'Essex. La reine dit à Biron que son orgueil l'avait perdu. « Il » a cru, dit-elle, que je ne pourrois me passer de lui : il a souf- » fert un juste supplice, et si le roi mon frère veut m'en croire, » il doit tenir à Paris la conduite que j'ai tenue à Londres. Il faut » qu'il sacrifie à sa sûreté tous les rebelles et tous les traîtres ; » je prie le ciel que la clémence de ce prince ne lui soit pas » funeste (1). »

La clémence de Henri n'était pas telle cependant qu'elle dût fort alarmer ses amis. Il avait pardonné aux ligueurs, parce que c'était le seul moyen de leur faire poser les armes ; il n'avait point gardé de ressentiments contre ceux dont l'alliance pouvait lui être utile ; mais on ne voit point qu'il ait pardonné à ceux qu'il pouvait punir sans nuire à ses intérêts, et les supplices auxquels furent livrés pendant son règne les criminels d'État sont de la plus révoltante atrocité. En même temps, sa vigilance était grande ; il avait des espions répandus en tous lieux, et il se montrait souvent alarmé quand ses ministres, et surtout Rosny, ne voyaient pas qu'il y eût lieu de s'inquiéter.

Henri IV passa l'hiver de 1601 à 1602 dans les fêtes, bien plus occupé d'intrigues de femmes que des affaires de son royaume. Le mariage de sa sœur Catherine lui avait causé quelque souci ; il n'avait point voulu l'accorder au comte de Soissons, qu'elle aimait, et au mois de janvier 1599, il lui avait fait épouser Henri de Lorraine, duc de Bar. Comme ce duc était catholique et elle protestante, et qu'ils n'avaient point obtenu de dispense, aucun évêque n'avait voulu bénir le mariage. Henri demanda ce service à son frère naturel, qu'il avait fait depuis peu archevêque de Rouen, et qu'il connaissait pour un libertin fort ignorant. Comme celui-ci faisait toutefois des difficultés, Henri chargea de le persuader son compagnon de débauche Roquelaure, qui lui fit sentir fort cavalièrement que ce n'était pas à lui à parler de conscience (2).

(1) De Thou, L. CXXVI, p. 447. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 323. — Sully, Écon. royal., T. IV, p. 52.

(2) De Thou, L. CXXII, p. 270. — Sully, Écon. royales, T. III, p. 268.

Le mariage fut donc béni par l'archevêque de Rouen, mais Henri ne sortit point ainsi de difficulté. Il avait compté qu'à choses faites le pape accorderait la dispense ; au contraire, le cardinal d'Ossat ne tarda pas à l'informer que le pape en montrait beaucoup d'indignation et contre la France et contre la maison de Lorraine. Le duc de Bar à son tour éprouva des scrupules : il renonça à cohabiter avec Catherine ; il se rendit à Rome en 1600 pour solliciter le pape à l'occasion du jubilé. Pendant ce temps, Henri pressait sa sœur de changer de religion, et quoique Catherine se fût éprise d'amour pour le mari qu'on lui avait donné, elle fit preuve de grande fermeté en résistant à toutes ces sollicitations ; ce fut enfin le pape qui céda (1).

(1602.) Au printemps de l'année 1602, Henri IV fut averti que le mécontentement dans les provinces du midi, ancien théâtre de ses exploits militaires, allait croissant ; que les huguenots et les politiques, qui se vantaient de lui avoir donné la couronne, se montraient également blessés de ce qu'il les négligeait si complétement ; que le baron de Benac, aîné de la maison de Biron, tenait dans le Périgord, sa province, des assemblées de noblesse qui semblaient annoncer un soulèvement ; qu'enfin le duc de Bouillon voulait faire un voyage en Limousin, y visiter ses terres, sa vicomté de Turenne, et réunir auprès de lui ses anciens compagnons d'armes. Henri résolut de se rapprocher des lieux sur lesquels on lui donnait de l'inquiétude, de détruire les bruits qu'on répandait sur une prochaine augmentation d'impôts dans tout le royaume, et sur l'abolition des priviléges des provinces. Il se rendit à Blois, où il trouva les ducs d'Épernon et de Bouillon ; il s'adressa d'abord au premier, qui ne nia point qu'il n'eût été instruit des mécontentements des grands et des peuples, mais qui protesta qu'il n'y avait jamais rien vu de sérieux, et qu'il ne s'était associé avec personne. Le lendemain, Henri parla aussi au duc de Bouillon : ce dernier, depuis la conversion du roi, se regardait

(1) Lettres du card. d'Ossat, L. V, p. 677 et suiv., 763-778. — De Thou, L. CXXIV, p. 556. Tout n'était pas terminé le 16 décembre 1602. Lettre 322 du card. d'Ossat à Villeroi, p. 1170.

comme le chef des réformés, et il exposa avec chaleur et les plaintes de son parti, et ses motifs de défiance. Il prit cependant congé du roi avec des assurances de fidélité auxquelles Henri répondit par des promesses de bienveillance. Mais au fond, Henri était blessé, et il ne pardonnait pas. L'arrogance d'Épernon pouvait déplaire, toutefois il ne songeait qu'à lui-même; les plaintes de Bouillon étaient l'expression des sentiments et des opinions d'un parti, elles lui donnaient donc plus d'inquiétude (1). Le duc de Biron lui paraissait, de son côté, le représentant de l'armée et du parti politique; il lui envoya le président Jeannin en Bourgogne pour le déterminer à venir le trouver à Fontainebleau, où il revint lui-même au commencement de juin, après s'être avancé jusqu'à Poitiers (2).

Dès le mois de mars précédent, Jacques Lafin, qui avait négocié au nom de Biron avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, était arrivé à la cour; il avait remis au chancelier tous les papiers qui pouvaient le plus compromettre Biron; il avait eu une audience du roi, il lui avait exposé tout le plan de la conspiration, dont il avait été le vrai auteur, et où il avait entraîné son bienfaiteur et son ami. Il lui avait nommé comme complices du maréchal de Biron le duc de Bouillon, le comte d'Auvergne, et plusieurs autres, parmi lesquels il comprit aussi Rosny. Quoique Henri IV fût assez disposé à se défier de tout le monde, il accueillit les protestations de Rosny : « Or bien, lui dit le roi, aussi n'en ai-je rien cru; et » pour vous le montrer, j'ai commandé à Bellièvre et à Vil» leroi de vous aller trouver, et vous porter toutes les accu» sations, tant contre vous que contre tous les autres, et faire » voir les preuves. Même j'ai dit à Lafin, qui est celui qui » m'a découvert la menée, que je voulois qu'il vous vît et » vous parlât librement de tous ces desseins (3). »

Mais, quoique le roi accordât toute confiance à l'un de ceux que Lafin accusait, quoiqu'il dit aussi « qu'il croyoit » bien que M. d'Espernon n'étoit point de toutes ces menées

(1) Sully, Économ. royales, T. IV, p. 135. — De Thou, L. CXXVIII, p. 523.
(2) Journal de l'Étoile, T. III, p. 333.
(3) Économ. royales, T. IV, p. 98.

» par actes visibles ; il est trop habile homme et craint trop
» de perdre son bien et ses charges pour s'embarrasser parmi
» tous ces esprits brouillons.... encore qu'en son petit cœur
» il fût peut-être bien aise que quelqu'un me traversât, »
Henri n'en croyait pas moins l'accusation contre les ducs de Bouillon et de la Trémouille, contre MM. de La Noue, de Constant, d'Aubigné et de Préaux, qu'il avait vus à leur suite à Poitiers ; surtout contre le duc de Biron, qu'il était déjà résolu à sacrifier. Sully réussit à tromper ce dernier en lui annonçant qu'il lui envoyait de l'artillerie neuve de l'arsenal de Lyon, tandis qu'il faisait venir la vieille pour la refondre. Il désarma ainsi toutes ses places de Bourgogne, car les canons dont il annonçait l'envoi n'arrivèrent jamais. Lafin écrivit en même temps à Biron qu'il avait vu le roi, mais qu'il ne lui avait rien laissé pénétrer, et que Biron pouvait être sans inquiétude ; Henri lui-même félicita le baron de Luz, ami de Biron, sur ce que Lafin avait dissipé tous les soupçons qu'il avait conçus. Jeannin et l'Escures le pressaient de venir en cour : il partit de Dijon, et des escadrons de cavalerie semés sur sa route ne lui auraient point permis de revenir sur ses pas s'il avait voulu le faire (1).

Biron, toujours confiant, toujours léger et présomptueux, arriva à Fontainebleau le 13 juin 1602. Il put bientôt s'apercevoir, à la manière dont il fut reçu par le roi, que celui-ci nourrissait contre lui les plus fortes préventions. Cependant, comme il dînait ce jour-là chez le duc d'Épernon, le roi et le comte de Soissons y arrivèrent après dîner pour jouer à la paume avec eux. Le roi le prit à part et le pressa d'avouer ingénument sa faute, dont il était, disait-il, suffisamment informé, lui promettant son pardon, pourvu qu'il fût sincère. Biron répondit hardiment qu'il n'était point venu à la cour pour se justifier, mais pour demander justice de ses accusateurs, ou se la faire à lui-même. Il fit la même réponse le soir au comte de Soissons, qui le pressait de nouveau de tout

(1) Économies royales, T. IV, p. 145—156. — De Thou, L. CXXVIII, p. 526.

avouer. Le lendemain le roi le fit appeler au petit jardin, et se promena long-temps avec lui, le sollicitant tout aussi inutilement de s'accuser lui-même. En le quittant, Henri donna les ordres nécessaires à Vitry et Praslin, capitaines de ses gardes, tandis que Biron était si plein de confiance qu'après souper il rentra dans la chambre du roi et se mit à jouer à la prime avec la reine. Un peu avant minuit, Henri IV fit cesser le jeu, et, comme la compagnie se retirait, Vitry s'approcha de Biron, qui passait dans l'antichambre, lui saisit la droite de sa gauche et de sa droite prit son épée, en lui disant qu'il l'arrêtait au nom du roi; à la porte du château, le comte d'Auvergne fut arrêté par Praslin; Mergé et quelques autres furent arrêtés en même temps (1).

Malgré son assurance, Biron était coupable en effet. L'historien de Thou nous apprend qu'on produisit contre lui quatre feuilles écrites de sa main, adressées à Lafin, et que celui-ci avait remises au roi, où il exposait ce que le duc de Savoie devait faire ou aurait dû faire pour la défense des forteresses de Montmélian, Bourg et Sainte-Catherine. Il y parlait aussi de l'armée de Savoie comme n'ayant point passé les monts. Ainsi, ces feuilles avaient dû être écrites avant le 16 octobre, où la capitulation de Montmélian fut signée, tout au moins avant le 16 novembre, où cette place fut livrée aux Français. On ne saurait comprendre quel but se proposait Biron en donnant à son confident des renseignements destinés à l'ennemi, dans le temps même où il le combattait avec vaillance et remportait sur lui de nombreux avantages. On n'établissait point que ces feuilles eussent jamais été communiquées au duc de Savoie, moins encore qu'aucun des avis donnés par le maréchal eût profité à l'ennemi. Peut-être, dans un moment où il croyait avoir éprouvé un passe-droit, avait-il exhalé sa colère dans ces écrits, que son ami lui avait perfidement demandés, et qu'il conservait pour le perdre. Toutefois ces papiers formaient un corps de délit sur lequel les juges

(1) Vie et mort du maréchal de Biron. Archives curieuses, T. XIV, p. 110. — De Thou, T. IX, L. CXXVIII, p. 528. — Sully, Écon. royales, T. IV, p. 149. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 334.

pouvaient baser leur condamnation sans prévariquer (1).

Biron fut conduit de Fontainebleau à la Bastille par la rivière. Rosny s'y était rendu d'avance pour le recevoir et le garder sûrement ; mais il ne le vit point. Le roi avait adressé au parlement des lettres patentes qui lui donnaient plein pouvoir pour le juger. Il fit aussi convoquer les pairs pour assister au jugement, mais aucun ne voulut s'y rendre, en sorte que la cour passa outre en leur absence. Biron fut interrogé une première fois le 18 juin, une seconde le 9 juillet. Dans l'intervalle entre ces deux interrogatoires, on entendit les dépositions de Lafin et de Renazé, son secrétaire. Ceux-ci, qui avaient entraîné Biron dans le crime, le chargèrent avec acharnement. Ils prétendirent que Biron avait indiqué au commandant de Sainte-Catherine le lieu où se trouverait le roi, pour le faire tuer. Lafin rapporta que lorsqu'il eut conté à Biron que Henri IV avait dit au duc de Savoie : « Biron » n'est qu'un fanfaron ; s'il fait une belle action, ce n'est » qu'autant qu'il a des spectateurs : c'est un oiseau de mauvais » augure, une orfraie ; il suffit que je le charge d'une affaire » pour qu'elle manque, » Biron s'était écrié avec fureur : « Que » n'étois-je présent quand il a parlé de la sorte, je me serois » bientôt couvert de sang (2). »

Tous les parents du duc de Biron s'étaient jetés aux genoux du roi pour demander sa grâce ; il les refusa ; il leur dit même que tant que le prévenu n'était pas convaincu, il leur permettait d'user de tous les moyens légitimes pour faire éclater son innocence, mais qu'après la sentence, ils se rendraient coupables d'un crime d'État en intercédant pour lui. La mère du duc demanda qu'on lui donnât un conseil, il lui fut refusé. Biron, dans une lettre au roi, et dans son plaidoyer, invoqua le souvenir de ses service, des trente-deux blessures qu'il avait reçues en combattant pour lui ; le pardon qui lui avait été accordé à Lyon, depuis lequel il n'avait plus failli ; une de ses lettres mêmes, produite par Lafin contre lui, où il déclarait que de-

(1) De Thou, T. IX, L. CXXVIII, p. 532-536.

(2) *Ibid.*, p. 539. — Vie et mort du maréchal de Biron, p. 122.

puis la naissance du dauphin il avait renoncé à tous ses projets. Ses juges furent inflexibles ; le parlement, à l'unanimité, le condamna à mort, le 29 juillet, avec confiscation de ses biens, réunion de sa pairie à la couronne, et dégradation de tous ses honneurs et dignités. Cent vingt-sept juges signèrent cette sentence, qui était conforme aux conclusions des gens du roi ; et le 31 juillet, le malheureux Biron eut la tête tranchée dans la cour de la Bastille (1).

Le comte d'Auvergne n'était pas moins coupable que Biron, mais Henri lui accorda la vie à la sollicitation de madame de Verneuil et du connétable de Montmorency, qui avec ses trois filles se jeta à ses pieds. Plus tard, le comte d'Auvergne ayant obtenu que Henri vînt le voir dans sa prison, il lui conta ses intelligences avec les ministres du roi d'Espagne, et il lui offrit de renouveler avec eux ses correspondances, pour, en faisant semblant de les vouloir servir, découvrir tous leurs secrets et les lui révéler. Henri, qui conta cette conversation à Rosny, sentit son cœur se soulever de ce qu'un homme de cette qualité s'offrait de lui-même à faire le métier d'espion ; cependant il ne repoussa point une trahison qui pouvait lui être utile, et le 2 octobre, il lui rendit une liberté entière (2).

Le baron de Fontenelle, gentilhomme breton, et cousin du maréchal de Lavardin, qui fut convaincu en même temps d'avoir correspondu avec l'Espagne, fut appliqué le 27 septembre à la question ordinaire et extraordinaire, puis rompu vif sur la roue, où il languit une heure et demie. Un Calabrois, son compagnon, fut condamné au même supplice ; un autre fut pendu. Le baron de Luz cependant, qui avait été admis à la confidence de Biron, eut sa grâce, qu'il acheta probablement par des révélations (3).

(1) Vie et mort du maréchal de Biron, T. XIV, p. 138. — De Thou, L. CXXVIII, p. 544. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 338. — Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 249. — La lettre de Biron au roi et le procès-verbal de sa mort. Duplessis-Morn., T. IX, p. 492-510.

(2) Sully, Écon. royales, T. V, p. 305-310. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 352.

(3) Journal de l'Étoile, T. III, p. 350. — Sully, Éconon. royales, T. IV, p. 103. — De Thou, L. CXXVIII, p. 548.

Lorsque la nouvelle de toutes ces conspirations parvint à Rome au cardinal d'Ossat, il se crut appelé à écrire au roi lui-même et à son ministre Villeroi, pour les encourager à sévir (1), mais ensuite il écrivit de nouveau à Villeroi : « Que » quelque légèreté et inquiétude naturelle qu'une grande » partie des Français aie, et quelqu'ambition et avarice qui » règnent aujourd'hui parmi eux, les conspirateurs n'eussent » jamais eu l'audace de faire leurs conspirations, et mêmement » sous le règne d'un si valeureux et heureux roi, s'ils n'eus- » sent vu une partie de la noblesse mal contente, l'Église » toute mal menée et déconfortée, et le pauvre peuple, et » quasi tout le tiers état, foulé : comme aussi sans cela les » étrangers ne fussent entrés en espérance de nous troubler, » ni en la hardiesse de suborner les seigneurs et gentilshommes » françois. A la vérité la pourvoyance et vigilance du roi à » préserver sa personne et à découvrir et prévenir les desseins » de ses mauvais voisins et sujets a tellement profité jusques » ici, que sans elles nous serions déjà perdus, et la continua- » tion en est et sera toujours nécessaire ; mais je ne puis » m'exempter de la crainte de semblables récidives, ni es- » pérer un entier et assuré repos, jusques à ce que le roi aie » réformé l'État, commençant par soi-même, et entr'autres » choses à moins prendre sur ses sujets, et contenté les meil- » leures parties dudit État..... Je sais bien que ce propos est » hardi, et que peu l'oseroient tenir, mais je l'estime encore » plus vrai et nécessaire (2). » C'était un prince de l'Église qui, dans un âge avancé et bien près de mourir, parlait ainsi. Cependant, même chez lui, un tel langage fut regardé comme d'une hardiesse extraordinaire : « Ce ne pouvoit être qu'un » ingrat et un impudent qui s'exprimoit ainsi, » disait Sully, lequel, ayant eu connaissance de cette lettre, lui supprima son traitement (3). On peut juger, par ce ressentiment du ministre, de la liberté d'écrire dont jouissaient ceux

(1) Lettres 307 et 308, p. 1138 et 1139.

(2) Lettre 325 du card. d'Ossat, 27 janvier 1603, p. 1177.

(3) Lettre de Rosny à Villeroi, Écon. royales, T. IV, p. 198. — D'Ossat, né en 1536, mourut le 13 mars 1604.

aux mémoires desquels nous sommes réduits à nous fier.

Quelque jalousie que Henri ressentît contre le duc de Biron, il en avait plus encore contre le duc de Bouillon : tous deux étaient de grands généraux, et il était blessé de ce qu'on les regardait comme ses maîtres dans l'art de la guerre ; mais Henri de Turenne, qui, le premier, avait relevé le parti protestant après les désastres de la Saint-Barthélemy, qui avait conduit avec tant d'adresse le duc d'Alençon à ses fins, passait pour non moins habile comme négociateur que comme général ; et en effet, si on le vit échouer plus tard, ce fut pour avoir mis trop d'habileté, trop de ruse, dans sa conduite. Il était déjà arrivé au but vers lequel se dirigeaient les autres seigneurs : il était souverain ; il était allié avec les princes souverains de l'Allemagne, et il s'efforçait de faire de Sédan, sa forteresse, la ville sainte des huguenots, la ville où l'on ne souffrait aucun des désordres de la cour. Lui-même il parlait, il écrivait comme un homme qui faisait de la défense de sa religion l'affaire de sa vie ; aussi tous les réformés le regardaient comme leur chef.

Pendant le procès de Biron et après son supplice, le roi invita Bouillon, à plusieurs reprises, à se rendre à la cour. Il lui écrivit lui-même, le 19 octobre, lui promettant toute son indulgence, pourvu qu'il avouât ses torts ; mais Bouillon n'était nullement encouragé par l'exemple de son rival ou par la jalousie que le roi manifestait de tous ceux qui se distinguaient. Henri de Chastillon, petit-fils du grand Coligni, avait été tué à Ostende, où il avait conduit un régiment de huit cents hommes. Le roi dit à Rosny qu'il n'était pas fâché de sa mort, car « avec les grandes qualités d'homme de guerre qui pa» roissoient déjà en lui, il n'avoit plus grand désir que de se » fourrer dans les factions de ceux de la religion, tellement » qu'il étoit à craindre qu'il ne fît un jour plus de mal à la » France que n'avoit jamais fait son grand-père (1). » Depuis la mort de Biron, il avait aussi fait arrêter le prince de Joinville, accusé de quelque intelligence avec l'Espagne, mais il

(1) Économ. royales, T. IV, p. 47.

le relâcha sur les instances de Rosny et de la duchesse de Guise, sa mère, tout en recommandant à Rosny de ne se faire plus le protecteur de cette maison-là (1). Bouillon savait bien qu'il ne pouvait pas compter sur de tels intercesseurs. Il était à Turenne, il en partit pour le Languedoc; il passa quelques jours à Montauban et à Figeac, places dont les protestants étaient maîtres; puis il vint à Castres, ville où siégeait la chambre *de l'Édit,* tribunal mi-parti, institué par l'édit de Nantes pour rendre justice aux protestants; il demanda acte de sa comparution devant elle, pour ne pas être accusé comme contumace. Le roi ne permit point à la chambre de juger un si grand seigneur; il témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle lui avait, le 6 décembre, accordé acte de sa comparution; il retint l'argent qu'il devait à Bouillon pour paiement des garnisons dans les places de sûreté des protestants, et il s'emporta contre Saint-Germain, député de ceux de la religion, pour avoir osé le demander. Bouillon crut prudent de se soustraire à tant de ressentiments, et, prenant à grandes journées la route d'Orange et du Dauphiné, il arriva bientôt à Genève (2).

Cette république venait alors même de courir un grand danger. Quoique comprise dans le traité de Vervins, parmi les alliés des Suisses, et quoique Henri IV eût déclaré expressément qu'il la prenait sous sa protection, le duc de Savoie l'avait fait attaquer par escalade dans la nuit du 12 décembre. Ses soldats avaient déjà franchi les murailles; plus de deux cents d'entre eux se répandaient dans les rues en criant: « Vive Espagne! vive Savoie! ville gagnée! Tue, tue! » quand les bourgeois, loin de perdre courage, les attaquèrent bravement, les repoussèrent et les firent ressauter en bas des murailles. Les prisonniers qui restèrent dans la ville, quoique gentilshommes, furent pendus comme voleurs de nuit. La Savoie

(1) Économ. royales, T. IV, p. 171 et 186.

(2) De Thou, L. CXXVIII, p. 550. — Journ. de l'Étoile. T. III. p. 365. — Sully, Écon. royales, T. IV, p. 193, 230. — Hist. gén. de Languedoc, L. XLII, c. 16, p. 496. — Capefigue, Hist. de la Réf., T. VIII, p. 307. — Advis de M. Duplessis au roi sur l'affaire du duc de Bouillon, Duplessis, T. IX. p. 488.

était cependant pleine de troupes, et une attaque à force ouverte semblait devoir bientôt suivre cette surprise manquée (1).

(1603.) Le duc de Bouillon resta à Genève jusqu'au 5 janvier, pour encourager les bourgeois et diriger leurs mesures de défense. Il se retira ensuite chez son beau-frère, l'électeur Palatin, ne voulant pas attendre les troupes que Henri IV pourrait faire, passer à Genève. Ce furent les renforts envoyés par Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné, qui y arrivèrent les premiers. Henri IV écrivit ensuite aux conseils de Genève, qu'au besoin il aurait marché lui-même pour protéger leur ville. Cependant il les exhorta en même temps à la paix, de peur que cette étincelle ne produisît un embrasement général. Il les aida à conclure, dès le mois de février, un armistice avec le duc de Savoie ; et les négociations, qui durèrent ensuite quelques mois, se terminèrent le 21 juillet 1603, par le traité de St.-Julien, entre le duc de Savoie et la république de Genève (2).

La retraite du duc de Bouillon contrariait Henri dans sa politique. Le roi voulait bien la paix, mais il n'avait point déposé ses inimitiés contre l'Espagne. Il regardait toujours Philippe III comme son ennemi ; il cherchait toujours les moyens de le rabaisser, et, encore qu'il eût changé de religion, il voulait toujours être considéré comme le chef du parti de la réforme en Europe. Il avait bien accusé Bouillon d'être d'accord avec Biron, et d'être entré dans quelques intrigues avec l'Espagne, mais de toute part les réformés lui écrivaient pour lui recommander ce chef des protestants, et pour lui remontrer en même temps combien son accord avec les Espagnols était invraisemblable. Les cantons suisses, qui, au milieu d'octobre 1602, lui envoyèrent une ambassade solennelle, déclarèrent qu'ils retireraient leurs troupes auxiliaires si le roi faisait la guerre aux protestants de France. L'électeur Palatin avait écrit au roi, le 8 février, pour lui recommander ses deux beaux-frères, les ducs de Bouillon et de la Trémouille, et protester

(1) Spon, Hist. de Genève, T. II, L. III, p. 371-408. — De Thou, L. CXXIX, p. 570. — Sully, Écon. royales, T. IV, p. 173. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 367.

(2) De Thou, T. IX, L. CXXIX, p. 573.

de leur innocence : ils avaient épousé les trois filles de Guillaume, prince d'Orange. Élisabeth enfin, la vieille reine d'Angleterre, et la plus puissante alliée de Henri, lui avait écrit aussi pour lui recommander le duc de Bouillon, et lui faire comprendre quelle jalousie les persécutions dirigées contre lui causeraient à tous les réformés ; mais cette grande reine était arrivée au terme de son influence comme de sa carrière. Elle était entrée dans sa soixante-dixième année; elle paraissait accablée par une profonde mélancolie ; elle ne voulut prendre aucun des remèdes qu'on lui prescrivait, et elle mourut enfin le 4 avril 1603 (le 24 mars, ancien style). Six heures après sa mort, Jacques VI, roi d'Écosse, le plus prochain héritier de la couronne, comme issu de Marguerite, sœur de Henri VIII, fut proclamé pour roi d'Angleterre (1).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIX, p. 557, 581, 583. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 353, 379. — Sully, Écon. royales, T. IV, p. 186, 190, 208.

CHAPITRE X.

Fin du règne de Henri IV. Sa politique; ses projets; sa mort. — 1603-1610.

Les principales difficultés que Henri avait eues à surmonter, en parvenant à la couronne, semblaient s'être aplanies devant lui; non seulement la guerre étrangère était terminée, mais le nouveau roi d'Espagne sentait désormais sa faiblesse, et ne redoutait rien tant que de se brouiller derechef avec la France; toutes ses forces lui suffisaient à peine pour soutenir la guerre, qu'il n'avait pas réussi à terminer, contre les Anglais et les Hollandais. L'empereur Rodolphe, toujours en guerre avec les Turcs, brouillé avec ses sujets, brouillé avec son propre frère Matthias, qui lui enlevait successivement toutes ses couronnes héréditaires, était moins redoutable encore; les royaumes de Pologne et de Suède étaient épuisés par les guerres civiles; l'Italie, corrompue et accablée sous le despotisme, dépensant son argent et ses soldats pour des querelles qui lui étaient étrangères, ne comptait plus comme puissance en Europe; l'Angleterre enfin avait perdu la grande reine qui l'avait si long-temps gouvernée, qui avait secouru efficacement Henri IV, mais qui lui avait fait sentir plus d'une fois qu'elle démêlait sa secrète politique et qu'elle ne le croyait pas implicitement. A sa place était monté sur le trône un prince plus jeune, plus faible, moins habile, que le roi de France se flattait de pouvoir désormais diriger. Aucun des grands États de l'Europe n'était en paix, à l'exception de la France seule, et celle-ci paraissait d'autant plus forte que les autres s'affaiblissaient davantage.

La paix régnait aussi à l'intérieur de la France : le grand ferment religieux n'y agissait plus avec la même force ; le fanatisme s'était calmé plutôt qu'éteint dans l'un comme dans l'autre parti, surtout parmi les chefs, parmi tous ceux qui paraissaient à la cour, ou qui pouvaient compter dans l'histoire. Les conversions chez les courtisans, pour se conformer à la religion du monarque, étaient presque journalières, mais, malgré l'encouragement qu'il leur donnait, il n'avait point encore pu persuader à la multitude dans les villes qu'il agissait de bonne foi : celle-ci continuait à regarder Henri avec défiance et avec haine, comme l'ancien champion de la réforme, comme l'allié de tous les hérétiques de l'Europe. De leur côté, les huguenots se plaignaient de lui ; ils le regardaient comme les ayant trahis ; ils s'attendaient de sa part à de nouvelles injustices, et ils resserraient leur ligue pour se défendre au moment du besoin. Depuis que les grands seigneurs s'étaient éloignés des églises, c'étaient les ministres qui étaient devenus les chefs, les représentants et les démagogues des huguenots ; et ils apportaient dans leurs délibérations cette âpreté et cette inflexibilité théologiques qui semblent caractériser les prêtres de toutes les religions et qui donnent à leurs haines une amertume plus offensante. Dans un synode qu'ils tinrent à Gap, au mois d'octobre 1603, ils commencèrent par se proposer d'opérer quelque rapprochement entres les calvinistes, les zwingliens et les luthériens, mais, au lieu d'écarter des questions qu'il ne dépendait pas d'eux de décider, ils s'irritèrent toujours davantage par des discussions amères et injurieuses : ils ne surent tomber d'accord que sur un seul point, et ce fut pour commettre une imprudence ; ils ajoutèrent à leur confession de foi la déclaration que le pape était l'antechrist et qu'il en réunissait tous les caractères, blessant ainsi sans ménagement et la charité, et les catholiques, avec lesquels ils devaient vivre, et le roi, dont ils reconnaissaient l'autorité (1).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXIX, p. 595. — Duplessis-Mornay, T. IX, § 259, p. 521.

Tandis que les fanatiques dans les deux partis se figuraient pouvoir rallumer le zèle par les injures, la cour et le plus grand nombre des gentilshommes se plongeaient avec une ardeur nouvelle dans tous les genres de déréglements. La corruption des mœurs était universelle ; les exemples de Henri III n'étaient point oubliés parmi des seigneurs dont le plus orgueilleux, d'Épernon, ou le plus à la mode, Bellegarde, lui devaient leur élévation : le langage était d'un cynisme rebutant, et Henri IV, alors âgé de cinquante ans, et de qui on aurait pu attendre plus de gravité et plus de sagesse, était celui qui contribuait le plus au désordre : ce n'était point avec ses anciens compagnons d'armes, pas plus qu'avec ses ministres, qu'il vivait familièrement, mais avec le duc de Bellegarde, grand-écuyer, de dix ans plus jeune que lui, et qui avait été son rival préféré dans presque toutes ses amours ; avec le comte de Bassompierre, né en Lorraine, qui n'avait que vingt quatre ans, qui lui tenait tête aux jeux les plus ruineux, et qui lui enlevait souvent aussi ses maîtresses ; avec Beringhen, son valet de chambre, qu'il avait remarqué, pour son adresse, au service d'un gentilhomme normand, et qu'il avait dès lors attaché à sa personne ; avec La Varenne, qui le servait dans ses amours après avoir servi dans sa cuisine ; mais Catherine disait qu'il portait plus de poulets pour son frère qu'il n'en avait autrefois mis à la broche ; enfin avec Roquelaure, gentilhomme gascon, le seul de sa familiarité intime qui fût plus âgé que Henri, mais qui était aussi plus dissipé encore que lui.

Au printemps de l'année 1603, Henri fit un voyage en Lorraine ; il annonçait que c'était pour revoir sa sœur, et la remettre bien avec Henri, duc de Bar, son mari ; elle l'aimait passionnément, mais elle avait déjà quarante et un ans quand elle s'était mariée, et les scrupules du duc de Bar sur la religion de sa femme semblent indiquer que l'amour n'était pas bien vif de son côté (1). En même temps, Henri se proposait de renouer des relations plus étroites

(1) De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 708. — Sully. Écon. royales, T. IV, p. 210.

avec les princes protestants de l'Allemagne; il les regardait comme formant le parti français, et il voulait leur persuader que son changement de religion ne l'avait point refroidi pour eux; il voulait aussi faire entrer plus complétement la Lorraine dans ses alliances, et se faire donner quelques garanties par la famille qui y régnait; enfin, il se proposait surtout de soustraire Metz et sa citadelle à la puissance absolue du duc d'Épernon. Cette forte place frontière, dont l'empire réclamait toujours la restitution, lui paraissait dangereuse à laisser entre les mains d'un homme qu'il n'aimait point, et dont il parlait, dit Sully, quelquefois assez, et peut-être trop librement (1). D'Épernon avait donné le commandement de Metz et de sa citadelle aux deux frères Sobole, gentilshommes du Midi, hommes durs et avides, qui accusaient tour à tour les citoyens les plus riches de Metz de complots pour recouvrer la liberté de cette ville impériale, ou d'intelligence avec quelques agents de la maison d'Autriche. Ils les faisaient mettre à la torture, et, se fondant sur les aveux qu'ils leur arrachaient, ils confisquaient leurs biens et se les appropriaient. Quoique ces actes de tyrannie eussent été déférés au parlement, Henri n'était point assez sûr de son autorité dans les trois évêchés pour punir ces gentilshommes sans être d'accord avec le gouverneur; il aima mieux traiter avec eux, et racheter de leurs mains Metz et sa citadelle, qu'il confia à Montigny et à son frère, sans préjudice de l'autorité supérieure du duc d'Épernon. Il accorda ensuite aux frères Sobole une grâce complète, en déclarant qu'il était content de leurs services (2).

Ce fut à Metz que Henri IV reçut la nouvelle de la mort d'Élisabeth. Il sentit combien il lui importait de s'assurer immédiatement des dispositions du roi Jacques Ier, son successeur, et il se hâta de revenir à Paris pour s'entendre avec le marquis de Rosny, qu'il voulait envoyer en ambassade en Angleterre. Henri, dans sa politique extérieure, croyait sa puissance attachée au rôle de chef des protestants en Europe. Il

(1) Écon. royales. T. V, p. 241.
(2) De Thou, L. CXXIX, p. 571.

savait déjà que Jacques était plus pédant qu'homme d'État; il connaissait son goût pour la controverse, et croyait Sully l'homme le plus propre à manier ce roi théologien. Il voulait donc que son ministre parût à Londres non seulement comme ambassadeur de France, mais comme seigneur protestant, qui agirait pour son compte en quelque sorte auprès du roi anglais, et qui paraîtrait chargé de garantir les intérêts de leur religion commune. « Pour éviter, lui dit-il, les difficultés, » j'ai trouvé un expédient, qui seroit de ne vous faire traiter » en mon nom, et comme mon ambassadeur, sinon des con- » doléances et conjouissances nécessaires en une telle occa- » sion, et des affaires publiques et générales qui ont accoutumé » d'être traitées en semblables conjonctures. Et quant aux au- » tres, n'en parler que comme de vous-même, et comme y » étant amené par l'affection particulière que vous direz lui » porter, et à votre commune religion; afin que s'il les ap- » prouve et agrée, vous puissiez faire semblant de me les » vouloir proposer, et essayer de m'y porter semblable- » ment (1). » Mais Sully connaissait bien le maître gascon qu'il servait; il sentit qu'une négociation semblable, dérobée à Villeroi, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, pourrait l'exposer lui-même à de graves conséquences s'il était désavoué. Il répondit donc au roi que, comme il serait forcé d'user de telles paroles, pour témoigner son zèle envers la religion, que Henri pourrait lui reprocher ensuite, il demandait pour garantie « une petite instruction écrite de la propre » main du roi, en laquelle ses intentions fussent clairement » expliquées, afin que si jamais quelqu'un essayoit de lui » faire trouver mauvais ce qu'il auroit fait, S. M. se pût tant » mieux ressouveuir que le tout se seroit passé suivant son » commandement exprès (2). »

Sully obtint ce qu'il avait demandé; il fut porteur de deux instructions, en date du 2 juin 1603, l'une délibérée en conseil d'État, avec l'assistance du comte de Soissons, de Sillery,

(1) Sully, Économ. roy., T. IV, p. 248.
(2) *Ibid.*, p. 250.

de Jeannin, et signée par Villeroi; l'autre secrète et signée du roi seulement. Dans la première, le roi recommandait à Rosny de pressentir le roi d'Angleterre, de chercher à connaître quelles étaient ses intentions envers les Hollandais ou envers l'Espagne, avant de s'exprimer clairement, de peur de fortifier les soupçons déjà nourris par les ministres d'Élisabeth, que Henri était bien aise d'entretenir la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, pour augmenter sa puissance tandis que ses voisins s'affaibliraient. Mais s'il trouvait dans Jacques et dans ses conseillers une juste défiance de la maison d'Autriche, il devait lui rappeler que cette maison, depuis le règne de Charles-Quint, n'avait cessé de prétendre à la monarchie universelle; qu'elle avait été bien près d'y arriver lorsqu'elle avait réussi à susciter la Ligue; qu'elle poursuivait toujours le même dessein, « usant aussi toujours du même » prétexte de la religion pour pénétrer jusqu'aux foyers de ses » voisins et les remplir de rébellion. » Pour l'arrêter, on pouvait lui faire une guerre ou découverte ou couverte. Henri ne repoussait pas absolument la première : il préférait cependant la seconde, pour laquelle il suffisait de secourir d'une commune main les États des Provinces-Unies (1). Dans l'instruction secrète, Sully était autorisé à faire, mais en son propre nom, des ouvertures tendant à réaliser ce qu'on a nommé le grand projet de Henri IV, et qui peut-être était tout entier dans la tête de son ministre : c'était un remaniement universel de l'Europe, pour la partager entre quinze dominations à peu près égales, après avoir ôté l'empire à la maison d'Autriche et réduit Philippe III à la possession de la seule Espagne. Mais cette instruction ne s'est pas conservée, et tout le projet auquel elle se rapporte semble bien plutôt une chimère que la conception de deux hommes d'État (2).

Rosny passa la mer le 14 juin 1603; il était accompagné de plus de deux cents gentilshommes, et les honneurs qu'on lui rendit en Angleterre étaient proportionnés à la grandeur

(1) Sully, Économ. royales, T. IV, p. 261-289. — Flassan, Diplom. franç., T. II, p. 217.
(2) Économ. royales, T. IV, p. 289, 290.

de son souverain. Il avait eu ordre de se présenter à sa première audience en habits de deuil : c'était un hommage que le roi voulait rendre à la grande reine qui venait de mourir; mais les serviteurs de Jacques Ier lui représentèrent que leur maître verrait dans cette affectation une offense, ou tout au moins un reproche à la cour d'Angleterre, qui ne regrettait pas cette grande reine comme elle était regrettée en France (1). Rosny se conforma à leurs avis. Il fut fort bien reçu du roi d'Angleterre; il s'efforça de lui donner une haute idée de son crédit auprès de son maître, de son attachement à la cause protestante, de la nécessité, pour sauver celle-ci, de secourir les Hollandais, que Jacques Ier s'obstinait à nommer des rebelles; de l'espoir qu'il nourrissait d'unir dans une alliance protestante l'Angleterre, la Suède, le Danemarck, avec la France et la Hollande. Jacques, de son côté, étala son savoir, son goût pour la controverse, sa haute idée du pouvoir absolu des rois, et Rosny en conclut « que quoique ce prince ne soit » pas d'humeur guerrière, ni homme pour se porter légère- » ment à une guerre ouverte, et encore moins sa personne » aux périls et hasards, néanmoins, comme il est d'un très » grand esprit et n'ignore guère des sciences, il aime merveil- » leusement à discourir d'affaires d'État, entendre parler » des hautes et généreuses entreprises, les examiner par » toutes leurs circonstances, et en remarquer toutes les utilités et inconvénients (2). » Enfin Sully engagea Jacques Ier à signer à Hampton-Court, le 30 juillet, un traité d'alliance dont le but principal était de faire passer six mille Anglais au secours des Provinces-Unies, moyennant une avance d'argent que ferait la France, montant à 1,400,000 livres; les deux tiers de cette somme demeureraient à sa charge, l'autre tiers était en déduction des dettes de la France à l'Angleterre. Cette subvention devait être tenue secrète, pour que les Espagnols ne se plaignissent pas que Henri contrevenait au traité de Vervins : cependant, si elle venait à être découverte et à ral-

(1) Économ. royales, T. IV, p. 338.

(2) Lettre de Rosny au roi, du 10 juillet 1603. Économies royales, T. IV, p. 412.

lumer la guerre, les deux rois se promettaient une assistance mutuelle (1).

A son retour en France, Rosny, lorsqu'il reprit l'administration des finances, fut obligé d'entrer en lutte avec les grands et les courtisans, qui, toujours avides de grâces, au lieu de demander à Henri de l'argent, obtenaient plus facilement de lui quelque concession à lever sur le peuple, quelque droit extraordinaire qu'ils se chargeaient d'exiger eux-mêmes des contribuables. Le comte de Soissons, le dernier des fils du premier prince de Condé, engagea Henri à lui accorder la permission de percevoir quinze sols par ballot de toile qui entrerait dans le royaume ou en sortirait, en affirmant que ce droit lui vaudrait seulement 40 ou 50,000 livres. Rosny montra au roi que cette exaction rendrait au moins 900,000 livres, mais qu'elle ruinerait la Bretagne, la Normandie, et partie de la Picardie, qui se vouaient à la culture du lin et du chanvre. Poursuivant alors ses recherches, il ne trouva pas moins de vingt ou vingt-cinq édits de même nature, que l'on sollicitait en faveur des cousins du roi, de ses maîtresses ou de ses courtisans. Rosny déclara à la marquise de Verneuil, qui était la sixième sur cette liste, « qu'il alloit faire des remon- » trances en faveur du pauvre peuple, qui s'en va ruiné, si telles » vexations sont approuvées, et peut bien le roi dire adieu à » ses tailles, car il n'en recevra plus...... Ce seroit bon si sa ma- » jesté prenoit l'argent dans sa bourse, mais de lever cela de » nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, » il n'y a nulle apparence, étant ceux qui nourrissent le roi » et nous tous; et se contentent bien d'un seul maître, sans » avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entre- » tenir. » Il empêcha, en effet, l'enregistrement de tous ces édits (2).

Le grand moyen de Rosny pour déterminer le roi à l'écono-

(1) Traités de Paix, T. III, p. 7.—Sully, Économ. royales, T. IV, p. 260-461. — Flassan, Hist. de la Diplom. fr., T. II, p. 220. — Home's, *Hist. of Engl.*, ch. 45, T. VIII, p. 222. — Quoique le traité porte la date du 30, Rosny était déjà de retour à Villers-Cotterets le 12 juillet. Journal de l'Étoile, T. III, p. 395.

(2) Économ. royales, T. V, p. 54-63.

mie, c'était de réveiller son ambition et son ressentiment contre l'Espagne. Henri IV s'était fort séparé de ses anciens serviteurs huguenots; il les regardait tous avec malveillance ou jalousie; mais il n'avait point pardonné à Philippe II la longue inimitié contre laquelle il avait dû lutter dès sa première jeunesse, la rébellion excitée parmi ses sujets, les tentatives d'assassinat dont il avait failli être victime; aussi la politique de Henri était toujours toute huguenote; il voulait demeurer à la tête du parti protestant en Europe, et il entrait bien plus dans les vues de Rosny que dans celles des vieux ligueurs. Ces derniers, tels que Villeroi, Jeannin, Sillery, qu'il avait introduits dans son conseil, se proposaient, d'accord avec la reine et ses favoris italiens, de lui faire embrasser l'alliance d'Espagne, et, avec son aide, de lui faire exterminer les hérétiques, suivant le serment de son sacre. Henri, qui était fort porté à la défiance, voyait avec plaisir cette opposition complète entre les membres divers de son conseil; elle forçait ses ministres à se renfermer dans le rôle qu'il leur destinait, celui de simples commis pour exécuter ses affaires: mais aussi elle fut cause que ce même ministère fut hors d'état de conduire le gouvernement, quand la grande volonté de Henri ne fut plus là pour lui imprimer le mouvement et la vie. Comme Rosny se voyait attaqué en même temps par le comte de Soissons, la marquise de Verneuil, la reine et Villeroi, Henri jugea convenable de lui donner une nouvelle marque de sa confiance, et le 16 décembre 1603, il le nomma gouverneur de Poitou (1).

(1604.) Les projets de guerre contre l'Espagne, dont Rosny entretenait Henri, étaient cependant ajournés à une époque encore éloignée. Au commencement de l'année 1604, il avait déjà accumulé à la Bastille 25 millions destinés à cette guerre. Mais, dit-il au roi, « pour que les préparatifs nécessaires de » votre part correspondent à un si magnifique dessein, il faut » trouver encore 25 millions de livres, tout comptant, outre » les vingt-cinq que j'ai déjà assemblés, et préparer des moyens » infaillibles pour faire encore un fonds semblable pour la

(1) Écon. royales, T. V, p. 87.

» suite des années ; ce dont je ne suis nullement en doute, si
» l'on me laisse ménager ce que j'ai en l'esprit, afin de pouvoir
» entretenir trois ans durant (sans toucher à vos revenus ordi-
» naires, ni surcharger vos peuples de la campagne, ni les
» marchands, la protection desquels j'ai surtout en recomman-
» dation) cinquante mille hommes de pied, desquels la dépense
» reviendroit par mois à 900,000 livres, six mille chevaux soul-
» doyés, pour lesquels aussi il faudroit 340,000 livres ; pour
» quarante canons, 150,000 livres ; pour le déchet des vivres,
» pour les ouvrages et parties inopinées, 150,000 livres ; tout
» cela revenant par mois à 1,440,000 livres (1), et pour dix
» mois à 14,400,000 livres. Outre laquelle somme il faut en-
» core ajouter pour la première année 1,500,000 livres pour
» les frais des levées et achapts de ce qui pourroit manquer
» en vos provisions faites de longue main. Pour l'assemblage
» de toutes lesquelles choses, et le ménagement des personnes
» dont l'on auroit besoin, il me faut encore un loisir de deux
» années, et un relâche de toutes dépenses non absolument
» nécessaires (2). »

Pour accumuler tout cet argent, Rosny traitait les finances avec l'âpreté qui lui était naturelle. La France, au sortir des guerres civiles, était encore chargée de beaucoup de dettes ; elle n'avait pu emprunter qu'à des termes fort onéreux, et elle payait de 8 à 10 pour 100 d'intérêt sur presque tout ce qu'elle devait : les prêteurs avaient sans doute profité de leurs avantages, mais aussi Rosny les regardait tous comme des ennemis de l'État ; il s'applaudissait de tout ce qu'il pouvait leur retrancher. Il fit enfin nommer sept commissaires, qui, assemblés sous sa présidence, classèrent toutes les dettes de l'État en vingt et une catégories, suivant leur origine. Celles qu'il considérait comme les plus sacrées, les plus exemptes de fraude, et qui étaient constituées au denier dix ou douze, il les réduisit au denier seize : toutes les autres éprouvèrent des

(1) Ce calcul de Rosny nous apprend quels étaient alors les frais de la guerre ; mais il est étrange que dans tout son livre aucune addition ne soit jamais juste ; il fallait ici 1,540,000 liv.

(2) Sully, Écon. royales, T. V, c. 11, p. 158.

réductions plus considérables, et plusieurs furent déclarées éteintes sans compensation (1).

Les financiers et les traitants furent exposés encore à plus de dureté que les créanciers. Le peuple les haïssait, et s'en prenait à eux, non au gouvernement du roi, de toute la pesanteur des impôts; aussi s'indemnisaient-ils sur leurs contrats avec le fisc de cette haine publique et des dangers qu'elle leur faisait courir; ils amassaient tous de grandes richesses, et ces richesses étaient regardées comme une preuve suffisante de leurs voleries. Prélats, gentilshommes, bourgeois, paysans, tous se réjouissaient quand les traitants étaient exposés à quelque mauvais traitement. Rosny présenta au roi une suite de projets contre eux. Il voulait qu'on reprît tous les comptes de ceux qui avaient tenu les grosses fermes, et qu'on les fît renoncer ainsi à plusieurs millions qu'ils répétaient encore du trésor; que l'on poursuivît Castille, le receveur général du clergé, et qu'on lui fît rembourser tout ce qu'il avait gagné par plusieurs abus et malversations; qu'on fît une recherche générale contre tous financiers et trésoriers de France, « assurant sa majesté d'un grand denier, s'il demeu- » roit ferme à les faire tous juger définitivement, sans entrer » en aucune composition ni en exempter un seul par faveur » ni importunité; » qu'on fît une vérification de toutes les aliénations de domaines, pour revenir sur celles qui avaient été faites à trop bas prix; qu'on recherchât également à quel prix tous les offices vénaux avaient été vendus, pour forcer ceux qui les avaient acquis à trop bon marché d'apporter un supplément de finances. Dans tous les cas, Rosny appliquait toujours le même principe; il ne tenait compte d'aucune prescription, il revenait sur tout ce qui avait déjà été jugé, et il regardait comme redevable envers le trésor quiconque avait fait des bénéfices dans ses transactions avec lui (2).

Mais tandis que Rosny, toujours aspirant à une guerre contre l'Espagne, donnait au roi des leçons d'économie; qu'il lui re-

(1) Sully, Écon. royales, T. V, c. 17, p. 200.
(2) *Ibid.*, c. 18, p. 204.

commandait de retrancher sur ses plaisirs et de se réserver pour la gloire ; qu'il maintenait à la rigueur tous les anciens impôts ; qu'il pressurait tous ceux qui s'étaient enrichis à leur perception ; qu'il faisait fondre des canons ; qu'il s'approvisionnait de poudres, de boulets, d'armes de tout genre, il apprenait souvent avec surprise que les délibérations les plus secrètes du conseil étaient aussitôt connues en Espagne ; il s'était déjà assuré que sa correspondance, pendant son ambassade en Angleterre, avait été révélée au cabinet auquel il importait le plus de la cacher. Ses soupçons tombèrent sur Villeroi, vieux ligueur, grand partisan de l'Espagne, et qui, dans le conseil, recommandait toujours cette alliance de préférence à celle des protestants. Sur ces entrefaites, un Français réfugié en Espagne, voulant faire sa paix avec le roi, dénonça le traître : c'était Nicolas l'Hoste, commis principal de Villeroi, âgé de vingt-trois ans, son filleul, qu'il aimait beaucoup. Villeroi lui-même ne sortit pas parfaitement net de cette accusation. Lorsque l'Hoste lui fut dénoncé, il le laissa échapper avec une négligence fort suspecte ; il fit bien ensuite courir après lui le prévôt des maréchaux, mais l'Hoste fut trouvé noyé, le 24 avril, de l'autre côté de la Marne, et près du bac de Fay, qu'il avait déjà passé. Un courrier espagnol l'accompagnait, et ce courrier s'était probablement défait de lui, de crainte des révélations qu'il pourrait faire (1). Son corps, rapporté à Paris, fut tiré à quatre chevaux.

Henri IV se sentait de toute part enlacé par les intrigues d'Espagne ; il venait de découvrir que son chiffre secret et ses dépêches ministérielles avaient été vendues à Philippe III par le premier commis d'un de ses ministres ; il éprouvait de l'impatience lorsque la reine sa femme et les confidents italiens auxquels elle se fiait uniquement exprimaient des sentiments tout espagnols, et il ne tarda pas à découvrir que sa maîtresse était de son côté entrée en correspondance avec l'Espagne. Éléonora Galigaï avait épousé Concino-Concini, et avait ainsi donné un motif suffisant pour admettre à la familiarité dans

(1) Économ. royales, T. V, c. 13, p. 153-176. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 438. — De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 711. — Flassan, Hist. de la Diplom., T. II, p. 231.

le palais cet homme, qui déplaisait fort à Henri IV. Ni le mari ni la femme ne se mêlaient précisément de politique, mais, pour conserver plus d'empire sur la reine, ils l'éloignaient de tous les confidents de son mari, ils la confirmaient dans sa bigoterie, et ils ne l'entretenaient que de l'appui qu'elle devait chercher en Espagne. D'ailleurs, la reine avait toujours avec Henri IV des manières glacées : « Madame de Verneuil, disait » le roi, est d'agréable compagnie quand elle veut ; elle a de » plaisantes rencontres, et toujours quelque bon mot pour me » faire rire ; ce que je ne trouve pas chez moi, ne recevant de » ma femme ni compagnie, ni réjouissance, ni consolation ; » ne pouvant ou ne voulant se rendre complaisante ou de » douce conversation, ni s'accommoder en aucune façon à mes » humeurs et complexions. Elle fait une mine si froide et si » dédaigneuse, lorsque arrivant de dehors je viens pour l'em- » brasser et rire avec elle, que je suis contraint de la quitter » là de dépit, et de m'en aller chercher quelque récréation » ailleurs (1). »

Mais la marquise de Verneuil ne donnait pas moins de mécontentement à Henri que la reine, qu'elle appelait toujours la grosse banquière de Florence, tandis que de son côté Marie de Médicis la désignait toujours comme une courtisane, mais par un mot plus grossier. La marquise avait représenté à Henri que si elle avait le malheur de le perdre, elle et les enfants qu'elle avait eus de lui seraient victimes du ressentiment de la Florentine, en qui elle ne voulait pas voir une épouse légitime, puisque le roi était lié à elle-même par une promesse antérieure à son prétendu mariage. Elle lui demandait donc de permettre qu'elle s'assurât d'avance une retraite hors du royaume. Une sœur de la marquise avait épousé le duc de Lénox, et c'était en Angleterre que Henri croyait qu'elle voulait se retirer ; mais don Balthasar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne à Paris, offrit à la marquise et à toute sa famille la protection de son maître. Dans le cas d'une minorité, Philippe III songeait à faire valoir les prétentions de la marquise

(1) Économ. royales, T. V, ch. 12, p. 142.

pour disputer la légitimité des enfants de Henri IV, car le roi d'Espagne voulait se réserver tous les moyens possibles de troubler la France. Henri ne tarda pas à être informé qu'un Écossais, nommé Thomas Morgan, autrefois attaché à Marie Stuart, avait été l'intermédiaire de quelques négociations entre François de Balzac d'Entragues, le comte d'Auvergne, fils de sa femme, la marquise de Verneuil sa fille, et l'Espagne. La marquise, alarmée de l'arrestation de Morgan, consentit à faire rendre au roi, par son père, le 2 juillet 1604, la promesse de mariage dont elle avait fait tant de bruit (1).

Quoique Henri fût tranquille désormais sur cette promesse, qui lui avait causé de vives inquiétudes, et dont il avait demandé la restitution à sa maîtresse, d'une manière souvent fort rude, il était résolu à suivre la découverte de la trame avec l'Espagne dont il venait d'obtenir des indices. Le comte d'Auvergne s'était retiré dans son gouvernement. On conservait tant de respect pour le sang des Valois que ce bâtard de Charles IX, dernier de leur race, pouvait devenir chef de parti. Il n'avait cependant que le brillant d'un courtisan, avec tous les vices de sa race. « S'il avoit pu, dit un contemporain, se » défaire de l'humeur d'escroc que Dieu lui avoit donnée, » c'eût été un des plus grands hommes de son siècle ; il étoit » bien fait, brave, spirituel ; avoit de l'acquis, savoit de la » guerre ; mais il n'a fait toute sa vie que *griveller* pour dé» penser, non pour thésauriser (2). » En effet, nous avons vu qu'il s'était offert à Henri IV pour faire l'espion, et sous Louis XIII il fit de la fausse monnaie. Le roi avait envoyé successivement Murat et d'Escures au comte d'Auvergne pour l'engager à revenir à la cour ; Rosny lui avait aussi écrit ; mais il était décidé à ne point sortir de son gouvernement ; enfin, deux gentilshommes, d'Eure et Nérestang, se chargèrent de l'arrêter, tandis qu'il passait la revue des chevau-légers dont d'Eure commandait une compagnie. Comme un grand seigneur

(1) Économ. royales, T. V, c. 22, p. 269. — De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 713. — Lettre de Philippe III sur la marquise de Verneuil. Capefigue, Hist. de la Réforme, T. VIII, p. 336. — Journal de l'Étoile, T. III, p. 471.

(2) Tallemant des Réaux, Historiettes, T. I, p. 138.

se croyait toujours en droit de tuer celui qui voulait lui faire violence, on ne le désarmait point sans un extrême danger, et ce danger faisait oublier la honte à ceux qui s'abaissaient au métier d'archers. Le comte d'Auvergne fut arrêté le 9 novembre et conduit à la Bastille; François de Balzac d'Entragues, qui était gouverneur d'Orléans, fut arrêté en même temps en son château de Marcoussis, comme il était encore au lit. Le prévôt, pour y entrer, avait fait déguiser quatre de ses archers en villageoises qui se présentaient pour vendre des œufs frais; puis l'anxiété d'Entragues pour détruire des papiers cachés dans l'épaisseur du mur les fit découvrir au prévôt: on y trouva entre autres trois lettres du roi d'Espagne, et l'engagement qu'il prenait envers la marquise de Verneuil de faire reconnaître son fils pour dauphin de France (1).

La marquise de Verneuil avait cru que l'amour de Henri IV la mettrait à l'abri de tout danger; mais lorsque le 11 décembre son père fut amené prisonnier à la Conciergerie, le chevalier du guet eut ordre de mettre des gardes autour du logement de la marquise, au faubourg Saint-Germain, et de répondre d'elle au roi sur sa vie. Cette dame, qui, dit l'Étoile, « pour son adversité, parloit aussi librement et effrontément » que de coutume, disoit qu'elle ne se soucioit point de mourir, » au contraire qu'elle le désiroit; mais quand le roi le feroit, » on diroit toujours qu'il avoit fait mourir sa femme, et qu'elle » étoit reine devant l'autre. Au surplus, qu'elle ne demandoit » que trois choses à sa majesté : un pardon pour son père, » une corde pour son frère, et une justice pour elle (2). » Le parlement, chargé d'instruire leur procès, prononça son arrêt le 1er février 1605. Il condamna le comte d'Auvergne et Entragues à avoir la tête tranchée, et la marquise de Verneuil à être enfermée pour le reste de ses jours dans un couvent. Henri commua la peine des deux premiers en prison perpé-

(1) Discours d'une trahison attentée contre le roi; Archives curieuses, T. XIV, p. 165-175.— Éconorn. royales, T. V, p. 335 et 400.— De Thou, L. CXXXII, p. 715. — Journal de l'Étoile, fin de septembre, T. III, p. 475. — Le Laboureur, add. aux Mém. de Castelnau, T. II, p. 600, 601.

(2) Journ. de l'Étoile, décembre 1604, p. 479.

tuelle, et au bout de peu de temps il rendit à la marquise sa liberté et recommença ses galanteries avec elle, encore que dans l'intervalle il se fût donné une autre maîtresse, mademoiselle de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret (1).

Tandis que les intrigues des divers partis français avec l'Espagne augmentaient le ressentiment de Henri contre cette puissance, les événements qui se succédaient semblaient tous la favoriser à son désavantage. La mort de Catherine, sœur du roi, rompit le lien qu'il avait cherché à former avec la Lorraine en la mariant à Henri, duc de Bar, héritier de ce duché : elle mourut au printemps de 1604 d'une hydropisie qu'elle s'était obstinée à prendre pour une grossesse et à traiter comme telle (2). Le traité de paix de Jacques I[er] avec l'Espagne était un événement plus grave. Henri s'était flatté d'avoir attaché ce nouveau souverain à sa politique, et le but principal de l'ambassade de Rosny avait été d'éveiller ses défiances contre l'Espagne. Mais Jacques n'aimait pas la guerre : en paix avec l'Espagne comme roi d'Écosse, il croyait si peu devoir embrasser les ressentiments du peuple sur lequel il venait régner qu'un de ses premiers actes en Angleterre avait été de retirer les lettres de marque pour courir sus aux Espagnols. Philippe II et Philippe III lui paraissaient revêtus de toute la majesté de cette royauté absolue qu'il aimait, et il commençait à regarder comme ses premiers ennemis les parlements de son royaume, qui cherchaient à limiter son autorité. Le traité de paix entre l'Angleterre et l'Espagne fut signé le 29 août 1604. Il n'y avait eu aucune conquête faite par l'un des États sur l'autre, et leurs rapports étaient si peu compliqués que pour faire la paix il leur suffisait presque de déclarer qu'ils ne s'offenseraient plus (3). Ferdinand de Vélasco, connétable de Castille, qui avait conclu le traité avec l'Angleterre, traversa ensuite la France, et fut reçu à Fontaine-

(1) De Thou, T. X, L. CXXXIV, p. 17. — Écon. royales, T. VI, c. 2, p. 81. — Journ. de l'Étoile, T. III, p. 476 et 485.

(2) De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 708.

(3) De Thou, T. IX, L. CXXXI, p. 666. — Hume's, *History of Engl.*, ch. 45, T. VIII, p. 213. — Traités de Paix, T. III, p. 9.

bleau par Henri avec toutes les grâces, toute l'effusion de cœur qu'il aurait pu réserver pour l'ambassadeur de son plus intime allié. Il l'avait cependant contrarié tant qu'il avait pu, dans toute la durée de sa négociation ; mais, la voyant terminée, il cherchait à se remettre bien avec l'Espagne, et il signa avec cette puissance, le 12 octobre 1604, un traité pour rétablir le commerce entre les deux États : les Espagnols consentirent à supprimer un impôt de trente pour cent qu'ils avaient mis l'année précédente sur tous les vaisseaux étrangers qui entreraient dans les pays de leur domination, et les Français s'engagèrent à ne favoriser en aucune manière le commerce des Hollandais. Henri, qui, malgré ses traités, n'avait pas cessé de faire passer sous main des secours aux Hollandais, ne comptait pas que les engagements qu'il prenait à l'égard du commerce dussent le lier davantage (1).

Un troisième événement plus douloureux encore pour le roi fut la réduction d'Ostende. Il y avait trente-trois mois que cette place était assiégée ; tous les progrès que l'art militaire avait faits pour l'attaque et la défense des villes avaient tour à tour été mis en œuvre par les assiégeants et les assiégés. Cette cité autrefois florissante n'était plus qu'un monceau de ruines ; sa population avait péri ou dans les combats ou par la misère ; mais d'autre part les Espagnols confessaient eux-mêmes qu'ils avaient perdu plus de cinquante mille hommes à ce siége ; ils y avaient épuisé toutes les forces de leur monarchie. Ostende fut livrée au marquis Spinola le 20 septembre 1604. Un moment, on put croire à la cour de France que la puissance d'Espagne allait accabler les Hollandais, et qu'elle laisserait éclater ensuite ses longs ressentiments contre la France. Mais le comte Maurice de Nassau, avec les troupes des États, s'était rendu maître de l'Écluse le 19 août, et la place qu'il avait conquise paraissait valoir mieux pour les Provinces-Unies que celle qu'il avait perdue ; les Hollandais s'enrichissaient par leurs expéditions contre les colonies es-

(1) De Thou, L. CXXXI, p. 668. — Flassan, Hist. de la Diplom., T. II, p. 222, 227. — Traités de Paix, T. III, p. 17 et 18.

pagnoles et portugaises; ils ne perdaient nullement courage, tandis que les provinces catholiques des Pays-Bas, soumises aux archiducs, soupiraient après la paix, et tombaient dans la dernière détresse (1).

(1605.) Les procès d'Entragues, du comte d'Auvergne et de leurs complices, avaient occupé la cour pendant une partie de l'hiver; les succès de l'Espagne à la guerre et dans les négociations avaient augmenté les dispositions du roi à l'inquiétude; dans le temps même des guerres civiles, ses compagnons d'armes lui reprochaient son naturel jaloux; alors cependant il devait vivre avec eux en camarade et non en maître, chercher à leur complaire et à se les attacher par sa bonhomie et sa familiarité. Une longue lutte l'avait accoutumé à croire que l'ordre ne se trouvait que dans le pouvoir absolu; il prétendait être aussi roi que l'avaient été François I[er] ou Henri II avant les guerres civiles; il savait mauvais gré à tous ceux qui se souvenaient de leur ancienne égalité avec lui; il ne l'avait pas pardonné au duc de Biron, il ne le pardonnait pas davantage aux ducs d'Épernon ou de Bouillon, et il ressentait surtout contre ses anciens serviteurs protestants une irritation bien faite pour les aliéner. L'austère Duplessis-Mornay, l'homme le plus vertueux de son siècle, qui l'avait servi avec tant de dévouement, de sa plume comme de son épée, lors de ses plus grandes difficultés, avait toujours pour lui un attachement qui ne cédait qu'à celui que le même Duplessis avait pour sa religion, tandis que les lettres bien rares et bien courtes que le roi lui écrivait étaient d'une extrême sécheresse. Dans celles du 10 juin et du 7 juillet 1602, pendant le procès du duc de Biron, le roi laissait percer contre Duplessis lui-même la menace. Lorsque le duc Claude de la Trimouille, beau-frère de Bouillon, mourut à Thouars, à l'âge de trente-quatre ans, Duplessis, qui était auprès de lui avec la plupart des seigneurs protestants du Poitou, écrivit à Henri IV une lettre touchante le 30 octobre 1604, pour lui

(1) De Thou, T. IX, L. CXXX, p. 631. — Lettre sur l'État des Pays-Bas, dans l'Étoile, Journal, T. III, p. 441.

exposer la désolation de sa veuve; mais la Trimouille était un des princes du parti protestant dont Henri était le plus jaloux, uniquement à cause de sa grande existence. Henri répondit à Duplessis, seulement le 17 décembre, et sa lettre fut plus sèche encore que les précédentes : il lui dit qu'il voulait bien lui permettre d'être l'exécuteur testamentaire de ce duc, parce qu'il aimait à croire qu'il ne donnerait à sa femme et à ses enfants que des conseils conformes au service du roi et à leur bien propre. Enfin, la plus grande des calamités atteignit Duplessis : son fils unique, M. de Bauves, fut tué devant la ville de Gueldre. Henri écrivit au père à cette occasion le 20 novembre 1603, et sa lettre, quoiqu'un peu moins sèche, n'a rien de l'affection et de la sympathie qu'il savait si bien exprimer dans ses autres correspondances (1).

Telles étaient les dispositions d'esprit où se trouvait Henri IV, quand M. de Murat, lieutenant-général à Riom, qui avait eu la principale part à l'arrestation du comte d'Auvergne, puis la reine Marguerite de Valois, qui vers cette époque quitta le château d'Usson, où elle avait vécu vingt ans dans le libertinage, et vint s'établir à Paris, s'accordèrent pour recommander au roi de se mettre sur ses gardes. Ils prétendirent que les amis du duc de Biron et ceux du duc d'Épernon s'étaient réunis dans le Midi; qu'ils étaient entrés en correspondance avec les Espagnols, pour leur livrer Blaye, Bayonne, Narbonne, Marseille et Toulon. Ils prétendirent encore que les huguenots étaient disposés à s'unir avec eux, quelque absurde qu'il fût de supposer qu'ils songeraient à faire triompher les Espagnols, de qui ils ne pouvaient attendre que des persécutions et des supplices; on ajoutait que le peuple était si misérable, qu'il était tellement accablé sous le poids des impôts, qu'il se joindrait aux premiers, quels qu'ils fussent, qui soulèveraient l'étendard de la révolte. Rosny n'ajoutait guère de foi à ces dénonciations; il était persuadé qu'elles partaient toutes de gens qui voulaient se faire payer leurs avis alarmants. Il s'engagea, du moins pour

(1) Mémoires de Duplessis-Mornay, T. IX, p. 484, 485; T. X, p. 21 et 43; *Ib.*, p. 133 et 138.

les huguenots, qui ne pouvaient, dit-il, rien avoir de commun avec l'Espagne, et il partit, avec la commission de Henri, pour aller présider à Châtellerault leur assemblée, qui se réunissait au mois de juillet 1605 (1).

Ces assemblées des huguenots étaient une des conséquences de l'édit de Nantes ; c'était un gouvernement représentatif accordé au parti le plus faible pour le mettre à couvert de l'oppression. Les huguenots, partagés en quinze provinces, entre lesquelles ils comptaient cinq cents églises, nommaient dans leurs assemblées de provinces des députés à l'assemblée générale, qui se réunissait tous les trois ans : celle-ci se composait de soixante-dix députés, savoir, trente gentilshommes, vingt pasteurs, seize anciens, ou membres du tiers-état, et quatre députés de La Rochelle. Ils étaient chargés de présenter un cahier contenant leurs plaintes sur les infractions faites à leur droit, et de désigner six personnages, entre lesquels le roi choisissait deux commissaires de la religion pour résider auprès de lui, pendant l'intervalle de trois ans qui s'écoulaient d'une assemblée à l'autre. Henri IV avait permis que cette organisation du parti, commencée pendant les guerres civiles, et rendue nécessaire par l'état de défiance où vivait une minorité si faible, et en butte à tant de haines, se consolidât. Mais plus elle était étrangère aux institutions du reste du royaume, et plus elle excitait sa défiance. Lui, qui s'attachait à briser partout les résistances, ne pouvait voir sans ressentiment qu'il se formait un État dans son État. Il donna commission à Rosny d'insister pour qu'on ne reçût dans l'assemblée aucun député des grands seigneurs, « Rohan, Bouillon, » Lesdiguières, Laforce, Châtillon, Duplessis, ou autre, qui » pût prendre assez d'ambition et de vanité pour vouloir faire » l'entremetteur entre le roi et ses sujets. » Le terme pour lequel les places de sûreté avaient été accordées aux protestants par l'édit de Nantes était écoulé, mais l'assemblée de Châtellerault était chargée d'en demander avant toute chose la prolongation, d'autant que la situation du parti en France

(1) Sully, Écon**o**m. royales, T. VI, p. 169-195.

était aussi critique qu'elle l'eût jamais été. Rosny chercha vainement à faire comprendre à ses coreligionnaires que la possession d'un grand nombre de très petites et très mauvaises places les affaiblissait au lieu de les fortifier, et qu'il vaudrait mieux réunir tous leurs moyens pour défendre trois ou quatre places importantes. Les gens qui ne connaissent point la guerre se font toujours illusion sur la puissance des murs et des fossés, et il n'y avait pas de huguenot provincial qui ne crût sa citadelle impreuable ; d'ailleurs, Rosny était bien plus l'homme du roi que celui de sa religion, et on ne l'écoutait qu'avec défiance. Henri IV, qui connaissait mieux le peu de valeur de toutes ces forteresses, consentit à ce que toutes les places des réformés leur demeurassent encore pendant quatre ans (1).

Pendant la durée de l'assemblée de Châtelleraut, le roi écrivait fréquemment à Rosny, et lui faisait écrire, le mettant sans cesse en garde contre des conspirations auxquelles son ministre ne voulait point croire. « Les avis de M. de Vivans, » écrivait Villeroi à Rosny, le 13 juillet, « s'accordent avec » ceux que la reine Marguerite a donnés, et je crois qu'ils » viennent d'une même souche. Le roi s'en émeut, et dit » qu'il n'est pas de notre avis, que le mal est plus grand que » nous ne l'estimons, et qu'il éclatera sans doute, s'il n'y » pourvoit vivement. Il espère bien que ce sera à la confu» sion des entrepreneurs et de leurs fauteurs. Vrai est qu'il ne » croit pas, non plus que nous, que celui que l'on dit être chef » principal de ces menées (le duc de Bouillon) abandonne » le lieu où il est, pour venir en Limousin hasarder sa for» tune avec ceux qui offrent de le servir et assister (2). » Le roi envoya à Rosny une lettre de Bouillon qu'il avait interceptée, et qui augmentait encore son ressentiment, encore qu'on n'y voie guère que les conseils qu'il donnait au parti huguenot pour défendre ses droits contre tant d'ennemis (3).

Lorsque l'assemblée de Châtelleraut fut terminée, Henri IV

(1) Économies royales, T. VI, c. 3, p. 196-201.
(2) *Ibid.*, p. 208.
(3) *Ibid.*, p. 213.

fit un voyage dans le Midi, pour achever de dissiper les prétendues conspirations qui lui avaient causé tant d'inquiétude. Le chevalier de Montmorency arrêta d'abord par ses ordres deux gentilshommes albanais nommés Luquisses, qui servaient dans la compagnie du connétable son père : l'aîné fut accusé d'avoir fait visite au gouverneur espagnol de Perpignan, et d'avoir offert de lui livrer les villes de Leucate, Béziers et Narbonne, pourvu que celui-ci envoyât des troupes de débarquement au *Grau* de Sérignan. Il est peu probable que ce commandant eût renouvelé les hostilités pour un objet si peu considérable, tandis que l'Espagne mettait tant d'importance à conserver la paix. Mais le parlement de Toulouse, qui fit leur procès, n'était jamais embarrassé à trouver, par la torture, les preuves des complots les plus invraisemblables ; l'aîné des Luquisses fut écartelé, son frère eut la tête tranchée ; les capitaines Julien et Jean, déclarés leurs complices, furent, le premier rompu vif, l'autre écartelé (1).

A la fin de septembre, Henri visita le Quercy et le Limousin. Il conduisait avec lui environ six mille hommes d'infanterie, neuf cents chevaux et six pièces de canon. Il écrivait à Rosny qu'il avait découvert une nouvelle trahison du sieur d'Entragues, qui cherchait à faire évader le comte d'Auvergne de la Bastille (2). Il était persuadé que le duc de Bouillon, qui avait tout son patrimoine dans ces provinces, lui ferait fermer les portes de ses deux principales forteresses, Turenne et Sinceray. Mais Bouillon s'était hâté, au contraire, d'ordonner aux deux capitaines qui en avaient la garde, Rignac et Bassignac, de les ouvrir au roi, et de lui en laisser la libre disposition (3).

Henri IV, avec ses soldats, avait conduit aussi des juges en Limousin, pour y tenir ce qu'on nommait les grands jours : le chancelier Pompone de Bellièvre, qui était fort âgé, ne s'a-

(1) Lettre de Villeroi à Rosny, T. VI, p. 216.—Hist. de Languedoc, L. XLII, p. 497.

(2) Sa lettre du 22 sept. Écon. royales, T. VI, p. 274.

(3) Lettre de Bouillon au roi, du 20 septembre. Économies royales. T. VI, p. 283.

vança pas plus loin que Tours; mais Sillery, le garde des sceaux, avec des maîtres des requêtes, entrèrent dans les terres mêmes de la maison de Turenne, et recueillirent des informations contre tous les amis et serviteurs du duc de Bouillon, contre le frère du duc de Biron, et plusieurs de ses parents. On les accusait de s'être alliés ensemble pour le venger; d'avoir reçu de l'argent, les uns disaient de Sédan, d'autres d'Espagne, pour lever des régiments; d'en avoir distribué à leur tour, pour se gagner des partisans; d'avoir formé le projet de surprendre les villes de Domme en Périgord, Villeneuve d'Agénois, et Cahors, qui n'avaient cependant point été attaquées. D'après ce que de Thou rapporte de ces procédures, il ne paraît pas qu'on put trouver contre ces gentilshommes autre chose que des propos imprudents et du mécontentement; mais les plus légers soupçons, en matière de crimes d'État, suffisaient aux juges pour ordonner des supplices. Ce fut alors, dit Rosny, à la chambre des grands jours à faire la guerre. « Il y eut dix ou douze têtes qui volèrent, et fut tout le sur- » plus de ces foibles mouvements si bien approfondi et re- » cherché, qu'il n'en parut plus rien depuis (1). »

Cette année, marquée par tant de supplices, se termina par celui de Louis de Meyrargues, gentilhomme provençal, de la famille des comtes de Saulx, allié des ducs de Montpensier et de Joyeuse; il était envoyé à Paris par les États de Provence, pour y soutenir une réclamation sur l'assiette des tailles. Meyrargues, qui était capitaine de deux galères, et qui, l'année suivante, devait être viguier ou premier magistrat de Marseille, fut dénoncé au duc de Guise, gouverneur de Provence, comme ayant voulu livrer Marseille à l'Espagne. Pendant son séjour à Paris, il eut quelques conférences avec Balthasar de Zuniga, ambassadeur de Philippe III. Lorsqu'il fut arrêté le 5 décembre dans sa maison, on trouva avec lui Bruneau, secrétaire flamand de la légation espagnole, qui fut également arrêté. L'ambassadeur se plaignit hautement de cette viola-

(1) De Thou, T. X, L. CXXXIV, p. 33, 35. — Économies royales, T. VI, p. 284.

tion du droit des gens. Henri IV répondit qu'elle était justifiée lorsqu'il s'agissait d'un crime de haute trahison, et Meyrargues eut la tête tranchée le 19 décembre (1).

(1606.) Tous les conspirateurs étaient toujours accusés de vouloir livrer des places françaises à l'Espagne, encore que les deux royaumes fussent toujours en pleine paix, et que les deux rois n'eussent pour le moment aucune intention de recommencer la guerre. Il est probable que les commandants espagnols, tout en encourageant les intrigants dans leur voisinage à leur proposer des attaques par trahison, ne les auraient jamais laissées dégénérer en hostilités ouvertes. Henri IV le savait bien ; aussi était-il moins préoccupé de ceux qui entraient en correspondance avec Philippe III que du duc de Bouillon, le grand ennemi de l'Espagne, le chef des huguenots, et l'allié des protestants d'Allemagne. Il voulait le punir ou le forcer à s'humilier; il voulait surtout lui enlever sa forteresse de Sédan, où Bouillon était souverain. Il donna donc ordre à Rosny, qu'il fit à cette époque duc et pair de Sully, le 12 février 1606 (2), de lui préparer, comme grand-maître de l'artillerie, un équipage de siége, avec lequel il pût réduire cette forteresse. La nouvelle de cette résolution porta une grande alarme dans tout le parti protestant. Sédan avait été une ville de refuge ouverte aux huguenots, dans le temps de leurs plus cruelles persécutions; son académie et son église étaient pour les réformés des foyers d'où leurs missionnaires se répandaient dans les provinces voisines, à peu près comme ceux de Genève; en même temps, cette ville les mettait en communication avec tous les protestants d'Allemagne, et c'était par là que dans un besoin extrême ils pouvaient introduire en France des landsknechts et des reîtres, dont Coligni et Condé avaient autrefois recruté leurs armées. Henri de Turenne, duc de Bouillon, qui depuis plus de trente ans s'était dévoué à la défense de la réforme, était cher à tout le parti, encore qu'on reconnût et son génie inquiet et son ambition. La Noue, com-

(1) De Thou, T. X, L. CXXXIV, p. 35-39. — Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 841, 842.

(2) Sully, Économies royales, T. VII, p. 35.

missaire des protestants auprès du roi, écrivait à Duplessis, le 17 février, qu'il avait cru avoir moyenné un arrangement ; que le roi, satisfait de la confession du duc de Bouillon, pardonnait tout, et le remettait en ses biens et honneurs. Mais comme on pensait venir à une conclusion, le roi avait déclaré qu'il voulait aussi avoir des sûretés. « Enfin, le mot a été tran-» ché, que le roi vouloit avoir dans Sédan un gouverneur et » une garnison qui lui en répondissent. » La Noue fit un voyage auprès de Bouillon pour l'engager à se soumettre à toutes les volontés du roi, sans aucune restriction ; mais il le trouva obstiné à ne se vouloir dessaisir de sa place pour chose au monde, offrant seulement que son commandant, sa garnison et ses soldats fissent serment au roi ; et La Noue, comme Duplessis, en voyant la négociation rompue, se livrait à un profond chagrin. « Dieu donne bon conseil à M. de Bouillon, » disait Duplessis, que le désespoir ne le porte point hors du » devoir et de la conscience ; mais aussi à sa majesté, pour ne » l'y précipiter point (1). »

La place de Sédan passait pour très forte : la ville est en partie bâtie sur le roc ; on assurait que le duc de Bouillon, qui était lui-même un bon capitaine, y avait un grand parc d'artillerie, et que la considération dont il jouissait dans le parti protestant, et auprès des princes allemands ses alliés, était telle qu'une armée de l'empire ne manquerait point de s'avancer pour prendre sa défense. Le duc de Sully seul, qui était personnellement jaloux du duc de Bouillon, prétendait connaître le faible de sa place, et s'engageait à la réduire en un mois. Toutefois, il convenait qu'il faudrait pour cela 800,000 écus ; tandis qu'avec 200,000 offerts à Bouillon pour payer ses dettes on l'amènerait peut-être à composition. Henri y consentit, mais dans les articles secrets qu'il fit proposer à son ancien compagnon d'armes, et qui ne nous ont pas été conservés, il lui imposa quelque condition qui l'aurait décrié auprès de son parti (2).

(1) Corresp. de Duplessis, T. X, p. 156, 159.
(2) Économ. royales, T. VII, p. 42.

Bouillon répondit à Sully, le 4 mars 1606 : « Je remarque
» en vos lettres et articles que l'on parle de me faire repossé-
» der les bonnes grâces du roi, en me faisant en même temps
» commettre des actions qui m'en rendroient du tout indigne.
» L'on me propose d'être aimé de lui comme un homme de
» bien auquel il se fie, mais cela par un écrit particulier qui
» ne sera vu que de peu de gens, en même temps que par
» des actes et actions publiques, il me témoignera une dé-
» fiance extrême... Tellement que je crois être obligé de vous
» dire que si le roi se tient offensé de moi, j'aime mieux con-
» fesser de lui en avoir pu donner quelque sujet que d'en aigrir
» davantage son esprit en le contrariant; et que s'il me de-
» mande quelques reconnoissances et soumissions, je n'en re-
» fuserai une seule de celles qu'il me commandera absolument
» de lui rendre, moyennant que par icelles aussi je me voie
» remis en ses bonnes grâces, et qu'il me fasse paroître qu'il
» ne demeure plus en doute de ma loyauté (1). »

Henri IV approchait cependant de Sédan, avec une petite armée et une cinquantaine de pièces de canon; Bouillon faisait bonne contenance, mais de tous les amis qu'on prétendait devoir s'armer pour sa cause, on n'en voyait encore paraître aucun. Sully affirmait toujours qu'il connaissait les défauts de la place et qu'il ne lui faudrait qu'un mois pour s'en rendre maître; il est vrai que son arrogance avait blessé tout le monde dans le conseil, et Villeroi, Sillery, Jeannin, qui n'avaient guère le courage de lui tenir tête, saisissaient cependant toutes les occasions de le contrarier ou le mortifier. Tout vieux ligueurs qu'ils étaient, ils entreprirent de dérober le maréchal huguenot à la persécution d'un huguenot qu'ils détestaient encore plus que lui. La reine Marie elle-même paraissait avoir à cœur la réconciliation de Bouillon; La Noue et Nétencourt, les deux commissaires des huguenots, allaient et venaient sans cesse du quartier du roi à Sédan; enfin, les conditions de l'accord furent arrangées, pendant que Sully était retourné à Paris. Bouillon eut avec Villeroi une confé-

(1) Lettre de Bouillon à Sully, T. VII, p. 47.

rence au village do Torcy ; il vint ensuite, le 6 avril, trouver le roi, qui s'était avancé jusqu'au village de Donchery ; il entra dans sa chambre avant qu'il fût levé, et se mit à genoux auprès de son lit : c'était l'étiquette d'usage et non une humiliation exigée d'un chef rebelle. Leur conférence fut amicale ; Henri reçut de bonne grâce le duc et lui confirma l'abolition de tout le passé ; il l'avait déjà accordée par lettres patentes enregistrées au parlement. Bouillon remit pour quatre ans la garde de Sédan au roi, acceptant le commandant que Henri voudrait y mettre : lo roi nomma Nétencourt, celui même qui avait ménagé l'accord. « Dès cette heure-là, dit » Bassompierre, M. de Bouillon vécut comme il souloit faire » auparavant, nous mena dîner à la table des chambellans, » qu'il tint, et se fâcha contre les contrôleurs du roi, qui ne la » servoient pas bien à son gré. Même quand les troupes se » mirent en bataille devant la ville pour le passage du roi, il » leur fit changer d'ordre, et leur commanda avec la même » audace qu'il avoit accoutumé de commander partout. » Le roi séjourna cinq jours à Sédan, puis revint à Paris, où M. de Bouillon l'accompagna (1).

(1607.) L'année suivante, ou 1607, présenta à peine quelque événement dans la politique intérieure. La rigueur avec laquelle les conspirations vraies ou prétendues avaient été poursuivies tenait tous les grands seigneurs dans la crainte ; il n'y en avait plus aucun qui osât se mettre en opposition avec le roi. Celui-ci s'abandonnait de nouveau à son goût pour les plaisirs : mais il ne savait comment se démêler entre la reine, la comtesse de Moret, sa nouvelle maîtresse, et la marquise de Verneuil ; souvent il était contraint de recourir à Sully pour mettre la paix entre elles. Il chassait cependant, il dépensait de grosses sommes pour ses bâtiments, il faisait au jeu des pertes considérables, il donnait avec profusion à ses maîtresses et à ses enfants naturels, mais il s'était fait la règle dans ses besoins d'argent de ne point touchor aux

(1) De Thou, T. X, L. CXXXVI, p. 117-119. — Sully, Économ. royales, T. VII, p. 80. — Mém. de Bassompierre, 2e sér., T. XIX, p. 354.

ressources ordinaires de l'État, aux grands impôts, la taille, les aides, la gabelle ; il ne voulait y pourvoir que par ce qu'il regardait comme des parties casuelles, les pots-de-vin sur les grosses fermes, les compositions et les amendes auxquelles il soumettait les financiers, et la vente des offices. Il lui semblait éviter de cette manière de porter du désordre dans l'administration des finances, quoique souvent il ouvrît ainsi la porte à des abus plus pernicieux encore.

La vente des offices de judicature n'avait pas seulement le danger d'introduire dans la magistrature des hommes ignorants ou corrompus, elle exposait les familles de robe à jouer leur fortune dans une dangereuse loterie, et cette considération avait plus d'influence sur les parlements que l'intérêt du public. Les magistrats trouvaient juste qu'un office acheté à grand prix devînt partie de leur héritage : l'usage s'introduisit d'abord de permettre aux officiers de *résigner,* ou céder par contrat la charge dont ils étaient en possession, ou plus exactement de la vendre, pourvu qu'ils survéeussent quarante jours au marché, autrement leur office était réputé vacant à leur mort, et rentrait dans les mains du roi. Le financier Charles Paulet représenta au roi que cette expectative incertaine était pour lui de peu de valeur, et qu'elle menaçait cependant les magistrats d'une chance ruineuse. Il proposa donc « qu'en payant tous les ans quatre deniers pour livre de la » valeur de leurs offices, ceux qui en étoient pourvus fissent » passer à leurs héritiers le droit de résignation qu'ils n'au» roient pas exercé eux-mêmes. » Le rachat volontaire fut nommé la *paulette;* il fut aussitôt suivi d'une augmentation extraordinaire dans le prix des charges. Ce droit nouveau fut établi pour la première fois en 1604 : il causa d'abord des réclamations universelles contre Sully qui l'avait approuvé, et contre Paulet lui-même, qui fallit être assassiné en avril 1609; les parlements s'y attachèrent cependant ensuite, quand les conseillers reconnurent combien leurs charges avaient augmenté de valeur (1).

(1) De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 715. — Journ. de l'Étoile, T. IV, p. 247.

Les grandes fortunes amassées dans les finances tentaient toujours le roi ; il se croyait en droit d'entrer en partage avec ceux qui s'étaient enrichis aux dépens ou de son trésor ou du peuple. Au mois de mars 1607, il établit un tribunal extraordinaire, sous le nom de chambre de justice, pour recevoir les accusations contre les financiers : ceux-ci à leur tour prétendirent que les plus grandes voleries provenaient des chambres des comptes. Rosny écrivit au roi pour lui demander s'il voulait qu'on les poursuivît, déclarant qu'en son particulier, il n'était pas assez fort ni assez puissant pour s'attaquer à des compagnies souveraines. Je vois bien ce que c'est, dit Henri, M. de Sillery voudrait bien faire pendre une demi-douzaine des créatures de M. de Sully, et celui-ci autant de celles de M. de Sillery ; on pourra bien les satisfaire tous les deux. Il ne satisfit au contraire ni l'un ni l'autre, mais, après avoir reçu un million de francs des comptables, pour suspendre les procédures, il supprima le 8 septembre la chambre de justice, dont le nom était odieux à tout le monde (1).

La politique étrangère donna dans cette année plus d'occupation que celle de l'intérieur au cabinet de Henri IV. Le roi voulait en même temps se ménager des alliances pour la guerre contre l'Espagne, qu'il projetait toujours dans l'avenir, et acquérir dans le présent le caractère d'arbitre et de pacificateur de l'Europe. Ses alliés les plus intimes étaient alors les républiques de Venise, des Suisses et de Hollande ; on lui a fait un mérite de les avoir protégées avec énergie et désintéressement ; il n'est pas sûr qu'elles-mêmes en jugeassent ainsi.

Dès l'an 1605, le conseil des Dix à Venise avait fait arrêter deux prêtres de ses États, accusés de crimes énormes, et il se préparait à les traduire devant les tribunaux séculiers. Paul V (Camille Borghèse), qui venait la même année de monter sur la chaire de saint Pierre, protesta qu'il ne souffrirait jamais que des ecclésiastiques fussent jugés par des séculiers, et il exigea que les deux prisonniers fussent remis à son nonce.

(1) Nic. Rigault, suite de l'Hist. de J.-A. de Thou, L. I, p. 224. — Journ. de l'Étoile, T. IV, p. 65. — Sully, Économ. royales, T. VII, p. 252.

Un monitoire, puis un interdit, furent successivement lancés par le siége de Rome contre la république, qui de son côté interdit à tous ses prêtres de les publier ou de les observer. Venise, de toute part entourée par les États autrichiens, était demeurée catholique, mais elle avait mis son espérance dans l'alliance des protestants; la violence de Paul V, l'injure qu'il faisait à la souveraineté de la république, aigrirent les esprits; dès qu'on osa penser et parler, les principes de la réforme commencèrent à éclater dans Venise; Fra Paolo Sarti, moine servite, qui soutenait dans ses écrits comme dans ses discours les intérêts du sénat, fut attaqué par cinq sicaires qu'on disait envoyés de Rome par le cardinal Borghèse, neveu du pape, et blessé de vingt-trois coups de poignard. Il ne succomba pas sous tant de blessures; au contraire, cet assassinat ne fit que redoubler son énergie et celle de quelques autres prédicateurs; ils embrassèrent dès lors ouvertement les opinions des protestants; ils entrèrent en correspondance avec Duplessis-Mornay, et avec les ministres de Genève. « C'est la plus grande » consolation du monde, écrivoit un Génevois à Duplessis, » de se trouver ès compagnies et assemblées, par les maisons » de la noblesse de Venise, et ouïr parler si bien, si religieu- » sement et efficacement de la vérité de Dieu.... et les ser- » mons publics, lesquels sont tels qu'on les pourroit faire à » Genève; mais avec telle ardeur que la foule y est très » grande, et faut s'avancer beaucoup à y arriver pour y » trouver place (1). »

La république de Venise était sur le point d'embrasser la réforme; elle venait de faire alliance avec les Grisons; par leur pays et celui des Suisses elle pouvait communiquer avec la France; elle recherchait en même temps l'appui des protestants d'Allemagne; mais d'autre part le gouverneur de Milan et le vice-roi de Naples faisaient des préparatifs militaires pour soutenir par les armes les prétentions du pape; l'introduction de la réforme en Italie pouvait y bouleverser

(1) Correspond. de Duplessis-Mornay, T. X, p. 245, et tout le volume. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 83.

la domination de l'Espagne ; Heuri IV voulait bien l'ébranler, mais non pas en ruinant l'Église. Les Vénitiens réclamaient son alliance, il n'offrit que sa médiation. Il en chargea son ambassadeur Du Fresne-Canaye, et le cardinal de Joyeuse, protecteur de la couronne de France à Rome : l'arrangement fut conclu en février, et exécuté en avril 1607 ; quelque soin fut apporté à sauver dans les détails la dignité de la république, mais ce fut elle au fond qui fut sacrifiée, et qui dut abandonner ses droits : les deux prêtres criminels furent remis à l'ambassadeur de Frauce, qui les livra au nonce du pape, et la république accepta l'abolition des censures prononcées contre elle (1).

Les républiques des Suisses et celles des Grisons étaient encore au premier rang parmi les alliés de Henri IV. A cette époque, dans le reste de l'Europe, une très petite partie de la population était armée, aussi ces montagnards, tous soldats, passaient pour très redoutables ; la France levait plus de troupes chez eux que dans ses propres provinces, et elle les estimait comme ses meilleurs guerriers. Les passages de leurs montagnes avaient de plus acquis d'autant plus d'importance qu'ils ouvraient une communication avec l'Italie, tandis que la France avait renoncé à celle que lui donnait auparavant le marquisat de Saluces. Mais les Suisses et les Grisons étaient alors divisés par la religion comme l'était toute l'Europe : les protestants étaient affectionnés à la France, les catholiques à l'Espagne. Quoique la population fût partagée assez également entre les deux sectes, c'étaient les protestants qui avaieut alors l'activité, l'énergie, et qui s'étaient saisis de la direction des affaires, en sorte que les alliances publiques étaient avec la France, et que l'Espagne n'avait pour elle que les mécontents.

Les Suisses, malgré leurs dissentiments religieux, avaient conservé assez d'ordre dans leurs États. Leurs constitutions étaient balancées entre l'aristocratie et la démocratie, et la

(1) De Thou, T. X, L. CXXXVII, p. 129, 158, 171. — Économ. royales, T. VII, p. 67 et 213. — Flassan, Diplom. fr., T. II, p. 243-250. — Traités de paix, T. III, p. 38.

prudence des sénats, qui favorisaient la liberté de conscience, tempérait l'impétuosité et l'intolérance des assemblées populaires. Mais dans les Grisons, où la population, quoiqu'on la supposât bien plus nombreuse, ne dépassait réellement pas cent mille âmes, à l'exclusion des vallées sujettes, on comptait cinquante-trois démocraties absolues ; le pouvoir aristocratique, exclu de la constitution, avait grandi en dehors des lois, et les deux maisons des Salis et des Planta, l'une vendue à la France, l'autre à l'Espagne, causaient des convulsions fréquentes dans toute la Rhétie. Les sujets italiens des Grisons, dans la Valteline, Chiavenne et Bormio, étaient opprimés ; la religion catholique y était froissée, mais ses prêtres, relevant du diocèse de Como, s'en vengeaient par des conspirations continuelles. La protection du comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, était fréquemment invoquée par l'évêque de Como et l'archevêque de Milan, auxquels on ne permettait point de visiter leur diocèse. Pour rendre cette protection plus efficace, Fuentes fit en octobre 1603 jeter les fondements du fort auquel il donna son nom, à l'entrée de la Valteline, sur une colline d'où il dominait les débouchés de Chiavenne, le lac de Como et la Vallée, de manière à intercepter le commerce des Grisons avec la Lombardie, ou, s'il lui en prenait fantaisie, à les affamer. Les ducs de Milan s'étaient engagés à ne jamais bâtir de forteresses si près des frontières. Les Grisons réclamèrent, ils s'allièrent aux Vénitiens, et Henri IV montra beaucoup de ressentiment de ce qu'ils ne s'en tenaient pas à sa seule alliance ; ils demandèrent à la France de protéger leurs droits : au lieu de le faire, Henri IV les engagea à se tenir tranquilles, et à laisser terminer le fort de Fuentes (1).

Enfin, les plus puissants entre les alliés de Henri IV étaient les Hollandais, ou la république des sept Provinces-Unies. C'étaient eux dont la résistance prolongée avait causé le marasme où tombait la monarchie espagnole : ils avaient dé-

(1) *Storia della città e diocesi di Como, di Cesare Cantù*, T. II, p. 200. — Sully, Éconon. roy., T. VII, p. 225, 212, 293. — De Thou, T. X. L. CXXXIV, p. 8.

truit son commerce, intercepté ses flottes, envahi ses conquêtes dans les deux Indes, tandis que dans les Pays-Bas le comte Maurice de Nassau, chef des armées de la république, tenait tête aux plus habiles généraux de l'Espagne, et les empêchait de faire aucun progrès. Henri IV avait promis de ne leur donner aucun secours, mais comme il soupçonnait l'Espagne de conspirer sans cesse contre lui, il ne se piquait pas de son côté d'observer beaucoup de bonne foi envers elle; il faisait donc passer aux Hollandais des subsides qu'il représentait comme le paiement d'anciennes dettes, et il encourageait les protestants de France à lever des régiments qu'ils conduisaient au service des Provinces-Unies. Il nourrissait toujours le projet d'attaquer l'Espagne dès qu'il serait en mesure de le faire, en sorte qu'il lui convenait de continuer à la miner sourdement par cette guerre des Pays-Bas.

Mais les archiducs Albert et Isabelle désiraient ardemment goûter quelque repos dans cette souveraineté qui leur avait été cédée, et dont ils n'avaient jamais joui. Leurs peuples, épuisés par les impôts, et plus encore par les voleries des soldats, demandaient la paix à tout prix; le roi d'Espagne se fatiguait d'une guerre dont le poids retombait sur lui, tandis que les conquêtes dans les Pays-Bas, si ses troupes réussissaient à en faire, ne seraient pas pour lui; son ministre, le duc de Lerme, dont la tête suffisait à peine aux intrigues de cour, attribuait à la guerre de Hollande toutes les difficultés de sa position. Le général espagnol en Belgique, Ambroise, marquis Spinola, lui-même, qui avait engagé tout son crédit pour entretenir ses troupes, et qui se trouvait pressé par ses créanciers, désirait aussi la paix. Du côté des Hollandais, les opinions étaient plus partagées: ceux qu'enrichissaient le commerce des Indes et les expéditions maritimes voulaient continuer la guerre; à eux se joignaient encore tous les fanatiques en religion. Avec leur appui, le stathouder Maurice de Nassau, que ses exploits avaient mis au rang des premiers capitaines de l'Europe, repoussait de toutes ses forces toute proposition de paix. Mais les vrais amis de la république et de la liberté, les magistrats les plus modérés et les plus sages, et à leur tête

Olden Barneveldt, grand-pensionnaire de Hollande, s'efforçaient de rétablir la paix, et lorsqu'ils surent que l'Espagne et les archiducs offraient de reconnaître d'une manière absolue l'indépendance de la république, ils signèrent le 24 avril 1607 une suspension d'armes pour huit mois, afin de se donner le temps de négocier (1).

Henri IV désirait la continuation de la guerre ; il désirait le triomphe de Maurice de Nassau, mais il désirait surtout demeurer l'arbitre des déterminations de la république, et, soit qu'elle fît la paix ou la guerre, il voulait paraître l'auteur de la décision qu'elle prendrait. Il renvoya donc en Hollande avec Buzauval, son ambassadeur ordinaire, le président Jeannin, le négociateur en qui il avait le plus de confiance. Ses instructions, fort longues, et écrites avec beaucoup d'art, font comprendre tonte la politique de Henri IV à l'égard des Pays-Bas : son ministre devait se plaindre avec douceur de la précipitation avec laquelle les Hollandais avaient signé leur armistice, sans l'y faire intervenir ; il devait rappeler les secours que la France avait constamment fournis à la république, et en faire espérer de nouveaux à l'avenir, mais sans se lier d'une manière précise, ni promettre rien de positif ; il devait insister sur la reconnaissance absolue de l'indépendance des sept provinces, sur les dangers d'une trève à court terme, sur les dangers d'une paix qui ne trancherait pas toutes les questions à la fois ; il devait resserrer les liens de la France avec Maurice de Nassau, tout en cultivant aussi l'amitié de Barneveldt, et, quel que fût le résultat, il devait faire que le roi parût toujours en première ligne (2).

Ces négociations furent fort longues, et elles furent conduites par Jeannin avec une grande habileté. L'Espagne insistait sur le rétablissement du culte catholique dans les Pro-

(1) Traités de paix, T. III, p. 38. — *History of the Netherlands*, ch. 14, p. 221.

(2) Instruction aux sieurs Jeannin et Buzanval, du 22 avril 1607. Négociations de Jeannin, T. XI, 2e série, p. 466-494. 2e instruction, du 6 août 1608. *Ib.*, p. 495-500. — De Thou, T. X, L. CXXXVIII, p. 213. — Sully, Économ. royales, T. VII, c. 17, p. 282.

vinces-Unies pour ceux qui étaient restés attachés à l'ancienne religion, et sur l'interdiction des mers des Indes aux Hollandais : ceux-ci repoussaient l'une et l'autre condition, et la négociation parut plusieurs fois sur le point de se rompre. Jeannin profita de ces incertitudes pour signer, le 23 janvier 1608, un traité entre la France et les Provinces-Unies, par lequel la France se rendait garante envers celles-ci de la paix quand elle serait obtenue, et promettait de les assister à ses frais de dix mille hommes de pied si l'Espagne, après l'avoir signée, venait à la rompre. Des difficultés insurmontables s'opposèrent cependant à ce que la paix fût conclue : les deux parties belligérantes durent se contenter d'une trève pour douze ans, qui rendait toute liberté au commerce, même dans les Indes. Ce traité important, qui admit les Hollandais parmi les puissances indépendantes de l'Europe, fut signé à Anvers le 11 janvier 1609, sous la garantie de Henri IV et de Jacques I[er], roi d'Angleterre (1).

(1608.) Ces négociations diverses avaient changé la face de l'Europe ; l'Espagne, obligée de reconnaître l'indépendance de ses sujets rebelles, renonçait à sa fierté passée, et n'inspirait plus de craintes à ses voisins. Un traité de paix signé à Prague, le 27 juin 1608, entre l'empereur Rodolphe II et son frère Matthias, transmettait à ce dernier le royaume de Hongrie, l'Autriche et tous ses États héréditaires, à la réserve de la Bohême (2). La maison d'Autriche était tombée si bas qu'elle semblait ne devoir plus inspirer aucune crainte. Cependant Henri IV ne renonçait point pour cela à son ressentiment contre elle ; mais il se laissait distraire de ses projets belliqueux par les intrigues de femmes au milieu desquelles il vivait, et qui devenaient toujours plus indignes de son âge. Dans l'année 1608, on le vit tour à tour obtenir les faveurs de la marquise de Verneuil, de la comtesse de Moret, de mademoiselle des Essarts, qu'il fit comtesse de Romorantin ; de la vicomtesse

(1) Ligue défensive entre Henri IV et les Prov.-Unies. Traités de paix, T. III, p. 39. — Trève de XII ans, *Ib.*, p. 43. — Flassan, Diplom. fr., T. II, p. 256-264. — Négociations du président Jeannin, T. XII et XIII.

(2) Traités de paix, T. III, p. 41.

d'Étanges, de deux cousines de Gabrielle d'Estrées, et, dans chacune de ces aventures, reconnaître toujours que quelque galant plus jeune et plus beau que lui était préféré par sa maîtresse.

Quoique les amours et la galanterie de Henri fussent sans délicatesse, ses accès de jalousie, ou quelquefois ceux de la reine, sa femme, troublaient toute la cour : c'était le plus souvent alors à Sully qu'il s'adressait. Un jour il lui dit : « Il faut » que vous me rendiez deux signalés services, qu'à mon avis » je peux recevoir de vous seul..., et que vous commenciez » ces deux offices par celui qui concerne madame de Verneuil, » afin que ce soit un préparatif à l'autre ; l'avertissant, comme » son ami particulier, qu'elle est fort prochaine de perdre » mes bonnes grâces si elle n'use de grande prudence et in- » dustrie pour les conserver. Il y a des personnes qui me solli- » citent de faire les doux yeux à d'autres qui lui pourroient » bien causer ce préjudice ; lequel arrivant, vous lui pouvez » bien dire que je lui ôterois ses enfants et la confinerois dans » un cloître.... L'autre commission est pour la reine, à la- » quelle vous devez dire qu'entre plusieurs choses où elle » s'obstine, il y en a une qui m'aigrit tellement l'esprit qu'elle » me rend toutes les autres bien fort ennuyeuses, qui est l'ab- » solue puissance qu'elle a voulu laisser empiéter à son Concini » et sa Concina, sur toutes ses volontés ; qu'ils lui font faire » tout ce qu'ils veulent, et s'opposer à tout ce qui ne leur » plaît pas, voire, aimer ou haïr qui bon leur semble ; et que » plus j'ai patienté, plus ont-ils abusé de ma patience.... » Eux-mêmes en sont devenus si roques, hautains et auda- » cieux, jusques à user de menaces contre ma personne si je » faisois quelque violence aux leurs. Néantmoins, je m'en » déferois bien facilement si je croyois le conseil de certaines » gens, qui peut-être n'ont pas trop de tort ; car il peut, de » toutes ces brouilleries, arriver de grands accidents ; mais » vous savez que mon esprit est tellement aliéné du sang et » de toute cruauté que je ne me saurois porter à de telles ré- » solutions (1). »

(1) Sully, *Économies royales*, T. VII, p. 349.

C'était aussi à Sully que Henri recourait lorsqu'on excitait sa défiance contre quelqu'un de ses anciens amis. Déjà celui-ci, qui était apparenté avec la maison de Lorraine, avait protégé contre les ressentiments du roi le prince de Joinville, frère du duc de Guise, qui lui avait débauché une de ses maîtresses, et le duc d'Aiguillon, fils du duc de Mayenne, qui avait attaqué un rival dans un guet-apens. « Comme il est bien » difficile, continuent les secrétaires de Sully, qu'en un grand » État chacun reçoive à son gré faveur de son prince, aussi » s'en trouve-t-il toujours assez de mécontents. De ce nombre » étoient lors, ainsi que le bruit en courut, outre les ci-devant » nommés, M. le prince (de Condé), M. le comte (de Soissons), MM. de Bouillon, Duplessis et autres ; lesquels, parlant à plusieurs en ces termes, leur donnoient des espérances » de changement et du courage pour le procurer ; tellement » que le roi eut souvent avis que l'on pratiquoit les uns et les autres, qu'on levoit des capitaines et des soldats, et qu'on faisoit des entreprises sur des places ; de quoi il vous parla » (à Sully) souventefois, mais toujours vous n'en faisiez que » rire, lui disant : Comment voulez-vous, sire, que tous ceux » que vous nommez, qui ne sauroient même entr'eux convenir du prétexte qu'il leur faudroit prendre, demeurent » long-temps bien unis, parmi les difficultés à quoi telles entreprises sont sujettes ? ni quelles sortes de gens, villes ou » provinces voulez-vous qui jettent leurs honneurs, vies et » biens au hasard, pour des personnes qui n'ont ni places, » ni argent, ni armes, ni hommes, ni crédit, ni de quoi promettre gratification ou récompense, contre un prince vaillant, » diligent, et qui abonde en toutes les choses qui leur défaillent ? et de croire qu'un corps ou parti formé, et moins celui » de la religion que tout autre, se jette là dedans, il n'y a » nulle apparence ; et pour moi, je tiens tous ces avis pour » des chimères et imaginations d'esprits mélancoliques (1). »

Malgré ces sages avis, les délateurs étaient accueillis, et ils se multipliaient : le roi montra à Sully l'extrait qu'il avait

(1) Sully, Éconoom. royales, T. VII, p. 382.

fait faire de leurs mémoires : on y parlait de surprendre La Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, la Roche-Posay, Saint-Savin, Chauvigny, le Blanc en Berry, et autres petites bicoques. « Par Dieu, sire, dit Sully, je crois que ces mes- » sieurs se moquent de vous et de moi, de vous faire marcher » pour telles niaiseries. C'est un homme qui cherche quel- » ques centaines d'écus, et puis c'est tout. — Vous direz ce » qu'il vous plaira, reprit le roi ; mais si faut-il que j'y aille, » ou que vous partiez dans deux jours pour y donner ordre : » et puisque c'est en votre gouvernement, c'est à vous à » y pourvoir, car je ne veux pas que votre pape (Duplessis- » Mornay) me tienne toujours l'esprit en alarme. » Sully ne voulut emmener que le prévôt Morel, avec vingt archers, par lesquels il fit arrêter tous les accusés. « Aucuns furent trouvés » coupables et furent exécutés ; à d'autres le roi pardonna, » et d'autres furent trouvés innocents, et toute la menée re- » connue pour si foible qu'elle ne méritoit pas davantage de » peine (1). »

Mais le roi, qui se défiait si fort de tous ceux qu'il avait connus de près, de tous ceux qui lui avaient rendu des services, et qui pouvaient lui reprocher son ingratitude, ne remarquait pas la fermentation sourde qui se maintenait dans son royaume, parmi ceux que les prédicateurs de la Ligue avaient exaltés. Il avait fait ce qu'il avait pu pour regagner l'affection des catholiques, et peut-être s'était-il attaché de bonne foi à leur croyance. Il s'était montré bienveillant pour les jésuites, encore que les parlements et tous ceux qui tenaient à la magistrature ressentissent plus de prévention contre ces religieux que ne faisaient les huguenots eux-mêmes. Dès l'année **1604**, sur les instances de la Varenne, qui le servait dans ses amours, il avait fondé un collége de jésuites à La Flèche en Anjou, lieu de la naissance de cet homme ; il lui avait attribué un revenu de onze mille écus d'or ; il lui avait fait voter cent mille écus par l'assemblée du clergé ; et lorsque le parlement voulut lui adresser des remontrances par écrit, avant d'enregistrer

(1) Sully, Économ. royales, T. VII. p. 386, 387.

cet édit, il ne voulut pas le lui permettre (1). L'année suivante, Henri IV fit abattre la pyramide qui avait été élevée en mémoire de l'attentat de Jean Chastel contre lui, parce que l'inscription qu'elle portait inculpait les jésuites d'avoir excité à cet assassinat (2).

Enfin, le roi, qui, jusqu'à cette époque, avait senti combien il lui était avantageux que son principal ministre demeurât fidèle à la religion réformée, et lui répondît de ce parti, commença, en 1608, à le presser sérieusement de se convertir avec son fils, et pour l'y déterminer il offrit à ce dernier, qui portait le titre de marquis de Rosny, sa fille naturelle, mademoiselle de Vendôme, en mariage. Il ajoutait encore la promesse de l'épée de connétable pour Sully, et plusieurs gouvernements (3). Mais ce changement dans les dispositions secrètes de Henri, ou n'était pas remarqué, ou n'était pas cru par le peuple. Les vieux ligueurs voyaient toujours en lui le huguenot relaps, qui s'efforçait de les tromper, qui ne montrait à l'Église qu'un respect extérieur, tandis qu'il complotait avec les hérétiques de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays-Bas, pour détruire le pouvoir du pape, et pour abaisser la maison d'Autriche. Cette hostilité secrète couvait dans la plus basse classe des villes ; elle était constante, impitoyable, et bien plus dangereuse que celle des gentilshommes, dont Henri se défiait tant.

Au reste, quelque progrès que le catholicisme eût fait dans le cœur de Henri, son animosité contre la maison d'Autriche ne se calmait point. Il disait « que les rois de France et d'Es-» pagne sont comme posés dans les deux bassins d'une ba-» lance, desquels il est impossible que l'un hausse que l'autre » n'abaisse (4). » Il voulait réduire Philippe III à ses seules couronnes d'Espagne et des Indes, lui enlever la Lombardie pour en gratifier le duc de Savoie, qu'il attirait ainsi dans son

(1) De Thou, T. IX, L. CXXXII, p. 696-704.

(2) *Ibid.*, T. X, L. CXXXIV, p. 26 à 30.

(3) Sully, Économ. royales, T. VII, p. 335. — Journal de l'Étoile, novembre 1608, T. III, p. 101.

(4) Sully, Économ. roy., T. VIII, p. 63.

alliance, et auquel il promettait une couronne royale; enlever également à Philippe les provinces catholiques des Pays-Bas, pour en faire une seule république avec les Provinces-Unies; s'approprier la Franche-Comté, ou, suivant les circonstances, la réunir aux Suisses avec le Tyrol et l'Alsace; il voulait que l'empire sortit de la maison d'Autriche pour être rendu à la libre élection des Allemands; que les deux royaumes de Hongrie et de Bohême recouvrassent aussi leur ancien droit d'élire leur souverain. C'étaient là les bases de ce que Sully appelle souvent le grand projet de son maître; mais il semble, d'après ce qu'il rapporte, que c'était bien plutôt le projet de Sully lui-même. Il donne à entendre que son maître était assez ignorant sur la géographie, l'histoire et la constitution de tous les États de l'Europe. Il se plaisait peut-être à écouter son ministre lorsqu'il exposait comment on pourrait partager l'Europe en quinze États à peu près égaux : cinq monarchies héréditaires, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suède et la Lombardie; six monarchies électives, la papauté, l'Empire, la Hongrie, la Bohême, la Pologne et le Danemarck; et quatre républiques, des Belges, des Suisses, de Venise, et des petits États d'Italie; comment enfin on maintiendrait la paix perpétuelle dans la république chrétienne, à l'aide d'un conseil formé des députés de ces quinze États. Mais toute cette organisation paraissait bien vague et bien fantastique à un homme aussi positif que Henri IV. Il avait devant lui un but plus rapproché et plus précis, celui d'appeler les petits États à s'enrichir des dépouilles des deux branches de la maison d'Autriche, qu'il voulait humilier en même temps. Et lorsque Sully ajouta qu'il devait annoncer à l'Europe son désintéressement et ne rien se réserver pour lui-même, il lui répondit : « Hé » quoi! voudriez-vous que je dépensasse 60 millions pour » conquêter des terres pour autrui, sans en retenir rien pour » moi; ce n'est pas là mon intention (1). »

En effet, il comptait bien étendre de plusieurs manières ses

(1) Sully, Économ. royales, T. VII, c. 19 et 20, p. 298-326; et T. VIII, p. 56 et 123.

frontières : en aidant le duc de Savoie à s'emparer du Milanais, il comptait se faire, en retour, céder la Savoie ; tout en parlant de donner la Franche-Comté aux Suisses et la Belgique aux Hollandais, il n'était pas trop déterminé à y renoncer pour lui-même ; il tenait surtout à réunir la Lorraine à la France, et l'occasion semblait propice. Henri de Bar, devenu duc de Lorraine cette année, après avoir perdu Catherine de Bourbon, sa première femme, s'était remarié à une princesse de Gonzague, dont il n'avait que des filles. Henri chargea Bassompierre d'obtenir l'aînée, nommée Nicole, pour le dauphin. Il estimait que la France devait chercher ses alliances parmi les petits États, qui se dévoneraient à elle, tandis que les liens d'un mariage ne suffisaient point pour faire oublier les rivalités de deux grands États (1). Mais Bassompierre rencontra de grandes difficultés dans sa négociation : les peuples de la Lorraine étaient fort alarmés de l'idée de perdre leur indépendance. Le frère du duc et son fils, qui, en effet, lui succéda en épousant Nicole, sa cousine, regardaient la Lorraine comme un fief masculin, qui devait passer aux agnats de la maison et non aux filles ; le duc donna sa parole, cependant, mais avec un grand secret, comptant peut-être, et avec raison, sur les chances de la politique, qui rompraient ce mariage avant que les deux époux enfants fussent en âge de l'accomplir (2).

Henri s'occupait déjà de l'établissement de ses deux autres fils ; le second, qu'il fit duc d'Orléans, se réservant de lui choisir plus tard un nom, était né le 16 avril 1607. Il comptait lui faire épouser Marie de Bourbon Montpensier, dont le père, Henri, était mort le 28 février 1608, en sorte qu'elle demeurait héritière des biens immenses de la seconde branche de Bourbon. Le troisième fils du roi, Gaston, qui venait de naître le 25 avril 1608, était aussi destiné, par son père, à une héritière : c'était Marie de Gonzague, qui lui aurait apporté l'héritage de Mantoue et du Montferrat, et lui aurait ainsi assuré un pied en Italie (3).

(1) Mém. de Richelieu, collection, T. X, p. 169.
(2) Mém. de Bassompierre, collection, 2e série, T. XIX, p. 395-416.
(3) Des Naissances des enfants de France, Archives curieuses, T. XIV, p. 212

(1609.) En même temps que ces projets divers mûrissaient dans la tête de Henri IV, et que le moment approchait de les mettre en exécution, un changement important fut apporté par lui dans la législation intérieure, et il se flattait de le faire aussi passer dans les mœurs. Tel était le but de son édit contre les duels, du mois de juin 1609, ouvrage du chancelier Brûlart de Sillery. On devait surtout attribuer à Henri III la fureur avec laquelle toute la noblesse française saisissait toutes les occasions de se battre en duel. Cet homme efféminé recherchait les émotions fortes; il se plaisait à mêler l'image de la mort à tous ses plaisirs; il aimait la bravoure, comme une femme qui tremble pour l'objet aimé, et à qui il devient d'autant plus cher qu'elle a plus ressenti d'anxiété pour lui. Tous les mignons de Henri III savaient que le meilleur moyen d'avancer dans sa faveur, c'était de le troubler par des duels journaliers. L'exemple de la cour avait gagné toute la noblesse; un homme était regardé comme un lâche, s'il n'avait pas trouvé moyen d'établir sa réputation de bravoure par quelques combats singuliers. Aussi, la législation du point d'honneur, qui aujourd'hui est adoptée dans le monde, et qui oblige chacun à prouver, toutes les fois qu'il est offensé, que ce n'est du moins pas par sa faute, ou parce qu'il manque de cœur pour se défendre, qu'on a osé lui manquer, n'avait point reçu alors ce degré de précision. On se battait parce qu'on désirait se battre, et qu'on croyait y gagner de l'honneur; on se battait parce qu'on était avide de querelles, qu'on était toujours prêt à venger les offenses de ses valets aussi bien que les siennes, qu'on se disputait le haut du pavé, qu'on faisait passer sa voiture la première, qu'on se rencontrait ensemble à une porte, et qu'on y prétendait la préséance; sans compter toutes les querelles qui naissaient du jeu ou de la galanterie. Chacun avait une telle avidité de se battre qu'à la nouvelle d'un différend, tous les amis de l'offensé venaient lui offrir leur épée; tous l'accompagnaient, lorsqu'il cherchait une ren-

et 214. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 104. — Sully, Économ. royales, T. VIII, p. 55.

contre, et les moindres combats étaient de trois à trois ou de quatre à quatre. Ces duels étaient devenus si fréquents, le désordre était si grand, que le roi sentit la nécessité d'y porter remède ; on assurait que depuis la paix deux mille gentilshommes avaient été tués en duel. Ce n'était pourtant point encore là ce qui touchait le plus Henri ; il sentait que l'autorité royale s'évanouissait devant cet esprit universel de résistance. S'il voulait faire arrêter un gentilhomme, il fallait que ce fût par surprise, car il se faisait tuer plutôt que de se laisser désarmer ; la loi du point d'honneur se plaçait au-dessus de la loi royale, et l'obéissance n'était jamais implicite : le despotisme ne pouvait s'affermir parmi des gens accoutumés à jouer avec leur propre vie. En même temps, le père Cotton, confesseur du roi, lui avait déclaré qu'il était responsable devant Dieu de tout le sang qu'il laissait verser. Ainsi, la religion et la politique s'accordaient pour abolir les duels ; mais les préjugés et les habitudes de Henri IV leur étaient favorables. Un premier édit d'avril 1602 avait interdit les duels, et cependant Henri laissait voir dans sa familiarité qu'il estimait ses courtisans en raison de la bravoure qu'ils y avaient déployée, et que, s'il n'était pas roi, il aurait combattu lui-même pour plusieurs de ses amis. Son second édit de juin 1609 fut beaucoup plus sévère ; il déclara les duellistes criminels de lèse-majesté, et le roi s'engagea, par serment, à ne jamais leur faire grâce ; mais il permettait « à » toute personne qui s'estimera offensée par une autre, en » son honneur, de s'en plaindre à nous ou à nos très chers et » amés cousins, les connétable et maréchaux de France, nous » demander ou à eux le combat, lequel leur sera par nous » accordé, selon que nous jugerons qu'il sera nécessaire pour » leur honneur (1). »

Le roi avait alors cinquante-six ans, et les grandes guerres qu'il projetait ne s'accordaient déjà plus guère avec son âge ; peut-être aurait-il continué à les ajourner, si une passion

(1) Isambert, Anciennes lois françaises, T. XV, p. 351. — Sully, Économ. royales, T. VI, p. 122-127 ; et T. VIII, p. 101. — Fontenai-Mareuil, T. I, p. 33.

moins faite encore pour l'époque de la vie où il était entré ne l'avait aveuglé. En février 1609, on vit paraître à la cour Charlotte Marguerite, troisième fille du connétable de Montmorency, âgée alors de seize ans. « Sous le ciel il n'y avoit » alors rien de si beau, ni de meilleure grâce, ni de plus par- » fait (1). » Le roi en devint aussitôt passionnément amoureux, et quoiqu'elle fût déjà promise à Bassompierre, il engagea celui-ci à y renoncer, et il la maria, le 3 mars 1609, à Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui n'avait que vingt et un ans, mais qu'il croyait beaucoup plus occupé de la chasse que d'une jeune femme. Ce prince, né six mois après la mort de son père, d'une femme accusée de l'avoir empoisonné, et soupçonnée d'être la maîtresse de Henri IV, n'avait pas alors dix mille livres de rente, et Henri se figurait que sa pauvreté le rendrait plus souple (2). Condé toutefois laissa bientôt voir qu'il ne serait point si complaisant. Il emmena sa jeune femme à Muret, tandis que Henri IV revêtait toute sorte de déguisements pour la voir, et que la jeune personne, tout en s'écriant : « Jésus, qu'il est fou ! » se prêtait avec assez de plaisir à cette adoration secrète. Mais la reine, à qui tout ce jeu n'avait pu être entièrement dérobé, et qui était fort jalouse, quoiqu'elle n'aimât point le roi et qu'elle en aimât bien d'autres, voyait cette intrigue nouvelle avec un extrême dépit. Ses conseillers intimes, Concini et Léonora Galigaï, qu'il avait épousée, l'aigrissaient encore. Élevés dans une cour accoutumée à tous les crimes, ils ne mettaient point de bornes à leurs soupçons ou à ceux de leur maîtresse. Ils surent bientôt que le connétable, qui remarquait la passion du roi pour sa fille et voulait la faire tourner à son profit, lui avait fait signer une requête pour être démariée, et l'entretenait de l'espérance qu'elle pourrait bien devenir reine, comme si le divorce ou même le poison devait écarter du trône Marie de Médicis (3).

Tandis que ces galanteries si indécentes augmentaient les haines et les jalousies de la cour, Henri IV découvrait que sa

(1) Mém. de Bassompierre, T. XIX, p. 388.— Fontenai-Mareuil, T. I, p. 15.
(2) Tallemant des Réaux, Histor. T. I, p. 100.
(3) *Ibid.*, p. 101.

femme, son ministre d'État Villeroi, et les favoris florentins qui avaient suivi Marie, s'engageaient dans des intrigues politiques diamétralement opposées à son système, et qu'on ne pouvait expliquer que par la croyance qu'il n'avait pas pour long-temps à vivre. Vaucelas, beau-frère de Sully, ambassadeur à Madrid, découvrit que l'ambassadeur de Florence à la même cour proposait « une ferme et indissoluble alliance et » amitié entre les rois et royaumes de France et d'Espagne. » Les lettres que cet ambassadeur avait reçues étaient de Concini et de sa femme, et de trois de leurs créatures, Vinti, Guidi et Gioannini ; Henri soupçonnait cependant que la reine et Villeroi y avaient eu une part directe, car Vaucelas y avait été trompé, et croyait que ces ouvertures venaient du roi lui-même, qui voulait les cacher à Sully. On avait proposé « de » faire un double mariage des fils et filles de l'un et de l'autre » État ; voire de bailler la fille en France, sans renonciation, » afin de former par ce moyen une vraie union en iceux, qui » les fasse résoudre d'avoir mêmes desseins et intérêts, et » communs amis et ennemis... Tous lesquels projets, disoit » Henri à Sully, ne peuvent être bâtis que sur certaines pro- » nostications que l'on m'a averti avoir été faites de moi par » plusieurs, que je ne devois point passer l'an cinquante-huit » de mon âge (1). »

Il n'est pourtant pas impossible que Henri IV eût lui-même entretenu quelquefois ces projets de coalition avec la maison d'Autriche. Il chancelait entre sa vie luxurieuse et l'ambition que Sully voulait réveiller en lui. Quand il était entraîné par son ardeur pour les plaisirs de tout genre, pour la chasse, le jeu, les ballets, les parties de galanterie ; quand il perdait dans un soir jusqu'à 50,000 pistoles à ce jeu furieux dont parle Bassompierre (2), il se laissait séduire par la pensée de ne point troubler cette existence de plaisirs et de fêtes, et de se réconcilier pleinement avec la cour de Madrid. Puis Sully survenait, qui regardait la guerre comme le seul moyen de le

(1) Sully, Économies royales, T. VIII, p. 54, 57.
(2) Mém. de Bassompierre, T. XIX, p. 371.

distraire des voluptés, et qui ranimait sa jalousie de l'Espagne (1).

Henri dans ses lettres appelait toujours Sully mon ami; il les terminait en lui disant : Je vous aime bien; mais il était cependant fatigué de ce caractère dur avec le peuple, grossier et hautain avec tous les courtisans, cassant, obstiné et suffisant avec le roi lui-même. Richelieu assure « qu'il avoit dit plu- » sieurs fois à la reine qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mau- » vaises humeurs, et que, s'il ne changeoit de conduite, il lui » apprendroit à ses dépens combien la juste indignation d'un » maître étoit à craindre (2). » Comme il ne l'approchait pas volontiers de sa personne, quand il voulait le voir il allait le plus souvent le chercher à l'arsenal, où Sully tenait sous sa garde son immense artillerie et les trésors accumulés dans les caves. Ces trésors, en 1609, montaient à 40 millions de francs. Henri, jaloux quelquefois de l'immense richesse de Sully, laissait entendre qu'il ne croyait pas ses mains bien nettes; cependant l'ordre et l'économie qu'il avait introduits dans les finances royales, et qu'il pratiquait aussi pour lui-même, suffisaient, avec les bienfaits du roi, à expliquer son opulence. Au reste, il ne se laissait jamais arrêter par les murmures du peuple, toutes les fois qu'il croyait pouvoir procurer plus d'argent au roi. Alors même, au mois de juillet 1609, il préparait un nouvel édit pour changer les monnaies, « et par même » moyen, dit l'Étoile, ruiner et apauvrir le peuple (jà assez » ruiné et pauvre d'ailleurs), et enrichir le roi : chacun en » murmuroit, principalement les pauvres marchands, qu'on » tondoit si souvent qu'ils en étoient tout morfondus... Le roi » seul, pour avoir son compte, rioit de tout, et se moquoit de » tout le monde, même de ses officiers et de leurs remon- » trances. » Un partisan, en effet, l'importunait pour cet édit, dont il était l'inventeur. « Le roi connoissant bien l'iniquité » d'icelui, lui demanda enfin de quel pays il étoit; et comme » il lui eut répondu, de Périgord : Ventre-Saint-Gris! va dire

(1) Mém. de Bassompierre, T. XIX, p. 424. — Sully, Économ. royales, T. VIII, p. 120.

(2) Mém. du card de Richelieu, T. X, p. 165.

» le roi, je m'en étois toujours douté, car ce sont tous faux » monnoyeurs en ce pays-là. » Mais encore qu'il jugeât son édit comme un faux monnayage, il n'insistait pas moins rigoureusement auprès du parlement pour l'enregistrer (1).

Ces rigueurs, qui excitaient alors un mécontentement assez vif, furent bientôt oubliées, quand ce trésor, accumulé avec une si vigilante économie, fut dilapidé par ceux aux mains desquels il passa, sans que le contribuable éprouvât aucun soulagement; l'administration de Henri IV et de Sully devait gagner à être comparée, soit à celles qui la précédèrent ou qui la suivirent, soit bien plus encore à celle des États voisins, surtout de la grande puissance rivale de la France. A cette époque même, au mois d'août 1609, Philippe III exécutait l'effroyable résolution qu'il avait formée d'expulser de ses États un million de ses sujets : c'étaient les Maures ou Morisques, qui dans quelques provinces, surtout dans les royaumes de Valence et de Grenade, formaient presque seuls la population des campagnes. Ils les cultivaient avec une admirable industrie, en même temps qu'ils avaient fondé dans les villes beaucoup de manufactures qu'ils faisaient prospérer. Ils avaient tous embrassé, au moins extérieurement, le christianisme, mais la plupart, aigris par les persécutions mêmes qu'ils avaient éprouvées, conservaient dans leur cœur un inébranlable attachement à la foi de leurs pères. Don Juan de Ribera, archevèque de Valence, avait, dès l'année 1602, donné un mémoire à Philippe III pour l'engager à se défaire de tous ses sujets infidèles, en les renvoyant dans les pays musulmans ; mais il conseillait de réserver les adultes pour travailler, comme esclaves, aux galères et aux mines, et les enfants au-dessous de sept ans pour les élever dans la religion chrétienne (2). Un autre prélat, plus féroce encore, don Bernard de Sandoval, archevèque de Tolède, grand-inquisiteur et frère du duc de Lerme, premier ministre, demanda au contraire que toute la

(1) Journal de l'Étoile, juillet 1609, p. 291, 292, 301, 308 et 316.

(2) Deux mémoires de Ribera sont rapportés dans Watson, Hist. de Philippe III, T. II, p. 33-41, et 42-50. — Alessandro Zilioli, *Historie memorabili de' nostri tempi*, Lib. VII, p. 182-199.

race moresque répandue en Espagne fût sans pitié passée au fil de l'épée ; il insista pour qu'on n'en laissât pas survivre un seul, hommes, femmes ni enfants (1).

Philippe s'arrêta au projet d'expulsion ; il commença par les Maures du royaume de Valence, qui, cernés par les troupes castillanes, et poussés vers les vaisseaux qu'il avait fait préparer, furent embarqués conformément à l'édit qu'il avait fait publier en même temps, et transportés sur la côte d'Afrique. Plus de cent quarante mille de ces malheureux furent contraints de monter sur les vaisseaux ; à peine quarante mille d'entre eux arrivèrent à leur destination : les autres furent volés, puis massacrés sur les navires qui les transportaient, ou bien ils périrent dans les déserts où on les avait débarqués. Lorsque l'issue funeste de cette déportation fut connue en Espagne, loin de faire reculer d'effroi Philippe III et ses conseillers devant un si grand crime, elle fut représentée par les prélats espagnols comme un jugement du ciel qui confirmait le leur, et elle les excita à redoubler de zèle pour déporter le reste des Maures qui se trouvaient en Espagne (2). Pendant que ces projets étaient en délibération et que le joug s'aggravait chaque jour sur la tête des malheureux Moresques, ils avaient fait solliciter Henri IV de les secourir ; ils ne manquaient, disaient-ils, ni d'argent, ni de soldats, ils ne demandaient que des armes et quelques bons capitaines pour leur enseigner l'art de la guerre ; ils offraient même d'embrasser la religion protestante, qui, peu chargée de cérémonies et repoussant le culte des images, leur paraissait se rapprocher de leur foi (3). On leur donna quelques espérances, puis on les abandonna à leur sort. Un grand nombre d'entre eux relâchèrent à Marseille, où, sur la recommandation de l'ambassadeur de France à Constantinople, des ordres étaient donnés pour leur montrer quelque hospitalité (4). Rien ne sauva cependant ce peuple malheureux, contre lequel une sentence

(1) Watson, Hist. de Phil. III, T. II, L. IV, p. 57.
(2) *Ibid.*, p. 63-88.
(3) Sully, Économ. royales, T. VIII, p. 328.
(4) *Ibid.*, p. 102.

de mort avait été portée par le gouvernement qui devait le protéger ; abandonnés à la férocité de matelots cupides et fanatiques en même temps, ils périrent presque tous dans les flots : les habitants de la Provence en faisaient une atroce plaisanterie ; ils appelaient les sardines, grenadines, et ils s'abstenaient d'en manger parce qu'elles n'étaient repues que de chair humaine (1). Cependant ce forfait causa dans toute l'Europe un frémissement d'horreur : le cardinal de Richelieu, qui n'était pas très susceptible de pitié, l'appelle « le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles précédents fasse mention (2). » De nos jours seulement, le même historien qui s'est plu à justifier la Saint-Barthélemy fait aussi l'apologie de cette proscription, et n'y voit « qu'une mesure qui complète le système de défense catholique (3). »

Un événement assez peu important en Allemagne fournit à Henri IV le prétexte qu'il cherchait depuis quelque temps pour commencer les hostilités. Jean-Guillaume, qui depuis 1592 était duc de Clèves, Berg et Juliers, était tombé en démence, et sa plus jeune sœur, Sibylle, mariée à Charles d'Autriche, margrave de Burgau, s'était emparée du gouvernement de son duché. Jean-Guillaume mourut sans postérité le 25 mars 1609. Les deux branches de la maison de Saxe réclamèrent son héritage comme dévolu aux agnats ; les enfants de ses sœurs y prétendirent, alléguant que c'était un fief féminin ; enfin Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, et cousin de l'empereur, se saisit, avec l'aide de Sibylle, de la forteresse de Juliers pour tenir en séquestre la succession contestée, qu'il prétendait devoir faire échute à l'Empire par l'extinction de la ligne masculine (4). Les droits de tous ces prétendants étaient contentieux ; Bongars, agent du roi auprès des princes protestants d'Allemagne, envoya au roi un mémoire très savant sur la succession des princes de

(1) Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. X. p. 860.

(2) Mém. du card. de Richelieu, T. X, p. 231.

(3) Capefigue, Richelieu, Mazarin, etc., T. I, p. 31 et 87.

(4) Art de vérifier les dates, Chronologie des ducs de Gueldre, T. XIV, p. 305. — Pfeffel, Hist. d'Allemagne, T. II, p. 238.

Clèves et de Juliers : tout ce qu'il prouve, c'est que la violence et le caprice avaient été consultés plus souvent que le droit. Les enfants des deux sœurs aînées cependant, l'électeur de Brandebourg, protestant, et le comte palatin de Neubourg, aussi protestant, mais dont le fils se fit catholique en 1613, se mirent en commun en possession des deux duchés, et convinrent, par le traité de Dortmund, de soumettre leur droit à des arbitres (1). Dès lors on les désigna par le nom de princes possédants.

Il semblait juste, en effet, que le conseil aulique, juge de toutes les contestations féodales, et à son défaut des arbitres choisis par les parties, décidassent une question de droit aussi compliquée. Mais les protestants d'Allemagne et les Hollandais voyaient dans la succession de Juliers un événement qui pouvait compromettre leur sûreté, si ce petit État demeurait entre les mains d'un prince de la maison d'Autriche ; car il ouvrait aux Espagnols une entrée facile dans les Pays-Bas. Les protestants d'Allemagne convoquèrent à Halle, en Souabe, une assemblée des délégués de leur religion, qui s'unirent entre eux, par ce qu'on nomma l'Union de Halle, pour la défense de leur liberté et de leur religion. A cette union, Henri IV envoya comme ambassadeur Jean de Thumery de Boissise, qui signa le 11 février 1610 un traité d'alliance avec les électeurs palatin et de Brandebourg, auxquels se joignirent encore le duc de Würtemberg, le prince d'Anhalt, et les frères des deux électeurs. Ces princes s'engagèrent à mettre sur pied quatre mille fantassins et mille chevaux, et la France promettait huit mille fantassins et deux mille chevaux, pour assurer les droits des princes possédants, ou de ceux qui représentaient les lignes féminines. Les princes de l'Union de Halle annonçaient aussi l'intention de s'opposer, lors de la mort de Rodolphe II, à ce que l'Empire fût plus long-temps transmis à des princes de la maison d'Autriche. D'autre part, les trois électeurs ecclésiastiques et le duc de Bavière signèrent à Wurtzbourg une contre-

(1) Sully, Économ. royales, T. VIII, p. 126 et 171-182. — Fontenai-Mareuil, T. I, p. 23. — Contin. de de Thou, T. X, L. III, p. 274. — Traités de Paix, T. III, p. 47.

alliance des catholiques, qui prit le nom de Sainte-Ligue (1).

Si le motif pour lequel Henri IV voulait commencer la guerre semblait avoir peu de gravité, les alliances sur lesquelles il comptait semblaient aussi lui promettre peu d'appui. Il n'avait pu engager Jacques Ier, roi d'Angleterre, à faire cause commune avec lui : ce prince, tout occupé des affaires de son royaume, ne se mêlait plus de celles du reste de l'Europe. Les royaumes protestants de la Scandinavie, que Sully faisait souvent intervenir dans ses projets de république européenne, n'avaient donné aucune occasion de croire qu'ils voulussent renoncer sans motifs à la paix dont ils jouissaient ; les Hollandais, qui venaient à peine de signer leur trêve de douze ans avec l'Espagne, se livraient avec délices à un repos si longtemps désiré. Une seule puissance du second ordre avait paru entrer dans les vues de Henri IV : c'était Charles-Emanuel, duc de Savoie, auquel Henri avait envoyé en ambassade, en 1609, Claude Bullion, conseiller au parlement de Grenoble. Charles-Emanuel, qui était beau-frère de Philippe III, était blessé de ce que l'infante Catherine, sa femme, n'avait eu aucune part à l'héritage paternel, tandis que sa sœur, l'infante Isabelle, avait reçu en dot les Pays-Bas. Il croyait, en alarmant la cour de Madrid, pouvoir obtenir d'elle de meilleures conditions : c'était son motif pour s'allier à la France, mais comme il savait que Henri ne l'aimait point et n'avait aucune confiance en lui, de son côté il ne comptait persister dans la guerre qu'autant qu'il y trouverait son avantage. Henri IV promit de donner Madame, sa fille aînée, en mariage au prince de Piémont, fils du duc de Savoie; il promit de mettre sous ses ordres vingt mille hommes de pied, deux mille hommes d'armes, et deux mille arquebusiers à cheval, que lui conduirait le maréchal de Lesdiguières, pour faire la conquête de la Lombardie, qui lui demeurerait à titre de royaume; dès que cette conquête serait effectuée, le duc devait consentir à la démolition du fort de Montmélian. Telles étaient les con-

(1) Fontenai-Mareuil, Mém., T. I, p. 28-33. — Flassan, Diplom. franç., T. II, p. 271 et suiv. — Traités du 30 janvier et du 11 février 1610. Traités de Paix, T. III, p. 61, 62.

ditions stipulées dans deux traités conclus en décembre et janvier, entre la France et la Savoie. Cependant la France avait des vues ultérieures : elle comptait, en livrant à Charles-Emanuel la Lombardie, se faire céder, en retour, tout ce que ce duc possédait en deçà des Alpes; elle comptait d'autre part détacher des portions du duché de Milan pour tenter l'ambition de divers princes italiens, et elle voulait offrir aux Vénitiens la Ghiara d'Adda; en sorte qu'il était aisé de prévoir que les deux alliés ne demeureraient pas long-temps unis (1).

On ne peut s'empêcher de s'étonner de la légèreté avec laquelle Henri IV se précipitait dans cette guerre nouvelle : aucun motif suffisant ne l'y déterminait, aucun droit de la France n'était blessé dans l'affaire de Juliers; l'Espagne n'y était point intéressée directement; l'empereur Rodolphe ni son frère Mathias ne songeaient qu'à éviter toute contestation; le grand-duc de Toscane, qui avait envoyé tour à tour le marquis Bonzi, son ambassadeur, aux cours de Madrid et de Fontainebleau, avait trouvé Philippe III si empressé pour la paix, qu'il consentait à mettre en dépôt le comté de Juliers aux mains de Bassompierre, jusqu'à la décision de la questiou de droit. Le nonce du pape Ubaldini présenta encore à Henri, le 27 avril 1610, un bref de Paul V, pour l'exhorter à la paix; il lui représenta, avec une franchise à laquelle le roi était peu accoutumé, qu'il allait mettre l'Europe en feu sans qu'aucune cause importante pût le justifier. « Quiconque, dit le cardinal de » Richelieu, considérera l'entreprise qu'il fait sur la fin de ses » jours, ne doutera pas du bandeau qu'il a sur les yeux, puis- » qu'il s'embarquoit en une guerre qui sembloit présupposer » qu'il fût au printemps de son âge; au lieu qu'approchant de » soixante ans, qui est au moins l'automne des plus forts, » le cours ordinaire de la vie des hommes lui devoit faire pen- » ser à sa fin (2). »

(1) Mém. de Bassompierre, T. XIX, p. 427-431. — Guichenon, Hist. de Sav., T. II, p. 367. — Flassan, Diplom. franç., T. II, p. 278-286. — Les deux traités avec la Savoie, Traités de Paix, T. III, p. 64-65. — Fontenai-Mareuil, T. I, p. 25-33.

(2) Mém. de Richelieu, T. X, p. 179. — Vittorio Siri, *Memorie recondite*,

Peut-être en effet pensait-il à sa fin, car il s'occupa de pourvoir au sort de ses enfants naturels : l'aîné, César duc de Vendôme, né de madame de Beaufort le 3 juin 1594, était déjà un adolescent; il le maria, au commencement de juillet 1609, à Françoise de Lorraine, duchesses d'Étampes et héritière du duc de Mercœur, mort en 1602. La belle succession de la branche de Lorraine-Mercœur, qui avait recueilli les droits d'une branche de la maison de Bretagne, faisait de César un des plus puissants princes de France. Son frère, le chevalier de Vendôme, n'avait que dix ans; le roi l'avait fait cependant grand-prieur de France. Les fils que Henri IV avait eus de la marquise de Verneuil et de la comtesse de Moret devaient hériter des terres et des titres qu'il avait donnés à leurs mères, tandis que des abbayes restaient pour ses plus jeunes filles (1).

Ce grand nombre d'enfants adultérins semblait au reste lui avoir fait perdre toute pudeur dans ses relations de galanterie. Il s'était plusieurs fois vanté à la marquise de Verneuil que le prince de Condé était son fils; cependant il n'avait pas de plus ardent désir que de séduire sa femme (2). A l'âge de cinquante-sept ans, il était plus épris de la princesse de Condé qu'il ne l'eût encore été d'aucune de ses maîtresses. La princesse, qui avait quarante ans de moins que lui, était flattée et amusée de cette flamme, et elle commençait à croire tout de bon qu'elle serait bientôt reine. « Le roi, disait l'Étoile, donne » par ses déportements sujet à de nouveaux discours pour les » curieux et médisants, qui sans cela ne parloient que trop » licencieusement de sa majesté et des vilenies de la cour.... se » montrant si échauffé à la poursuite de cette belle proie, » qu'il met tout le monde en besogne, jusqu'à la mère du » mari.... M. le prince de Condé ayant été malmené du roi, » jusques à l'avoir appelé b....., selon le bruit commun de la » cour, s'est retiré fort piqué et mécontent en sa maison....

T. II, p. 189. — Flassan, Dipl., T. II, p. 287. — L'Étoile, au 30 avril, T. IV, p. 418.

(1) Journal de l'Étoile, T. IV, p. 284. — Fontenai-Mareuil, Mém., T. I, p. 13. — Mém. de Richelieu, T. X, p. 175.

(2) Journal de l'Étoile, T. IV, p. 342.

» Voire et on disoit que ce prince en étoit tellement las, qu'il
» consentoit à demi à la dissolution de son mariage, qu'il savoit
» le roi tenter par tous moyens, pour n'être plus long-temps
» en cette peine (1). »

De son côté, le roi écrivait à Sully le 12 juin 1609 : « Mon
» ami, M. le prince est ici, qui fait le diable; vous seriez en
» colère et auriez honte des choses qu'il dit de moi; enfin, la
» patience m'échappera, et je me résous de bien parler à lui.
» Cependant, si on ne lui a point encore payé le quartier
» d'avril de sa pension, défendez que l'on ne le paye sans
» parler à vous..... comme aussi ceux qui vous iront trouver
» pour être payés de leurs dettes, sur ce que je lui ai donné
» pour son mariage. » Comme le prince de Condé était fort
pauvre, Henri croyait pouvoir le réduire à toutes ses volontés
par la famine (2). Sully n'en jugeait point ainsi; il voyait que
la reine joignait sa jalousie à celle du prince, « car, dit-il,
» plusieurs malicieux esprits essayoient de lui persuader mille
» chimères, choses extravagantes et du tout impossibles, jus-
» ques à vouloir faire deviner, sans le prononcer, que le roi
» seroit homme pour se laisser dominer tellement à l'amour
» qu'il l'abandonneroit pour prendre madame la princesse : et
» pour cette cause lui faisoient-ils faire tant d'instances pour
» être sacrée, comme il sera dit ci-dessous (3). » Aussi Sully
conseillait-il au roi de faire arrêter M. le prince, s'il ne voulait
pas qu'il sortît du royaume. Jusqu'alors le prince s'était con-
tenté de conduire sa femme à Moret, à Chantilly, à Verteuil,
pour l'écarter de la cour; mais le roi la suivait de lieux en
lieux sous divers déguisements, avec la Varenne et Beringhen :
la petite coquette ne refusait jamais de l'entretenir, tandis
que ses gardiens faisaient de vains efforts pour ne pas le laisser
approcher (4).

Enfin la patience échappa au prince de Condé; il partit
le 29 novembre 1609, à cinq heures du matin, de Verteuil,

(1) Journal de l'Étoile, T. IV, juin 1609, p. 267; septembre 1609, p. 321.
(2) Sully, Éconon. royales, T. VIII, p. 107.
(3) *Ibid.*, p. 132.
(4) Journ. de l'Étoile, T. IV, p. 341.

château situé sur les frontières de la Picardie ; deux de ses domestiques portaient en croupe, l'un la princesse, l'autre une de ses femmes ; deux gentilshommes encore accompagnaient les époux, et dans la journée ils arrivèrent à Landrecies, première place des Pays-Bas. Henri IV fut furieux à la nouvelle que celle qu'il aimait lui avait été ravie ; il repoussa durement les conseils de Sully, qui lui remontrait qu'il fallait se résigner, et n'en montrer ni humeur ni colère ; il accusa la reine d'avoir eu part à cette fuite ; il donna ordre à Praslin d'aller avertir l'archiduc Albert et l'infante qu'il regarderait comme un acte d'hostilité contre la France l'accueil donné à ce prince fugitif. Albert n'osa point en effet recevoir le prince de Condé, que sa condition aurait pu faire regarder comme un chef de parti ; mais il donna asile à Bruxelles à la princesse, qui s'y établit auprès de la princesse d'Orange, femme de celui qui avait été si long-temps prisonnier des Espagnols. Le prince de Condé passa en Lombardie, où il fut bien accueilli par le comte de Fuentes, et où il ne tarda pas à publier un manifeste contre le roi et le duc de Sully, cherchant à couvrir d'une cause politique sa querelle personnelle (1).

(1610.) C'était cependant la princesse et non le prince que Henri IV voulait ravoir. Il renouvela sa correspondance avec elle, par l'entremise de madame de Berny, femme de l'ambassadeur à Bruxelles ; il donna commission à Annibal d'Estrées, frère de son ancienne maîtresse, et marquis de Cœuvres, de l'enlever, et ce courtisan y aurait réussi si Henri ne s'en était imprudemment vanté auprès de la reine, et si celle-ci n'avait aussitôt prévenu l'ambassadeur d'Espagne, qui fit passer cet avis à l'archiduc (2). Henri résolut alors d'aller lui-même reprendre la princesse de Condé à Bruxelles ; il renonça à toutes les négociations qui auraient pu terminer l'affaire de la succession de Clèves d'une manière pacifique. Il écrivit à l'archiduc que, devant porter secours à ses meilleurs alliés et

(1) Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 134. — Mémoires de Bassompierre, T. XIX, p. 421. — Cont. de l'Hist. de de Thou, L. III, p. 282.

(2) Sully, T. VIII, p. 137. — Fontenai-Mareuil, T. I, p. 41.

confédérés dans les duchés de Clèves et Juliers, il devait pour cela traverser ses États; qu'il demandait donc à savoir s'il y serait reçu comme ami ou comme ennemi (1). En même temps, il mettait en mouvement son armée; le duc de Rohan, gendre de Sully, qui commençait à tenir un rang distingué parmi les huguenots, y commandait six mille Suisses levés à cette occasion; le marquis de Rosny, fils de Sully, dirigeait vers la Champagne un magnifique train d'artillerie; l'armée devait être forte de trente mille hommes de pied et de quatre ou cinq mille chevaux. Lesdiguières en même temps devait joindre le duc de Savoie en Piémont avec l'armée du Dauphiné; M. de la Force en Béarn devait menacer les frontières d'Espagne. Le prince Maurice, qui n'espérait s'agrandir que par la guerre, promettait d'entraîner les Hollandais à renouveler les hostilités; de toute part les forces de la France semblaient confiées aux huguenots, savoir à Sully, à son fils Rosny, à Rohan, la Force et Lesdiguières. Les hostilités devaient commencer au milieu de mai 1610 (2).

Avant de se mettre en campagne, Henri, pour complaire à sa femme, consentit à la faire sacrer. Marie de Médicis estimait que cette cérémonie religieuse donnerait quelque chose d'ineffaçable à son caractère de reine; elle était alarmée de la passion de Henri pour la princesse de Condé, et elle voulait rendre impossible le scandaleux divorce qu'elle redoutait; d'ailleurs elle prêtait foi aux prédictions des dévotes et des sorcières, qui lui annonçaient que le roi était entré dans la dernière année de sa vie; et elle voulait être en mesure, s'il périssait à la guerre, de recueillir son autorité. Déjà elle avait obtenu que le 20 mars 1610 son mari la nommât régente pour le temps où il serait absent à la tête de ses armées; il est vrai qu'il lui avait en même temps donné un conseil de régence qui réduisait presqu'à rien son autorité. Ce conseil était composé de quinze personnes : c'étaient les cardinaux de

(1) Sa lettre dans Sully, T. VIII, p. 370.

(2) Sully, Écon. royales, T. VIII, p. 345, 369. — Mém. de Fontenai-Mareuil, T. I, p. 36-40. — Mém. de Bassompierre, T. XIX, p. 430. — Suite de de Thou, T. X, L. III, p. 285.

Joycuse et du Perron, les ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbazon ; les maréchaux de Brissac et de Fervacques. Chateauneuf, comme garde des sceaux de la régence ; Harlay et Nicolaï, premiers présidents du parlement et de la chambre des comptes ; Chateauvieux, Liancourt, Pontcarré, Gesvres et Maupeau. La reine n'y avait qu'une voix à l'égal des autres, et toutes les résolutions devaient y être prises à la simple majorité des suffrages (1). Henri IV, après avoir donné à la reine cette preuve de confiance, l'appela fréquemment madame la régente, et cette plaisanterie, dans laquelle se mêlait peut-être un pressentiment de ce qu'elle serait après lui, fut plus tard donnée comme une preuve qu'il la destinait à être régente pendant la minorité de son fils (2).

Sully, Bassompierre et l'Étoile racontent également que Henri avait la plus extrême répugnance pour le sacre de la reine; qu'il le repoussait avec une crainte superstitieuse. « Hé! mon ami, disoit-il à Sully, que ce sacre me déplait! Je ne » sais ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quel- » que malheur. Puis, s'asseyant dans une chaise basse, faite » exprès pour lui (à l'Arsenal), rêvant et battant des doigts » sur l'étui de ses lunettes, il se relevoit tout à coup, et frap- » pant des deux mains sur ses deux cuisses, disoit : Pardieu » je mourrai en cette ville, et n'en sortirai jamais. Ils me » tueront, car je vois bien qu'ils n'ont d'autre remède en leurs » dangers que ma mort. Ah! maudit sacre, tu seras cause » de ma mort... Car, pour ne vous en rien céler, l'on m'a dit » que je devois être tué à la première grande magnificence » que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse, et c'est » ce qui me rend si peureux. — Vous ne m'aviez, ce me » semble, jamais dit cela, sire, aussi plusieurs fois me » suis-je étonné de vous voir crier dans un carrosse, comme » si vous eussiez appréhendé ce petit péril, après vous avoir » vu tant de fois parmi les coups de canon, les mousquetades,

(1) Journal de l'Étoile, avril 1610, T. IV, p. 110.
(2) Mém. de Richelieu, T. X, p. 185.

» les coups de lances, de piques et d'épées, sans rien craindre.
» Mais puisque vous avez cette opinion et que votre esprit en
» est tant travaillé, si j'étois que de vous, je partirois dès
» demain, je laisserois faire le sacre sans vous, ou le remet-
» trois à une autre fois, et je n'entrerois de long-temps à
» Paris, ni en carrosse (1). »

Le roi ne partit point cependant : il ne différa point le sacre de la reine ; au contraire, il fit publier, le 12 mai, que ce sacre et ce couronnement auraient lieu à Saint-Denis, le lendemain, jeudi 13, et qu'elle ferait son entrée solennelle à Paris le dimanche 16. Le même jour le comte de Soissons quitta la cour pour une dispute d'étiquette ; on prétend qu'il avait trouvé mauvais que le manteau de la reine fût semé de fleurs de lis : cette distinction, disait-il, n'appartenait qu'aux princes du sang. Il se retira, avec la comtesse de Soissons, dans une de ses maisons de campagne (2). Une singulière destinée semblait éloigner en même temps tous les anciens amis du roi. Ses deux plus proches parents, Condé et Soissons, étaient disgraciés ; il n'y avait aucune affection entre lui et sa femme, encore que son humeur caressante et la bonhomie qui était dans son caractère se retrouvassent souvent dans ses rapports avec elle, et qu'il lui parlât de ses affaires avec une certaine confiance : plus d'une fois ils avaient porté la main l'un sur l'autre ; souvent Marie avait craint d'être empoisonnée par lui, et lui d'être assassiné par quelqu'un des courtisans de la reine. Sa maîtresse en titre, la marquise de Verneuil, qui, loin de l'aimer, s'était abandonnée à Bassompierre, à Bellegarde et à plusieurs autres, était cependant jalouse de ce que de nouvelles maîtresses lui enlevaient son crédit, et elle lui gardait rancune pour sa propre captivité et pour son père et son frère condamnés à mort, quoique non exécutés. Sully était malade à l'Arsenal des suites d'une ancienne blessure de pistolet au visage, qui se rouvrait de temps à autre. La plupart

(1) Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 364-366.— Bassompierre, Mém., T. XIX, p. 431. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 419 et 430.

(2) P. Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, Archives curieuses, T. XV, p. 17. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 424.

des guerriers huguenots, compagnons d'armes de Henri dans sa jeunesse, étaient écartés de la cour; les anciens ligueurs s'en étaient aussi retirés, à la réserve du prince de Joinville, fils du duc de Guise, qui semblait prendre à tâche de séduire l'une après l'autre la comtesse de Moret, mademoiselle des Essarts, et toutes les maîtresses de Henri. Le tiers parti avait été frappé dans Biron, déshonoré dans Montmorency, qui faisait marchandise de la vertu de sa fille, aliéné dans d'Épernon, qui, suspect au roi et le haïssant, se maintenait cependant à la cour, et s'attachait à la reine. Au dehors, les Anglais, les Hollandais, les Vénitiens, les Suisses, tous les alliés du roi, s'étaient refroidis pour lui, en reconnaissant qu'il avait toujours voulu se servir d'eux plutôt que les servir. Le roi d'Espagne, l'empereur et son frère Mathias, roi de Hongrie, voyaient avec effroi que dans leur état d'épuisement et de misère ils allaient être attaqués par un monarque décidé à repousser toutes leurs avances et à les humilier. L'argent, les armes, les soldats, leur manquaient, quoiqu'ils eussent encore de grands capitaines. Ces souverains, comme leurs ministres, étaient légers, inconséquents, incapables ou pusillanimes; mais toute l'Église catholique croyait son sort lié à celui de la maison d'Autriche. Le pape reprochait ouvertement à Henri de vouloir mettre de nouveau l'Europe en feu pour une querelle toute protestante; les jésuites enfin voyaient toujours en lui le vieux relaps, leur ennemi secret, et ils inspiraient ce sentiment et cette croyance à tous les fanatiques parmi le peuple, qui ne voyaient que par leurs yeux.

Le jeudi 13 mai, la reine fut sacrée et couronnée solennellement à Saint-Denis, par le cardinal de Joyeuse, avec autant de pompe qu'on en eût jamais déployé pour aucune reine: le peuple l'applaudit avec transport, et l'on observa « son » doux et grave déportement, et son visage merveilleusement » joyeux, gai et content. » Les curieux remarquèrent que l'évangile du jour était le chap. x de Saint-Marc, v. 2: « Alors » il vint des Pharisiens qui, pour l'éprouver, lui demandèrent: » Est-il permis à un homme de répudier sa femme? » et que les prêtres n'avaient point osé courir la chance des applications,

qu'on n'aurait pas manqué d'en faire, en sorte qu'ils l'avaient supprimé (1).

Le lendemain, vendredi 14 mai 1610, Henri IV, après son dîner, s'achemina pour rendre visite à Sully, qui était toujours malade à l'Arsenal. Il était au fond d'un carrosse dont tous les panneaux étaient ouverts; à côté de lui il avait le duc d'Épernon, vis-à-vis le marquis de Mirebeau et Liancourt, son premier écuyer; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière de droite; le duc de Montbazon et le marquis de la Force à la portière de gauche. Le cortége du roi fut arrêté par l'embarras de deux charrettes à l'entrée de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite. Les pages et valets de pied quittèrent la voiture et entrèrent dans les charniers, pour la rejoindre au bout de la rue; il n'en resta que deux, dont l'un s'était baissé pour rajuster sa chaussure. Dans ce moment un homme de trente-deux ans, d'une physionomie sinistre, de grande taille et de forte corpulence, portant la barbe rouge et les cheveux noirs, les yeux gros et fort enfoncés dans la tête, les narines très ouvertes, François Ravaillac, maître d'école à Angoulême, qui, depuis le Louvre, suivait le carrosse, le manteau pendant sur l'épaule gauche, le couteau en main, son chapeau dessus pour le couvrir, mit un pied sur une borne et l'autre sur un des rayons de la roue; il frappa en même temps d'un coup de couteau le roi, qui s'écria : *Je suis blessé,* et par un mouvement naturel leva le bras gauche; l'assassin lui porta aussitôt un second coup, qui lui perça le cœur. Les seigneurs s'élancèrent hors du carrosse pour saisir le meurtrier; il fut arrêté et conduit à l'hôtel de Retz. Cependant un trouble affreux régnait autour de la voiture. Dans ce moment d'effroi, le duc d'Épernon couvrit le roi de son manteau, et s'écria qu'il était seulement blessé; il demanda du vin, et pendant qu'on s'empressait pour en aller chercher, la voiture fut fermée et ramenée au Louvre (2).

(1) Journ. de l'Étoile, T. IV, p. 424. — P. Matthieu, Description du sacre, p. 18-43, Arch. cur., T. XV. — Fontenai-Mareuil. T. I, p. 44.

(2) Les détails les plus circonstanciés se trouvent dans P. Matthieu, Hist. de la

mort de Henri IV, Archives cur., T. XV, p. 63-73. Voyez encore note à Sully, T. VIII, p. 371. — Bassompierre, Mém., T. XIX, p. 435. — Fontenai-Mareuil, T. I, p. 46. — Suite à de Thou, T. X, L. III, p. 287. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 449.

CHAPITRE XI.

Régence de Marie de Médicis au nom de Louis XIII; elle conserve les vieux ministres de Henri IV. Courtisans de la reine. Opposition des princes du sang; des huguenots. Projet d'un double mariage avec la maison d'Espagne. Les princes se préparent à la guerre civile. Traité de Sainte-Menehould. Majorité du roi. — 1610-1614.

Jamais souverain ne fut enlevé au gouvernement de ses États dans un moment plus critique que celui où périt Henri IV. Ce monarque, qui dirigeait et la politique, et l'administration, et la guerre, par sa volonté toute puissante; qui savait choisir des ministres habiles et s'éclairer de leurs lumières, mais qui se réservait à lui seul la conception de ses projets, et qui subordonnait l'action de chacun à sa haute pensée, était frappé au moment même où il allait commencer l'exécution d'un plan médité depuis des années. Son trésor était plein, ses arsenaux regorgeaient de la plus formidable artillerie; ses armées, en Champagne, en Dauphiné, en Béarn, n'attendaient qu'un signal pour franchir les frontières, et s'unir aux alliés qui avaient promis de les seconder. Le 19 mai, il devait partir pour se mettre à la tête de ses troupes, et commencer une guerre générale; et c'est le 14 qu'il tomba sous le couteau d'un assassin.

Aussitôt un grand seigneur, qu'il avait à côté de lui dans sa voiture, le duc d'Épernon, pour qui Henri n'avait cependant ni amitié ni confiance, se saisit de l'autorité; il annonça au peuple que le roi n'était que blessé; il fit fermer la voiture,

et il ramena au Louvre le corps du monarque assassiné (1).

Dans ce premier moment, d'Épernon n'avait fait qu'exercer la supériorité que donnent sur des hommes troublés la présence d'esprit et la force de volonté à un homme résolu. Mais l'autorité du monarque, qui passait instantanément entre ses mains, il la retint, il l'exerça comme sienne ; il plaça partout, en qualité de colonel-général de l'infanterie, des postes, pour maintenir la capitale dans l'ordre et dans la crainte ; et ce pouvoir, dévolu à l'ancien mignon de Henri III, était à lui seul une révolution. D'Épernon, alors âgé de cinquante-six ans, ne s'était jamais franchement soumis à Henri IV ; il avait refusé de le reconnaître le jour où ses partisans le proclamaient roi de France ; et en se retirant, il lui avait débauché une partie de son armée. De son côté, Henri IV lui avait ôté le gouvernement de Provence, il lui avait repris la citadelle de Metz, il projetait de lui ôter sa charge de colonel-général de l'infanterie ; il le regardait comme le représentant de la politique qui lui était opposée, de la politique d'Espagne, et il n'avait eu garde de l'associer à aucun des projets dont il allait commencer l'exécution.

Au moment où la voiture rentra dans la cour du Louvre, et où la nouvelle de l'assassinat s'y répandit, le chancelier de Sillery, le président Jeannin, et le secrétaire d'État Villeroi, qui tenaient conseil dans une chambre du palais, accoururent auprès de la reine. Celle-ci, en les voyant, s'écria : « Hélas! le » roi est mort. » Sillery lui répondit aussitôt : « Vous vous » trompez, madame, en France le roi ne meurt pas. » Le roi, c'était à ses yeux, désormais, Louis XIII, enfant de huit ans et demi, né le 27 septembre 1601, et qui, ne pouvant recueillir lui-même la puissance suprême, devait la transmettre à sa mère, si celle-ci se montrait prête à s'en saisir (2). La reine, qui n'avait jamais aimé son mari, retrouva bien vite sa pré-

(1) Rigaud, suite à de Thou, T. X, L. III, p. 288. — Journal de l'Étoile, T. IV, p. 426. — P. Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, Arch. cur., T. XV, p. 69.

(2) Mém. de Richelieu, T. XXI, L. I, p. 36. — Bazin, Hist. de Louis XIII, T. I, L. I, c. 1, p. 18. — Capefigue, Richelieu, T. I, c. 3, p. 48.

sence d'esprit. Ceux qui l'entouraient sentaient que personne, comme elle, ne pouvait, au premier moment, prétendre à une autorité qui ne serait pas disputée; qu'en la proclamant régente on conserverait, non le système du monarque qui venait de périr, mais son ministère et sa cour. Les ministres déclaraient savoir que l'intention de Henri IV était de nommer la reine régente, au cas où il viendrait à mourir; ils rappelaient que dans les derniers temps il l'avait souvent appelée en plaisantant madame la régente. Bassompierre, Bellegarde et le duc de Guise, qui, les premiers des courtisans, étaient accourus auprès d'elle, lui protestaient de leur fidélité à son service. Sur l'invitation de Villeroi, Bellegarde se chargea de protéger le nouveau roi et la reine au Louvre; Bassompierre et Guise en sortirent pour se mettre à la tête des chevau-légers, que commandait le premier, et de tous les gentilshommes qu'ils pourraient rassembler, afin de réprimer tout mouvement séditieux, de faire reconnaître l'autorité de la reine, et de seconder le duc d'Épernon, qui alors même parcourait la ville, qui avait fait mettre en bataille le régiment des gardes, et qui s'était rendu maître de la place de Grève, du Pont-Neuf, et de tous les abords du Louvre, en même temps que le prévôt des marchands avait fait fermer les portes de la ville (1).

Le chancelier insista cependant sur la nécessité de donner une forme légale à cette assomption de pouvoir de la reine. Le parlement de Paris était dépositaire d'une autorité que la mort du roi n'anéantissait pas; c'est à lui qu'il jugea convenable de s'adresser. Le palais de justice était envahi par les préparatifs pour l'entrée de la reine; mais le tribunal, qui aurait dû l'occuper, était alors assemblé pour la décision d'une cause civile, dans le couvent des Augustins. Sur la nouvelle de l'événement, le président de Harlay, tout malade qu'il était, et tous les autres conseillers au parlement, s'étaient empressés de s'y rendre. L'avocat général Servin, revenant du Louvre, où il avait été s'informer des nouvelles, requit l'assem-

(1) Richelieu, T. XXI, L. I, p. 57. — Bassompierre, Mémoires, T. XIX, p. 436. — Mém. de Pontchartrain, T. XVI, p. 402.

blée de pourvoir, sans désemparer, à la régence et au gouvernement du royaume : il fallait, dit-il, l'assurer, selon les lois, à la reine mère. Aucune loi, cependant, n'existait sur ce sujet; l'usage n'était point constant; et si l'assemblée avait eu le droit de faire un choix, encore y avait-il lieu de délibérer sur sa convenance. Mais ceux qui pressaient une déclaration n'entendaient pas que l'assemblée pût hésiter. Bientôt le duc d'Épernon entra par une porte intérieure, en pourpoint, et son épée à la main. « Elle est encore dans le fourreau, cette épée, » dit-il, si l'on doit en croire son secrétaire, « mais il faudra » qu'elle en sorte, si l'on n'accorde pas à l'instant la régence » à la reine mère. » On comprend que les registres du parlement ne contiennent pas de mention de cette menace. Peu après, le duc de Guise était entré par la même porte, et avait demandé, quoique d'une manière plus civile, la même déclaration, qui ne tarda pas à être donnée (1).

(1) Vie du duc d'Épernon, par Gérard, son secrétaire, L. VI. — Gillot, Relation à la suite de l'Étoile, T. V, p. 250. — Capefigue, T. I, p. 55. — Le Vassor, Histoire du règne de Louis XIII, L. I, p. 15. — Pontchartrain, T. XVI, p. 404.

En recourant pour la première fois à Le Vassor, je crois devoir protester contre le dédain avec lequel il a souvent été traité. On ne lui pardonne pas d'avoir dit des vérités que tous les autres savaient, mais qu'ils s'accordaient à taire. Son histoire, faite sur le même plan que celle de M. de Thou, et comprenant de même le mouvement des affaires dans toute l'Europe, lui est, à mon sens, fort supérieure en intérêt, parce qu'elle est toujours animée d'un sentiment honnête et vrai, d'un amour sincère pour la liberté politique et religieuse, et pour l'humanité. Le Vassor, réfugié pour cause de religion, sentait contre Louis XIV une amertume que l'on conçoit aisément; les retours fréquents sur le règne du fils à l'occasion du père sont cependant le défaut qui dépare le plus son livre; il est sans doute aussi beaucoup trop disposé à adopter toutes les accusations répandues contre le cardinal de Richelieu par ses ennemis; mais l'auteur ne demande point qu'on le croie sur parole : il rapporte textuellement ses autorités; sous ce rapport, il vaut à lui seul une bibliothèque, car son érudition est bien plus étendue que celle d'aucun des historiens auxquels j'ai eu recours jusqu'ici. J'ai employé l'édition d'Amsterdam en 7 vol. in-4°, 1757 : chaque volume contient de sept à huit cents pages.

La base de mon récit repose cependant sur la grande collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, de M. Petitot; plusieurs des plus importants, tels que ceux du cardinal de Richelieu, en dix gros volumes, et ceux de Fontenai-Mareuil, n'étaient point connus jusqu'à nos jours. J'ai eu recours également

Ce pouvoir royal déféré à une reine qu'on savait avoir fait toujours mauvais ménage avec son mari; cette autorité que s'attribuait le parlement sur des choses qui, évidemment, n'étaient point de sa compétence; cette influence violente exercée sur la magistrature par le duc d'Épernon, par le duc de Guise, grands seigneurs sans doute, mais qui ne représentaient ni le roi ni le peuple; qui n'avaient aucun titre pour se saisir de l'autorité souveraine; qui, au contraire, avaient toujours été regardés par le feu roi avec défiance ou jalousie, toutes ces circonstances étaient presque aussi étranges que l'assassinat dont elles étaient la conséquence; chacun était frappé de terreur, de regrets; mais le soupçon se mêlait aussi à ces sentiments, et l'on ne pouvait s'empêcher de se demander si ceux qui recueillaient les fruits du crime n'en avaient point été les auteurs (1).

Ce soupçon fut en effet la première pensée du duc de Sully; il explique toute sa conduite. Nous avons vu que ses mémoires en mettent l'expression dans la bouche du roi lui-même, trois jours avant sa mort. Sully se défiait de la reine elle-même et de tous les Italiens qui l'entouraient. Il vivait dans un temps où personne ne semblait hésiter à se résoudre à la mort de tout homme qui faisait obstacle à sa politique, et nous en verrons bientôt des exemples frappants. Marie de Médicis, petite-fille de Cosme, qui avait fondé son pouvoir souverain dans une république par une suite de crimes, avait vu ses parents les plus proches moissonnés par le fer et le poison. Son oncle, le grand-duc Ferdinand, qu'on regardait comme le

à d'autres collections modernes; je regrette de ne pouvoir pas en parler avec la même satisfaction. L'histoire judicieuse, impartiale, consciencieuse, de M. Bazin, m'a été d'un très grand secours : le plus souvent elle a été le fil qui m'a conduit au travers du labyrinthe d'événements si variés que je devais traverser; mais comme il ne cite jamais ses autorités, il contraint ceux qui écrivent après lui à refaire tout le travail qu'il a fait lui-même. Ce sont, au contraire, les citations, non les systèmes ou les sentiments de M. Capefigue, dont j'ai tiré un assez grand parti; il fait connaître, en effet, beaucoup de documents précieux que seul il a vus, tout comme beaucoup d'autres que seul il pouvait se soucier de lire.

(1) Le Vassor, L. I, p. 16.

meilleur de sa race, avait fait prendre à son frère et son souverain, ainsi qu'à sa belle-sœur, Bianca Capello, dans un festin de réconciliation, le poison qui, peut-être, lui était destiné par ce frère à lui-même. C'étaient les moyens nouveaux de gouvernement que les Espagnols avaient introduits en Italie Ils n'y voyaient qu'un développement du droit de guerre et du droit de justice criminelle qu'ils attribuaient à leurs rois. Philippe II n'éprouvait ni honte ni remords pour avoir suscité des assassins contre le prince d'Orange, contre Élisabeth, contre le roi de Navarre. Aussi la censure d'Espagne approuva-t-elle, en 1602, le livre du jésuite Mariana, *De rege et regis institutione,* où la doctrine du tyrannicide était justifiée : c'était au profit de l'autorité royale d'Espagne que cette doctrine était entendue (1).

C'était l'Espagne qui était menacée par les projets de Henri IV, l'Espagne qui n'avait fait aucuns préparatifs de défense. C'était l'Espagne qui était délivrée d'un grand danger par l'assassinat de Henri IV ; mais tous les ennemis de Henri, à l'intérieur, se rattachaient à la faction espagnole, et le soupçon pouvait planer sur eux tous. Henri IV n'avait cessé de reprocher à Marie qu'elle était tout Espagnole, qu'elle témoignait sa prédilection à l'ambassadeur d'Espagne, qu'elle formait avec lui des projets pour le mariage de ses enfants, contraires à l'intention formellement exprimée de son époux, et Marie, irritée contre un époux infidèle, croyait avoir à redouter de sa part un divorce déshonorant. Les Italiens qui l'entouraient avaient tous des relations secrètes avec l'Espagne ; le duc d'Épernon, qui venait de donner la régence à Marie, était le représentant de la politique espagnole ; à lui se rattachaient tous les vieux ligueurs, tous les ardents catholiques, qui maudissaient une guerre entreprise contre le catholicisme, avec l'aide des protestants de Hollande et d'Allemagne, pour faire triompher des intérêts protestants ; enfin d'Épernon savait que, comme sa charge était odieuse au roi,

(1) Voyez-en l'extrait dans Bayle, art. Mariana, note G ; et dans Le Vassor, L. I, p. 21.

sa personne ne lui était pas agréable; qu'il parlait souvent de lui avec irritation et avec mépris (1). Il n'y avait pas jusqu'à la marquise de Verneuil, l'ancienne maîtresse de Henri IV, qui n'eût été convaincue de correspondances criminelles avec l'Espagne; pour un complot espagnol, son père et son frère étaient toujours captifs.

Sully, réunissant dans son esprit toutes ces circonstances, ne douta point que l'assassinat du roi ne fût le commencement d'une révolution dont il serait la victime, avec tout le parti anti-espagnol et tous les huguenots. Il se hâta, tout souffrant qu'il était, de monter à cheval pour se rendre au Louvre : ses serviteurs, ses amis, se joignant à lui, il se trouva, avant la fin de sa course, à la tête de trois cents chevaux. Mais à chaque pas il recevait de nouveaux avis. « Monsieur, où allez-» vous? lui disoit l'un; aussi bien, c'en est fait. Je l'ai vu » mort; et si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchap-» perez pas, non plus que lui. » « Pensez à vous, lui disoit » l'autre, car ce coup si étrange aura de terribles suites. » Plus loin, Vitry, capitaine des gardes, lui dit : « Mais, mon-» sieur, où allez-vous avec tant de gens? L'on ne vous lais-» sera pas approcher du Louvre, ni entrer dedans, qu'avec » deux ou trois; et comme cela, je ne vous le conseille pas, » et pour cause..... J'ai vu des personnes qui, apparemment, » ont bien perdu, mais lesquels, en effet, ne sauroient cacher » qu'ils n'ont point la tristesse au cœur qu'ils y devroient » avoir (2). » Plus loin, Sully eut avis qu'un exempt des gardes et quelques archers étaient venus aux premières portes de la Bastille; que l'on en avait envoyé d'autres au Temple, où étaient les poudres, et chez les trésoriers de l'épargne arrêter tous les deniers. En même temps, un gentilhomme s'approcha de lui, le priant, de la part de la reine, de venir promptement au Louvre, mais d'amener peu de gens avec lui (3). Plus loin encore, il rencontra Bassompierre, qui, avec ses chevau-légers et les gentilshommes qu'il venait de ras-

(1) Mém. de Richelieu, T. XXI, L. I, p. 34.
(2) Sully, Économ. roy., T. VIII, c. 20, p. 374-378.
(3) *Ibid.*, p. 380.

sembler, parcourait la ville pour faire reconnaître l'autorité de la reine. Sully l'adjura de faire serment de consacrer son sang et sa vie à défendre le fils du roi qu'ils venaient de perdre. — C'est nous, répondit Bassompierre, qui faisons faire ce serment aux autres, et nous n'avons pas besoin qu'on nous y exhorte. Il semble que ces mots firent juger à Sully qu'un nouveau gouvernement était déjà tout organisé, qu'il voulait s'emparer des armes et de l'argent, que son devoir à lui était de les garder pour ne les remettre qu'à bonnes enseignes. Il tourna bride immédiatement pour se renfermer dans la Bastille ; mais en même temps il fit enlever chez les boulangers tout le pain qui se trouva cuit, pour se mettre en état de soutenir au moins quelques jours de siége ; et il envoya un courrier au duc de Rohan, son gendre, à l'armée de Champagne, pour l'inviter à se rapprocher de Paris avec les six mille Suisses dont il était colonel-général.

Dans une crise politique, quelques heures suffisent pour avancer les affaires. Déjà le fait était devenu le droit, la reine mère prenait le titre de régente ; les ministres Sillery, Villeroi, Jeannin, Pontchartrain, l'entouraient et recevaient ses ordres ; presque tous les princes, cardinaux, gouverneurs des provinces et des villes de France, avaient été attirés à Paris par le sacre de la reine ; ils accoururent tous au Louvre et sanctionnèrent ainsi par leur présence le nouveau gouvernement. Le connétable de Montmorency, les maréchaux de Fervacques, de Lavardin, de Brissac, de Bois-Dauphin, entraînèrent l'armée (1). Le prince de Condé, premier des princes du sang, dont les droits égalaient ceux de la reine, était en exil ; le comte de Soissons, son oncle, s'était éloigné de la cour ; le prince de Conti, frère de celui-ci, était sourd, bègue, au point de passer pour muet, et presque imbécile ; cependant sa femme, la belle et spirituelle princesse de Conti, sœur du duc de Guise, savait le faire agir de manière à servir l'ambition de son frère (2). La ville n'avait pas remué, l'obéissance était

(1) Mém. de Pontchartrain, T. XVI, p. 402.
(2) Mém. de Fontenai-Mareuil, T. I, p. 119.

universelle ; les maréchaux de France, les gouverneurs, après avoir salué la reine, étaient dépêchés en toute hâte dans les provinces, pour donner avis aux commandants, aux cours souveraines et aux corps de ville, de l'établissement de la régence (1). Mais en même temps, la reine, pour les attacher à son service, répandait déjà des faveurs à pleines mains; elle accordait des survivances à tous ceux qui, ayant des charges ou des gouvernements, avaient aussi des enfants ou des héritiers en âge de les posséder (2). Son règne avait commencé, et Sully était déjà accusé ou d'une étrange timidité, ou de malveillance, ou presque de révolte, pour avoir tardé à l'assurer de son obéissance (3).

Dès le lendemain, Sully jugea lui-même qu'il était temps de se soumettre ; le connétable et le duc d'Épernon lui avaient fait porter de bonnes paroles ; le duc de Guise avait avec lui des liens de parenté ; la reine l'avait invité de nouveau à se rendre au Louvre avec peu de suite ; il n'y conduisit en effet qu'une vingtaine de gentilshommes ; beaucoup de pleurs furent versés entre lui et Marie : celle-ci, en lui faisant embrasser le petit roi, lui dit : « Mon fils, c'est M. de Sully ; il vous le faut » bien aimer, car c'est un des meilleurs et des plus utiles ser- » viteurs du roi votre père, et le prier qu'il continue à vous » servir de même (4). » L'adhésion du duc de Sully complétait le ministère ; elle mettait sous la main de la reine le trésor, l'arsenal, les prisonniers d'État et la Bastille, citadelle de la capitale ; il n'y avait plus d'opposition nulle part, et il convenait de donner à la régence un commencement solennel, en faisant tenir au nouveau roi un lit de justice. Ce jour-là même, en effet, le 15 mai, la reine conduisit son fils au parlement, dans la grande salle des Augustins. Le sourd-muet, prince de Conti, et un enfant de cinq ans, le comte d'Enghien, fils du comte de Soissons, y représentaient les princes du sang ; quatre cardinaux, cinq ducs et pairs de France, parmi les-

(1) Pontchartrain, p. 403.
(2) Fontenai-Mar., p. 106.
(3) Richelieu, T. XXI, L. I, p. 37.
(4) Sully, Économ. roy., T. VIII, c. 20, p. 382.

quels était Sully ; quatre pairs ecclésiastiques et les grands officiers de la couronne entouraient la reine et l'enfant-roi sur l'estrade qui leur était destinée. Le premier président, six présidents et cent vingt-quatre conseillers dans leurs robes rouges, complétaient l'assemblée ; au nom de celle-ci, après quelques discours d'apparat, et quelques conférences à voix basse du chancelier avec les présidents et conseillers de la cour, le chancelier prononça l'arrêt suivant : « Le roi séant » en son lit de justice déclare la reine sa mère régente en » France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa » personne, et l'administration des affaires pendant son bas » âge (1). »

La crainte et l'étonnement avaient facilité une révolution si rapide et si inattendue ; le gouvernement semblait établi ; les mêmes ministres qui formaient le conseil de Henri IV demeuraient à la tête des affaires, et pour suppléer à la volonté du maître qui ne les dirigeait plus, on assurait que la reine consultait en secret et à des heures indues un conseil privé où elle admettait Concini et sa femme, le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, le chancelier, le duc d'Épernon, Villeroi, le commandeur de Sillery, frère du chancelier, le président Jeannin, Arnault, attaché aux finances ; Dolé, le père Cotton, confesseur du roi, et Duret, médecin de la reine. C'était entre eux que se mûrissaient les résolutions qu'on portait ensuite au conseil de régence (2). A ce dernier, étaient admis, en quelque sorte de droit, les princes du sang, les ministres, les cardinaux français, les grands officiers de la couronne, et presque tous les grands seigneurs ; mais plus le nombre des conseillers était grand, plus l'influence de chacun était petite, plus le corps lui-même demeurait impuissant.

Dès le 17 mai, le comte de Soissons, qui n'avait pas voulu assister au sacre de la reine pour une dispute d'étiquette, revint

(1) Relation de Jacques Gillol, conseiller au parlement après l'Étoile, T. V, p. 256. — Journ. de l'Étoile, T. V, p. 3. — Pontchartrain, T. XVI, p. 406. — Bazin, T. I, p. 27. — Capefigue, T. I, p. 61. — Le Vassor, T. I, p. 16.

(2) Sully, Économ. roy., T. VIII, p. 415.

de sa maison de campagne de Montigny, et fit son entrée à Paris à la tête de trois cents gentilshommes. Il était quatrième fils du premier Condé et âgé alors de quarante-quatre ans; son frère Conti, encore qu'il fût très jaloux de son cadet, pouvait à peine être considéré comme un personnage politique. Soissons, par son âge et son expérience, pouvait être regardé comme le chef de la maison royale : on ne lui avait réservé aucune place dans le gouvernement, tandis qu'il prétendait qu'à lui devait être déférée la charge de lieutenant-général du royaume. La loi ni l'usage n'avaient rien décidé entre les prétentions opposées des reines mères et des princes du sang; à chaque minorité on avait vu renaître leur rivalité : le plus souvent peut-être, les reines mères avaient prévalu, tandis que le sentiment national avait penché de préférence vers les princes du sang, en qui l'on voyait des Français, des chefs de la noblesse, opposés à une étrangère. Si le comte de Soissons avait brillé par des talents, des vertus, s'il avait été entouré de considération, l'opinion publique se serait déclarée pour lui, de préférence à une reine qui n'avait obtenu ni la confiance de son époux ni celle de la nation. Mais il n'avait encore marqué que par des intrigues peu honorables durant les guerres civiles, et par une extrême cupidité depuis la paix. Son humeur froide et fastueuse, qui l'avait brouillé avec le prince de Conti son frère, écartait tous les grands qui auraient pu s'attacher à lui (1). Dans ce moment où le gouvernement se reconstituait, il manifesta de nouveau cette avidité qui l'avait plus d'une fois brouillé avec Sully. Il laissa entendre qu'avec de l'argent et des places on pourrait l'engager à reconnaître la régente. Marie et ses amis, qui se voyaient tout à coup maîtres de tout le trésor de la Bastille, jugeaient que le moyen le plus facile de se faire des partisans, c'était de répandre les grâces à pleines mains. Le gouvernement de Normandie, apanage du dauphin, était retourné à la couronne; la reine le donna au comte de Soissons, avec deux cent mille écus comptant et une pension de cinquante mille écus; et à

(1) Sully, Écono m. roy., T. VIII, c. 21, p. 393.

ce prix il se contenta de demeurer en dehors de l'administration des affaires (1).

On ne se serait jamais figuré que le pouvoir pût passer des mains d'un roi belliqueux, entier dans ses opinions, actif, prompt, économe, rempli de vastes projets, à une femme qui repoussait ce qu'il avait désiré, qui détestait ce qu'il avait aimé, sans qu'il en résultât aucune secousse. Mais si Marie de Médicis ou ses conseillers intimes avaient des affections, des projets contraires à la politique de Henri IV, toutes ces pensées étaient alors subordonnées à la pensée unique de s'affermir dans le pouvoir ; aussi rien n'était changé dans le ministère, dans l'administration, et la machine du gouvernement semblait suivre toujours l'impulsion reçue de la main puissante du grand monarque. Celui-ci était aimé, il était regretté ; toutefois, la France semblait se réjouir de ce que les chances d'une guerre générale étaient éloignées. Le souvenir des dernières calamités était encore trop vif pour que les projets de Henri ne causassent pas une inquiétude générale.

Tous les esprits se reportaient avec étonnement comme avec effroi vers l'auteur du grand forfait qui avait changé la face du royaume. Ravaillac, le meurtrier, n'avait point cherché à fuir ou à se cacher ; personne ne lui avait vu frapper le coup, et il aurait pu se perdre dans la foule si le couteau sanglant qu'il tenait toujours à la main ne l'avait signalé. Les amis du duc d'Épernon assurent que ce fut ce duc qui empêcha que Ravaillac ne fût tué à l'heure même (2). Les archers du roi le conduisirent dans l'hôtel de Retz, où, pendant deux jours, il fut gardé avec peu de soin, en sorte que plusieurs personnes purent lui parler ; le 16 mai seulement, par ordre du parlement, il fut conduit à la Conciergerie et soumis à des interrogatoires réguliers. Cet homme avait reçu quelque éducation ; il faisait des vers ; il avait été praticien, solliciteur de procès et maître d'école ; mais ses réponses montraient que sa tête

(1) Richelieu, T. XXI, L. I, p. 62. — Le Vassor, L. I, p. 18. — Bazin, T. I, p. 29.

(2) P. Matthieu, Hist. de la mort de Henri IV, p. 69. — Le Vassor, L. I, p. 14, d'après Gérard, secrétaire du duc d'Épernon.

avait été entièrement troublée par un ardent fanatisme. Il croyait avoir agi d'après l'inspiration immédiate de la Divinité ; en apprenant que Henri était prêt à faire la guerre aux puissances catholiques, il crut, dit-il, qu'il voulait attaquer notre saint-père le pape, ce qui, à ses yeux, était faire la guerre à Dieu lui-même : il résolut de sacrifier sa vie pour venger Dieu et sauver l'Église. Il partit d'Angoulême, sa ville natale, à la fin de l'année 1609, avec l'intention de parler au roi, de l'avertir de son devoir, de le sommer de faire rentrer les réformés dans l'Église romaine. Il raconta ses efforts toujours repoussés pour arriver jusqu'au roi ; ses incertitudes, son retour dans sa patrie, ses visions de chaque nuit, qui, vers l'époque des fêtes de Pâques, l'avaient déterminé à se mettre de nouveau en route, et toutes les circonstances de son voyage et des aberrations de son esprit ; protestant toujours qu'il avait formé son projet seul, qu'il n'en avait fait confidence à personne, même dans la confession, et qu'il n'avait point de complices (1). Après l'arrêt rendu il fut appliqué à la question des brodequins ; *ce qui s'y passa est sous le secret de la cour,* dit le procès-verbal ; mais ensuite son supplice fut public, et ce supplice, où les bourreaux déployèrent leur art exécrable (le 27 mai), se prolongea pendant des heures avec d'atroces douleurs : dans toute sa durée le greffier, les docteurs, le confesseur, qui l'assistaient, lui entendirent répéter à plusieurs reprises : « Il n'y a que moi qui l'aie fait (2). »

Malgré ces déclarations d'un mourant, dont les plaies étaient arrosées d'huile bouillante et de plomb fondu, et qui fut ensuite tiré à quatre chevaux ; malgré l'ardeur avec laquelle il pressa Filesac, son confesseur, de lui accorder l'absolution sous condition qu'elle ne lui profitât point s'il avait menti à ses juges ; malgré cet air de vérité qu'on retrouve encore aujourd'hui dans le récit de ses visions et dans le tableau qu'il fait de son cerveau malade, tous les serviteurs du feu roi, les hugue-

(1) Procès de Ravaillac, tiré des registres du parlement, Archives cur., T. XV, p. 113-135.

(2) *Ibid.*, p. 137. — Journal de l'Étoile, T. V, p. 21.

nots, les mécontents dans les guerres civiles, persistèrent à croire que Ravaillac avait été poussé au crime qu'il avait commis par une main qui était demeurée cachée dans l'ombre. On prétendit qu'une partie de son interrogatoire avait été écrite à dessein par le greffier d'une manière absolument illisible; on prétendit que lorsque le palais de justice fut brûlé quelques années plus tard, ce fut à dessein de détruire des preuves écrites qui s'y conservaient encore. On somma à plusieurs reprises le gouvernement de recommencer la poursuite des complices du régicide; mais ceux qu'on avait en vue étaient trop haut placés pour qu'on pût espérer de trouver un tribunal impartial qui prononcerait sur eux la vérité; ce tribunal, désigné par un parti victorieux, aurait été également suspect, soit qu'il voulût condamner ou absoudre. Après la mort de Ravaillac, un capitaine, Pierre du Jardin, prétendit que des agents du vice-roi espagnol avaient voulu le suborner à Naples, dès l'année 1608, pour l'engager à tuer Henri IV, de concert avec Ravaillac. Il fut arrêté et retenu prisonnier à la Conciergerie (1). Une demoiselle d'Escoman, qui avait été attachée à la marquise de Verneuil, prétendit aussi avoir vu Ravaillac chez elle; il se disait alors employé par le duc d'Épernon, gouverneur d'Angoulême; elle découvrit ses coupables projets, elle en donna avis au P. Cotton, et elle fut condamnée à finir ses jours entre quatre murailles (2). L'une et l'autre révélation paraissent mériter peu de créance; mais il semble aussi que le gouvernement montra plus d'empressement à étouffer la lumière qu'à la rechercher; et de toutes les circonstances de ce crime, il ne résulte qu'une chose, c'est que jamais assassinat ne survint plus à propos pour servir ceux qui avaient tout à craindre de la vie de Henri IV, et qui furent tout puissants après sa mort.

Marie de Médicis, au moment où elle devint dépositaire du pouvoir suprême, était âgée de trente-sept ans; on la croyait opiniâtre et hautaine: elle s'était aussi montrée fort ardente

(1) Manifeste de P. du Jardin, sieur de la Garde, Arch. cur., T. XV, p. 145.
(2) Manifeste de la demoiselle d'Escoman, Archives cur., T. XV, p. 165.

catholique, et elle avait réuni autour d'elle tout le parti de l'ancienne Ligue, tous ceux dont les affections étaient espagnoles. Mais elle parut sentir qu'il ne lui convenait point, au commencement de son règne, de se mettre à la tête d'un parti. Elle annonça qu'elle voulait suivre en tout l'exemple du feu roi; elle consacra le matin aux affaires; elle ordonna que le chancelier, Sully, Villeroi et Jeanuin, avec les quatre secrétaires d'État, viendraient tous les jours à onze heures lui rendre compte de ce qui se passait, en présence des princes du sang : toutes les personnes de condition pouvaient entrer à ce conseil, souvent même on faisait approcher ceux qui avaient intérêt en ce qui se disait, afin de les entendre aussi. Avant le conseil, tout comme après son dîner, jusqu'à trois heures, la reine donnait audience aux particuliers connus, sans qu'il y eût aucune difficulté à l'approcher; puis elle se retirait dans son cabinet. Au bout d'une heure elle rentrait au grand cabinet, où il se trouvait toujours beaucoup de monde : tous les hommes de qualité, toutes les dames, qu'elles eussent le tabouret ou non, y allaient également; mais entre sept et huit heures on donnait le bon soir, et il se tenait une autre cour plus particulière, où ne se trouvaient que les personnes de son intimité, la princesse de Conti, sa mère, la duchesse de Guise; la maréchale la Chastre, le duc de Guise et ses trois frères, Bellegarde, Créqui, Grammont, La Rochefoucault, Bassompierre, Saint-Luc, de Termes, Schomberg, Rambouillet, d'Ornano et Richelieu (ce dernier était le frère aîné de celui qui fut cardinal), « tous gens fort considérables pour l'esprit » et la condition, et qui, pendant la vie du roi, avoient accou» tumé d'y aller, et cela duroit jusques sur les dix heures; » après quoi elle se retiroit pour un peu de temps dans son » petit cabinet, et puis alloit souper. Après que la reine avoit » soupé, tous ses principaux officiers, qui s'y trouvoient ordi» nairement, se retiroient, et la signora Concini, qui ne la » voyoit guère qu'à son lever, quand elle s'enfermoit l'après» dînée, et quand elle se retiroit le soir, arrivoit, et demeuroit » assez souvent une ou deux heures avec elle. Ce n'étoit pas » pour lui parler d'affaires d'État, car tant que la régence dura,

» ni son mari, ni elle, ne s'en mêlèrent presque point,
» mais seulement de leurs intérêts et de ceux de leurs amis...
» Quant au signor Concini, il ne parloit à la reine ni même ne
» la voyoit qu'aux heures publiques, où elle admettoit aussi
» tous les autres de sa maison (1). »

La signora Concini, Éléonora Galigaï, était adroite, souple, insinuante; dans sa petite taille, avec son visage pâle et maigre, et son état presque continuel de maladie, elle cachait une âme énergique et une profonde intelligence; toute puissante sur l'esprit de sa maîtresse, qu'elle amusait, qu'elle mettait au fait de toutes les médisances des cours, et dont elle connaissait tous les secrets, elle croyait prudent de cacher son influence, et elle réussissait en effet à s'éclipser complétement dans l'ombre; elle ne se laissait voir que voilée, pour se préserver, disait-elle, du mauvais œil; car les Italiens, sous le joug nouveau qui les accablait, avaient adopté les superstitions de la France; ils croyaient, eux aussi, au pouvoir du mauvais regard, des charmes, des images de cire; on avait appelé leurs savants dans les cours comme astronomes, et on en avait fait des astrologues; leurs chimistes étaient devenus des empoisonneurs et bientôt des sorciers; une classe nombreuse d'intrigants sortait d'Italie pour exploiter la crédulité des peuples plus ignorants qu'eux, et depuis cinquante ans le peuple italien s'était accoutumé à se laisser duper par ses propres artifices. Léonora, dans ses distractions, roulait sans cesse entre ses doigts de petites boulettes de cire; on en retrouva des coffres pleins, qu'on produisit contre elle comme preuves de sa sorcellerie (2).

Son mari était moins circonspect : il ne logea jamais dans le Louvre, mais il couchait au bout du jardin, dans un petit logis de la capitainerie du Louvre; là il y avait un petit pont, pour entrer dans le jardin, qu'on appelait vulgairement le pont d'Amour (3). Concini était grand, bien fait, habile aux exercices du corps : ses grands yeux noirs étaient très vifs; il

(1) Mémoires de Fontenai-Mareuil, T. I, p. 111.
(2) Tallemant des Réaux, Historiettes, T. I, p. 118.
(3) *Ibid.*, p. 116.

était courageux, libéral et magnifique ; ses reparties étaient promptes et plaisantes dans son baragouin demi-italien, car il n'avait jamais appris tolérablement le français ; ses discours fort libres : c'était le ton que les reines italiennes toléraient à la cour de France. Marie de Médicis savait ce que son mari et le public avaient pensé de cette relation : elle affectait donc de tenir Concini à distance d'elle, mais Concini au contraire voulait que tout le monde connût sa haute faveur. Dans les premiers jours du nouveau règne, Sully envoya le jeune Arnaud, un de ses secrétaires, visiter Concini, lui faire des offres de service, et l'assurer qu'il offrirait à la reine « des » avis et expédients pour l'enrichir, sans foule ni oppression » du peuple, et sans susciter haine ni envie ; » mais Concini se montra blessé de ce que Sully ne venait pas en personne, l'assurant qu'il n'y avait qu'un autre seigneur et lui qui ne fussent pas encore venus, et ajoutant : « Si M. de Sully désire » quelque chose, il aura plus de besoin de notre assistance » que nous de celle qu'il nous offre (1). » « Comme l'autorité » de la reine augmenta, dit Richelieu, son insolence crut à » même mesure, et il voulut que tout le monde eût opinion » que le gouvernement universel du royaume dépendoit de » sa volonté. Elle l'en reprenoit souvent et de parole et de » visage, le rabrouant, et lui faisant mauvaise chère devant » un chacun (2). »

Le ministère de Henri IV, que la reine continuait, était composé d'hommes avancés en âge. Le président Jeannin avait déjà soixante-dix ans, Villeroi soixante-huit, Sillery soixante-six ; Sully seul n'en avait pas plus de cinquante. Henri IV avait su tirer un grand parti des talents des uns et des autres ; mais depuis que sa prompte intelligence et sa forte volonté ne les faisaient plus concourir aux desseins mûris par lui seul, leurs défauts devenaient plus évidents, leurs qualités perdaient leur efficace. Le chancelier, timide, irrésolu, avait de plus la réputation d'être accessible à la corrup-

(1) Sully, Économ. royales, T. VIII, p. 406.
(2) Mém. de Richelieu, T. XXI, L. VIII, p. 396.

tion. Villeroi, qui, depuis quarante-trois ans, était secrétaire d'État, était souple et adroit, mais toujours dévoué aux intérêts de l'Espagne; Jeannin, plus austère et plus ferme, avait besoin de recevoir l'impulsion du monarque, et n'était pas en état de la donner; Sully, que les autres ministres détestaient, mais qu'ils avaient retenu en place pour le charger de tout l'odieux des refus, et pour que le trésor ne fût pas trop vite épuisé par la cupidité des courtisans, était brusque, hautain, cassant, très occupé d'augmenter sa propre fortune, et très mal vu de tous les partis. Tant que Henri IV les avait mis à l'œuvre, la France avait obéi avec promptitude aux volontés royales; depuis qu'il ne les inspirait plus, on rencontrait la résistance partout, l'autorité du pouvoir suprême nulle part.

Toutes les anciennes et puissantes familles féodales avaient disparu, et quoiqu'on soit accoutumé à entendre dire le contraire, la féodalité avait disparu avec elles. Il existait bien dans les provinces des pouvoirs indépendants, des pouvoirs que Henri IV lui-même ne réussissait pas à courber, et qui résistaient plus ouvertement encore à la régente; mais ces pouvoirs étaient de délégation royale et non féodale. C'étaient des gouverneurs nommés par le roi, qui n'avaient avec la province qui leur était soumise aucun lien héréditaire ou de famille; qui pour la plupart y avaient été introduits par une nomination récente; qui ne les tenaient point à foi et hommage selon l'ancien code de la féodalité; qui ne s'y maintenaient point à l'aide de leurs vassaux; qui n'appelaient jamais la chevalerie de ces gouvernements à faire pour eux le service de leurs fiefs; qui n'avaient réellement jamais donné de fiefs, et qui ne conservaient pas plus que nous ne le faisons aujourd'hui toute cette ancienne organisation héréditaire d'une armée territoriale.

Cependant les provinces données par le roi aux gouverneurs leur obéissaient quelquefois contre le roi lui-même. Cette constitution du pouvoir des grands au dix-septième siècle est le fait de cette époque qui nous cause le plus d'étonnement et qui est le plus difficile à comprendre. Pour s'en rendre

raison, il faut commencer par se souvenir que la carrière des armes et le courage appartenaient presque exclusivement à la noblesse. Depuis des siècles les rois et les gentilshommes avaient désarmé rigoureusement les campagnes, et le paysan ne songeait pas même qu'il pût opposer quelque résistance à l'oppression; les milices des villes s'étaient montrées avec plus d'éclat dans les guerres civiles, mais elles y avaient consumé leur énergie, et elles n'avaient conservé une organisation un peu puissante que dans les villes huguenotes; aussi on continuait alors même à croire que la France ne produisait point de bonne infanterie, et Henri IV, pour la guerre qu'il méditait, comptait sur les Suisses et les landsknechts. Ainsi le grand nombre, le tiers-état, se trouvait dans un état de faiblesse, de crainte et d'obéissance, vis-à-vis du petit, ou de la noblesse. Mais les gentilshommes qui suivaient uniquement et exclusivement la profession des armes ne trouvaient point une condition qui les satisfît dans les armées royales. Enrôlés pour une seule campagne, congédiés dès que la saison des combats avait fini, il n'y avait rien de stable dans leur existence; tous les cadets, tous ceux qui étaient sans fortune, ne pouvaient pas attendre dans l'oisiveté et le dénûment que le roi les appelât aux armées : la carrière habituelle du gentilhomme fut donc de se donner à un grand seigneur, qui l'entretenait et lui payait des appointements; de lui vouer sa bravoure et son épée, de s'engager sur son honneur à le servir envers et contre tous, à le défendre au besoin contre la loi et la force publique. Cette obligation était mutuelle, il est vrai; le prince ne permettait point que son gentilhomme fût poursuivi pour dettes; si le serviteur commettait un crime, le maître le dérobait à la justice, il l'assistait, il lui donnait un refuge; si l'occasion se présentait au premier d'enlever une héritière pour faire un riche mariage, le second le favorisait; il le protégeait dans toutes ses querelles : au sein de l'anarchie universelle, cet appui des grands valait mieux que celui des lois : le gentilhomme pauvre voulait tenir à quelqu'un, briller avec quelqu'un, se battre pour quelqu'un. Concini, qui, dans sa nouvelle grandeur, trouva des centaines de

gentilshommes empressés à se donner à lui et à courir toutes les chances de son ambition, les appelait, mais avec une expression déshonnète, des badauds à 1,000 francs la pièce (1).

Ainsi les grands seigneurs avaient une armée, et cette armée leur suffisait pour tenir assujettie une province, parce que depuis l'abaissement de la féodalité les châteaux de la petite noblesse étaient hors d'état de faire résistance : il n'y avait presque que les places royales qui eussent une artillerie suffisante et qui pussent soutenir un siége. Mais on était encore à l'origine de la science des fortifications, les murailles se défendaient en quelque sorte elles-mêmes; quelques canonniers dans une citadelle, non seulement la maintenaient contre la ville populeuse qu'elle commandait, mais encore faisaient trembler cette ville qu'ils foudroyaient de leurs remparts, et à laquelle ils faisaient sentir qu'il valait mieux se soumettre à toutes les volontés du prince que d'être ruiné en même temps par la garnison de la forteresse et par les troupes royales qui l'attaqueraient. La faiblesse de ces garnisons peut à peine se concevoir aujourd'hui. Il y avait peu de places dans le voisinage de Paris égales en importance à celle de Laon, qui commandait les communications de la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France : sa garnison n'était cependant que de trente hommes (2).

Au moment de la mort de Henri IV, le duc de Mayenne, son ancien rival, était gouverneur de l'Ile-de-France, et il y assurait son pouvoir par la possession des trois places de Soissons, Noyon et Pierrefonds, dont la garnison se composait d'hommes tout à lui. Le duc de Nevers était gouverneur de Champagne, et il tenait les forteresses de Mézières et de Sainte-Menehould. Cependant pour tempérer son pouvoir Henri IV avait nommé le marquis de la Vieuville lieutenant-général en Champagne. C'était une institution nouvelle que celle des lieutenants-généraux; elle était née de la défiance

(1) Tallemant des Réaux, T. I. p. 115. Cette expression déshonnète que Concini avait sans cesse à la bouche s'est attachée à son nom, et s'y trouve unie, jusque dans les graves discours des magistrats.

(2) Mém. du maréchal d'Estrées, qui en était gouverneur, T. XVI, p. 289.

que les gouverneurs inspiraient à la royauté; mais souvent le lieutenant-général devenait un potentat tout aussi redoutable que le gouverneur. Ainsi le vieux Lesdiguières n'était que lieutenant-général du Dauphiné, où il s'était affermi comme chef de parti, à la tête des huguenots, et où il se comportait presqu'en souverain, tandis que le titre du gouvernement avait été donné au comte de Soissons. Nous avons vu que le même comte venait de recevoir celui de Normandie, Fervacques en était lieutenant-général; Vendôme avait le gouvernement de Bretagne, Saint-Paul celui de Picardie, qu'il gardait en dépôt pour son neveu le jeune duc de Longueville; Sully celui de Poitou, Guise celui de Provence, le connétable de Montmorency celui de Languedoc, Bellegarde celui de Bourgogne; Condé, qui avait été nommé gouverneur de Guienne, y était remplacé par le lieutenant-général Roquelaure; La Force était gouverneur du Béarn, qu'on regardait toujours comme étranger à la France; Épernon de l'Angoumois, la Saintonge et le Limousin, auquel il joignait le gouvernement des Trois-Évêchés. Henri IV, qui se défiait de d'Épernon, avait ôté à ses créatures la citadelle de Metz et y avait mis un commandant de sa main. Le premier effet de la reconnaissance de la reine envers le duc d'Épernon fut de lui rendre cette forteresse (1). Bientôt elle y ajouta la survivance des gouvernements de Saintonge, Angoumois et Limousin, pour son fils aîné, le comte de Candale, et celle des Trois-Évêchés, avec la charge de colonel de l'infanterie, pour le second, le marquis de La Valette (2). A ces gouverneurs généraux il fallait joindre un certain nombre de grands seigneurs qui avaient le gouvernement particulier d'une ou deux forteresses : c'étaient eux qui formaient la nouvelle aristocratie de la France; quiconque avait pour refuge une place forte, dont le commandant et la garnison lui étaient absolument dévoués, quiconque en même temps était assez riche pour entretenir une troupe de gentilshommes qui s'étaient vendus à

(1) Richelieu, L. I, p. 66. — D'Estrées, T. XVI, p. 209. — Fontenai-Mar., p. 125. — Bazin, T. I, p. 77.
(2) Fontenai-Mareuil, T. I, p. 107.

lui, corps et âmes, pouvait se mettre au-dessus des lois, et dans l'occasion faire la guerre au souverain.

Parmi ces grands seigneurs, l'orgueil établissait quelques distinctions qui n'étaient pas toujours en rapport exact avec la puissance. Chacun reconnaissait que le premier rang appartenait aux princes du sang ; mais il n'en restait que trois : Condé, le plus jeune, et le chef de la branche aînée; Conti et Soissons, ses deux oncles : le premier était toujours absent ; on plaçait ensuite les princes étrangers ; ceux-ci, comme issus d'une famille souveraine, prétendaient avoir le pas sur toute la noblesse française. Les Guise, issus de la maison de Lorraine, étaient les plus puissants : leurs diverses branches portaient les titres de ducs de Mayenne, d'Aiguillon, d'Aumale, d'Elbœuf, de Mercœur, alors éteinte, et de Chevreuse (duché érigé en 1612 pour le prince de Joinville). De la maison de Savoie étaient sortis les ducs de Nemours ; de celle des Gonzaga de Mantoue, les ducs de Nevers et de Rethel ; de la maison de Navarre étaient sortis par les femmes les ducs de Rohan et de Soubise; Turenne enfin était souverain lui-même comme duc de Bouillon. Puis venaient les bâtards légitimés de la maison de France, les ducs de Longueville et comtes de Saint-Paul, descendus du grand Dunois ; le comte d'Auvergne, toujours prisonnier, fils de Charles IX ; le duc et le grand-prieur de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle; le duc de Verneuil et le comte de Moret, fils de deux autres maîtresses, mais encore enfants. Après tous ceux-là venaient ceux que le favoritisme avait élevés, tels que les ducs d'Épernon et de Joyeuse, et à côté d'eux venait se placer Concino Concini, qui, puisant à souhait dans les coffres de la reine, venait d'acheter pour 330,000 livres le marquisat d'Ancre, en Picardie, dont il prit le titre; pour 120,000 livres, payées au marquis de Créqui, la lieutenance-générale de Péronne, Roye et Montdidier; pour 200,000 livres, enfin, remboursées au duc de Bouillon, l'office de premier gentilhomme de la chambre (1).

(1) Fontenai-Mareuil, T. I, p. 134. — Richelieu, T. XXI, L. II, p. 116. — Bazin, T. I, p. 99.

La reine était empressée d'accorder quelque grâce au duc de Guise, auquel elle devait en partie sa grandeur ; elle consentit donc qu'il épousât madame de Montpensier, union que Henri IV n'aurait jamais permise : cette princesse était jeune, belle, vertueuse, riche, comme héritière des grands biens de la maison de Joyeuse, et de plus, veuve d'un prince du sang, et sa fille unique était accordée au second frère du roi ; en sorte que la reine renonçait ainsi à une partie de la fortune sur laquelle avait compté Henri IV. Il fallait encore pour ce mariage obtenir le consentement du duc d'Épernon, frère de la mère de madame de Montpensier ; celui du cardinal de Joyeuse, chef de sa maison ; celui enfin de la marquise de Verneuil, à qui le duc de Guise avait donné une promesse de mariage. Les recommandations de la reine levèrent toutes les difficultés, et à cette occasion elle se réconcilia avec la marquise de Verneuil : elle parut prendre grand plaisir à sa conversation, et elle l'admit à sa cour, toutes les fois que cette ancienne rivale voulut y venir (1).

Dès le 15 mai, le cœur de Henri IV, enfermé dans une boite d'argent, avait été remis aux jésuites, qui le transportèrent à leur couvent de la Flèche ; les funérailles ne furent célébrées que six semaines plus tard. Les corps de Henri III et de Henri IV furent déposés, l'un le 19 juin, l'autre le 29 juin, dans les tombeaux de Saint-Denis. « On avoit dit » au dernier, depuis qu'il fut venu à la couronne, que peu » de jours après que le corps de Henri III seroit porté en » terre, le sien y seroit mis aussi, » et Henri, qui n'était pas inaccessible aux craintes superstitieuses, avait laissé le corps de son prédécesseur en dépôt à Compiègne (2).

Tout paraissait tranquille dans cette première année de la régence ; la reine Marie était déterminée à ne rien innover, à continuer en quelque sorte le pouvoir de Henri IV, tel qu'elle l'avait reçu. Pour gagner l'affection du peuple, elle fit surseoir, par sa déclaration du 22 juillet, « quatorze com-

(1) Fontenai-Mareuil, p. 151. — Richelieu, L. I, p. 79.
(2) Richelieu, L. I, p. 74. — Bazin, T. I, p. 85.

» missions extraordinaires dont il n'eût pas reçu peu de foule ;
» elle en révoqua cinquante-huit, toutes vérifiées au parle-
» ment, et elle diminua d'un quart le prix du sel (1). » Dès le 22 mai, elle avait donné une déclaration qui confirmait l'édit de Nantes en tous ses points et articles. Le souvenir des guerres civiles avait laissé un tel sentiment de terreur, la paix dont on avait joui dans les dernières années avait si bien démontré qu'il n'y avait ni honte ni douleur dans une tolérance réciproque, que le premier cri, dans les deux communions, dans les chaires des deux Églises, après la mort de Henri, avait été pour le maintien de la concorde : « Qu'on
» ne parle plus de huguenots ni de papistes, répétoit-on :
» que tous ne soient que bons Français (2). Le duc de Bouillon, que les protestants regardaient alors comme leur chef, fut invité par la reine à revenir de Sédan, pour l'aider de ses conseils ; elle écrivit elle-même à Duplessis-Mornay à Saumur, et elle lui fit écrire par son fils, avec affection et confiance.

Parmi les affaires commencées que les ministres conseillèrent à la reine de continuer, était le secours promis aux princes de Brandebourg et de Neubourg pour la succession de Juliers. Ils lui représentèrent qu'elle ne pouvait renoncer aux engagements pris par le feu roi sans rompre en quelque sorte toutes ses alliances protestantes, et sans donner à l'Espagne, sur la France, un avantage dont la reine pourrait se repentir. Il n'y avait plus moyen de songer à la grande attaque contre la maison d'Autriche qu'avait méditée Henri IV. Mais ce n'était pas un motif pour ne point fournir aux princes de l'union de Halle le secours qui leur avait été promis. L'armée de Champagne fut en conséquence réduite à huit mille hommes d'infanterie, Français ou Suisses ; quinze cents chevaux et quelque artillerie. Le duc de Bouillon espérait en avoir le commandement, mais il fut repoussé comme huguenot (3).

(1) Richelieu, L. I, p. 75.

(2) Journ. de l'Étoile, T. V, p. 10 et p. 19. — Discours de Duplessis à l'assemblée de la ville de Saumur, le 19 mai. Mémoires de Duplessis-Morn., T. XI, p. 31.

(3) Mém. d'Estrées, T. XVI, p. 192.

La reine, qui avait à cœur de tranquilliser les catholiques, lui préféra le vieux Claude de la Châtre, qui avait été fait maréchal par la Ligue. D'autre part, le duc de Rohan, huguenot zélé et gendre du duc de Sully, commanda les bandes suisses et conduisit toute l'expédition. L'armée s'achemina au mois de juillet, par la Lorraine et le pays de Sarrebruck, évitant ainsi le pays soumis aux archiducs et toute dispute sur le passage; elle arriva par cette route jusque devant Juliers, sans rencontrer d'empêchement. Le prince Maurice avait déjà depuis un mois commencé le siége de la forteresse; elle capitula le 1er septembre; toutes les troupes furent alors licenciées : les princes de Brandebourg et de Neubourg se trouvèrent en possession de tout l'héritage, et la question de droit fut renvoyée à l'arbitrage des tribunaux de l'Empire, qui tardèrent encore de longues années avant de la décider (1).

Mais le retour du prince de Condé pouvait troubler la tranquillité dont la régente semblait jouir. Ce prince, né le 1er septembre 1588, six mois après la mort de son père, et que Henri IV avait dit quelquefois être son fils, pouvait à plusieurs titres devenir pour Marie de Médicis un rival dangereux. A plusieurs reprises on lui avait proposé déjà de contester la légitimité du divorce de Henri IV et de son second mariage, de nier que les enfants de Marie eussent aucun droit au trône, et de prétendre en conséquence que, comme premier prince du sang, il en était l'héritier immédiat. Lorsque la nouvelle de l'assassinat de Henri IV arriva à Milan, où il était alors, le comte de Fuentes, gouverneur de Lombardie, « alla lui rendre » visite, et employa toute la force de son esprit et tous les » artifices dont il fut capable pour piquer son ambition, et lui » ouvrir un chemin facile à la royauté, par les secours puis- » sants qu'il lui promit de la part du roi d'Espagne, son maître. » En même temps l'ambassadeur d'Espagne qui étoit à Rome » fut chargé de pénétrer les sentiments du pape Paul V sur

(1) Richelieu, L. I, p. 72. — Rohan, T. XVIII, p. 87. — Sully, T. VIII, p. 396, 419. — Fontenai-Mar., p. 114, 121. — Bazin, T. I, p. 79.

» cette proposition (1). » Condé repoussa ces ouvertures, et au bout de peu de jours partit pour Bruxelles, où il avait laissé la princesse. Les mêmes sollicitations furent renouvelées par les Espagnols à Bruxelles ; elles furent secondées par le cardinal Bentivoglio, alors nonce du pape auprès des archiducs (2). La cour d'Espagne n'avait aucun motif pour préférer Condé à Louis XIII encore enfant, ou à sa mère, qui avait montré tant de prédilection pour les Espagnols ; mais tout ce qui pouvait susciter une guerre civile en France, tout ce qui pouvait affaiblir ce royaume, était accueilli avec empressement par ce gouvernement envieux et jaloux. Si Condé ne voulait pas le servir dans sa rivalité, il pouvait du moins prétendre à la régence du royaume, comme premier prince du sang ; il était aussi le premier intéressé à sa prospérité ; il pouvait partager la défiance des Français contre une administration étrangère, et retirer le pouvoir des mains d'une reine que plusieurs avaient accusée de n'être pas innocente du meurtre de son époux. Condé reçut bientôt à Bruxelles les offres de service de plusieurs des grands seigneurs du royaume, et de ceux qui disposaient des places et des gouvernements. Sully, averti qu'il se trouvait fort à court d'argent, prit sur lui de lui faire toucher, sans demander le consentement de la reine, demi-année de sa pension (3). Le père et l'aïeul de Condé avaient combattu avec ardeur à la tête des huguenots, et avaient toujours manifesté le plus grand zèle pour la réforme. Henri IV prit sur lui d'enlever ce jeune prince à sa famille pour le faire élever dans la religion catholique ; mais les protestants lui conservaient une affection héréditaire, et étaient disposés à croire qu'il les aimait toujours en secret.

Le prince de Condé cependant partit de Bruxelles pour rentrer en France, sans avoir voulu voir sa femme, offensé contre elle de ce qu'elle avait présenté requête au pape, *à fin de démariage*. Il avait écrit à la reine avec respect, et en avait reçu la promesse d'un bon accueil ; comme il avançait, la no-

(1) Mar. d'Estrées, T. XVI, p. 189.
(2) *Ibid.*, p. 194.
(3) Sully, Écon. roy., T. VIII, c. 22, p. 408.

blesse accourait de toute part au-devant de lui ; les ducs de Bouillon et de Sully vinrent le rencontrer à Senlis, encore que la reine eût dit au dernier qu'il lui ferait plaisir de s'abstenir de ce voyage : le duc d'Épernon, qui déjà commençait à offenser la reine par sa hauteur et ses prétentions, et tous les princes de Lorraine s'y trouvèrent aussi : la suite du prince, quand il fit son entrée à Paris, le 16 juillet, avec tous ces seigneurs, formait un corps de quinze cents gentilshommes ; en même temps, le comte de Soissons, fort jaloux de son neveu, avait rassemblé dans son hôtel tous ceux qui lui étaient dévoués, et les tenait prêts à monter à cheval. La rencontre de Condé et de la reine fut toute gracieuse : il plia le genou devant elle ; il la suivit dans son cabinet pour avoir avec elle un court entretien ; il y retourna encore le soir, et l'on disait dans Paris qu'il ne respirait que le service de leurs majestés, et qu'il avait protesté ne jamais tenir parti que celui du roi et de la reine (1). Cependant il craignait toujours qu'on ne voulût se saisir de sa personne, et pendant trois nuits il fut sur ses gardes, en état de sortir de Paris au premier bruit qu'il entendrait (2). Mais la reine ne songeait qu'à le réconcilier avec son gouvernement à force d'argent, comme elle avait fait pour le comte de Soissons. Dès le lendemain, elle lui donna l'hôtel de Gondy, avec trente mille écus pour le meubler ; le comté de Clermont et une pension de deux cent mille livres. En même temps, elle donna cent mille écus au duc de Guise pour payer ses dettes. Les coffres de Henri IV étaient si bien remplis qu'il semblait facile à la reine de satisfaire toutes les ambitions par ses largesses ; mais elle donnait par là même la mesure de sa faiblesse ; elle annonçait à tous que la meilleure politique était de se faire craindre, puisque c'était le plus sûr moyen de se faire acheter.

Le prince avait bientôt reconnu qu'il ne devait pas songer à disputer la régence à la reine, appuyée qu'elle était par le vote du parlement, et par le désir universel de repos. Cepen-

(1) Journal de l'Étoile, T. V, p. 88.
(2) Richelieu, L. I, p. 76. — Sully. Econom. roy., T. VIII, p. 410.

dant le moment était venu d'arrêter un système pour la politique extérieure de la France. On ne pouvait hésiter à reconnaître qu'il ne fallait plus songer à la guerre que Henri avait voulu entreprendre pour humilier la maison d'Autriche; mais, tout en maintenant la paix, il fallait choisir entre deux partis, celui de s'unir étroitement à l'Espagne, et de garantir l'un par l'autre les deux faibles gouvernements de la régente et de Philippe III. C'était la conduite la plus conforme aux affections de Marie de Médicis, des Florentins, ses confidents intimes, du duc d'Épernon, du cardinal de Joyeuse, et des vieux ministres Villeroi, Jeannin et Sillery. Le comte de Soissons l'approuvait aussi par jalousie de son neveu le prince de Condé. L'autre parti consistait à maintenir la France dans la position que Henri IV lui avait faite, comme occupant l'un des deux bassins de la balance où se pesaient les destinées de l'Europe, comme réunissant en une seule ligue, et soumettant à une action commune tous ceux qui repoussaient la monarchie universelle qu'avaient voulu fonder Charles-Quint et ses successeurs. Cette ligne de conduite était surtout chère aux huguenots, qui savaient tout ce qu'ils avaient à redouter du parti contraire; elle était chère encore à tous ceux qui avaient à cœur les libertés politiques et les progrès de l'esprit humain. Ces considérations n'avaient, il est vrai, d'influence que sur des esprits élevés; mais la grande masse du peuple français s'y rattachait par ses habitudes et ses antipathies; il y avait tout près de cent ans que la lutte avait commencé entre François Ier et Charles-Quint. Dès lors, les deux dynasties et les deux nations s'étaient aigries par des outrages mutuels. La rivalité de la France et de l'Espagne était plus sentie encore qu'elle n'était raisonnée, et les Français accusaient les partisans des Espagnols d'être vendus à leurs ennemis naturels. Henri IV, pendant les douze années de paix qui avaient suivi le traité de Vervins, avait réussi à rattacher à l'alliance de la France les Hollandais, les Vénitiens, les Suisses, tous les protestants d'Allemagne, le duc de Savoie, et d'autres petits princes, qui voyaient en lui le protecteur ou de leur indépendance, ou des progrès civils et religieux de l'humanité : il

s'annonçait comme veillant sur les deux branches de la maison d'Autriche, avec une défiance quelque peu jalouse ; mais la paix lui suffisait pour maintenir cet équilibre, et la guerre où il était sur le point de s'engager pouvait gâter cette position. Le prince de Condé et le duc de Sully semblaient s'attacher par instinct plutôt que par raisonnement à cette ligne de conduite, qui réunirait en une association compacte les membres épars d'une moitié de la république européenne. Le duc de Bouillon et le duc de Rohan, les plus fortes têtes du parti huguenot, comprenaient mieux encore ce système d'indépendance : les quatre fils du Balafré, le duc de Guise, le prince de Joinville, l'archevêque de Reims et le chevalier de Guise, s'y rattachèrent par suite d'une querelle avec le comte de Soissons, qui les fit entrer dans les rangs où l'on devait le moins s'attendre à les trouver, parmi les amis des huguenots (1).

L'arrivée des ambassadeurs, qui, de toute part, venaient offrir des compliments de condoléance à la reine sur la mort de son époux, mit, pour la première fois, en opposition ces deux systèmes de politique : d'une part, le duc de Feria venait, au nom du roi d'Espagne, offrir toutes les forces de son maître contre ceux qui voudraient troubler la régence de la reine, et il proposait en même temps le double mariage du fils aîné de Philippe III, avec la fille aînée de Henri IV, et de Louis XIII avec la fille aînée de Philippe III. D'autre part, Chabod de Jacob, ambassadeur du duc de Savoie, rappelait qu'Élisabeth de France avait été promise par Henri IV au prince de Piémont, et que c'était le prix de l'alliance contractée entre les deux couronnes. Heureusement cette alliance était tout au plus soupçonnée par l'Espagne, et le duc de Savoie, que l'inconstance de la France mettait dans une situation fort critique, put éviter de se brouiller avec les Espagnols (2).

Toutefois, aucune décision ne fut prise pour lors sur le

(1) Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 413. — Fontenai-Mar, p. 133.
(2) Richelieu, L. I, p. 80. — Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 398. — Guichenon, Hist. de Savoie, T. II, p. 368.

double mariage d'Espagne. Les dissentiments dans le conseil sur ces deux alliances n'éclatèrent point au dehors ; tout paraissait tranquille ; les deux religions continuaient à vivre en paix, et la reine, qui aimait les fêtes, crut le moment convenable pour faire sacrer Louis XIII. Elle le conduisit à Reims, où elle fit avec lui son entrée solennelle le 14 octobre. L'archevêque, qui était un prince de la maison de Guise, était trop jeune pour officier dans la cérémonie ; il fut remplacé par le cardinal de Joyeuse. Les princes de Condé et de Conti, le comte de Soissons, le duc de Nevers, le duc d'Épernon et le duc d'Elbeuf, représentèrent, le 17 octobre, jour du sacre, les pairs laïques de Hugues-Capet. Et comme dans le serment du roi se trouvait la phrase : « Je promets de faire tout mon » possible, en bonne foi, pour chasser de ma juridiction et » terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église, » la reine avait donné la veille une déclaration, pour tranquilliser les huguenots, en confirmant l'édit de Nantes (1).

Les ducs de Bouillon et de Sully ne s'étaient pas rendus au sacre à cause de leur religion ; ni le duc de Guise, à cause d'une dispute de préséance avec le duc de Nevers. Cela n'empêcha point que la cour ne revînt de Reims partagée en factions pour des questions d'étiquette entre ces grands seigneurs jaloux les uns des autres. Une foule de gentilshommes toujours armés les suivaient, ils étaient impatients de témoigner leur zèle et leur bravoure en mettant l'épée à la main. Aussi, chaque cérémonie publique semblait sur le point de faire éclater une guerre civile. Aux funérailles du roi, il y avait eu lutte de vive force entre l'évêque de Paris et la cour du parlement, puis abondance de coups de poing entre la cour des aides et la cour des comptes (2). Au mariage du duc de Guise, les carrosses du prince de Conti et du comte de Soissons s'étant rencontrés, et ayant voulu se passer l'un l'autre, les gentilshommes de leur suite avaient mis l'épée à la main ; et quoique Soissons, dès qu'il eut reconnu son frère, lui eût en-

(1) Le Vassor, L. I, p. 56. — Bazin, T. I, p. 119.
(2) Journal de l'Étoile, T. V, p. 60.

voyé faire des excuses, elles furent si mal reçues que le lendemain toute la cour prit les armes : avec Conti se rangèrent tous les Guise et tous les zélés protestants, Bouillon, Rohan, Sully et Châtillon ; avec Soissons, d'Épernon, Montmorency et beaucoup d'autres. Il fallut de longues négociations pour que la reine pût les réconcilier et éviter l'effusion du sang (1). Quelques jours plus tard, le duc d'Épernon prétendit entrer en carrosse au Louvre, prérogative qui était alors réservée aux seuls enfants de France et au premier prince du sang ; et comme le capitaine de la porte le refusa, par le commandement exprès de la reine, il lui fit donner des coups de bâton (2). A Reims, il y eut dispute de préséance entre le cardinal de Joyeuse, qui prétendait que les cardinaux ne cédaient le pas qu'aux seuls souverains, et le prince de Condé, qui, comme premier prince du sang, voulait passer avant tous les autres. Il y eut également dispute entre le marquis d'Ancre, premier gentilhomme de la chambre, et le duc de Bellegarde, grand-écuyer : la cour se divisa de nouveau entre eux ; d'Épernon se déclara avec arrogance et aigreur contre le nouveau favori, comme s'il oubliait l'origine de sa propre grandeur ; le comte de Soissons ne montrait pas moins d'irritation contre lui, l'accusant d'avoir décidé la reine à permettre le mariage du duc de Guise avec madame de Montpensier, et demandant comme compensation que Concini fît réussir le mariage de son fils le duc d'Enghien avec la fille de cette dame, déjà promise au second fils de la reine (3). La querelle entre Concini et Bellegarde alla si loin que le premier fit appeler le second à un combat, où chacun aurait été secondé par un parti nombreux de noblesse. La reine fut obligée de leur donner les arrêts à tous deux. Elle était fort troublée de cette discorde universelle, de cet empressement de chacun à en appeler aux armes, de cet anéantissement de l'autorité royale, que personne ne respectait plus.

(1) Pontchartrain, T. XVI, p. 433. — Fontenai-Mar., p. 132.
(2) Fontenai-Mareuil, p. 128.
(3) *Ibid.*, p. 135. — Maréch. d'Estrées, T. XVI, p. 201. — Richelieu, L. I, p. 82. — Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 423.

Une querelle parmi ses ministres vint ajouter encore au désordre universel. Villeroi, qui voyait le déficit s'accroître dans les finances, avait persuadé à la reine de rappeler auprès d'elle Sully à son retour de Reims, et de le confirmer dans sa charge, en lui représentant que tout le monde était déjà tout accoutumé à ses refus, et que sa rudesse était la meilleure sauvegarde du trésor, mais un des premiers à éprouver cette rudesse fut Villeroi lui-même. Alincourt, son fils, avait acheté le gouvernement de Lyon du duc de Vendôme; il voulait y introduire une garnison de trois cents Suisses, et en assurer le paiement sur la recette générale du Lyonnais; Sully refusa, déclarant que les habitants pouvaient bien continuer à garder leur ville comme ils avaient toujours fait, et le chancelier Sillery ayant appuyé la demande de Villeroi, Sully leur répondit en plein conseil qu'ils s'entendaient ensemble pour la ruine des affaires du roi (1). La colère de Sully n'était pas sans motif : ce trésor qu'il avait accumulé pour son maître, qu'il regardait comme suffisant à lui assurer la domination de l'Europe, et pour lequel il s'était montré sourd aux plaintes et à la misère du peuple, il le voyait au pillage : on lui présentait souvent des ordonnances de comptant, pour soustraire les dépenses à toute espèce de contrôle : la première qu'il eut à acquitter fut pour une somme de neuf cent mille francs, que la reine voulait faire passer comme déboursée par le feu roi, tandis que Sully savait fort bien qu'il n'avait rien ordonné de semblable (2). De même le chancelier, au lieu de briser, selon la règle, le sceau de Henri IV à sa mort, le conserva cinq ans, pour antidater des chartes qu'il voulait soustraire à tout contrôle. Soissons demandait les capitaineries des châteaux de Rouen et de Caen, et l'impôt sur les toiles, qu'il avait déjà demandé à Henri IV; Guise, la suppression de divers impôts que le fisc percevait en Provence; Nevers, la propriété des gabelles du Rethelois; Bouillon, la propriété de toutes les aides, tailles et gabelles dans son comté de Turenne; et tous ceux-là,

(1) Richelieu, L. I, p. 84. — Sully, Écon. roy., T. VIII, p. 466, 472.
(2) Sully, Économ. roy., T. VIII, p. 426-451.

joints avec Condé, Mayenne, Aiguillon, Joinville, d'Épernon, Concini, et tous les officiers de la couronne, demandaient l'augmentation de leurs pensions et des gratifications de comptant pour payer leurs dettes (1). Sully refusait tout le monde et se fâchait contre tous; à leur tour, tous se réunirent pour presser la reine de le renvoyer. Le marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle d'Estrées, qui avait une inimitié personnelle contre lui, se chargea de faire du renvoi du duc de Sully la condition de la réconciliation des partis; il commença par le duc de Bouillon, qui de son côté travaillait à remettre bien ensemble Condé et le comte de Soissons. Bientôt les deux princes du sang et la plupart des grands furent d'accord pour renvoyer le gardien trop hargneux du trésor. Les Guise et Bellegarde soutenaient encore son parti, mais pour cette raison même Concini lui donna le dernier coup de pied, et la reine lui demanda, le 26 janvier 1611, de se démettre de ses emplois de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille. Les grandes charges étaient cependant considérées comme une sorte de propriété, aussi se crut-elle obligée de lui offrir en compensation de sa démission un don de trois cent mille livres. Elle se réserva pour elle-même le gouvernement de la Bastille, où il y avait encore cinq millions en or, et elle confia les finances au président Jeannin, assisté par de Thou, et le marquis de Châteauneuf (2).

(1611.) Le marquis d'Ancre avait usé de son influence sur la reine pour lui faire renvoyer Sully; il n'avait guère moins d'humeur contre ceux qu'il nommait les vieux barbons de ministres; mais, homme de plaisir comme il était, passant ses journées à jouer aux dés (3), il n'avait aucunement la pensée de s'élever à leur place, ou de s'occuper des affaires; il n'influait sur elles que par ses ressentiments; il avait été blessé par le duc d'Épernon, et il mettait tous ses soins à le

(1) Sully, Économ. roy., T. VIII, p. 462.

(2) D'Estrées, T. XVI, p. 218. — Pontchartrain, T. XVI, p. 444. — Fontenai-Mar., T. I, p. 154. — Richelieu, L. II, p. 90-93. — Bazin, T. I, p. 129. — Le Vassor, L. II, p. 51.

(3) Fontenai-Mar., p. 365.

perdre dans l'esprit de la reine, et à augmenter sa mésintelligence, ainsi que celle du cardinal de Joyeuse, avec le comte de Soissons. Le cardinal, impatienté, partit pour Rome, comme la cour se retirait pour le carême à Fontainebleau; le duc d'Épernon annonça son départ pour Angoulême, le duc de Bouillon pour Sédan, le prince de Condé pour la Guienne, gouvernement dont il voulait aller prendre possession : cela donna occasion à la reine de se séparer de d'Épernon de meilleure grâce; elle lui dit qu'elle se recommandait à lui pour veiller sur le prince de Condé, dont le séjour dans une province éloignée, et au milieu des protestants, lui donnait quelque inquiétude (1).

La reine avait au fond beaucoup d'aversion pour les réformés, mais elle s'efforçait de ne point la faire paraître, son plus grand désir étant de conserver le royaume en paix et d'éviter toute lutte qui compromettrait une autorité à peine suffisante pour se maintenir au milieu des querelles des grands seigneurs. Dès les premiers jours du printemps, elle fut avertie que les huguenots concevaient beaucoup d'inquiétude pour Genève, leur ville sainte. Le duc de Savoie n'avait point congédié les troupes qu'il avait rassemblées pour seconder les projets de Henri IV, mais il leur avait fait passer les Alpes, pour ôter tout soupçon aux Espagnols dans le Milanais, et il les rassemblait près de Chambéry. Ce prince, qu'on avait vu plus d'une fois animé par un esprit fanatique de superstition, avait toujours désiré de réunir à ses États la ville de Genève, parce qu'elle lui aurait assuré le passage du Rhône, une barrière contre les Suisses, et une entrée en France. Déjà, en 1609, il avait pris à son service deux aventuriers français, du Terrail et Bastide, qui lui avaient promis de le rendre maître de cette ville, en pleine paix, en pétardant une porte pour y introduire les troupes piémontaises; mais les magistrats de la république étaient sur leurs gardes; ils firent enlever les deux aventuriers, qui étaient à Yverdun, et les envoyèrent au supplice. Une nouvelle tentative se prépa-

(1) Mar. d'Estrées, T. XVI, p. 221.—Pontchartrain, T. XVI, p. 442 et 452.

rait en 1611, mais à force ouverte; des troupes nombreuses étaient déjà rassemblées en Savoie; on assurait que d'autres arrivaient de Flandre et de Lombardie; les réformés de France prirent l'alarme; les églises du midi se cotisèrent pour envoyer des secours à Genève; un grand nombre de gentilshommes du Dauphiné, du Vivarais et du Bas-Languedoc, y accoururent pour défendre leurs co-religionnaires. La reine ne voulait permettre ni que le duc de Savoie s'emparât de cette place importante, ni que ses sujets s'engageassent sans son aveu dans une guerre de religion. Elle donna donc ordre à tous les gouverneurs des places frontières de Savoie de se rendre à leur poste, et à Lesdiguières, de se tenir prêt pour secourir les Genevois au besoin; puis elle envoya de Barrault, et ensuite la Varenne, au duc de Savoie, lui déclarer qu'elle regarderait toute attaque de sa part contre Genève ou le pays de Vaud comme une infraction de la paix. Le dernier ne quitta point la Savoie qu'il n'eût vu licencier les troupes (1).

En même temps que la reine avait confirmé, la veille du sacre, les garanties de l'édit de Nantes en faveur des réformés, elle leur avait permis de convoquer à Châtellerault, pour la fin de mai de cette année, leur assemblée triennale. Le but de ces assemblées, garanties par l'édit de Nantes, était de désigner en nombre triple des candidats à la députation auprès du roi : sur cette liste, le roi choisissait deux réformés, qui, au nom de tout le corps de la religion, devaient suivre la cour pour y représenter leur Église, faire entendre ses plaintes et en poursuivre le redressement. En même temps, l'assemblée générale devait munir ces députés de cahiers où se trouveraient développés les griefs dont ils devaient solliciter la correction. Ainsi les huguenots se trouvaient avoir un gouvernement représentatif, dont leurs concitoyens catholiques étaient privés; mais les vexations auxquelles ils étaient sans cesse exposés, de la part de rivaux infiniment supérieurs en nombre et en puissance, leur donnaient un besoin extrême

(1) Pontchartrain, T. XVI, p. 446-452. — Richelieu, L. II, p. 100. — Bazin, T. I, p. 137. — Le Vassor, L. II, p. 68. — Lettres des syndics et consuls de Genève à Duplessis-Mornay. T. XI, p. 167, 173, 181, 189.

d'une telle garantie ; seulement on trouvait dans leur organisation le même manque de précision et de clarté qui viciait tout le reste du droit public de la France. Le roi n'admettait aucun partage du pouvoir royal ; il ne reconnaissait pas plus dans l'assemblée des églises que dans celles des États-généraux, ou dans celles des parlements, le droit de limiter son pouvoir. Il les autorisait à faire entendre leurs plaintes, leurs remontrances, et il exigeait que dès qu'elles étaient formulées ils se séparassent. Toutes les assemblées, au contraire, prétendaient avoir le droit, non seulement d'exprimer leurs doléances, mais d'en poursuivre le redressement ; et les églises en particulier désiraient que leurs députés demeurassent réunis jusqu'à ce que leurs cahiers fussent répondus.

Les huguenots, qui, cinquante ans auparavant, composaient la majorité et de la noblesse des campagnes, et de la bourgeoisie des villes, avaient été, dans plusieurs provinces, entièrement extirpés par la guerre et les persécutions ; leur nombre était réduit au-dessous du quart de ce qu'il était autrefois ; ils ne comptaient plus que cinq cents églises, distribuées entre quinze provinces : celles-ci avaient commencé par se rassembler dans leurs synodes pour nommer trente gentilshommes, vingt pasteurs et seize députés du tiers-état, qui, avec les quatre députés de La Rochelle, formaient les soixante-dix membres dont se composait légalement l'assemblée. Mais dans cette première convocation du règne de Louis XIII, les réformés avaient désiré voir siéger au milieu d'eux les grands seigneurs attachés à leur parti. Duplessis proposa donc que les synodes provinciaux écrivissent des lettres aux personnes de qualité que leurs charges en cour empêcheraient d'être nommées députés de leurs provinces, pour les requérir de se rendre à l'assemblée pour le bien des églises, attendu la conjoncture du temps et l'importance des affaires. « Ces lettres, » dit-il, pourront être écrites à M. de Bouillon, M. de la Tré» mouille, MM. de Rohan et de Soubise ; je me sentirai obligé » d'en recevoir une aussi, et y obéirai volontiers. Vous jugerez » de M. de Sully et autres..... ces gens ne pensent à nous » que quand ils n'en peuvent plus ; et cependant ils auront

» tout fait et y voudront régner (1). » Sully, qui était alors dans son gouvernement de Poitou, fut en effet invité, aussi bien que les marquis de la Force, de Châtillon et de Servières; quant à Lesdiguières, il y envoya quelqu'un à sa place.

Cependant, les rôles avaient changé : sous Henri IV, Sully ne songeait qu'à être le représentant de l'autorité royale; Bouillon, le plus qualifié entre les protestants, s'était montré tout dévoué à la cause de la religion; mais l'ambition et l'esprit d'intrigue l'emportaient dans Bouillon sur le zèle pour la réforme. Il voulait entrer au conseil plus intime de la reine, et pour y parvenir il désirait donner à la cour la plus haute idée de la puissance des réformés; en même temps, il voulait paraître leur chef et se faire nommer président de leur assemblée; alors il aurait pris le rôle de leur modérateur, afin de les faire entrer dans les vues de la cour. D'autre part, Sully, aigri par sa disgrâce, se mettait à la tête de l'opposition la plus violente. Il faisait ainsi partager, jusqu'à un certain point, à ses associés la haine que la cour avait contre lui. Bouillon fit agréer ses projets aux ministres de la régente, qui, toujours faibles et effrayés de tout, lui donnèrent à cette occasion trois ou quatre cent mille livres pour le favoriser dans ses intrigues (2).

Les réformés ne tardèrent pas à deviner quelle ligne nouvelle Bouillon se proposait de suivre. Il avait fait changer le lieu de l'assemblée par jalousie de Sully, et pour qu'elle ne fût pas dans son gouvernement; il l'avait fait transférer de Châtellerault à Saumur : c'était le gouvernement de Duplessis-Mornay. Henri IV le lui avait donné le jour où il s'était réconcilié avec Henri III, et jamais dès lors il n'avait plus rien fait pour ce vieux serviteur, le plus habile, le plus zélé et le plus vertueux de ceux auxquels il devait sa grandeur. Malgré la jalousie de Henri IV, Duplessis était demeuré dévoué à l'autorité royale : il s'attachait à calmer les ressenti-

(1) Lettre de Duplessis à M. Rivet, T. XI, p. 153.

(2) D'Estrées, T. XVI, p. 225. — Pontchartrain, *ib.*, p. 51. — Richelieu, L. II, p. 105. — Bazin, T. I, p. 148.

ments et les défiances des réformés, à contenir leur présomption, à obtenir d'eux de la déférence pour la reine; mais en même temps il disait aussi que lorsque le prince était mineur il fallait qu'ils se rendissent majeurs (1). Bouillon avait recherché la présidence de l'assemblée, ce fut Duplessis qui fut élu. En comprenant les seigneurs qui y avaient été invités et leurs adhérents, la réunion se composait de cent soixante membres, sur lesquels Bouillon ne put pas obtenir plus de dix suffrages. Son ressentiment en fut très vif; il portait surtout sur le duc de Sully, qui, de tout temps, avait été en rivalité avec lui. Sully avoit annoncé que c'était en haine de sa religion qu'on lui avait ôté la surintendance des finances et le commandement de la Bastille; il donnait à entendre qu'on ne tarderait pas à le dépouiller encore du gouvernement du Poitou et de la charge de grand-maître de l'artillerie. Bouillon s'efforçait de persuader aux réformés qu'ils ne devaient point faire cause commune avec un homme qui s'était suscité tant d'ennemis, et que l'autorité royale avait peut-être de justes motifs de poursuivre; il essaya même d'engager le duc de Rohan, gendre de Sully, à adopter cette politique timide. Il s'adressait mal : Henri de Rohan, alors âgé de trente-deux ans, développait pour la première fois dans cette assemblée son noble caractère et ses rares talents. Au milieu d'une cour corrompue, il avait conservé toute l'austérité de ses mœurs; le luxe n'avait aucun attrait pour lui; ses vêtements étaient simples, sa nourriture sobre, l'eau était sa seule boisson; presque tout son temps était consacré à l'étude : il se délassait d'un travail par un autre; son goût très prononcé pour l'histoire et pour la géographie l'avait déterminé à connaître par lui-même les divers États de l'Europe : il avait déjà visité l'Allemagne, l'Italie, la Hollande et l'Angleterre; et la relation de son voyage, qu'il adressa à sa mère, montre avec quel soin il avait étudié l'esprit des peuples, leurs forces et leurs ressources (2).

(1) Richelieu, L. II, p. 106.
(2) Notice sur Henri, duc de Rohan. Collection, 2e série, T. XVIII, p. 9.

Le duc de Rohan fit sentir à l'assemblée de Saumur que l'administration de Sully, exempte de corruption et de malversation, était une des gloires de la réforme qu'il ne fallait point abandonner aux attaques de ceux qui avaient desservi l'État; que son rang lui donnait le droit de ne pouvoir être jugé que par la cour des pairs; que si on en usait autrement tous ses amis et toutes les églises devaient s'intéresser en sa défense. L'assemblée résolut donc d'exhorter le duc de Sully à ne point traiter de ses charges contre une récompense en argent, et surtout à ne point se défaire de la charge de grand-maître de l'artillerie, lui promettant de l'assister par toutes les voies dues et légitimes (1). La division cependant, entre les ducs de Bouillon et de Sully, pouvait avoir de funestes conséquences pour la cause de la réforme. Duplessis-Mornay s'attacha à les réconcilier; il les amena enfin à s'embrasser, mais les expressions de Bouillon étaient peu conciliantes. « Oublions le passé, dit-il, je veux être votre » ami et votre serviteur; si on vous attaque jamais pour la » religion dans Sully, j'y ferai conduire d'aussi bon cœur le » canon de Sédan pour vous défendre que vous avez préparé » celui de l'arsenal pour me perdre à Sédan (2). »

Le cahier des doléances des huguenots contenait cinquante-sept articles : la plupart avaient pour objet des droits violés, des injustices dont ils demandaient le redressement; d'autres étaient des extensions de priviléges, mais qui cependant semblaient fondées en équité : ainsi, ils demandaient que lorsque l'exercice de la religion avait été établi suivant l'édit dans l'étendue d'un fief par le seigneur haut justicier, cet exercice ne fût pas interdit ensuite quand le seigneur changeait de religion, ou quand son fief passait aux mains d'un catholique; ils demandaient qu'on ne les obligeât point à se donner eux-mêmes la qualification de religion *prétendue* réformée, encore que ce fût celle sous laquelle leurs adversaires les désignaient; ils demandaient pour dix ans encore le maintien des

(1) Mém. du duc de Rohan, T. XVI, p. 96.

(2) Le Vassor, L. II, p. 75. — Bazin, T. I, p. 155.

places de sûreté qui leur étaient accordées, et le paiement de leurs garnisons ; ils demandaient enfin pour leurs écoles, leurs académies de Saumur et de Montauban, et leurs ministres, les mêmes immunités qui étaient accordées aux établissements du culte catholique (1).

Ces demandes furent envoyées à la cour le 27 juin ; après quoi les commissaires du roi, MM. de Boissise et de Bullion, pressèrent l'assemblée de nommer les candidats parmi lesquels la reine choisirait deux députés généraux, et de se dissoudre. L'assemblée répondait que parmi ses demandes se trouvait celle d'élire directement ses députés, comme l'édit de Nantes l'y autorisait, et non point des candidats seulement ; qu'elle demandait que les assemblées se tinssent tous les deux et non tous les trois ans ; qu'elle demandait enfin le redressement d'injustices nombreuses que les églises avaient éprouvées dans les diverses provinces, et que si elle se séparait sans obtenir ni réponse ni redressement, toutes ces demandes seraient bientôt oubliées, en sorte que le retour des députés dans leurs provinces ne ferait qu'y répandre le mécontentement. La cour insista, les députés s'obstinèrent ; Bouillon, et Lesdiguières, par son député, pressaient l'assemblée de se soumettre aux volontés de la reine ; le duc de Rohan, avec son frère Soubise, se mettaient à la tête de ceux qui s'opposaient à toute concession : c'est ainsi que la division entra dans le parti huguenot, ce qui l'affaiblit toujours davantage. Enfin l'assemblée nomma ses commissaires, sur l'assurance qu'on lui donna que la réponse à ses cahiers lui accorderait presque toutes ses demandes, et qu'elle serait publiée aussitôt après sa dissolution, qui eut lieu le 15 septembre (2).

L'assemblée des protestants était une vraie affaire nationale ; elle accoutumait les Français à réclamer leurs droits, à s'appuyer sur des formes représentatives, à agir de concert dans les parties les plus éloignées du royaume. Richelieu,

(1) Le cahier dans Duplessis-Mornay, T. XI, p. 231.

(2) Mém. de Rohan, T. XVIII, p. 98-104. — OEuvres de Duplessis-Mornay, T. X, p. 246-295. — Richelieu, L. II, p. 106. — Bazin, T. I, p. 167. — Le Vassor, L. II, p. 78. — Fontenai-Mar., p. 117.

alors évêque de Luçon, et âgé de vingt-sept ans, qui dans ses mémoires développe déjà son futur caractère presque autant que la marche des événements, en jugeait bien ainsi. Il regardait comme funeste tout partage de l'autorité royale : aussi reproche-t-il au gouvernement de la reine de n'avoir pas châtié le ministre Chamier, qui avait dit au chancelier, en demandant l'autorisation de tenir l'assemblée de la religion, que si on ne leur accordait la permission qu'ils demandaient, ils sauraient bien la prendre, « ce que le chancelier souffrit » avec autant de bassesse que ce mauvais Français le dit » avec une impudence insupportable. » Il loue cependant Bullion, commissaire du roi, qui sut « profiter des envies et » jalousies qui étoient entre les hugnenots, unis seulement » au dessein de mal faire, pour porter les plus mauvais aux » intérêts publics, par les leurs particuliers. Ainsi, de plu- » sieurs demandes que faisoit l'assemblée, préjudiciables à » l'Église et à l'État, ils n'en obtinrent aucune de considéra- » tion, outre ce dont ils joussoient du temps du feu roi (1). »

Mais la reine était trop occupée des petites intrigues de cour pour donner beaucoup d'attention à ce qui se passait dans des provinces éloignées. Le départ du cardinal de Joyeuse, de Condé et d'Épernon, lui laissait plus de liberté de se livrer à son goût pour le marquis d'Ancre, et de lui accorder des établissements toujours plus considérables; la mort de M. de Créqui, lieutenant de la ville et de la citadelle d'Amiens, lui permit de donner au favori ces places importantes ; et Concini, tout en s'élevant lui-même, cherchait à s'assurer de plus hautes protections ; il faisait sa cour assidûment au comte de Soissons, et lui promettait de faire réussir, par son crédit sur la reine, un mariage que ce prince désirait ardemment, celui de son fils avec la riche héritière de Montpensier, déjà promise par Henri IV à son second fils le duc d'Orléans : mais la santé de ce jeune prince dépérissait, et il mourut le 17 novembre à l'âge de quatre ans et demi (2). Concini en même temps se

(1) Richelieu, L. II, p. 110.
(2) Fontenai-Mar., p. 158. — Pontchartrain, T. XVI, p. 464.

faisait fort de faire obtenir au duc de Bouillon le gouvernement du Poitou, qui serait ôté au duc de Sully. Il semblait alors si puissant que le comte de Soissons consentit à prendre un engagement qui semblait alors bien contraire à l'orgueil de la maison de France, il promit sa fille en mariage au fils de Concini. Le marquis de Cœuvres, qui avait été chargé de cette négociation, en rendit compte à la reine, et celle-ci lui dit qu'elle agréait fort qu'à sa considération le comte voulût s'allier avec ses créatures ; aussi elle lui donna charge de l'en remercier de sa part (1). Mais bientôt Marie de Médicis sentit à quel point elle se compromettait par une faveur si extravagante. Ses ministres en même temps lui représentèrent que le marquis d'Ancre par son arrogance se mettait au-dessus de toutes les lois ; qu'il venait de renvoyer les deux officiers qui commandaient sous lui dans la citadelle d'Amiens, en leur payant, il est vrai, largement la valeur de leurs offices, et qu'il les avait remplacés par des créatures à lui ; que comme il ne se trouvait pas assez d'argent pour les satisfaire immédiatement, il s'était fait donner douze mille francs par le receveur général, comme s'il disposait en maître des deniers royaux. La reine, fort irritée, déclara non seulement qu'elle ne permettrait pas que son favori mariât son fils avec la fille d'un prince du sang, mais qu'elle ne voulait pas même que son nom parût dans cette affaire, en sorte qu'il fallait qu'il se dégageât comme il pourrait ; et Concini fit dire gauchement à Soissons que sa femme s'opposait à ce mariage : ainsi, le prince du sang eut le double affront d'abord d'avoir vendu sa fille à un favori, et ensuite de voir ce parvenu rejeter l'alliance qui devait si fort le flatter (2).

Les querelles se multipliaient cependant entre les grands seigneurs, et la reine était toujours plus embarrassée à les apaiser. Le duc de Retz et le comte de Brissac prétendaient l'un et l'autre avoir droit de préséance aux États de Bretagne, et la noblesse de Bretagne, de Normandie, de Poitou, de Sain-

(1) D'Estrées, T. XVI, p. 222, 229.

(2) *Ibid.*, T. XVI, p. 230. — Richelieu, L. II, p. 116. — Pontchartrain, T. XVI, p. 456.

tonge, faisait de grandes assemblées, où l'on prenait l'engagement de soutenir par les armes l'un ou l'autre de ces seigneurs; Marie de Médicis craignait à toute heure de voir tous les gentilshommes de ces provinces monter à cheval et commencer une guerre civile pour cette querelle d'étiquette. Elle donna l'ordre aux deux seigneurs de se rendre sans suite à la cour, tandis que les États s'assembleraient sans eux, et que le parlement de Bordeaux déciderait de leurs prétentions. De toute part on annonçait des combats, tels que celui d'Aumont et de Châteauroux, où, pour une querelle privée, dix ou douze combattants de part et d'autre mettaient l'épée à la main (1). Pour les réprimer, la reine confirma l'édit de Henri IV contre les duels (2); elle livra même quelques délinquants obscurs à la sévérité des tribunaux, mais les seigneurs savaient que les lois n'étaient pas faites pour eux et n'en tenaient aucun compte. Au commencement d'octobre, la mort du duc de Mayenne, auquel succéda son fils, connu jusqu'alors sous le nom de duc d'Aiguillon, ajouta à la faiblesse du gouvernement: ce vieux chef de la Ligue, depuis qu'il s'était réconcilié avec Henri IV, avait voulu sincèrement le retour de l'ordre, et il avait contribué à tenir dans le respect tous les jeunes princes de la maison de Guise (3). Ceux-ci haïssaient le comte de Soissons depuis qu'ils avaient embrassé contre lui la querelle de son frère, le prince de Conti: ils étaient irrités de la liaison du comte avec le marquis d'Ancre, et comme le marquis de Cœuvres avait été l'entremetteur de cette liaison, ils résolurent de se défaire de lui. Le chevalier de Guise rencontrant le marquis de Cœuvres à la sortie du Louvre, à midi, fit arrêter son carrosse, et le convia de descendre; le marquis n'avait aucune défiance, il n'avait aucune querelle avec la maison de Guise; la veille, il avait eu le duc à souper chez lui, et il s'était entretenu familièrement avec le chevalier dans le cabinet de la reine; il se hâta donc de mettre pied à terre, quand le chevalier, s'élançant sur lui avec cinq ou six

(1) Pontchartrain, p. 462.
(2) Isambert, Lois franc., T. XVI, p. 21.
(3) Pontchartrain, p. 462.

laquais l'épée à la main, lui dit qu'il fallait mourir. Le marquis de Cœuvres eut le bonheur de trouver près de lui la porte d'un notaire entr'ouverte; il s'y réfugia et échappa ainsi à ses assassins (1).

La reine s'était laissé entraîner par ses ministres à réprimer l'ambition de son favori, et à donner à cette occasion une double mortification au comte de Soissons, mais, revenant bientôt à son premier goût, c'était contre ce comte qu'elle en conservait de l'humeur. Lorsqu'il vint à Fontainebleau prendre congé d'elle pour aller présider les États de Normandie, elle lui fit éprouver mille petits dégoûts; elle lui refusa le gouvernement de Vernon, qu'il demandait; elle parut enfin d'autant plus irritée contre lui qu'il avait fait plus de sacrifices pour s'attacher à elle. Le marquis de Cœuvres entra d'autant plus vivement dans les ressentiments de Soissons qu'il avait été plus près d'être victime de la part qu'il avait prise à ses affaires. Il lui fit sentir qu'il convenait aux princes du sang d'être réunis pour contre-balancer l'influence que paraissait acquérir les Guise, d'accord avec les ministres; et comme le prince de Condé revenait de Guienne, Cœuvres ménagea une entrevue entre eux à Beaumont, où les deux princes se réconcilièrent pleinement; ils se promirent de ne recevoir aucune grâce ou satisfaction de la cour que conjointement et de concert; si l'un des deux était contraint de se retirer par quelque mauvais traitement, l'autre promettait de partir en même temps pour ne revenir qu'ensemble (2).

L'union des princes du sang, qui jusqu'alors avaient vécu en inimitié ouverte l'un avec l'autre, causait à la reine une juste défiance, d'autant plus qu'elle savait qu'ils parlaient avec une extrême aigreur de ses vieux ministres, et que le comte de Soissons en particulier ne menaçait de rien moins que de faire mourir le chancelier sous le bâton. Sans force par elle-même, elle croyait avoir besoin d'un appui : elle rechercha celui des grands, elle redoubla de prévenance envers la maison de

(1) Richelieu, L. II, p. 118. — D'Estrées, T. XVI, p. 258.
(2) D'Estrées, T. XVI, p. 242. — Richelieu, L. II, p. 120.

Guise, surtout à l'occasion de la visite que lui fit la fille de sa sœur, Marguerite de Gonzague, mariée au chef de leur famille, le duc de Lorraine (1). Elle fit très bon accueil au duc d'Épernon, qui revint d'Angoulême, au duc de Vendôme, au duc de Bellegarde; elle appela même à la cour Lesdiguières, le vieux chef des huguenots du Dauphiné, auquel elle donna l'espérance qu'elle ferait enfin vérifier les lettres de duché-pairie que lui avait accordées Henri IV (2).

(1612.) Mais aux yeux des ministres, cette union hostile des princes était un motif de plus pour conclure le double mariage d'Espagne, qui leur paraissait donner au gouvernement de la reine une garantie de la part de la puissance qu'on avait le plus habituellement regardée comme ennemie. La négociation fut communiquée au conseil le 26 janvier 1612 : selon Pontchartrain elle obtint alors l'assentiment des princes et grands officiers de la couronne. Cependant, lorsqu'il fallut la publier, le 25 mars, M. le prince, dit Richelieu, et le comte de Soissons, quoiqu'ils eussent opiné à ces mariages, se retirèrent et ne voulurent pas y assister (3). Deux traités furent toutefois signés à Fontainebleau, le 30 avril 1612, par Villeroi, au nom de Louis XIII, et par don Inigo de Cardenas, au nom de Philippe III : par l'un, il était convenu que le roi de France épouserait l'infante Anne d'Autriche, et que Philippe, prince d'Espagne, épouserait madame Élisabeth de France, sœur du roi; par l'autre, les « deux monarques se promettoient qu'ils se secourroient » mutuellement contre ceux qui entreprendroient quelque » chose contre eux et leurs États, de même que contre ceux » qui se révolteroient contre leur autorité; qu'ils s'envér» roient dans ce cas, à leurs dépens, pendant six mois, » un corps de six mille hommes de pied et de douze cents » hommes de cavalerie; qu'ils n'assisteroient aucun de ceux » qui seroient criminels de lèse-majesté à l'égard de l'un » des deux rois; que même ils les remettroient entre les

(1) Fontenai-Mar., p. 155.
(2) D'Estrées, p. 244.
(3) Richelieu, L. III, p. 133. — Pontchartrain, T. XVII, p. 1.

» mains des ambassadeurs du roi qui les réclameroit (1). »

Cette alliance causa, comme elle devait le faire, la plus vive alarme à tout le parti protestant. La cour de France la nia comme une accusation calomnieuse, dans sa correspondance avec la Hollande, jusqu'au moment où il n'y eut plus moyen de la cacher (2). Le roi Jacques d'Angleterre était trop timide pour exercer au dehors quelque influence; d'ailleurs, il recherchait lui-même l'alliance de l'Espagne; les princes protestants de l'Allemagne, au contraire, se regardèrent comme sacrifiés par la France; et les huguenots, déjà fort alarmés d'une alliance intime du gouvernement avec leurs persécuteurs les plus acharnés, le furent davantage encore quand ils apprirent les menées auxqnelles Bouillon donnait son assentiment pour enlever au duc de Rohan la place de Saint-Jean-d'Angely, dont il était gouverneur. Déjà Rohan s'était montré dans l'assemblée de Saumur le plus hardi et le plus habile entre les défenseurs de l'organisation protestante. Il avait ensuite réussi à faire nommer dans douze provinces des députés qui arrivèrent en cour au commencement de l'année, pour répéter leurs doléances sur les vexations qu'ils éprouvaient et en obtenir le redressement.

Bouillon croyait cette fois qu'il allait être appelé au ministère; il avait consenti à se rendre en ambassade en Angleterre, pour tranquilliser Jacques I[er], supposé qn'il se plaignît de l'alliance d'Espagne, et il annonçait à la reine que si on enlevait à Rohan sa forte place de Saint-Jean, qui lui servait de refuge, on n'aurait plus à redouter son obstination. Mais Rohan eut quelque avertissement du complot formé contre lui : il écarta le lieutenant du roi et le capitaine, qui avaient promis de le trahir; il fit élire un nouveau maire malgré les ordres de la régente, et il mit sa place forte en sûreté (3). L'audace réussit au duc de Rohan : non seulement il fit ap-

(1) Flassan, 4e période, T. II, L. III, p. 313. — Traités de paix, T. III, p. 96 et 99.

(2) Lettre d'Ærsens, amb. des Prov.-Unies, à Duplessis, du 3 mars 1612, T. XI, p. 408.

(3) Mém. de Rohan, T. XVIII, p. 104-114. — Pontchartrain, T. XVII, p. 3.

prouver sa désobéissance et la nomination du nouveau maire de Saint-Jean, il obtint encore pour les protestants le redressement de la plupart des injustices dont ils se plaignaient.

Le gouvernement de la reine se trouvait en effet alors plus faible qu'il n'eût jamais été ; elle donnait toute sa confiance à ses trois vieux ministres, mais ceux-ci se voyaient successivement abandonnés par toute la cour. Condé était parti pour Vallery le 8 mars, Soissons pour Dreux le 24, sous prétexte de n'être point présents à la publication des mariages d'Espagne ; et en effet ils ne signèrent point non plus les deux traités du 30 avril ; mais ils laissaient entrevoir qu'en leur faisant quelque grâce on apaiserait leur bouderie ; ils désiraient chacun être les maîtres, dans leur gouvernement, de quelque place très forte, et qu'ils pussent garder avec peu de monde. Soissons demandait Quillebeuf dans la Haute-Normandie, Condé le château Trompette à Bordeaux. Le marquis d'Ancre, qui accusait les ministres d'avoir fait manquer le grand mariage de son fils, ne leur avait point pardonné, et quoiqu'il parût demeurer uni avec eux, il travaillait secrètement à leur ruine. Pour leur enlever l'appui des grands seigneurs, il engageait la reine à traiter avec une froideur extrême les ducs d'Épernon et de Guise, à exiler le duc de Vendôme de la cour, sans lui permettre de tenir les États de Bretagne ; à refuser au maréchal Lesdiguières le duché-pairie qui lui avait été promis, à tromper les espérances de Bouillon, qui, au retour de son ambassade, avait cru être appelé au ministère ; à entrer enfin dans toute l'animosité de Concini contre Bellegarde. Ce dernier en conçut tant de ressentiment qu'il eut recours à la magie pour se rétablir ou se venger : un prétendu sorcier lui promit de ramener sur lui les affections de la reine à l'aide d'un miroir enchanté (1).

Tous ceux que la reine avait mécontentés se réunissaient secrètement aux princes, et c'était le marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées, qui conduisait entre eux toutes les négociations. Concini et sa femme, qui avaient découvert

(1) Mar. d'Estrées, T. XVI, p. 248-258 — Richelieu, L. III, p. 145.

le recours que Bellegarde et un riche financier nommé Moysset avaient eu contre eux à des arts jugés infernaux, comptaient bien les perdre par ce moyen et s'emparer de toute la fortune de l'un, de toutes les charges de l'autre; mais ils furent rebutés par le chancelier, qui refusait de sceller les commissions pour les poursuivre, et par le parlement, qui ne croyait point à la magie, ou qui ne voulait pas s'attaquer à si forte partie. Après avoir entrepris cette affaire, ils intervinrent donc auprès de la reine pour la supplier de l'assoupir, et ils firent en sorte que le procès fût ôté du greffe et brûlé (1). Cependant ils comptaient du moins que le comte de Soissons les vengerait du vieux chancelier; le marquis de Cœuvres rencontra chez le duc de Bouillon le prince de Condé, le marquis d'Ancre, Beaumont et Dolé. « M. de Bouillon dit au » marquis d'Ancre et à M. le prince qu'il ne doutoit point » que Cœuvres ne sût l'entreprise à laquelle le comte de Sois- » sons s'étoit engagé avec eux devant son départ, et par con- » séquent qu'il n'y avoit point de difficulté de lui en parler. » Ensuite il lui raconta tout ce qui avoit été concerté contre » le chancelier. Le marquis de Cœuvres fit paroître de la sur- » prise, comme d'une chose dont il n'avoit point ouï parler.... » S'adressant à M. le prince, il lui dit que quand les offenses » qu'ils prétendoient avoir reçues du chancelier seroient beau- » coup plus grandes qu'elles ne paroissoient, que si quelqu'un » d'entre eux avoit à l'entreprendre, il seroit plus à propos » qu'un prince de son âge, et du rang qu'il tenoit par-dessus » le comte de Soissons, s'en chargeât, que non pas lui.... qu'il » seroit bien plus aisé de faire connoître à la reine les man- » quements du chancelier et de la disposer à lui demander » les sceaux et le chasser que de traiter si indignement le » chef de la justice, et que ces violences infailliblement en » attireroient d'autres sur eux.... Après plusieurs autres rai- » sons, qui seroient longues à déduire, ils revinrent tous à son » opinion (2). »

(1) Richelieu, L. III, p. 145.
(2) Mar. d'Estrées, T. XVI, p. 258. — Richelieu, L. III, p. 140.

Les princes étaient cependant revenus à la cour ; ils avaient voulu jouir des fêtes brillantes qu'on y avait données à l'occasion du double mariage ; ils y venaient aussi presser le règlement de leurs intérêts privés : le comte de Soissons insistait pour la possession de Quillebeuf, que la reine lui faisait espérer, et qu'elle croyait cependant fort imprudent de lui remettre. Cette place appartenait au vieux maréchal de Fervacques. Soissons, à qui on avait représenté qu'il serait indigne de lui de tuer le vieux chancelier, rencontra le vieux guerrier Fervacques à cheval avec grand nombre de ses amis, comme lui-même s'en allait au Louvre en carrosse. « Il en fut ému, » et en conçut tant de colère, qu'il eut dessein, s'il le rencon- » troit encore, de lui faire quelque déplaisir. Toutefois, pour » en éviter l'occasion, craignant que l'emportement et l'éclat » ne fissent du préjudice à ses affaires, il se disposa d'aller à » Blandy pour quelques jours..... Il y tomba malade d'une » fièvre pourprée qui l'emporta le onzième jour (1), » 10 novembre 1612.

Le comte de Soissons laissait un fils âgé de huit ans, auquel la reine confirma le gouvernement du Dauphiné, tandis qu'elle prit pour elle-même celui de Normandie. La mort du comte la délivrait de l'inquiétude immédiate que lui causaient ses prétentions sur Quillebeuf, mais elle ne fortifiait point son gouvernement. Le prince de Condé, resté seul, n'en était que plus puissant ; presque tous les grands s'étaient réunis à lui ; et tandis que le duc d'Aiguillon, devenu duc de Mayenne, était envoyé en Espagne pour faire d'une manière solennelle la demande de la princesse que devait épouser Louis XIII, Condé exprimait hautement combien ce mariage lui déplaisait, combien les Français, accoutumés à regarder les Espagnols comme leurs constants ennemis, se soumettaient à contre-cœur à former avec eux une étroite alliance. Le prince de Condé crut même convenable de témoigner de la bienveillance aux huguenots, non qu'il conservât aucune prédilection pour leur religion, dans

(1) Mém. du maréchal d'Estrées, p. 260. — Fontenai-Mar., p. 196. — Richelieu, L. III, p. 144.

laquelle il était né, mais parce qu'il regardait leur parti comme le plus puissamment organisé dans le royaume. En effet, ses assemblées générales, ses synodes et ses assemblées de cercles lui donnaient l'habitude d'agir de concert, et faisaient illusion sur sa force réelle. Il y avait au fond, chez la reine, les princes, les ministres, et toute la grande masse de la population, beaucoup de mauvais vouloir contre les huguenots, beaucoup de désir de les écraser quand le moment serait favorable, mais aussi une grande crainte de recommencer une lutte qui avait causé tant de calamités : on se souvenait des quarante ans de guerre qu'ils avaient soutenue, et de la ruine presque universelle qui en avait été la conséquence, tandis qu'on ne faisait point le compte des centaines de milliers de familles qu'ils avaient perdues par la guerre, les massacres populaires, les supplices, la ruine, l'émigration et l'apostasie. Les assemblées générales et celles des cercles, celles de la bourgeoisie à La Rochelle, à Montauban, à Nîmes, partageaient cette illusion sur la force de leur parti : les hommes en se réunissant s'encouragent et s'excitent les uns les autres, et les voix nombreuses d'une assemblée leur paraissent une puissance. Les vieux chefs du parti étaient plus clairvoyants, mais ils cherchaient à profiter d'une opinion qui leur était favorable. Lesdiguières, alors âgé de soixante-neuf ans, avait de fort mauvaises mœurs, et fort peu de zèle ; Bouillon, à cinquante-sept ans, quoique plus attaché à son Église, mettait la politique avant la religion; Sully, qui n'avait que cinquante-deux ans, ne s'était presque souvenu qu'il était protestant que depuis qu'il était en disgrâce : tous trois furent invités par le synode de Privas, le 16 août 1612, à signer un acte d'union avec toutes les églises, par lequel ils s'engageaient « à donner au bien commun des réformés leurs » intérêts particuliers, à oublier toutes injures passées, à se » départir de tous ressentiments, aigreurs et animosités...., à » s'employer enfin de tout leur pouvoir à ce que l'autorité des » synodes ne soit plus infirmée, ni leur discipline enfreinte. » Le duc de Rohan, qui était le principal promoteur de cet acte d'union, le signa le premier avec Soubise son frère, La Force, Duplessis, et il le fit signer ensuite aux gouver-

neurs des places de sûreté, et aux autres personnes considérables (1).

Rohan, avec l'ardeur de la jeunesse et l'ambition d'être le premier dans son parti, proposait toujours les mesures les plus énergiques; il croyait à la force des huguenots; il ne redoutait pas la guerre, et il se sentait appelé à marcher sur les traces de Coligni. Duplessis-Mornay connaissait mieux la détresse à laquelle les huguenots avaient été réduits dans les dernières années des guerres civiles. Né le 5 novembre 1549, il avait vu, et leur grandeur, et leur déclin; il s'attachait donc à modérer Rohan et Soubise; il recommandait les voies conciliatrices et la soumission en tout ce qui ne compromettait pas la conscience; il joignait à ces conseils de prudence un attachement sincère à la personne du roi, fils de Henri IV. Mais si, comme homme d'État, il n'avait aucune ambition personnelle, il était très âpre comme théologien, très imprudent dans ses écrits; et alors même il venait de compromettre toute l'Église réformée par une histoire injurieuse de la papauté, qu'il avait publiée sous le titre du *Mystère d'iniquité*. La régente eut le bon esprit d'en laisser la réfutation à la Sorbonne, sans le faire poursuivre criminellement (2).

Toutes ces affaires, et politiques, et religieuses, étaient subordonnées à des intrigues de cour. Le pouvoir du marquis d'Ancre et de sa femme sur la reine allait toujours croissant; le baron de Luz, lieutenant du roi, en Bourgogne, le même qui avait été fort avant dans la confidence de Biron, et auquel Henri avait fait grâce, s'était attaché aux Concini; il négociait entre eux et Condé, Bouillon et les autres mécontents; il représentait souvent au marquis d'Ancre qu'une faveur de cour était une chose fugitive, qu'en France il n'y avait de durable que la possession des grands gouvernements, que c'était là ce qui avait sauvé le duc d'Épernon, qui n'aurait point résisté aux orages auxquels il avait été en butte s'il n'avait pas été

(1) Mém. de Rohan, T. XVIII, p. 110. — Pontchartrain, T. XVII, p. 18. — Richelieu, L. III, p. 147.

(2) OEuvres de Duplessis, T. XI, p. 300 *et passim*. — Richelieu, L. II, p. 108.

maître de Metz et d'Angoulême. Le baron de Luz était ennemi du grand-écuyer Bellegarde, qui avait succédé à Biron dans le gouvernement de la Bourgogne, mais qui ne l'avait eu qu'en dépôt jusqu'à la majorité du roi. Luz sentait bien que la Bourgogne était un trop grand gouvernement pour que Concini, avec toute sa faveur, pût y prétendre; aussi il proposait seulement d'appeler Bellegarde à Paris sous quelque prétexte, de lui ôter la Bourgogne, de la donner au duc de Mayenne, qui prendrait les engagements les plus solennels de protéger les Concini, à la vie et à la mort, et cependant d'acheter pour Concini le gouvernement d'Amiens de M. de Traigny, qui était disposé à le vendre. Cette trame contre Bellegarde se liait au projet d'humilier les ducs de Guise et d'Épernon, amis du gouverneur de Bourgogne, auxquels Concini ne pardonnait pas le crédit qu'ils avaient acquis en faisant déclarer la reine régente. Eux et les vieux ministres devaient être renvoyés en même temps, et déjà la reine leur retirait sa confiance (1).

(1613.) Mais les vieux ministres donnèrent avis de ce qui se tramait au duc de Bellegarde, qui, déjà arrivé jusqu'à Sens, se hâta de retourner sur ses pas; le duc d'Épernon, qui venait d'arriver à Paris, après une grave maladie; le duc de Guise et leurs amis, se réunirent pour convenir de ce qu'il y avait à faire : le plus simple leur parut être de tuer le baron de Luz, qu'ils voyaient être à la tête de cette intrigue. Aussitôt le chevalier de Guise, le plus jeune des quatre frères, s'en chargea. Il convint de prendre pour prétexte la part que le baron de Luz avait eue au meurtre de son père, aux états de Blois, car Luz s'était dit-on vanté d'avoir eu connaissance du projet de Henri III. Le chevalier de Guise était né posthume, peu de mois après cet événement. Le baron de Luz était un vieillard. Comme il sortait d'auprès de la reine, le 5 janvier 1613, pour aller dîner, le chevalier de Guise, accompagné de deux de ses amis, le rencontra dans la rue Saint-Honoré, à cheval sur un petit bidet, lui cria de mettre l'épée

(1) Fontenai-Mareuil, T. I, p. 199.

à la main, et, avant que le baron eût achevé de tirer du fourreau sa petite épée de cour, il lui perça le cœur de la sienne (1).

Lorsqu'on vint rapporter à la reine que son vieux serviteur avait été tué d'une manière si lâche, elle en éprouva le plus vif ressentiment ; jamais on ne lui avait vu répandre tant de larmes. Sur le conseil de Dolé, elle voulut d'abord faire tuer par les Suisses les ducs de Guise et d'Épernon, quand ils entreraient dans la salle des gardes ; puis, y ayant renoncé, elle donna ordre au chancelier de poursuivre le chevalier de Guise en justice : les lenteurs et la timidité du chancelier lui firent perdre huit jours avant d'exécuter cet ordre (2). Les Guise cependant ne s'étonnaient point : ils disaient qu'on pouvait bien pardonner cette rencontre à leur frère, comme on en avait pardonné tant d'autres à des gens qui ne les valaient pas. Leur mère, qui d'ailleurs était fort complaisante de la reine, en vint avec elle à ce sujet aux grosses paroles : tous leurs amis s'étaient rassemblés chez eux pour leur offrir leur épée : celui d'entre eux qui avait montré le plus de hardiesse, le comte de la Rochefoucault, eut à cette occasion ordre de s'éloigner de la cour ; le marquis d'Ancre et Condé prenaient à tâche d'exciter toujours plus le courroux de la reine : le premier craignait l'exemple d'un tel meurtre pour lui-même, le second comptait profiter du dépit de Marie de Médicis pour l'engager à se jeter tout-à-fait entre ses bras. « Le soir même » de l'assassinat, la reine ayant secrètement fait venir le prince » de Condé, le duc de Bouillon, le marquis d'Ancre et Dolé, » on arrêta que M. le prince iroit vers le chancelier lui de- » mander les sceaux, et lui déclarer que la volonté du roi » étoit qu'il se retirât chez lui ; et qu'en même temps Sa Ma- » jesté iroit dîner chez Zamet, et de là, prenant occasion de » passer devant la Bastille, pour entrer dans l'arsenal, elle » laisseroit prisonnier M. d'Épernon, qui n'étoit de retour à la

(1) Fontenai-Mareuil, T. I, p. 204. — Maréchal d'Estrées, T. XVI, p. 262. — Richelieu, L. IV, p. 152. — Pontchartrain, T. XVII, p. 19. — Bassompierre, T. XX, 2e partie, p. 1.

(2) Richelieu, L. IV, p. 153.

» cour que depuis dix ou douze jours, après être revenu de » sa grande maladie (1). »

Mais le prince de Condé perdit par son avidité un succès qu'il tenait presque dans la main. Il crut le moment favorable pour se faire donner le château Trompette, et le gouvernement de Bordeaux, qu'il désirait ardemment. Il en pressa la reine avec les instances les plus indiscrètes, et le marquis d'Ancre se joignit à lui. La reine, impatientée, prit conseil de ses vieux ministres, qui lui répondirent qu'en le faisant, elle anéantissait l'autorité royale sur la Guienne. Marie de Médicis, violente, impétueuse, pleura de dépit de l'audace de Condé, comme elle avait pleuré de celle du chevalier de Guise, et résolut à l'instant de se retourner vers ceux qui l'avaient offensée il y avait huit jours, pour se venger de ceux qui l'offensaient le jour même : elle appela dans son cabinet Bassompierre. « Il faut que tu tâches, lui dit-elle, » de me ramener M. de Guise. » Elle venait d'apprendre que celui-ci s'était donné au prince de Condé; que le marquis d'Ancre les avait réconciliés, et que tous également désormais se réunissaient contre les vieux ministres. « Offre-lui » cent mille écus comptant, que je lui ferai donner. — Madame, lui répondis-je, je vous y veux fidèlement et utilement servir; offrez-lui encore la lieutenance générale de » Provence pour son frère le chevalier; offrez à sa sœur la » réserve de l'abbaye de Saint-Germain, et l'assurez du retour » de la Rochefoucault. — Eh bien! pourvu que tu le retires » de cette cabale, et qu'il me soit assuré, je te donne carte » blanche. » — Je lui « dis qu'elle me garnissoit si bien en » allant que je m'assurois que je ne retournerois point vers » elle sans avoir fait emplette. Je lui parlai ensuite de rap» peler M. d'Épernon. Elle me dit : Je le souhaiterois avec » passion, mais c'est un homme que j'ai offensé, et il ne par» donne jamais. » Je lui repartis : « Non pas, madame, à ses » ennemis, mais oui bien à ses maîtres (2). »

(1) Mar. d'Estrées, T. XVI, p. 263.
(2) Bassompierre, T. XX, p. 9.

Bassompierre avait bien jugé d'Épernon. Après l'avoir fait prévenir par la reine Marguerite et par d'autres, il le vit et fut chargé par lui d'assurer la reine de son très humble et fidèle service, sans intérêt, parti, ni capitulation. Les Guise ne furent pas si désintéressés : ce fut par la princesse de Conti que Bassompierre commença. Elle était, dit-il, la plus habile, secrète et capable princesse qu'il eût connue, et qui savait le mieux sa cour : elle saisit l'offre de l'abbaye de Saint-Germain ; son frère accepta de même les cent mille écus, le retour de la Rochefoucault et la cessation de toute poursuite contre le chevalier de Guise. Cependant, il demanda que le tout fût tenu secret quelque temps pour qu'il pût rompre plus honnêtement avec le prince de Condé, avec lequel il était engagé (1).

Sur ces entrefaites, le fils du baron de Luz, voyant que les lois se taisaient et que les tribunaux abandonnaient la vengeance de son père, fit appeler le chevalier de Guise en duel avec un second seulement; et son cartel est un curieux monument du respect qu'on avait alors pour les princes. « Monseigneur, lui disait-il, nul ne peut être plus fidèle témoin » du juste sujet de ma douleur que vous : c'est pourquoi, » monseigneur, je vous supplie très humblement de pardon» ner à mon ressentiment. Je vous convie par ce billet de me » faire tant d'honneur que je me puisse voir l'épée à la main » avec vous, pour tirer raison de la mort de mon père. L'es» time que je fais de votre courage me fait espérer que vous » ne mettrez en avant votre qualité pour éviter ce à quoi votre » honneur vous oblige (2). » Le jeune baron de Luz, un des plus braves seigneurs de la cour, fut tué par le chevalier comme l'avait été son père, et la reine, qui, huit jours auparavant, voulait faire poursuivre le chevalier de Guise, l'envoya visiter après ce second duel et savoir comment il se portait de ses blessures; en même temps elle lui donna la lieutenance de roi en Provence, et elle donna à des recom-

(1) Bassompierre, T. XX, p. 10-21.
(2) Mercure français, T. III, p. 32. — Fontenai Mar., p. 208.

mandés de Bellegarde les deux lieutenances de roi laissées vacantes par les deux barons de Luz (1).

La reine avait ainsi complétement changé de parti; Condé, Bouillon, et tous ceux qui s'étaient rattachés à eux, après s'être crus quelques jours entièrement maîtres du gouvernement, se voyaient déchus de toutes leurs espérances; les trois vieux ministres étaient seuls consultés, et non seulement le marquis d'Ancre, mais même sa femme, étaient tellement déchus de leur faveur, que Léonora fut plusieurs jours sans oser se présenter dans la chambre de la reine (2). Son mari, qui avait toujours été imprudent en propos, et dont la vanité était flattée de se trouver associé avec de grands seigneurs, accusait la reine d'ingratitude et de légèreté pour s'être séparée de M. le prince et des ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville et de Bouillon, ses amis. Il aurait achevé de se perdre si ces princes, pour marquer leur mécontentement, ne s'étaient déterminés à se retirer tous de la cour, et ne lui avaient ainsi rendu la liberté de travailler à faire sa paix (3).

De leur côté, les ministres désiraient cette paix; ils connaissaient assez la reine pour redouter de l'engager contre ses affections, et ils craignaient qu'elle ne les punît un jour de l'avoir éloignée de son favori. Le marquis de Cœuvres, chargé de ce soin par Villeroi, fit à Concini les premières avances; il lui demandait son amitié pour les trois ministres, et en gage de cette réconciliation, le petit-fils de Villeroi aurait épousé la fille du marquis d'Ancre. Celui-ci fit d'abord quelques difficultés; il ne voulait pas, disait-il, abandonner les princes ses amis. La négociation traîna presque tout l'été; mais sur ces entrefaites les affaires de la succession de Mantoue et les prétentions du duc de Savoie ayant causé quelque alarme au conseil, on jugea convenable d'avoir l'avis des princes et de tous les grands; le marquis d'Ancre, qui était demeuré en

(1) Bassompierre, T. XX, p. 25. — Maréch. d'Estrées, T. XVI, p. 264. — Pontchartrain, T. XVII, p. 23. — Fontenai-Mar., p. 209. — Richelieu, L. IV, p. 154-156.

(2) Richelieu, L. IV, p. 157.

(3) D'Estrées, T. XVI, p. 265.

correspondance avec eux, se chargea de les rappeler. La reine désirait rendre ses bonnes grâces à Condé, Bouillon et tout leur parti ; elle désirait plus encore se dégager d'avec Épernon et Guise, dont l'alliance lui présentait toujours des souvenirs pénibles. Elle voulait leur cacher soigneusement son retour vers leurs anciens adversaires : dans ce but, le marquis d'Ancre s'en alla à Amiens, dont elle lui avait donné le gouvernement. Il fut invité à revenir au mois de septembre pour signer, en présence de la reine, à Fontainebleau, le contrat de mariage de sa fille avec le fils de Villeroi ; et Marie, dans sa joie de le rappeler à la faveur, profita, comme s'il eût remporté une grande victoire, de la mort du maréchal de Fervacques pour nommer cet étranger, qui n'avait jamais fait la guerre, maréchal de France (1).

Les mouvements de guerre en Italie, qui avaient causé de l'inquiétude à la régente et à son conseil, avaient leur origine dans le duché de Mantoue. Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, qui avait épousé la sœur aînée de Marie de Médicis, était mort le 18 février 1612, victime de son amour immodéré pour les plaisirs, et des débauches dans lesquelles les petits princes d'Italie oubliaient la perte de leur indépendance. Il laissait trois fils, adonnés comme lui à tous les excès, et qui ne tardèrent pas à y succomber : l'aîné, François, avait épousé Marguerite, fille de Charles-Emmanuel, duc de Savoie ; il mourut à son tour le 22 décembre de la même année, ne laissant qu'une fille en bas âge nommée Marie, qui avait des prétentions à une moitié de l'héritage, savoir le Montferrat, car c'était un fief féminin (2). Le duc de Savoie, empressé de les faire valoir, et comptant bien que le Montferrat, une fois réuni à ses États, n'en serait plus séparé, redemandait sa fille et sa petite-fille ; d'autre part, on proposait de faire épouser

(1) Maréchal d'Estrées, T. XVI, p. 268-275. — Bassompierre, T. XX, p. 39. — Richelieu, L. IV, p. 165, 176. — Pontchartrain, T. XVII, p. 32. — Fontenai-Mar., p. 231.

(2) Muratori, *Annali d'Italia*, 1612, T. XV, p. 153. — Guichenon, Hist. de Savoie, T. II, p. 369. — Fontenai-Mar., p. 211. — Botta, *Storia d'Italia*, T. IV, L. XVI, p. 67.

à Ferdinand, second des Gonzagues, qui était cardinal, et qui devenait duc de Mantoue, la veuve de son frère, et à cette condition la Savoie abandonnait ses droits. Le pape Paul V ne faisait pas de difficulté pour la double dispense; ce fut le cardinal-duc qui ne sut jamais se décider, qui promit et qui manqua de parole, qui déclara ne vouloir point rendre sa belle-sœur et sa nièce, après avoir offert de les mettre sous la garde ou du duc de Modène, ou du marquis de la Hinojosa, gouverneur du Milanais. Le nouveau duc était aussi vicieux et aussi peu propre aux affaires que son père ou son frère; Charles-Emmanuel, au contraire, était le plus ambitieux et le plus intrigant des princes de l'Italie. Il se crut ou feignit de se croire joué; le 22 avril 1613 il attaqua inopinément le Montferrat; il se rendit maître en peu de jours de Trino, d'Alba et de quelques autres places; et il aurait bientôt achevé la conquête de cette province si le duc de Nevers, chef de la branche cadette des Gonzagues, qui, à cette époque, se trouvait à Gênes, ne s'était jeté dans Casal avec quelques gentilshommes français et n'avait vigoureusement défendu cette place (1).

La France n'avait, après tout, qu'un intérêt fort médiocre à assurer l'intégrité de la succession des Gonzagues, feudataires de l'empereur, ou à la réunion du Montferrat à la Savoie; l'extinction, il est vrai, de la ligne italienne des Gonzagues, survenue en 1627, et l'accession de la branche de Nevers, pouvaient étendre l'influence française en Italie, mais on avait alors peu d'occasions de prévoir un tel événement. Seulement, les cours de Madrid et de Fontainebleau parurent sentir en même temps que, malgré le traité d'alliance et de double mariage qu'elles venaient de conclure, elles étaient toujours rivales l'une de l'autre; que les Français devaient se défier des Espagnols, que les Espagnols ne devaient laisser aux Français aucune occasion de se mêler aux affaires d'Italie. On connaissait l'amitié du marquis de la Hinojosa pour le duc de Savoie;

(1) Muratori, *Annali d'It.*, 1613, p. 137. — Guichenon, T. II, p. 370. — Fontenai-Mar., p. 214. — Richelieu, L. IV, p. 171. — Pontchartrain, p. 27.

on en concluait qu'il avait l'ordre de le seconder ; le conseil de la reine Marie donna immédiatement au maréchal de Lesdiguières l'ordre de rassembler des troupes et d'entrer en Piémont, pour réprimer l'ambition du Savoyard. Mais la maison d'Autriche avait de son côté pris l'alarme ; Mathias, qui avait succédé le 13 juin 1612, sur le trône impérial, à son frère Rodolphe, mort le 30 janvier précédent, somma le duc de Savoie de rendre les terres dont il s'était emparé dans le Montferrat. Philippe III ordonna au marquis de la Hinojosa d'étouffer cette guerre avant que les Français pussent entrer en Italie, et celui-ci, s'avançant avec une forte armée, contraignit le duc de Savoie à promettre, le 18 juin, qu'il rendrait aux Impériaux et aux Espagnols les places qu'il avait conquises, et qu'il traiterait de ses droits par des négociations à l'amiable. Ces négociations se prolongèrent, et parurent à plusieurs reprises sur le point de rallumer la guerre (1).

Le duc de Savoie avait alors un grand intérêt à connaître les dispositions de la cour de France ; un prêtre dauphinais, nommé Maignat, qui avait quelque accès chez le marquis d'Ancre et chez Dolé, se chargea de l'en instruire ; un de ses paquets fut surpris à la poste, et Bassompierre raconte plaisamment la terreur de Concini, ses exclamations moitié françaises, moitié italiennes, son projet de s'enfuir à Amiens, qu'il abandonna pour se jeter aux pieds de la reine : c'était aux fêtes de la Pentecôte, et de là date réellement sa réconciliation. Les commissaires au procès de Maignat retranchèrent de ses interrogatoires tout ce qui regardait le marquis et la marquise d'Ancre, Dolé et le marquis de Cormire ; l'un d'eux, Mangot, entra à cette occasion dans la faveur du marquis d'Ancre, qui l'éleva plus tard à la place de chancelier : mais le malheureux Maignat fut roué vif le jeudi suivant 31 mai (2). Cette altération d'un procès criminel, pour ne compromettre point un

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, p. 158. — Guichenon, T. II, p. 375.— Fontenai-Mar., p. 217. — Richelieu, L. IV, p. 180. — Pontchartrain, T. XVII, p. 33. — Mar. d'Estrées, p. 274.

(2) Bassompierre, T. XX, p. 30-37. — Richelieu, L. IV, p. 170. — D'Estrées, T. XVI, p. 270.

favori, ne laisse pas de faire faire des réflexions sur l'interrogatoire de Ravaillac, et sur les inductions qu'on croit devoir tirer de son silence.

Le terme de la minorité du roi approchait cependant ; les lois le déclaraient majeur le premier jour de sa quatorzième année, et quoiqu'à cette époque il ne dût pas avoir plus de capacité pour se conduire qu'auparavant, toute opposition à ce que ceux qui le dirigeraient déclareraient être sa volonté serait punie comme rébellion. Ainsi, le prince de Condé, qui croyait déjà avoir beaucoup moins de part au gouvernement qu'il n'avait droit d'en avoir, approchait du moment où cette petite part lui serait encore ôtée. Il s'était montré fort avide d'argent, et la reine avait à plusieurs reprises fait taire son ambition par des présents considérables, mais les trésors du feu roi étaient presque épuisés ; le luxe s'était accru outre mesure ; tous les grands, en faisant plus de dépense, avaient augmenté aussi leurs prétentions, et des présents qui sous Henri IV auraient été célébrés pour leur magnificence, leur paraissaient à présent trop mesquins pour être dignes d'eux (1). Par ses profusions, Marie de Médicis avait réussi à arriver presqu'au terme de sa régence sans guerres civiles ; mais en même temps elle avait laissé dépérir entre ses mains le pouvoir de l'État. C'était sa faiblesse qui avait créé l'audace de tous ces grands qui se croyaient maîtres dans leurs provinces ; en vain aurait-elle voulu commander, elle n'était plus obéie : combattue entre ses entraînements et ses terreurs, elle avait par ses irrésolutions mécontenté tout le monde également. Elle était demeurée attachée à ses trois vieux ministres, mais ceux-ci avaient cessé d'être d'accord ; madame de Puisieux, petite fille de Villeroi, mariée au fils de Sillery, mourut au mois de novembre ; des discussions d'intérêt furent alors suscitées entre les deux ministres ; bientôt elles dégénérèrent en une opposition complète. Le marquis d'Ancre, de son côté, commençait à trouver au-dessous de lui le mariage de sa fille avec un petit-fils de Villeroi ; il travaillait de nouveau à dé-

(1) Richelieu, L. V, p. 183.

goûter la reine de ses trois ministres; il lui avait aussi fait mécontenter encore une fois le duc d'Épernon, qui s'était retiré à Metz ; il était toujours jaloux du duc de Guise : ainsi, il avait, sans le vouloir, isolé complétement la royauté de tous ses appuis, et quand le mécontentement du prince de Condé et de sa nombreuse faction éclata, il fut effrayé, et sa femme plus encore que lui ; alors tous deux recommandèrent les ménagements, la conciliation, ou, pour mieux dire encore, la soumission (1).

En même temps, un sentiment de mépris pour le gouvernement avait gagné toute la nation; les livres séditieux se multipliaient et couraient de mains en mains, encore que leur répression fût souvent fort sévère : ainsi, un faiseur d'almanachs fut envoyé aux galères pour avoir prédit que la guerre éclaterait en 1614. Et cependant des bruits bien autrement injurieux s'accréditaient. La reine elle-même dit au conseil « que quelques-uns faisoient courir le bruit en Bretagne qu'elle vouloit faire empoisonner le roi pour avoir continuellement et à toujours la régence ; que c'étoit chose horrible que de lui imputer pareille calomnie, jurant qu'elle éliroit plutôt la mort que la continuation d'une si pesante charge; elle dit de plus qu'elle savoit tous les mauvais bruits qu'on faisoit courir contre elle-même, contre sa réputation, et que ce n'étoit la première fois qu'on avoit dit que le marquis d'Ancre la *servoit* (2), et que, quand les factieux n'en peuvent plus, ils publient divers discours, et contre sa personne, et contre le gouvernement de l'État. »

(1614.) Ce fut au commencement de l'année 1614 qu'on vit le gouvernement tomber en quelque sorte en dissolution. Au mois de janvier, au milieu des fêtes frivoles de la cour, les princes, sans qu'il leur eût été fait aucune offense nouvelle, prirent tous en même temps la résolution de s'éloigner. Monsieur le prince se rendit à Châteauroux, Mayenne à Soissons, et Nevers en son gouvernement de Champagne. Bouillon, qui

(1) Fontenai-Mareuil, T. I, p. 226.

(2) Expression italienne, d'où est venu *cavalier servente*. Richelieu, L. V, p. 185 et 188. — Pontchartrain, T. XVII, p. 33.

était l'âme de toutes les intrigues et le directeur secret de Condé, n'alla le rejoindre que plus tard, et partit en annonçant à la reine qu'il allait tenter de le ramener à son devoir. Le duc de Longueville partit aussi pour son gouvernement de Picardie, que son oncle le comte de Saint-Paul lui avait cédé à sa majorité et dont il n'avait pas plus tôt pris possession, qu'il était entré en différend avec le maréchal d'Ancre, gouverneur d'Amiens. Le duc de Vendôme avait formé le projet de se retirer aussi en Bretagne. La reine en étant avertie, le fit arrêter le 11 février; huit jours après, il trouva moyen de s'échapper, et il fut joint en Bretagne par le duc de Retz (1).

Au moment de cette levée de boucliers, Villeroi et Jeannin pressèrent la reine d'agir avec vigueur, d'attaquer immédiatement les princes qui n'étaient point en état de faire résistance, et de les forcer ou à se soumettre ou à sortir du royaume. Ils nommaient en même temps le duc de Guise comme propre à être mis à la tête de l'armée; le chancelier, toujours timide, toujours irrésolu, assurait qu'une négociation dissiperait cette bouderie comme les précédentes, et il fit envoyer le duc de Ventadour à Condé, son beau-frère, pour savoir quel motif il donnait à sa retraite, en même temps qu'il fit rappeler le duc d'Épernon de Metz en lui faisant donner pour son fils, le comte de Candale, une des charges de premier gentilhomme de la chambre, à laquelle il prétendait avoir des droits. Le maréchal d'Ancre secondait le chancelier parce qu'il était jaloux du duc de Guise, auquel on voulait donner le commandement de l'armée, et Léonora Galigaï, sa femme, employait toute son influence dans le même sens, parce qu'elle était effrayée, qu'elle s'apercevait de la haine populaire qui s'allumait contre elle et son mari, et que toute explosion lui paraissait devoir leur être funeste (2).

Sur ces entrefaites, le duc de Nevers força avec du canon le marquis de la Vieuville à lui livrer la citadelle de Mézières. Le prince de Condé y accourut, aussi bien que les ducs de

(1) Richelieu, L. V, p. 184. — Rohan, T. XVIII, p. 115. — Fontenai-Mar., p. 228.

(2) Richelieu, L. V, p. 189. — D'Estrées, T. XVI, p. 175.

Longueville, de Mayenne et de Luxembourg. La prise de cette place importante livrait aux princes, déjà maîtres de La Fère et de Laon, tout le pays qui s'étend de Soissons jusqu'à Sédan, et aucun obstacle ne les empêchait plus de tirer des lands-knechts d'Allemagne (1). Dès son arrivée à Mézières, le 19 ou 20 février, le prince de Condé adressa à la reine une longue lettre en forme de manifeste pour expliquer son mécontentement et demander la réforme des abus qui l'avaient déterminé à se retirer de la cour. Ces abus, exposés en termes vagues et déclamatoires, ne pouvaient ni se prouver ni se réfuter, tant il était difficile de les saisir. Les gouvernements, disait-il, étaient confiés à des personnes incapables, l'autorité des parlements était empêchée, les ecclésiastiques divisés par de vaines disputes, les emplois donnés par faveur et par argent, les réformés excités à la révolte par des inquiétudes et des divisions, les dons immenses prodigués à des personnes indignes, l'Église exclue des ambassades, la noblesse appauvrie et ruinée, bannie des offices de judicature et de finance, faute d'argent, privée de la paye des gendarmes et esclave de ses créanciers ; le peuple enfin surchargé par des commissions extraordinaires, « et tout tombe sur les pauvres pour les » gages des riches. » Il finissait par supplier la reine de convoquer des États-généraux libres et sûrs, dans trois mois au plus tard, et de suspendre l'exécution des mariages conclus avec l'Espagne, jusqu'à l'assemblée de ces États-généraux. « On veut persuader à votre majesté de s'armer, disait-il, » mais considérez que nous procédons par très humbles sup- » plications, et quelles malédictions la France donnera à ceux » qui mettront les premiers les armes à la main (2). »

La reine, à son tour, crut devoir s'appuyer sur l'opinion publique ; elle répondit par une lettre qu'elle fit imprimer et répandre partout, dans laquelle elle relevait article par article les reproches du prince et les réfutait : elle rappelait que jamais les édits en faveur des huguenots n'avaient été mieux

(1) Fontenai-Mar., p. 232.

(2) Mercure français, T. III, p. 224. — Bazin, T. I, p. 246. — Fontenai-Mar., p. 236. — Richelieu, L. V, p. 191.

observés ; et que si elle avait promis une de ses filles en mariage au fils catholique du roi d'Espagne, elle était en traité pour marier l'autre au fils protestant du roi d'Angleterre : que M. de Bouillon le savait bien, puisque c'était lui qui avait été chargé de la négociation. En même temps, M. de Thou, qu'elle savait être agréable à M. le prince, lui était envoyé pour traiter avec lui ; le temps s'écoulait en allées et en venues, et six mille Suisses, dont elle avait ordonné la levée, étaient déjà arrivés. De nouveau, Villeroi et Jeannin la pressaient d'agir avec vigueur, et l'assuraient qu'en marchant contre les mécontents on les aurait bientôt dissipés. Mais la crainte d'accorder trop de pouvoir au duc de Guise l'arrêta encore une fois ; les négociations continuèrent, et elles furent enfin terminées par le traité de Sainte-Menehould, du 15 mai 1614. Par ce traité, la reine consentit à peu près à tout ce qui lui était demandé. Elle promit que les États-généraux seraient assemblés le 25 août à Sens, dans la forme accoutumée, et qu'ils y pourraient faire avec liberté toutes les propositions et remontrances qu'ils jugeraient convenables, afin qu'avec l'avis des princes du sang et des grands du royaume, on pût réformer les désordres qui s'étaient introduits dans l'État ; que les mariages d'Espagne ne se feraient qu'après en avoir eu l'avis des États et des plus grands du royaume ; que la citadelle de Mézières serait démantelée et la ville laissée au duc de Nevers, le fort de Blavet démoli (alors même Vendôme travaillait à en relever les fortifications), le château d'Amboise donné à M. le prince jusqu'à la tenue des États, M. de Vendôme remis dans son gouvernement de Bretagne, cent cinquante mille écus donnés à Condé pour être départis entre ceux qui l'avaient suivi, 300,000 livres à Mayenne, 100,000 livres de pension à Longueville, et la survivance du gouvernement de Champagne accordée au fils aîné du duc de Nevers. A ces conditions, toutes les troupes nouvellement levées devaient être licenciées des deux parts, douze jours après la signature du traité (1).

(1) Mercure français, T. III, p. 297. — Fontenai-Mar., p. 244. — Riche-

« En cette paix, dit Richelieu, les ennemis du roi ayant » obtenu pardon, sans réparer leur faute, et reçu des bien- » faits, sinon à cause, au moins à l'occasion du mal qu'ils » avoient fait, et de peur qu'ils en fissent davantage, tant s'en » faut qu'ils perdissent la mauvaise volonté qu'ils avoient au » service du roi, qu'ils s'y affermirent davantage par l'impu- » nité avec laquelle ils voyoient qu'ils la pouvoient exécuter. »

L'argent promis avait été livré, le château d'Amboise remis entre les mains de Condé, mais ni ce prince ni ses associés ne revenaient à la cour, et les ducs de Vendôme et de Retz, prétendant qu'on n'avait pas eu assez d'égards à leurs intérêts, non seulement demeuraient armés en Bretagne, mais y commettaient plusieurs actes d'hostilité. Bientôt l'élection du maire de Poitiers, que Condé voulait faire tomber sur une de ses créatures, tandis qu'au contraire les habitants se déclarèrent contre tous ses partisans, et les chassèrent de la ville, puis le forcèrent lui-même de se retirer de devant leurs portes avec menaces, lui firent recommencer les hostilités autour de cette ville. La reine avait accompli tout ce à quoi elle s'était engagée par le traité de Sainte-Menehould ; mais, voyant qu'elle n'avait ainsi rien gagné sur les princes, elle se détermina enfin à céder aux instances de Villeroi, et à essayer ce que la vigueur pouvait faire, puisque les concessions ne désarmaient pas ses ennemis. Concini et sa femme essayèrent en vain de l'arrêter, de lui faire partager les terreurs qui assiégeaient sans cesse l'esprit de la pauvre Léonore. Ils furent si bien rebutés qu'ils n'osèrent pas l'accompagner quand elle partit pour ce voyage (1).

Ce fut le 5 juillet que la reine se mit en route avec le jeune roi, pour marcher du côté des mécontents, avec une suite militaire assez nombreuse pour leur inspirer de la crainte. Outre le régiment des gardes, elle conduisait trois mille Suisses et environ cinq cents chevaux. « On avoit fait courir le bruit,

lieu, L. V, p. 196. — D'Estrées, p. 277. — Pontchartrain, p. 41. — Bassompierre, p. 50. — Rohan, p. 118. — Bazin, T. I, p. 252.

(1) Richelieu, L. V, p. 199. — Fontenai-Mareuil, p. 248. — D'Estrées, p. 280. — Bassompierre, p. 51. — Rohan, p. 118. — Pontchartrain, p. 42.

» dans les provinces, que le roi étoit fort valétudinaire et d'une
» complexion délicate; qu'il avoit toujours besoin de remèdes;
» que c'étoit à cause de cela même qu'il ne pouvoit s'éloigner
» de Paris, et que, suivant toutes les apparences, il ne vivroit
» pas long-temps... Aussi, lorsque les peuples virent le
» roi traverser les villes à cheval et en pleine santé, ils en
» eurent une joie inexprimable, et reprirent confiance dans
» le gouvernement (1). » L'assurance des princes diminua dans la même proportion; Condé quitta le voisinage de Poitiers pour retourner à Châteauroux, et le gouverneur de la place d'Amboise, qu'il s'était fait livrer, en envoya les clefs à la reine à son approche; les habitants de Poitiers reçurent le roi et la reine sa mère avec enthousiasme, comme leurs libérateurs. Rochefort, créature du prince, à qui il avait fait donner la charge de lieutenant du roi en Poitou, fut obligé de la résigner en faveur du comte de la Rochefoucault, qui était attaché au duc de Guise. Le duc de Vendôme s'était retiré en Basse-Bretagne; cependant il obtempéra enfin aux représentations du marquis de Cœuvres, frère de sa mère, qui lui fut envoyé à plusieurs reprises, pour le ramener à son devoir. Tout cédait dans les provinces à l'autorité royale. Châtellerault, Loudun, Saumur, villes de sûreté des protestants, non seulement avaient ouvert leurs portes au roi et à la reine, mais avaient renvoyé leurs garnisons, pour montrer qu'elles s'en remettaient entièrement en la foi royale. Sully, gouverneur de la province, se tint à l'écart; mais le duc de Rohan, son gendre, vint à Poitiers faire sa cour au roi; ensuite il se rendit à Nantes, où le jeune Louis XIII présida les États de Bretagne. Le duc de Vendôme s'y était enfin rendu; mais sa présence n'empêcha point les États de porter leurs plaintes sur les effroyables vexations commises par ses troupes. « Ils
» supplièrent sa majesté de ne point comprendre, dans l'abo-
» lition de leurs crimes qu'on donnoit aux rebelles ceux qui
» avoient fait racheter les femmes aux maris, les filles et les
» enfants aux pères et mères, les champs ensemencés aux

(1) Pontchartrain, p. 49.

» propriétaires, et ceux qui, pour extorquer de l'argent, » avoient donné la gêne ordinaire et extraordinaire, et pendu » ou autrement fait mourir les hommes, ou les avoient ran- » çonnés, pour ne pas brûler les maisons, ou mettre le feu à » leurs titres et renseignements (1). »

Le succès de ces mesures de vigueur avait été complet, le Poitou et la Bretagne étaient pacifiés, les princes avaient senti leur faiblesse. La reine ramena son fils à Paris, le 16 septembre; le prince de Condé y arriva treize jours après; les autres seigneurs y revinrent aussi pour la plupart, afin de s'y trouver au moment où le roi déclarerait sa majorité. Quelques uns des grands seigneurs avaient été frappés par la mort dans l'intervalle. Le connétable de Montmorency, connu durant les guerres religieuses sous le nom de maréchal Damville, était mort au commencement du printemps, à sa maison de campagne près de Pézénas; son fils, le nouveau duc de Montmorency, lui succéda dans le gouvernement du Languedoc; le chevalier de Guise mourut peu après en Provence, tué par l'éclat d'un canon. « Il étoit, dit Richelieu, prince généreux, » et qui donnoit beaucoup à espérer de lui; mais le duc de » Guise, qui en faisoit son épée, le nourrissoit au sang, et lui » avoit fait entreprendre deux mauvaises actions, l'une contre » le marquis de Cœuvres, l'autre contre le baron de Luz, la » dernière desquelles il exécuta à son malheur. » Le dernier enfin fut le prince de Conti, qui mourut à Paris, le 13 août, sans enfants. « Il étoit prince courageux, et qui s'étoit trouvé » auprès de Henri-le-Grand, à la bataille d'Ivry et en plusieurs » autres occasions, où il avoit très bien fait. Mais il étoit si » bègue qu'il étoit quasi muet, et n'avoit pas plus de sens que » de parole (2). »

L'époque légale de la majorité de Louis XIII était enfin arrivée, et avec elle devait cesser la régence de Marie de Médicis. Né le 27 septembre 1601, il venait d'accomplir sa treizième

(1) Richelieu, L. V, p. 207. — Pontchartrain, p. 51. — Fontenai-Mareuil, p. 252. — Duc de Rohan, p. 119. — Bassompierre, p. 51. — Maréch. d'Estrées, p. 281.

(2) Richelieu, Liv. V, p. 194, 202 et 208.

année ; en conséquence il présenta au conseil, le 1er octobre, la déclaration qu'il se proposait de faire enregistrer le lendemain au parlement ; par elle il promettait de « veiller à l'ob-
» servation des bonnes et saintes lois publiées par ses prédé-
» cesseurs ; d'en faire de nouvelles sur les avis qu'on lui
» donneroit dans l'assemblée prochaine des États-généraux du
» royaume ; il confirmoit l'édit de Nantes dans tous ses articles
» pour le garder inviolablement ; il renouveloit les ordon-
» nances de son père et de ses prédécesseurs contre les duels,
» les jurements et les blasphèmes. » Puis le 20 octobre, il se rendit au parlement pour y tenir son lit de justice. Il était accompagné par le prince de Condé et le comte de Soissons, par les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernon, de Ventadour et de Montbazon, les maréchaux de la Châtre, de Lavardin, de Bois-Dauphin et d'Ancre, et le marquis de Rosny, grand-maître de l'artillerie ; enfin par les cardinaux de Sourdis, du Perron, de la Rochefoucault et de Bonzi, auxquels les pairs ecclésiastiques furent forcés de céder leurs places, en sorte qu'ils ne parurent pas à la cérémonie. La reine, qui était à la main droite du roi, une place vide entre deux, dit « qu'elle remer-
» cioit Dieu d'avoir pu élever le roi jusqu'à sa majorité et main-
» tenir la paix dans le royaume ; qu'elle lui en remettoit le
» gouvernement, conviant tout le monde à lui rendre obéis-
» sance. Le roi l'ayant ensuite remerciée et priée de continuer
» en l'administration de ses affaires, le chancelier, le premier
» président et l'avocat du roi parlèrent ; puis M. le chancelier
» ayant recueilli les voix, la déclaration fut vérifiée, » après quoi chacun fit semblant de croire que l'enfant de treize ans et quelques jours était devenu l'arbitre du royaume (1).

(1) Mémoires de Fontenai-Mareuil, p. 256. — Richelieu, L. V, p. 208. — Pontchartrain, p. 59. — D'Estrées, p. 282. — Bassompierre, p. 32. — Bazin, Histoire de Louis XIII, T. I, p. 262. — Le Vassor, L. V, p. 279.

CHAPITRE XII.

États-généraux de Paris. Retraite des princes. Guerre civile pendant laquelle la cour se rend à Bordeaux pour le double mariage. Paix de Loudun. Arrestation de Condé. Nouvelle guerre civile. Massacre du maréchal d'Ancre. — **1614-1617.**

L'ENFANT qui sortait à treize ans de sa minorité, et qui commençait à être reconnu comme souverain absolu de la France, sous le nom de Louis XIII, était bien loin encore de pouvoir diriger réellement le gouvernement du royaume. Son corps était assez bien conformé, et on aurait eu lieu d'espérer pour lui, d'après son apparence, une santé vigoureuse. Toutefois il fut toujours sujet à des maladies fréquentes et dangereuses. Son caractère se montra de bonne heure opiniâtre, irritable, dépourvu d'affection et de sensibilité; mais sans savoir aimer, il se laissa toujours gouverner par faiblesse et par habitude. Son père et ensuite sa mère l'avaient souvent châtié, sans le faire fléchir; au contraire, il en conservait contre eux un profond ressentiment. Son esprit était lent; et repoussait toute espèce d'études. Marie de Médicis n'avait mis au reste aucun empressement à le former; aussi on l'accusait de vouloir le retenir par la futilité de ses goûts, dans une longue enfance (1). Il avait d'abord montré beaucoup de prédilection pour son frère naturel, Alexandre, chevalier de Vendôme, de trois ans plus âgé que lui. Marie de Médicis, redoutant l'influence que ce jeune homme pourrait prendre sur le roi, se hâta de le faire partir pour Malte, afin d'y faire ses caravanes.

(1) Extraits des ms. de Béthune, dans Capefigue, T. I, ch. 3, p. 38.

La précaution était inutile. Il y avait dans Louis XIII une telle paresse d'esprit, qu'il ne pouvait s'empêcher d'être dominé. Si son frère naturel était écarté, un autre ne pouvait manquer de prendre sa place. On avait remarqué dès l'an 1611 sa passion pour les oiseaux de proie; il voulait toujours avoir dans son cabinet des émérillons, des pies-grièches et d'autres petits oiseaux de chasse : on jugea qu'il s'attacherait bientôt à celui qui lui enseignerait à les former pour la chasse. M. de Souvré, son gouverneur, lui présenta pour cet office Charles d'Albert de Luynes, justement parce qu'il lui croyait trop peu d'esprit pour être dangereux. Cet homme avait déjà passé trente ans; très habile à dresser les oiseaux, il semblait n'être pas propre à autre chose. C'était le petit-fils d'un chanoine de Marseille, dont la maîtresse se disait de la maison des Alberti de Florence; en conséquence il passait pour gentilhomme, d'autant que son père avait été placé dans l'armée et était parvenu au rang de capitaine. Ce père n'avait, pour toute fortune, laissé à ses enfants qu'une petite métairie, qui leur rendait à peine 1,200 livres; les trois frères, réduits à se faire soldats, avaient pris de leur champ, de leur vigne et d'une petite ile de sable attenante, les trois noms de Luynes, de Brante et de Cadenet. Mais c'étaient de fort beaux hommes; Luynes était singulièrement adroit dans tous les détails de la fauconnerie; le roi montra bientôt un goût très vif pour lui; afin de satisfaire l'enfant royal, on créa pour son favori la charge de *maître* de la *volerie du cabinet;* et le maréchal d'Ancre vit avec plaisir les progrès auprès de Louis XIII, de cet homme insignifiant, qu'il croyait ne pouvoir jamais devenir redoutable. En effet, le jeune roi, tout occupé de ses goûts futiles, était loin alors de songer à partager avec sa mère le gouvernement de l'État (1).

Mais tandis que la royauté n'existait encore que de nom dans le monarque, on allait voir comparaître en scène les représentants du pouvoir national de la France, les États-généraux.

(1) Mém. de Fontenai-Mareuil, p. 138.— Mém. de Richelieu, T. XXI, L. V, p. 211. — Bazin, T. I, p. 326.

Dès le 9 juin, en conséquence du traité de Sainte-Menehould, ils avaient été convoqués pour le 10 septembre dans la ville de Sens. Le voyage de la cour en Poitou et à Nantes, et le désir d'attendre la majorité du roi, les firent ensuite ajourner à Paris pour le 14 octobre. Les princes s'étaient donné beaucoup de mouvement pour y faire nommer des députés qui leur fussent favorables, mais ils étaient sans doute peu contents de leur succès, car Condé fit dire sous main à la reine que si elle le désirait, il renoncerait à ce qu'ils fussent assemblés. Elle ne voulut point prendre sur elle de contremander la grande réunion des représentants de la France, bien sûre que ceux qui y donnaient leur consentement lui en feraient ensuite un reproche (1).

Les États-généraux de 1614 sont les derniers de l'ancienne monarchie : ce sont ceux d'après lesquels on comptait de régler ceux de 1789 qui la renversèrent ; leur histoire semble donc au premier abord mériter la plus haute attention ; et en effet, des collections, effrayantes par leur volume, de tous les documents relatifs à cette assemblée, encombrent nos tables (2). L'intérêt diminue cependant à mesure qu'on les étudie. Ces États étaient assemblés dans des circonstances qui paraissaient favorables au développement du pouvoir national. La France était en paix ; les finances, quoique honteusement dilapidées, depuis la retraite du duc de Sully, par une administration timide et prodigue, ne causaient cependant encore aucun embarras. Les fonds en réserve, amassés par Henri IV pour la guerre à laquelle il se préparait, avaient suffi pour faire face à toutes les prodigalités de ces quatre années, et le trésor n'était point encore obéré. Pendant ces mêmes années la reine avait laissé anéantir entre ses mains le pouvoir royal, elle avait montré qu'elle n'avait ni vigueur ni capacité. Le roi de treize ans n'avait pas encore de volonté ; le premier des princes du sang, Condé, n'avait que vingt-six ans, et quoiqu'il eût prétendu se faire le défenseur des intérêts du public, il avait

(1) Richelieu, L. V, p. 209.

(2) Deux collections sur les États-généraux faites en 1789, l'une par le libraire Buisson, l'autre par Barrois, consacrent sept gros volumes aux États de 1614.

paru bien plus occupé de ses affaires personnelles que de celles de la France, et l'avidité d'argent l'emportait encore en lui sur l'ambition. Le ministère se composait presque uniquement de trois vieillards timides et mal d'accord entre eux : les grands seigneurs, sans cesse en opposition les uns avec les autres, avaient bien pu ébranler l'autorité d'une reine faible et capricieuse, mais leurs menaces et leurs bravades ne semblaient pas pouvoir prévaloir contre la volonté nationale.

Toutefois il fallut bientôt reconnaître que cette volonté nationale, dont on cherchait l'expression dans les États-généraux, ne s'y trouvait point. Le clergé y avait envoyé cent quarante députés, la noblesse cent trente-deux, le tiers-état cent quatre-vingt-douze. Il ne semble point qu'on eût prescrit avec précision à chaque bailliage combien de députés il devait élire; le plus souvent un bailliage n'en élisait qu'un seul par ordre; quelques uns ne firent aucune élection. Les pays d'États se trouvèrent proportionnellement beaucoup plus mal représentés que tous les autres. Leurs députés étaient nommés par les États provinciaux. Le Dauphiné envoya seulement deux membres pour le clergé, quatre pour la noblesse, cinq pour le tiers-état; la Provence, deux pour le clergé, huit pour la noblesse et six pour le tiers-état, tandis que la Bourgogne envoyait treize députés du clergé, neuf de la noblesse, et dix-sept du tiers, et que les provinces plus petites en envoyaient proportionnellement bien davantage. Dans la liste des membres du clergé on remarque presque tous les grands dignitaires de l'Église; cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux chefs d'ordre y étaient compris; dans la noblesse, au contraire, on ne trouve presque aucun des grands seigneurs; dans le tiers-état, enfin, presque tous les membres prennent le titre de noble homme ou de conseiller du roi; presque tous aussi sont des officiers ou de justice ou de finances (1).

Le clergé choisit pour son président le cardinal de Joyeuse;

(1) Barrois, Recueil de pièces originales et authent., T. V. Listes des députés, nos 73, 74, 75, 80 pages.

la noblesse, le baron de Senecey de Bourgogne ; le tiers-état, Robert Miron, prévôt des marchands de Paris. Les trois ordres auxquels on avait d'abord assigné trois édifices éloignés l'un de l'autre, préférèrent s'assembler dans trois salles du couvent des Augustins, afin de pouvoir communiquer plus facilement l'un avec l'autre. Ils y tinrent leur première séance préparatoire le 14 octobre ; le 26, ils se rendirent tous en procession à Notre-Dame, et le 27, le roi fit l'ouverture solennelle des États, dans la grande salle de l'hôtel de Bourbon (1).

Un arrêt du conseil d'État du 15 novembre régla que la délibération se ferait non point par tête ou par bailliage, mais par gouvernements ; il fixa l'ordre des douze provinces ou gouvernements principaux, et il rangea les petites provinces du centre et de l'ouest de la France sous les deux gouvernements de Lyon et d'Orléans. « Les chambres de leur côté, pour » dresser un cahier général de toutes les plaintes des bailliages et sénéchaussées, par délibération commune, arrêtèrent » d'élire en chaque chambre un président de gouvernement, » chez lequel les députés porteroient les cahiers de leurs bailliages, afin de les y conférer tous ensemble, et n'en faire » que douze cahiers, lesquels ils rapporteroient, puis après » chacun en leur chambre, pour en compiler le cahier général (2). » Ainsi c'était la voix même de la France et non de ses députés qu'on se proposait de faire entendre. Ceux-ci n'avaient point encore compris la mission d'une assemblée délibérante ; ils croyaient devoir se borner au rôle de rapporteurs.

Il est vrai qu'ils laissèrent percer, dès leurs premières réunions, beaucoup de petites vanités, beaucoup de jalousies, qui les rendaient peu propres au rôle de législateurs. Il y avait eu de vives disputes de préséance entre les membres du clergé,

(1) Relation des États-gén., Archiv. cur., 2e série, T. I, p. 7 à 19. — Les procès-verbaux de la procession et de l'ouverture, Recueil, T. V, p. 83.

(2) Relation des États-gén. de 1614, p. 23, 25. — L'arrêt au Recueil, T. V, § 93, p. 141. — Procès-verbal du clergé, T. VI, p. 18. Au Recueil. — Procès-verbal de la noblesse, T. VII, p. 61, *ib.* — Procès-verbal du tiers-état, *ib.*, T. VIII, p. 22.

de rang entre les provinces, de cérémonial entre les chambres, qui semblaient ne devoir laisser aucune place aux affaires de la nation. Le tiers-état avait été humilié à plusieurs reprises par les prétentions des deux autres chambres ; l'esprit du dix-septième siècle semblait avoir réveillé toutes les vanités, et avoir donné en toute chose la préférence à la forme sur le fond : on ne voyait percer nulle part de vue générale, d'idée organisatrice, et les États de Jean ou ceux de Charles VIII représentaient bien mieux la France que ceux de Louis XIII.

Chacun des ordres arrivait avec un vœu particulier, qu'il s'efforçait de faire prévaloir, et sur lequel il désirait attirer l'attention royale, de préférence au reste des cahiers généraux. La noblesse s'élevait surtout contre l'hérédité, ou la transmission par vente des charges et offices ; et contre la *paulette*, ou le droit annuel payé volontairement par ceux qui voulaient assurer à leurs héritiers la disposition de leurs offices : elle s'écriait qu'il fallait décerner les emplois au mérite et à la vertu, tandis qu'en réalité elle désirait de laisser à la couronne la plus grande latitude dans leur distribution. Par la vénalité, presque tous les emplois passaient aux familles riches de la bourgeoisie, ambitieuses d'acquérir avec leur argent un commencement de noblesse, et une exemption des tailles. Mais si le roi avait distribué ses faveurs gratuitement, il n'aurait jamais songé à les étendre au delà du cercle de la noblesse. A cette époque même, où la reine en pouvait tirer beaucoup d'argent, elle les donnait souvent à ses courtisans, pour qu'ils les vendissent à leur profit. Bassompierre raconte en 1613 comment la reine lui donna la charge du procureur général de Rouen qui venait de mourir, afin qu'elle lui servît à acquitter ses dettes (1). A cette demande intéressée, la noblesse en joignait une autre qui ne l'était pas moins. C'était « la révoca-
» tion et cassation de certaines nouvelles commissions, por-
» tant une recherche sur les ecclésiastiques et nobles, à ce
» qu'ils eussent à montrer l'état et quittances du sel qu'ils

(1) Mém. de Bassompierre, T. XX, p. 40.

» avoient pris depuis deux années ; ce qui seroit en effet les » rendre taillables (1). »

Le clergé avait le même intérêt que la noblesse, et il se montra empressé à demander au roi la surséance de la paulette, et la révocation des recherches sur le sel ; mais ces deux ordres auraient voulu que le tiers-état se joignît à eux. Or, la plupart des députés de cet ordre avaient des offices vénaux, et quant à l'exemption de la gabelle que réclamaient les deux premiers ordres, elle l'aurait fait retomber d'un double poids sur le troisième. Cependant le tiers-état n'osa pas s'opposer directement au vœu des deux premiers ordres ; il promit de l'appuyer au contraire, mais il y joignit deux autres demandes, pour lesquelles il sollicita en retour leur appui ; l'une était une réduction du quart sur la taille, dont le pauvre peuple ne pouvait plus supporter le fardeau ; l'autre pour combler le déficit que la réduction de la paulette et de la taille laisserait dans les finances du roi, de surseoir au paiement de toutes les pensions et gratifications dont les ministres avaient donné l'état (2).

La noblesse se récria vivement contre la demande de suppression des pensions, qui lui paraissait une attaque directe contre ses membres ; le clergé convint que les demandes du tiers-état étaient raisonnables ; mais il ajouta qu'en les unissant à celles des deux premiers ordres, on risquait de faire que toute attention fût refusée aux unes comme aux autres. Ne pouvant s'accorder, le clergé et la noblesse adressèrent seuls, le 17 novembre, une demande au roi pour la surséance du droit annuel et la révocation de la recherche du sel. Le tiers-état de son côté demanda seulement la surséance des tailles et des pensions. On donna aux uns comme aux autres de bonnes paroles. Un financier, nommé Beaufort, proposa le projet d'une compagnie, qui, moyennant l'attributiou pendant douze ans des six millions de gages payés à tous les serviteurs du gouvernement, s'engageait à racheter tous les offices vénaux

(1) Relation des États-génér., p. 26. — Procès-verbal du tiers-état, p. 32. — de la noblesse, p. 64. — du clergé, p. 20.
(2) Relation des États-gén., p. 26.

moyennant l'économie qu'elle ferait sur le nombre des employés, et à les rendre au bout de ce terme tous affranchis au gouvernement. Mais bientôt les intérêts particuliers s'armèrent contre ce projet; ni les compagnies souveraines, ni les corps de magistrats, ni les grands officiers de finances, ni moins encore les gouverneurs militaires et les titulaires des grandes charges, ne voulaient se soumettre au remboursement et à la suppression de leurs offices. « La considération de ceux qui » tenoient lesdites charges étoit si grande, que malaisément » on pourroit passer par-dessus (1). » De nouveaux projets furent présentés, qui ménageaient davantage les hommes puissants, qui appesantissaient la main sur les faibles. Des conférences multipliées furent tenues entre les trois ordres : beaucoup d'aigreur se manifesta entre la noblesse et le tiers-état ; il fut impossible d'arriver à aucune conclusion pratique ; seulement le clergé et la noblesse mirent en tête de leurs cahiers quatre articles généraux « contre le nombre effréné d'of- » ficiers et la vénalité des charges et offices, et contre l'abus » et foule intolérable qui en résultent pour les sujets (2). »

Le clergé, de son côté, avait sa demande de prédilection, qu'il voulait non seulement mettre à la tête de son cahier général, mais aussi au nombre des articles principaux, extraits des cahiers généraux, que l'on présenterait au roi du consentement des trois ordres : c'était « que le concile de Trente » fût reçu et publié dans le royaume, et les constitutions d'i- » celui gardées et observées, sans préjudice toutefois des droits » de sa majesté, libertés de l'Église gallicane, priviléges et » exemptions des chapitres, monastères et communautés. » Le concile de Trente étant reconnu comme universel et œcuménique, on ne comprend guère comment l'Église gallicane, qui mettait les conciles au-dessus des papes, qui voyait en eux les arbitres suprêmes de la foi et de la discipline, pouvait hésiter à recevoir celui-ci, ou même faire des réserves contre ses décisions ; mais ce qui tenait surtout à cœur au clergé,

(1) Mémoire du financier Beaufort au procès-verbal de la noblesse, p. 180.

(2) Relation des États-génér., p. 27-40. — Procès-verbal du clergé, p. 113 et suiv. — de la noblesse, p. 77 et suiv. — du tiers, p. 47 et suiv.

c'était de donner plus de solennité à la condamnation des doctrines des réformés, comme hérétiques, et de rendre par là obligatoire pour le roi le serment de son sacre, de les exterminer. C'était justement pour le même motif que la noblesse et le tiers-état repoussaient une publication qui pouvait troubler le royaume. A cette cause légitime de répugnance, la troisième chambre, composée presque uniquement de magistrats, joignait la jalousie de la magistrature contre le sacerdoce et sa haine du jésuitisme. La noblesse, après avoir manifesté d'abord assez de répugnance, finit par se joindre au clergé pour demander la publication du concile de Trente; mais le tiers-état persista jusqu'à la fin à s'y refuser (1).

Cette opposition constante entre les ordres, cet attachement de chacun à ses intérêts pécuniaires, avaient mis beaucoup de froideur entre eux. Le tiers-état était offensé de ce que la noblesse n'avait point voulu s'intéresser à la réduction des tailles, qu'il disait être horriblement oppressives, de ce que, par la suppression de la paulette, elle ne craignait point de ruiner tous les députés tenant à la magistrature, en même temps qu'elle faisait tant de bruit pour un peu de sel dont on la forçait à payer la gabelle. Savaron, président de Clermont, chef de la députation envoyée au roi par le tiers-état, le 15 novembre, pour demander un allégement sur les tailles, s'était exprimé avec assez de sévérité sur l'avidité de la noblesse, « dont le roi avoit été obligé d'acheter à prix d'argent la fidé- » lité, tandis que ces dépenses excessives avoient réduit le » peuple à paître et brouter l'herbe comme des bêtes (2). » Le clergé s'interposa pour apaiser le ressentiment de la noblesse, et il obtint que le tiers enverrait une députation de douze de ses membres pour donner satisfaction aux gentilshommes offensés; mais le discours du lieutenant civil qui présidait cette députation, excita un nouvel orage. Après avoir déclaré « que la compagnie du tiers-état avoit beaucoup de regret de

(1) Relation des États-gén., p. 41-52. — Procès-verb. du clergé, p. 93. séance du 7 novembre. — de la noblesse, séance du 20 févr., p. 289. — du tiers-état, 18 février. p. 195, et 20 févr., p. 198.

(2) Procès-verbal de la noblesse, Recueil des États-gén., T. VII, p. 85.

» leur mécontentement ; qu'elle n'avoit jamais eu intention
» de les offenser ; qu'ils reconnoissoient leur ordre pour su-
» périeur à celui du tiers-état (1), » il ajouta : « La France
» est notre commune mère, qui nous a tous allaités de sa ma-
» melle. Messieurs de l'Église ont eu la bénédiction de Jacob
» et Rebecca, et emporté le droit d'aînesse ; vous en êtes,
» messieurs, les puînés et nous en sommes les cadets : traitez
» nous comme vos frères cadets et comme étant de la mai-
» son, et nous vous honorerons et aimerons. Souventefois les
» cadets ont relevé l'honneur des maisons que les aînés avaient
» ruinées et dissipées. Nous sommes parvenus, par la grâce
» de Dieu, aux charges et dignités, et portons le caractère de
» juges ; et comme vous donnez la paix à la France, nous la
» donnons aux familles qui ont entre elles quelque division....
» Sur quoi M. de Senecey, président de l'assemblée, répondit
» *dignement et judicieusement* (dit le procès-verbal) que la
» compagnie s'étoit portée volontairement à oublier le dé-
» plaisir reçu à cause des discours tenus par le président
» Savaron, pour ne pouvoir conserver de l'aigreur que
» contre ceux de qui elle se peut satisfaire par les armes gé-
» néreuses ; et croiroit avoir commis une action trop honteuse
» à sa réputation et celle de ses prédécesseurs, si la grande
» et disproportionnée différence qui est entre l'ordre du tiers-
» état et celui de la noblesse l'avoit pu rendre offensée. Que
» les paroles dudit sieur Savaron n'avoient pu si ce n'est
» donner du regret, de quoi il s'étoit dispensé des respec-
» tueux devoirs dus par son ordre à celui de la noblesse,
» non comme étant les cadets, cette qualité présupposant
» même sang et même vertu ; mais comme relevant, et de-
» vant tenir à grande vanité et bonne fortune d'être soumis,
» après Dieu et le roi, à l'honneur que leur apporte celui
» qu'ils doivent à ladite noblesse (2). »

Après une réponse aussi offensante, il semble que la no-
blesse n'était pas en reste avec le tiers-état ; ce fut cependant

(1) Procès-verbal du tiers-état, 24 nov., T. VIII, p. 62.
(2) Procès-verbal de la noblesse, p. 95, 96.

elle qui, le 26 novembre, envoya son président au Louvre, avec une députation, pour porter plainte au roi de ce que *des hommagers et justiciables des deux premiers ordres, des bourgeois, marchands, artisans et quelques officiers,* les avaient tellement rabaissés, que de se prétendre avec eux dans la plus étroite société qui soit parmi les hommes, qui est la fraternité (1). Le clergé à son tour se montra fortement irrité; il déclara ne pas vouloir porter plainte, mais plutôt députer vers le roi pour lui rapporter comme l'affaire s'était passée, et servir en cela aux nobles de bons témoins (2). Le tiers-état cependant, malgré l'invitation de la reine, du prince de Condé et du chancelier, ne voulut pas envoyer une nouvelle députation à la noblesse, ou donner de nouvelles explications sur une offense qu'il n'avait eu aucune intention de donner, et tous les ordres s'accordèrent, au bout de peu de temps, à laisser tomber cette querelle dans l'oubli (3).

Cependant les États-généraux semblaient songer à peine à ce qui, aux yeux du prince de Condé, avait été le but principal de leur convocation : le double mariage entre les maisons de France et d'Espagne, qu'on prétendait devoir changer toutes les alliances do la première. Ce sujet fut introduit, il est vrai, dans l'assemblée du clergé le 12 décembre, par le cardinal de Sourdis qui la présidait co jour-là, mais comme une affaire de forme : il demanda qu'après les articles sur la religion et l'honneur de Dieu, il en fût introduit un au cahier pour remercier le roi de ce qu'après « la déclaration de sa » majorité, il lui auroit plû remettre le gouvernement de son » royaume entre les mains de la reine; le suppliant très humblement de continuer,.... comme aussi de conduire le plus » promptement qu'il sera possible le traité des alliances de » cette couronne avec celle d'Espagne, en parachevant les » mariages du roi et de madame, avec le prince et l'infante » d'Espagne. » Il ne paraît pas que ce vote ait été précédé

(1) Procès-verbal de la noblesse, p. 101.
(2) Procès-verbal du clergé, T. VI, p. 160.
(3) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 67.

d'aucune discussion (1). Dans la chambre du tiers on résolut d'approuver la reine sur ce qu'elle avait fait à cet égard, en évitant soigneusement de lui rien prescrire sur ce qu'elle avait désormais à faire (2).

La reine avait promis à plusieurs reprises aux États qu'elle ne les congédierait point sans avoir répondu à leurs cahiers, et elle les exhortait à y travailler avec persévérance; mais la nature même de ce travail rendait impossible que la réponse fût ou prompte ou satisfaisante : chaque jour, dans chaque chambre, on continuait la lecture du cahier d'une province; on y trouvait tour à tour des vues à peine ébauchées de réformes générales, des réclamations sur les priviléges violés des provinces ou des villes, des demandes de réduction ou d'impôts ou de taxes locales, des propositions pour rectifier, ou la perception des contributions, ou les lois civiles, criminelles et de procédure, ou les priviléges des gens de guerre; et toutes les fois qu'un article ou n'était pas par lui-même trop absurde, ou n'était pas en contradiction trop frappante avec un autre article déjà adopté, on l'inscrivait dans le cahier général, sous l'une des divisions par ordre de matières qu'on avait établies; savoir, les lois fondamentales, l'Église, les hôpitaux, l'université, la noblesse, la justice, les finances, les suppressions et révocations, et enfin la police et marchandise. C'est la classification adoptée par le tiers-état dans son cahier; les deux autres ordres s'en éloignaient peu (3). Beaucoup d'informations utiles et quelques vues sages étaient certainement contenues dans chacun de ces cahiers; mais les rédacteurs avaient si peu considéré l'ensemble du royaume, de ses besoins et de sa législation, que plusieurs années n'auraient pas suffi au conseil d'État, pour juger toutes les réformes proposées.

Au reste, les députés pouvaient déjà reconnaître, par les réponses qu'ils avaient reçues à leurs plus instantes prières, qu'ils n'avaient pas à espérer beaucoup de soulagement. Les

(1) Procès-verbal du clergé, T. VI, p. 220.

(2) Procès-verbal du tiers, T. VIII, p. 89.

(3) Le cahier du tiers-état, dans la collection des États-généraux de Buisson, T. XVII, remplit 275 pages.

ministres ayant appelé à une conférence, le 4 décembre, des députés des trois ordres, leur avaient annoncé que quant à la surséance du droit annuel et des pensions, Sa Majesté y avait pourvu et y pourvoirait définitivement par la réponse des cahiers; que quant aux commissions vexatoires dont se plaignait le tiers-état, elle désirait en être éclaircie plus amplement; que quant à la surséance du quart des tailles enfin, on ne pouvait quant à présent y toucher, attendu la nécessité des affaires publiques. Ainsi la seule grâce obtenue était précisément celle que le tiers-état repoussait, l'abolition du droit annuel, qui garantissait la propriété des charges que la plupart des députés avaient achetées (1).

Mais à cette époque même une proposition faite par la noblesse, obtint promptement l'assentiment des trois ordres, et les détourna quelque temps de poursuites plus honorables. Le 1er décembre 1614, la noblesse proposa « d'envoyer vers » le roi pour lui faire très humbles supplications de vouloir » accorder dès à présent l'établissement d'une chambre pour » la recherche des financiers, partisans, et toutes autres sortes » de personnes malversantes, ou ayant malversé au fait des » finances (2). » Leur richesse paraissait un indice suffisant pour les présumer coupables; quiconque avait servi l'État de son activité ou de son crédit, dans le maniement des finances, devait être mis en cause; mais ce n'était point assez, il devait de plus être soustrait à ses juges naturels et pressuré par des rigueurs extraordinaires pour lui arracher de l'argent. Le clergé, dès qu'il eut connaissance de la proposition de la noblesse, déclara « qu'il la jugeoit en soi fort bonne, très juste » et désirable, » quoique l'expérience lui fît craindre, que pour le présent on en pût espérer peu de fruit (3). Mais la noblesse ayant communiqué également sa proposition au tiers-état, et celui-ci ayant appris « que le moyen de ladite re- » cherche devoit être la révocation de l'abolition générale » accordée en 1607 par le feu roi aux financiers, d'où il pour-

(1) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 72.
(2) Procès-verbal de la noblesse, T. VII, p. 104.
(3) Procès-verbal du clergé, T. VI, p. 185.

» roit bien revenir douze millions de livres aux coffres du roi,
» les frais de la chambre payés, » l'appât d'une si grosse somme triompha de toute opposition (1). Les trois ordres demeurèrent d'accord de demander au roi « qu'il lui plaise établir la-
» dite chambre qui soit composée d'aucuns députés des trois
» ordres, nommés par le roi sur une liste baillée par les cham-
» bres.... que ladite chambre ne pourra être révoquée;
» que sa juridiction durera jusqu'à ce que les procédures se-
» ront faites et parfaites; qu'on n'entrera en aucune compo-
» sition avec lesdits financiers, qu'on ne leur accordera au-
» cune abolition, grâce, ni pardon, ni donnera autre moyen
» ni secours, pour divertir le cours de la justice en ladite
» chambre, et que les deniers qui en proviendront seront em-
» ployés au remboursement des offices surnuméraires, ou au
» rachat du domaine (2). »

On éprouve un sentiment de douleur et de dégoût en voyant les représentants de tous les ordres de la France, réunis, par l'appât du gain ou par la haine, à la poursuite d'une classe de serviteurs du public, dont la nation ne peut se passer. Les États-généraux présument les financiers coupables, par cela seul qu'ils les voient riches; en conséquence, ils leur refusent toutes les garanties que la société doit à tous les citoyens, et que leur mission spéciale aurait dû être de maintenir. L'établissement de ce tribunal d'exception fut poursuivi avec acharnement par les trois ordres. L'érection d'une chambre de justice fut accordée par les ministres, le 20 décembre, sous condition cependant que les juges seraient tirés des compagnies souveraines du royaume, « pour tenir la parole donnée par
» le feu roi, qu'advenant nouvelles recherches, elles ne pour-
» roient être faites que par les juges ordinaires. » Mais les ordres ne furent point satisfaits. Ils supplièrent le roi « de joindre
» aux officiers qui seront pris dans les cours souveraines, sur
» la liste qui en sera donnée par les États-généraux, pareil
» nombre de cette compagnie (les députés de la noblesse),

(1) Procès-verbal du tiers, T. VIII, p. 7.
(2) Procès-verbal du clergé, p. 198.

» afin qu'on ne crût point qu'il nous avoit jugés incapables
» d'une telle commission (1). »

Une autre proposition faite à la même époque éveilla plus de passions encore dans les trois chambres, et les mit de nouveau ouvertement en opposition les unes avec les autres. L'université de Paris présenta requête pour avoir rang et séance aux États, comme elle avait eu en ceux tenus à Paris du temps de Charles V ; on l'invita seulement à dresser son cahier de plaintes, et à le remettre à l'assemblée du clergé. En tête de ce cahier, le recteur de l'université inséra un article *pour réprouver la pernicieuse doctrine que quelques uns cherchaient à répandre, que le roi pouvait être dépossédé par une autorité quelconque, et ses sujets absous ou dispensés de l'obéissance qu'ils lui doivent* (2). C'étaient les jésuites qu'on représentait comme les propagateurs de cette doctrine ; on les accusait de vouloir soumettre tous les rois au siége de Rome, et l'université, qui ressentait depuis long-temps une extrême jalousie contre cet ordre, qui regardait les colléges des jésuites comme des rivaux redoutables, ardents à lui enlever et le crédit et les profits de l'enseignement, était charmée de leur susciter cette querelle ; mais les députés du tiers-état saisirent, avec plus d'ardeur encore, cette occasion de condamner la société fondée par Saint-Ignace. Presque tous attachés à la magistrature, et élevés dans les doctrines du parlement de Paris, ils prétendaient l'emporter sur tous les Français, par leur dévouement à l'autorité royale ; ils s'étaient constitués les gardiens des libertés de l'Église gallicane contre les usurpations de Rome ; ils se souvenaient des arrêts sévères rendus contre les jésuites par le parlement de Paris, et ils voyaient en eux, en quelque sorte, des ennemis personnels. Le tiers-état voulait mettre en tête de ses cahiers, quelques articles qui devaient être reçus comme lois fondamentales, et le premier, emprunté presque textuellement au cahier de l'université, portait : « Que » comme le roi est reconnu souverain en son État, ne tenant

(1) Procès-verbal de la noblesse, T. VII, p. 133.
(2) Relation des États-généraux. p. 58.

» sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre,
» quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun
» droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées
» de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidé-
» lité qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que
» ce soit. » Ils voulaient que cette déclaration « fût jurée et si-
» gnée par tous les députés des États, et dorénavant par tous
» les bénéficiers et officiers du royaume; que tous précep-
» teurs, régents, docteurs et prédicateurs fussent tenus de
» l'enseigner; que tous livres qui enseigneront une opinion
» contraire soient tenus pour séditieux et damnables, ceux
» qui les auront écrits, pour ennemis jurés de la couronne,
» ceux qui y adhéreront, pour criminels de lèse-majesté au
» premier chef (1). »

Le projet de cette loi fondamentale ne fut pas plutôt connu qu'il excita les défiances et du clergé et de la cour. Les jésuites avaient alors beaucoup d'influence parmi les premiers dignitaires de l'Église, et quant aux grands personnages qui entouraient la reine, on peut supposer que quelques-uns voyaient dans une déclaration si solennelle faite au nom de la France, une accusation indirecte contre eux, relativement à l'assassinat du feu roi, un soupçon élevé que les poursuites n'en avaient pas été faites avec l'intention de découvrir les vrais coupables.

(1615.) Aussi, quoiqu'il s'en fallût de beaucoup que la noblesse, le clergé et la cour voulussent soumettre l'autorité et la personne des rois au jugement du pape, qu'ils fussent plus loin encore de reconnaître aux peuples le droit de secouer leur joug, que la pensée ne s'en présentât pas même à eux, ils s'accordèrent à refuser la déclaration que le tiers-état demandait. Le clergé commença par faire demander au tiers-état de ne rien traiter sur le fait de l'Église sans le lui communiquer; et comme on lui répondait qu'on n'avait garde de toucher à la doctrine, mais seulement à la discipline, le cardinal de Sourdis insista sur ce que l'une dépendait de l'autre, et que le juge-

(1) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 86.

ment en appartenait à leur ordre; bientôt après, le clergé fit demander communication de ce premier article arrêté comme loi fondamentale. Enfin le 2 janvier 1615, le cardinal du Perron, accompagné de trente ou quarante ecclésiastiques et de presque autant de gentilshommes et de députés de la noblesse, vint prendre place à côté du président, pour adresser au tiers-état un discours qui dura près de trois heures, sur la proposition que cet ordre avait faite. Du Perron, tout dévoué aux jésuites, passait pour le plus adroit et le plus éloquent entre les membres du clergé; mais l'éloquence de ce siècle, toujours gâtée par un étalage d'érudition étrangère au sujet, n'était nullement persuasive; plus les orateurs s'étaient préparés, plus ils divaguaient et devenaient, au moins à nos yeux, ridicules; du Perron, à ces défauts de son siècle, joignait une recherche dans le choix des mots qu'il employait, une répétition de synonymes, et une obstination à se reprendre lui-même, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le mot propre, qui fatiguèrent fort l'assemblée (1).

Quoique du Perron entremêlât son discours de beaucoup de flatteries pour les députés du tiers-état, et en particulier pour les juges qui faisaient partie de l'assemblée, il donna à entendre que les premiers auteurs de l'article devaient être des calvinistes; que son adoption ferait tomber l'Église gallicane dans le même abîme où l'Église d'Angleterre avait été précipitée, qu'il souffrirait lui-même plutôt le martyre que de s'y soumettre. Il rappela les dépositions fréquentes de souverains prononcées par le saint-siége, entre autres durant la croisade des Albigeois; il déclara que quoique des opinions opposées sur cette question pussent être soutenues sans nuire à la foi, lorsqu'une autorité séculière prononçait qu'une de ces opinions était impie, elle se précipitait elle-même dans le schisme; il dit qu'il fallait laisser à l'Église le soin de protéger la vie des rois, en vouant leurs assassins aux peines éternelles, car si

(1) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 111. Les discours de du Perron à la noblesse, le 31 décembre, et au tiers-état, le 2 janvier, sont rapportés presqu'en entier, Collection de Buisson, des États-généraux, T. XVI, p. 91-110, et 111-115.

Jacques Clément, Chatel et Ravaillac avaient su qu'ils couraient à leur damnation, ils auraient été arrêtés par cette crainte plus que par celle du supplice. Il promit que l'Église y pourvoirait en renouvelant l'anathème contenu au décret 15 du concile de Constance, et il conclut en suppliant le tiers-état de retrancher de son cahier l'article dangereux qu'il avait proposé. L'agitation fut grande à la suite de ce discours, que presque tous les députés des trois chambres étaient venus entendre. Les magistrats remarquaient que le décret du concile, que le clergé proposait de substituer à une loi de l'État, prononçait seulement la condamnation de ceux qui attentent à la vie des princes et tyrans, *non expectata sententia vel mandato judicis cujuscumque,* en sorte que, selon l'interprétation du jésuite Suarès, il est permis d'exécuter par l'assassinat la sentence prononcée contre un tyran par un tribunal ecclésiastique. Le parlement venait de rendre un arrêt conforme à la doctrince du tiers-état; l'université au contraire paraissait vouloir repousser la responsabilité d'une proposition qui avait été mise en avant par son recteur; les ordres étaient sur le point de se brouiller tout à fait, lorsque le conseil d'État rendit un arrêt le 6 janvier, par lequel le roi évoquait à sa propre personne tous ces différends, « et surséoit à l'exécution » de tous arrêts et délibérations sur ce intervenues, faisant » expresses défenses aux États de s'en occuper davantage (1). »

Le tiers-état, qui avait demandé avec tant d'instances la diminution de la taille, apprit avec douleur, par les plaintes de plusieurs députés, qu'elle venait de subir une augmentation, les droits des receveurs, qui auparavant se prenaient sur les deniers du roi, ayant été rejetés sur le peuple. La chambre en prit occasion de faire d'itératives remontrances sur le fardeau qui accablait le pauvre. Les ministres crurent lui imposer silence, en envoyant au président de chaque chambre un compte sommaire de l'administration des finances, par lequel il apparaissait qu'il y avait déjà un déficit.

(1) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 125. — de la noblesse, p. 162-178. — du clergé, p. 260-322. — Relation des États-gén., p. 66, 95-169.

Mais en même temps le ministère déclarait que c'était là le secret de l'État, que le roi n'était nullement obligé à faire connaître au peuple ses embarras ou ses ressources, et qu'en conséquence le mémoire qu'il communiquait ne devait point être inséré aux registres ou procès-verbal. La noblesse et le clergé se contentèrent de cette communication sommaire, mais le tiers-état ne voulut point permettre la lecture du mémoire, s'il ne lui était pas permis de le conserver et le discuter (1). La fermeté du tiers-état finit toutefois par succomber ; le président Jeannin, avec trois conseillers des finances, se rendit à la chambre pour lui représenter « qu'elle ne devoit faire que des demandes justes et possibles, que dans ce but elle devoit recevoir l'état de la direction des finances pendant la régence, le faire lire en l'assemblée, et, pour l'examen et vérification, commettre quelques membres en petit nombre, qui en feroient rapport ; ajoutant que, depuis le décès du roi, les finances avoient été aussi innocemment maniées que jamais, et que l'on ne céleroit rien aux commissaires de leur vraie dépendance (2). »

Le 16 janvier, le maréchal de Brissac fut encore envoyé à la chambre du tiers, pour l'engager à nommer des commissaires pour prendre connaissance de l'état des finances, puisqu'une assemblée aussi nombreuse ne pourrait jamais entrer profitablement dans le détail des comptes (3).

Ce détail des comptes, qui ne devait point être inscrit aux registres des États, ou déposé en lieu où il pût être consulté de nouveau, nous a été cependant conservé. Il est probablement l'ouvrage du président Jeannin, et il commence avec assez de méthode, par des notions générales sur la distinction entre les recettes ordinaires et extraordinaires, sur la division de la France, sous le rapport des finances, en vingt et une généralités, avec le nombre d'élections et de paroisses comprises dans chacune. Mais lorsqu'il arrive ensuite au détail des recettes et des dépenses, il devient toujours plus obscur et plus

(1) Procès-verbal du tiers-état, T. VIII, p. 92.
(2) *Ibid.*, p. 102.
(3) *Ibid.*, p. 140.

confus, et, selon toute apparence, les commissaires de l'assemblée ne comprirent jamais bien le compte qui leur était mis sommairement sous les yeux (1). En résultat, Jeannin estimait que la somme totale qui se levait annuellement sur la France montait à 36,926,638 livres, mais qu'il s'en dépensait plus de la moitié dans les provinces, pour les frais, et le paiement des charges, en sorte que la recette ordinaire qui entrait à l'épargne, se composant surtout des tailles, montait à . . . . 7,280,425 liv.
et l'extraordinaire provenant des fermes et impositions, à. 9,009,773

TOTAL. . . . . . . 16,290,198 liv.

La dépense annuelle montait, suivant lui, à. 19,636,335 liv. laissant ainsi un déficit considérable qu'il fallait songer à couvrir.

Mais un examen plus attentif du compte présenté par le président Jeannin explique pourquoi il mettait tant d'importance à ne pas en faire le dépôt et le soumettre à la critique; il avait voulu tromper les députés de la nation, et comme plusieurs des faits qu'il avançait sont faux, le soupçon pèse également sur tout le reste. Ainsi nous avons vu que Sully annonçait à son maître que les fonds en réserve qu'il tenait tout prêts pour commencer la guerre dépassaient 40 millions, savoir, environ 17 millions en espèces, puis les billets des trésoriers, et autres parties échues qu'il pouvait regarder comme argent comptant. Jeannin prétend que le dépôt de la Bastille ne montait qu'à 5 millions, dont il reconnaissait avoir dépensé la moitié, sans compter un emprunt de 600,000 fr. qu'il fallait rembourser. Évidemment lorsque Henri IV se croyait, avec son trésor, en état de dicter des lois à l'Europe, ce trésor n'était pas réduit à une somme si chétive. Jeannin annonçait une diminution de deux millions sur le produit des gabelles, en raison de la réduction faite sur le prix du sel, tandis qu'il

(1) Traité du revenu et dépense des finances de France. Buisson, des États-généraux, T. XVII, p. 184-227. — Une partie seulement de ce traité, sans les chiffres, est insérée aux œuvres du présid. Jeannin, T. XVI, p. 21-31.

était notoire que le bail avait été renouvelé au même prix; il confessait que les pensions s'étaient accrues sous son ministère jusqu'à 5,650,000 livres, mais il prétendait qu'elles montaient déjà à trois millions sous Henri IV, tandis qu'elles ne dépassaient pas deux millions. Enfin, il prétendait que les dépenses annuelles s'étaient augmentées de 9,117,324 livres, que les recettes avaient diminué de huit millions, et l'exagération même de ces deux calculs le convainquait de mauvaise foi; car, s'il avait dit vrai, la France aurait depuis long-temps fait banqueroute (1).

Ce que la chambre du tiers-état avait prévu arriva donc. « On ne vouloit pas laisser à la compagnie l'examen libre, » laquelle se fût informée à ceux qui avoient l'intelligence » des affaires; mais étant réduite à députer pour conférer » avec ceux que le roi aviseroit, l'espérance ou la crainte » des députés, ou l'ignorance, ou défaut d'expérience, les » amèneroit toujours à ce que les gens du roi aviseroient; en » sorte que par une conférence inutile, et inégale autorité » et expérience, on se donneroit le tort aux demandes que » l'on estimera justes (2). » En effet, les députés ne furent nullement convaincus; au contraire, ils ne doutèrent point qu'on ne les trompât; mais on leur avait fermé la bouche; ils ne purent plus demander de dégrèvement, et d'autre part le ministère n'insista point pour qu'ils comblassent le déficit, en sorte que les États ne firent absolument rien pour les finances.

Sous les autres rapports, on voyait également qu'on n'avait rien à attendre de leur assemblée. Le tiers-état avait encore voulu mettre au nombre des lois fondamentales de la monarchie, la déclaration que toute levée d'hommes et de deniers pour la guerre, toute ligue ou association, sans congé du roi, seraient qualifiées crime de lèse-majesté au premier chef; et celle que les États-généraux seraient désormais assemblés de dix ans en dix ans; mais la suppression du premier article

(1) Extrait des recherches sur les finances, par M. de Forbonnais. États-gén., T. XVII, p. 175.

(2) Procès-verbal du tiers-état, p. 111.

de ces prétendues lois fondamentales entraîna l'abandon des autres (1).

Pendant que les États travaillaient à la rédaction de leurs cahiers, des scènes de violence se passaient à la cour, qui faisaient sentir aux députés à quel point l'autorité royale était déchue, et avec quelle audace les grands seigneurs se mettaient au-dessus des lois. Le duc d'Épernon, le plus hautain d'entre eux, apprenant qu'un soldat aux gardes avait été mis en prison à l'Abbaye pour un duel où il avait tué son adversaire, prétendit que le jugement en appartenait à lui seul, comme colonel général de l'infanterie, et lorsqu'il vit qu'on ne voulait pas lui rendre le prisonnier, il prit une des compagnies qui montaient la garde au Louvre, fit briser les portes de la prison, et enleva le soldat. Le bailli de Saint-Germain en porta plainte au parlement, mais le duc s'y rendit avec une troupe de gentilshommes, narguant les conseillers à mesure qu'ils passaient, et déchirant les robes avec leurs éperons. Un tel mépris de la justice causait une indignation extrême; le roi, le parlement, les États-généraux avaient été bravés en même temps, mais la reine croyait dans ce moment avoir besoin des ducs de Guise et d'Épernon, pour les opposer à M. le prince et à son parti. Elle envoya dire au parlement de surseoir à la poursuite de cette affaire; le soldat fut remis dans la prison de l'Abbaye, et le duc d'Épernon, venant prendre séance au parlement, au lieu de s'excuser, assura seulement cette compagnie de sa protection et de sa bienveillance (2).

Deux mois plus tard, au commencement de février, M. de Bonneval, député de la noblesse du haut Limousin, donna, en plein jour et proche du lieu des séances des États, des coups de bâton à M. Chenailles, lieutenant d'Uzerche, et député du tiers-état du bas Limousin. Celui-ci en porta plainte à sa chambre, qui y vit non point seulement une querelle personnelle, mais un affront fait à son ordre, à la justice et aux États-généraux. En vain la noblesse prétendit que les querelles sur-

(1) Procès-verbal du tiers-état, p. 88.
(2) Mém. de Richelieu, L. V, p. 216.

venues dans les États ne pouvaient être jugées que par les États, en vain le clergé offrit sa médiation, le tiers-état en corps, avec son président en tête, se rendit au Louvre pour demander justice à Sa Majesté : il obtint que la cause fût déférée au parlement, qui, partageant le ressentiment de toute la magistrature outragée dans un de ses membres, condamna le gentilhomme, par contumace, à avoir la tête tranchée (1).

Cinq jours après, de nouveaux coups de bâton furent donnés en public; cette fois, c'était Rochefort, gentilhomme du prince de Condé, qui les donnait à Marcillac, gentilhomme de la reine, sous prétexte que celui-ci avait médit de M. le prince. La reine indignée accepta d'abord les offres de Saint-Géran, qui se chargeait de bâtonner à son tour Rochefort; le conseiller Bullion la fit cependant renoncer à cette violence, et l'engagea à faire déférer par le procureur-général cet outrage au parlement. A son tour Condé prit en plein conseil la défense de son gentilhomme; il dit que Rochefort n'avait rien fait que par son commandement, qu'il l'avouait, et qu'il trouvait bien étrange qu'on le voulût soumettre aux mêmes lois que les autres. Il présenta ensuite requête au parlement, dans laquelle il disait que Marcillac avait été son domestique, qu'il lui avait fait des desservices, et que, pour ce, il avait commandé au premier des siens, qui le rencontrerait, de le bâtonner. Cependant les trois chambres députèrent à la reine pour l'assurer qu'elles soutiendraient son autorité; le parlement était résolu à ne point souffrir qu'un prince pût se mettre aussi ouvertement au-dessus des lois; Condé fut averti qu'en avouant Rochefort, il lui nuirait, et il retira sa requête; il fit évader le prévenu, il fit quelques excuses à la reine, et il obtint, pour son gentilhomme, des lettres d'abolition qui furent entérinées au parlement. Marcillac comptait vider sa querelle par un duel, mais Condé défendit à Rochefort d'accepter ni billet ni message de son adversaire (2).

(1) Richelieu, L. VI, p. 233.—Pr.-verb. du tiers-état, p. 169.—de la nobl., p. 324. — du clergé, p. 434. — Relation des États-gén., Arch. cur., p. 87.
(2) Relation des États-généraux, p. 91. — Mém. de Richelieu, L. VI, p. 234. —Procès-verbal de la noblesse, T. VII, p. 242.—du tiers-état, T. VIII, p. 178.

Ces querelles n'étaient point les seules qui troublassent la tranquillité publique ; le rassemblement de tant de noblesse avait multiplié les duels ; cependant ceux qui combattaient ainsi étaient exposés à des peines d'une excessive sévérité : la mort et la confiscation des biens les menaçaient toujours ; les grands, il est vrai, obtenaient aisément des lettres d'abolition, les petits cherchaient à se dérober au supplice par la fuite, et y réussissaient le plus souvent, tant la police était mal servie ; plusieurs délinquants cependant étaient livrés aux bourreaux. Le clergé et le tiers-état demandèrent contre les duellistes des peines plus sévères encore ; ils demandèrent surtout que les amendes et confiscations fussent attribuées aux hôpitaux, afin de les intéresser à cette poursuite ; la chambre de la noblesse fit une faible tentative pour obtenir une loi propre à cet ordre seulement, « afin que les gentilshommes pussent » éviter les peines qu'ils encouroient de la justice, en conser- » vant l'honneur, qu'ils doivent avoir plus cher que la vie. » Mais, tandis que la nécessité de se battre n'avait jamais été imposée d'une manière plus absolue par l'opinion publique, personne n'osait avouer que ce dont on ne peut pas s'abstenir sans infamie, ne doit pas être puni (1).

Cependant la confection des cahiers avançait ; la reine témoignait beaucoup d'impatience de les recevoir, afin de renvoyer les députés. Enfin, ils furent arrêtés et signés, le 21 février 1615, et ils furent présentés au roi le 23, dans une séance royale. Les députés eux-mêmes commençaient à se décourager sur ce travail qui les avait occupés quatre mois ; ils sentaient qu'il ne s'y trouvait aucun ensemble, que non seulement les trois ordres n'étaient pas d'accord dans leurs demandes, mais que les réformes, qu'un même ordre avait demandées, s'excluaient souvent les unes les autres. Le clergé et la noblesse s'étaient fort occupés d'avance de la manière dont on les jugerait, de ceux que la reine députerait à cet effet, et ils avaient insisté pour être présents, par leurs commissaires, à cet examen. Le tiers-état avait refusé de se joindre à cette

(1) Procès-verbal de la noblesse, p. 103. — du clergé, p. 370.

demande. Dans la séance royale du 23 février, chaque ordre chargea un de ses membres de prononcer un discours, et celui qui parla au nom du clergé fut Armand Jean Duplessis Richelieu, alors âgé de 29 ans, et, depuis 1609, évêque de Luçon. Déjà il s'était distingué dans l'assemblée de son ordre, comme un des plus habiles et des mieux disants (1). Son discours signale un pas immense qui se faisait dans l'art de la parole appliqué aux affaires; à peine peut-on y reconnaître un léger sacrifice fait à la manie du siècle, l'étalage d'érudition. Il est précis, nerveux, il marche droit à son but, résumant les plaintes que la France, mais surtout son clergé, avaient à faire de l'administration, donnant ainsi, en quelque sorte, le résumé du cahier qu'il présentait; il recourt, pour chaque réforme, à un principe de sage politique, mais il l'expose brièvement, sans pédanterie, en tirant aussitôt une conclusion incontestable, avec une logique victorieuse. En homme d'église, il réclame pour le clergé une plus grande part dans le pouvoir; il s'élève avec amertume contre ce qu'il regarde comme une profanation, l'occupation des lieux saints par les protestants, ou comme une impiété, la suspension du culte catholique en Béarn; mais dans tout ce discours cependant, l'homme d'État domine sur l'homme d'église, et l'on y reconnaît déjà la main puissante qui devait rendre si redoutable un sceptre emprunté.

La reine avait accordé « que les États demeureroient, et » ne se sépareroient pas de cette ville avant que les réponses » des cahiers fussent au préalable rendues (2). » Mais en même temps, elle leur avait interdit de se réunir dans les salles des Augustins; et tandis que le clergé et la noblesse continuaient à se rencontrer dans les salons des chefs de leur ordre, les membres du tiers-état n'avaient aucun local qui pût les recevoir. « Dès le grand matin, » dit le député du tiers qui nous a laissé une relation de cette assemblée, « toutes les » tapisseries et les bancs furent ôtés de la chambre où nous

(1) Mém. de Richelieu, T. XXI, L. VI, p. 259. — Le discours, au T. XI, p. 201.

(2) Relation des États-gén., p. 197.

» avions accoutumé de faire nos assemblées et délibérations;
» et tenoit-on la porte fermée, tant on craignoit l'assemblée
» de tout le corps; et à dire vrai, ceux qui se sentoient cou-
» pables de tant d'exactions et larcins, et d'une dissipation si
» prodigieuse des finances du royaume, avoient bien sujet de
» craindre une nouvelle assemblée, en laquelle, peut-être,
» Dieu et le propre intérêt de notre mère commune, de notre
» douce patrie, et de l'innocence de notre roi, eût suscité
» quelqu'un qui eût réveillé les autres du profond sommeil qui
» nous avoit tenus comme assoupis pendant quatre mois (1). »

En effet, c'était le tiers-état qui devait être sacrifié : la noblesse demandait que les frais de ses députations lui fussent remboursés par la gabelle du sel, les faisant ainsi supporter à l'ordre même contre lequel elle avait le plus souvent lutté; on supprimait le droit annuel, confisquant en quelque sorte, au profit de la couronne, les offices que l'on avait vendus aux magistrats; mais comme le trésor y aurait perdu 1,400,000 livres, on proposait de les retrouver par une nouvelle imposition de 30 sols par minot de sel. Le 24 mars, les députés des trois ordres furent mandés au Louvre; le chancelier leur déclara que les articles de leurs cahiers étaient trop nombreux, trop divers et trop importants pour qu'on pût encore y répondre, que cependant le roi leur accordait la suppression de la vénalité, une chambre de justice pour la recherche des financiers, et le retranchement des pensions, le tout avec tel ordre et forme que les États en seraient contents. Sur cette assurance, les députés se séparèrent et retournèrent dans leurs provinces, humiliés de s'être tant agités pour n'avoir fait absolument rien. Les représentations contenues dans leurs cahiers suggérèrent peut-être pour l'avenir quelques réformes utiles, mais on ne peut point considérer ce qu'en fit plus tard le législateur comme étant leur ouvrage; et quant aux trois promesses qui leur étaient faites en les congédiant, elles ne tardèrent pas à être oubliées : le droit annuel et la vénalité des offices furent rétablis, après une interruption de sept semaines

(1) États-généraux, coll. de Buisson, T. XVII, p. 118.

seulement ; on ne parla bientôt plus de la chambre de justice contre les financiers, et les pensions furent prodiguées avec plus d'abandon que devant. La France, cependant, éprouva un découragement profond en reconnaissant combien peu elle avait à attendre de ses représentants, et le dégoût que laissèrent les États de 1614 fut cause en partie de ce que, pendant cent soixante et quinze ans, on n'en assembla point d'autres (1).

Au moment où les États-généraux furent dissous, sans avoir rien accompli, le parlement essaya s'il ne pourrait pas se mettre à leur place et se proclamer le défenseur des intérêts publics. La part qu'on lui en avait volontairement attribuée an commencement du nouveau règne, en s'adressant à lui pour proclamer la régence, semblait lui donner le droit de continuer ; il se sentait d'ailleurs uni d'intérêt et d'opinions avec les députés du tiers-état, presque tous tirés des rangs de la magistrature. Le premier article de leur cahier qu'on les avait forcés de supprimer, était l'expression de toute la politique parlementaire en opposition à la cour de Rome ; la suppression de la paulette, ou du droit annuel, en enlevant aux conseillers du parlement la faculté de laisser leurs charges par héritage, ébranlait ou anéantissait même leurs fortunes. A la fin de ce même mois de mars, où les États-généraux avaient été congédiés, époque marquée aussi par la mort de Marguerite de Valois, la femme divorcée de Henri IV (2), le parlement, toutes les chambres assemblées, rendit le 28 mars un arrêt, pour inviter, sous le bon plaisir du roi, les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, à se trouver « en ladite cour, pour, » avec le chancelier, aviser sur les propositions qui seroient » faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et » le bien de son État. » Le parlement était blessé de ce que le roi avait répoudu aux cahiers des États, sans ouïr ce qu'il

(1) États-généraux, coll. de Buisson, T. XVII, p. 159-61. — Relation des États-génér., Arch., cur., p. 219-225. — Bazin, T. I, p. 319. — Procès-verbal du clergé, coll. de Barrois, T. VI, p. 349. — de la noblesse, T. VII, p. 306. — du tiers-état, T. VIII, p. 312. — Mém. de Richelieu, L. VI, p. 240.

(2) Le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-deux ans. Bazin, T. I, p. 331. — Richelieu, L. VI, p. 241.

avait à remontrer, nonobstant la promesse qu'il lui avait faite quelque temps auparavant (1), et le prince de Condé, qui n'avait point trouvé dans les États l'appui qu'il y avait cherché, se proposait d'unir son mécontentement à celui de la magistrature ; il lui avait montré de la prévenance, il parlait bien et avec élégance, et il avait du crédit parmi les gens de robe. Le chancelier, d'autre part, reconnaissait bien que cette brigue nouvelle était dirigée contre le ministère. Il fit casser par le conseil d'État l'arrêt du parlement du 28 mars, et demanda qu'il fût biffé de ses registres, comme attentatoire à l'autorité royale, puisque c'était au roi seul qu'appartenait le droit de convoquer les princes au parlement ; il fit interdire au prince de Condé de s'y rendre. Mais il n'était pas facile à l'autorité royale de lutter avec les corps judiciaires. Ils ne reculaient point, ils ne s'effrayaient point des paroles les plus sévères, mais ils répondaient par des protestations de dévonement et d'obéissance, auxquelles ils accouplaient de nouvelles remontrances, et ils se retrouvaient avec opiniâtreté au point d'où l'on croyait les avoir repoussés (2).

Lorque Condé avait vu s'échauffer la querelle entre le ministère et le parlement, il s'était retiré à Creil, dans son comté de Clermont. Le château de cette petite ville était assez fort pour qu'il pût s'y défendre d'une surprise; et il y fixait son séjour loin de la cour, pour ne pas être appelé à se prononcer plus tôt qu'il ne lui convenait. Les ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, à son exemple, se retirèrent dans leurs gouvernements ; le duc de Nevers seul, parmi les mécontents, était demeuré à la cour comme l'agent de tout le parti. Ce fut par lui que la reine chercha à rappeler les autres. Le moment lui paraissait venu d'accomplir le double mariage qu'elle avait négocié dès le commencement de son règne, de conduire la princesse de France jusqu'aux frontières, et d'y prendre celle d'Espagne. Marie de Médicis, impatiente de s'appuyer sur cette cour étrangère, impatiente de terminer

(1) Richelieu, L. VI, p. 245.

(2) *Ibid.*, p. 250. — Bazin, T. I, p. 339. — Le Vassor, T. I, p. 399-405. — Fontenai-Mareuil, p. 270-280.

une négociation souvent traversée par les mécontents, voulait engager le prince de Condé, le chef en quelque sorte de la famille royale, à être du voyage, et à sanctionner par sa présence le mariage du roi. Mais plus la reine paraissait sentir le besoin d'être appuyée par le prince, plus celui-ci s'obstinait à se tenir en arrière; il appela auprès de lui, à Coucy-le-Château, dans le Soissonnais, les ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon. De concert avec eux il refusa les propositions de la cour que lui portait le duc de Nevers, puis celles que vint lui faire le ministre secrétaire d'État Villeroi. Il chercha à se mettre en correspondance avec l'assemblée triennale des réformés, dont la reine avait permis la convocation à Grenoble pour le 15 juillet, et à laquelle il se flattait de faire partager ses ressentiments. Enfin il répondit une dernière fois, le 27 juillet, à Villeroi et à Pontchartrain, envoyés auprès de lui, que la précipitation même du voyage auquel on l'invitait était à ses yeux la preuve des mauvais conseils auxquels la cour était livrée : il récapitula tous les reproches qu'il avait précédemment faits à l'administration, et pour la première fois il désigna par leurs noms ceux qu'il accusait comme les auteurs des désordres : c'étaient le maréchal d'Ancre, le chancelier et son frère le commandeur de Sillery, avec les conseillers d'État Bullion et Louis Dolé (1).

Le prince de Condé n'avait cependant aucun sujet de ressentiment contre le maréchal d'Ancre; il savait, au contraire, que celui-ci, s'accordant à cette occasion avec Villeroi et Jeannin, avait fait ce qu'il avait pu pour qu'on lui donnât satisfaction. C'étaient les deux Sillery, au contraire, mais surtout c'était la reine, qui avaient cru leur honneur engagé avec l'Espagne à ce qu'on ne retardât pas davantage. Les époux Concini n'avaient qu'une pensée, éviter la guerre qui dissiperait en peu de temps les finances de la reine et leur ôterait le moyen d'y puiser; mais ils commençaient à se trouver en butte à un ressentiment universel; le peuple ne

(1) Mém. de Pontchartrain, T. XVII, p. 88. — Richelieu, L. VI, p. 255. — D'Estrées, T. XVI, p. 286. — Fontenai-Mar., p. 287. — Rohan, T. XVIII, p. 126. — Bazin, T. I, p. 348. — Le Vassor, T. I, p. 451.

pouvait pardonner au maréchal d'Ancre ni sa richesse, ni son accent et ses manières étrangères, ni son insolence, ni le temps qu'il passait au jeu, et Condé voulait fortifier son parti au moyen de cette aversion populaire. Il voulait aussi profiter de la rivalité et de la haine qui avaient éclaté entre le maréchal et le duc de Longueville; le dernier était gouverneur de Picardie, mais il n'y possédait d'autre lieu fortifié que Corbie; tandis que Concini était maître d'Amiens et de presque toutes les places fortes de ce gouvernement. La province était divisée en deux partis : M. de Longueville avait dans le sien tout le peuple et le commun de la noblesse, et le maréchal d'Ancre les gouverneurs des places et les prétendants aux faveurs de la cour. Le premier essaya d'engager les bourgeois d'Amiens à surprendre la citadelle; il fut déjoué par la fermeté du lieutenant de Concini, et obligé de sortir de la ville avec confusion (1). Il en gardait un ressentiment si vif, que Condé fit dire au maréchal d'Ancre qu'il eût bien désiré ne point le comprendre dans son manifeste; qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour l'empêcher, mais que M. de Longueville avait refusé de le signer si on ne l'abandonnait à son ressentiment comme les autres (2).

Le manifeste auquel Condé faisait allusion avait été publié le 9 août. Il s'y plaignait de ce que « les États étant clos » et leurs cahiers présentés, on n'a pas répondu à tous leurs » articles, et qu'on n'observe rien de ce qui a été accordé en » aucuns. On a rejeté la proposition du tiers-état, si nécessaire » pour la sûreté de la vie de nos rois. On a fait rayer des » cahiers l'article qui porte la recherche du parricide détestable » commis en la personne du feu roi ; on lui a envoyé défendre (au prince de Condé) d'assister aux États pour y pro- » poser ce qu'il jugeroit nécessaire pour le service du roi ; on » s'est moqué des remontrances du parlement; on a entre- » pris contre sa vie (de Condé) et celle des autres princes; on » reçoit toutes sortes d'avis dont l'argent entre en la bourse

(1) Mém. de Fontenai-Mareuil, p. 282.
(2) Mém. d'Estrées, p. 288.

» du maréchal d'Anere, qui, depuis la mort du feu roi, a tiré
» six millions de livres. Il n'y a accès aux charges que par lui,
» il ordonne de toutes ehoses à sa discrétion ; il a, durant les
» États, voulu faire assassiner Ruberpré ; il a depuis peu fait
» tuer Prouville, sergent major d'Amiens (1) ; ceux de la re-
» ligion P. R. se plaignent qu'on avance ces mariages, afin
» de les exterminer pendant le bas âge du roi ; qu'on voit
» courir des livres qui attribuent les malheurs de la France à
» la liberté de eonscience que l'on y a aecordée, et à la pro-
» tection que l'on y a prise de Genève et de Sedan ; que le
» clergé assemblé à Paris à la face du roi a solennellement
» juré l'observation du coneile de Trente, sans la permission
» de sa majesté : ce qui fait qu'il la supplie de vouloir différer
» son départ jusqu'à ee que ses penples aient reçu le soulage-
» ment qu'ils espèrent de l'assemblée des États ; de faire ce-
» pendant vérifier son coutrat de mariage au parlement, ainsi
» que par les termes d'icelui elle y est obligée, et décla-
» rer qu'aucuns étrangers ne seront admis aux eharges du
» royaume, ni même aux offices domestiques de la reine
» future. Enfin, qu'il proteste que si on eontinue à lui refu-
» ser tous les moyens propres et convenables à la réformation
» des désordres, il sera eontraint d'en venir aux extrémités
» par la violenee du mal (2). »

Ce manifeste équivalait aux yeux de la reine à une décla-
ration de guerre ; cependant elle ne voulut point suspendre
ses projets de voyage : elle fixa son départ avee celui du roi et
de la cour au 17 août, et elle ordonna que mille chevaux de
ses vieilles troupes, avec son régiment des gardes de trois
mille hommes de pied, l'accompagneraient. Une armée plus
forte devait tenir tête au prince et aux mécontents ; elle la
composa de huit mille hommes de pied français, deux mille
Suisses et douze eents ehevaux. Elle en avait d'abord promis
le commandement au maréchal d'Ancre, mais soit l'humeur
qu'il manifestait alors, soit la haine du peuple de Paris eontre

(1) C'étaient deux officiers de la garnison d'Amiens dont le maréchal se dé-
fiait.

(2) Cette analyse est de la plume habile de Richelieu, L. VI, p. 261.

lui, qui éclatait chaque jour davantage, la firent changer d'avis. Elle donna le commandement de cette armée au maréchal de Boisdauphin, qui, comme le plus ancien des maréchaux, excitait moins de jalousie, mais qui aussi était le moins capable de tirer parti des forces qu'on lui confiait (1).

La guerre, en effet, fut conduite avec une extrême faiblesse; la reine s'était obstinée à partir le 17 août, malgré les instances qu'on lui faisait de retarder d'une quinzaine de jours, et de faire auparavant un tour à Laon et Saint-Quentin, pour nettoyer ce pays de tous les partisans des princes. Le jour du départ elle fit enlever par un enseigne des gardes le président au parlement le Jay, dont elle se défiait, et elle le fit conduire à sa suite dans une voiture fermée jusqu'à Amboise. Elle comptait ainsi intimider le parlement : en effet, celui-ci rendit, le 18 septembre, mais à une très faible majorité, un arrêt qui condamnait le prince de Condé, qui lui faisait défendre de continuer ses assemblées et ses mouvements de troupes, et qui le menaçait de le poursuivre avec tous les siens comme criminels de lèse-majesté, s'ils ne se soumettaient pas avant qu'un mois fût écoulé, et ne revenaient pas auprès du roi pour lui rendre tous les services auxquels ils étaient obligés. Le prince avait pu avec peine rassembler ses troupes ; leur nombre ne montait pas au tiers de celui que le maréchal de Boisdauphin pouvait lui opposer, mais celui-ci se tenait timidement auprès de Paris, et laissait prendre à Condé les positions les plus avantageuses. En même temps le prince avait réussi, du moins en partie, à entraîner les réformés dans son parti. Ceux-ci voyaient la reine uniquement gouvernée par les ducs d'Épernon et de Guise, qu'on représentait alors ouvertement comme les meurtriers du feu roi ; l'alliance avec l'Espagne et la publication du concile de Trente, si ardemment sollicitée par le clergé, leur paraissaient devoir être le signal d'une persécution nouvelle ; les trois ducs protestants, Sully, Rohan et Soubise, avaient éprouvé à la cour des refus, dont ils se tenaient offensés, pour une survivance qu'ils avaient deman-

(1) Mém. d'Estrées, p. 292. — De Pontchartrain, p. 96.

dée, et l'assemblée de Grenoble, où dominaient des ministres enthousiastes et des jeunes gens impétueux, en l'absence de tous les grands seigneurs du parti, avait envoyé à la reine des remontrances, qui n'étaient presque que la contre-partie du manifeste de Condé (1). Cette imprudence causa une vive douleur et une profonde inquiétude aux anciens chefs du parti, et surtout au sage Duplessis-Mornay.

Le maréchal d'Ancre boudait et s'était retiré en Picardie; « la maréchale, dont l'esprit mélancolique étoit tout abattu » de courage pour la résolution du voyage que la reine avoit » prise contre son gré, et la mauvaise chère qu'il lui sembloit » qu'elle lui faisoit, et pour l'indisposition perpétuelle en la- » quelle les personnes de son humeur pensent être, étoit ré- » solue de demeurer à Paris; mais le sieur de Villeroi et le » président Jeannin lui remontrèrent qu'elle donnoit elle-même » le dernier coup à sa ruine, si elle n'accompagnoit la reine en » ce voyage; elle suivit donc sa majesté. » La cour arriva le 20 août à Orléans, et le 30 à Tours, où les députés de l'assemblée de Grenoble lui présentèrent leurs demandes; la reine fit rendre par Louis XIII, le 17 septembre, à Poitiers, une déclaration contre le prince de Condé et ses adhérents comme criminels de lèse-majesté. Elle était arrivée le 4 septembre à Poitiers et n'en put repartir que le 27, Madame, la fiancée du roi d'Espagne, y ayant eu la petite vérole. « Et sa majesté y » fut malade elle-même d'une défluxion sur un bras et d'une » gratelle universelle. Cette maladie fut cause de la santé de » la maréchale; car par ce moyen étant obligée d'être tout » le jour en la chambre de la reine, elle y entra insensible- » ment en sa familiarité première. Un médecin juif qu'elle » avoit, et en qui la reine n'avoit pas peu de créance, la » servit à ces fins, lui persuadant que le commandeur de Sil- » lery l'avoit ensorcelée. Elle n'étoit aussi pas peu aidée des » instructions que lui donnoient M. de Villeroi et le prési- » dent Jeannin, desquelles s'étant bien trouvée, elle disposa

(1) Mém. de Richelieu, L. VI, p. 267. — De Rohan, T. XVIII, p. 127. — D'Estrées, T. XVI, p. 293. — De Pontchartrain, T. XVII, p. 97. — De Fontenai-Mar., p. 291. — Bazin, T. I, p. 363. — Le Vassor, T. I, p. 453.

» par après la reine à prendre plus de créance en eux (1). »

Le prince de Condé profitait cependant de ce que la cour s'éloignait chaque jour davantage. Il avait rassemblé dans le Soissonnais, la Picardie et le Réthelois, tous ceux à qui il avait pu faire partager ou son mécontentement ou son ambition, et il réussit enfin à avoir sous ses ordres quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Le duc de Bouillon s'était chargé de la direction de son armée et de celle de ses finances : le point important était d'entrer dans les villes pour y saisir les recettes royales ; mais les portes de Beauvais, de Roye, de Montdidier, de Noyon, lui furent fermées ; il fallut revenir à Soissons dont le prince était maître, sans avoir rien accompli d'important. D'autre part, Bassompierre, Fontenai-Mareuil, le marquis de Cœuvres, qui se trouvaient au milieu des opérations militaires, accusent le maréchal de Boisdauphin, qui commandait l'armée royale, de n'avoir su profiter d'aucun de ses avantages, et d'avoir plus fatigué ses soldats que s'il les avait menés au feu (2).

La reine et ses enfants étaient arrivés cependant le 1er octobre à Angoulême, où le comte de Saint-Paul, qu'elle s'attendait à voir dans le parti de son neveu le duc de Longueville, vint l'assurer de sa fidélité et mettre à ses ordres ses deux places fortes de Fronsac et de Caumont. Le duc de Candale, au contraire, fils aîné du duc d'Épernon, sortit d'Angoulême, fit profession de la religion réformée et alla joindre le duc de Rohan. Les courtisans assurent qu'il était gagné par madame de Rohan, fille de Sully, une des plus belles dames de ce temps-là. Il avait été offensé de ce que son second frère lui avait été préféré par M. d'Épernon dans la survivance de ses principales charges (3). Rohan, de son côté, assure qu'on le trompa lui-même pour le faire entrer dans le parti du prince ; que ceux à qui il se fiait le plus lui firent de faux rapports sur la réception faite aux députés de sa religion ; qu'il

(1) Mém. de Richelieu, L. VI, p. 268, 272.

(2) Fontenai-Mareuil, p. 290, 294, 298. — Bassompierre, T. XX, p. 87-93. — Cœuvres, T. XVI, p. 293.

(3) Fontenai-Mar., p. 314.

crut la perte des siens résolue par la reine, en même temps que Condé étalait à ses yeux des forces qu'il n'avait point réellement. Des députés de la noblesse protestante en Guienne étaient venus lui apporter sa nomination pour être leur général, promettant de faire six mille hommes de pied et cinquante chevaux; tandis qu'au premier rendez-vous il ne trouva que six cents hommes de pied et cinquante chevaux, et qu'il n'y eut jamais plus de deux mille hommes ensemble (1). Le parti de la religion s'ébranlait, par légèreté, par inquiétude, sans aucun motif de plainte que l'ambition de quelques jeunes chefs, de Rohan surtout, qui voulait marcher sur les traces de Coligni et de d'Andelot; tandis que le petit-fils du premier, le comte de Châtillon, s'efforçait de calmer l'agitation des huguenots en Languedoc.

Condé, profitant de ce que le roi s'éloignait pour marcher vers le Midi, partit de Soissons au commencement d'octobre pour le Poitou : il y fut joint par les ducs de la Trémouille et de Soubise; le duc de Sully lui avait ouvert ses places. Rohan passa en Guienne, où il trouva le parti qui l'avait appelé fort découragé par la soumission du comte de Saint-Paul. Cependant la Force, Boesse, Pardaillan, Châteauneuf, Favas, Panissault, et autres seigneurs réformés, s'étaient joints à lui. Il réussit à soulever Montauban, Nîmes, les Cévennes, et à faire déclarer pour la guerre l'assemblée des députés de la religion, qui, de son propre mouvement, s'était transportée de Grenoble à Nîmes. Rohan, dans cette première campagne, déploya toutes les plus brillantes qualités d'un général et d'un chef de parti. Sa levée de bouclier cependant fut l'événement le plus funeste pour la religion protestante en France. Le parti qu'on s'était plu à regarder comme en dehors des intrigues de cour, fut au contraire dès lors accusé d'être toujours prêt à seconder tous les ennemis de l'État, et sa ruine fut résolue; en même temps que l'opinion exagérée qu'on s'était faite de sa force fut remplacée par une opinion non moins fausse de sa faiblesse, une guerre imprudente l'avait

(1) Mém. de Rohan, T. XVIII, p. 128.

divisé, et à peine un quart des protestants de France consentit à recevoir les ordres du duc de Rohan (1).

Pendant ce temps, le double mariage pour lequel le roi avait entrepris son voyage s'accomplissait. La cour s'était arrêtée à Bordeaux : c'est là que le duc de Guise, chargé de la procuration du prince d'Espagne, épousa, le 18 octobre, madame Élisabeth de France, alors âgée de treize ans et demi. Il partit ensuite avec elle et la duchesse de Nevers pour la conduire à la frontière. Le même jour, le duc d'Usséda, fils du duc de Lerme, muni de la procuration de Louis XIII, avait épousé Anne-Marie d'Autriche à Burgos. Cette princesse, infante d'Espagne, était née le 22 septembre 1601, et par conséquent de six jours seulement plus âgée que le roi. L'échange des deux princesses se fit le 9 novembre dans un pavillon au milieu de la Bidassoa ; et la jalousie des deux peuples, qui voulaient que tout fût égal entre les deux princesses, qu'elles partissent en même temps, qu'elles marchassent du même pas, qu'elles arrivassent au même instant, que tous les ornements de leurs pavillons fussent semblables, se manifesta par mille circonstances futiles, qui attestaient cette importance donnée à l'étiquette, et cet orgueil offensant que les Espagnols avaient introduit dans la diplomatie. C'était avec quinze cents chevaux, quatre mille hommes de pied et quatre canons, que le duc de Guise avait mené la future reine d'Espagne à la frontière, et qu'il en ramena la nouvelle reine de France (2). Celle-ci avait signé, le 16 octobre, dans le couvent de Burgos, une renonciation formelle, tout entière écrite de sa main, à tous les droits qu'elle aurait pu prétendre à la succession de son père ou de sa mère.

Le double mariage qui semblait avoir été l'objet de toute la politique de la régente était accompli ; cependant la reine sentait bien que dans cette occasion même elle avait donné

(1) Mém. de Rohan, p. 130.

(2) Mém. de Pontchartrain, T. XVII, p. 104-115. — De Fontenai-Mareuil, p. 315. — Capefigue, T. II, p. 113. — Bazin. T. I. p. 377. — Le Vassor, T. I, p. 481. — Richelieu, L. VI, p. 274. — Gonzalo de Cespedes, *Historia de D. Felippe IV*, L. I, cap. 2, f. 2.

de nouvelles preuves de la faiblesse de son gouvernement. Le premier prince du sang, avec presque tous les princes et les grands, était en armes contre elle ; les réformés, auxquels elle avait donné coup sur coup des déclarations par lesquelles elle s'obligeait à observer l'édit de Nantes, étaient soulevés ; nulle part ses troupes n'avaient opposé aux révoltés une résistance efficace ; six cents reîtres étaient venus d'Allemagne, au travers de la Champagne, jusqu'en Berry, pour joindre le prince de Condé, sans que les lieutenants royaux trouvassent moyen de les arrêter ; et quand, le 17 décembre, elle se remit en route de Bordeaux avec le roi et la jeune reine, escortés par une petite armée, il lui fallut cinq semaines pour arriver jusqu'à Tours seulement, à cause des longues stations qu'ils faisaient dans les villes. Durant cette marche les troupes souffrirent cruellement du froid, des maladies, du manque de vivres et de fourrages ; beaucoup de soldats y succombèrent ; et ce qui devait être une arrivée triomphale, eut toutes les apparences d'une déroute (1).

Le conseil de la reine était divisé; c'était le chancelier Brulart de Sillery, vieillard de soixante-douze ans, avide d'argent, mais bénin, pacifique et même timide, qui, de concert avec son frère le commandeur, premier écuyer et chevalier d'honneur de la reine, avait déterminé Marie de Médicis à partir pour Bordeaux, à l'époque qu'elle avait annoncée d'avance, sans vouloir écouter le prince de Condé, ni lui faire aucune concession : Jeannin et Villeroi avaient fait ce qu'ils avaient pu pour l'arrêter, vivement secondés par le maréchal d'Ancre et sa femme, qui craignaient toutes les commotions et qui regardaient la paix comme le seul moyen d'accroître encore leurs richesses. Eleonora Concini avait pendant quelques semaines paru disgraciée avec les deux vieux ministres ; mais durant le séjour de Poitiers, et la maladie de la reine, elle était rentrée en grâce, et en avait profité pour nuire aux deux Sillery. Chaque jour voyait éclore à Paris de nouveaux pam-

(1) Fontenai-Mareuil, p. 320-328. — Pontchartrain, p. 116-128. — Bazin, T. I, p. 378-398.

phlets d'une dégoûtante grossièreté; la reine n'y était pas seulement attaquée dans ses mœurs, son voyage sous la protection des ducs d'Épernon et de Guise, et l'union intime qu'elle allait contracter avec les Espagnols, étaient représentés comme autant d'avances qu'elle faisait à ceux qu'on accusait d'avoir fait assassiner son mari. Elle n'avait pu se trouver longtemps associée avec le hautain duc d'Épernon, sans être fatiguée de son humeur ; mais surtout elle soupirait avec toute sa cour après les plaisirs de Paris ; il lui semblait être emprisonnée dans ces villes de province, où elle ne se voyait entourée que des jurats de Bordeaux et d'autres bourgeois magistrats; enfin l'argent lui manquait, et il n'y avait ni sûreté à en faire venir de Paris, ni possibilité d'en emprunter en province. Elle ressentait donc beaucoup d'humeur contre ceux dont elle avait suivi les conseils, et beaucoup d'empressement à se confier à leurs adversaires (1).

(1616.) Sur ces entrefaites, le premier jour de l'année 1616, le baron de Thianges présenta à la reine une lettre du prince de Condé, qui suppliait Sa Majesté de donner la paix à ses sujets. Les mariages d'Espagne étaient accomplis ; il n'y avait donc plus moyen d'atteindre le but que le prince s'était proposé par sa prise d'armes. Un changement dans les conseils paraissait se préparer, et Condé, qui comptait sur son talent pour la parole et sur son intelligence des finances, se flattait d'y reprendre pacifiquement la place qu'il croyait lui être due; les ducs de Mayenne et de Bouillon partageaient alors ses vues pacifiques. Les ducs de Longueville, de Sully, de Rohan et de Vendôme ne voulaient au contraire entendre parler de paix en aucune façon (2). Le duc de Nevers et l'ambassadeur d'Angleterre s'offrirent les premiers pour ouvrir des négociations avec le prince de Condé; Villeroi et le maréchal de Brissac se rendirent ensuite auprès de lui, et signèrent le 20 janvier une trêve, pendant laquelle ils convinrent que des conférences pour la paix seraient ouvertes à Loudun. La cour s'arrêta à

(1) Mém. de Pontchartrain, T. XVII, p. 128. — Fontenai-Mar., p. 321. — Richelieu, L. VI, p. 279.

(2) Richelieu, L. VII, p. 283.

Tours pour demeurer rapprochée de ces conférences ; par le même motif l'assemblée des réformés de Nîmes obtint du roi permission de se transférer à la Rochelle, et comme prémices des concessions que la cour était disposée à faire, le commandeur de Sillery, frère du chancelier, reçut le 14 janvier, à Poitiers, l'ordre de se retirer (1).

Les conférences s'ouvrirent à Loudun le 13 février; le roi y était représenté par le maréchal de Brissac, et MM. de Villeroi, de Thou, de Vic et de Pontchartrain; le prince de Condé s'y rendit de son côté avec les principaux chefs de son parti, les ducs de Mayenne, de Longueville, de Bouillon, de Sully, de Rohan, et de Soubise. Bientôt plusieurs autres, qui n'avaient pas pris les armes dès le commencement, saisirent l'occasion d'une négociation entamée avec les princes, pour les joindre et demander que l'armistice fût aussi étendu jusqu'à eux. Rien n'attestait davantage la faiblesse de la cour que cet empressement des grands à se ranger parmi les rebelles, non pour combattre de concert, mais pour partager avec eux les bénéfices du traité. Telle fut la conduite d'abord du duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, qui tout récemment encore avait donné à la reine des assurances de sa fidélité; auprès de lui se rangèrent le duc de Candale, le duc de Piney-Luxembourg, et enfin la comtesse douairière de Soissons, qui quitta la reine à Tours pour se rendre avec son fils à Loudun. Bientôt la duchesse douairière de Longueville et la princesse douairière de Condé se rendirent aussi au congrès (2). Le duc de Nevers y continuait son rôle de médiateur. Le duc de la Trémouille et les quatre députés de l'assemblée de Nîmes arrivèrent un peu plus tard que les autres.

Les princes commencèrent par présenter quatre articles qu'ils mettaient en avant les premiers, comme ceux auxquels

(1) Mém. de Richelieu, L. VII, p. 285. — Du maréchal d'Estrées, p. 300. — De Fontenai-Mar., p. 325. — De Pontchartrain, p. 150. — Du duc de Rohan, p. 151. — Bazin, T. I. p. 397. — Le Vassor, T. I. p. 491.

(2) Conférence de Loudun, à la suite des Mémoires de Pontchartrain, T. XVII, p. 315.

ils attachaient le plus d'importance. Ils demandaient qu'on fît de nouvelles recherches sur la mort du feu roi, pour arriver à en découvrir les véritables auteurs; qu'on réintégrât au cahier-général des États le premier article du tiers-état, touchant la souveraineté du roi; qu'on révoquât la publication faite par le clergé du Concile de Trente; enfin qu'on fît jouir ceux de la religion P. R. du contenu des édits et déclarations donnés en leur faveur, et qu'on revît leurs derniers cahiers(1). Tandis que l'on examinait ces premières demandes, quelques autres encore furent présentées, telles que la suppression de l'arrêt du conseil qui prononçait un sursis à l'exécution de l'arrêt du parlement, sur cette même question des bornes entre l'autorité civile et religieuse. Mais à côté de ces questions qui semblaient presque se perdre dans la théorie, il y en avait d'autres toutes personnelles, et c'étaient celles-là qui tenaient surtout à cœur aux princes. Longueville voulait être maître dans son gouvernement de Picardie, dont le maréchal d'Ancre possédait les forteresses, et il rejetait tous les arrangements proposés. Tous les autres voulaient la disgrâce de leurs adversaires et des gratifications pour eux-mêmes, tous demandaient que le trésor royal payât leurs troupes avant de les congédier (2).

Quelques-unes des difficultés personnelles s'éclaircissaient cependant déjà d'elles-mêmes. Les princes avaient montré beaucoup d'animosité contre le duc d'Épernon; il s'éloigna volontairement, mais ce fut seulement après un accident qui faillit être fatal à toute la cour. Le 29 janvier, le plancher de la salle où la reine donnait audience à Tours s'enfonça sous le poids de la foule. La reine, le chancelier et Jeannin demeurèrent suspendus sur une poutre qui ne céda pas avec les autres; le duc de Guise s'accrocha à une fenêtre, mais vingt-huit personnes furent précipitées avec les débris dans l'étage inférieur, notamment le duc d'Épernon, Villeroi, le jeune Soissons et Bassompierre. Le premier, dès qu'il fut assez bien remis pour

(1) Pontchartrain, Conférence de Loudun, p. 340.

(2) Confér. de Loudun, Pontchartrain, p. 363. — Richelieu, L. VII, p. 287. — Bazin, T. I, p. 406. — Le Vassor, T. I, p. 499.

supporter le voyage, se fit transporter à Angoulême (1) ; peu de jours après, le conseiller Bullion reçut ordre de s'éloigner, et Louis Dolé mourut de maladie : tous deux étaient employés dans l'administration des finances, et le renvoi de tous deux avait été demandé par les princes. Il ne restait plus de tous ceux qu'ils avaient dénoncés que le chancelier, dont le crédit était comme anéanti, et le maréchal d'Ancre, qui offrait de sacrifier pour la paix sa citadelle d'Amiens. Condé, Mayenne et Bouillon désiraient à présent sincèrement cette paix ; mais les réformés se plaignaient que, dans l'examen de leurs cahiers, on rejetait toutes celles de leurs demandes qui avaient quelque importance. « Le prince, dit le » duc de Rohan, lassé de guerre, veut la paix, ne pense plus » aux affaires publiques, mais seulement demande par écrit » les intérêts des particuliers, et surtout se résout à y trouver » le sien. Il avoit promis au duc de Vendôme de ne faire nul » accord sans qu'il eût eu le château de Nantes, au duc de » Longueville la citadelle d'Amiens, aux réformés l'entretien » des édits. Mais quand le duc de Mayenne et le maréchal de » Bouillon eurent obtenu leurs intérêts, ils ne pensèrent plus » qu'à faire relâcher tous les autres des leurs (2). » Les conférences avaient duré du milieu de février aux premiers jours de mai. Sur ces entrefaites, le prince de Condé tomba assez gravement malade, et la crainte de le voir mourir fit céder les plus obstinés. Le 3 mai tous les princes et les commissaires du roi, assemblés autour de son lit, emplissaient sa chambre. L'ambassadeur d'Angleterre s'y présenta aussi ; mais, quoiqu'il se fût mêlé avec zèle de la pacification, Villeroi déclara qu'il ne pouvait souffrir que, dans cette occasion solennelle, le représentant d'un monarque étranger intervînt entre le roi et ses sujets. Cette contestation fut suivie d'une autre avec les députés de la Rochelle, qui demandaient la faculté de continuer leur assemblée. Condé, dont la tête était affaiblie par la fièvre, parut étourdi de ces disputes ; il imposa silence à tout

(1) Bassompierre, T. XX, p. 97. — Fontenai-Mar., p. 329.
(2) Mém. du duc de Rohan, p. 132.

le monde; il demanda à Pontchartrain l'édit de pacification qui avait été préparé, il le signa, déclarant que ceux qui l'aimaient, feraient comme lui; qu'aux autres on le leur ferait faire. Il fit une courte prière pour remercier Dieu d'avoir rendu la paix à la France, puis demanda qu'on le laissât seul. La comtesse de Soissons emmena tout le monde chez elle, et la dispute avec les députés de la Rochelle et les huguenots s'y renouvela; tous finirent cependant par signer le soir même; on chanta le *Te Deum*, et dès le lendemain on travailla au licenciement des troupes (1).

Après tout, à la réserve des huguenots, les mécontents pouvaient être satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu: chacun avait son petit traité séparé, par lequel il se faisait céder quelque gouvernement, quelque place forte ou quelque gratification pécuniaire; la somme de ces dernières, à ce qu'assure Richelieu, montait à plus de six millions. Condé annonça, comme preuve de sa modération, qu'il consentait à échanger son grand gouvernement de Guienne contre le petit gouvernement de Berry; mais dans le premier il n'avait aucune place forte, et il n'exerçait réellement aucune autorité, tandis que dans le second on lui donnait la tour de Bourges et le château de Chinon, outre 1,500,000 livres pour en faire ce qu'il lui plairait. D'autre part, il avait demandé à être le chef du conseil, et à signer tous les arrêts qui s'expédieraient. La reine, lorsqu'elle vit entrer Villeroi qui lui portait cette demande, lui dit: « Vous me venez porter le dernier plat pour » mon dessert. M. le prince veut être régent, il veut avoir la » plume, et M. de Longueville veut être absolu en Picardie, » dont il veut chasser le maréchal d'Ancre; que vous en sem- » ble? dois-je encore passer cela pour le bien de la paix ou » rejeter ces articles comme impertinents? » La reine se défiait fort de Villeroi, qu'elle croyait vendu au prince, et ennemi juré de Concini, et la demande qu'elle lui faisait était un piége; c'était Barbin, alors intendant de sa maison, qui la lui avait

(1) Pontchartrain, Conférence de Loudun, p. 406. — Mém. de Rohan, p. 134. — Fontenai-Mar., p. 332. — Richelieu, L. VII, p. 288. — Bazin, T. I, p. 413. — Le Vassor, T. I, p. 509.

suggérée : il croyait que par sa réponse Villeroi se perdrait ou avec elle ou avec les princes; mais Villeroi répondit avec franchise que, quant au maréchal d'Ancre, il valait mieux assurer sa grandeur dans quelque autre province, que de le maintenir en Picardie, toujours en lutte avec M. de Longueville, et par conséquent toujours en danger. Qne, quant à la demande du prince de Condé, elle était sans inconvénient, s'il ne rentrait pas à Paris, ou s'il s'y conduisait en sujet fidèle; « mais s'il vient à la cour, continua-t-il, pour tâcher d'em» piéter sur votre autorité ou de la partager, vous ne devez » point craindre de mettre une plume en la main d'un homme » dont vous tiendrez le bras. » Un éclair sembla briller, à ces mots, aux yeux de Barbin et de la reine. Barbin, homme fort retenu et respectueux, saisit le bras de la reine, *assez effrontément*, dit Bassompierre, seul présent à cette scène: « Voilà, madame, s'écria-t-il, le plus grand conseil, et du » plus grand personnage que vous sauriez trouver; » et la reine dit aussitôt : « *Veramente*, M. de Villeroi, vous m'avez » donné un bon conseil, et comme bon serviteur de l'État, » du roi, et de moi; aussi m'y tiendrai-je, et je vous en re» mercie (1). »

Les prétentions du prince de Condé furent donc admises. Le maréchal d'Ancre, pour satisfaire le duc de Longueville, fut retiré de Picardie; le duc de Montbazon lui fut donné pour successeur dans la lieutenance de cette province et le commandement de la citadelle d'Amiens, tandis que la haute Normandie et le château de Caen furent promis à Concini en compensation. Guillaume Duvair, premier président au parlement d'Aix, et âgé de soixante ans, fut nommé garde des sceaux, pour soulager le chancelier de fonctions trop pénibles, disait-on, pour son âge. Mais la disgrâce de Sillery, dont Condé avait demandé l'éloignement, dont la reine était fatiguée, et dont le peuple redoutait la cupidité, ne causa de regrets à personne. La nouvelle de la paix excita une joie

(1) Mém. de Bassompierre, T. XX, p. 102-106.— Richelieu, L. VII, p. 288. — Fontenai-Mar., p. 333. — Maréchal d'Estrées, p. 302.

universelle ; et lorsque le roi avec la jeune reine fit son entrée à Paris, le 16 mai, il y fut reçu avec les démonstrations d'une vive allégresse (1).

Le roi n'avait guère plus de quatorze ans ; quoique majeur selon la loi, et quoique marié, son âge ne permettait point qu'il exerçât ou les droits d'un roi ou ceux d'un époux. Occupé avec Luynes de ses oiseaux de proie, il semblait n'avoir encore que des goûts enfantins, et la reine-mère paraissait voir avec plaisir son éloignement pour toutes les études, pour toutes les occupations sérieuses. Marie de Médicis gouvernait donc toujours, autant qu'elle était capable de gouverner; mais elle n'avait aucune tenue; son inconstance avait créé les factions rivales qui se croisaient à sa cour, et elle s'était déjà à plusieurs reprises brouillée et réconciliée avec les unes, puis avec les autres. Elle avait cependant jusqu'alors abandonné le détail des affaires aux ministres que lui avait laissés son mari. Mais ce vieux ministère, d'où elle avait renvoyé le duc de Sully, dès la première année, et d'où elle venait de renvoyer aussi le chancelier Sillery, ne comptait plus que deux de ses anciens membres, Villeroi et Jeannin. Elle fut à peine de retour à Paris qu'elle résolut de se débarrasser aussi de ces deux hommes, dont l'ancienne expérience lui semblait une gêne et une censure : elle ôta le contrôle général des finances au président Jeannin, pour le donner à Barbin, alors intendant de sa maison, homme de talent et d'adresse, qui avait été avancé auprès d'elle par les époux Concini, et qui leur était absolument dévoué; de même elle choisit Claude Mangot, nommé récemment président au parlement de Bordeaux, celui qui avait sauvé Concini d'un procès criminel, en altérant les dépositions de l'espion de Savoie, pour coadjuteur de Villeroi, qu'elle ne destitua pas, mais qu'elle voulait engager à vendre sa charge. Puysieux, fils du chancelier, et secrétaire d'État aux affaires étrangères, fut aussi renvoyé ; tous les secrétaires d'État s'attendaient à être destitués en même temps; « ceux

(1) Fontenai-Mareuil, p. 335. — Richelieu, L. VII, p. 291-294. — Pontchartrain. p. 141.

» qui, auparavant s'entremettoient de la direction des finan-
» ces ne s'en mêloient plus, tellement que toutes les affaires
» étoient en désordre et confusion (1). » Cependant, parmi ceux qui furent alors appelés au pouvoir, il y en avait un qui avait plus de talents qu'aucun de ses prédécesseurs : c'était Armand Duplessis Richelieu, évêque de Luçon, ami intime de Barbin; la reine le fit alors seulement son premier aumônier; mais bientôt après elle le nomma conseiller d'État. Enfin, pour se donner en même temps un général qui, par reconnaissance, tout au moins, lui fût absolument dévoué, et qu'elle pût au besoin opposer au duc de Guise, dont elle commençait à se lasser, elle fit sortir de la Bastille, le 26 juin, le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, que Henri IV y avait fait enfermer le 9 novembre 1604, sur l'accusation d'un complot avec l'Espagne, et qui, oublié du monde, et sans espoir, y avait vu blanchir ses cheveux : pour rendre la grâce entière, Montmorency, son beau-frère, qui seul s'intéressait à lui, engagea la reine à lui faire restituer par le duc de Nevers la charge de colonel de la cavalerie légère, dont il était honoré avant sa captivité (2).

A la suite du traité de paix tous les princes étaient mécontents les uns des autres, tous se plaignaient, comme si leurs intérêts privés n'avaient point été assez ménagés. La plupart commencèrent par se rendre chacun dans son gouvernement pour se mettre en possession de ce qui leur avait été promis. Condé s'arrêta en Berry, Longueville en Picardie, où il enleva au lieutenant du duc de Montbazon la citadelle d'Amiens; Rohan, après avoir obtenu de Sully qu'il lui résignât son gouvernement de Poitou, en vint demander l'investiture à la reine. « Il lui remontra qne le mépris qu'elle avoit fait de lui
» l'avoit induit à témoigner qu'il n'étoit pas sans pouvoir; qu'il
» confessoit avoir obligé et servi une personne ingrate (Condé);
» qu'il n'étoit pas sans ressentiment; que si elle pouvoit oublier

(1) Pontchartrain, p. 148, 152.

(2) Richelieu, L. VII, p. 295. — Pontchartrain, p. 150. — Fontenai-Mareuil, p. 337. — Mar. d'Estrées, p. 303. — Bazin, T. I, p. 426. — Le Vassor, T. I, p. 535.

» ce qu'il avoit fait contre elle, et le recevoir en ses bonnes » grâces, il lui protestoit de la servir fidèlement envers tous » et contre tous, hors le parti des réformés; » ce qu'elle accepta (1). Bouillon et Mayenne étaient revenus à la cour; ils comptaient profiter du remaniement du conseil qui se faisait alors, non seulement pour y entrer eux-mêmes, mais pour limiter le nombre de ses membres et en exclure ceux qui leur déplaisaient. Le maréchal d'Ancre leur fit proposer d'unir leurs efforts afin d'achever de ruiner les ducs d'Épernon et de Bellegarde dans l'esprit de la reine, et de partager leurs dépouilles. Mais Bouillon ni Mayenne n'avaient aucune envie de se charger de l'impopularité croissante du favori de la reine en s'unissant avec lui. On ne trouve point d'acte du maréchal d'Ancre qui motive le grand déchaînement auquel il était en butte; c'étaient seulement les richesses dont une reine de quarante-trois ans, mais belle encore, accablait son amant, qui causaient un dégoût et une indignation universelle. Au mois d'avril précédent, pendant que la guerre durait toujours, un sergent de la garde bourgeoise, le cordonnier Picard, qui commandait à la porte de Bussy, avait refusé de laisser passer Concini s'il ne montrait un passeport, se plaisant à humilier ainsi, en vertu de sa consigne, un maréchal de France entouré de tout son équipage. Deux mois plus tard, Concini fit donner des coups de bâton à Picard par ses valets de pied; mais le peuple prit sa revanche, et les deux valets furent pendus à la porte du cordonnier. Picard devint dès lors le héros, le tribun du peuple, et en quelque sorte l'antagoniste du maréchal (2).

Mayenne et Bouillon, qui voyaient éclater toujours plus la haine du peuple contre Concini, résolurent de l'exploiter; et loin de se joindre à lui contre d'Épernon et Bellegarde, ils donnèrent connaissance de ses projets au duc de Guise, qui était lié avec ces deux seigneurs, et ils l'attirèrent dans leur parti. Ils rallièrent à eux tous les ennemis de Concini, et déjà ils parlaient entre eux de le tuer; c'était à leurs yeux le dé-

(1) Mém. du duc de Rohan, p. 138.

(2) Mém. du maréch. de Bassompierre, p. 107. — Du mar. d'Estrées, p. 305. — Richelieu, L. VII, p. 306.

noûment naturel des intrigues de cour et des querelles politiques, et ils ne songeaient pas même à s'en faire de scrupules. D'autre part, la reine était impatiente de voir revenir le prince de Condé à la cour pour contenir ses anciens associés, s'il se joignait sincèrement à elle ; pour les effrayer tous, en l'atteignant, selon le conseil de Villeroi, s'il continuait à lui disputer le pouvoir. Elle lui dépêcha plusieurs personnes, l'une après l'autre, pour l'engager à se presser de revenir. Le dernier fut Richelieu, qui dissipa, non sans peine, les nuages de la défiance qu'on avait élevés contre la reine dans son esprit, et que Mayenne et Bouillon entretenaient, dans l'intention de mener à conclusion, avant son retour, leur complot contre le maréchal d'Ancre. Richelieu avait aussi été chargé par la maréchale d'Ancre de dire à Condé qu'elle emploierait ce que son mari et elle auraient de pouvoir auprès de la reine pour le maintenir en l'honneur de ses bonnes grâces. Condé, de son côté, leur promit qu'il les défendrait contre la jalousie de leurs ennemis et la haine du peuple ; puis deux mois et demi après que la paix avait été signée, il rentra à Paris le 20 juillet 1616; il y fut reçu par la foule avec une espèce de triomphe (1).

Le maréchal d'Ancre, pour laisser s'apaiser le ressentiment populaire, s'était retiré à sa maison de campagne de Lésigny, et c'est là que Mayenne et Bouillon avaient songé à le surprendre et à le tuer, après en avoir pétardé la porte. Il ne rentra à Paris que lorsqu'il sut que Condé y était de retour, et encore il demanda à Bassompierre de l'escorter : sa suite montait à une centaine de chevaux lorsqu'il fit visite à M. le prince. Il rencontra bien le cordonnier Picard sur son passage, qui semblait exciter contre lui la populace, mais la foule ne fit aucun mouvement. Condé commençait cependant à se repentir d'avoir pris des engagements envers le maréchal d'Ancre et sa femme ; il craignait, en les protégeant, de perdre la faveur populaire, de se séparer de ses amis, de ne pouvoir continuer le rôle qu'il faisait au conseil. Il y était assidu ; il

(1) Richelieu, L. VII, p. 303. — Mar. d'Estrées, p. 305. — Bassompierre, p. 107. — Pontchartrain, p. 152.

ne souffrait point qu'il s'y fît d'arrêt ou d'ordonnance sans qu'il la signât, qu'il s'y fît aucun paiement sans qu'il en eût connaissance ; c'était au grand préjudice de l'autorité du roi, dit Pontchartrain (1), mais plutôt c'était seulement au préjudice de ceux qui se partageaient les libéralités de la reine.

Sur ces entrefaites, Jacques I[er], roi d'Angleterre, qui désirait faire épouser à son fils une fille de France, envoya lord Hay, depuis comte de Carlisle, à Paris ; un grand faste fut déployé dans cette ambassade ; la cour mit aussi beaucoup de pompe à le recevoir : tous les seigneurs lui donnèrent des festins ; et comme il dînait, le 14 août, chez le prince de Condé, le maréchal d'Ancre, accompagné de trente gentilshommes, vint lui rendre visite. Concini, en entrant dans la salle du festin, s'y trouva entouré de tous ses ennemis ; ceux-ci proposèrent de profiter de l'occasion pour le tuer. Condé ne le voulut pas, et le maréchal se retira en faisant toujours bonne contenance ; mais « le lendemain M. le prince l'envoya quérir, et lui dit » qu'il avoit eu beaucoup de peine à contenir ces princes et » seigneurs le jour précédent ; qu'ils le vouloient attaquer, et » qu'ils l'avoient tous menacé lui-même de l'abandonner s'il ne » quittoit sa protection ; c'est pourquoi il lui déclaroit qu'il ne » pouvoit plus le maintenir, et qu'il lui conseilloit de se retirer » en Normandie où il étoit lieutenant-général, ce qui étant » entendu par lui, il s'en vint au Louvre prendre congé de la » reine mère, puis du roi, et partit le lendemain matin (2). »

Presqu'au moment où le maréchal d'Ancre était obligé de sortir de Paris, le duc de Longueville, son plus ardent ennemi, lui enlevait les trois villes qui lui étaient demeurées en Picardie, Péronne, Roye et Montdidier, dont le traité de Loudun lui avait confirmé le gouvernement. C'était une violation patente de cette paix ; Condé, Bouillon, Mayenne et Guise le sentirent, et ils exhortèrent publiquement Longueville à restituer sa conquête, mais en secret ils lui faisaient passer des secours pour la garder. Dans les troubles auxquels ils se pré-

(1) Mém. de Pontchartrain, p. 153.

(2) Mém. de Bassompierre, p. 109. — Mar. d'Estrées, p. 310. — Richelieu, L. VII, p. 323, 329.

paraient, ils étaient bien aises que ces places, peu éloignées de Paris, fussent aux mains d'un de leurs associés (1). Le maréchal d'Ancre, doublement offensé du message que lui avait fait faire le prince de Condé, et de cet acte d'hostilité dont il était victime, « fait remontrer à la reine que le prince la » trompe, que le maréchal de Bouillon l'amuse, que tous les » grands sont d'accord pour la dépouiller de son autorité, et » que l'affaire est à tel point qu'il n'y a de plus sûr remède » que de se saisir de leurs personnes; à quoi elle se résolut avec » Mangot, l'évêque de Luçon, et Barbin, créatures du maré» chal (2). » Barbin, qui avait saisi si vivement le mot de Villeroi à la reine, n'en avait jamais perdu la pensée ; depuis il avait dit au marquis de Cœuvres, au moment de l'arrivée de M. le prince, « qu'il ne pouvoit être veuu avec des senti» ments contraires au service du roi, parce qu'il n'y avoit pas » de qualité ni de crédit assez grand pour assurer une personne, » lorsqu'elle se trouve dans le Louvre, et la garantir d'être » soumise à sa majesté (3). » Alors il crut ou feignit de croire que Condé songeait tout de bon à se mettre la couronne sur la tête, profitant de ce que la validité du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis pouvait être mise en question. Dans plus d'un festin on avait entendu les compagnons de débauche du prince de Condé répéter à grands cris, en buvant, le mot ***Barrabas ;*** ils prétendaient que ce n'était qu'un surnom, celui du larron juif, qu'ils donnaient à Barbin ; un sens plus naturel, lorsqu'il s'agissait du cri de guerre d'une faction, se présentait : ***barre à bas ;*** ils furent accusés de boire à la suppression de la barre oblique que porte la maison de Condé entre ses trois fleurs de lis, ou à la substitution des armes royales dans son écusson (4). Ni le duc de Sully qui était revenu à la cour, ni le duc de Guise ne voulaient seconder le

(1) Richelieu, L. VII, p. 316. — Bassompierre, p. 110. — Fontenai-Mar., p. 345. — Bazin, T. I, p. 439.

(2) Mém. de Rohan, p. 141.

(3) Mar. d'Estrées, p. 307.

(4) Richelieu, L. VII, p. 333. — Bassompierre, p. 108. — Fontenai-Mareuil, p. 338-358.

prince dans des projets si audacieux; le premier demanda audience à la reine, et lui fit un long discours sur les mauvais desseins de ces princes, et sur le mal inévitable qu'il en prévoyait pour le roi; comme il se retirait, tandis qu'on le pressait d'indiquer les remèdes, « il mit une jambe avec la » moitié de son corps dans le cabinet, disant ces propres pa- » roles : Sire, et vous, madame, je supplie vos majestés de » penser à ce que je vous viens de dire; j'en décharge ma con- » science. Plût à Dieu que vous fussiez au milieu de douze » cents chevaux, je n'y vois autre remède; puis s'en alla (1). »

La résolution à laquelle s'arrêtèrent les conseillers de la reine était plus hardie encore. On venait d'éprouver les dangers et les difficultés de la guerre civile; mettre le roi à la tête de douze cents chevaux, c'était s'y replonger avec de plus mauvaises chances peut-être. D'autre part, avec quelque assurance que Villeroi et Barbin eussent annoncé qu'ils tenaient le bras de Condé une fois qu'il était entré au Louvre, on voyait bien que tout le peuple de Paris était pour lui; il était secondé par la noblesse, par les princes, d'un mot il pouvait faire sortir mille épées du fourreau. « Il partageoit l'autorité » que la reine avoit aux affaires, et quasi l'en dépouilloit pour » s'en revêtir. Le Louvre étoit une solitude, sa maison étoit » le Louvre ancien; on ne pouvoit approcher de la porte pour » la multitude du monde qui y abordoit. Tous ceux qui » avoient des affaires s'adressoient à lui; il n'entroit jamais au » conseil que les mains pleines de requêtes et mémoires qu'on » lui présentoit, et qu'il faisoit expédier à sa volonté (2). » Pour se faire obéir de son adversaire la reine avait besoin de conspirer; c'est peut-être précisément ce qui la détermina : faible, fausse et passionnée, s'il avait fallu montrer de l'énergie à visage découvert, elle n'aurait pu la soutenir; mais dissimuler pour mieux frapper, c'était à cela qu'elle se sentait propre.

Le point d'honneur du gentilhomme ne l'obligeait pas à se soumettre à l'ordre du roi; au contraire, quelle que fût l'au-

(1) Richelieu, L. VII. p. 326.
(2) *Ibid.*, p. 311.

torité qu'on prétendait exercer sur lui, de quelque part que vînt l'attaque, il devait se défendre, il devait se faire tuer, plutôt que de permettre qu'on mît la main sur lui; aussi ce n'était qu'aux hommes les plus braves, les plus résolus, les plus prompts et les plus adroits, qu'on pouvait confier l'arrestation d'un grand personnage, surtout d'un prince. On ne pouvait pas même songer à arrêter Condé dans son hôtel; il y aurait engagé un combat, il y aurait soutenu un siége qui aurait soulevé la capitale. Ce fut au Louvre même qu'il parut nécessaire de lui dresser un guet-apens. Un seigneur de bonne maison, le marquis de Thémines, accepta cette commission. Il dit qu'il pouvait répondre de ses deux fils et de sept ou huit gentilshommes; mais comme on jugea que ce n'était point assez, on appela encore un Italien, nommé del Bene, lieutenant de chevau-légers, qui en amena à peu près autant. Un faisceau de pertuisanes, pour armer ces vingt hommes, fut introduit dans les appartements de la reine mère, dans un grand coffre qu'on annonça comme contenant des étoffes d'Italie. Les seigneurs de la cour les plus renommés pour leur galanterie, leur bonne mise et leur grande dépense, que l'on nommait les dix-sept, et parmi lesquels on comptait Bassompierre, Créqui, Saint-Géran et la Curée furent retenus auprès de la reine, et liés par un nouveau serment à lui obéir, sans qu'ils sussent encore ce qu'on voulait demander d'eux; de l'argent et des pierreries furent empaquetés pour les emporter dans la fuite de la cour, si le coup ne réussissait pas; MM. de Créqui et de Bassompierre, colonels des régiments des gardes française et suisse, eurent ordre de les mettre en bataille à la porte du Louvre dès que le prince serait entré, et de l'arrêter s'il tentait de ressortir, et la mesure leur paraissait si hasardeuse qu'ils demandèrent pour leur garantie des lettres patentes scellées du grand sceau. Le roi, que sa mère avait admis dans le complot, s'associait avec joie à cette surprise, et promettait de ne point manquer à la dissimulation qu'on lui avait recommandée.

Il était dix heures du matin, le 1er septembre 1616, lorsque le prince de Condé entra au Louvre, et passa tout droit à

la salle du conseil des finances, qui se tenait au rez-de-chaussée. Après la levée du conseil, le prince monta, suivant son usage, chez la reine; le roi, qui avait distribué de sa main les pertuisanes aux hommes qu'avait amenés Thémines, et qui les avait cachés dans le cabinet de la reine, alla au-devant du prince, l'entretint gaîment, lui proposa de l'emmener avec lui à la chasse, et, sur son refus, entra chez sa mère pour lui dire adieu. A l'instant même, Thémines, avec ses deux fils, sortit par un petit passage, s'approcha du prince et lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter. Condé était seul dans ce moment; il n'essaya pas de résister, il refusa pourtant d'abord de donner son épée; puis il se laissa conduire dans la salle basse où l'attendait del Bene; à la vue de cet étranger il ne douta pas qu'on ne voulût le tuer. Del Bene le rassura en lui disant qu'il n'avait avec lui que des gentilshommes; alors il se laissa enfermer de bonne grâce (1).

La reine avait eu l'intention de faire arrêter en même temps tous les princes de la cabale; mais avec quelque soin que son secret eût été gardé, des circonstances minutieuses qui avaient été observées avaient déjà éveillé leurs soupçons. Le duc de Bouillon, saisi d'un mouvement subit de dévotion, était allé au sermon à Charenton, quoique ce ne fût point un jour consacré spécialement au culte, c'était un jeudi; le duc de Vendôme, comme il se rendait au Louvre, fut averti que les portes en étaient fermées, et que les deux régiments des gardes étaient sur pied : il se sauva à La Fère; Mayenne, sur le même avis, rassembla quelques gentilshommes, sortit de Paris avec leur troupe en bon ordre, et se réunit avec Bouillon. Guise, que la reine n'avait point voulu comprendre dans ces arrestations, après quelque hésitation, sortit aussi et se rendit à Soissons avec les autres. La princesse douairière de Condé s'élança à pied de sa maison, et s'en alla jusque sur le pont Notre-Dame, appelant aux armes, et

(1) Richelieu, L. VII, p. 334-342. — Bassompierre, p. 116-122. — Fontenai-Mareuil, p. 330. — Rohan, p. 141. — D'Estrées, p. 311. — Pontchartrain, p. 139. — Bazin, T. I. p. 444. — Le Vassor, T. I, p. 341. — Mém. du comte de Brienne, 2e série, T. XXXV, p. 313.

criant que le maréchal d'Ancre avait fait tuer le prince son fils; en même temps le cordonnier Picard excita quelque émotion dans son quartier; mais comme aucun gentilhomme ne se joignait à ceux qu'il avait soulevés, la foule furieuse alla piller l'hôtel désert du maréchal d'Ancre dans la rue de Tournon, puis la maison de son secrétaire Corbinelli, il n'y demeura que les murailles; on la laissa faire, tout ce jour-là et tout le lendemain, jugeant que c'était le vrai moyen de la distraire. La reine cependant distribuait les récompenses : elle fit Thémines maréchal de France, lui donna comptant plus de cent mille écus, fit son fils aîné capitaine de ses gardes, et le second premier écuyer de Monsieur; elle nomma encore Montigny maréchal, Créqui duc et pair, elle promit le bâton à Praslin et à Saint-Géran, dès la première vacance, et, malgré tant de libéralité, ceux qui l'avaient servie n'étaient point encore contents (1).

La fuite des princes qu'on avait voulu arrêter rallumait la guerre civile. La cour était comme déserte, la comtesse de Soissons en avait fait partir son fils. La reine avait aliéné ses anciens partisans, les ducs de Guise et d'Épernon; le premier, avec son frère le prince de Joinville, était allé joindre Mayenne à Soissons; le second était toujours dans son gouvernement d'Angoulême, et, sous un vain prétexte, il venait de commencer des hostilités contre la ville de la Rochelle, seulement pour avoir une raison de demeurer armé. Le duc de Nevers enfin, qui était tout occupé d'un projet bizarre qu'il avait formé sur l'empire turc, où il espérait causer un soulèvement parmi les Grecs, en se disant héritier des Paléologues, s'arrêta lorsqu'il était déjà en chemin pour l'Allemagne, et déclara qu'il se joignait au parti des princes (2).

Dès le 2 septembre, la reine convoqua un conseil de guerre, et commanda au maréchal de Brissac d'y présider; il y fut résolu qu'on mettrait une armée sur pied, et qu'on lèverait

(1) Richelieu, L. VII, p. 333. — Bassompierre, p. 125. — Bazin, T. I, p. 449.

(2) Richelieu, L. VII, p. 314 et 336.

six mille Suisses. Comme ce conseil siégeait de nouveau le 7 septembre, le comte d'Auvergne, de retour d'une mission qu'il avait eue à Péronne, demanda à y assister, et il prit la place d'honneur pour y présider, tandis que le maréchal de Brissac se contenta de la seconde sans contestation ; mais les chefs de guerre qui s'y trouvaient rassemblés jugèrent qu'ils ne devaient pas souffrir que le comte d'Auvergne les présidât, « n'ayant » pas été remis en sa bonne fame et renommée depuis sa con- » damnation. » Bassompierre appela le maréchal de Brissac pour lui faire part de son scrupule. « Il nous dit sur cela qu'il » n'y avoit pas pensé ; mais que si MM. de Saint-Géran et la » Curée, Créqui et Bassompierre lui vouloient promettre de » l'assister, car nous quatre avec nos troupes étions les mes- » sieurs du Louvre, qu'il le tueroit s'il venoit se mettre au- » dessus de lui ; ce que les autres lui promirent, et moi à plus » forte raison étant son neveu et intéressé dans son honneur. » Mais M. de Praslin me dit ensuite : Ce que M. le maréchal » de Brissac a proposé de faire est généreux, ce qu'il a désiré » de vous est convenable, et ce que vous lui avez tous quatre » promis est digne de vous. Néanmoins il est de votre devoir » de l'empêcher, et il faut que de bonne heure on avertisse » la reine qu'elle prévienne cet inconvénient, en défendant » au comte d'Auvergne de se trouver au conseil, ou en le » rompant.... car nous ferions au roi et à la reine un grand » outrage que nous pouvons éviter... et ce désordre pourroit à » même temps être suivi de la délivrance de M. le prince pri- » sonnier au Louvre.... En avertissant la reine nous prévien- » drons un mal qui en peut laisser à la France ; et nous appor- » tera peu de gloire à l'avenir que l'on dise que M. le maréchal, » assisté de tant de braves hommes, ait tué avantageusement » un seul homme, et peut-être sans résistance, peut-être sans » épée. » Les seigneurs se laissèrent persuader ; Bassompierre avertit la reine qui défendit qu'on tînt plus de conseil (1).

Heureusement que les négociations réussissaient à Marie de Médicis mieux que les conseils de guerre. Le roi avait tenu

(1) Mém. de Bassompierre, p. 125-128.

un lit de justice le 6 septembre, pour expliquer au parlement les motifs qui l'avaient porté à faire arrêter le premier prince du sang. Il fit vérifier une longue déclaration dans laquelle on exposait en son nom quelle avait été la conduite de son gouvernement, quels efforts il avait faits pour maintenir la paix, de quelles grâces il avait comblé ceux mêmes qui s'étaient révoltés contre lui. Cependant, dit-il, « on nous rapportoit » qu'aux festins qui se faisoient parmi ceux qui suivoient » notredit cousin, c'étoit un terme d'allégresse ordinaire que » *barre à bas*, pour désigner sa prétention à la couronne. »... « Nous l'avons donc fait arrêter et loger près de nous, en notre » château du Louvre, avec le plus honorable et favorable » traitement que telle occasion pouvoit souffrir (1). » Il ajoutait que par cette arrestation il n'avait entendu en aucune façon contrevenir au traité de Loudun, ou priver ses sujets du bénéfice qu'ils en attendaient, et ceux mêmes qui reviendraient à lui dans la quinzaine seraient reçus en sa grâce; après quoi, ceux qui persévéreraient dans leurs fautes étaient déclarés criminels de lèse-majesté.

La reine avait envoyé à Soissons, Chanvalon, Boissise et le marquis de Villars, beau-frère de Mayenne, pour traiter avec les princes. Bientôt ces envoyés purent reconnaître que les mécontents étaient peu d'accord entre eux, qu'ils étaient troublés, et que chacun semblait prêt à abandonner les autres. Le duc de Guise et son frère, assurés que la reine n'avait eu aucun dessein contre eux, regrettaient de s'être jetés de leur propre mouvement au milieu du danger. Bientôt le duc de Longueville traita, par l'entremise de Mangot, qui avait été de son conseil, et rendit au roi Péronne; puis le duc de Guise et ses frères revinrent à la cour, sous prétexte de traiter pour leurs associés. Ceux-ci, en effet, obtinrent qu'on augmentât de quelques centaines d'hommes les garnisons qu'ils tenaient dans leurs places de guerre, et qu'on n'exigeât point qu'ils revinssent à la cour de cet hiver. Et à ces conditions le roi, par une déclaration du 16 octobre, reconnut qu'il les tenait

(1) Isambert. Anc. lois franç., T. XVI, p. 97.

pour ses bons serviteurs. Le seul duc de Nevers semblait s'obstiner dans sa rébellion, et faisait des tentatives pour s'emparer des places de Champagne qui n'étaient pas comprises dans son gouvernement (1).

Les déportements du duc de Nevers furent l'occasion de la disgrâce de Duvair, le nouveau garde des sceaux, qui, apportant ses habitudes de légiste dans les affaires d'État, voulait déférer au parlement les violences de Nevers contre le marquis de la Vieuville, gouverneur de Reims, pour avoir exécuté les ordres du roi. « Jamais, dit Richelieu, homme ne » vint en cette charge avec plus de réputation et ne s'en ac» quitta avec moins d'estime. Il étoit rude en sa conversation, » irrésolu aux moindres difficultés, et sans sentiment des » obligations reçues. » Brienne, il est vrai, en porte un jugement tout contraire. Le roi lui ôta les sceaux le 30 novembre, et les donna à Mangot, tandis qu'il donna la charge de secrétaire d'État de Mangot à Richelieu, qui garda cependant son évêché de Luçon, encore que le maréchal d'Ancre voulût lui persuader d'y renoncer. Ce maréchal était revenu à la cour dès que le trouble et l'étonnement causés par l'arrestation de M. le prince eurent cessé, et il commença à se mêler des affaires plus ouvertement qu'il n'avait fait auparavant. « Sa » femme, au contraire, étoit si abattue de l'effroi où elle » s'étoit trouvée, et de son humeur mélancolique que cette » crainte avoit irritée, qu'elle en étoit en quelque manière » hors de son bon sens, ne sortant plus de sa chambre et ne » voulant voir personne, croyant que tous ceux qui la regar» doient l'ensorceloient (2). »

En apparence le maréchal d'Ancre n'exerçait aucun ministère : il passait ses journées à jouer aux dés; mais comme la reine était toujours plus dominée par lui, rien de ce qu'il voulait fortement ne lui était jamais refusé. La nomination de Richelieu était son ouvrage; elle causa d'abord quelque surprise, car il était sans exemple de voir un évêque dans la

(1) Richelieu, L. VII, p. 359. — Fontenai-Mareuil, p. 358.
(2) Richelieu, L. VII, p. 368. — Fontenai-Mar., p. 361. — Mém. de Brienne, p. 321. — D'Estrées, p. 323. — Pontchartrain, p. 169.

charge de secrétaire d'État ; mais celui-ci ne remplit pas longtemps cet emploi sans faire sentir à tous qu'il était moins prêtre et plus homme d'État qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, et sans donner beaucoup de jalousie au maréchal d'Ancre (1).

(1617.) La haine populaire allait sans cesse croissant contre ce maréchal et sa femme : on leur attribuait toutes les profusions, tous les malheurs, tous les désordres. On prétendait que la reine était ensorcelée par Léonora Galigaï ; et cette femme, qui se croyait sans cesse victime des maléfices d'autrui, était accusée d'employer contre la reine des opérations magiques ; on donnait même à entendre que les deux époux avaient quelque projet contre la vie du roi, parce qu'ils avaient exprimé la crainte qu'un évanouissement alarmant qu'il avait eu en automne ne se représentât avec des symptômes plus dangereux encore au printemps (2). Mais au moment où il n'y avait pas de crime dont on n'accusât Concini et sa femme, ils furent frappés ensemble d'une amère douleur. Leur fille, âgée de treize ans, celle pour laquelle ils avaient été sur le point de contracter les plus brillantes alliances, mourut le 2 janvier 1617. Bassompierre, qui alla les voir le jour même, raconte d'une manière touchante leur désolation. Concini lui dit qu'il regrettait sa fille et la regretterait tant qu'il vivrait ; mais ce qui le faisait succomber sous ce coup, c'est qu'il y voyait un avertissement de la ruine prochaine de lui, de sa femme, de son fils et de sa maison. Il récapitula avec franchise sa misère quand il était parti de Florence accablé de dettes, ses progrès rapides, son immense opulence, puis les signes répétés qu'il recevait depuis quelque temps du changement de la fortune à son égard. Il suppliait sa femme de quitter avec lui la France où l'opinion se déchaînait contre lui, et de chercher un refuge en Italie ; mais elle repoussait toutes ses instances, déclarant qu'il y aurait lâcheté et ingratitude à eux à abandonner la reine après tous les biens qu'ils en avaient reçus (3).

(1) Pontchartrain, p. 169, 180. — D'Estrées, p. 323.
(2) Richelieu, L. VII, p. 369.
(3) Bassompierre, p. 134.

Le duc de Nevers s'était jeté de gaîté de cœur dans la rébellion de l'automne précédent; seul entre les princes, il n'avait point voulu faire d'arrangement avec la reine, aussi les hostilités se continuaient en Champagne, et les autres princes se montraient prêts à les renouveler. La reine avait jusqu'alors paru compter sur l'alliance d'Espagne, puis n'en avait fait aucun usage. Richelieu ne fut pas plus tôt entré au ministère, qu'il crut devoir se rapprocher des anciens amis de Henri IV, qu'il regardait comme les alliés naturels de la France. Au moment où la guerre civile allait se renouveler, il envoya en ambassade extraordinaire le baron de la Tour vers le roi de la Grande-Bretagne, qui l'aimait très particulièrement, pour avoir été ambassadeur auprès de lui, lorsqu'il n'était que roi d'Écosse; M. de la Noue en Hollande, où son nom et sa religion le rendaient agréable, et le comte de Schomberg en Allemagne, d'où il était originaire et où son père avait été en plusieurs ambassades (1). Richelieu, qui avait dressé lui-même avec beaucoup de soin l'instruction de Schomberg, a voulu la conserver dans ses Mémoires. « La fin de son voyage d'Al» lemagne, dit-il, est de dissiper les factions qu'on y pourroit » faire au préjudice de la France, et d'y porter le nom du roi » le plus avant que faire se pourra. » Dans ce but, il recommande d'exposer les causes légitimes de l'arrestation de M. le prince, de faire connaître « que c'est pure calomnie de dire » que nous soyons tellement Romains et Espagnols, que nous » voulions embrasser les intérêts soit de Rome, soit d'Espagne, » au préjudice de nos anciennes alliances, au préjudice de » nous-mêmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de » la religion prétendue réformée en France, ou de ceux qui » haïssent l'Espagne, et font particulièrement état de se dire » bons Français. » L'instruction contient un résumé rapide de ce qu'avait fait la reine pour maintenir la paix du royaume, de ce qu'avait fait le prince pour la troubler; elle rappelle les nombreux mariages qui de siècle en siècle avaient uni les familles royales de France et d'Espagne; elle déclare « que

(1) Richelieu, L. VIII, p. 381.

» nul catholique n'est si aveugle d'estimer, en matière d'État, » un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. » Elle veut que Schomberg prenne occasion d'offrir, quoique discrètement, d'assister les Allemands contre les pratiques que le roi d'Espagne fait pour faire tomber, avec le temps, les couronnes de Hongrie et de Bohême, celle du roi des Romains et l'impériale, sur la tête d'un de ses enfants. Enfin, Schomberg est chargé de repousser le reproche de profusion, en montrant que ce sont ceux qui blâment la reine, qui ont seuls profité de sa libéralité, puisque, pour maintenir la paix, elle a été contrainte d'ouvrir ses mains et donner largement à tout le monde. En effet, « M. le prince a reçu, en six ans, 3,660,000 livres; » M. et madame la princesse de Conti, 1,400,000 livres; » M. de Guise, près de 1,700,000 livres; M. de Nevers, » 1,600,000 livres; M. de Longueville, 1,200,000 livres; » MM. de Mayenne, père et fils, plus de 2,000,000 livres; » M. de Vendôme, près de 600,000 livres; M. d'Épernon et » ses enfants, près de 700,000 livres; M. de Bouillon, près » d'un million (1). »

Des écrits, répandus avec profusion parmi le peuple, fondaient sur ces mêmes motifs l'apologie du gouvernement. De leur côté, le duc de Bouillon et le duc de Mayenne publiaient leur justification et leurs accusations contre la cour. Le 17 janvier, le parlement enregistra une déclaration contre le duc de Nevers, qui le dénonçait comme criminel de lèse-majesté, s'il ne se rendait sous quinze jours auprès du roi, pour se justifier. Les ducs de Bouillon, de Nevers, de Vendôme et de Mayenne répondirent le 31 janvier, par une remontrance signée en commun, où ils accusaient le maréchal d'Ancre et sa femme de tout le mal arrivé dans le royaume (2). Richelieu avait bien préparé aussi les réponses que devaient faire les ambassadeurs au reproche d'avoir tant élevé un étranger; mais comme il n'avait aucune bonne raison à donner, comme il ne pouvait parler ni de son mérite supérieur, ni des services

(1) Richelieu, Pièces justificatives, T. XI, p. 224-243.

(2) *Ibid.*, T. XI, p. 244; et T. XXI, p. 387. — Bazin, T. I, p. 487. — Le Vassor, T. I, p. 594, 601.

qu'il avait rendus, il se contentait de dire « que l'histoire est
» pleine d'exemples d'étrangers qui ont fait fortune hors de
» leur pays, et que celui dont on parle est tellement Français,
» qu'il ne fait part de sa fortune à aucun autre qu'à des
» Français. »

Toutes ces écritures se terminèrent par une déclaration du roi du 10 mars, moyennant laquelle il réunissait à son domaine et confisquait tous les biens des rebelles. En même temps, trois armées royales attaquaient les princes dans tous les lieux où ils avaient de la puissance ; le duc de Guise conduisait la première contre le duc de Nevers, en Champagne ; Montigny, la seconde, contre la duchesse de Nevers, en Berri et en Nivernais ; le comte d'Auvergne, la troisième, qui, après avoir nettoyé de rebelles le Perche et le Maine, vint attaquer dans Soissons le duc de Mayenne (1).

Les huguenots, excités par la duchesse de Bouillon dans la Marche et le Bas-Limousin, paraissaient vouloir se joindre aux mécontents ; mais le duc de Rohan, le sage Duplessis-Mornay et Lesdiguières exercèrent toute leur influence pour les en empêcher (2). Les trois armées royales eurent des succès ; elles prirent un grand nombre de petites places ; elles forcèrent le duc de Nevers à évacuer presque toute la Champagne et à se retirer à Mézières ; elles assiégèrent la duchesse dans Nevers, et le duc de Mayenne dans Soissons, et elles étaient sur le point de soumettre aussi ces trois villes, quand la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre, tué le 24 avril par le commandement du roi, fit partout poser les armes aux combattants (2).

Le maréchal d'Ancre s'était depuis quelque temps aperçu que Charles d'Albert de Luynes, qu'il avait laissé grandir dans la faveur royale, était devenu pour lui un rival dangereux. Le chef de la volerie avait acheté la capitainerie du

(1) Richelieu, L. VIII, p. 387-393.

(2) *Voyez* trois discours politiques du duc de Rohan sur l'état des affaires à cette époque, T. XVIII, p. 161-182.

(3) Richelieu, L. VIII, p. 394, 395. — Bassompierre, p. 143. — Fontenai-Mar., p. 370.

Louvre, qui lui donnait un logis en cour. Il était sans cesse auprès du roi, et il avait profité de la disposition défiante et jalouse du jeune monarque pour lui remplir l'âme de soupçons. Il lui représentait le Louvre comme une prison où il était retenu par la reine et le maréchal d'Ancre, les précautions qu'on prenait pour sa sûreté comme des injures et des marques de servitude, ses amusements même comme une honteuse frivolité, où on le retenait pour prolonger son enfance. Luynes avait approché du roi, sous prétexte de soigner ses oiseaux, des gens tout-à-fait en sous-ordre, Tronçon et Marcillac, gentilshommes, mais absolument déshonorés (1). Déageant, commis de Barbin, qu'il avait séduit, un simple soldat, enfin, et un jardinier, qui tous profitaient des occasions qu'on leur ménageait de parler au roi pour remplir son âme de soupçons. Déageant mit même sous les yeux du roi des lettres supposées de Barbin, pleines de projets contre sa personne. On s'efforçait de lui faire croire que le maréchal d'Ancre voulait se défaire de lui pour prolonger le gouvernement de sa mère, qui serait régente du duc d'Anjou. Marie de Médicis veillait d'autre part sur son fils avec une autorité grondeuse, contre laquelle le jeune roi se révoltait souvent; et quoiqu'elle lui eût offert, a trois reprises différentes, de remettre le pouvoir entre ses mains, Luynes n'avait pas eu de peine à convaincre Louis XIII que ce n'était qu'un jeu pour faire sentir à son fils combien elle lui était nécessaire.

D'ailleurs Louis XIII était entré six mois auparavant dans la conjuration de sa mère contre le prince de Condé; il avait pris plaisir à ce mystère, à cette surprise, à cette grande révolution dont il avait donné le signal; il ne fut point difficile de l'ameuter à donner les mains à une conjuration nouvelle pour surprendre le maréchal d'Ancre dans le Louvre, et l'y faire tuer en trahison. Louis XIII n'avait encore que quinze ans et demi; ses idées sur la morale et la justice étaient fort peu développées; une seule pensée avait été inculquée avec soin dans

(1) L'un d'eux avait vendu son maître, l'autre ses sœurs pour s'enrichir. Richelieu. L. VIII, p. 411.

son esprit, c'est qu'il avait un droit illimité sur les biens, la liberté, l'honneur et la vie de ses sujets. Luynes savait que le baron de Vitry, capitaine des gardes en quartier au mois d'avril, était le seul de son rang qui eût inspiré de l'aversion au maréchal; qu'en effet Vitry ne le saluait point, et s'en vantait (1). Luynes le rechercha; il lui dit que le roi avait grande confiance en lui, qu'il le croyait capable de grandes entreprises, et qu'il lui fierait sa vie. Après avoir porté au roi les protestations de Vitry, il tira de ce dernier un serment de cacher à tous ce qui lui serait confié, et d'exécuter tout ce que Sa Majesté lui commanderait. Une assignation lui fut enfin donnée pour recevoir cet ordre fatal, et Vitry fut fort étonné de ne rencontrer au rendez-vous que Tronçon, Marcillac, Déageant et un jardinier des Tuileries. On lui offrait cependant le bâton de maréchal de France, et il accepta (2).

Le baron de Vitry fit venir son frère et son beau-frère pour le seconder; il fit choix d'un certain nombre de bons et notables gentilshommes, auxquels il proposa ce service volontaire, et qu'il plaça en différents postes dans la cour du Louvre. Le 24 avril, le roi s'était levé de bonne heure; il avait annoncé une partie de chasse, et il faisait stationner au bout de la galerie un carrosse et des chevaux prêts pour pouvoir s'enfuir si le coup manquait. Un des gardes du roi se trouvait à la porte du Louvre chargé de veiller quand le maréchal sortirait de chez lui, pour se rendre, ainsi qu'il avait accoutumé, à la chambre de sa femme, et y attendre que la reine mère fût éveillée; à dix heures, le garde vit venir Concini, et courut avertir Vitry. Celui-ci sortit de sa chambre, et prenant en passant tous ceux qui l'attendaient dans la cour, dont chacun tenait un pistolet caché sous son manteau, il fit telle diligence, qu'il trouva le maréchal sur le pont dormant tenant au pont-levis du Louvre; plus de trente gentilshommes à lui l'accompagnaient. « M. de Vitry étoit si emporté qu'il seroit passé » sans le voir, si M. du Hallier, qui marchoit après lui, ne lui

(1) Richelieu, L. VIII, p. 416.
(2) *Ibid.*, p. 415.

» eût dit : Mon frère, voilà M. le maréchal. Sur quoi se tour-
» nant, et demandant : Où est-il ? Guichaumont répondit et
» dit : Tenez, le voilà ; et tirant son pistolet lui donna le pre-
» mier coup. Quelques autres tirèrent aussi ; mais on a tou-
» jours cru que c'étoit Guichaumont qui l'avoit tué, étant
» tombé dès qu'il l'eut frappé (1). » Il était encore sur ses genoux; mais Vitry et ses gentilshommes l'achevèrent à coups d'épée. Ces mêmes gentilshommes dépouillèrent aussitôt son corps de tout ce qu'il portait de précieux. Le roi averti, prenant sa grosse carabine et son épée, fit ouvrir les fenêtres de la grande salle, et s'y montra en criant : « Grand mercy à vous,
» mes amis : maintenant je suis roi. » En même temps il donna ordre qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père, et on lui répondit par des cris de vive le roi (2).

La reine mère ayant appris ce qui venait de se passer, se mit à gémir et à pleurer; elle s'emporta assez vilainement contre ses deux serviteurs, qui l'entraînaient dans leur disgrâce. « Ah ! madame, il n'y a que vous qui puissiez contenir la ma-
» réchale en lui annonçant cette affreuse nouvelle. — J'ai bien
» autre chose à faire à présent. Vous ne savez comment le
» dire ! Eh ! chantez-lui aux oreilles *l'Hanno ammazzato*. »
Elle refusa durement de donner un asile chez elle à la maréchale d'Ancre. Alors celle-ci se fit déshabiller, et se mit au lit pour cacher sous son corps ses pierreries et celles de la couronne qu'elle avait sous sa garde. Dans les premiers moments, Louis XIII était encore trop troublé pour soutenir les reproches de sa mère; mais Marie de Médicis ne sut point en profiter. Quand elle lui fit demander un entretien, il avait pris sa résolution, et il refusa. Le baron de Vitry fit mettre des gardes à la porte de la reine pour qu'elle ne pût point sortir de son appartement. Les vieux ministres destitués et toute la foule des seigneurs étaient cependant accourus au Louvre, et se pressaient autour du roi, qui monta sur une table de billard pour recevoir leurs compliments. Richelieu osa

(1) Fontenai-Mareuil, p. 375. — Richelieu, L. VIII, p. 416.
(2) Bazin, T. I, p. 302. — Pontchartrain, p. 221.

aussi s'aventurer dans cette assemblée tumultueuse, et il fut reçu par le roi avec assez d'aigreur. Les sceaux furent repris par Luynes à Mangot, sans qu'on lui permît d'arriver jusques au roi. Barbin fut retenu prisonnier, et l'on saisit tous ses papiers. Les gentilshommes qui avaient participé à l'assassinat tirèrent la maréchale d'Ancre de son lit, et pillèrent l'argent et les bijoux qui étaient cachés dans sa paillasse. Ils se partagèrent ensuite les charges, les gouvernements, les immeubles de son mari, comme s'ils étaient déjà confisqués. Le corps du maréchal fut enterré pendant la nuit sous les orgues de l'église Saint-Germain ; mais la populace l'ayant découvert le lendemain, le déterra, le traîna par les rues, le déchira par lambeaux, le brûla, et en détruisit jusqu'à la moindre parcelle (1).

(1) Bazin, T. I, p. 508. — Richelieu, L. VIII, p. 420-428. — Fontenai-Mar., p. 376-382. — Brienne, p. 327. — D'Estrées, p. 327. — Rohan, p. 141. — Histoire tragique du marq. d'Ancre et de sa femme. Archives curieuses, 2e série, T. II, p. 1. — Le Vassor, L. X, p. 651.

CHAPITRE XIII.

Louis XIII gouverné par Luynes. Exil de la reine mère à Blois. Assemblée des notables à Rouen. Médiation de la France en Italie. Commencements de la guerre de trente ans. Traités avec la reine mère à Angoulême, puis à Angers. Guerre contre les protestants dans le Midi. — 1617-1621.

Le meurtre du maréchal d'Ancre laisse dans l'esprit une impression profonde de douleur et de honte. Ce qui donne à cet événement le caractère le plus odieux, ce n'est pas la participation du roi à un assassinat. Ce roi de quinze ans et demi, à qui on n'avait jamais songé à enseigner les principes de la morale ou de la justice, était trop jeune et trop faible d'esprit pour qu'on puisse laisser peser sur lui la responsabilité du crime qu'on lui faisait commettre : c'est l'empressement avec lequel la noblesse française se prête à un lâche guet-apens, et se dispute ensuite bassement les dépouilles de sa victime ; c'est l'approbation donnée au meurtre par les vieux ministres de Henri IV, qui accourent au Louvre pour féliciter le roi ; c'est le triomphe des princes, qui s'empressent de revenir à la cour dès qu'elle est souillée par le sang de leur ennemi ; c'est la féroce servilité du parlement, qui s'acharne sur la maréchale d'Ancre, et la condamne à un supplice atroce sans croire au crime dont il l'accuse ; c'est le débordement d'injures des écrivains du temps contre la mémoire des deux Concini ; c'est enfin la joie forcenée du peuple et le surnom de Juste décerné à Louis XIII pour avoir méconnu les lois de la justice ; ce sont toutes ces circonstances qui associent d'une manière déplo-

rable toute la nation à une vengeance que la victime avait sans doute provoquée pas sa cupidité et son mépris pour la décence publique, mais jamais par des actes de férocité ou de trahison qui dussent soulever l'indignation de tous.

La nouvelle du meurtre du maréchal d'Ancre fut connue des assiégés de Soissons avant de l'être des assiégeants. « Votre » maître a été tué par le nôtre, » criaient les gens du duc de Mayenne à ceux du comte d'Auvergne qui se préparaient pour l'assaut (1). Bientôt après un courrier du roi apporta au dernier l'ordre de suspendre les hostilités. Aussitôt les portes de la ville s'ouvrirent, les deux armées se festoyèrent; on fit échange d'embrassements et de courtoisies, et leurs chefs se réunirent dans un banquet. Au milieu de ces réjouissances, un corps de trois ou quatre mille hommes, que le maréchal d'Ancre avait fait lever à ses frais dans le pays de Liége, manifestait seul sa douleur, et sa vive appréhension qu'on ne se réunît des deux armées pour le tailler en pièces; on se contenta de le licencier. A Nevers et à Mézières il y eut même rapprochement entre les partis qui venaient de combattre, et les clefs de ces trois villes furent envoyées au roi par les princes. Ils ne tardèrent pas long-temps à revenir eux-mêmes : le premier fut le duc de Longueville, qui arriva à Paris dès le lendemain, pressé qu'il était d'accomplir son mariage avec la sœur du comte de Soissons (2). Il fut suivi, le 4 mai, par les ducs de Vendôme, de Nevers et de Mayenne, qui s'empressèrent de venir saluer le roi. Le duc de Guise et le comte d'Auvergne, qui commandaient les armées royales, furent obligés au contraire de demeurer auprès d'elles pour les contenir jusqu'à ce qu'on leur envoyât de l'argent pour les licencier, et c'est ce qu'on ne se pressait point de faire. Le comte de Bellegarde, qui, depuis quatre ans, n'avait pas quitté son gouvernement de Bourgogne, et qui savait qu'il était en butte à l'inimitié personnelle du maréchal d'Ancre,

(1) Le Vassor, Hist. de Louis XIII, T. I, L. X, p. 652.
(2) Pontchartrain, T. XVII, p. 233.

revint aussi à la cour pour rechercher sa part dans la faveur royale (1).

Le roi rendit, à Vincennes, une déclaration enregistrée au parlement le 12 mai, pour pardonner les fautes que les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne pouvaient avoir commises, en levant des gens de guerre, arrêtant les deniers publics, et imposant des corvées et contributions au peuple, « vu qu'ils avoient été contraints de chercher leur sûreté dans » les armes, bien qu'illicites, le maréchal d'Ancre se servant » des forces du roi, contre son intention, pour les oppri- » mer (2). » Il déclarait les tenir désormais pour ses bons et loyaux serviteurs. Toutefois il n'était point fait mention dans cet acte du prince de Condé; il demeurait toujours prisonnier à la Bastille, d'où il fut bientôt transféré à Vincennes. Ses anciens associés ne paraissent pas s'être donné beaucoup de peine pour le tirer de sa captivité. Croyant que Luynes, ignorant comme il l'était de tout ce qui tenait aux affaires publiques, hésiterait à se charger seul du gouvernement, ils comptaient y être appelés, et ils ne regrettaient pas de rencontrer ce rival de moins au pouvoir. La princesse de Condé s'employa au contraire avec beaucoup de zèle pour recouvrer la liberté de son mari, secondée par le duc de Montmorency, son frère, et par le comte d'Auvergne, son beau-frère; et n'ayant pu fléchir le roi, qui ne lui permit de revoir son mari qu'autant qu'elle s'enfermerait avec lui, et ne ressortirait que lorsqu'il recouvrerait sa liberté, elle consentit généreusement à le faire, quoique Condé ne lui eût point pardonné jusqu'alors ses coquetteries avec Henri IV, et poursuivît toujours son divorce. La réconciliation se fit sous les verroux de Vincennes, où elle eut deux enfants pendant sa captivité (3).

Luynes et ses deux frères, Brantes et Cadenet, voulaient surtout soustraire le roi à l'influence de sa mère; ils s'étaient

(1) Bazin, Hist. de Louis XIII. T. II, p. 5.— Bassompierre, p. 145.— Pontchartrain, p. 225. — Fontenai-Mar., p. 384. — D'Estrées, p. 326.

(2) Anciennes lois françaises, T. XVI, p. 103.—Mém. de Richelieu, L. VIII, p. 442. — Bazin, T. II, p. 13.

(3) Mém. de Pontchartrain, p. 237.

attachés à lui faire croire que le maréchal d'Ancre en voulait à sa vie, et que Marie de Médicis était trop aveuglée par sa passion pour le sauver. Toutes les calomnies dont ils la chargeaient auraient pu être dissipées, dans une conversation intime entre la mère et le fils, et ils avaient un grand intérêt à ne point la permettre; aussi la reine demeura-t-elle pendant quinze jours emprisonnée dans son appartement; la plupart des portes de communication furent murées, ses gardes désarmés; les grands, l'ambassadeur d'Espagne, ses serviteurs, les princesses même ses filles ne purent obtenir permission d'arriver jusqu'à elle. Vitry lui faisait éprouver toute sa rudesse et son insolence; il envoya un officier fouiller dans sa chambre et son cabinet, jusque sous le lit et dans les coffres. « J'ai ordre de voir, dit-il, s'il n'y a point ici quelque baril de » poudre pour faire sauter le roi qui couche au-dessus de cet » appartement (1). » Enfin elle prit le parti de demander au roi, par écrit, qu'il lui fût permis de se retirer dans quelque ville de son apanage. On lui assigna celle de Blois, ou bien elle la choisit elle-même, et on lui promit qu'elle jouirait là de tous ses revenus et qu'elle aurait un commandement absolu dans la ville de sa résidence. Elle partit le 3 mai, veille du jour où les princes auxquels elle avait fait la guerre devaient rentrer à Paris. Auparavant elle eut une entrevue avec son fils; mais tout ce qu'elle devait dire, tout ce qu'il devait répondre avait été convenu à l'avance avec Richelieu, évêque de Luçon, qui agissait pour elle, et qui devait la suivre dans son exil. Luynes et ses deux frères veillaient sur le roi, mais Marie avait obtenu que Vitry ni son frère ne paraîtraient point chez elle. La reine surprit le roi par l'instante demande qu'elle lui fit de lui rendre Barbin, le contrôleur de sa maison et l'homme de tête en qui elle se fiait le plus; Louis ne répondit rien, et Barbin resta à la Bastille. La reine contint ses larmes et conserva sa fierté tant qu'elle fut en présence de ses ennemis. On lui rendit ses gardes, les princesses l'accompagnèrent jusqu'à la seconde porte, et Louis, entouré des trois frères,

(1) Le Vassor, L. X, p. 643.

vit de son balcon défiler le cortége, après quoi il partit aussi pour Vincennes (1).

Le départ de Marie lui sauvait du moins le spectacle des nouvelles scènes d'horreur qui se préparaient. La première victime de Luynes fut cependant un des ennemis de la reine, un des membres du complot qui venait de lui arracher le pouvoir. C'était un prêtre, un capucin défroqué, nommé Travail, qui avait offert son bras pour tuer le maréchal d'Ancre, et qui était entré dans toutes les intrigues de Luynes, comptant pour récompense sur l'archevèché de Tours qui lui avait été promis. Luynes, parvenu à son but, lui manqua de parole, et Travail dissimula pour en tirer une plus éclatante vengeance. Continuant à se charger des commissions les plus hasardeuses de son patron, il était admis à lui en rendre compte dans des entretiens secrets; mais tous ses préparatifs étaient faits pour le tuer dans une de ces entrevues, seulement il voulait alors pouvoir compter sur l'appui de Marie de Médicis. Il chargea donc un des serviteurs les plus dévoués de la reine, Bressieux, son premier écuyer, de l'avertir de ce qu'il allait faire. Bressieux en donna aussitôt avis à Luynes. Travail fut arrêté le 2 mai; on l'accusa d'avoir voulu assassiner non point Luynes, mais la reine mère; huit jours après il fut rompu sur la roue en place de Grève et son corps brûlé, les juges ajoutant que son procès serait brûlé avec lui pour qu'il ne restât point de mémoire de cet attentat; c'était bien plutôt pour que leur iniquité ne laissât point de preuves après elle (2).

La sœur de lait, l'amie et la confidente de Marie de Médicis, fut bientôt après traduite devant ces juges, si empressés à servir le pouvoir. Luynes et ses frères voulaient la confiscation des biens des Concini; ils voulaient s'assurer les dépouilles qu'ils avaient déjà enlevées, et se partager aussi les immeubles, les charges et les gouvernements. Il fallait donc une condamnation. Trois présidents au parlement, et sept ou huit conseillers étaient venus, immédiatement après le meurtre,

(1) Bassompierre, p. 149. — Fontenai, p. 385. — Richelieu, L. VIII, p. 438. — Le Vassor, L. X, p. 655. — Relation aux Archives curieuses, T. II, p. 31.
(2) Richelieu, L. VIII, p. 435-438. — Bazin, T. II, p. 9.

complimenter le roi sur son *heureuse délivrance*. Le roi leur demanda s'ils jugeaient qu'il fût nécessaire de faire le procès au corps du maréchal d'Ancre. Ils répondirent : « Le roi a fait » mourir le maréchal d'Ancre, dont les crimes sont notoires ; » le seul aveu de sa majesté couvre tous les défauts de for- » malité; faire maintenant le procès au corps du mort, ce » seroit révoquer en doute la puissance du roi (1). » Si par cette lâche réponse ils crurent s'exempter d'une procédure odieuse et ridicule, ils furent trompés dans leur calcul. Luynes en conclut seulement qu'il fallait faire le procès à un être vivant, pour envelopper le mort dans sa condamnation.

La maréchale d'Ancre fut enfermée le 29 avril à la Bastille : son fils, enfant de douze ou treize ans, qu'on appelait le comte de Pène, fut aussi arrêté en même temps, et on le retint tout un jour sans vêtements, sans lit, sans nourriture. Le comte de Fieschi, écuyer de la reine régnante, et qui avait été offensé par les Concini, conduisit ce pauvre enfant, en le couvrant de la mantille d'un de ses laquais, à cet autre enfant royal, et lui dit que personne ne l'égalait à la cour pour danser un branle ; Anne d'Autriche lui donna quelques confitures, puis le fit danser ; on l'enferma ensuite au château de Nantes (2). La maréchale avait été dépouillée de tout ce qu'elle possédait ; ses domestiques lui firent parvenir cependant à la Bastille un petit paquet de hardes et deux cents écus ; mais le 11 mai, quand elle fut transférée à la Conciergerie, on lui vola encore ces derniers effets. Une commission composée de deux présidents et de deux conseillers au parlement fut chargée de l'instruction de son procès : une déclaration du roi fut adressée au parlement le 14 mai, qui « avouoit le meurtre du » maréchal d'Ancre, et ordonnoit que nul ne pût être inquiété » et recherché pour cette action. » Suivant l'accusation, le maréchal et sa femme s'étaient rendus coupables de lèse-majesté divine et humaine : on en donnait pour preuve la consultation et la fréquentation du médecin juif Montalto,

(1) Le Vassor, L. X, p. 639.

(2) *Ibid.*, p. 643. — Bazin, T. I, p. 505 ; et T. II, p. 15. — Pontchartrain, p. 223.

que le grand-duc, auquel il était attaché, avait donné à la reine sa fille; les exorcismes faits sur Léonora dans l'église des Augustins par quelques prêtres qu'elle avait fait venir d'Italie; l'application faite sur sa tête, au moment de ses grandes douleurs, d'un coq qu'on venait de tuer, ce qui fut dénoncé comme un sacrifice fait aux dieux infernaux; la découverte en sa possession de la nativité astrologique de la reine, sa bienfaitrice, et de ses enfants; enfin, la grandeur, la puissance et la richesse d'elle et de son mari, et la mort du sergent Prouville d'Amiens, qu'on accusait Concini d'avoir fait assassiner. La maréchale, interrogée dans sa prison, du 26 avril au 4 juin, puis dans la salle de la Tournelle, le 6 juillet, en présence de trois des chambres du parlement, répondit toujours avec beaucoup de calme et de raison sur les griefs d'impiété qui lui étaient personnels; quant aux fautes politiques, elle en repoussa la responsabilité, rappelant ce qui était connu de toute la cour, que depuis deux ans elle vivait assez mal avec son mari pour avoir perdu toute influence sur lui. On a dit qu'un juge lui ayant demandé par quel sortilége elle conduisait la reine, elle avait répondu : « Par nul autre que la » supériorité des âmes fortes sur les âmes foibles; » mais cette réponse parait avoir été arrangée pour elle (1).

Malgré l'acharnement des accusateurs et la manière insultante dont on procédait aux interrogatoires, on ne pouvait trouver dans ces accusations diverses, matière pour une condamnation; il paraissait assez démontré que la malheureuse avait grand'peur de la sorcellerie, loin de s'y associer elle-même. Luynes et ses frères, et deux personnes de grande qualité, dont l'une paraît être le duc de Bellegarde, sollicitaient les juges de prononcer une condamnation. Luynes donna sa parole à le Bret, procureur général, que s'il concluait à la mort de l'accusée, le roi lui ferait grâce. Cinq juges s'abstinrent de voter, croyant ainsi mettre leur conscience à l'abri, quoique par là ils donnassent la majorité à ceux qui voulaient

(1) Le Vassor, L. X, p. 667-675. — Bazin, T. II, p. 14-28. — Capefigue, T. II, p. 367-386.— Tallemant des Réaux, T. I, p. 118.— Archives curieuses, 2e série, T. II, p. 19, 20.

complaire au pouvoir; mais le rapporteur des Landes déclara que les imputations étaient si frivoles et les preuves si faibles, qu'il se sentirait également coupable, soit qu'il conclût à la mort, ou qu'il s'abstînt de se prononcer en faveur de l'innocence. Le 8 juillet la sentence fut rendue : elle déclarait le mari et la femme coupables de lèse-majesté divine et humaine; elle condamnait la femme à avoir la tête tranchée, le corps et la tête brûlés, leur maison rasée, leurs biens réunis à la couronne, même ceux qu'ils avaient à Rome et à Florence, et leur fils déchu de noblesse, et incapable de tenir aucun office dans le royaume; la même incapacité fut étendue par cet arrêt à tout étranger, mesure législative insérée dans une sentence dont on prétendit trente ans plus tard faire l'application au cardinal Mazarin. Lorsque cet arrêt fut lu à la malheureuse Léonora, qui s'attendait tout au plus à l'exil, elle s'écria : *Oimè poveretta!* puis elle prétendit qu'elle était grosse; mais elle se rétracta dès qu'un de ses juges lui fit remarquer ce qu'elle avait dit de sa brouillerie avec son mari. Dès lors elle ne montra plus que calme et que courage. Lorsque le même jour elle sortit de la Conciergerie pour monter sur la charrette fatale, et se rendre au lieu de l'exécution, elle remarqua l'immense multitude qui se pressait sur le chemin, et dit doucement : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée ! » Les Parisiens, témoins de tant de résignation et de patience, en furent profondément touchés; aussi la honte de ce jugement inique doit demeurer surtout au parlement, et aux écrivains qui multiplièrent dès lors contre Concini et sa femme leurs lâches et dégoûtantes injures (1).

Le roi accorda à Luynes la confiscation de tout ce que les époux Concini possédaient en France et en Italie : toutefois le garde des sceaux du Vair refusa quelque temps de signer les lettres du roi, prétendant que les fiefs confisqués étaient réunis au domaine de la couronne, et par conséquent inaliénables. Pour le déterminer à céder, on lui donna le riche évê-

(1) Richelieu, L. VIII, p. 442-462, avec une digression sur la fortune et le caractère des deux époux. — Mém. de Fontenai, p. 389. — De Brienne, p. 328. — De Rohan. p. 118.

ché de Lisieux. Le pape, à son tour, prétendit s'approprier la confiscation de quatre ou cinq cent mille francs, dans les emprunts publics romains, ou *Luoghi di monte*, que le maréchal y avait déposés, et Louis XIII finit par en faire don à la fabrique de Saint-Pierre. Le grand-due seul rendit au fils de ces malheureux, quand il fut relâché, ses biens de Toscane : il mourut plus tard de la peste, sans postérité (1).

Le roi de seize ans, qui venait d'exiler sa mère, et qui déclarait vouloir se charger désormais d'exercer la souveraine puissance, retourna bientôt à ses occupations habituelles, enluminer des gravures, battre du tambour, sonner du cor ou faire de petits jets d'eau, avec des tuyaux de plume. « Un » jour, dit Bassompierre, je le louois de ce qu'il étoit fort propre » à tout ce qu'il vouloit entreprendre, et que n'ayant jamais » été montré à battre du tambour, il y réussissoit mieux que » les autres. Il me dit : Il faut que je me remette à jouer du » cor de chasse, ce que je fais fort bien, et veux être tout un » jour à sonner. Je lui dis : — Sire, je ne conseille pas à Votre » Majesté d'en sonner trop souvent, car outre que cela fait » venir les hargnes, il nuit encore grandement au poumon ; » et même j'ai ouï dire que le feu roi Charles, à force de sonner du cor, se rompit une veine dans le poumon, qui lui » causa la mort. — Vous vous trompez, me répliqua-t-il, le » sonner du cor ne le fit pas mourir ; mais c'est qu'il se mit » mal avec la reine Catherine, sa mère, à Monceaux, et qu'il » la quitta et s'en vint à Meaux. Mais si, par la persuasion du » maréchal de Retz, qui le fit retourner à Monceaux, auprès » de la reine sa mère, il n'y fût pas revenu, il ne fût pas » mort si tôt.... Cela me fit connoître que l'on lui donnoit » beaucoup d'appréhension de la reine sa mère, de laquelle » je me gardai bien à l'avenir de lui parler, même en dis- » cours communs (2). »

Toutefois, dans la première année de son nouveau règne, Louis XIII ne rencontra nulle part des difficultés. La haine

(1) Fontenai, p. 390. — Le Vassor, L. X, p. 675.
(2) Mém. de Bassompierre, p. 154.

publique, qui s'acharnait contre Concini et sa femme, leur attribuait toutes les fautes, toutes les faiblesses, toutes les souffrances des dernières années. Le premier exercice de la puissance du roi avait été la distribution des grâces et des récompenses : le baron de Vitry fut fait maréchal de France ; du Vair, Jeannin et Villeroi, rappelés au ministère, reprenaient la direction du pouvoir sous les ordres du nouveau favori, avec plus de déférence qu'ils n'en avaient jamais montré à l'ancien. La jeune reine Anne d'Autriche, qui n'avait pas encore atteint seize ans, avait déjà été séparée par Marie de Médicis de presque toutes ses dames espagnoles. A présent, Luynes cherchait à éloigner aussi d'elle le duc de Monteleone, ambassadeur espagnol, qui jusqu'alors l'avait vue tous les jours, et qui s'était flatté de la gouverner, à l'aide d'un confesseur espagnol ; mais il la trouvait fort étourdie, fort oublieuse, ne donnant aucune attention aux affaires, riant de tout comme une petite fille, et lui résistant néanmoins quelquefois avec opiniâtreté. Elle n'avait acquis aucune influence sur son jeune époux, qui voyait tout au plus en elle une compagne pour ses jeux, et qui ne sentait dans son cœur aucune des passions de l'adolescence (1).

Luynes, de même que Concini, désirait éviter la guerre au dehors et les troubles à l'intérieur. Il ne voulait point compliquer une position déjà difficile ; il sentait bien qu'il avait besoin tout au moins d'acquérir de l'expérience : d'ailleurs comme sa grande affaire était d'amasser pour lui-même et ses frères des honneurs et des richesses, il lui importait de ne pas dissiper les trésors de l'État pour le service public. Aussi fit-il faire par le roi, le 27 mai, un bon accueil aux députés du synode des réformés de Vitré, pour les tranquilliser, et leur persuader que le roi était bien disposé pour eux. L'assemblée politique de la Rochelle, que le gouvernement n'avait pas voulu reconnaître, prit cette occasion pour se dissoudre (2). L'assemblée catholique du clergé de France était dans le même

(1) Capefigue, d'après les lettres de l'ambassadeur, T. II, p. 290.
(2) Bazin, T. II, p. 30. — Richelieu, L. VIII, p. 443.

temps réunie à Paris, et dès le 2 juin elle renouvela les plaintes déjà portées aux États-généraux sur l'oppression des catholiques en Béarn. Quelques flatteurs avaient donné à Louis XIII le nom de ***Juste***, qui lui est demeuré, pour avoir ***fait justice*** du maréchal d'Ancre. L'évêque de Mâcon s'emparant de cette épithète, et la consacrant au nom du clergé, lui dit dans une remontrance qu'il lui adressa, « qu'il avoit commencé son règne » par une action de justice, qui lui faisoit mériter le nom de » ***Juste***, » mais que la justice ne pouvait subsister sans la piété, et qu'il devait maintenant avoir pitié de la pauvre Église de Béarn (1).

Cette principauté était navarraise et non française ; elle se maintenait indépendante, sous l'autorité de ses fors et coutumes. Jeanne d'Albret, dès l'an 1569, y avait fait saisir les temples et les biens du clergé, et les avait livrés au culte et aux pasteurs de l'Église réformée. Henri IV, lorsqu'il rentra dans l'Église catholique, voulut rétablir l'ancien culte dans sa principauté, et il y nomma deux évêques ; mais les ministres fanatiques déclaraient qu'ils ne pouvaient sans crime souffrir dans ce pays régénéré l'idolâtrie de la messe. Luynes céda aux remontrances adressées au roi au nom de l'Église catholique ; un arrêt du conseil du 25 juin ordonna de rétablir l'exercice de la religion catholique dans le Béarn, et donna mainlevée des biens ecclésiastiques saisis par Jeanne d'Albret, assignant désormais le paiement des pasteurs et colléges réformés sur le revenu du domaine. Les États du Béarn résistèrent, ils députèrent au roi, ils demandèrent un sursis, et plusieurs années se passèrent encore avant que la contestation fût terminée (2).

Les affaires étrangères acquéraient cependant une importance toujours croissante, et comme la France, à cette époque, intervint en Italie pour y rétablir la paix, nous devons nous efforcer de faire comprendre les mouvements qui, depuis quelques années, menaçaient de bouleverser cette contrée.

(1) Richelieu, L. VIII, p. 443. — Le Vassor, L. XI, p. 694.

(2) Mercure français, ann. 1617, T. V, p. 70. — Cité aux anciennes lois franç., T. XVI, p. 105. — Bazin, T. II, p. 32.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, né en 1562, et souverain dès l'an 1580, était le plus entreprenant des princes de l'Europe. Quoique brave guerrier et habile politique, il était trop ambitieux et trop inquiet pour le bonheur de ses sujets : sa tête féconde enfantait chaque année quelque nouveau projet d'agrandissement ; mais encore qu'il ne pût guère les accomplir qu'au préjudice de ses deux puissants voisins, les rois de France et d'Espagne, il avait réussi à se lier d'une amitié assez intime avec les deux lieutenants qui les représentaient sur ses frontières, le maréchal de Lesdiguières en Dauphiné, et le marquis de la Hinojosa dans le duché de Milan. Il n'avait point abandonné ses prétentions sur le Montferrat qu'il avait voulu enlever au duc Ferdinand de Mantoue ; il demeurait armé, et les Espagnols, qui avaient arrêté ses entreprises, l'étaient aussi. La France, l'Autriche, les États d'Italie, dès l'an 1613, pressaient Hinojosa et le duc de congédier leurs soldats. Le duc consentait à ce que les deux armées fussent dissoutes en même temps ; Philippe III se récriait qu'un roi d'Espagne ne pouvait traiter sur un pied d'égalité avec un duc de Savoie, et que celui-ci devait désarmer le premier. L'amitié d'Hinojosa, les secours fournis par Lesdiguières sans l'autorisation de son gouvernement, suspendirent quelque temps l'effet des résolutions plus vigoureuses de l'Espagne, encore qu'il y eût des combats journaliers entre les habitants du Piémont et ceux du Montferrat. Enfin Philippe III se lassa, et le duc de Lerme écrivit en Italie, en 1614, qu'il fallait que le duc de Savoie *obéît.* Cette parole hautaine révolta un prince fier et indépendant. Charles-Emmanuel protesta qu'il voulait secouer, non pas pour lui-même seulement, mais pour toute l'Italie, le joug insupportable de l'Espagne. Il rompit avec Hinojosa, il rechercha l'alliance de Venise, il implora les secours de Lesdiguières, et il s'efforça de se lier aussi avec l'Angleterre et la Hollande (1).

Mais c'était le moment où se concluait le double mariage

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, T. IV, Lib. XVII, p. 118-133.—Guichenon, Hist. gén. de Savoie, T. II, p. 379-384. — Muratori, *Annali d'Italia*, A. 1613, 1614, T. XV, p. 155-164. — Alessandro Zilioli, *Historie memorabili de nostri Tempi*, T. I, L. X, p. 236.

entre la France et l'Espagne; l'équilibre de l'Europe paraissait abandonné par la première; les Hollandais ne voulaient pas troubler le repos que leur assurait leur trêve de douze ans; le roi Jacques d'Angleterre avait pour principe de sa politique de respecter les grandes couronnes et de n'aider jamais personne; les Vénitiens, quelque désireux qu'ils fussent de la liberté de l'Italie, jugeaient le moment trop mal choisi pour prendre les armes. D'ailleurs, ils étaient eux-mêmes engagés dans des hostilités avec Ferdinand d'Autriche, archiduc de Styrie, qui avait donné asile dans ses États à une tribu d'Albanie, opprimée par les Turcs, qu'on nommait les Uscoques, et qui leur permettait de ruiner, par leurs pirateries, le commerce de Venise. La guerre cependant avait commencé entre le duc de Savoie et Hinojosa. Le premier y déploya beaucoup d'habileté et de hardiesse; il eut l'avantage dans une suite de petits combats, mais il éprouva ensuite un échec, le 21 mai 1615, sur les collines d'Asti. Si les Espagnols avaient poursuivi cette victoire, on assure qu'ils auraient pu se rendre maîtres d'Asti, et même de Turin. Leurs retards donnèrent à Charles-Emmanuel le temps de se relever, et au roi de France, au pape et aux Vénitiens, celui d'intervenir. Par les soins du marquis de Rambouillet, ambassadeur de France, un armistice fut signé le 21 juin. Le duc de Savoie céda sur l'étiquette, et consentit à retirer le premier une partie de la garnison d'Asti; mais les Espagnols devaient désarmer à leur tour, et s'ils ne le faisaient pas, Lesdiguières était autorisé à secourir le duc de Savoie, sans attendre les ordres de son gouvernement (1).

La réputation des Espagnols déclina en Italie, lorsqu'on vit qu'un petit prince avait réussi à opposer une résistance efficace à une si grande monarchie. Le duc de Lerme le sentit, il retira de Milan Hinojosa, et il le remplaça par Don Pedro de Toledo. Ce jeune seigneur, qui croyait que la grandeur se manifestait par l'orgueil et par l'insolence, ne fut pas plus tôt arrivé en

(1) Carlo Botta, p. 150, 152. — Muratori, *Annal.*, p. 165. — Zilioli, L. X, p. 263. — Guichenon, p. 386, 388.

Italie, qu'il provoqua de toute manière le duc de Savoie. Il refusa d'exécuter le traité d'Asti, *parce qu'un aussi grand roi que celui d'Espagne ne pouvait être lié par les traités, et ne reconnaissait d'autres lois que celles de sa modération et de sa clémence.* Il renouvela donc la guerre dans l'automne de 1616. Il séduisit Henri, duc de Nemours, frère de celui qui s'était distingué dans le parti de la Ligue ; dès lors Nemours vivait en Savoie, dans son apanage du Genevois et du Faucigny ; Toledo l'engagea à tenter de s'emparer de toute la Savoie, avec des secours qui lui furent envoyés de Franche-Comté. Cependant, Nemours fut prévenu, et repoussé devant Annecy et Rumilly. Lesdiguières fit passer au duc de Savoie des renforts commandés par Blacons et d'autres gentilshommes huguenots du Dauphiné, toujours empressés à combattre les Espagnols ; et les Vénitiens lui envoyèrent un subside considérable pour lever des Suisses et des Valaisans (1).

Le gouvernement d'Espagne se montrait tous les jours plus incapable et plus oppressif ; le commerce, l'industrie et l'agriculture étaient ruinés dans les pays soumis aux gouverneurs espagnols ; il n'y avait de sécurité devant la justice ni pour les biens, ni pour les personnes ; la population décroissait rapidement ; mais les vieilles bandes espagnoles n'avaient rien perdu de leur valeur : dans les soldats, on trouvait toujours une indomptable constance, vis-à-vis des privations comme des dangers, et une discipline rigoureuse, qui ne restreignait, il est vrai, ni leur férocité ni leur cupidité ; dans les chefs une connaissance et une pratique de l'art de la guerre, qui les rendaient tous propres au commandement. Aussi, lors même qu'une faveur de cour avait nommé un général incapable, la science qui lui manquait se retrouvait dans tous ses officiers. Quoique le duc de Savoie fût un capitaine infiniment supérieur à Don Pedro de Toledo, il éprouva divers échecs, à la Villata sur la Sesia, le 14 septembre, puis à Lucedio ; mais Charles-Emmanuel, inébranlable dans l'adversité, prompt, vigilant, habile à saisir tous ses avantages, se

(1) C. Botta, p. 159. — Muratori, p. 169. — Guichenon, p. 591.

relevait en peu de jours de sa mauvaise fortune. Don Pedro, au contraire, ignorant, irrésolu, lent dans tous ses mouvements, laissait échapper de ses mains tous les fruits de ses victoires (1).

Au printemps de 1617 Lesdiguières rentra de nouveau en Piémont, avec sept ou huit mille Français, pour secourir son ami le duc de Savoie. Il avait déjà remporté de concert avec lui plusieurs avantages dans le Montferrat, lorsque la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre l'obligea à repasser en France, pour songer à ses propres intérêts. Don Pedro de Toledo profita de son absence pour attaquer Verceil; cette place, assiégée du 24 mai au 26 juillet, fit une vigoureuse défense; mais elle manquait de poudre, et le duc ne put réussir à en introduire, en sorte qu'elle dut enfin succomber. Toutefois, au commencement d'août, le maréchal de Lesdiguières entra de nouveau en Piémont, avec huit mille Français. Le comte d'Auvergne, le duc de Rouannès, le comte de Candale, Schomberg et beaucoup de gentilshommes venaient à sa suite; ils attachaient tous un grand prix à faire la guerre sous deux chefs aussi renommés que Lesdiguières et Charles-Emmanuel. Ce renfort assura enfin le succès des négociations que le comte de Béthune au nom de la France, et le cardinal Ludovisi au nom du pape, poursuivaient depuis long-temps; des articles furent signés le 6 septembre à Paris, avec l'ambassadeur d'Espagne, pour servir de bases à la pacification, soit du duc de Savoie avec celui de Mantoue et de Montferrat (le roi d'Espagne ne voulant pas être nommé, parce qu'il regardait comme au-dessous de sa dignité d'être en guerre avec un simple duc), soit de la république de Venise, avec l'archiduc Ferdinand. Le traité de Savoie fut ensuite signé à Pavie, le 9 octobre, et celui de Venise à Neustadt, le 1er février suivant. Le premier ne faisait presque que renouveler le traité d'Asti. Le duc de Savoie devait désarmer dans le courant du mois d'octobre, le gouverneur de Milan dans le courant de novembre : toutes

(1) C. Botta, p. 166. — Muratori, p. 169. — Guichenon, p. 392, 393. — A. Zilioli, p. 272.

les places conquises devaient être rendues de part et d'autre, et tous les prisonniers remis en liberté; ce qui ne fut point exécuté avant le milieu de juin de l'année suivante. Par le traité relatif à Venise, l'archiduc Ferdinand consentit à éloigner les Uscoques des bords de la mer, et à faire brûler les vaisseaux qu'ils destinaient à la piraterie; mais l'exécution de ce traité-là fut également suspendue quelque temps; car à cette époque même le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, ourdissait avec le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, une conjuration qui aurait entraîné la ruine de cette république, si elle n'avait pas été découverte (1).

Un triumvirat espagnol, composé de la Cueva, marquis de Bedmar à Venise, D. Pedro de Toledo à Milan, et le duc d'Ossuna à Naples, grandissait par l'affaissement de la cour d'Espagne, et disposait en maître de l'Italie. Ces trois hommes haïssaient dans Venise le seul État italien qui, par sa sagesse et sa richesse, pût mettre obstacle à leurs projets : Venise, n'ayant point de roi, leur paraissait en dehors du droit des gens, surtout puisque Venise, l'alliée des protestants, avait été sur le point d'adopter leur croyance. L'État vénitien, interposé entre la Lombardie espagnole et l'Allemagne autrichienne, les empêchait de s'assister réciproquement. Le triumvirat voulut s'en emparer, et pour cela détruire la capitale et son gouvernement. Il proposait de mettre le feu à l'arsenal et à d'autres édifices publics, et, tandis que le peuple troublé courrait à l'incendie, de faire sauter la salle où s'assemblait le grand conseil, et d'égorger ceux qui s'échapperaient de ses ruines, à l'aide de quatre on cinq mille hommes en partie séduits parmi les soldats de la république, en partie débarqués de Naples. Les instruments de cet horrible complot étaient presque tous Français, mais des Français aventuriers, bannis de leur pays, sans foi comme sans patrie, ne connaissant que l'argent et les plaisirs des sens, et ne répugnant à aucun crime. Le duc d'Ossuna en était toujours entouré, c'était à eux qu'il accordait

(1) C. Botta, p. 174-180. — Muratori, p. 172-182. — Al. Zilioli, p. 275. — Guichenon, p. 396-400. — Flassan, Hist. de la Diplomatie, T. II, p. 322. — Richelieu, L. VIII, p. 484.

toute sa confiance. En paraissant se brouiller avec eux, il les fit passer successivement à Venise. Jacques-Pierre, fameux corsaire, y obtint un commandement dans la marine ; Langlade, habile artificier, fut admis à l'arsenal ; Bérard, placé à Crème dans la garnison, devait soulever cette ville. Renaud de Nevers, introduit chez l'ambassadeur de France, était l'agent général du complot. Pendant plus d'une année le secret fut gardé : l'exécution était fixée au printemps de 1618, et la flotte de Naples portant des barques légères, construites pour pénétrer dans les canaux les moins profonds, approchait déjà, lorsqu'elle fut assaillie, et en partie submergée par une tempête. Il fallut remettre l'attentat à l'automne, et ce délai sauva la république. Quelques Français repentants du crime auquel on les avait engagés, Gabriel Montcassin, Balthasar Juvin, Antoine Jaffier, en donnèrent connaissance au conseil des Dix. Le 14 mai 1618 les chefs de la conjuration furent arrêtés ; leurs révélations en découvrirent d'autres, et près de cinq cents personnes, aventuriers, soldats, mariniers, furent saisis par les inquisiteurs d'État, jugés selon l'horrible procédure du siècle, et pour la plupart exécutés de nuit. Mais le moment n'était pas venu pour la république d'oser faire la guerre à cette monarchie autrichienne qui l'entourait de toutes parts. Le sénat recommanda le silence à ses ambassadeurs ; le crime des triumvirs ne fut point dénoncé à l'Europe, comme il aurait dû l'être. Bedmar fut rappelé de Venise, mais les deux autres persistèrent dans leurs haineux projets, et comme l'aristocratie de Venise a été abandonnée en même temps à la haine et aux calomnies des royalistes et des démocrates, on nia le complot, et on accusa les Vénitiens de l'avoir inventé pour se défaire d'aventuriers qui leur étaient à charge (1).

La part qu'avait eue le gouvernement du roi dans la pacification de l'Italie n'était sans doute pas très considérable ; on conçoit toutefois qu'un ministère nouveau pouvait en tirer vanité. Dans des lettres patentes du 4 octobre 1617, Luynes

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, T. IV, L. XVIII, p. 181-223. — Daru, Hist. de Venise, T. IV, p. 358. — Nani, *Storia Veneta*, L. III, p. 136-139. — *Vittorio Siri memorie recondite*, Tome IV, p. 417.

faisait dire à Louis XIII, « que sitôt qu'il avoit plu à Dieu le » délivrer des pernicieux desseins de ceux qui travailloient » à étouffer son autorité sous les ruines de son État, il avoit » d'abord apaisé les mouvements soulevés parmi ses sujets, » puis rendu la paix à ses voisins affligés, et qu'à présent il » vouloit pourvoir aux maux et aux désordres qui lui avoient » été signalés dans son royaume par les États-généraux, et qui » cependant étoient demeurés jusqu'à présent sans remède. » Dans ce but il convoquait à Rouen, pour le 24 novembre prochain, les notables de son royaume. Il avait choisi, pour former cette assemblée, onze membres du clergé, treize de la noblesse et vingt-cinq pris parmi les officiers des cours souveraines (1).

L'assemblée des notables dura dix-huit jours seulement; elle s'occupa à extraire des cahiers des États-généraux les articles approuvés par les commissaires, et qu'elle jugeait dignes de la sanction royale. Les premières demandes eurent pour objet d'assurer la franchise de tous impôts que réclamaient les deux premiers ordres. « Ce seroit diminuer l'honneur dû à » Dieu, disaient les prélats, que de ravaler l'autorité de ses » ministres et leur retrancher leurs priviléges et immunités, » entre autres l'exemption de l'impôt du sel. » Et les gentilshommes disaient : « Votre Majesté est suppliée ne point per- » mettre que la noblesse soit flétrie d'aucunes impositions, » que leurs pères et aïeuls n'ont jamais connues (2). » Ces exemptions furent accordées. Les notables disaient encore, § 15 : « Tous les ordres de votre royaume ont demandé la » révocation du droit annuel au moyen duquel il se fait une » ignominieuse marchandise et nomination d'officiers; et est » votre noblesse privée d'entrer aux charges de la républi- » que, ne les pouvant acheter à un prix si déréglé, combien » que vous et vos prédécesseurs lui aient promis de la préférer » à tous autres. Ce droit annuel apporte un tel désordre que » votre peuple est privé de justice, laquelle, au lieu de lui

(1) Anciennes lois françaises, T. XVI, p. 108. — Des États-généraux, coll. de Buisson, T. XVIII, p. 1-159. — Bazin, T. II, p. 38.
(2) Des États-généraux, T. XVIII, p. 18, 19.

» être gratuitement et sincèrement administrée, comme elle » lui est due, est vendue bien chèrement. » La réponse fut : « Sa majesté y a pourvu (1). » En effet, le droit annuel fut aboli, mais le droit de prêt qui y était joint fut conservé ; et comme en payant ce prêt le titulaire gardait le droit de résignation en faveur de qui bon lui semblait, la vénalité des offices fut par le fait conservée.

Le ministère ne tarda pas à montrer combien il était loin de sa pensée d'abolir l'hérédité des offices. Il étendit cette prérogative aux procureurs ; et cette innovation qui limitait leur nombre fut approuvée, comme apportant un obstacle à l'esprit de chicane ; mais aussitôt après il attribua l'hérédité, en payant finance, à un nombre infini d'offices sans gages et sans utilité, tels que courtiers de vin, laines, cuirs et toutes autres marchandises, auneurs, visiteurs de draps et de toiles, vendeurs de poisson frais, sec et salé, vendeurs de bétail à pied fourchu, mesureurs et porteurs de blé, jurés messagers des villes, jurés maçons et charpentiers, élèves de l'écritoire, contrôleurs des plâtres de Paris, contrôleurs aux portes de la ville, arpenteurs et mesureurs jurés des terres, bois, eaux et forêts. Ainsi chaque commerce, chaque industrie, étaient soumis ou à la tyrannie des petits officiers publics, qui se faisaient payer leur intervention dans tous les marchés, ou au monopole de maîtres jurés, qui avaient acheté le droit d'exercer seuls leur métier C'est avec de pareilles ressources que se soutinrent les finances pendant les années 1618, 1619 et 1620, et que la substance du peuple fut épuisée au milieu d'une paix qui aurait dû lui permettre de créer de nouvelles richesses (2).

L'assemblée produisit un mémoire de trente-six demandes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs des doléances qui avaient déjà été présentées par les États-généraux, plusieurs autres qui étaient propres aux États de Normandie ou à la ville de Rouen. Celles qui n'entraînaient pas de grands sacrifices ou d'autorité, ou d'argent, furent en général exaucées.

(1) États-génér., p. 32.

(2) Résumé de l'Assemblée de 1617, tiré des Recherches de M. de Forbonnais. — États-génér., T. XVIII, p. 131, 153.

Il y eut d'autre part vingt propositions soumises à l'assemblée par le ministère, qui paraissait être bien aise de s'appuyer de son autorité pour réformer certains abus qu'il n'osait pas attaquer seul : tels étaient le nombre des personnages qui prétendaient avoir droit à entrer au conseil d'État; l'ordre des matières qui leur étaient soumises; la réduction de la maison du roi, celle du nombre des troupes, celle des pensions, qui montaient alors à six millions et qu'on aurait voulu réduire à trois; l'abus des comptants, c'étaient des acquits donnés par le roi pour certaines sommes, qu'il déclarait avoir reçues comptant pour son usage et dont l'emploi n'était pas même indiqué. L'assemblée demandait qu'aucune gratification ne fût comprise dans les comptants, mais qu'au contraire tout donataire fût obligé de rappeler dans l'acquit d'une gratification tous les dons antérieurs qu'il avait reçus du roi dans le cours des trois dernières années. D'après cette même initiative ministérielle, l'assemblée demandait que toutes exemptions de tailles accordées aux officiers des élections, toutes lettres d'anoblissements impétrées depuis trente ans pour finances payées, fussent révoquées; que toute vente de charges dans la maison du roi, de gouvernements, de places de guerre, fût non seulement prohibée, mais punie; que le souverain seul eût le droit de faire des amas d'armes; que, sans son expresse permission, on ne pût faire aucun armement ni par terre, ni par mer, ni communiquer avec les ambassadeurs étrangers; qu'enfin on n'éludât plus les ordonnances qui empêchaient divers membres d'une famille de se trouver réunis dans un même tribunal. Ces propositions, avec les réponses de l'assemblée, sont un monument des réformes que le gouvernement lui-même désirait, mais qu'il n'eut point la force d'accomplir(1).

Pendant la durée de l'assemblée de Rouen, le vieux ministre Villeroi tomba malade, et mourut le 30 décembre, à l'âge de soixante-quatorze ans. C'était un homme timide, souple, adroit, qui avait peu d'études, qui n'aimait pas les lettres,

(1) Cahier des Propositions présentées à l'Assemblée des Notables, avec l'avis sur chacunes d'icelles. — États-génér., T. XVIII, p. 55-115.

mais qui cachait son ignorance sous une grande réserve ; il ne parlait au conseil que par monosyllabes, et ce laconisme même l'y faisait considérer comme un oracle. Au reste, personne ne l'égalait en expérience ; il était demeuré dans les affaires cinquante et un ans, et au milieu de la vénalité générale il avait toujours conservé les mains nettes ; en effet, il mourut avec le même bien qu'il avait eu de ses pères, ne l'ayant accru que de deux mille livres de rente (1).

Le nouveau favori Luynes était loin d'un tel désintéréssement : il ne se contenta point de tout ce que la reine avait prodigué aux Concini, et que le roi leur reprit pour le lui donner ; il fut fait duc et pair, avec siége au parlement. Il fut nommé lieutenant de Normandie ; mais il ne s'en contenta point, et commença à traiter pour quelqu'un des grands gouvernements ; tandis que Concini ne s'était jamais élevé audessus de la lieutenance d'une grande province. Enfin il épousa, le 13 septembre, la fille du duc de Montbazon, d'une branche cadette de la maison de Rohan. Cette jeune personne, qui fut bientôt remarquable pour sa beauté et son esprit d'intrigue, et qui plus tard joua un rôle sous le nom de duchesse de Chevreuse, l'alliait aux plus grandes familles de la monarchie (2). Dans sa grandeur nouvelle il ressentait toujours la même défiance de la reine mère ; tandis que le jeune roi, heureux comme un enfant échappé à la férule, se donnait du bon temps à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Villers-Cotterets, à Monceaux, à Dieppe, Luynes craignait toujours que s'il s'approchait de sa mère, la force du sang ne fît recouvrer à celle-ci l'influence qu'elle avait perdue. Le favori détermina l'évêque de Luçon à quitter la reine, et à se retirer dans un prieuré qu'il avait à Courçay, près de Mirabeau, où ce prélat composa un ouvrage de controverse (3). Luynes mit alors auprès de Marie M. de Boissy pour veiller sur ses actions ; il logea des compagnies de cavalerie aux villages voisins, et il

(1) Richelieu, L. VIII, p. 488.
(2) Mém. de Brienne, p. 333. — De Rohan, p. 149. — Fontenai, p. 390. — Capefigue, T. III, p. 41. — Bazin, T. II, p. 43.
(3) Richelieu, p. 467.

envoya encore de temps en temps des espions gentilshommes jusque dans son château de Blois, pour l'observer, et lui rapporter tout ce qu'elle faisait et disait (1).

(1618.) Le duc de Bouillon s'était retiré à Sédan, et le duc de Rohan avait passé en Savoie; mais les ducs de Sully et d'Épernon étaient revenus à la cour, et ce dernier y déployait le même faste et la même insolence qui l'avaient signalé dès sa jeunesse. L'année 1618 commença par sa querelle avec le garde des sceaux du Vair. Irascible et hautain, il trouva mauvais que ce magistrat prît place dans toutes les cérémonies immédiatement après le chancelier Sillery, et par conséquent avant les ducs et pairs. Le jour même de Pâques, et dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, il le saisit rudement par le bras et le contraignit à se retirer. Le roi intervint et gourmanda sévèrement le duc: celui-ci n'était pas homme à s'excuser; il continua à fréquenter la cour, du mois de février au mois de mai, toujours suivi d'une troupe nombreuse de gentilshommes prêts à prendre sa défense. Outre cette querelle d'étiquette, il était, il est vrai, mécontent encore de ce que l'influence de la France à la cour de Rome n'avait pas été employée pour faire obtenir le chapeau de cardinal à l'archevêque de Toulouse, son troisième fils. Il partit enfin le 6 mai pour Metz, l'un de ses gouvernements, et cette querelle si futile devait amener plus tard une révolution à la cour (2).

Dans le même temps Luynes obtenait le gouvernement de l'Ile-de-France, par la démission du duc de Mayenne, qui eut en échange celui de Guienne, délaissé par le prince de Condé. Les dépêches plus secrètes des ambassadeurs d'Espagne, que M. Capefigue a explorées à Simancas, donnent une explication nouvelle de la faveur croissante de Luynes. Louis XIII avait alors dix-sept ans; il était grand et robuste; la reine était d'une rare beauté; cependant on ne voyait entre eux aucune trace d'affection conjugale; ils vivaient ensemble comme frère et sœur; les uns accusaient les dames espagnoles de la jeune

(1) Fontenai-Mareuil, p. 392.

(2) Bazin, T. II, p. 86. — Le Vassor, T. II, L. XIII, p. 7. — Bassompierre, p. 135. — Rohan, p. 133.

reine de lui avoir inspiré de l'aversion pour son mari ; d'autres disaient que Luynes éloignait le roi de la reine pour le dominer plus entièrement; on avait bien remarqué aussi l'influence de sa femme, cette charmante Marie de Montbazon, si séduisante, si intrigante, si coquette ; mais la réserve de Louis XIII, peu sensible aux attraits des femmes, et fort scrupuleux dans ses rapports avec elles, avait empêché qu'on voulût tenir compte des agaceries de cette jeune mariée, qui cherchait à captiver son roi. Les dépêches du duc de Monteleone nous apprennent que la reine en ressentit une très vive jalousie, et qu'il attribuait à cette cause une grave maladie dont elle fut atteinte. Luynes était trop ambitieux pour ne pas profiter du moyen qui lui était offert d'assurer son crédit (1).

La cour ne semblait occupée que de ces petites intrigues, des tentatives de Marie de Médicis pour se réconcilier avec son fils, et des lettres qu'elle lui écrivait avec la plus grande soumission ; tandis que celui-ci lui montrait si peu d'égards qu'il ne la consulta pas même sur le mariage de sa fille Christine avec le prince de Piémont, qui se négociait à cette époque. En même temps le duc de Bouillon, d'une part, le duc d'Épernon, de l'autre, se rapprochaient d'elle, et formaient déjà des projets pour la remettre en liberté (2). Une seule affaire publique occupait alors le ministère, c'était l'exécution de l'ordonnance rendue l'année précédente pour reprendre aux réformés les biens de l'Église dont ils s'étaient emparés dans le Béarn, et la résistance obstinée que ceux-ci opposaient aux volontés du roi ; or, dans cette affaire même, une jalousie de cour avait eu plus d'influence que les remontrances du clergé. Le troisième fils du marquis de la Force, Montpouillan, avait inspiré une vive affection au roi ; celui-ci lui avait promis qu'il ferait son père maréchal de France, et la Force arriva du Béarn, dont il était gouverneur, pour recevoir cette dignité. Mais Luynes, loin de vouloir agrandir un rival qu'il craignait, saisit cette occasion pour le mortifier ; il détourna Louis de

(1) Capefigue, T. III, p. 143-171.
(2) Richelieu, L. IX, p. 490.

donner le bâton de maréchal à un huguenot, et il fit rapporter l'affaire du Béarn en conseil, en présence de la Force lui-même, afin de faire voir à tout le monde combien le gouverneur de cette province avait peu de crédit. La Force fut, en effet, vivement blessé de cette tentative du favori pour le discréditer en Béarn : il manda à tous ses amis de s'opposer à la restitution des biens dont leur Église était en possession ; les États de Béarn furent assemblés extraordinairement, et députèrent à Paris pour faire au roi des remontrances (1). Retourné en Béarn, la Force s'employa avec zèle à empêcher l'exécution de l'édit ; il s'assura d'abord des Béarnais, qui presque tous, tant la noblesse que la bourgeoisie et les paysans, professaient la réforme ; il s'adressa ensuite aux Gascons protestants, qui s'assemblèrent à Castel-Jaloux, et qui embrassèrent avec chaleur la défense de leurs frères du Béarn, annonçant qu'il fallait y appeler tous ceux des autres provinces, et essayer de leur faire voir que c'était la cause de tout le parti (2).

Ainsi, une guerre de religion semblait sur le point de s'allumer dans le midi de la France, et à cette époque même commençait en Allemagne cette effroyable lutte entre les deux Églises, qui désola si long-temps cette contrée, qui détruisit sa richesse et sa population, et qui changea en déserts plusieurs de ses plus riches provinces. La guerre de trente ans devait désormais exercer sur tout le règne de Louis XIII une si grande influence, en se prolongeant encore après lui, qu'il est nécessaire de remonter un peu en arrière pour faire connaître ses causes et l'état du pays où elle éclatait.

Il y avait précisément cent ans que Luther avait commencé la prédication de la réforme ; il y en avait soixante-six que la paix de Passau avait obligé les deux Églises à une tolérance réciproque. Depuis cette époque, le protestantisme avait continué à se répandre dans tous les pays de langue allemande ; adopté presque partout par la bourgeoisie, il s'était introduit dans la magistrature de la plupart des villes, et même dans

(1) Fontenai, p. 395.
(2) *Ibid.*, p. 416. — Rohan, p. 156.

les chapitres auxquels étaient déférées les élections des prélats souverains. Mais d'autre part la réforme s'était divisée entre les deux sectes des luthériens et des calvinistes, et les chefs spirituels de ces deux sectes avaient apporté à leurs controverses un degré d'intolérance et d'acrimonie qui leur avait fait absolument oublier la communauté de leurs intérêts. En même temps les princes et les laïques protestants se laissaient séduire par l'aisance et l'amour du repos; la tiédeur religieuse les gagnait, et ils étaient charmés de trouver un prétexte dans cette hostilité entre les deux sectes réformées pour se refuser à tout effort vigoureux l'une pour l'autre, à toute manifestation armée de leur résolution de maintenir en Allemagne la liberté de conscience. Les catholiques, d'autre part, étaient dirigés avec constance et habileté par les jésuites et par quelques princes séculiers que les jésuites avaient élevés, entre autres par le duc de Bavière; ils pouvaient aussi toujours compter sur l'appui des troupes espagnoles cantonnées aux Pays-Bas et en Lombardie. En sorte que tandis que la réforme se répandait toujours plus dans la masse du peuple, le pouvoir politique passait toujours plus aux catholiques.

Sous le règne du sage et tolérant Maximilien II, la religion protestante avait fait des progrès rapides dans tous les États autrichiens; l'ordre équestre et les villes l'avaient presque universellement adoptée, en sorte que toutes les assemblées d'États penchaient ouvertement vers la réforme. Mais son fils Rodolphe II, qui avait été élevé par les jésuites en Espagne, employa, durant un règne de trente-six ans (1576-1612), tout ce qu'il avait d'adresse, d'obstination et quelquefois de perfidie, à combattre cette religion. Son plan consistait à se conformer à la lettre du traité de paix religieuse, mais à interpréter en faveur des catholiques toute stipulation qui pouvait offrir un sens douteux, et à révoquer toute concession tacite que ses sujets devaient à la crainte ou à la modération ou au besoin d'argent de ses prédécesseurs. Ensuite, dès qu'un acte de désobéissance lui en fournissait le prétexte, il le saisissait pour frapper les protestants par la perte de quelqu'un de leurs priviléges. D'accord avec ce système, et sans se laisser

décourager par quelques révoltes, il interdit le culte réformé à Vienne, puis dans le reste de l'Autriche ; tandis que, dans l'Empire, il força la ville d'Aix-la-Chapelle à fermer le temple protestant qu'elle avait établi depuis la paix : il fit déposer un évêque de Cologne qui avait embrassé le protestantisme ; il assura l'évêché de Strasbourg au prétendant catholique, encore que plus de la moitié du chapitre eût nommé un protestant ; il mit au ban de l'Empire la ville libre et protestante de Donawerth, et il y fit interdire le culte luthérien (1).

Rodolphe II agissait d'après le même système en Bohême, en Hougrie et en Transylvanie. Il avait fixé sa résidence dans le premier de ces trois royaumes ; et c'est là aussi que, se sentant plus puissant, il avait plus fait éprouver sa malveillance au parti réformé. Mais dès cette époque, Rodolphe II, en suite du libertinage auquel il s'était livré dans sa jeunesse, était atteint d'une humeur noire ; il était troublé par les prédictions des astrologues qui lui annonçaient qu'un des siens le trahirait, et il n'osait ni se marier lui-même, ni permettre à ses frères de se marier. Se croyant partout entouré de conspirateurs et de traîtres, il s'était dérobé à tous les yeux dans son palais de Prague. Bientôt il ne voulut plus voir ses ministres, il abandonna tout soin du gouvernement, et sa négligence le réduisit presqu'au point de perdre la Transylvanie et la Hongrie. Ces États étaient attaqués par les Turcs, et en même temps le monarque autrichien, en violant leurs priviléges, contraignait les magnats à se révolter les uns après les autres, et à appeler à leur aide les infidèles. Christophe, puis Sigismond, et enfin Gabriel Bathori, Michel, vayvode de Valachie, Moïse Tzekeli, et Étienne Botskai combattirent les uns après les autres pour les libertés civiles et religieuses de leur patrie, et s'ils avaient le malheur de faire la paix avec l'empereur, ils ne tardaient guère à succomber sous le poignard de ses assassins (2).

(1) *Geschichte des dreyssigjæhrigen Kriegs*, von Fried. Schiller, I, Th., p. 44, 51, 77. — F. Saalfeld, *Allgem. gesch. der neuesten Zeit-Einleitung*, T. I, p. 127-134. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 13.

(2) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 42.—Schiller, T. I, p. 55. — Richelieu, L. IV. p. 181.

Ce fut alors que Matthias, frère de Rodolphe, prince actif, ambitieux et peu scrupuleux en matière de religion, se mit à la tête des mécontents. Dans sa jeunesse, en 1577, il s'était offert pour chef aux Bataves soulevés contre l'Espagne. Plus tard, comme administrateur de l'Autriche et gouverneur de la Hongrie, il s'était signalé dans la guerre contre les Turcs, et il avait gagné la confiance en même temps des protestants et des catholiques (1). Il conclut, le 23 juillet 1606, une paix avantageuse avec Botskai, par laquelle il garantissait l'égalité des droits entre les catholiques et les protestants de Hongrie, et une trêve de vingt ans, plus désidérable encore, avec les Turcs. Mais la cour d'Espagne, qui veillait avec une défiance jalouse sur la conduite de Matthias, saisit cette occasion pour exciter contre lui les soupçons de Rodolphe, et pour engager cet empereur à destiner son héritage, non plus à son frère et son héritier naturel, mais à son cousin Ferdinand, duc de Styrie, homme doué d'énergie et de talents, mais élevé par les jésuites, ardent ennemi de la réforme et résolu à la détruire, quoi qu'il pût lui en coûter. La première manifestation de ce projet détermina Matthias à recourir aux armes. Ses promesses de tolérance entraînèrent dans son parti tous les protestants de la Hongrie, de l'Autriche et de la Moravie; il marcha sur Prague, et il força son frère à lui céder la souveraineté de ces trois États, et en même temps à le reconnaître pour son successeur en Bohême. Rodolphe, dans le moment du danger, avait été contraint de présider lui-même la diète de Bohême, d'ouvrir toutes les fenêtres de la longue galerie qu'il devait traverser, pour que le peuple pût s'assurer qu'il vivait toujours, ce que l'on commençait à mettre en doute, et enfin de confirmer, le 12 juillet 1608, toutes les libertés politiques de la Bohême, en renvoyant à la diète de l'année suivante la décision des affaires religieuses (2).

Matthias, parvenu au comble de ses vœux, croyait n'être plus obligé de tenir ses promesses. Il voulut retirer à ses sujets

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 52.—Schiller, T. I, p. 56.
(2) Schiller, *Geschichte*, T. I, p. 63. — Coxe, T. III, p. 62.

et les libertés politiques et les libertés religieuses qu'il leur avait accordées; mais les Hongrois le forcèrent à confirmer leurs priviléges, avant de lui accorder leur couronne; à leur exemple, les États de Moravie et d'Autriche lui arrachèrent aussi une capitulation qui rendait aux protestants, dans ces provinces, toutes les libertés dont ils avaient joui pendant le règne de Maximilien II. Matthias aurait peut-être révélé plus ouvertement sa mauvaise foi, si son frère Rodolphe, par un redoublement d'imprudence, n'avait pas attaqué de nouveau les libertés religieuses et dans les États héréditaires qui lui étaient demeurés et dans l'Empire. Alors les Bohémiens et les Silésiens entrèrent en correspondance avec Matthias, ils firent mine de se soumettre à lui, et ils contraignirent ainsi Rodolphe à signer leur charte (*majestætsbrief*), à leur restituer la liberté de conscience, et à reconnaître pour protecteur de cette liberté Henri, comte de Thurn, qui avait commandé leur armée. En même temps le prince d'Anhalt réclamait avec hauteur et menaces les droits des protestants dans l'Empire. Rodolphe, à l'aide d'une bande d'aventuriers qu'il avait appelée, réussit à se rendre maître d'une partie de la ville de Prague; mais cette tentative ne fit qu'ajouter à ses malheurs. Ses sujets, qui de toutes parts avaient pris les armes, le forcèrent à renoncer à la souveraineté de la Bohême, de la Silésie et de la Lusace, en faveur de Matthias, son frère, qui fut couronné le 23 mai 1611. Sa mort, survenue le 10 janvier 1612, le sauva d'une humiliation qui semblait prochaine, celle d'être forcé d'abdiquer aussi la couronne de l'Empire en faveur du même Matthias (1).

Ce ne fut qu'avec peine, et six mois après la mort de son frère, que Matthias réussit à se faire nommer empereur. Il était alors près d'atteindre soixante ans : il n'était point marié, aucun de ses frères n'avait eu d'enfants. Le zèle pour le catholicisme, qu'il avait peu écouté dans sa jeunesse, parut se réveiller en lui dans un âge plus avancé, en sorte qu'il résolut

(1) Pfeffel, Hist. d'Allemagne, T. II, p. 243. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 68-99. — Schiller, *Geschichte*, T. I, p. 67-113. — Ancillon, Tableau des révolutions, etc., T. III, p. 52.

de transmettre sa succession à ce même archiduc Ferdinand de Styrie, que son frère avait voulu lui préférer. Ferdinand, ardent élève des jésuites, venait, dans un pèlerinage à Lorette, de faire vœu, au pied de l'autel, qu'il ne prendrait aucun repos avant d'avoir extirpé l'hérésie de ses États. Il était âgé de trente-huit ans, lorsque le 19 juin 1616 il fut couronné comme roi de Bohême. Le 1er juillet 1618, il fut aussi couronné à Presbourg, comme roi de Hongrie et successeur de Matthias. La couronne de roi des Romains lui était également destinée par son vieux parent, entre les mains duquel il avait promis de laisser l'autorité suprême dans ces divers États. Il n'attendit point cependant la mort de Matthias pour commencer son attaque contre l'hérésie. Dans ses États héréditaires, la Styrie, la Carinthie et la Carniole, encore que les deux tiers de ses sujets fussent protestants, il leur refusa toute liberté de conscience, il ne leur laissa que le choix entre l'exil et l'apostasie, et il dompta leurs soulèvements ; il démolit leurs temples, et il appela des paysans catholiques de la Valachie, pour leur distribuer les biens de la partie de ses sujets qu'il expulsait (1). Il introduisit en Bohême, dans le conseil de régence, deux seigneurs, Martinitz et Slavata, qui avaient refusé de signer la paix de religion et la charte, ou *majestætsbrief*, et qui s'étaient signalés par la persécution de leurs vassaux protestants. Bientôt ces deux seigneurs annoncèrent qu'on ne rétablirait la tranquillité que par des supplices et des confiscations, et par la révocation de l'édit que la force seule avait fait rendre (2).

L'ordre donné par Matthias de démolir deux temples protestants fit éclater le soulèvement de la Bohême. Le comte de Thurn, qui, comme originaire de Goritz, dans les États de Ferdinand, connaissait mieux ses principes, et qui avait été nommé un des défenseurs de la foi en Bohême, convoqua aussitôt une assemblée des cercles, et celle-ci déclara que cette démolition était une infraction de l'édit royal. La réponse de

(1) Schiller *Geschichte*, T. I, p. 126 et 148. — Coxe, T. III, p. 118-120.
(2) Coxe, T. III, p. 122. — Schiller, T. I, p. 158.

Matthias fut menaçante, mais Thurn qui vint la recevoir au conseil de régence, à la tête des délégués, accusa Martinitz et Slavata de l'avoir dictée. « Que ne suivons-nous, s'écria-t-il, l'ancienne coutume de Bohême, et que ne les jetons-nous sur-le-champ par les fenêtres ! » Cet appel à la violence, adressé à des hommes passionnés, fut suivi d'une exécution immédiate. Martinitz, Slavata et le secrétaire du conseil Fabricius furent précipités dans le fossé, à quatre-vingts pieds de profondeur (23 mai 1618). Les Bohémiens déclarèrent tous que c'était là une coutume de leur pays, et s'étonnèrent seulement d'apprendre que ceux qu'ils avaient jetés dans le fossé en étaient ressortis sains et saufs. La vase dans laquelle ils étaient tombés avait amorti le coup (1).

Après un tel attentat, il n'y avait plus lieu à l'hésitation, la guerre civile était commencée. Matthias essaya bien encore de négocier, mais Ferdinand, impatient de tirer l'épée, fit enlever de vive force et conduire dans une forteresse (20 juillet 1618) le cardinal Klesel, ministre de l'empereur, qui lui conseillait la modération (2).

Les Espagnols, sous les ordres du comte de Bucquoi et de Dampierre, seigneurs des Pays-Bas, étaient entrés en Bohême. Le comte de Thurn les battit; il appela à son aide un habile et hardi aventurier, le comte de Mansfeld, qui renouvela le système des condottieri d'Italie, ou celui de former une armée qui n'appartînt qu'à lui seul, de payer et d'enrichir ses troupes par le pillage des pays où il faisait la guerre, et de se passer le plus souvent de demander rien au gouvernement. Cette cruelle pratique de nourrir la guerre par la guerre fut bientôt adoptée d'une et d'autre part ; c'est elle qui attira les étrangers dans le sein de l'Allemagne, qui leur fit repousser si long-temps toute proposition de paix, et qui soumit ce malheureux pays aux plus effroyables calamités. Pendant ce temps, le gendre de Jacques Ier d'Angleterre, le jeune électeur palatin, Frédéric V, s'annonçait comme voulant soutenir avec ar-

(1) Schiller, *Gesch. des dreyssigjæhrigen Kriegs*, T. I, p. 134. — Coxe, T. III, p. 130. — Nani, *Hist. Veneta*, Lib. IV, p. 164.

(2) Coxe, p. 135. — Le Vassor, T. II, L. XII, p. 28.

deur les Bohémiens. Il voulait qu'on fît sortir la couronne impériale de la maison d'Autriche ; c'était depuis long-temps le projet de la France, et la majorité des électeurs semblait disposée à l'adopter, pourvu qu'on n'alarmât pas les catholiques en élevant au trône un protestant. Des propositions furent faites à Maximilien, duc de Bavière ; mais ce prince habile était trop zélé catholique pour se séparer de l'Autriche. Une négociation fut ensuite ouverte avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et il y était entré avec empressement, lorsque Matthias mourut, le 20 mars 1619 (1).

Le gouvernement français était attentif à cette guerre, encore qu'il fût loin d'en prévoir toutes les funestes conséquences, mais seulement parce que la lutte entre les deux religions était la grande affaire de tous les gouvernements de l'Europe, et qu'à cette époque même le Béarn opposait aux ordres du roi une résistance que l'on comparait à celle de la Bohême. Les États-généraux de cette principauté s'étaient refusés à l'enregistrement de l'édit ; le gouverneur, la cour de justice, le peuple des villes, l'Académie et jusqu'à la garnison de Navarreins, avaient protesté contre les lettres de jussion du roi, et demandé qu'elles fussent déclarées non avenues. Il ne restait plus que l'emploi de la force ; mais Luynes, qui avait commencé cette querelle, était satisfait d'y avoir trouvé une occasion d'écarter son rival, et de le perdre dans l'esprit du roi ; il ne donnait à une province si éloignée qu'une attention fort secondaire, tandis que sa grande affaire était de se tenir en garde contre ceux qui l'avaient aidé dans sa conspiration, et contre ceux qui en avaient été victimes : contre la reine mère, la jeune reine et tous leurs amis (2).

L'enthousiasme qu'on avait ressenti pour le jeune roi, quand il avait paru reprendre le pouvoir, avait eu le temps de se calmer ; la pitié pour la grandeur déchue de la reine prisonnière à Blois avait pris sa place ; le peuple commençait à s'en émouvoir. Les ducs de Rohan et de Montbazon travaillaient

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 141. — Nani, *Histor. Veneta*, L. IV, p. 162. — Guichenon, T. II, p. 401.

(2) Bazin, T. II, p. 62. — Le Vassor, L. XII, p. 16.

de bonne foi à réconcilier la reine avec son fils; le baron de Persan, beau-frère de Vitry, et son frère Bournonville, sous la garde desquels on avait mis Barbin à la Bastille, lui laissèrent les moyens de correspondre avec Marie de Médicis, mais Luynes interceptait les lettres : il avait exilé Richelieu avec son frère, à Avignon. Tout à coup une commission fut donnée au grand conseil, « pour juger les auteurs des menées et fac- » tions ayant pour but le retour de la reine mère, la délivrance » du prince de Condé et le renversement de l'État. » Barbin, Persan, Bournonville et trois écrivains de pamphlets, étaient les accusés; deux de ceux-ci furent rompus et brûlés en place de Grève; le troisième fut pendu, car les juges ne refusaient jamais au pouvoir des supplices atroces, quand les prévenus étaient des hommes obscurs. Bournonville fut aussi condamné à mort, mais non exécuté; Barbin n'échappa au supplice que par une seule voix; sa sentence portait le bannissement, le roi l'aggrava en le condamnant à la prison perpétuelle; Persan fut seulement exilé de la cour (1).

(1619.) Les seigneurs mécontents songèrent alors à mettre à profit ce sentiment de compassion qu'ils voyaient se développer parmi le peuple; Bouillon s'était retiré à Sédan, déclarant que la cour était toujours la même auberge, qui n'avait fait que changer de bouchon. Il entra volontiers dans les projets qu'on lui proposa pour délivrer la reine, mais il jugea que le duc d'Épernon seul pouvait les exécuter. Un intrigant florentin, l'abbé Ruccellaï, se chargea, sans mission, de nouer la correspondance entre ces trois personnages; il se rendit à Blois, il obtint des lettres de créance de la reine, puis il visita tour à tour les deux ducs. Celui d'Épernon, qui était à Metz, avait eu ordre d'y rester, pour veiller sur les mouvements de l'Allemagne. Il fit demander au roi la permission de se rendre à Angoulême; puis il se mit en route, le 22 janvier 1619, sans attendre la réponse à sa demande. Il prit avec lui

(1) Richelieu, L. IX, p. 490-506.—Pontchartrain, p. 264.— Rohan, p. 144-152. — Bazin, T. II, p. 68. — Marie Durand, compositeur des ballets du roi, et les deux frères Siti, de Florence, qui furent suppliciés, avaient écrit une diatribe contre Luynes. Fontenai, p. 418.

huit mille pistoles et ses pierreries ; cinquante gentilshommes bien armés, quarante gardes et ses valets l'accompagnaient ; il s'achemina ainsi de Metz vers l'Angoumois, ne pouvant pas faire plus de dix lieues par jour, à cause des mulets chargés de bagage, qui l'accompagnaient. A Confolens en Poitou, il rejoignit l'archevêque de Toulouse, son fils, qui l'attendait avec une partie de la noblesse de ses gouvernements. C'était à Loches, ville qui lui appartenait, qu'Épernon voulait recevoir la reine. Un gentilhomme, nommé le Plessis, se chargea de l'enlever de Blois. Marie n'admit à sa confidence que le comte de Brenne, son écuyer, avec trois domestiques. A minuit, le 22 février, la reine descendit par une échelle, de sa fenêtre, sur la plate-forme du château ; alors le courage lui manqua pour se confier à une autre échelle qui atteignait le bas du rempart ; il fallut la glisser comme un paquet enveloppé dans un manteau ; un carosse l'attendait en dehors des murs, et au point du jour elle se trouva à Loches, auprès du duc d'Épernon, son libérateur (1).

Luynes fut fort alarmé de l'évasion de la reine. Encore qu'il se fût efforcé de persuader à Louis XIII que ses jours mêmes étaient en danger s'il la laissait revenir à lui, il redoutait l'ascendant qu'elle prendrait sur lui dès qu'ils se trouveraient ensemble. La reine et d'Épernon avaient écrit au roi pour se justifier, mais en même temps ils lui demandaient d'apporter quelque remède au mauvais état des affaires : c'était demander qu'il changeât ou son ministère ou son favori. Luynes persuada à Louis XIII de feindre qu'il croyait que sa mère avait été enlevée par d'Épernon, que c'était malgré elle qu'elle avait été conduite à Loches, puis à Angoulême. Des ordres furent donnés pour rassembler l'armée qui devait la délivrer ; personne ne pouvait être dupe de cette fiction ; toutefois l'armée du roi grossissait, tandis que Marie voyait peu de seigneurs accourir à sa défense, « pource que, dit le duc de

(1) Le Vassor, T. II, L. XII, p. 34-41 ; et L. XIII, p. 67-73.—Bazin, T. II, p. 71-80. — Capefigue, T. III, p. 67-77.— Richelieu, T. XXI, L. IX, p. 490 ; L. X, p. 520. — Pontchartrain, p. 274 — Brienne, p. 335. — Rohan, p. 154. — Fontenai, p. 423-436.

» Rohan, beaucoup de gens envioient la belle action du duc
» d'Épernon, peu se vouloient ranger sous son humeur altière,
» et tous croyoient bien que le tout aboutiroit à une paix, et
» se fâchoient de s'y embarquer, pour en avoir la haine du
» roi, et laisser l'honneur de l'entreprise aux autres (1). » Les troupes du roi enlevèrent à d'Épernon la ville d'Uzerche en Limousin; on saisit aussi Boulogne-sur-Mer, qui était un de ses gouvernements; mais Luynes ne poussa pas plus loin les hostilités; il craignait de se perdre auprès du roi, en l'animant davantage dans une guerre dénaturée. Il rappela donc d'Avignon l'évêque de Luçon, et le renvoya à la reine à Angoulême, pour négocier, ou peut-être pour semer de la division parmi ses partisans. En effet, peu après son arrivée, Ruccellaï, qui n'était point content des récompenses qu'il avait reçues, et qui avait offensé d'Épernon, quitta Marie, avec quelques uns de ses plus fidèles serviteurs. Au même temps Henri de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, fut tué en duel par le marquis de Thémines : la cour de la reine mère, divisée et affaiblie, accepta alors les propositions de paix que lui portèrent le cardinal de la Rochefoucauld, le père de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, et le comte de Béthune (2).

Les conditions de la paix, signée le 30 avril à Angoulême, autorisaient la reine à disposer de sa maison à sa volonté, à aller où elle voudrait, à conserver ses revenus de toute nature, et la distribution des charges qui lui appartenaient : elle échangeait son gouvernement de Normandie contre celui d'Anjou; elle recevait six cent mille livres pour payer ses dettes, et le duc d'Épernon cinquante mille écus en échange de sa ville de Boulogne. Ce duc et tous ceux qui l'avaient assisté étaient déclarés n'avoir point démérité du roi; en conséquence, ils étaient conservés dans toutes leurs charges. Quatre mois s'écoulèrent après la signature de ce traité, avant que la reine vît son fils : ce fut à Tours qu'elle le rencontra; ils y passèrent ensemble douze jours, du 7 au 19 septembre; ils

(1) Rohan, p. 155.
(2) Le Vassor, T. II, L. XIII, p. 74-88.— Bazin, T. II, p. 85.— Richelieu, L. X, p. 532-544.

se donnèrent publiquement beaucoup de marques d'affection, que Luynes ne voyait pas sans inquiétude, puis ils se séparèrent, le roi revenaut à Paris, et sa mère allant à Angers, prendre possession de son nouveau gouvernement (1).

Avant de rencontrer son fils, la reine mère avait fait connaissance avec son nouveau gendre, Victor-Amédée, prince de Piémont, qui était arrivé à Paris, le 7 février, et qui peu de jours après fut marié au Louvre, à la princesse Christine, seconde fille de France, qui avait à peine treize ans, tandis qu'il en avait trente-deux. Victor-Amédée, avec son frère Thomas, alla voir la reine mère à Angoulême, immédiatement après la paix; il travailla avec adresse à calmer ses ressentiments; il fut de nouveau auprès d'elle tout le temps de son séjour à Tours, et il quitta la cour le 24 septembre pour retourner en Piémont. Son épouse ne fit son entrée à Turin que le 15 mars de l'année suivaute (2). Ce mariage semblait d'accord avec la politique générale de la France; il était destiné à resserrer ses lieus avec les puissances du second ordre qui cherchaient à maintenir leur indépendance contre la maison d'Autriche; mais l'expérience avait déjà montré, et devait montrer encore combien peu les liens du sang sont une garantie de l'amitié entre les princes souverains.

A cette même époque la puissance que ses intérêts unissaient le plus étroitement à la France, la république des Provinces-Unies, était troublée par des querelles religieuses, qui avaient pris un caractère politique, et qui se signalèrent par un grand crime. Au moment de la réformation, Luther et plus encore Calvin, animés à combattre la doctrine du purgatoire et des indulgeuces, doctrine fondée sur le trésor des œuvres surérogatoires dont disposait le successeur de saint Pierre, avaient nié jusqu'à l'efficacité des bonnes œuvres, et avaient fait dépendre le salut de la foi seulement et de la grâce. Cette doctrine, liée à celle de la prédestination, don-

(1) Richelieu, Mém., L. X. p. 545-560, et 568-570.—Fontenai, p. 436-450. — Pontchartrain, p. 274-290. — Bassompierre, p. 158. — Le Vassor, L. XIII, p. 102-124. — Bazin, T. II, p. 85-89.

(2) Guichenon, Hist. de Savoie, T. III, p. 8. — Fontenai, p. 425.

nait au calvinisme un caractère de rigorisme absolu. D'autre part elle blessait directement tous les sentiments et de pureté morale, et de liberté d'examen, qui avaient secondé la réformation ; et plusieurs théologiens, parmi lesquels se distinguèrent en Hollande Arminius et ensuite Vorstius, avaient cherché à tempérer ces doctrines exclusives. Le grand pensionnaire de Hollande ou avocat-général, Barneveldt, dont la modération et la sagesse avaient tant contribué, pendant une administration de trente-deux ans, au salut de la république naissante, ainsi que le célèbre Hugo Grotius, penchaient vers l'arminianisme ; mais parmi les théologiens, la haine est toujours d'autant plus ardente qu'elle repose sur des différences plus inintelligibles ; la violence des ministres protestants contre des opinions qu'ils regardaient comme philosophiques, est aujourd'hui pour leurs successeurs un objet de scandale et de honte. Le synode de Dordrecht, qui fut comme le premier concile général des calvinistes, condamna les arminiens. Le comte Maurice de Nassau, qui était jaloux du crédit de Barneveldt, qui désirait la guerre, et qui craignait les vues pacifiques du vieux magistrat pour le moment où la trêve d'Espagne expirerait, eut recours à la violence pour exclure les arminiens des conseils des trois provinces de Hollande, d'Utrecht et d'Over-Yssel, où ils dominaient. Barneveldt fut jeté en prison le 24 août 1618, et malgré les instantes recommandations de la France, qui envoya Boissise comme ambassadeur extraordinaire, pour chercher à le sauver, il fut condamné à mort et exécuté le 13 mai 1619 ; Grotius et les autres accusés furent condamnés à la prison, et ensuite exilés (1).

Le retour du roi à Paris, après son entrevue avec sa mère, fut signalé par des grâces nombreuses ; mais ces grâces contribuaient toutes à augmenter le pouvoir de Luynes et de ses deux frères : le prince de Condé fut retiré le 20 octobre, avec la princesse, sa femme, de la prison où il avait passé trois ans. Luynes, qui voulait désormais s'appuyer sur lui, en l'op-

(1) Richelieu, L. X, p. 561-567. — Le Vassor donne de très longs détails sur ce schisme, L. XI, p. 737-750; L. XII, p. 42-65; L. XIII, p. 89-102. — Fontenai-Mar., p. 421.

posant à la reine mère, alla le prendre à Vincennes, et le conduisit à Chantilly, où le roi le reçut avec beaucoup de marques d'affection, et donna en sa faveur une déclaration fort injurieuse pour sa mère et ceux qui, avec elle, avaient abusé de son nom et de son autorité, et qui « auroient porté toutes choses à une grande et déplorable confusion, si Dieu n'avoit donné au roi la force et le courage de les châtier (1). » Luynes avait été fait duc et pair et s'était fait donner le gouvernement de Picardie; il céda au duc de Montbazon, son beau-père, celui de l'Ile-de-France; il procura au second de ses frères Brantes, l'héritière du duché de Piney-Luxembourg, dont celui-ci prit le titre, et à Cadenet, le troisième, il donna le titre de duc de Chaulnes; tous deux furent aussi faits maréchaux de France. Enfin, le 1er janvier 1620, le roi comprit ces trois nouveaux ducs dans une grande promotion de soixante-quatre chevaliers du Saint-Esprit. Parmi ceux auxquels cette haute décoration était accordée, on remarquait le duc de Guise, le comte d'Auvergne, devenu duc d'Angoulême, par la mort de Diane de Valois, fille naturelle de Henri II, qui avait vécu jusqu'en 1619, Bassompierre, Ornano, Béthune, Schomberg, Vitry et du Hallier, son frère. Dans une promotion si nombreuse, faite sans consulter la reine mère, on remarquait qu'il n'y avait pas un seul de ses amis (2).

(1620.) En effet, le traité d'Angoulême et la réconciliation prétendue de Tours avaient laissé, dans le cœur de Marie de Médicis, un ressentiment qui allait sans cesse en augmentant. L'évêque de Luçon, Richelieu, son principal conseiller, qu'on croit assez généralement avoir été son amant, ne désirait point la porter à des résolutions violentes. Il sentait bien qu'il ne pourrait arriver au pouvoir, pour lequel il se sentait fait, qu'autant qu'il remettrait en bonne harmonie la mère avec le fils. Mais tous les mécontents commençaient à regarder Angers comme leur lieu de re-

(1) Anciennes lois franç., T. XVI, p. 133. — Le Vassor, L. XIV, p. 133. — Bazin, T. II, p. 94. — Fontenai, p. 455.

(2) Bassompierre, p. 160. — Fontenai, p. 458. — Rohan, p. 139. — Brienne, p. 340. — Bazin, T. II, p. 96. — Le Vassor, L. XIV, p. 172.

fuge, et des plaintes toujours plus amères, entremêlées de projets de résistance, se faisaient entendre tour à tour, dans tous les corps de la nation. L'assemblée triennale des réformés, qui s'était réunie à Loudun le 25 septembre 1619, avait signalé un grand nombre de violations de l'édit de pacification, dont l'une des plus criantes était de conserver comme protestants, dans les tribunaux mi-partis, les conseillers qui s'étaient faits catholiques, donnant ainsi aux réformés, au lieu de protecteurs, des ennemis acharnés. L'affaire du Béarn était aussi considérée, par le corps entier de la religion, comme menaçant son existence. La cour paraissait s'obstiner à repousser ces plaintes; la reine mère, au contraire, reçut avec une grande joie les députés de l'assemblée qui venaient la complimenter, et elle les fit assurer de sa bonne volonté pour ceux de la religion, et de sa ferme résolution « de » contribuer par tous ses moyens à l'entretenement des édits. » La discussion entre le roi et l'assemblée s'était replacée sur le même terrain où elle était en 1616. « Le roi, dit Duplessis- » Mornay, ordonne de se séparer et promet de faire; nous le » supplions de faire, prêts alors à nous séparer. D'une part, » on allègue l'autorité, de l'autre le peu d'apparence de rien » obtenir, si on ne subsiste. » Enfin, d'après les instances de Lesdiguières, que le roi venait de faire duc, pour l'attacher à sa cause, et d'après les sages conseils de Duplessis-Mornay, l'assemblée se sépara le 26 mars, en recevant la promesse que trois de ses demandes seraient exaucées sur-le-champ, et les autres dans un délai de six mois (1).

Le prince de Condé se montrait non seulement tout dévoué au roi, tout zélé pour son service, mais il professait encore la plus vive reconnaissance pour Luynes et ses frères, qui l'avaient tiré de sa captivité. Ses trois ans de prison à Vincennes semblaient avoir anéanti tout ce qu'il y avait eu en lui de fermeté et d'indépendance. Les autres princes, à la réserve du duc de Guise, qui lui demeura attaché, ne pouvaient plus

(1) Le Vassor. L. XIV, p. 154-158; p. 174, 177, 179. — Bassompierre, p. 161. — Fontenai-Mar., p. 460. — Pontchartrain, p. 295. — Bazin, T. II, p. 93-101.

reconnaître en lui leur chef; aussi, ils lui opposèrent le jeune comte de Soissons, qui avait atteint l'âge de seize ans. Une dispute d'étiquette, la présentation de la serviette au roi, avait brouillé les deux cousins. Elle fut en quelque sorte le signal d'une nouvelle guerre civile. Mayenne, puis Vendôme et le grand-prieur, son frère, puis Henri de Savoie, troisième duc de Nemours, qui, rentré récemment dans le royaume, s'associait aux intrigues qu'il y voyait éclore, puis le comte de Soissons et sa mère, quittèrent la cour, du 29 mars au 30 juin; tous se rendirent à Angers, et tous excitèrent la reine mère à tenter de nouveau la fortune des armes (1).

Le public commençait à se déchaîner contre l'ambition de Luynes et de ses deux frères; déjà l'on annonçait que le premier prétendait à la dignité de connétable; quelques pamphlets accusaient la duchesse, nommée surintendante de la maison de la reine, de corrompre l'innocence du roi, et de l'éloigner de sa femme. Il semble qu'en même temps cette femme intrigante gagnait la bienveillance d'Anne d'Autriche, qui la regardait comme sa meilleure amie, en encourageant son penchant à la galanterie. Le gentilhomme qui s'était permis des insinuations contre madame de Luynes fut condamné à faire amende honorable, en chemise et la corde au cou, puis emprisonné pour la vie à la Bastille. Le parlement, qui servait avec tant de rigueur le roi dans ses ressentiments, était cependant lui-même mécontent, car Louis XIII avait, le 18 février, fait enregistrer des édits bursaux, sans lui en donner auparavant aucune connaissance (2).

Luynes était fort inquiet; il désirait vivement éviter une seconde guerre civile, et ne pas commettre davantage un fils avec sa mère; il fit plusieurs tentatives auprès de Marie de Médicis, il lui envoya les négociateurs sur lesquels il comptait le plus; mais la défiance de la reine mère semblait re-

(1) Mém. du card. de Richelieu, au T. XXII, 2e série de la collection, L. XI, p. 31-60. — Fontenai, p. 461-467. — Bassompierre, p. 162. — Pontchartrain, p. 295-302. — Le Vassor, L. XIV, p. 183-188.

(2) Mém. de Richelieu, T. XXII, L. XI. p. 37. — Bazin, T. II, p. 104. — Le Vassor, L. XIV, p. 175.

doubler en raison des avances qu'elle recevait de lui. Il jugea enfin nécessaire de faire une nouvelle démonstration militaire contre les mécontents. Leur réunion commençait à devenir formidable; les ducs de Retz et de la Trémouille, le maréchal de Boisdauphin, le comte de Candale et son frère l'archevêque de Toulouse, le duc de Rohan, avaient successivement rejoint la reine mère. Le duc de Longueville, qui s'était retiré dans son gouvernement de Normandie, promettait d'y faire une puissante diversion. La ville de Caen était occupée par le chevalier de Vendôme, le Perche par le comte de Soissons, Angers et Chinon par la reine mère, le Poitou par les ducs de Rohan et de la Trémouille, la Saintonge et l'Angoumois par le duc d'Épernon, Metz par son fils, le marquis de la Valette, la Guienne par le duc de Mayenne et le maréchal de Roquelaure; on ne se croyait sûr ni du maréchal de Brissac en Bretagne, ni du duc de Montmorency en Languedoc; la Picardie et la Champagne étaient travaillées par les ducs de Longueville et de Bouillon (1). Aucune confédération plus formidable ne s'était encore formée contre l'autorité royale, et ce n'était pas sans une vive inquiétude que Luynes, au commencement de juillet, conduisit le roi à l'armée qu'il avait fait rassembler sur les confins de la Normandie (2).

Louis XIII avait alors presque accompli sa dix-neuvième année; il avait de l'activité, de l'aptitude et de l'adresse pour toutes les choses matérielles; habile dans les détails de la chasse et de la fauconnerie, il avait montré aussi de la dextérité pour beaucoup d'ouvrages faits à la main. Lorsqu'il fut conduit à l'armée, il ne montra pas moins d'aptitude pour le maniement des armes, puis pour l'exercice et les évolutions d'un bataillon. Il voulait entrer dans tous les détails de la manœuvre; il était d'une sévérité rigoureuse sur la discipline : il envoya une fois un lieutenant de ses gardes, Pontis, qu'il aimait fort, auprès d'Arnaud d'Andilly, pour apprendre sous lui une manière nouvelle de faire ma-

(1) Pontchartrain, p. 308.

(2) Le Vassor, L. XV, p. 198. — Pontchartrain, p. 313. — Richelieu, L. XI, p. 65. — Fontenai, p. 462. — Bassompierre, p. 168.

nœuvrer les soldats, et la lui enseigner ensuite. Comme il joignait à cette connaissance des détails militaires une parfaite intrépidité, il se crut bientôt un grand général, et se persuada qu'il était destiné à marcher sur les traces de son père. La guerre, dès lors, devint sa plus vive passion : c'était à ses yeux le chemin de la gloire, et pendant tout le reste de son règne il se laissa entraîner à des expéditions militaires toujours renaissantes, dont le but ne paraissait nullement proportionné aux sacrifices qu'elles lui coûtaient, si l'orgueil d'être un grand roi et de faire trembler tous ses ennemis n'avait été tout ensemble son objet et sa récompense (1).

Ce fut pendant cette courte campagne contre sa mère que se développa pour la première fois cette passion de Louis XIII pour la guerre : il se plaisait à passer en revue ses soldats, à tenir son conseil de guerre, à étudier le terrain sur les cartes, à visiter les retranchements et à s'approcher des remparts en défense. La rapidité de ses succès donna plus d'intensité à ce goût naissant. Le duc de Longueville et les deux frères de Vendôme se troublèrent à l'approche du roi ; ils lui laissèrent occuper en peu de jours Rouen, Caen, Alençon, le Mans et Vendôme. La Normandie était rentrée dans le devoir; le roi s'approcha de la Loire avec toute son armée et s'arrêta devant le pont de Cé. Cette place forte, qui garde le passage pour aller d'Anjou en Poitou, n'était qu'à une lieue d'Angers où se trouvait sa mère. Déjà on lui avait fait des propositions d'accommodement, car le parti des rebelles était fort découragé; lorsque le 7 août, en poussant une reconnaissance, plutôt par divertissement qu'autrement, dit Bassompierre, le roi s'empara du pont de Cé; la moitié des défenseurs de cette forte place s'en étaient retirés, frappés d'une terreur panique. La reine se hâta alors d'envoyer le cardinal de Sourdis et l'évêque de Luçon, auprès du roi, pour accepter la paix qui lui avait été offerte; elle fut signée le 13 août. L'amnistie et le réta-

(1) Mém. de Pontch., T. XXXI, L. VI, p. 425 *et passim*.— Fontenai-Mar., p. 381.

blissement du traité d'Angoulême en étaient presque les seules conditions. Le mouvement des mécontents n'avait été qu'un caprice : il n'était soutenu par aucune passion populaire : ils n'avaient en eux-mêmes aucune volonté forte, aucun chef ne dirigeait leur ambition, aussi, après avoir étourdiment rompu la paix, ils manquaient d'énergie pour faire la guerre (1).

Ces événements si mesquins, sur lesquels les écrivains contemporains entrent dans des détails infinis, empêchèrent le gouvernement français d'accorder une attention sérieuse aux révolutions bien plus graves qui changeaient alors la face de l'Europe. Il dépendait en ce moment de la France, ou de rétablir la liberté de l'Italie et de l'Allemagne, ou d'appesantir le joug de la maison d'Autriche sur ces deux contrées.

Philippe III, roi d'Espagne, était alors âgé de quarante-deux ans ; doux et faible de caractère, il ne manquait pas de sens, mais bien d'énergie ; il ne savait se résoudre à rien par lui-même, et il était fait pour se laisser conduire. Le duc de Lerme, depuis le commencement de son règne, avait eu tout pouvoir sur lui. Ce duc, avide d'argent, dominé lui-même par des favoris qu'il enrichissait, et faisant consister sa grandeur dans la pompe et la magnificence, évitait autant qu'il pouvait d'engager l'Espagne dans une guerre qui aurait augmenté les embarras de ses finances déjà ruinées. Une tranquillité apparente couvrait ses misères, mais l'agriculture et l'industrie avaient reçu un échec fatal par l'expulsion des Maures ; des impôts accablants étaient perçus de la manière la plus oppressive, et la population comme la richesse décroissaient rapidement. Le duc de Lerme, qui avait perdu sa femme, voulant se mettre à l'abri des coups de la fortune, demanda et obtint, en 1618, du pape Paul V, le chapeau de cardinal. Ce fut la source première de sa disgrâce. Philippe III, qui l'avait traité jusqu'alors avec la plus grande familiarité, se sentit gêné par sa dignité nouvelle : il en ressentit de l'humeur. Le confes-

(1) Mém. de Richelieu, L. XI, p. 68-95. — Bassompierre, p. 162-202. — Fontenai, p. 469-480. — Le Vassor, L. XV, p. 198-216. — Bazin, T. II, p. 108-115. — Capefigue, T. III, p. 180-203.

seur du roi, et le duc d'Uzeda, fils du duc de Lerme, profitèrent de cette froideur ; Uzeda noircit son père par les accusations les plus odieuses ; il le fit renvoyer le 20 octobre 1618, et il demeura principal ministre à sa place (1).

Cette révolution de palais ébranla le triumvirat qui gouvernait alors l'Italie. Le marquis de Bedmar et D. Pedro de Toledo furent rappelés ; Ossuna, vice-roi de Naples, s'attendait à l'être bientôt. Il avait abusé cruellement du pouvoir qui lui était confié, dépouillant les sujets du roi, opprimant les voisins, faisant la guerre ou la paix sans consulter le cabinet de Madrid, outrageant l'honneur des familles, et se rendant surtout odieux au clergé et à la noblesse ; mais il avait eu le talent de gagner la faveur de la populace de Naples, il se croyait sûr de son armée, forte d'environ seize mille hommes, et deux gentilshommes français, la Verrière et de Veines, qui étaient très avant dans sa confidence, lui persuadèrent, au lieu de se soumettre à la disgrâce qui le menaçait, de monter lui-même sur le trône de Naples. Ils lui répondaient que le peuple, dans les provinces comme dans la capitale, se déclarerait pour lui ; que l'Italie entière, accablée par le joug espagnol, verrait avec joie les deux Siciles recouvrer leur indépendance ; que le duc de Savoie en particulier, et la république de Venise le seconderaient ; que la France enfin l'appuierait de toutes ses forces. De Veines se chargea de s'assurer des secours qu'il avait fait espérer ; il obtint d'abord les promesses de Charles-Emmanuel et de Lesdiguières ; il entra ensuite en négociations avec M. de Luynes ; un intrigant attaché à celui-ci, nommé Déageant, qui avait eu une grande part à la conspiration contre le maréchal d'Ancre, et qui avait depuis été chargé par Luynes de plusieurs autres missions de confiance, fut envoyé en Italie pour suivre ce complot. Mais Luynes, troublé par les mouvements de la cour, effrayé de la guerre civile qui commençait, désavoua Déageant, et sacrifia peut-être le duc d'Ossuna lui-même, dont on crut qu'il dénonça la

(1) Watson, Philippe III, T. II, L. VI, p. 278-308. — Gonzalo de Cespedes, Liv. I, c. 3, fol. 5.

correspondance à la cour de Madrid. Ossuna, trompé par le cardinal Borgia, que Philippe III avait désigné pour être son successeur, apprit tout à coup le débarquement de ce cardinal, qui, un matin du mois de mai 1620, se trouva maître des forteresses de Naples, et se fit reconnaître pour vice-roi. Ossuna fut obligé de repartir pour l'Espagne. Il y fut arrêté et finit sa vie en prison, mais ce fut seulement après la mort de Philippe III, survenue le 31 mars de l'année suivante. Philippe IV, le beau-frère de Louis XIII, lui succéda à l'âge de seize ans seulement, et bientôt après le favori de celui-ci, le comte duc d'Olivarès, régna sans partage sur la monarchie espagnole (1).

On ne peut s'empêcher de regretter chacune des occasions que la politique a laissé échapper pour rendre l'indépendance à l'Italie. Cette belle région, que les imprudences de la France avaient précipitée dans le siècle précédent sous le joug des Espagnols, souffrait d'autant plus cruellement de leur ignorance qu'elle était plus éclairée, de leur despotisme, qu'elle connaissait mieux et qu'elle aimait davantage la liberté. L'excès de ses malheurs la disposait à se jeter entre les bras de quiconque lui offrait une chance de salut, et elle se serait probablement armée pour Ossuna, encore qu'il ne fût en aucune manière digne de son dévouement. Mais l'intérêt pour une nation réduite au désespoir n'avait aucune part dans les résolutions de la France, et l'appui promis d'abord, puis retiré à un conspirateur et un traître, déconsidérait le gouvernement, car c'était une violation manifeste des traités, et son abandon était un acte de mauvaise foi privée. Il y aurait eu des motifs plus légitimes pour intervenir dans les affaires d'Allemagne, et pour empêcher que la couronne impériale ne devînt héréditaire dans la maison d'Autriche, au mépris de la constitution germanique, et avec un danger évident pour la liberté de toute l'Europe.

On voyait alors en Allemagne, opposés l'un à l'autre, Ferdinand de Styrie, l'héritier désigné de Matthias, et Frédéric V

(1) Watson, Philippe III, L. VI, p. 280, 408-415. — Muratori *Annal.*, T. XV, p. 189-193. — C. Botta, *Storia d'Italia*, T. IV, L. XVIII, p. 223-244. — Le Vassor, L. XIV, p. 191-196.

l'électeur Palatin, placés comme les représentants du catholicisme et de la réforme. Ferdinand avait atteint quarante et un ans; il était doué d'activité, d'adresse dans les négociations, et surtout d'une constance indomptable. Au moment de la mort de Matthias, le parti protestant était tellement supérieur au catholique dans tous les États héréditaires d'Autriche, que la perte de Ferdinand paraissait inévitable. Toute la Bohême était soulevée contre lui; elle avait annulé sa précédente élection, et le 27 août 1619 elle avait déféré sa couronne à Frédéric V, avec le concours des États de Moravie, de Silésie et de Lusace. La Hongrie avait appelé Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, et l'avait reconnu pour roi; la haute et la basse Autriche étaient en insurrection, et les États de ces deux provinces s'étaient déclarés contre Ferdinand; deux fois celui-ci fut assiégé dans Vienne par des armées suffisantes pour l'accabler; ses conseils, ses ministres, ses prélats euxmêmes, le pressaient de céder; son courage seul le sauva. Dans l'intervalle entre les deux siéges de Vienne, et tandis que son rival montait sur le trône de Bohême, Ferdinand courut à Francfort pour assister à la diète électorale. Les électeurs luthériens de Saxe et de Brandebourg se déclarèrent pour lui, en haine du calvinisme de Frédéric V; son suffrage à luimême lui fut compté, comme légitime roi de Bohême : les trois électeurs ecclésiastiques étaient pour lui, et il fut proclamé empereur sous le nom de Ferdinand II, le 28 août 1619. Toutefois Frédéric, qui était en même temps nommé roi de Bohême, et que ses oncles, le duc de Bouillon et le prince d'Orange, avaient encouragé à accepter cette nomination, comptait sur l'appui de Bethlem Gabor, de la Suède, du Danemarck, de la Hollande, de Venise, de son beau-père Jacques, roi d'Angleterre, et même du roi de France. Frédéric avait à peine vingt-quatre ans; on le trouvait affable, gracieux; on ne doutait pas de sa bravoure, et il obtenait toute la faveur que la jeunesse inspire (1).

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autr., p. 145-154.—Schiller, *Dreyssigjæhrigen Krieg*, T. I, p. 152-167. — Le Vassor, L. XIV, p. 129-147; et p. 161-167.

Mais Frédéric attendit vainement l'appui des puissances protestantes sur lesquelles il avait compté, tandis que les catholiques déployèrent pour son rival une énergie et un dévouement qui allaient jusqu'au sacrifice de tous leurs intérêts propres. Philippe III ne se contenta point d'avoir mis au service de son parent, ses généraux Dampierre et Bucquoi, il fit marcher à son aide toute l'armée du marquis Spinola, dans les Pays-Bas, forte de vingt-quatre mille hommes. De son côté Maximilien, duc de Bavière, chef de l'union catholique en Allemagne, s'unit intimement à Ferdinand, et mit à son service le comte de Tilly, en qui on ne tarda pas à reconnaître un des plus habiles généraux de cette époque. En même temps l'empereur envoya auprès de Louis XIII le comte de Furstemberg, comme son ambassadeur, pour lui représenter que sa cause était celle des trônes et de la religion catholique; que la France, avec ses huguenots, organisés comme un État dans l'État, pourrait bien ne pas tarder à éprouver elle-même les funestes conséquences du triomphe des principes protestants et républicains (1).

La France s'était jusqu'à ce jour déclarée la rivale de la maison d'Autriche, et dès le temps de François Ier elle était l'alliée des protestants. En toute occasion elle avait encouragé les électeurs à ne plus accorder la couronne impériale à la maison d'Autriche. Cependant il y avait quelque chose de vrai dans l'avertissement que lui donnait Ferdinand; celui-ci paraissait être alors dans un si grand danger, que ce n'était plus contre l'ambition de sa maison que la France semblait appelée à se tenir en garde : Louis XIII détestait également la réforme et tout esprit de liberté; aussi il montrait de la répugnance à appuyer les protestants d'Allemagne. Le président Jeannin donna un mémoire pour le confirmer dans cette disposition; et d'après ses conseils, le duc d'Angoulême, le comte de Béthune et Châteauneuf, furent envoyés en ambassade aux différents princes d'Allemagne pour les engager à

(1) Schiller, T. I, p. 168. — Le Vassor, L. XIV, p. 169. — Fontenai-Mar., p. 151.

laisser vider entre les deux rivaux leur querelle pour le trône de Bohême, sans y intervenir (1).

Le traité que ces ambassadeurs firent signer à Ulm, le 3 juillet 1620, entre l'union des protestants et la ligue des catholiques, fut tout à l'avantage des derniers. Ces deux ligues s'engageaient à maintenir la paix dans l'Empire ; mais tandis que les protestants, pour atteindre ce but, promettaient de poser les armes, le duc de Bavière se réservait le droit de faire la guerre en Bohême, et les Espagnols, qui n'étaient point compris dans le traité, attaquèrent en même temps le Palatinat. On vit alors à quel point le zèle religieux, toujours si ardent chez les catholiques, s'était refroidi chez les protestants. L'électeur de Saxe, oubliant les intérêts de son Église, s'était allié à la maison d'Autriche ; les autres princes protestants et les villes impériales, n'écoutant qu'une sordide parcimonie, ne profitèrent point du droit qui leur était réservé d'envoyer leurs soldats en Bohême : le roi d'Angleterre fit passer trois mille hommes à son gendre, puis les retira bientôt après. Frédéric fut assailli par des forces supérieures. Cependant les honneurs royaux lui avaient tourné la tête ; il avait mécontenté les Bohémiens pour ne consulter que des Allemands; lors même que l'ennemi s'avançait sur sa capitale, il ne pouvait s'arracher aux festins. Il ne parut point à son armée lorsqu'elle fut attaquée devant Prague, le 8 novembre 1620, par le duc de Bavière; et lorsqu'il apprit sa défaite, quoiqu'il lui restât encore de grandes ressources, il abandonna lâchement ses soldats, ses sujets et son royaume; il s'enfuit sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Berlin : la Bohême et le Palatinat furent en entier envahis par les armées catholiques (2).

La France avait donné à la maison d'Autriche une assistance plus importante qu'elle n'avait compté le faire. Elle avait bien voulu empêcher la ruine de Ferdinand II, mais non pas écraser ses ennemis à ses pieds. Bientôt la nouvelle des effroyables

(1) Flassan, Hist. de la Diplom. fr., T. II, p. 330. — Le Vassor, L. XIV, p. 130-133.

(2) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. III, p. 157-173. — Schiller, T. I, p. 171-182. — Le Vassor, T. II, L. XV, p. 218-230, et 238-250.

rigueurs de l'empereur, de l'abolition de tous les priviléges de la Bohême, de la confiscation des biens de plus de sept cents barons, du supplice de vingt-trois d'entre eux, de la récompense offerte à qui apporterait la tête de vingt-sept autres, de la mise au ban de l'Empire de l'électeur Palatin, de la conquête de ses États par les Bavarois et les Espagnols, de la dissolution enfin de l'Union évangélique, apprirent à Louis XIII qu'il avait tourné contre lui-même la balance politique de l'Europe, et livré l'Allemagne au rival qu'il devait le plus craindre. Il rappela l'ambassade française, qui quitta Vienne le 2 mai 1621, s'applaudissant encore de ce qu'elle n'avait pas réussi à réconcilier Ferdinand II avec Bethlem Gabor, comme elle avait tenté de le faire (1).

Pendant le même temps, Louis XIII était aussi entré en campagne contre les protestants du Béarn ; mais cette guerre n'avait point encore fait répandre de sang. Il avait d'abord voulu visiter les deux gouvernements des ducs d'Épernon et de Mayenne, pour faire rentrer ces seigneurs plus complétement dans le devoir. Le riche duc d'Épernon le reçut avec le faste qu'il se plaisait à déployer dans son château de Cadillac ; Mayenne, qui était venu au-devant de lui pour lui faire ses soumissions, l'accueillit ensuite, le 18 septembre, à Bordeaux. Mais les protestants du Béarn continuaient à refuser d'enregistrer l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques : Louis XIII déclara qu'il irait le faire enregistrer lui-même, et que ni la saison avancée, ni la pauvreté des landes, ni l'âpreté des montagnes, ne l'arrêteraient. Bassompierre fit passer rapidement la Garonne à son armée. Les Béarnais, qui étaient persuadés que le roi ne viendrait pas jusqu'à eux, n'avaient fait aucun préparatif de défense. Le roi fit son entrée à Pau le 15 octobre, sans éprouver aucune résistance. Auparavant, il avait fait saisir et consacrer de nouveau la grande église, pour y entendre la messe à son arrivée. En même temps, par menaces et par négociations, il s'était rendu maître de Navar-

(1) Flassan, Hist. de la Diplom., T. II, p. 342. — Coxe, T. III, p. 175. — Schiller, T. I, L. I, p. 183.—Le Vassor, L. XV, p. 251-259.—Fontenai-Mar., p. 463.

reins, la forteresse et l'arsenal du Béarn, et il y avait mis un gouverneur catholique. Alors non seulement il fit enregistrer l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, mais encore un autre édit du 20 octobre, qui réunissait à la couronne de France les deux débris de l'ancien royaume de Navarre, la basse Navarre et le Béarn, et qui les soumettait en commun au parlement de Pau, dont il changea l'organisation. Il rendit toutefois le gouvernement de cette province au marquis de la Force, qui l'exerçait précédemment; et repartant en toute hâte pour Paris, courant souvent la poste à franc étrier, il y fit son entrée le 7 novembre de grand matin, accueilli par le peuple avec des cris de joie et d'enthousiasme (1).

Mais la soumission du Béarn ne dura guère plus que la présence du roi dans cette province. Comme la grande masse de la population était protestante, elle était tout entière révoltée de se voir enlever ses édifices sacrés, et les biens du clergé dont elle était depuis long-temps en possession. Le gouverneur nouveau que Louis XIII avait mis à Navarreins était seul fidèle à l'autorité royale, tandis que le marquis de la Force encourageait assez ouvertement ses coreligionnaires à la résistance. En même temps, la ville de La Rochelle avait convoqué une assemblée des députés de la religion, et les avait invités à se réunir dans ses murs. Elle prétendait pouvoir le faire sans attendre l'autorisation royale, parce que Luynes avait fait déclarer à l'assemblée de Loudun que si les trois griefs principaux dont elle se plaignait n'étaient pas incessamment écartés, elle pourrait se réunir au bout de six mois. Il paraît que le gouvernement apporta des retards aux concessions qu'on lui demandait, savoir, de remettre un gouverneur protestant dans la ville de Lectoure, de nommer deux juges protestants à la chambre mi-partie de Paris; enfin de confirmer pour quatre ans la garde des villes de sûreté. Il finit pourtant par s'exécuter pour toutes trois, en sorte que la convocation à La Rochelle était absolument illégale; elle le devint

(1) Richelieu, T. XXII, L. XI, p. 100-113. — Bassompierre, p. 209. — Rohan, L. II, p. 185. — Fontenai, p. 193-196. — Le Vassor, L. XV, p. 217, 231. — Bazin, T. II, p. 123.

davantage après que le roi eut, le 14 novembre 1620, défendu aux députés des Églises de se réunir, sous peine de se rendre criminels de lèse-majesté. Les seigneurs du parti, et surtout le sage Duplessis-Mornay, firent ce qu'ils purent pour engager les réformés à ne pas provoquer l'autorité royale pour des causes qui ne pouvaient justifier une guerre civile; mais le pouvoir dans le parti avait passé presque absolument aux bourgeois des villes et aux ministres, qui se livraient aveuglément à leur fanatisme et à leur orgueil, et qui étaient d'autant plus applaudis, qu'ils montraient plus de violence. Les députés arrivèrent de tous côtés à La Rochelle; ils célébrèrent un jeûne public, et firent l'ouverture de leur assemblée le 24 décembre 1620 (1).

(1621.) Le premier acte de cette assemblée fut d'adresser, le 2 janvier 1621, ses remontrances au roi. Elle justifiait sa convocation, sur les assurances que le prince de Condé et le duc de Luynes avaient données en congédiant l'assemblée de Loudun; elle portait des plaintes nouvelles sur les prédications destinées à exciter le peuple contre les huguenots, sur les violences exercées contre eux à Lyon, à Moulins, à Dijon, à Bourges, où leurs morts avaient été déterrés, leurs temples brûlés, leurs pasteurs chassés, sans qu'ils en pussent obtenir justice. Mais lorsque Favas, député général des Églises, présenta cette remontrance au roi, Louis répondit avec hauteur qu'il ne recevrait rien de la part de quelques factieux venus à La Rochelle, malgré les défenses qui leur en avaient été faites (2). Le roi était vivement aigri. Favas, au lieu de chercher à l'apaiser, semblait vouloir se faire un mérite auprès de l'assemblée de La Rochelle, en poussant les choses à l'extrême. Duplessis-Mornay écrivait lettres sur lettres aux huguenots pour les porter à la modération. Le duc de Bouillon, alors retenu au lit à Sédan, par la goutte, disait : « Si j'étois » en état de me faire porter dans la salle du Louvre, je me » traînerois, tout estropié que je suis, aux pieds du roi, et je

(1) Le Vassor, L. XVI, p. 270.
(2) *Ibid.*, p. 273.

» lui demanderois pardon pour l'assemblée ; car il n'est que » trop vrai que les formalités requises pour sa convocation » n'ont pas été gardées. » Lesdiguières était plus prononcé encore ; il est vrai que cet habile capitaine n'écoutait depuis long-temps que son ambition et non sa conscience ; il avait promis de se faire catholique si le roi lui donnait le rang de connétable ; puis il venait de renoncer à cette éminente dignité en faveur de Luynes, qui n'avait jamais commandé d'armée. Ce fut le 2 avril 1621 que l'épée fut donnée au nouveau connétable, tandis que Lesdiguières se contenta du titre de maréchal-général qui le mettait au-dessus de tous les autres maréchaux. Le roi saisissait avec empressement le projet de guerre nouvelle qui lui était offert, et l'espoir d'abattre entièrement les réformés. L'assemblée de La Rochelle, de son côté, acceptait la guerre avec une imprudence rare. Le marquis de Châteauneuf vint avec cinq autres membres de cette assemblée trouver à Niort les ducs de Rohan, de la Trémouille et de Soubise. Il commença par leur déclarer que l'assemblée ne demandait point leur avis, mais qu'elle voulait seulement concerter avec eux les moyens de pourvoir à la défense et à la conservation des églises réformées. Rohan ne se déconcerta point, et remontra vivement la nécessité de se séparer. « Si » vous ne voulez pas soutenir l'assemblée, reprit Châteauneuf, » on saura bien se défendre sans vous. » Quelques paroles aigres et piquantes furent encore échangées entre eux ; puis tout à coup Rohan se condamnant par point d'honneur à écouter les ordres de son parti, plutôt que sa propre raison, lui dit : « Si l'assemblée prend des résolutions contraires à mon avis, » cela ne me séparera pas des intérêts de nos Églises. » La Trémouille et Soubise n'osèrent reculer, et firent la même protestation. Les marquis de la Force et de Châtillon, l'un en Béarn, l'autre en Languedoc, avaient pris les mêmes engagements envers l'assemblée : c'est à ces cinq seigneurs et à un petit nombre de villes que se trouvaient réduites toutes les forces du parti qui osait défier le roi (1).

(1) Le Vassor, L. XVI, p. 279, 331, 334, 337.—Mém. de Richelieu, L. XII,

Le nouveau connétable Luynes faisait cependant avancer l'armée royale vers la Loire; on parlait de quarante mille fantassins et de huit mille chevaux, qui ne devaient pas, il est vrai, servir tous dans le même corps d'armée. Le 24 avril, le roi publia une déclaration remplie d'assurances de son intention de maintenir les édits en faveur de la religion réformée, mais en même temps de menaces contre ceux qui se serviraient du prétexte de la religion pour colorer leur révolte. Le 29 avril, il partit de Fontainebleau pour aller joindre son armée : le connétable en prenait le commandement, en se conduisant toutefois d'après les conseils du maréchal-général de Lesdiguières. Non seulement une foule de seigneurs s'empressaient à faire partie de cette expédition, la reine mère, la reine régnante, la connétable duchesse de Luynes, et tout un cortége de femmes suivaient aussi le roi. Pour subvenir aux frais d'une aussi brillante armée, divers édits de finance, dont l'un rétablissait la paulette, ou droit annuel, avaient fait rentrer dix millions de livres dans les coffres de l'État (1).

De son côté l'assemblée de La Rochelle s'était emparée de tous les pouvoirs, et gouvernait la république des huguenots. Elle avait divisé tous ceux de la France en huit gouvernements qu'elle nommait cercles, et elle avait donné des chefs à chacun. Elle avait attribué au duc de Bouillon le commandement des protestants de la Normandie, de l'Ile-de-France, et des autres provinces septentrionales, mais en même temps, comme premier maréchal de France, elle lui décernait le commandement général des réformés, en quelque province qu'il se trouvât. C'était ainsi qu'enorgueillis par l'esprit de corps, une poignée de gentilshommes, de bourgeois et de ministres, disposaient d'hommes puissants qui ne songeaient nullement à leur obéir; Bouillon, âgé de soixante-cinq ans (il était né le 28 septembre 1555), était alors perclus de goutte;

p. 118-128. — Fontenai, p. 499-502. — Rohan, L. II, p. 183, 185. — Bazin, T. II, p. 132-138.

(1) Bazin, T. II, p. 145. — Le Vassor, L. XVI, p. 338. — Richelieu, L. XII, p. 136. — Fontenai-Mar., p. 499-501. — Rohan, L. II, p. 183, 184.

il avait renoncé aux intrigues et aux guerres civiles où il avait passé sa jeunesse ; il intercéda pour les réformés dans ses lettres à Louis XIII, mais il ne sortit jamais de Sédan. De même l'assemblée avait donné à Lesdiguières le commandement des protestants de la Bourgogne, de la Provence, et du Dauphiné, tandis que ce vieux capitaine était prêt à faire abjuration, et marchait déjà avec leurs ennemis. Le duc de la Trémouille fut chargé de l'Angoumois, la Saintonge et les îles ; homme faible d'esprit et de caractère, il ne vit pas plus tôt l'armée royale entrée en Poitou, qu'il lui fit sa soumission. On annonçait déjà que le marquis de Châtillon, dans le bas Languedoc, les Cévennes et le Gévaudan, le vieux la Force en Guienne, et son fils aîné en Béarn, ne persisteraient pas long-temps dans l'insurrection, et qu'on les verrait faiblir dès que les armées royales auraient eu le temps d'arriver jusqu'à eux. L'assemblée ne rencontra une parfaite obéissance, et les huguenots un dévouement absolu que dans les deux frères, ducs de Rohan et de Soubise, dont le premier fut chargé du commandement de la haute Guienne et du haut Languedoc, le second du Poitou et de la Bretagne (1).

L'assemblée se réservait de donner les provisions des charges scellées de son sceau, sur lequel on voyait empreinte une figure de la religion, avec ces mots, *pro Christo et rege*. Trois de ses députés devaient assister au conseil du commandant général, avec droit de suffrage; pour subvenir aux frais de la guerre, elle ordonnait d'arrêter tous les deniers royaux, provenant des tailles, aides, gabelles et autres impositions, tous les revenus ecclésiastiques, et le sixième des butins et rançons ; elle confirmait dans leurs charges les seuls officiers de justice et de finances qui faisaient profession de la religion, et elle assurait les traitements des pasteurs sur le plus clair des revenus ecclésiastiques. On prétendit que ce réglement n'était autre chose que l'organisation d'une république huguenote, à l'instar de celle des Provinces-Unies. Si les réformés se déter-

(1) Le Vassor, L. XVII, p. 346. — Le réglement sous date du 10 mai 1621, se trouve aux Traités de Paix, T. III, p. 169.

minaient à la révolte et à la guerre civile, le modèle des Hollandais était peut-être le meilleur qu'ils pussent suivre ; mais les circonstances n'étaient point faites pour leur inspirer une telle énergie ; se vouer à la guerre civile, à la guerre de religion, c'est se vouer avec son pays aux plus affreux malheurs ; l'excès de l'oppression peut seul, non seulement justifier une telle entreprise, mais même lui donner des chances de succès, car on ne peut demander le courage du désespoir qu'à ceux auxquels il ne reste point d'autre issue (1).

Ce n'est pas que le roi n'eût au fond du cœur une profonde malveillance pour les huguenots ; que le père Arnoux, jésuite, son confesseur, ne lui rappelât sans cesse l'obligation de les exterminer ; que dans la plupart des sermons on ne cherchât à réveiller le fanatisme populaire contre eux, et qu'ils ne fussent souvent exposés à de sanglants outrages. A Tours, le peuple soulevé venait d'arracher à la pompe funèbre pour le brûler, le corps d'un réformé qu'on portait au tombeau, de brûler le temple, de piller quelques maisons. Le roi ne voulut pas que les huguenots pussent croire qu'en se tenant paisibles ils couraient autant de danger que s'ils se défendaient ; arrivé à Tours il fit informer contre les séditieux, et en fit pendre cinq (2). De là il passa à Saumur, après avoir donné parole au vieux Duplessis-Mornay, qu'il n'ôterait point de ses mains cette place que Henri IV lui avait confiée trente-quatre ans auparavant. Mais une fois dans le château il déclara que la prudence ne lui permettait pas de le laisser à un huguenot. Luynes offrit pour récompense à Mornay cent mille écus et le bâton de maréchal, mais Mornay ne voulait pas vendre une des places de sûreté données à sa religion. Il ne céda donc qu'à la force ; à l'âge de soixante-treize ans il fut mis dehors de ce gouvernement, seule récompense qu'il eût reçue de Henri IV pour tant et de si longs services. Il se retira à son château de la Forêt-sur-Sèvre en bas Poitou, et il y mourut deux ans après (3).

(1) Le Vassor, L. XVII, p. 347.
(2) Richelieu, L. XII, p. 137.
(3) Le Vassor, L. XVII, p. 352-356. — Préface aux œuvres de Duplessis, T. I. — Bazin, T. II, p. 151-154. — Rohan, T. II, p. 185.

Dès le commencement des hostilités, il fut évident qu'une bien petite partie des réformés entreprenait seule de tenir tête à toute la puissance royale. Le comte de Saint-Paul avait pris Gergeau sur la Loire, et répondait de l'obéissance du Vendômois, de la Beauce et du Dunois; Condé avait pris Sancerre et en avait rasé les fortifications; Vendôme contenait les huguenots de la Bretagne; ceux de la Champagne, de la Picardie et de la Normandie s'étaient laissé désarmer sans résistance; ceux de la Provence et du Dauphiné, dont le marquis de Montbrun devait prendre le commandement, au défaut de Lesdiguières, n'osaient point se déclarer contre leur gouverneur. La duchesse de la Trémouille ouvrit Thouars aux armées du roi; toutes les villes du Poitou se hâtèrent de faire leur soumission, et Louis XIII, arrivé à Niort le 27 mai, apprit que, de toute la province, la seule ville de Saint-Jean-d'Angely, où s'était enfermé le duc de Soubise, refusait de lui obéir (1).

Le siége de Saint-Jean-d'Angely commença le 30 mai, et dès ce premier jour le faubourg fut pris d'assaut, encore qu'on l'eût défendu un mois contre Charles IX. Le corps de la place capitula le 25 juin. Soubise promit de ne jamais plus porter les armes contre le roi, mais il n'observa pas long-temps sa parole; peut-être s'en crut-il dégagé par la rigueur extrême avec laquelle fut traitée la ville qu'il avait défendue. Ses fortifications furent rasées, ses priviléges supprimés, ses habitants déclarés taillables et corvéables, comme ceux du plat pays (2). Le roi chargea ensuite le duc d'Épernon d'attaquer La Rochelle : de tout temps ce duc avait été l'ennemi de cette ville; mais ses forces ne suffisaient point pour réduire une place très forte, à laquelle la mer était toujours ouverte. Avec le reste de son armée Louis XIII entra en Guienne. Déjà une partie des réformés séduits par Boesse Pardaillan s'étaient sé-

(1) Le Vassor, L. XVII, p. 356. — Bazin, T. II, p. 154. — Rohan, L. II, p. 189.

(2) Richelieu, L. XII, p. 140. — Bassompierre, p. 272. — Fontenai-Mar., p. 510. — Rohan, L. II, p. 188. — Le Vassor, L. XVII, p. 364. — Bazin, T. II, p. 156-158.

parés du marquis de la Force, et voulaient traiter avec le roi; bientôt la défection s'étendit jusqu'à ceux dont l'assemblée de La Rochelle se croyait le plus assurée. Ce Châteauneuf, gentilhomme limousin, qui avait provoqué Rohan, en lui disant que l'assemblée se défendrait bien sans lui, vendit à Luynes sa ville de Pons en Saintonge, et Favas, député général des Églises, qui avait empêché la pacification quand elle était possible, livra de même Castel-Jaloux. Presque toutes les autres villes de la basse Guienne ouvrirent leurs portes; le roi fut seulement arrêté du 23 juillet au 5 août, devant Clérac, petite ville sur le Lot, qui se défendit avec vigueur. Louis s'en étant enfin rendu maître, fit pendre trois de ses principaux habitants. Ce fut à ce siége que mourut le garde des sceaux Du Vair, qui avait suivi l'armée. Les sceaux furent remis au connétable Luynes. Jamais encore on n'avait vu le même homme déclaré chef en même temps de toutes les armées et de la justice. Cette cupidité, ce pouvoir scandaleux, excitaient un ressentiment universel; on reprochait à Luynes sa grandeur, ses richesses, et celles de ses deux frères. On disait de lui qu'il n'était bon connétable que pour la paix, bon chancelier que pour la guerre; on révoquait en doute jusqu'à sa bravoure personnelle. Toutefois et dans la paix et dans la guerre, son administration n'avait jusqu'alors été marquée ni par de grandes fautes, ni par de grands malheurs (1).

A cette époque, l'affection si vive que le roi avait eue pour le duc de Luynes s'était dissipée. Déjà Louis XIII manifestait ce caractère timide et chagrin, qui lui fit toujours prendre en aversion ceux dont il exécutait docilement les volontés. Il se sentait fatigué du connétable; il était choqué de son faste, il l'appelait le roi Luynes; puis il s'effrayait de l'idée que s'il le renvoyait, il faudrait tout ordonner lui-même, et que toute la responsabilité retomberait sur lui. Il parla avec amertume contre Luynes au père Arnoux, son confesseur, que Luynes lui-même lui avait donné, à Bassompierre, à Pui-

(1) Le Vassor, L. XVII, p. 369.—Bazin, T. II, p. 160.— Fontenai, p. 515. — Richelieu, L. XII, p. 144.

sieux, et tous pensaient comme Bassompierre, que c'étaient là des querelles entre mari et femme, après lesquelles on ne manque jamais de chasser les valets qui en ont su quelque chose. En effet, dès lors, et jusqu'à la fin de son règne, Louis XIII ne manqua jamais de sacrifier au favori dont il se lassait, ceux qui avaient écouté ses plaintes (1).

Jusqu'alors le roi n'avait eu que des succès dans sa campagne contre les huguenots. Il ne commença à rencontrer une résistance obstinée que dans le siége de Montauban qu'il entreprit le 18 août. Le comte d'Orval, un des fils du duc de Sully, commandait dans cette place, et son père, qui était aussi dans la province, essaya vainement de négocier entre lui et la cour. Mais d'Orval céda son poste à la Force, lorsque celui-ci voyant la ruine de ses affaires dans la basse Guienne, se retira dans Montauban avec deux de ses fils; la garnison était de quatre ou cinq mille hommes, les plus audacieux et les plus compromis entre les huguenots des provinces que le roi avait occupées; les bourgeois et même les femmes, animés par Dupuy, le premier consul de Montauban, qui se signala autant par sa prévoyance que par sa bravoure, partagèrent tous les dangers et toutes les fatigues des soldats. Chacun des grands de l'armée apportait son projet, promettait un succès facile, et par une attaque inconsidérée attirait sur les armes du roi un nouveau revers. Dans une de ces attaques le duc de Mayenne fut tué le 17 septembre, et le regret qu'on en ressentit à l'armée, mais plus encore à Paris, rappela les temps de la Ligue, et la demi-royauté de son père. La populace de la capitale voulut le venger sur les huguenots; elle en tua plusieurs, et brûla leur temple à Charenton (2).

Beaucoup de capitaines et de gens de marque avaient été tués dans l'armée du roi: plusieurs assauts avaient été repoussés. Cependant les assiégés avaient de leur côté perdu du monde, et ils pressaient le duc de Rohan, qui tenait la cam-

(1) Bassompierre, p. 348. — Le Vassor, L. XVII, p. 366. — Bazin, T. II, p. 170.

(2) Le Vassor, L. XVII, p. 390-394. — Bassompierre, p. 276-294. — Richelieu, L. XII, p. 147-150. — Fontenai, p. 517-520. — Bazin, T. II, p. 162.

pagne, et qui faisait armer le bas Languedoc et les Cévennes, de les renforcer au moins d'un millier d'hommes. Rohan, trompant le duc d'Angoulême qui cherchait à lui barrer le chemin, fit en effet entrer le 28 septembre, environ mille hommes dans Montauban, mais il en perdit au moins autant, qui avaient fait leur attaque par un autre côté. Luynes demanda, pour le 12 octobre, à Rohan, qui était cousin de sa femme, une entrevue sur la route de Castres, où ce dernier avait son quartier général. Il ne croyait pas qu'aucun seigneur pût résister aux offres de grandeur et de richesse qu'il voulait lui faire; mais Rohan ne voulut pas même entendre parler d'un traité, où tous ceux de sa religion ne seraient pas compris. Cependant un assaut donné le 21 octobre n'avait point eu de succès, les maladies se multipliaient dans le camp; on assurait que par elles ou par le fer ennemi, l'armée du roi avait déjà perdu huit mille hommes. Le duc de Montmorency avait amené trois mille fantassins de son gouvernement de Languedoc, mais ce duc, étant tombé malade, et ayant quitté le camp, tous ses soldats désertèrent la même nuit. De mauvaises nouvelles arrivaient en même temps des provinces; Bassompierre, dont la bravoure ne pouvait être suspecte, eut enfin le courage de dire au roi qu'il ne restait qu'un seul parti sage à prendre, celui de lever le siége. Le roi y consentit les larmes aux yeux, et la retraite se fit le 2 novembre en bon ordre (1).

Pour que la campagne ne se terminât pas par un revers, le connétable conduisit le roi au siége de la petite place de Monheur sur la Garonne, qu'il était sûr de réduire, car elle n'était défendue que par deux cent soixante soldats. En effet, elle capitula le 11 décembre; mais le roi, naturellement dur, et qu'un échec récent avait rendu plus cruel, n'accorda la vie sauve qu'aux gentilshommes et aux soldats; plusieurs des habitants furent assommés, la ville fut pillée et brûlée (2).

(1) Le Vassor, L. XVII, p. 402. — Rohan, L. II, p. 190-198. — Richelieu, L. XII, p. 151. — Bassompierre, p. 329-332. — Fontenai, p. 522. — Bazin, T. II, p. 168. — Ponchartrain, T. XXXI, L. IV, p. 310.

(2) Le Vassor, L. XVIII, p. 420. — Bazin, T. II, p. 172.

C'était ainsi que Luynes avait compté de terminer glorieusement la campagne. Il venait en même temps de remporter une autre victoire à la conr, et dans la faveur du roi, il avait fait renvoyer le jésuite Arnoux, confesseur de Louis, coupable d'avoir écouté les plaintes que ce prince lui faisait de son favori. Bassompierre n'aurait pas tardé à éprouver le même sort s'il avait prêté l'oreille aux confidences que le roi était empressé à lui faire ; et cependant l'affection de Louis pour le connétable était absolument éteinte ; l'inclination qu'il avait ressentie pour madame de Luynes, s'était aussi changée en haine. Chaste et réservé comme il était dans ses amours, le roi avait conçu ou du dégoût ou de la jalousie de ce que la belle connétable écoutait d'autres propos galants que les siens. Il avertit Luynes que le duc de Chevreuse était amoureux d'elle. « Il me dit, raconte Bassompierre, qu'il lui avoit fait cette harangue, dont je lui dis qu'il avoit très mal fait, et que c'étoit pécher de mettre mauvais ménage entre le mari et la femme. Il me dit : Dieu me le pardonnera s'il lui plaît, mais j'ai eu grand plaisir de me venger de lui, et de lui faire ce déplaisir ; et devant qu'il fût six mois il comptoit bien lui faire rendre gorge de toutes choses qu'il lui avoit prises (1). » Louis XIII n'eut point le temps ou de poursuivre cette vengeance, ou plutôt, comme il est plus probable, d'après son caractère où les habitudes l'emportaient toujours sur les affections, de sacrifier celui à qui il en avait fait la confidence. Car à peine arrivé devant Monheur, Luynes avait été atteint d'une de ces fièvres purpurines qui avaient causé tant de ravages dans l'armée. Pendant qu'on était encore occupé à brûler la ville de Monheur, il y succomba dans un village rapproché, le 14 décembre 1621. Le roi ne cacha point qu'il ne le regrettait guère, les courtisans et le peuple le pleurèrent moins encore. Louis XIII repartit en hâte pour Paris, où il fit son entrée le 28 janvier 1622. S'il n'avait pas dompté la rébellion, il l'avait repoussée vers les provinces les plus éloignées, il l'avait comme acculée à la Méditerranée. Dans une ligne

(1) Bassompierre, p. 353.

plus rapprochée, La Rochelle, Montauban et Royan, que le duc de Soubise venait de surprendre, restaient seules au pouvoir des réformés ; et les Parisiens témoignèrent une joie égale à voir leur jeune roi revenir vainqueur des huguenots, et à le voir débarrassé de son favori (1).

(1) Le Vassor, L. XVIII, p. 420. — Richelieu, L. XII, p. 154-176. — Fontenai, p. 528. — Rohan, L. II, p. 199. — Bassompierre, p. 359. — Capefigue, T. III, p. 244. — Bazin, T. II, p. 173.

CHAPITRE XIV.

Seconde campagne contre les huguenots et paix de Montpellier. Le duc de Féria fait soulever la Valteline ; importance de cette vallée. Le cardinal de Richelieu, appelé aux affaires par la Vieuville, le remplace. Il fait attaquer la Valteline et l'État de Gênes. Paix de Mouçon. — 1622-1624.

(1622.) Dans la première moitié du dix-septième siècle, les souverains qui occupaient les trônes des principales monarchies de l'Europe semblaient plus bouffis de l'orgueil royal qu'aucun de leurs prédécesseurs, et cependant tous également étaient incapables de gouverner par eux-mêmes. Nous avons vu que le roi d'Espagne, Philippe III, aurait cru déroger à l'éclat de sa couronne, s'il avait admis un souverain qui n'était pas roi à s'égaler à lui en signant avec lui un traité de paix ; qu'il laissait déclarer, en son nom, qu'il ne pouvait être lié par des traités, parce qu'un grand monarque ne reconnaît d'autres obligations que ses propres volontés ; cependant aucun homme ne se montra plus constamment incapable d'avoir une volonté que lui. En Angleterre Jacques Ier rendait également un culte à la plénitude de la puissance royale. Il était animé d'un profond respect pour sa propre majesté, pour celle de tous les rois, en qui il voyait toujours une image de Dieu. Quelque zélé qu'il fût pour la réforme religieuse dont il s'était fait le champion dans ses écrits de controverse, le dogme du pouvoir absolu des rois avait bien plus d'influence sur sa conduite ; aussi se faisait-il scrupule d'assister les réformés combattant pour la liberté de conscience ; c'est dans cet esprit qu'il refusa ses secours aux Hollandais, quoique anciens alliés de son peuple ;

à son gendre l'électeur palatin, quoique allié à son propre sang ; les premiers n'étaient à ses yeux que des révoltés contre l'Espagne ; le second, qu'un révolté contre l'empereur. Malgré sa religion encore, il dédaignait pour son fils toute alliance inférieure à celles des maisons de France ou d'Autriche, et à cette époque c'était avec la cour de Madrid qu'il négociait un mariage pour le prince de Galles. « Jaloux, dit Hume, de la » dignité royale, parce qu'il sentoit en lui-même combien sa » dignité personnelle étoit petite (1). »

Le même contraste se trouvait dans Louis XIII comme dans Philippe III et dans Jacques Ier. Louis XIII ne cessa d'obéir pendant toute sa vie ; mais il ne voulait reconnaître l'existence ni des droits civils, ni des droits politiques, ni des droits de la conscience ; l'autorité absolue du monarque était à ses yeux la base de tout bon gouvernement. On aurait dit que comme l'amour de la liberté et l'intelligence des droits de l'humanité commençaient à se répandre, que comme les Hollandais, les Anglais, les Bohêmes, les Hongrois, les Allemands invoquaient leurs chartes, ou les principes de raison et de justice sur lesquels elles étaient fondées, les monarques se croyaient appelés à leur opposer les théories les plus offensantes du despotisme.

La haine de la liberté, la haine d'un parti qui prétendait mettre des limites à l'autorité royale, et qui, par ses villes de sûreté, ses assemblées politiques, son organisation en cercles, prenait des mesures contre elle pour maintenir ses droits, était entrée pour beaucoup dans la détermination de Louis XIII de faire la guerre aux huguenots : mais le roi se défiait de lui-même ; il avait besoin de se reposer sur la volonté d'autrui. La mort du connétable de Luynes lui avait ôté en quelque sorte le moyen de rien résoudre jusqu'à ce qu'un nouveau favori se fût emparé de lui. Auprès de lui, sur la Garonne, à la fin de décembre 1621, deux partis se disputaient déjà la faveur, celui des ministres et celui des courtisans : Henri de Gondi, cardinal de Retz, président du conseil, Henri de Schomberg, grand-maître de l'artillerie et surintendant des finances, et

(1) Hume's, *History of England*, Tom. VIII, ch. 45, p. 237.

de Vic, garde des sceaux, avaient formé un triumvirat qui se croyait assez fort pour garder le pouvoir; ces trois hommes s'efforçaient de persuader au roi de ne point prendre de favori, de régner par lui-même, ce qui voulait dire de les laisser faire; et pour gagner sa faveur, ils le pressaient de poursuivre la guerre contre les huguenots. Les militaires, au contraire, et les courtisans auraient préféré rendre la paix au royaume, et ramener le roi à Paris. Ils voyaient que Louis XIII ressentait alors beaucoup de goût pour Bassompierre, dont la gaîté, la valeur, la magnificence le séduisaient, en même temps qu'aucun homme de la cour n'avait plus de souplesse dans l'esprit, plus d'empressement à suivre le pouvoir et à conformer ses opinions et ses volontés à celles du maître. Les ministres, pour éloigner Bassompierre, lui offraient la lieutenance de la Guienne et le bâton de maréchal de France. Il refusa leurs offres, et cependant, homme de plaisir, il semblait sentir qu'il n'avait point assez de force de volonté pour diriger le monarque; il n'aspira point à succéder à Luynes, et il reconnut le premier que le roi allait tomber sous la domination ou de sa mère ou du prince de Condé, son cousin. Sa mère, dirigée alors par la haute prudence de Richelieu, ne fit voir à son fils, lorsqu'elle le reçut à Paris le 28 janvier, que déférence, que tendresse et que modestie; le prince de Condé, qui dès qu'il avait reçu la nouvelle de la mort de Luynes, était accouru auprès du roi, et l'avait rejoint sur sa route, entra aussitôt dans la cabale des ministres; il excita Louis XIII à pousser avec vigueur la guerre contre les huguenots, jugeant bien que plus le faible monarque aurait d'embarras, plus il sentirait le besoin de se reposer sur lui. L'intrigant abbé Rucellaï, qui s'était brouillé avec la reine et avec Richelieu, était alors le conseil et le guide du prince de Condé (1).

La belle veuve du connétable, qui avait pendant un temps causé quelque jalousie à la jeune reine, était revenue à Paris avec la cour, et elle semblait se plaire à encourager Anne

(1) Bassompierre, p. 359-365. — Richelieu, L. XIII, p. 188-191. — Bazin, T. II, p. 177-180.—Capefigue, T. III, p. 255.—Le Vassor, L. XVIII, p. 421.

d'Autriche dans son étourderie. Un jour la jeune reine, en courant dans la grande salle du Louvre avec madame de Luynes et mademoiselle de Verneuil, fit une chute qui lui causa une fausse couche. Le roi envoya aussitôt à ces deux dames l'ordre de quitter le palais sous trois jours. Madame de Luynes dépêcha à l'instant au prince de Joinville, qui venait de prendre le titre de duc de Joyeuse, un courrier pour l'en avertir, et lui dire que son crédit seul et son rang élevé pouvaient la sauver de cette disgrâce. Le duc, qui était fort amoureux, prit galamment son parti, malgré les conseils de ses amis. Il épousa la jeune veuve, qui devint célèbre sous le nom de duchesse de Chevreuse, et qui, ainsi que mademoiselle de Verneuil, obtint permission de demeurer auprès de la reine (1).

Le roi avait rappelé auprès de lui ses denx vieux ministres, le président Jeannin et le chancelier Sillery, et ceux-ci, qui étaient jaloux du prince de Condé, et blessés par son arrogance, conseillèrent à Louis de faire rentrer la reine mère au conseil. Les autres ministres, il est vrai, s'y opposaient, « pas » tant, dit Richelieu dans ses Mémoires, par aversion qu'ils » eussent contr'elle, que par la crainte qu'y étant une fois » établie, elle ne m'y voulût introduire. Ils connoissoient en » moi quelque force de jugement; ils redoutoient mon esprit, » craignant que si le roi venoit à prendre quelque connois- » sance particulière de moi, il me vînt à commettre le prin- » cipal soin de ses affaires (2). » La reine cependant fut appelée au conseil, et s'y conduisit avec une extrême déférence, se rangeant toujours à l'avis de l'un des ministres, et s'efforçant ainsi d'effacer l'impression que son fils avait gardée de son caractère intrigant et ambitieux. Mais quand la question de la paix ou de la guerre avec les huguenots fut remise sur le tapis, Condé parla avec chaleur pour la guerre, où il voulait conduire et le roi et le duc d'Anjou son frère, tandis qu'il laisserait Marie de Médicis à Paris. C'était à ses yeux le

(1) Fontenai-Mar., p. 530. — Bassompierre, p. 376.

(2) Richelieu, L. XIII, p. 193. Cette phrase dans les Mémoires est corrigée de la main même de Richelieu.

moyen le plus sûr d'amener Louis XIII à s'en remettre absolument à lui; on soupçonnait aussi qu'il calculait sur la chance des dangers de la guerre qui pouvaient atteindre les deux princes à la fois, auquel cas il était leur héritier légitime. Marie s'opposa autant qu'elle put à la guerre, secondée par les plus sages ministres, par Lesdiguières qui représentait l'ardent désir des protestants d'obtenir la paix, et les dangers que courait la France, si elle ne maintenait pas au dehors la balance politique de l'Europe. Si la guerre était résolue, encore demandait-elle que son fils ne s'y exposât pas de nouveau, ou bien voulait-elle l'accompagner. Elle obtint seulement que le duc d'Anjou resterait à Paris, et Condé, profitant du goût du roi pour les exercices et les revues, qu'il prenait pour une ardeur guerrière, l'enleva en quelque sorte le 21 mars 1622, pour le conduire à Orléans, où il s'embarqua, avec les troupes qui y étaient rassemblées; il arriva par eau rapidement à Nantes (1). Sa mère, n'ayant pu le retenir, prit le parti de le suivre; mais une maladie la força de s'arrêter à Nantes.

La guerre où Condé entraînait le jeune roi, pour le dérober à l'influence de sa mère, fut marquée par des succès, et plus encore par d'atroces cruautés. Le duc de Soubise, qui avec une petite armée partie de La Rochelle, à laquelle vinrent se joindre les mécontents de la province, avait fait soulever de nouveau le bas Poiton, fut atteint le 16 avril, dans l'île de Rié, près de l'embouchure de la Loire, comme il voulait faire embarquer ses troupes, mais avant que le flux eût assez élevé les eaux, pour qu'il pût s'éloigner du rivage. « Nous marchâ- » mes, dit Bassompierre, jusqu'à la vue des ennemis, près » de deux lieues, lesquels se jetèrent dans les vaisseaux et » dans Saint-Gilles; et les autres mirent les armes bas, nous » demandant miséricorde, sans rendre aucun combat. La ca- » valerie s'enfuit de même; mais ne pouvant faire une si lon- » gue retraite, la plupart furent tués en la suite de la victoire » par les paysans. Il y mourut sur le champ, tués de sang

(1) Richelieu. L. XIII, p. 207. — Fontenai-Mar.. p. 532. — Bassompierre, p. 368-379. — Le Vassor. L. XVIII, p. 437.

» froid, sans résistance, plus de quinze cents hommes, et plus
» d'autant de prisonniers, qui furent envoyés aux galères ; le
» reste fut tué par les gens de M. de la Rochefoucauld et par
» les paysans. De telle sorte que M. de Soubise rentra à La
» Rochelle, avec trente chevaux, de sept cents qu'il avoit, et
» ne s'en retourna pas quatre cents hommes de pied, de sept
» mille qu'il avoit le jour précédent en son armée (1). »

Les généraux de Louis XIII racontent ces massacres sans réflexion, sans étonnement, sans paraître soupçonner qu'un roi pouvait traiter avec plus de ménagements des sujets qui demandaient la paix, qui faisaient faire par Lesdiguières, par le duc de Bouillon, par le duc de Sully, alors retiré dans ses terres du Querci, des offres répétées de soumission que le prince de Condé était déterminé à ne point écouter. Au milieu de mai le roi reçut à capitulation Royan, dont il avait fait entreprendre le siége par le duc d'Épernon. Il chargea ensuite ce duc d'observer La Rochelle, tandis que sous la conduite du prince de Condé il s'avança vers la basse Guienne. D'après les détails que donne Bassompierre, Condé paraît avoir été fort peu habile dans l'art de la guerre et l'attaque des places, mais hautain, soupçonneux, querelleur, et obstiné à repousser les avis des gens de l'art. Cependant le roi soumettait les unes après les autres les petites places qu'il rencontrait sur son passage, et considérant la bravoure des assiégés comme une obstination coupable dans la rébellion, il les traitait avec la dernière rigueur. A Tonneins, à Négrepelisse, tous les habitants mâles furent passés au fil de l'épée, les femmes abandonnées aux soldats, les maisons brûlées, et les murailles abattues ; les villes mêmes qui capitulaient éprouvèrent la sévérité du roi : ainsi à Saint-Antonin, le ministre avec dix bourgeois furent pendus ; les autres rachetèrent leur vie au prix de cinquante mille écus. La dévotion se mêlait à ces cruautés. Lorsque la cour arriva à Toulouse, le 2 juillet, elle n'y parut occupée que de religion ; le prince de Condé,

(1) Bassompierre, p. 589. — Bazin, T. II, p. 189. — Richelieu, L. XIII, p. 209.

le duc de Vendôme, le grand prieur et le duc de Chevreuse, donnèrent à tous l'exemple, et six cents courtisans communièrent solennellement (1).

Pendant ce temps les grands seigneurs attachés à la réforme, effrayés des chances qu'ils couraient, ou séduits par les offres de la cour, faisaient leur traité les uns après les autres; le marquis de la Force se laissa acheter, le 25 mai, au prix de deux cent mille écus, et d'un bâton de maréchal de France. Le duc de Sully avait traité pour remettre au roi sa forteresse de Cadenac; mais il prenait des prétextes pour différer d'exécuter sa promesse : tantôt il disait que son fils, le comte d'Orval, tantôt que le beau-frère de celui-ci, la Force, lui faisaient violence ; enfin il fut contraint de céder, et de se retirer à Sully, où le roi lui permit seulement d'emporter ses meubles les plus précieux. Peu après, le plus illustre guerrier du parti protestant, le vieux Lesdiguières, qui régnait presqu'en souverain du Rhône jusqu'aux Alpes, accomplit le 25 juillet, à la persuasion de l'intrigant Déageant, et de la maîtresse qu'il avait épousée dans sa vieillesse, cette abjuration qu'il avait précédemment promise à Luynes, aux conditions qu'il y avait mises dès cette époque. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-André de Grenoble; au sortir de la messe, Lesdiguières reçut des mains de son gendre, le maréchal de Créqui, qui était catholique, les lettres patentes du roi qui le nommaient connétable. Enfin le marquis de Châtillon, petit-fils du grand Coligni, s'était soumis de son côté; il avait livré au roi sa personne, et sa place d'Aigues-Mortes; en sorte qu'il ne restait plus à la tête des réformés d'hommes considérables que les deux frères, Soubise et Rohan ; le premier était alors en Angleterre, où il sollicitait en vain des secours pour son parti ; l'autre s'efforçait de former une armée dans les Cévennes, pour venir délivrer les deux places de Montpellier et de Nîmes, que Louis XIII s'apprêtait à assiéger (2).

(1) Bassompierre, p. 392-440. — Fontenai, p. 533-538. — Rohan, p. 205-214. — Richelieu, L. XIII, p. 212. — Bazin, T. II, p. 189-195. — Le Vassor, L. XVIII, p. 464-478.

(2) Fontenai, p. 536-540. — Richelieu, L. XIII, p. 215. — Bassompierre,

Les grâces accordées aux réformés que le roi voulait gagner, le contraignirent à en faire d'autres aux catholiques qui lui étaient demeurés attachés, et qui commençaient à se plaindre de ce qu'on faisait plus vite son chemin par la révolte que par l'obéissance. Ainsi l'orgueilleux duc d'Épernon, qui avait prétendu à la dignité de connétable, reçut en dédommagement le gouvernement de la Guienne, qui jusqu'alors avait toujours été réservé à un prince du sang. Le roi se plaisait à donner à cette province, où les huguenots étaient en si grand nombre, un gouverneur qui s'était toujours signalé par sa haine contre eux. Il était bien aise aussi de reprendre au duc d'Épernon les gouvernements de Saintonge et d'Angoumois. Il avait donné au comte de Soissons le commandement de l'armée qui devait resserrer La Rochelle ; mais aucun personnage, si puissant fût-il, même un prince du sang, ne pouvait se trouver associé au duc d'Épernon, sans avoir à se plaindre de ses manières hautaines et offensantes : il était nécessaire de l'éloigner de La Rochelle, où il n'aurait pas tardé de prendre querelle avec Soissons. Bientôt il se fit de nouveaux ennemis du parlement et de l'archevêque de Bordeaux. Le bâton de maréchal de France que Lesdiguières avait changé contre l'épée de connétable, fut donné à Bassompierre (1), et Schomberg eut le gouvernement de l'Angoumois et du Limousin.

Un moment, l'espérance fut rendue aux huguenots par l'approche du comte de Mansfeld et de l'administrateur d'Halberstadt. Ces deux redoutables aventuriers, qui avaient réussi à former des armées si puissantes par le seul attrait du pillage qu'ils permettaient à leurs soldats, après avoir relevé la fortune de l'électeur palatin, furent tout à coup congédiés par lui, à la sollicitation du roi d'Angleterre son beau-père. Jacques Ier voulait que Frédéric V s'en remît à la générosité de la maison d'Autriche pour la restitution de ses États, et comme

p. 437. — Rohan, p. 215-224. — Le Vassor, L. XVIII, p. 478. — Bazin, T. II, p. 192, 197.

(1) Bassompierre, p. 452. — Le Vassor, L. XVIII, p. 482. — Fontenai, p. 542.

c'était le moment où il négociait le mariage du prince de Galles avec la sœur de Philippe IV, on le flattait à Madrid des plus belles espérances. Les deux aventuriers renvoyés du Palatinat avaient passé le Rhin avec dix mille chevaux et quinze mille fantassins; ils s'approchaient de la Champagne, et ils prêtaient l'oreille tour à tour aux États-généraux qui voulaient les employer à faire lever le siége de Berg-op-Zoom, et au duc de Bouillon qui les exhortait à faire une diversion en France en faveur des réformés. L'effroi fut grand sur toute la frontière et jusqu'à Paris, quand on apprit la marche de cette formidable armée dont les rapines avaient déjà ruiné une grande partie de l'Allemagne. Le roi était à plus de cent cinquante lieues de distance avec tous ses généraux et ses meilleures troupes: mais le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, commença à négocier avec les aventuriers; il leur représenta qu'ils entreraient avec bien plus d'avantage au service d'un monarque riche et puissant, qu'à celui d'un parti qui penchait déjà vers sa ruine. Il leur fit des offres très avantageuses au nom du roi, en même temps qu'il assemblait de toutes parts des soldats. Mansfeld fut la dupe de ces négociations. Pendant ce temps, Gonzales de Cordoue, avec une armée espagnole, occupait le Luxembourg, et bientôt Mansfeld reconnut qu'il n'avait d'autre ressource que de forcer son passage au travers des Ardennes pour entrer dans le Hainaut. A Fleurus, il livra bataille à l'armée espagnole; et après l'engagement le plus sanglant, où il eut le désavantage, il réussit enfin à rejoindre le prince d'Orange à Bréda (1).

A la fin d'août, Louis XIII se laissant diriger, quoiqu'à contre-cœur, par le prince de Condé qu'il n'aimait point, entreprit le siége de Montpellier. Lesdiguières était arrivé au camp, mais Condé en ressentait une grande jalousie, et ne voulait suivre aucun de ses avis. Malgré son changement de religion, Lesdiguières n'avait point abandonné absolument les intérêts de la réforme. Il s'entremettait pour rétablir la paix;

(1) Schiller, *Dreyssigjahr. Kriegs*, B. I, p. 227-230. — Le Vassor, L. XIX, p. 488-496. — Bazin, T. II, p. 202. — Richelieu, L. XIII, p. 217. — Fontenai, p. 543.

il eut une conférence avec le duc de Rohan, qui la désirait vivement, mais qui ne pouvait vaincre l'obstination des villes. Toutefois les conditions étaient à peu près accordées lorsque Condé déclara brutalement que quelques stipulations qu'acceptassent le roi ou le connétable, s'il entrait dans la ville, il la livrerait au pillage. Lunel, Massillargues, Sommières, Lombez, avaient été pris, depuis que l'armée royale était en Languedoc, et presque partout, au mépris des capitulations, les villes avaient été pillées, les femmes violées, les hommes massacrés. Aussi les habitants de Montpellier consentaient-ils bien à se soumettre, à ouvrir leurs portes à Lesdiguières, pourvu que le roi ni Condé n'entrassent pas dans la ville. Louis XIII se récria sur l'insolence de telles conditions; la négociation fut rompue, et Lesdiguières retourna en Dauphiné; c'était là précisément ce que Condé avait désiré (1).

Cependant ceux qui entouraient le roi demeuraient toujours plus convaincus de l'incapacité de Condé. L'armée, affaiblie par une suite de siéges, quoiqu'elle eût reçu des renforts à plusieurs reprises, ceux surtout que lui avait amenés Montmorency, gouverneur de la province, faisait fort peu de progrès : les maladies y étaient fréquentes; elles emportèrent le cardinal de Retz, que Luynes avait fait chef du conseil, et le garde des sceaux de Vic, outre un grand nombre de militaires (2). Des attaques mal conçues et mal dirigées par Condé, qui ne manquait pas de bravoure, mais bien de talent, en firent perdre davantage encore. Dans celle du 2 septembre, le duc de Fronsac, jeune prince de grande espérance et qui promettait d'être un bon capitaine, fut tué; le marquis de Beuvron, Cussau, Canillac, Hoctot, favori de M. le prince; Combalet, neveu du connétable de Luynes, et plusieurs autres gens de marque, furent aussi tués; le duc de Montmorency l'aurait été de même, si d'Argencourt, qui commandait la sortie, ne l'avait reconnu et ne l'avait sauvé, en lui criant: Retirez-vous par là! « Il ne se le fit pas dire deux fois; et

(1) Bassompierre, p. 455. — Rohan, p. 227. — Richelieu, L. XIII, p. 220. — Vitt. Siri., T. V, p. 412. — Le Vassor, L. XIX, p. 508.

(2) Richelieu, L. XIII, p. 221.

bien qu'il se hâtât fort, il ne put éviter deux coups de pique des ennemis (1). »

Toutefois Rohan sentait bien que ce moment était le dernier où il pourrait traiter au nom de tout son parti. Depuis long-temps il avait entamé des négociations secrètes avec Lesdiguières; le roi, qui les approuvait, les dérobait soigneusement au prince de Condé. « Celui-ci, dit Fontenai, affectoit » particulièrement de se montrer contraire aux huguenots, » parce que la reine, qui continuoit à n'avoir point d'enfants, » faisant croître ses espérances, il s'imaginoit, comme l'avoit » éprouvé Henri-le-Grand, qu'il ne pourroit jamais être roi » bien paisible et bien absolu, sans être estimé bon catholi- » que, et qu'il lui étoit même plus nécessaire de le témoiguer » qu'à un autre, à cause de ses pères. Et c'étoit aussi à cause » de cela qu'il montroit d'aimer plus les jésuites que tous les » autres religieux, les tenant les plus autorisés parmi les ca- » tholiques. Mais voyant enfin qu'il ne pourroit pas empêcher » la paix, il se résolut, pour montrer qu'il n'y participoit » point, d'aller à Notre-Dame de Lorette, où long-temps aupa- » ravant il avoit fait un vœu; et puis à Rome, où le pape, » qui étoit aussi fort mal satisfait de ce traité, le reçut très » bien (2). » Lesdiguières avait été rappelé auprès du roi pour mettre la dernière main à la négociation. Le duc de Rohan obtint la permission d'entrer dans Montpellier, où il eut bien de la peine à vaincre l'obstination des habitants, qui voulaient se défendre jusqu'à la dernière extrémité; enfin les portes de la ville furent ouvertes au roi le 20 octobre, et une paix, octroyée par le roi, rétablit les anciens édits de pacification, et l'exercice des deux religions aux lieux où il avait été interrompu. Mais les huguenots renoncèrent à toute autre assemblée de leur parti qu'à celles de leurs consistoires et synodes ecclésiastiques; ils consentirent à la démolition de toutes leurs fortifications, et ils ne conservèrent comme villes de sûreté que La Rochelle et Montauban. Toutefois, le roi promit de ne

(1) Bassompierre, p. 461. — Fontenai-Mar., p. 545. — Richelieu, L. XIII, p. 222.

(2) Fontenai-Mar., p. 546.

point mettre de garnison à Montpellier, de ne point y bâtir de citadelle, et de faire raser le fort Louis, bâti récemment aux portes de La Rochelle. Les abolitions d'usage étaient prononcées en faveur des rebelles ; mais le duc de Rohan perdait ses gouvernements, et obtenait seulement, en compensation de leur valeur, le duché de Valois, qui lui était engagé pour une somme de six cent mille livres (1).

(1623.) La retraite du prince de Condé avait laissé le roi sans directeur. Louis XIII, assez habile à faire manœuvrer un bataillon, n'était capable de se former des idées nettes ni sur la situation de son royaume, ni sur celle de l'Europe. Aussi, malgré une activité apparente, quand il ne s'était pas donné à quelqu'un, il n'avait aucun plan de conduite, et laissait tout aller à l'abandon. Le président Jeannin était mort le 31 octobre 1622, à l'âge de quatre-vingt-deux ans ; le vieux chancelier Sillery mourut seulement le 3 octobre 1624. Mais de Vic, puis Caumartin, tous deux morts avant lui, le remplaçaient, comme gardes des sceaux. Cependant Sillery, avec son fils Puisieux, furent, pendant l'année 1623, les chefs les plus actifs du gouvernement. Le comte de Schomberg, qui leur avait été long-temps associé, fut écarté par une intrigue, le 28 janvier 1623 ; le roi lui reprit ses deux charges de grand-maître de l'artillerie et de surintendant des finances, sous prétexte qu'il avait laissé tomber les dernières dans un extrême désordre. Toutefois on convenait qu'il avait conservé les mains nettes. Le roi lui donna pour successeur le marquis de la Vieuville, sans accorder en même temps à celui-ci l'entrée au conseil. Dix-huit mois se passèrent en incertitudes et en intrigues ; la Vieuville profitait de la disposition défiante et jalouse du roi pour l'aigrir contre tous ses ministres, et les accuser de tous les embarras, de tous les revers qu'éprouvait la France. En janvier 1624, il réussit à forcer le chancelier à rendre les sceaux, dont le roi pourvut Étienne

(1) Mercure français, T. VIII, p. 837. — Fontenai-Mar., p. 347. — Bassompierre, p. 487. — Rohan, p. 250. — Discours du même sur les raisons de la paix, p. 252. — Richelieu, L. XIII, p. 225. — Le Vassor, L. XIX, p. 516. — Bazin, T. II, p. 207. — Capefigue, T. III, p. 272.

d'Aligre. Puis le 3 février 1624, Sillery et son fils Puisieux furent renvoyés (1).

Mais tandis que le pouvoir royal semblait ainsi abandonné à l'aventure, l'homme qui devait bientôt le ressaisir d'une main si puissante grandissait avec l'appui de la reine mère, dont il était le seul conseiller. Richelieu, évêque de Luçon, reçut, le 5 septembre 1622, le chapeau de cardinal des mains de Grégoire XV. La promesse lui en avait été faite dès l'année précédente, comme une des conséquences de la pacification d'Angers; le marquis de Louvois reçut ordre de demander à Rome cette nomination au nom de la France, en même temps des lettres secrètes du roi engageaient le pape à ne point l'accorder. La jalousie que les ministres avaient conçue des talents de Richelieu s'était communiquée au monarque lui-même. Quoique des instructions plus favorables à Richelieu eussent été données, au commencement de cette année, au commandeur de Sillery envoyé en ambassade à Rome, le confident de la reine, qui ne s'y fiait pas, envoya de son côté un agent à Rome pour presser sa propre promotion (2).

La paix de Montpellier avait détruit en quelque sorte l'indépendance des protestants ; elle leur avait ôté leurs assemblées politiques, leurs villes de sûreté, et leurs principaux chefs qui s'étaient vendus à la cour. Louis XIII n'avait point besoin de prendre conseil de quelque grand homme d'État pour tourner cette pacification contre ceux avec qui il l'avait conclue, et chercher à les ruiner par la paix, comme il les avait ruinés auparavant par la guerre ; il lui suffisait de s'abandonner à sa bigoterie et à sa haine contre les huguenots, ou de laisser agir les gouverneurs de province, les commandants militaires, les prêtres et la populace, qui tous prenaient plaisir à assaillir un parti vaincu. Après la paix de Montpellier, Louis XIII avait visité Marseille, puis le Dauphiné. Cette province, long-temps la forteresse du parti huguenot, était rentrée sous la main

(1) Bazin, T. II, p. 231. — Capefigue, T. III, p. 305. — Bassompierre, p. 488-504.

(2) Richelieu, L. XIII, p. 221. — Bazin, T. II, p. 131 et 213. — Fontenai-Mar., p. 349.

de la couronne par la défection de Lesdiguières. Presque tous les gouverneurs qu'il avait mis dans les places fortes étaient protestants; le roi les destitua tous pour mettre à leur place des catholiques. Rohan s'était chargé de faire démolir les fortifications des villes réformées; mais en retour le roi s'était engagé à retirer la garnison qu'il avait laissée à Montpellier, à n'y point bâtir de citadelle, et à n'en point changer la municipalité. Valencé, commandant de cette garnison, ne tint aucun compte ni du brevet que le roi avait laissé aux consuls de Montpellier, ni des ordres que Rohan lui rapportait de Lyon. Il augmentait le nombre des troupes qu'il tenait à Montpellier; il en faisait entrer d'autres dans les Cévennes; et Rohan s'étant plaint avec chaleur de cette violation du traité, il le fit arrêter. Toutefois il le fit relâcher au bout d'un certain temps; mais dans l'intervalle il avait fait changer le consulat, et jeté les fondements d'une citadelle. De même à La Rochelle, la violation du traité fut flagrante. Les députés de cette ville étaient venus rendre leurs devoirs au roi à Lyon; ils en rapportèrent une lettre de Louis à Arnaud d'Andilly, qui lui ordonnait de démolir le fort Louis, récemment bâti pour bloquer leur ville et commander leur port. Mais une autre lettre du roi, de même date, lui ordonnait de n'en rien faire. Dans les Cévennes, à Milhaud, à Castres, partout les conditions de la paix onéreuses aux protestants étaient exécutées; celles qui leur étaient favorables étaient refusées, ou tournées en dérision, avec cette hauteur et cette insolence que les vainqueurs montrent quelquefois aux vaincus, pour leur enseigner que ce n'est pas à eux à demander justice (1).

Tandis que la France ne semblait occupée que des fêtes que le roi avait reçues à Avignon, puis à Lyon, où il s'était réuni aux deux reines, et enfin à Paris, où il fit sa rentrée le 10 janvier 1623, si elle avait eu un ministère plus vigilant, plus soigneux de sa considération au dehors et de l'indépendance de ses alliés, elle aurait cherché à arrêter les progrès

(1) Rohan, L. III, p. 243-248. — Le Vassor, L. XIX, p. 341. — Bazin, T. II. p. 225.

rapides que faisait la maison d'Autriche vers l'asservissement de l'Italie et de l'Allemagne. Entre ces progrès, un seul avait fixé son attention et avait provoqué de sa part quelques démarches vigoureuses ; et, ce qui peut paraître étrange au premier coup d'œil, c'est que cet événement, qui occupa long-temps l'Europe entière, s'était passé dans une vallée reculée des Alpes, qui semblait n'avoir aucun rapport avec la France. Le 19 juillet 1620, les habitants de la Valteline, Italiens de langage, mais sujets des Grisons, s'étaient révoltés contre leurs souverains des trois ligues, et avaient massacré tous les protestants réfugiés et tous les Grisons qu'ils avaient pu atteindre dans leur vallée. Ce soulèvement était le résultat d'un complot ourdi par le chevalier Robustelli de la Valteline, qui avait obtenu l'assentiment du cardinal Frédéric Borromei, archevêque de Milan, et du duc de Féria, gouverneur de la Lombardie espagnole. Le massacre de la Saint-Barthélemy avait été présenté aux habitants de la Valteline comme l'exemple qu'ils devaient suivre ; et, en effet, la surprise et l'extermination, à une heure convenue, des protestants et des Grisons, par leurs concitoyens, leurs amis, leurs hôtes ou leurs parents, avaient été préméditées et accomplies avec une égale perfidie. Mais le pays était petit ; la masse de la population, qui s'élève à peine à trente mille âmes, était catholique, et le nombre des victimes ne dépassa pas, selon Botta, trois cent cinquante (1), selon Cantù six cents personnes ; plus de la moitié étaient des Vénitiens ou des Lombards réfugiés pour cause de religion.

La fureur des Valtelins n'avait pas, il est vrai, éclaté sans provocation. La vallée qu'ils habitent, et qui est traversée par la rivière d'Adda, depuis sa source jusqu'au lac de Chiavenna, d'où elle se verse ensuite dans celui de Como, a environ vingt lieues de longueur ; nulle part la plaine qui occupe le fond n'a plus d'une lieue de large. Tandis que les Valtelins étaient catholiques, ils étaient soumis à la souveraineté des

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, T. IV. L. XIX, p. 267-273.—G. H. Mallet, Hist. des Suisses, T. III, c. 10, p. 373.—Cesare Cantù, *Storia di Como*, T. II, p. 226 240. — Aless. Zilioli, *Hist. mem.*, T. II, L. VII, p. 173-186. — Batt. Nani, *Hist. Veneta*, L. IV, p. 203. — Richelieu, L. XV, p. 358.

Grisons, chez lesquels dominait la religion protestante. Les Grisons, divisés en trois ligues dont chacune était composée d'un assez grand nombre de communautés, se gouvernaient en turbulente démocratie : leur langue était l'allemande ; ils regardaient les habitants de la Valteline comme des étrangers et des vaincus ; ils méprisaient leurs superstitions ; leur zèle pour les convertir était fanatique : les baillis qu'ils leur envoyaient pour rendre justice étaient souvent des hommes sans éducation, sans connaissance des lois, qui ne songeaient qu'à s'enrichir rapidement pendant leur courte administration, qui tour à tour vendaient leur ministère, ou s'abandonnaient à leurs passions avec brutalité. Des supplices honteux avaient été infligés par eux à beaucoup de Valtelins, à beaucoup de prêtres, et le peuple de la vallée ne s'insurgeait qu'après avoir été tourmenté par une cruelle tyrannie (1).

Au reste, ce n'étaient ni les abus de pouvoir des Grisons, ni l'horrible massacre du 19 juillet qui avaient attiré l'attention de l'Europe sur la Valteline. La France, l'empereur, le roi d'Espagne et la république de Venise, ne voyaient dans cette vallée que l'importance de la porte qu'elle ouvrait sur l'Italie. La France, qui s'était laissé fermer successivement par la maison de Savoie tous les passages des Alpes, n'avait plus que la Valteline par laquelle elle pût communiquer avec Venise et l'Italie indépendante, sans emprunter aucun territoire ennemi ; c'était le chemin par lequel elle pouvait faire descendre jusqu'au centre de l'Italie les bataillons suisses qu'elle prendrait à sa solde. La république de Venise, qui voyait accomplir par les Espagnols dans un État limitrophe une révolution fort semblable à celle qu'ils avaient tentée chez elle deux ans auparavant, savait bien qu'elle était entourée d'ennemis ; que Luynes avait mis la France à la suite de la maison d'Autriche ; que les ambassadeurs français, Léon Brulart à Venise, Gouffier en Suisse, et Marchemont à Rome, avaient travaillé avec

(1) Botta, T. IV, L. XIX, p. 256. — G. de Cespedes, *Historia de Don Felipe IV*, Lib. I, capitulo 16, f. 27.

obstination à rompre son alliance avec les Grisons, à lui fermer ce passage, qui était pour elle en même temps une route importante de commerce, et le seul débouché par lequel elle pût faire arriver les Suisses et les landsknechts dont elle recrutait ses armées. Toutefois, c'était encore dans la France qu'elle avait mis son espérance pour recouvrer une communication nécessaire à son existence. Pour les deux branches de la maison d'Autriche, le passage de la Valteline avait plus d'importance encore. Par une de ses extrémités, cette vallée confinait avec le Milanez, par l'autre avec le Tyrol. Tout autre chemin entre les États italiens et allemands de la maison d'Autriche était coupé par les États vénitiens interposés entre eux, ou par les Suisses. Aussi les trois puissances avaient travaillé dès long-temps, non seulement à obtenir des Grisons le passage pour elles-mêmes, mais encore à en exclure les deux autres. Les intrigues des Espagnols dans ce but avaient offensé et alarmé les Grisons, et les partisans de l'Autriche avaient été poursuivis dans les trois ligues comme ennemis de la liberté publique. Le duc de Féria, n'ayant pu s'ouvrir la Valteline par des traités, avait enfin cherché à le faire par la violence et la trahison.

Les Grisons, soulevés d'indignation par le massacre du 19 juillet, cherchèrent d'abord à recouvrer la Valteline par les armes : les cantons de Berne et de Zurich leur envoyèrent deux bataillons de leurs milices ; mais le duc de Féria s'était hâté de faire entrer dans la Valteline plusieurs milliers d'Espagnols et d'Allemands. Les Grisons, les Bernois et les Zuricois furent successivement mis en déroute. La Valteline s'organisa alors comme une république démocratique, sous la présidence du chevalier Robustelli, tandis que des troupes espagnoles et allemandes en occupaient tous les lieux forts. La république de Venise avait fourni de l'argent aux Grisons et aux Suisses ; elle avait cherché à les réveiller de leur torpeur ; mais la violence des factions, et les jalousies entre protestants et catholiques, semblaient anéantir les forces de la Suisse. Les Vénitiens envoyèrent alors Jérôme Priuli comme ambassadeur extraordinaire en France pour faire

sentir à Louis XIII les dangers de l'usurpation des Espagnols (1).

Luynes vivait encore lorsque Priuli arriva auprès de Louis XIII, et sans se rendre bien compte de toute la gravité de la question, il promit son assistance aux Vénitiens, et il envoya Bassompierre comme ambassadeur extraordinaire à Madrid, avec commission de requérir l'évacuation de la Valteline injustement envahie sur les Grisons alliés de la France. Son but, toutefois, était plus encore de se débarrasser honorablement de ce seigneur, au moment où il redoutait son crédit croissant auprès du roi, que d'arrêter les progrès des Espagnols (2).

Bassompierre était le plus aimable des courtisans, et le plus splendide des seigneurs de la cour de France : il fut reçu à Madrid avec une haute distinction. Le roi d'Espagne lui fit témoigner le désir qu'il avait de lui donner une satisfaction entière, et il commença, en sa considération, par accommoder une querelle que du Fargis, l'ambassadeur ordinaire de France, s'était faite avec la police de Madrid, où tous les torts étaient de son côté (3). Bassompierre était arrivé le 9 mars 1621 à Madrid, mais son audience fut retardée par la maladie de Philippe III. On crut d'abord que c'était un prétexte pour différer l'expédition de son affaire. « Il étoit fort » vrai, cependant, dit Bassompierre, qu'il étoit malade. Sa » maladie lui commença dès le premier vendredi de carême » (26 février 1621) lorsqu'étant sur des dépêches, le jour » étant froid, on avoit mis un violent brasier au lieu où il » étoit, dont la réverbération lui donnoit si fort au visage, » que les gouttes de sueur en dégouttoient; et de son naturel » il ne trouvoit jamais rien à redire, ni ne s'en plaignoit. Le » marquis de Pobar, de qui j'ai appris ceci, me dit que

(1) Batt. Nani, *Storia Veneta*, L. IV, p. 208. — Carlo Botta, *Stor. d'Ital.*, T. IV, L. XIX, p. 281. — Ces. Cantù, T. II, p. 248. — Mallet, Hist. des Suisses, T. III, c. 10, p. 377.

(2) Flassan, Hist. de la Diplom. française, T. II, L. III, p. 344. — Mém. de Bassompierre, T. XX, p. 221.

(3) Flassan, T. II, p. 345. — Bassompierre, p. 230.

» voyant comme ce brasier l'incommodoit, il dit au duc
» d'Albe, gentilhomme de sa chambre comme lui, qu'il fît re-
» tirer ce brasier qui enflammoit la joue du roi. Mais comme
» ils sont très ponctuels en leurs charges, il dit que c'étoit au
» sommelier du corps, le duc d'Usséda. Sur cela le marquis
» de Pobar l'envoya chercher en sa chambre, mais par mal-
» heur il étoit allé voir son bâtiment; de sorte que le roi,
» avant que l'on eût fait venir le duc d'Usséda, fut tellement
» grillé, que le lendemain son tempérament chaud lui causa
» une fièvre, cette fièvre un érysipèle, et cet érysipèle, tantôt
» s'apaisant, tantôt s'enflammant, dégénéra enfin en pourpre,
» qui le tua (1). » Il mourut le dernier jour de mars. Son fils, qui lui succédait sous le nom de Philippe IV, avait à peine seize ans; cependant il changea la plupart des officiers de la cour; il exila le duc de Lerma, il mit en prison le duc d'Ossuna, puis il s'abandonna entièrement à son favori le comte duc d'Olivarès qu'il laissa régner à sa place. Olivarès, né à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, devait avoir plus de trente ans, et le jeune monarque avait lieu de croire qu'il pouvait se fier à son expérience; mais Olivarès était dur, hautain, violent; il se jeta avec emportement dans les guerres hasardeuses que son prédécesseur avait évitées, et il précipita ainsi la ruine de la monarchie espagnole. Toutefois, pendant les premiers mois du nouveau règne, ce fut son oncle, D. Balthasar de Zuniga, qui parut à la tête des affaires, et celui-ci apporta une grande modération à sa négociation avec Bassompierre (2).

Les conférences s'étaient ouvertes le 21 mars. Elles furent suspendues par la mort du roi, et reprises seulement après la première audience que Philippe IV donna le 4 avril à Bassompierre; elles furent terminées par le traité de Madrid, du 25 avril 1621, qui portait que les Espagnols et les Grisons remettraient toute chose dans la Valteline en son premier état; que les Grisons accorderaient aux Valtelins une entière amnis-

(1) Bassompierre, p. 228.

(2) *Ibid.*, p. 241. — Richelieu, L. XII, p. 185. — Le Vassor, L. XVI, p. 322. — Cespedes, L. I, c. 18, f. 32; L. II, c. 2, f. 36.

tie : qu'aucune religion autre que la catholique ne serait tolérée dans la vallée ; qu'enfin les cantons suisses se rendraient garants de toutes ces conditions. Le ministre du nouveau pape Grégoire XV seconda avec chaleur les démarches de Bassompierre ; il se prononça même contre les atrocités commises au moment de l'insurrection. Les envoyés de la république de Venise, du duc de Savoie, du grand-duc de Toscane secondèrent aussi celui de France ; tous sentaient que c'en était fait de toute liberté pour l'Italie, si la communication entre la Lombardie et l'Autriche était ouverte aux Espagnols. Cependant la France, avec autant d'ingratitude que d'imprudence, s'engagea par un article secret à rompre l'alliance des Grisons avec les Vénitiens (1).

Au reste, le traité de Madrid fut repoussé par tous ceux dont il devait régler les affaires : ni le duc de Féria, ni les Grisons, ni les Valtelins n'en étaient contents ; et les treize cantons ne voulurent point le garantir. Les Grisons reprirent les armes, et attaquèrent avec fureur la Valteline ; mais Féria, et l'archiduc Léopold d'Inspruck, frère de l'empereur, y avaient fait passer des forces considérables. Près de six mille Grisons, qui étaient entrés dans la vallée, y furent taillés en pièces ; Léopold s'empara de la ligue des dix droitures, et déclara qu'il la réunissait à son comté de Tyrol. Il en désarma les habitants, il y interdit le culte réformé, il persécuta les ministres, il contraignit les deux ligues, Grise et de Cadée, à accepter un traité qui reconnaissait toutes ses usurpations. Bientôt la tyrannie devint si atroce qu'une insurrection générale surprit les Autrichiens, et les chassa de nouveau des trois ligues. Mais il n'y avait aucune proportion entre les forces des deux partis. Les Autrichiens rentrèrent dans la Rhétie par l'Engadine, les Espagnols par la Valteline, et les uns comme les autres parurent résolus à détruire des habitants trop difficiles à gouverner. Partout où ils pénétraient, ils passaient tous les paysans au fil de l'épée, ils rasaient tous

(1) Botta, T. IV, L. XIX, p. 287. — Flassan, Dipl., T. II, p. 347. — Bassompierre, p. 228 et 234. — Bazin, T. II, p. 215. — Traités de paix, T. III, p. 167. — Cespedes, L. II, c. 4, f. 39.

les villages, ils mettaient le feu à toutes les maisons isolées (1).

Tel était l'état de désolation de toute la Rhétie, lorsque après la paix de Montpellier et à son retour de Marseille, Louis XIII, au mois de décembre 1622, eut une entrevue à Avignon avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel, et Jean Pesaro, ambassadeur de Venise; l'un et l'autre lui remontrèrent avec force à quel point la subversion des républiques des Grisons, qui menaçait également toute la Suisse, compromettait et l'indépendance de l'Italie, et l'honneur et la sûreté de la France; Victor-Amédée, prince de Piémont, qui était aussi venu à Avignon, accompagna le roi jusqu'à Lyon, sous prétexte de rendre visite à Marie de Médicis, et de lui conduire sa femme, mais surtout pour agir sur les membres divers du conseil du roi, qui à cette époque même semblait se dissoudre et se reformer. Enfin la négociation fut terminée par un traité d'alliance offensive et défensive signé à Paris le 7 février 1623, par lequel la France s'obligeait à mettre sur pied quinze ou dix-huit mille fantassins et deux mille chevaux, la république de Venise dix à douze mille hommes de pied et deux mille chevaux, le duc de Savoie huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, qu'ils devaient entretenir pendant deux ans, « ou jusqu'à l'entière restitution de la Valte- » line, et autres lieux occupés, aux Grisons (2). » Ce traité, qui n'engageait les trois puissances à agir contre la maison d'Autriche que dans la seule Rhétie, ne fut point exécuté, l'Espagne, pour prévenir les hostilités, ayant proposé de remettre en dépôt entre les mains du pape, et jusqu'à ce qu'on en fût venu à un accommodement, les forteresses de la Valteline. En effet, au mois de mai, Horace Ludovisi, frère de Grégoire XV, vint occuper la Valteline avec deux mille soldats pontificaux; ceux-ci, il est vrai, se trouvèrent être un ramassis de brigands accoutumés à tous les crimes et inca-

(1) Carlo Botta, *Storia d'Ital.*, T. IV, L. XIX, p. 293. — Cantù, *Storia della diocesi di Como*, T. II, p. 249.—Batt. Nani, *Hist. Ven.*, L. IV, p. 214, 222, 231.— Aless. Zilioli, T. II, Lib. VII, p. 194.—Muratori, *Annali d'Ital.*, T. XV, p. 195. — Traités de paix, T. III, p. 175.

(2) Traités de paix, T. III, p. 189.

pables de combattre. De plus, la mort de Grégoire XV, le 8 juillet, et la succession d'Urbain VIII de la maison Barberini, changèrent les dispositions de l'une des parties contractantes. Toutefois cet arrangement laissa au roi de France le temps de mettre en ordre ses affaires intérieures avant de s'engager dans une nouvelle guerre (1).

Cette guerre ne pouvait pas être long-temps différée ; le prince que la France avait aidé à monter sur le trône de l'Allemagne, devenait tous les jours plus menaçant pour elle. Ferdinand II poursuivait son projet de déraciner le protestantisme de tous les États autrichiens, et de l'opprimer lentement dans l'Empire. Il avait forcé Bethlem Gabor à se renfermer dans la Transylvanie, et à renoncer au titre de roi de Hongrie (2). Il avait conservé aux Hongrois, pour prix de leur soumission, quelques priviléges qu'il comptait bien leur retirer plus tard. D'autre part, il avait interdit le culte protestant dans tout le Palatinat, quoique ce fût la religion de toute la population ; enfin, dans une diète qu'il avait assemblée à Ratisbonne, mais qu'il avait menacée et effrayée, il avait transféré, le 25 février 1623, la dignité électorale du prince palatin au duc Maximilien de Bavière, renversant ainsi l'ancien équilibre de l'Allemagne, et fortifiant dans le collége électoral le parti catholique aux dépens du protestant (3). Ce dernier voyait avec effroi ces usurpations progressives ; les princes et les villes libres, anciens alliés de la France, tremblaient pour les derniers restes de leur liberté. Cependant la résistance se bornait encore à quelques aventuriers qui faisaient de la guerre, ou plutôt d'un grand système de brigandage, leur moyen d'existence. Ernest, comte de Mansfeld, bâtard de cette maison illustre, et Christian de Brunswick, administrateur d'Halberstadt, prétendaient venger l'électeur palatin, ou défendre le protestantisme ; le second, qui s'intitu-

(1) Carlo Botta, T. IV, L. XIX, p. 294. — Flassan, T. II, p. 354. — Muratori, *Ann.*, p. 202. — Bazin, T. II, p. 219, 223.

(2) Traités de paix, T. III, p. 179.

(3) Schiller, *Dreyssigjahrig. Kriegs*, T. II, p. 231. — Coxe, Hist. de la maison d'Autr., T. III, p. 188.

lait *l'ami de Dieu et l'ennemi des prêtres,* se disait encore le chevalier de la princesse palatine, dont il portait un gant à son chapeau, avec la devise *tout pour Dieu et pour elle.* Tous deux cependant avaient formé des armées d'au moins vingt mille hommes, sans trésor, sans arsenaux, sans magasins; leur solde leur était payée avec la vaisselle des églises que ces deux chefs faisaient fondre; elles devaient vivre uniquement aux dépens des pays où elles faisaient la guerre; et si elles pillaient de préférence les biens de l'Église ou ceux des catholiques, elles n'y regardaient pas de bien près pour les distinguer, partout où elles trouvaient quelque chose à prendre; elles ravissaient tout ce qui pouvait être emporté, tout ce qui pouvait être arraché, par des menaces ou des tourments, aux malheureux habitants des pays où elles entraient (1).

Ce même système de guerre était adopté par Ferdinand II. Jusqu'alors celui-ci contenait ses troupes dans ses États héréditaires; il avait laissé au duc Maximilien de Bavière, et à son habile général Tilly, le commandement de l'armée d'exécution de l'Empire; et les Bavarois ou les Espagnols, qui prétendaient ne vouloir piller que les protestants, ne se rendaient pas moins odieux, par leur férocité ou leur cupidité, que les soldats de Mansfeld et de Christian de Brunswick. Ce fut seulement en juin 1625, que le comte de Wallenstein, un des plus riches seigneurs de Bohême, offrit à Ferdinand II de lui former une armée toute à lui, indépendante des Bavarois et des Espagnols, pour laquelle il ne demandait ni paye, ni munitions, sous la seule condition qu'il pût la porter à cinquante mille hommes. Il estimait que plus elle serait nombreuse, plus elle serait irrésistible, et plus elle pourrait étendre au loin son brigandage (2). C'est dans le même esprit que ces généraux aventuriers voyaient avec joie s'augmenter le nombre de leurs ennemis, car chaque État qui entrait en guerre avec eux, chaque conspiration qu'ils favorisaient, celle de Venise, par exemple, ou celle des Grisons, ouvraient de

(1) Schiller, *Dreyssigjahrig.*, T. I, L. II, p. 219, 225. — Coxe, Hist. de la maison d'Autr., T. III, ch. 49, p. 178.
(2) Schiller, T. I, L. II, p. 244.

nouvelles contrées à leurs exactions. Plusieurs grandes batailles en Allemagne abattirent tour à tour Mansfeld, Christian d'Halberstadt ou Tilly. Mais leurs régiments se recrutaient bien vite ; la misère même engageait les Allemands à chercher un refuge dans les armées : il valait mieux pour eux être parmi les pillards que parmi les pillés. Chaque année cependant la condition des campagnes devenait plus misérable. Au commencement de la guerre les soldats trouvaient les granges et les étables garnies ; plus tard, ce ne fut plus que par des tortures qu'ils purent arracher encore quelque chose aux paysans.

La trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies était expirée le 9 avril 1621. Peu de jours auparavant, les archiducs Ferdinand et Isabelle avaient adressé aux États-généraux des sept Provinces-Unies, une invitation à se réunir aux dix autres en un même corps, et sous un même chef. C'était leur proposer de renoncer à leur indépendance ou plutôt leur déclarer la guerre. Les Hollandais le considérèrent ainsi ; seulement les ambassadeurs de France et d'Angleterre, dans l'espoir de renouveler les négociations, engagèrent les deux partis à prolonger la trêve encore six semaines. La mort de Philippe III et celle de l'archiduc Albert, empêchèrent aussi que les hostilités ne fussent reprises avec beaucoup d'ardeur. Toutefois Philippe IV rappela d'Allemagne toutes ses troupes espagnoles pour les employer contre les Provinces-Unies. A leur tête Ambroise Spinola assiégea Berg-op-Zoom pendant trois mois, en 1622 ; il y perdit beaucoup de monde, et le prince Maurice le força enfin à lever ce siége. Les deux campagnes suivantes ne furent pas plus actives, jusqu'à la mort du prince Maurice d'Orange, survenue le 23 avril 1625 (1).

(1624.) Mais la langueur avec laquelle les affaires de France avaient été conduites eut un terme, quand le cardinal de Richelieu fut appelé au conseil le 26 avril 1624. Ce fut le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, qui en fit

(1) Kerroux. Abrégé de l'Hist. des Provinces-Unies, T. II, ch. 10, p. 538-549. — Le Vassor, L. XVI, p. 330. — Cespedes, L. II, c. 8, p. 46.

la proposition au roi. Jusqu'alors Richelieu, qui avait trente-neuf ans passés, avait dirigé avec une singulière prudence la conduite de la reine mère; il avait voulu qu'elle regagnât l'affection de son fils, qu'elle lui inspirât une haute idée de son habileté, et que cependant elle ne le contrariât point, elle ne parût point vouloir le gouverner; et que lui donnant, toutes les fois qu'ils étaient demandés, les conseils d'un homme d'État accompli, elle laissât aux autres le soin de les mettre à exécution. Dans les livres treizième et quatorzième de ses Mémoires, sur les années 1622 et 1623, Richelieu dévoile les intrigues de tous ceux qu'il allait bientôt remplacer; il ressent un profond mépris pour eux tous; il adopte si bien les sentiments de l'opposition, qu'il paraît invoquer l'autorité du parlement contre la puissance royale. « Le parlement, dit-il, » voyant que sous l'administration des ministres les affaires » étoient dans un si honteux abaissement, crut être obligé, » par le devoir de sa charge, d'en dire son sentiment au roi. » Ses députés arrivèrent à Fontainebleau le 3 mai 1623, avec » commission de représenter à Sa Majesté la misère du peu- » ple, la mauvaise conduite de ceux qui avoient la meilleure » part au gouvernement, le peu d'espérance de voir sa dignité » relevée sous leur ministère, et l'intérêt qu'il avoit de retran- » cher plutôt des dépenses, que de les soutenir par l'oppres- » sion du peuple. Le roi, par l'avis de son conseil, qui étoit » accoutumé de se servir de son maître plutôt que de le servir, » leur dit que leurs remontrances tendoient plutôt à desservir » son gouvernement qu'à le réformer; qu'elles étoient plutôt » faites par faction que par zèle, et que ce n'étoit pas à eux » de prendre connoissance des affaires de son État (1). »

Toute la teneur des Mémoires de Richelieu prouve assez que pendant les sept années qu'il avait passées hors des affaires, depuis la mort du maréchal d'Ancre, il n'avait eu d'autre passion que celle d'y rentrer. Cependant il opposa à la demande de M. de la Vieuville des scrupules et des difficultés. « Le cardinal, dit-il, s'en défendit autant qu'il lui fut possible,

(1) Mém. de Richelieu, T. XXII, L. XIV, p. 260.

» pour plusieurs considérations. Il lui représenta qu'il avouoit
» que Dieu lui avoit donné quelques qualités et force d'esprit,
» mais avec tant de débilité de corps, que cette dernière qua-
» lité l'empêche de se pouvoir servir des autres dans le bruit
» et désordre du monde...... Pour être publiquement du con-
» seil, il lui faudroit tant de conditions, pour la foiblesse de
» sa complexion, qu'il sembleroit que ce seroit pure délica-
» tesse qui les lui feroit désirer. Premièrement, quantité de
» visites le tuent, et il voudroit que personne ne lui pût parler
» d'affaires particulières...... Il désireroit qu'on ne fît pas
» trouver mauvais au roi, si souvent il n'étoit à son lever;
» mais qu'il sût et crût que rien ne l'en empêcheroit que le
» malheur qu'il a de ne pouvoir être long-temps debout, ou
» en une presse..... Mais, ajoute-t-il, toutes ces raisons furent
» inutiles, car comme cet homme étoit violent en ses pas-
» sions, il poussa cette affaire si vivement qu'il n'y eut pas
» moyen de résister aux mouvements du roi et de la reine
» mère, qu'il fit intervenir en cette occasion (1). »

Richelieu avait été introduit dans le conseil par la Vieuville, mais il se trouvait embarrassé d'être associé avec un ministre emporté, brouillon, indiscret; aussi chercha-t-il d'abord à se tenir en arrière, à s'attribuer peu de fonctions dans le gouvernement, et seulement une part au département des affaires étrangères, jusqu'à ce que la Vieuville eût précipité sa propre disgrâce par ses imprudences. Toutefois il maintint, dès son entrée au conseil, le rang qu'il prétendait lui être dû comme cardinal, immédiatement après le cardinal de La Rochefoucault qui le présidait, et au-dessus des princes du sang et autres princes, aussi bien que du connétable et du chancelier (2). Il n'eut, du reste, pas à attendre plus de quatre mois la disgrâce de la Vieuville; celui-ci se fit une querelle avec Bassompierre; il ôta à J.-B. d'Ornano, colonel des Corses, sa charge de gouverneur du duc d'Anjou, et lorsque Ornano demanda à être jugé, il le fit mettre à la Bastille, sans

(1) Richelieu, L. XV, p. 284-286.
(2) *Ibid.*, p. 292.

lui accorder de juges ; il offensa tour à tour tous les gens de la cour, peut-être autant par sa sévérité à leur refuser des grâces ou des pensions, que par son imprudence. Il mit coutre lui le père Seguiran, jésuite, confesseur du roi ; il mécontenta, avant tous les autres, le roi lui-même, qui, dissimulant jusqu'au bout, le rassura encore par des expressions de bonté la veille du jour, 12 août 1624, où il lui déclara qu'il ne voulait plus se servir de lui. Le surintendant se retirait déconcerté de la présence royale, lorsqu'il fut arrêté et conduit au château d'Amboise (1).

Au moment de la chute de la Vieuville, Richelieu n'espérait point encore pouvoir concentrer en ses seules mains toute l'autorité. Le roi ayant assemblé son conseil et lui ayant fait part du mécontentement qu'il avait de la conduite de la Vieuville, le cardinal lui répondit : « On ne sauroit assez » louer V. M. de s'être défait d'une personne qu'elle uous fait » connoître avoir commis tant de manquements à votre ser- » vice ; ainsi qu'il n'y avoit aucun qui ne fût étonné quand » vous l'aviez appelé à votre conseil, il n'y a personne qui » n'estime qu'en l'en éloignant il ne reçoive que ce qu'il mé- » rite. Chacun connoît les qualités qui sont en lui, qu'il n'a- » gissoit que par passion et par intérêt ; jamais ne donnoit » aucun conseil que sur ces principes, changeoit tous les jours » de résolution, et, pour dire en uu mot, n'avoit aucune des » parties nécessaires pour le lieu qu'il tenoit. » Mais après avoir passé en revue toutes les affaires qu'il accusait la Vieuville d'avoir mal conduites, le cardinal ajouta : « V. M. ne » doit pas confier ses affaires publiques à un seul de ses con- » seillers et les cacher aux autres ; ceux que vous avez choisis » doivent vivre en société et amitié dans votre service, et non » en partialités et divisions. Toutefois et quantes qu'un seul » voudra tout faire il voudra se perdre, mais en se perdant » il perdra votre État et vous-même ; et toutes les fois qu'un » seul voudra posséder votre oreille, et faire en cachette ce qui

(1) Bassompierre, III[e] P., T. XXI, p. 1-12. — Fontenai-Mareuil, fin de la I[re] P., p. 561. — Richelieu, L. XV, p. 321-337. — Le Vassor, L. XX, p. 620. — Bazin, T. II, p. 243.

» doit être résolu publiquement, il faut nécessairement que ce » soit pour cacher à V. M. ou son ignorance ou sa malice (1). »

Au reste Richelieu, pour affermir le gouvernement du roi, prit à tâche de calmer les ressentiments que la Vieuville avait excités; il rappela le comte de Schomberg au conseil, il retira le colonel Ornano de sa prison, il fit confier les finances à deux conseillers d'État, Michel de Marillac et Bochart de Champigny; enfin, il créa une nouvelle chambre de justice contre les financiers, moins peut-être pour réprimer le désordre qui s'était introduit dans l'administration des finances, que pour donner le change au peuple et lui faire croire que l'excès de ses souffrances ne provenait pas de celui qui ordonnait les impôts ou qui en dissipait le produit, mais de ceux à qui il en confiait la perception (2). Cette chambre, organisée avec une effrayante rigueur, et de grandes menaces contre quiconque intercéderait pour les prévenus, finit par leur arracher sept millions, après en avoir envoyé quelques uns au supplice.

Mais la première pensée que Richelieu apporta au conseil royal fut celle d'arrêter les envahissements de la maison d'Autriche. Déjà il pouvait reconnaître que l'ambition, l'orgueil, la dureté du comte duc d'Olivarès, son mépris pour les libertés des peuples et son indifférence pour leurs souffrances, seconderaient puissamment le génie ombrageux et le fanatisme persécuteur de Ferdinand II; en sorte que les deux branches de la maison d'Autriche tendraient désormais avec vigueur et de concert vers un même but. L'on faisait alors la guerre avec des armées si peu nombreuses, que l'Espagne, malgré la diminution rapide de sa population, n'éprouvait encore aucune difficulté pour lever des soldats. Ses vieilles bandes non seulement étaient les plus redoutables de l'Europe, mais encore elles avaient communiqué leur esprit à tous ceux qui s'unissaient sous leurs drapeaux, et en particulier aux troupes italiennes. Les Napolitains marchaient alors presque les égaux en vaillance des Espagnols.

(1) Richelieu, L. XV, p. 338.

(2) *Ibid.*, p. 341. — Le Vassor, L. XXI, p. 625. — Bazin, T. II, p. 243. — Capefigue, T. III, p. 317. — Rohan, L. III, p. 249.

Philippe IV n'était pas moins formidable par l'étendue de ses possessions que par la valeur de ses armées. Il était souverain de toute la péninsule espagnole, le Portugal compris; des îles de la Méditerranée, les Baléares, la Sardaigne, la Sicile; il tenait l'Italie comme asservie par le royaume de Naples et le Milanez. La république de Gênes était pour lui plus qu'une alliée, elle s'était mise dans une dépendance presque absolue de l'Espagne. Tous les petits princes de l'Italie tremblaient devant les ministres espagnols, et Venise et la Savoie sentaient déjà le joug qui les menaçait. Cette monarchie si puissante, si envahissante, qui avait en même temps subjugué les riches empires de l'Amérique, et qui se trouvait aussi en possession de tous les établissements des Portugais dans les Indes, venait de se mettre, par l'acquisition de la Valteline, en communication avec l'autre monarchie de la branche cadette d'Autriche. Celle-ci, gouvernée par l'ambitieux Ferdinand II, comprenait les six archiduchés autrichiens, la Bohême et la Hongrie. Son chef était empereur d'Allemagne; il avait par ses victoires, par l'appui du duc de Bavière et de la ligue catholique, étendu outre mesure les prérogatives de la couronne impériale; et par la conquête du Palatinat, il s'était mis en communication avec une troisième souveraineté autrichienne, celle de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas (1). Jamais la maison d'Autriche n'avait été si redoutable, jamais aussi son joug n'avait paru plus pesant. La haine de toute liberté et civile et religieuse; le mépris de tous les droits, de toutes les chartes, de tous les traités; l'indifférence à toutes les souffrances de tous les peuples qui lui étaient soumis, étaient les principes de son gouvernement, et leur conséquence était le déclin rapide, partout où s'étendait son autorité, des mœurs, de la justice, de la bonne foi, de la sécurité, de l'agriculture, du commerce, des arts, et enfin de la population (2).

Richelieu connut tout le danger de l'Europe et de la France

(1) Richelieu, L. XV, p. 400.

(2) « Il n'y a personne qui ne sache que l'Espagnol est comme le chancre, qui ronge et mange tout le corps où il s'attache. » Richelieu, L. XV, p. 296.

en particulier, et sans se laisser arrêter par la crainte de combattre, lui prince de l'Église, un gouvernement qui prenait le catholicisme pour étendard dans toutes ses entreprises, il résolut de mettre partout obstacle aux empiétements de la maison d'Autriche, sans toutefois lui déclarer la guerre, et de relever partout le parti protestant qu'elle écrasait. « Nous pou» vons faire, dit-il au roi en son conseil, tout ce que dessus » avec dextérité, sans rompre les traités que nous avons avec » les Espagnols, si nous prenons simplement le prétexte d'ai» der par nos armes nos alliés en Italie, en la Valteline et en » Flandre (1). » La force de l'Autriche avait été infiniment augmentée par la réunion qu'elle venait d'opérer de ses membres épars; le but de Richelieu était de les séparer tous de nouveau. Par une attaque sur Gênes il voulait intercepter la voie par laquelle les soldats et l'argent d'Espagne arrivaient en Lombardie; par la reprise de la Valteline, il voulait fermer aux Espagnols le passage du Milanez en Autriche; en restituant à l'électeur palatin ses États, il voulait fermer la route de la Bohême aux Pays-Bas espagnols, et en soulevant le cercle de Basse-Saxe, il voulait couper également la route de la Bohême à la Hollande.

Pour agir puissamment en Allemagne en faveur des Provinces-Unies et de l'électeur palatin, il était nécessaire, avant tout, de renouer les liaisons entre la France et l'Angleterre. Richelieu s'y appliqua dès sa rentrée au conseil, et avant la disgrâce de la Vieuville. Une brouillerie survenue l'année précédente entre l'Angleterre et l'Espagne facilitait ce rapprochement. Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait mis sa vanité à ce que son fils ne choisit son épouse que dans une des plus puissantes maisons de l'Europe. Malgré les intérêts de sa religion, malgré ceux de la politique, malgré les affections de son peuple et la rivalité établie entre les Anglais et les Espagnols dans les Indes, il avait désiré ardemment marier son fils à une fille de Philippe III. Pour l'obtenir il s'était soumis

(1) Richelieu, L. XV, p. 407. Depuis sa rentrée aux affaires Richelieu donne l'extrait de tous ses discours au conseil, et de tous ses mémoires au roi.

aux conditions les plus contraires aux préjugés comme aux intérêts de ses sujets. George Villiers, duc de Buckingham, son favori, et en même temps le favori de son fils, engagea celui-ci à traverser avec lui la France, au mois de mars 1623, sous un nom supposé, pour se rendre à Madrid, et y faire connaissance avec l'épouse qui lui était destinée ; il y fut reçu avec beaucoup de courtoisie ; il y passa six mois dans les fêtes, et la dispense que Philippe faisait demander à la cour de Rome pour ce mariage était sur le point d'être accordée, tous les articles étant déjà convenus, lorsque la mort de Grégoire XV arrêta son expédition. Pendant ce séjour de Charles, prince de Galles, à Madrid, le duc de Buckingham, qui était remarquable par sa beauté, son faste et l'insolence de ses galanteries, fit la cour si ouvertement à la femme du premier ministre, le comte duc d'Olivarès, qu'il devint nécessaire de presser son départ. Dès lors les deux gouvernements se refroidirent l'un pour l'autre : le prince de Galles repartit sans avoir épousé l'infante, et bientôt après le projet d'alliance fut rompu (1).

En renonçant à une princesse espagnole, Jacques I[er] rechercha aussitôt pour son fils une princesse française. Les comtes de Carlisle et de Holland, ses ambassadeurs extraordinaires, vinrent trouver Louis XIII à Compiègne, et lui demandèrent pour le prince de Galles la princesse Henriette, troisième fille de Henri IV. L'avantage des deux royaumes se trouvait évidemment à cette alliance, et Richelieu développe longuement dans ses Mémoires les raisons qu'il exposa en sa faveur au conseil du roi (2). Mais comme cardinal il ne pouvait se dispenser d'exiger que la sœur du roi très chrétien pût pratiquer librement sa religion dans un royaume hérétique, et qu'elle ne vît point persécuter sous ses yeux des catholiques pour leur croyance. Il consentit néaumoins que cette tolérance fût reléguée dans un article secret des traités, hors du contrat

(1) Hume's *History of England*, T. IX, c. 49, p. 45-51. — Rapin-Thoyras, Hist. d'Anglet., T. VIII, L. XVIII, p. 217-236. — Bazin, T. II, p. 227. — Cespedes, L. IV, c. 3 et 4, f. 150.
(2) Richelieu, L. XV, p. 293-302.

de mariage, et sous la seule garantie du roi et du prince de Galles (1). Le mariage fut dont conclu, et la dispense demandée à Rome; mais il s'écoula cinq mois avant qu'on pût l'obtenir, encore que Richelieu eût envoyé successivement à Rome pour la solliciter le père Bérulle, fondateur de l'Oratoire, et le père Joseph, capucin, son plus intime confident. Urbain VIII insistait pour que l'engagement de Jacques I[er] de ne pas persécuter les catholiques, fût contracté directement avec le saint-siége. Jacques I[er] s'y refusait, déclarant qu'il ne pourrait le faire sans compromettre sa couronne. Enfin, le cardinal fit déclarer au pape que le roi « ayant une parfaite » confiance en l'affection paternelle de Sa Sainteté vers sa per- » sonne, et au grand jugement qu'elle a de ce qui peut arriver » dans les affaires présentes, ne lui restant aucun autre moyen » d'empêcher la rupture, avoit pensé devoir promettre dans » un mois l'accomplissement du mariage, dont il avoit plu » déjà à Sa Sainteté accorder la dispense, se réservant ce temps » pour obtenir de Sa Sainteté ordre exprès à son nonce, de la » délivrer sans autre condition. » C'était annoncer respectueusement qu'on s'en passerait si elle ne venait pas au terme fixé; elle fut aussitôt accordée au mois d'avril 1625 (2).

Avant la célébration du mariage, Richelieu avait déjà obtenu de sa négociation avec l'Angleterre la diversion puissante en faveur de la Hollande, et des États opprimés de l'Allemagne, qu'il avait eu particulièrement en vue de produire. Le cardinal avait engagé le conseil du roi à promettre aux Hollandais des secours contre la maison d'Autriche. « Il soutint, » dit-il lui-même courageusement, que bien que de prime » abord il semblât qu'à Rome on pût trouver à redire à une » union plus étroite que le roi voudroit reprendre avec les » Hollandais, il pensoit toutefois pouvoir assurer qu'on ne » l'improuveroit pas, étant certain qu'à Rome, plus qu'en tous » les lieux du monde, on juge autant les choses par la puis-

(1) Richelieu, L. XV, p. 303. — Hume, c. 49, p. 63. — Rapin-Thoyras, L. XVIII, p. 256. — Bazin, T. II, p. 240.

(2) Richelieu, L. XVI, p. 420. — Bazin, T. II, p. 254. — Le Vassor. L. XXI, p. 632.

» sance et l'autorité que par la raison ecclésiastique ; le pape
» même sachant que les princes sont souvent contraints de
» faire, par raison d'État, des choses du tout contraires à leurs
» sentiments (1). » Par le traité de subsides conclu avec les Provinces-Unies à Compiègne, le 10 juin 1624, le roi leur avançait trois millions deux cent mille livres ; il exigeait en retour qu'elles s'engageassent à ne faire ni paix ni trêve avec qui que ce fût sans son consentement (2), et à ce qu'au besoin elles l'assistassent de leurs vaisseaux.

Jacques, en mariant son fils avec une fille de France, avait compté d'engager cette cour dans une ligue contre la maison d'Autriche, d'autant que Richelieu avait suffisamment laissé entrevoir aux ambassadeurs anglais toute sa malveillance, toute sa défiance contre cette maison. Cependant le cardinal voyait que la rupture du mariage d'Espagne avait été suivie d'une irritation violente entre les cours de Londres et de Madrid. Il était clair que Jacques et son favori Buckingham voulaient la guerre; Richelieu se décida à la leur laisser faire sans s'y engager lui-même. Il déclara que le traité de ligue ne devait s'entamer qu'après celui de mariage ; quand l'Angleterre demanda le passage au travers de la France pour une armée qu'elle voulait envoyer dans le Palatinat sous les ordres du comte de Mansfeld, Richelieu laissa entendre que ce serait une conséquence naturelle de la ligue, et Buckingham, impatient de se venger de l'Espagne, engagea son maître à prendre à sa solde, sans autres éclaircissements, ce redoutable aventurier, qui passa par Paris, où il fut reçu avec la plus haute distinction avant de se rendre en Angleterre. Jacques, imprudent, présomptueux, et le prince de l'Europe qui prenait le plus mal ses mesures, ne convint de rien avec la France ; il fournit de l'argent à Mansfeld pour lever douze mille hommes en Angleterre; en lui donnant commission de se rendre dans le Palatinat, pour le recouvrer, il lui interdit de la manière la plus expresse de commettre aucune hostilité ou contre

(1) Richelieu, L. XV, p. 313.
(2) Flassan, Hist. dipl., L. IV, p. 365. — Le Vassor, L. XXI, p. 630.

les Espagnols, ou contre la gouvernante des Pays-Bas, de donner aucun secours à la ville de Bréda que le marquis Spinola assiégeait alors sur les Hollandais. Mansfeld mit à la voile avec douze mille hommes et deux cent mille livres sterling; il se présenta d'abord devant Calais; c'était au milieu de l'hiver de 1624 à 1625. Richelieu, qui n'avait point l'intention d'offenser si directement l'empereur, refusa de permettre aux Anglais de débarquer. Après des semaines perdues en négociations, les vaisseaux anglais se rendirent en Zélande, où les États-généraux ne voulurent point permettre non plus le débarquement. Pendant ce temps, une maladie contagieuse s'était développée parmi les malheureux soldats entassés entre les ponts; on assure que les deux tiers d'entre eux y périrent; les autres, quand on leur permit enfin de prendre terre, désertèrent pour s'engager dans les troupes hollandaises, et l'expédition anglaise fut abandonnée (1).

Bréda était alors assiégé par Spinola, à la tête d'une armée de trente mille hommes; le prince d'Orange y avait mis une bonne garnison, mais il n'avait point pu réunir assez de troupes pour faire lever le siége. Il se prolongea du mois d'août 1624 au 5 juin 1625 que la ville fut obligée de se rendre. Le but de Richelieu était atteint cependant. Les Espagnols avaient eu trop à faire chez eux pour songer à attaquer la France, et après la capitulation de Bréda, leur armée était si épuisée qu'elle n'était plus redoutable. Une autre négociation en Allemagne avait eu pour but de susciter des adversaires à la ligue catholique; l'armée d'exécution de l'Empire était toujours menaçante, sous les ordres de Tilly, tandis que les protestants ne paraissaient nulle part en mesure de l'arrêter. Deshayes, ambassadeur français auprès du roi de Danemarck, lui fit sentir tout ce que les couronnes du nord auraient à redouter si elles laissaient subjuguer l'Allemagne. Tous les princes du cercle de Basse-Saxe étaient convenus de

(1) Mém. du comte de Brienne, T. XXXV. p. 391. — Le Vassor, L. XXI, p. 638. — Rapin-Thoyras, T. VIII, L. XVIII, p. 266. — Hume's, *Hist. of England*, T. IX, c. 49, p. 65. — Bazin, T. II, p. 263. — Richelieu, L. XVI, p. 457.

mettre toutes leurs troupes sous les armes. Gustave-Adolphe, roi de Suède, et Christian IV, roi de Danemarck, s'offrirent en même temps pour en prendre le commandement. Christian fut préféré par la diète de Lawemburg, le 25 mars 1625, et, nommé capitaine-général du cercle, il réunit une armée imposante pour tenir tête à Tilly (1).

Richelieu assuré que la maison d'Autriche aurait suffisamment à faire dans le nord, pour ne point se presser de commencer les hostilités avec la France, et voulant conserver les apparences de la paix, tout en faisant aux Espagnols tout le mal possible, prit ses mesures pour isoler les troupes qu'ils avaient en Italie; et c'était au cœur de l'hiver qu'il comptait le faire. Le marquis de Cœuvres fut envoyé en Suisse en même temps comme ambassadeur et général d'armée, pour engager les cantons à accéder enfin au traité de Turin, et à faire rentrer la Valteline sous l'autorité des Grisons. Il leur portait six cent soixante mille livres, soit pour payer des pensions, soit pour lever des troupes. Richelieu voulait que son général recouvrât la Valteline, et s'emparât des quatre forteresses qui commandaient cette vallée, sans se soucier de savoir si les garnisons en étaient espagnoles ou pontificales : dans le premier cas il prétendait ne point entrer en guerre avec l'Espagne, mais presser seulement l'exécution d'un traité convenu avec la cour de Madrid ; dans le second il affirmait aussi ne point manquer de respect à la cour de Rome, qu'il sollicitait depuis long-temps ou de démolir les forteresses, ou de les remettre aux Grisons, ou même aux Valtelins, ou aux Espagnols sur lesquels les Français sauraient bien les reprendre. Urbain VIII s'obstina à conserver les forts, persuadé que la France respecterait les drapeaux de l'Église; mais le marquis de Cœuvres ayant levé en Suisse une petite armée de six mille hommes et trois cents chevaux à laquelle il joignit trois mille Français et un corps de cavalerie qui s'était assemblé dans la Bresse, entra à l'improviste dans le pays des

(1) Schiller, *Dreys. Kriegs*, T. I, L. II, p. 258. — P. H. Mallet, Hist. de Danemarck, T. VII, L. X, p. 573.

Grisons à la fin de novembre 1624, en chassa les garnisons qu'y avait laissées l'archiduc Léopold ; rétablit les trois ligues grises dans leur indépendance ; puis descendant de là dans la Valteline, il força le lieutenant du pape, comte de Bagno, à capituler le 8 décembre, et à lui remettre les quatre forteresses de Tirano, Sondrio, Morbegno et Bormio. A l'extrémité de la vallée, cependant, les Espagnols continuèrent à occuper le fort de Riva sur le lac de Chiavenna, que Cœuvres ne réussit point à réduire, et qui fermait le passage aux Français et aux Suisses, si par la Valteline ils voulaient entrer dans le Milanez (1).

Richelieu n'avait au reste point donné l'ordre à Cœuvres d'entrer en Lombardie, pour ne pas rompre la paix avec l'Espagne, mais il jugeait qu'un État plus faible ne méritait de sa part ni les mêmes ménagements ni la même bonne foi. Renouvelant le scandale du traité de Grenade et de la ligue de Cambrai, il accepta les propositions de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour partager avec lui les États de la république de Gênes. C'était par Gênes que les troupes d'Espagne entraient en Italie, et se répandaient ensuite sur tout le continent ; c'était par Gênes encore que l'argent et les munitions destinés aux armées, arrivaient d'Espagne ; mais la France n'avait absolument aucun différend avec cette république ; elle ne lui avait fait aucune demande, et n'avait pu éprouver de sa part aucun refus. Le duc de Savoie avait seul, avec cette seigneurie, une discussion en quelque sorte judiciaire ; il s'agissait de savoir qui d'elle ou de lui, avait acheté à bon droit le fief de Zuccarello, confisqué par l'empereur sur le marquis de Carreto (2). Sur ce futile fondement Charles-Emmanuel proposa à la France de conquérir toute la Ligurie et la Corse, se réservant Savone et la rivière de Ponent en partage, et abandonnant aux Français la capitale, avec le reste de l'État. Cette proposition fut agréée dans la conférence de

(1) Le Vassor, L. XXI, p. 663. — Botta, L. XIX, p. 297. — Muratori, *Annali*, T. XV, p. 206. — Nani, *Storia Veneta*, L. VI, p. 278. — Richelieu, L. XV, p. 410.

(2) Botta, L. XIX, p. 303.

Suze, où le duc de Savoie rencontra, au mois de novembre, MM. de Cœuvres et de Béthune, ambassadeurs de France en Suisse et à Rome. Ils voulurent aussi y engager l'ambassadeur vénitien, Jérôme Priuli; mais celui-ci repoussa cette offre perfide avec indignation; rappelant au duc de Savoie, par l'exemple même de Venise, quel danger court un État faible, qui s'allie avec un plus puissant pour commettre une injustice, car il ne manque jamais d'être dépouillé à son tour. Le duc et les ambassadeurs français feignirent de se laisser persuader, et cachèrent soigneusement aux Vénitiens la suite de leurs projets (1).

Loin cependant d'abandonner l'espérance de se rendre maître de Gênes, Richelieu donna ordre au connétable de Lesdiguières de seconder le duc de Savoie avec une puissante armée, et il engagea les Hollandais par un second traité de subsides du 24 décembre, à lui fournir vingt vaisseaux de guerre qui devaient être employés dans la Méditerranée. Il fut convenu avec le duc de Savoie que pour que la France n'eût point l'embarras de motiver une déclaration de guerre contre la république de Gênes, elle n'en ferait aucune, et qu'en conséquence ni l'armée ni la flotte qu'elle emploierait pour cette expédition ne déploiraient l'étendard royal.

(1625.) Ce fut le 4 mars 1625 que le duc de Savoie et le connétable de Lesdiguières passèrent en revue à Asti, l'armée avec laquelle ils allaient envahir la Ligurie. Elle se composait de vingt-quatre mille fantassins et trois mille chevaux, avec un grand train d'artillerie; elle entra immédiatement par Novi dans l'État génois, sans déclarer la guerre. La république, corrompue par le commerce et le repos, avait absolument perdu l'habitude des armes; non seulement ses milices étaient sans discipline et sans courage, les troupes étrangères qu'elle tenait à sa solde étaient le rebut de l'Italie, parce qu'aucun soldat qui aimait la guerre, et qui ne craignait pas le danger, ne s'engageait sous des drapeaux si pacifiques. Les nombreuses forteresses bâties dans les positions si faciles à défendre de la

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, L. XIX, p. 305.—Batt. Nani, *Stor. Veneta*, L. VI, p. 294. — Richelieu, L. XV, p. 404. — Le Vassor, L. XXI, p. 672. — Cespedes, L. V, c. 10, f. 187.

Ligurie, étaient négligées ou désarmées; aussi les revers éprouvés coup sur coup par la république furent rapides et honteux. C'était sur la capitale que Lesdiguières et le duc de Savoie se dirigeaient, le premier par la route de Gavi, le second par celle de Rossiglione. Ce dernier passage fut forcé par les Piémontais; les lâches qui devaient le défendre ne s'arrêtèrent dans leur fuite qu'à Voltri, lorsqu'ils arrivèrent au bord de la mer. Toutefois, comme on n'aurait pu, sans de grandes difficultés, faire conduire jusque devant les murs de Gènes la grosse artillerie de siége par la route de Rossiglione, le duc de Savoie vint rejoindre Lesdiguières devant Gavi, pour se rendre maître de cette forteresse. Après une bataille assez obstinée, il prit Voltaggio, riche bourgade, qui fut pillée et dont les habitants furent soumis à tous les outrages par la férocité et la lubricité des vainqueurs. La prise de Gavi, et celle de sa citadelle bâtie sur un roc escarpé, suivirent de près cette déroute. Tous les soldats étrangers que la république avait à sa solde, ou avaient péri dans ces divers combats, ou avaient déserté, ou étaient demeurés prisonniers. Charles-Emmanuel pressait Lesdiguières d'avancer jusqu'aux portes mêmes de Gènes, l'assurant que cette ville frappée de terreur, d'où partaient chaque jour de nombreuses felouques chargées de fuyards, pour Livourne et pour la Corse, ne lui résisterait pas long-temps. Mais le vieux connétable, peu accoutumé à obéir, supportait avec impatience l'autorité que le duc de Savoie s'arrogeait sur lui; il se défiait de ses projets ambitieux; il lui reprochait de n'avoir point fourni toutes les munitions et tous les vivres qu'il s'était engagé à faire arriver au camp; il déclara enfin qu'il ne descendrait point sur le revers méridional de l'Apennin, qu'il n'attaquerait point une cité si puissante et si bien fortifiée, en se logeant lui-même dans ces montagnes arides, qui ne fournissent rien pour la vie de l'homme, à moins que le duc Savoie n'eût assuré des vivres pour trois mois à son armée (1).

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, L. XIX, p. 309-321. — Muratori, *Ann.*, p. 210. — Filippo Casoni, *Annali di Genova*, T. V, p. 56. — Aless. Zilioli,

Ainsi les événements divers de la guerre préparée en 1624 ne s'accomplissaient qu'en 1625. Mais durant ce même printemps, les mouvements survenus dans l'intérieur de la France devaient y apporter des modifications. Le roi Jacques Ier d'Angleterre était mort d'une manière assez inattendue, après quelques accès seulement de fièvre tierce, le 27 mars 1625, dans la cinquante-neuvième année de son âge, après en avoir régné vingt-deux sur l'Angleterre. C'était désormais son fils Charles Ier qui pressait la conclusion de son mariage avec madame Henriette de France. Ce mariage fut célébré à Paris, le 11 mars, six semaines après la mort du roi Jacques. Ce fut le duc de Chevreuse qui représenta l'époux royal, et toute la cérémonie fut réglée sur ce qui s'était pratiqué aux noces de funeste mémoire du père de l'épousée, Henri, qui n'était encore alors que roi de Navarre, avec Marguerite de Valois. Mais au milieu des fêtes qui suivirent le mariage, arriva, le 24 mai, pour conduire la jeune reine en Angleterre, ce même duc de Buckingham, favori de Jacques, puis de son fils, qui, par ses audacieuses galanteries, avait fait manquer le mariage d'Espagne. Devenu plus hardi par sa faveur croissante, et par ses succès auprès des femmes, ce fut à la reine de France elle-même qu'il osa offrir ses hommages, et tandis qu'il étonnait la cour par son faste, que de son manteau se détachait une pluie de perles légèrement cousues en guise de broderie, et qu'il se plaisait à répandre sur son passage, il obtint de la coquetterie et de la vanité d'Anne d'Autriche plus de complaisance à écouter ses discours amoureux, qu'une femme modeste n'aurait dû s'en permettre. La reine était d'une beauté remarquable, elle était passionnée comme une Espagnole, et elle avait pour confidente intime la galante et intrigante duchesse de Chevreuse. La reine était à bon droit blessée de ce que le roi ne faisait aucune attention à elle, de ce que passant ses journées entières à la chasse, il ne se montrait à elle que triste, morose et défiant; peut-être voulait-elle le piquer par

Delle Hist. memorab. de suoi tempi, T. III, Lib. IV, p. 148-158. — Richelieu. L. XVI, p. 448. — Le Vassor, L. XXI, p. 699. — Cespedes, L. VI, c. 4, f. 221.

quelque jalousie. Elle prêta l'oreille à Buckingham, plus qu'au cardinal de Richelieu, qui, de son côté, lui parla d'amour. La reine mère et Richelieu profitèrent de ses imprudences pour éloigner toujours plus son mari d'elle ; pour chasser toutes ses femmes et ne l'entourer plus que d'espions et d'ennemis. La cour accompagna la reine Henriette jusqu'en Picardie, et ce fut à une lieue d'Amiens qu'elle se sépara de sa mère et de sa belle-sœur (1).

A cette époque une guerre nouvelle de religion avait éclaté en France. Les deux frères, Rohan et Soubise, voyant le ministère de Richelieu engagé dans une lutte hasardeuse contre la maison d'Autriche, crurent le moment favorable pour faire recouvrer à leur parti ses assemblées politiques, ses villes de sûreté, son organisation militaire, et tous les avantages qu'il avait perdus par la pacification de Montpellier. Tout onéreux aux protestants que fût le traité de Montpellier, il était encore violé effrontément à leur préjudice, et Rohan, qui l'avait signé, se croyait obligé à le garantir. Le fort Louis, que le comte de Soissons avait bâti à mille pas de la porte de La Rochelle, de manière à intercepter l'entrée de cette ville, et que le roi avait promis de raser, était au contraire revêtu chaque jour d'ouvrages plus redoutables. A Brouage, à Oléron, on avait placé des troupes, de l'artillerie, des gardes-côtes ; on ne permettait aux vaisseaux d'entrer dans le port de La Rochelle, ou d'en sortir, qu'en payant des droits si considérables que le commerce de cette ville était presque ruiné : une flotte était préparée à Blavet pour en achever le blocus ; le duc de Nevers annonçant toujours sa croisade contre les Turcs, et ses prétentions au trône des Paléologues, ses ancêtres, avait réuni à Blavet sept beaux vaisseaux de ligne, qu'on croyait y être pour le service du roi, car Richelieu avait dit assez publiquement que c'était au moyen de la paix qu'il fallait soumettre la grande forteresse des protestants, et que l'un des principaux avantages de son alliance avec les Anglais et les

(1) Mém. de madame de Motteville, T. XXXVI, p. 342-350, 357, etc. — Le Vassor, L. XXI, p. 704. — Bazin, T. II, p. 253. — Richelieu, L. XVI, p. 421. — Bassompierre, T. XXI, p. 20. — Brienne, T. XXXV, p. 400-406.

Hollandais, c'est qu'il les mettait dans l'impossibilité de secourir en France les rebelles huguenots (1).

Le traité de Montpellier n'était pas mieux exécuté envers les religionnaires des autres provinces : malgré ses promesses, le roi ne retirait point sa garnison de Montpellier, et y bâtissait une forteresse. Les réformés avaient été déclarés admissibles à toutes les charges, ils ne pouvaient cependant obtenir même celle de sergent, s'ils ne changeaient de religion. Devant les tribunaux, aucune justice ne leur était maintenue ; le même parlement, dans des cas tout semblables, prononçait deux arrêts contradictoires, pour faire gagner son procès à un catholique, pour faire perdre un huguenot. A toutes les réclamations contre la violation de l'édit de Nantes, on répondait avec dédain : ***Sa Majesté ne contracte point avec ses sujets, encore moins avec des hérétiques et des rebelles.*** Il ne pouvait, aux yeux des protestants, rester aucun doute sur la haine que ressentaient contre eux le roi, les ministres, les tribunaux, la populace ; ils voyaient que la résolution était prise de les détruire ou pendant la paix ou par la guerre. Mais quelque justes que fussent leurs motifs pour se tenir en garde, un parti ou un peuple ne doivent jamais engager le combat par un vain point d'honneur ; ils ne doivent en appeler à la force que s'ils ont la possibilité d'être forts, la chance tout au moins de demeurer vainqueurs ; autrement ils précipitent leur écrasement final, après des humiliations bien plus cruelles que celles qu'ils n'ont pas voulu supporter. Les huguenots n'avaient plus ni assez d'hommes ni assez d'argent, ni surtout assez d'enthousiasme pour soutenir la lutte où Rohan et Soubise les engageaient. Leurs anciens chefs, plus prudents et plus habiles, Duplessis-Mornay et le duc de Bouillon, les auraient arrêtés sans doute s'ils n'étaient pas morts dès l'an 1623 (2).

Le duc de Soubise prit sur lui de débloquer La Rochelle ; il se saisit d'abord, au commencement de janvier 1625, de

(1) Richelieu, L. XV, p. 298. — Bassompierre, T. XXI, p. 17.

(2) Richelieu, L. XVI, p. 414. — Rohan, L. III, p. 251. — Le Vassor, L. XXI, p. 680. — Bazin, T. II, p. 255.

l'île de Ré, afin de ne point compromettre les Rochelois, et de leur laisser la liberté de le désavouer. Il y arma cinq petits vaisseaux comme pour un voyage de long cours, n'emmenant cependant avec lui que trois cents soldats et cent matelots. Tout à coup, le 17 janvier, il se présenta devant le port de Blavet; il attaqua résolument les grands vaisseaux du duc de Nevers, y entrant le premier l'épée à la main; il s'en rendit maître; mais lorsqu'il voulut ressortir du port, un vent contraire vint seconder les obstacles que lui opposait le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, qui, avec deux mille hommes, vint l'assiéger dans le port de Blavet, dont la passe est longue et fort étroite. Les huguenots crurent Soubise perdu, et le désavouèrent. Cependant, au bout de trois semaines, le vent ayant changé, il coupa à coups de hache la chaîne et le cable qui fermaient le port, et eu ressortit avec quinze ou seize vaisseaux qu'il ramena à l'île d'Oléron, dont il se rendit maître. Rohan, persuadé que cette action vigoureuse qui privait le roi de sa marine de guerre le disposerait à traiter, se montra empressé d'entrer en négociations, demandant seulement l'exécution du traité de Montpellier. Il était vivement secondé par les agents que Lesdiguières et le duc de Savoie avaient dépêchés à la cour sur ces premières nouvelles, pressant le roi d'accorder aux huguenots leurs demandes, pour ne pas interrompre les succès qu'ils avaient alors en Italie; mais Rohan s'apercevant bientôt que Richelieu n'était point ébranlé, crut devoir commencer de son côté les hostilités en Languedoc; il prit les armes le 1er mai, et convoqua à Castres une assemblée des églises de la province, par laquelle il se fit nommer général (1).

Rohan avait eu raison de croire qu'il causerait au ministre un immense embarras; mais il n'avait point assez calculé que par là même il fortifiait la maison d'Autriche, et causait un cruel préjudice à la cause de la religion dans toute l'Europe; que de plus il laisserait dans le cœur du roi et de son ministre une rancune que ceux-ci trouveraient bien les occasions de sa-

(1) Rohan, L. III, p. 254. — Le Vassor, L. XXII, p. 715.

tisfaire ; qu'enfin il n'était point sûr de l'adhésion de son parti, qu'il précipitait si imprudemment dans la guerre civile. En effet la Force, Châtillon, la Trémouille, le nouveau duc de Bouillon, tous les grands enfin s'étaient rattachés à la cour, et la plupart des villes du Midi faisaient déclarer à Rohan qu'elles ne voulaient point le recevoir ; Montauban ne se souleva pour lui qu'après une longue résistance ; Saint-Jean de Breuil, Vigan, lui fermèrent leurs portes, et ne cédèrent qu'à la force ; la chambre de l'édit établie à Béziers rendit un arrêt contre lui ; Nîmes, Uzès et Alais, persistèrent long-temps à ne point le recevoir ; et comme il parcourait les Cévennes, il était obligé de menacer les huguenots pour les déterminer à la guerre civile (1).

Le duc de Rohan réussissait cependant à recruter son armée ; et malgré quelques échecs, il faisait face partout aux troupes du roi, qui s'avançaient sous les ordres du maréchal de Thémines et du duc d'Épernon. Le premier s'était approché de Castres, dont Rohan avait confié le commandement à sa femme, qui s'y défendait avec un courage et une intelligence au-dessus de son sexe. Le second avait marché sur Montauban : de part et d'autre on paraissait éviter un engagement, et on s'attachait plutôt à ruiner le pays. Bientôt, autour de ces deux villes, il ne resta plus ni blés, ni arbres fruitiers, ni vignes, ni maisons ; tout fut détruit par les flammes (2).

Cependant le duc de Soubise, qui avait obtenu l'approbation et l'assistance des Rochelois, tenait la mer avec une flotte puissante, et s'enrichissait par les prises qu'il faisait sur le commerce français. Il fit aussi une descente dans le Midi, qu'il ravagea avec non moins de barbarie que les généraux du roi avaient ravagé les entours de Montauban et de Castres. Ces cruautés n'eurent d'autre résultat que de causer à Bordeaux et à Toulouse des soulèvements de la populace, qui massacra dans ces deux villes tous les protestants qu'elle put atteindre. Richelieu n'avait point de vaisseaux à opposer à

(1) Rohan, L. III, p. 257. — Le Vassor, L. XXII, p. 718.
(2) Rohan, L. III, p. 269. — Le Vassor, L. XXII, p. 721.

ceux de Soubise; mais il exigea impérieusement des Hollandais et des Anglais qu'ils lui fournissent ceux qu'ils avaient promis dans un autre but, et qu'ils y reçussent garnison française. Ce fut avec cette flotte d'emprunt, d'abord surprise et maltraitée par Soubise le 16 juillet, que Thoiras et le duc de Montmorency vinrent attaquer Soubise dans la rade du bourg de Saint-Martin de Ré; après avoir battu, le 15 septembre, ses troupes qui étaient débarquées, ils s'emparèrent aussi d'une partie de sa flotte. Avec le reste Soubise se retira en Angleterre. Le peuple, soit en Angleterre, soit en Hollande, manifestait le plus vif ressentiment contre son gouvernement, de ce qu'il avait ainsi fourni aux ennemis de sa religion le moyen de vaincre des frères en la foi (1).

Cependant le pape Urbain VIII avait envoyé le cardinal François Barberini, son neveu, comme légat en France, pour se plaindre de l'outrage qui lui avait été fait en chassant ses garnisons de la Valteline; il devait en demander réparation, et proposer en même temps quelques moyens de pourvoir aux intérêts de la religion catholique, dans un pays que les armes de la France se disposaient à rendre à des souverains protestants. Le légat avait abordé à Marseille avant la célébration du mariage de la reine d'Angleterre; il y avait été reçu par le duc de Guise, gouverneur de Provence, avec des honneurs qu'on n'avait encore rendus à aucun cardinal; la même pompe l'accompagna dans tout son voyage; les distinctions redoublèrent encore à Paris, où Barberini reçut aussi les hommages des cours souveraines; il prit le pas sur le frère du roi, héritier présomptif de la couronne, et il fut traité par le roi lui-même, dans son audience, sur un pied d'égalité (2). Mais avec le cérémonial finissait la déférence de la cour de France. Louis XIII ne voulut point traiter d'affaires avec l'envoyé du pape, et Richelieu lui fit bientôt comprendre qu'il ne laissait point conduire les intérêts de l'État par les maximes de la cour de Rome. Il lui déclara nettement qu'il ne consentirait jamais à

(1) Rohan, L. III, p. 268. — Bassompierre, p. 24. — Richelieu, L. XVI, p. 432, 446. — Le Vassor, L. XXII, p. 723, 732.

(2) Le Vassor, L. XXII, p. 708-712. — Richelieu, L. XVI, p. 459.

laisser enfreindre les droits des Grisons, ses alliés, sur leurs sujets. Il paraît que Barberini avait quelque espérance de faire constituer la Valteline en souveraineté pour sa famille, tandis que la France sentait bien que ce serait la même chose que de l'abandonner à l'Espagne. Richelieu demanda au cardinal François Barberini ses pleins pouvoirs, et lui fit sentir que rien ne pouvait être conclu avec lui, puisqu'il n'était pas autorisé par le roi d'Espagne; des paroles piquantes furent échangées entre les deux cardinaux. Dans une des conférences Barberini pleura; il jeta à deux reprises, de dépit, son bonnet sur la table; il refusa les présents que voulait lui faire le roi; il demanda enfin brusquement son audience de congé, vers le milieu de septembre, et il repartit sans vouloir écouter de nouvelles propositions (1).

Richelieu, qui n'était en général guère disposé à faire intervenir les assemblées politiques dans le gouvernement de l'État, crut cependant devoir s'appuyer sur elles dans la circonstance critique où il se trouvait. Il était engagé en même temps dans une guerre civile et dans une guerre étrangère; il s'étayait au dehors sur les protestants qu'il combattait dans l'intérieur du royaume; tous les zélés catholiques criaient au scandale contre lui, pour avoir fait attaquer à force ouverte les soldats du pape dans la Valteline, pour avoir marié la sœur du roi à un prince hérétique, pour avoir appelé en Allemagne les hérétiques de la Scandinavie, afin de rétablir un prince hérétique dans la souveraineté du Palatinat. Richelieu résolut donc de se décharger, sur une assemblée des notables, de l'espèce de responsabilité qu'on voulait faire peser sur lui; elle fut convoquée à Paris pour le 19 septembre. On y vit réunis les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les cardinaux, les pairs ecclésiastiques, et des députés du clergé et des cours souveraines du royaume. La reine mère d'abord, puis le cardinal de Sourdis ensuite, parurent incliner pour la paix. Tous

(1) Le Vassor, L. XXII, p. 735. — Bazin. T. II, p. 263. — Richelieu, L. XVI, p. 470, 481. — Flassan, T. II, L. IV, p. 369-377.

les autres approuvèrent vivement tout ce qu'avait fait le ministre ; ils l'encouragèrent à persévérer ; et puisque le clergé offrait les fonds nécessaires pour combattre les huguenots du royaume, et que tout le revenu ordinaire pouvait être employé à la guerre étrangère, ils l'invitèrent à poursuivre l'une et l'autre jusqu'à ce qu'il les eût conduites à une issue honorable (1).

D'autre part une nombreuse assemblée du clergé, où l'on vit trois cardinaux, huit métropolitains, trente évêques et cent députés du second ordre, accorda au roi un don gratuit considérable, et elle confirma un jugement rendu par la Sorbonne contre des libelles attribués à la cour de Rome, pour démontrer « que la France a vilainement et honteusement fait » une ligue impie, et mû une guerre injuste contre les catho» liques. » L'évêque de Chartres, chargé d'y répondre au nom de l'assemblée, le fit avec tant de vigueur, que ce corps, pour ne point se brouiller avec la cour de Rome, n'osa pas persister dans l'approbation qu'il lui avait d'abord donnée (2).

La guerre vraiment injuste qu'on pouvait reprocher à Richelieu était celle qu'il faisait alors poursuivre dans l'État de Gênes. Entreprise au mépris du droit des gens, elle était encore accompagnée de mesures barbares, où l'on ne pouvait voir autre chose que l'abus de la force contre la faiblesse. Avant qu'elle eût commencé, des bâtiments de Gênes, venant d'Espagne, et surpris par le mauvais temps, avaient cherché un refuge dans les ports, qu'ils croyaient amis, de la Provence. Le duc de Guise, averti qu'ils portaient de fortes sommes d'argent, les fit saisir. L'Espagne, à qui ces sommes appartenaient, les ayant en vain réclamées, fit mettre la main, par représailles, sur tous les biens des Français résidant en Espagne. Aussitôt une ordonnance du roi, enregistrée au parlement le 7 mai, interdit à tout Français tout trafic avec l'Espagne, et fit saisir les biens de tous les sujets de la couronne

(1) Le Vassor, L. XXII, p. 738. — Bazin, T. II, p. 263. — Richelieu, L. XVI, p. 481.

(2) Richelieu, L. XVI, p. 531. — Le Vassor, L. XXII, p. 795. — Bazin, T. II, p. 278.

d'Espagne qui se trouvaient en France. Ces actes de brigandage public tinrent lieu de toute autre déclaration de guerre entre les deux nations (1).

L'homme qui avait montré le plus d'acharnement contre la république de Gênes était un émigré génois, nommé Claudio de Marini, que Louis XIII avait nommé son représentant à la cour de Turin. Ce Claudio avait un frère nommé Vincenzio, directeur de la poste à Gênes. Celui-ci fut convaincu d'avoir profité de ses fonctions pour intercepter des dépêches et les envoyer à son frère, pour lui transmettre aussi le plan des principales forteresses de l'État. Accusé de haute trahison, il fut condamné à mort et exécuté le 12 mai. Son procès donna des preuves des criminelles menées de son frère. Le sénat de Gênes ne pouvait admettre qu'un de ses citoyens eût eu le droit de se dégager de tous ses liens envers sa patrie, de se faire Français, et de travailler à ce titre à la subversion de la république. Il fit citer Claudio de Marini devant les tribunaux, sans tenir compte de sa qualité d'envoyé du roi de France. Le 30 août il fut condamné par contumace à mort, avec confiscation de tous ses biens, et démolition de ses maisons. Dix-huit mille écus de récompense furent promis à celui qui apporterait sa tête (2). Dès que Richelieu eut connaissance de cet arrêt, il fit rendre par le roi, le 4 octobre, une déclaration portant : « Que par une audace et témérité extraordi-» naire, ceux qui gouvernent à présent la république de Gênes » ayant violé le droit des gens, en la personne du sieur Marini, » ambassadeur de S. M. en Piémont, et ayant fait publier » une sentence par laquelle ils l'ont déclaré rebelle au pre-» mier chef....... Sa Majesté considérant combien en ce sujet » sa dignité se trouve offensée, et les lois publiques violées, » a pris sous sa sauvegarde la personne et les biens dudit sieur » Marini, son ambassadeur. » Le roi ordonne en conséquence de saisir dans tout le royaume tous les biens et marchandises des Génois, avec tous leurs livres de négoce, et traduire leurs

(1) Isambert, Anc. lois, T. XVI, p. 148. — Bazin, T. II, p. 269.
(2) Filippo Casoni, *Annali di Genova*, T. V, Lib. II, p. 102-106.

personnes en prison ; et de plus il promet une récompense de soixante mille livres à quiconque aura puni de mort l'un « de » ceux qui auront assisté au jugement et téméraire sentence » donnés contre le sieur Marini. » La femme de Marini s'était fait envoyer de Gènes la liste des noms et surnoms de tous les sénateurs et procurateurs de la république, sur lesquels le roi très chrétien appelait le couteau des assassins (1).

Malgré des mesures si sauvages, malgré ce mépris pour les lois et les mœurs des nations civilisées, Richelieu désirait la paix. Il s'était proposé de susciter des ennemis à la maison d'Autriche, bien plus que de la combattre lui-même, et il y avait réussi, puisqu'il avait engagé les rois d'Angleterre, de Danemarck et de Suède à entreprendre la défense des protestants en Allemagne. Déjà il s'était manifesté de la froideur entre Louis XIII et Charles Ier, à l'occasion de la maison de la reine d'Angleterre. Le parlement ne voulait point y souffrir de catholiques, et Buckingham en avait renvoyé tous les Français que Henriette avait conduits avec elle. Les discussions prenaient de l'aigreur, Richelieu craignait que les Anglais ne donnassent des secours aux réformés de France ; il fit agir la duchesse de Chevreuse, dont Buckingham se disait alors amoureux, et il obtint par elle, en effet, que deux ambassadeurs lui fussent envoyés au mois de décembre pour traiter d'une ligue en faveur de l'électeur palatin (2).

Mais les ménagements auxquels Richelieu était forcé de se soumettre répugnaient à son caractère ; il en concevait un profond ressentiment contre les huguenots, qui, par leur soulèvement, avaient rendu un si grand service aux Espagnols ses ennemis, en même temps qu'ils avaient refroidi les Anglais et les Hollandais, ses alliés, par la sympathie qu'ils excitaient chez eux. Rien n'était plus fâcheux à ses yeux que d'avoir à la fois à combattre au dedans et au dehors. Il résolut donc de faire la paix avec tout le monde, mais de pro-

(1) Isambert, Lois franç., T. XVI, p. 151. — Flassan, Hist. de la Diplom., T. II, p. 363. — Fil. Casoni, p. 105. — Bazin. T. II, p. 269.

(2) Richelieu, L. XVI, p. 512.—Bazin, T. II, p. 281.—Le Vassor, L. XXII, p. 758.

fiter de cette paix même pour achever de ruiner les huguenots, et d'ajourner l'accomplissement de ses projets contre la maison d'Autriche, jusqu'à ce qu'il les eût entièrement écrasés. Déjà il avait enlevé à cette maison la Valteline; il avait engagé le duc de Savoie et les Vénitiens à rompre avec elle. Il y avait peu d'inconvénients désormais à ses yeux à se séparer dans les négociations de ces deux puissances plus faibles; il les avait mises assez en danger pour qu'elles ne pussent renoncer à la protection de la France.

Depuis le milieu de l'été la fortune des armes avait changé dans la Ligurie. Le refus de Lesdiguières de mettre le siége devant Gênes avait forcé le duc de Savoie à se replier sur la rivière de Ponent, dont il avait entrepris la conquête, et où il avait commis d'horribles cruautés. La république semblait, toutefois, toucher à sa ruine dernière, lorsqu'une galère entra dans le port, ayant à bord, pour le compte de marchands génois, un million de ducats d'or qui leur étaient envoyés d'Espagne; d'autres la suivirent, apportant encore six millions, que les marchands s'empressèrent de mettre au service de leur patrie. L'argent fit bientôt accourir les soldats sous les drapeaux de Gênes, et rendit du zèle à ses amis. Le duc de Féria, gouverneur du Milanez, s'avança vers la Ligurie avec vingt mille fantassins et deux mille chevaux; peu après il fut joint par une nombreuse cavalerie croate et polonaise, à laquelle les Suisses avaient accordé le passage (1). Lesdiguières et le duc de Savoie furent contraints à la retraite. Féria entra à son tour en Piémont, et déjà l'on s'attendait à voir toute cette principauté ravagée par les Croates, qui se montraient bien plus propres au pillage qu'au combat. Toutefois, Féria ne voulut pas s'aventurer en Piémont, sans s'être auparavant assuré d'une place forte. Il mit le siége devant Verrue, et l'obstinée résistance de cette petite forteresse sauva les États de Savoie, comme au commencement de la même campagne la résistance de Riva avait sauvé la Lombardie (2).

(1) 30,000 Allemands, suivant Bassompierre, obtinrent dans l'été le passage par la Suisse. Le Vassor, qui rapporte la dépêche au roi, L. XXII, p. 775.

(2) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, L. XIX, p. 322-332. — Muratori, *Annali*,

Excepté en Piémont, la guerre paraissait partout suspendue, et Richelieu profitait de ce temps de relâche pour négocier partout à la fois. Il offrit aux huguenots de les remettre dans tous les droits qu'ils avaient compromis par leur imprudente levée de boucliers. Il envoya, le 13 novembre, Bassompierre en Suisse, avec de l'argent et des promesses, pour contre-balancer l'influence que l'Espagne commençait à acquérir dans la confédération. Bassompierre, colonel-général des Suisses, parlant l'allemand comme sa langue, comptant dans les cantons un grand nombre d'amis personnels, et en gagnant chaque jour de nouveaux par sa libéralité, par ses manières ouvertes et enjouées, fut reçu à la diète de Soleure avec des égards qu'on n'avait encore montrés à aucun ambassadeur. Il engagea cette diète à déclarer, le 15 janvier 1626, qu'elle reconnaissait la Valteline et les comtés de Chiavenne et de Bormio comme appartenant aux Grisons; qu'elle demandait que ces pays leur fussent restitués, et qu'elle aviserait aux moyens les plus convenables pour obtenir cette restitution; enfin, qu'elle refuserait le passage par la Suisse à celui des détenteurs qui ne consentirait pas à cette entière restitution (1).

(1626.) Dans le même temps Richelieu entretenait les ambassadeurs d'Angleterre d'une ligue entre cette puissance, la Hollande, le Danemarck et la Suède, en faveur du Palatin, dans laquelle il paraissait disposé à entrer. Il promettait à Venise de la garantir contre les Autrichiens, et au duc de Savoie de l'aider à conquérir Gênes; mais, d'un autre côté, il avait renoué des négociations directes avec l'Espagne; car les ambassadeurs n'avaient point été rappelés. Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Paris, avait fait le premier des ouvertures à Bassompierre, qui avaient été accueillies avec empressement; de son côté, Charles d'Angennes, comte du Fargis, ambassadeur de France à Madrid, avait eu ordre de

T. XV, p. 211.—Le Vassor, L. XXI, p. 702.—Batt. Nani, *Stor. Ven.*, L. VI, p. 300-301.

(1) Bassompierre, T. XXI, p. 29-37. — Flassan, T. II, L. IV, p. 382-383. — Le Vassor, L. XXII, p. 772.

sonder le comte d'Olivarès sur les intentions de la cour d'Espagne. Du Fargis, qui n'avait point, à ce qu'on assure, des pouvoirs suffisants, signa, le 1er janvier 1626, avec le premier ministre du roi d'Espagne, un traité qui devait terminer le différend de la Valteline. Richelieu montra beaucoup de colère de cette signature ; il voulut que du Fargis déclarât à Olivarès qu'en la donnant il avait hasardé sa tête ; il fit demander par lui quelques modifications au traité, qui, après tout, étaient de peu d'importance, et en même temps il enveloppa toute cette négociation du plus profond secret. Sa colère, probablement feinte, n'était qu'une justification qu'il se préparait d'avance auprès de ses alliés pour le moment où il devrait découvrir ce qu'il avait fait. L'effet de ses négociations simultanées était calculé par lui ; c'était un artifice dont il se glorifie. « Le » commencement, dit-il, de cette année 1626 fut signalé » par deux actions importantes et peu attendues, qui donnè- » rent au roi le repos au dehors et au dedans de son royaume, » et lui ouvrirent le chemin pour exterminer le parti hu- » guenot qui depuis cent ans divisoit son État. Ces deux » affaires furent la conclusion de la paix avec l'Espagne et » celle avec les huguenots. » L'Espagne se rendit coulante sur l'accommodement des affaires d'Italie, pour que le roi s'engageât toujours plus dans la guerre contre les huguenots ; l'Angleterre, qui voulait maintenir la France en guerre avec l'Europe, et qui craignait que la guerre civile ne déterminât Louis XIII à accepter les propositions du légat, chargea ses ambassadeurs de solliciter les Rochelois de recevoir la paix que le roi leur avait offerte, et n'oublia ni raisons ni menaces pour parvenir à cette fin ; « d'où il arriva, ajoute-t-il, que » par une conduite pleine d'industrie inaccoutumée, on porta » les huguenots à consentir à la paix, de peur de celle d'Es- » pagne, et les Espagnols à faire la paix, de peur de celle des » huguenots (1). »

La paix des huguenots, qu'ils acceptèrent le 5 février 1626, les laissait à peu près dans l'état où ils se trouvaient au com-

(1) Mém. du card. de Richelieu, T. III, L. XVII, p. 1.

mencement de la guerre, sauf qu'on leur permettait de conserver leurs nouvelles fortifications, et que le roi d'Angleterre garantissait les conditions qui leur étaient accordées; en particulier, les ambassadeurs de Charles Ier promettaient, d'après les paroles qui leur avaient été données, « que le fort Louis, » et les îles de Ré et d'Oléron ne serviroient jamais pour nuire » à la sûreté et au commerce de La Rochelle. » Les huguenots et leurs protecteurs au dehors du royaume ne doutaient point qu'aussitôt cette paix conclue le roi ne s'engageât avec vigueur dans la ligue contre la maison d'Autriche; aussi ils s'étaient rendus plus faciles sur les conditions de l'accord; au reste, chacune des villes confédérées, La Rochelle, Montauban, Castres, Nîmes, Uzès et les Cévennes l'acceptèrent séparément (1).

Tout à coup, la cour de France annonça à ses alliés que son différend avec l'Espagne était aussi terminé par un traité que du Fargis et le comte duc d'Olivarès avaient signé à Monçon, en Aragon, le 5 mars 1626. Le fait n'était point absolument vrai; du Fargis avait bien de nouveau donné une signature le 5 mars, sans avoir des pouvoirs suffisants, mais elle n'avait pas encore été ratifiée; de nouvelles modifications avaient été apportées au traité, et l'accord final ne s'était terminé qu'un mois après à Barcelonne: les deux rois étaient convenus cependant de l'antidater, pour s'excuser d'en avoir dérobé la connaissance au cardinal légat Barberini, alors présent à la cour d'Espagne (2). « Leurs Majestés, était-il dit » dans le traité de Monçon, § 1er, désirant se remettre en » bonne amitié et correspondance, si elle étoit tant soit peu » altérée par les mouvements arrivés entre les seigneurs » Grisons et les Valtelins, ont résolu et promettent de re- » mettre les affaires desdits seigneurs Grisons et les Valtelins,

(1) Rohan, L. III, p. 270-280. — Le Vassor, L. XXII, p. 792. — Flassan, T. II, L. IV, p. 398.—Bazin, T. II, p. 284.—Le Traité dans Richelieu, T. III, L. XVII, p. 14. — Mém. du cardinal de Brienne, T. I, p. 423.

(2) Flassan, T. II, L. IV. p. 391. — Le Vassor, T. III, L. XXIII, p. 2-11. — Bazin, T. II, p. 286. — Richelieu, L. XVII, p. 27. — Bassompierre, T. III, p. 45. — Cespedes, L. VII, c. 2, fol. 258.

» comtés de Bormio et Chiavenne, en l'état où elles étoient
» quand ces premiers troubles ont commencé parmi eux, ce
» que l'on présuppose avoir été au commencement de l'an-
» née 1617, sans altérer ni innover chose aucune en l'état où
» elles se trouvoient pour lors, annulant pour cet effet tout
» traité fait depuis ladite année 1617 avec les Grisons, par
» qui que ce puisse être, à la réserve des restrictions conte-
» nues en la présente capitulation. » Par ces restrictions, aucune autre religion que la catholique ne devait être tolérée dans la vallée; le droit d'élire leurs juges et magistrats était abandonné sans partage aux Valtelins; une amnistie sans exception leur était accordée; les Grisons ne pouvaient mettre de garnison dans leurs vallées; les forts de ces vallées devaient être rendus au pape pour être, par lui, immédiatement démolis; enfin, les Valtelins, en échange des priviléges qui leur étaient accordés, devaient payer aux Grisons un cens annuel de vingt-cinq mille écus (1).

La publication du traité de Monçon causa un soulèvement universel d'indignation contre la France. Tous ses alliés se plaignaient en même temps de son arrogance, de sa mauvaise foi, de son mépris pour tous les intérêts étrangers. Les Grisons n'avaient pas même été consultés sur un traité qui leur imposait tant de conditions onéreuses; et l'on avait oublié d'accommoder leur querelle avec l'archiduc Léopold de Tyrol. Les Suisses se regardaient comme joués par ce manque d'égards pour leurs confédérés, et pour les engagements qu'on leur avait fait prendre à eux-mêmes. Le pape, qui avait son neveu pour légat, présent au lieu où l'on négociait le traité, et à qui on l'avait soigneusement caché, refusa de se charger de la démolition des forteresses. Le sénat de Venise, indigué de ce qu'on avait conclu sans lui, au mépris de l'engagement formel, § 9 du traité du 7 février 1623, ne l'était pas moins de ce qu'on lui faisait perdre la garantie de son droit de passage accordé par les Grisons. Le duc de Savoie,

(1) Le traité de Monçon, avec de nombreuses annexes, est au T. III des Traités de paix, p. 241-252.

enfin, était plus irrité qu'aucun autre. Son fils, le prince de Piémont, était alors même à Paris, et on lui avait tout caché. Au lieu des conquêtes qu'on lui avait promises, on lui imposait seulement une trève de quatre mois avec les Génois, et l'on référait à deux arbitres nommés par les deux parties ses différends avec cette république. La tromperie dont Richelieu avait usé envers les Anglais et les Hollandais était plus provoquante encore. Il les avait sollicités d'envoyer des ambassadeurs à Paris, pour régler les conditions de la ligue qu'il voulait conclure, disait-il, avec eux et les rois de Suède et de Danemarck, et cette négociation feinte n'avait servi qu'à obtenir de meilleures conditions pour la France seule, de la part des Espagnols et des huguenots. Tout le monde se soumit cependant, et la paix parut rétablie; mais une profonde indignation couvait dans les cœurs, et le caractère du cardinal de Richelieu commença à être noté en Europe, comme celui d'un homme qui ne pouvait être lié ni par les traités, ni par les lois morales, ni par l'affection et la reconnaissance, ni par les serments (1).

(1) Carlo Botta, *Storia d'Italia*, L. XIX, p. 333. — Le Vassor, L. XXIII, p. 12. — Batt. Nani, *Historia Veneta*, L. VI, p. 312-318. — Guichenon, Hist. générale de Savoie, T. II, p. 415. — Richelieu, L. XVI, p. 29. — Bassompierre, T. III, p. 48.

FIN DU TOME QUINZIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME QUINZIÈME.

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE VI. *Défection des principaux ligueurs. Derniers efforts de Mayenne. Nouvelle tentative pour assassiner le roi. Il déclare la guerre à l'Espagne. Le pape lui accorde l'absolution.* — 1594-1595.

FIN DE LA TABLE DU QUINZIÈME VOLUME.